This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LIBRARY
UNIVERSITY

A
16.
A5

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

des Sciences, ~~Agriculture, Commerce,~~ ~~Belles-Lettres et Arts~~

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

AMIENS,

IMPRIMERIE DE DUVAL ET HERMENT, PLACE PÉRIGORD, N.° 3.

—

1848-49-50.

10-18
16253

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE,

PAR M. TAVERNIER, DIRECTEUR.

(29 AOUT 1847.)

MESSIEURS,

Il est un grave sujet d'étude, cause d'une salutaire curiosité, en rapport avec nos méditations ordinaires; œuvre infinie, vaste champ bien souvent exploré, mais où il reste toujours à glaner; ce sujet d'étude, c'est l'homme. Qu'il nous soit permis dans cette solennité de lui payer aussi notre tribut.

L'esprit humain a sondé les profondeurs de la terre, et porté ses regards jusqu'aux espaces que la nature semblait avoir, pour jamais, soustraits à notre vue : la science a pénétré les mystères des grandes lois qui régissent l'univers, et l'homme, auteur de ces sublimes travaux, est peut-être l'objet le moins connu! Son histoire physique et morale est un labyrinthe inextricable : l'origine et la fin de son être défient les conjectures et les définitions.

Nous n'avons pas la prétention de répandre une grande lu-

mière sur cette immense et difficile question; encore moins celle de suivre les relations par tant de liens établies, par autant de nœuds fortifiées, de l'homme avec ses semblables; avec les animaux, ses compagnons et ses esclaves, avec le globe terrestre lui-même.

Ces hautes considérations nous intimident, sont au-dessus de nos forces, et exigeraient d'ailleurs de trop grands développements. Notre but est moins ambitieux; notre cercle sera plus resserré, et nous nous tiendrons pour satisfait, si nous parvenons à soulever un coin du voile qui nous dérobe encore à nous-mêmes.

Prenons l'homme où d'un commun accord, les naturalistes et les philosophes l'ont placé, c'est-à-dire à la tête des êtres créés; et voyons si, réellement, il *est aussi parfait en organes, qu'il l'est en facultés.*

La supériorité de l'espèce humaine sur les animaux, considérée au point de vue physique, passe chez certaines personnes, et sans autre examen, pour un fait acquis et irrécusable; et en accordant trop, selon nous, à quelques particularités de structure, elles la regardent simplement comme un anneau de la grande chaîne; et elles n'hésitent pas à lui donner le premier rang.

D'autres plus difficiles sur les apparences, mais prenant toujours pour point de départ les conditions matérielles, sinon du tout, du moins de la partie, placent l'homme au-dessus de tout le règne animal, tirant leur trait distinctif des manifestations morales et intellectuelles, qu'elles font dériver exclusivement du développement et de la disposition relative d'un organe.

Ces opinions sont-elles fondées? Peuvent-elles subir l'épreuve d'un sérieux examen? Les philosophes du dernier siècle faisant revivre un vieil axiome, dont le mérite ne valait pas la peine que l'on s'en disputât la priorité, ont

avancé que les organes des sens étaient l'unique source de la sphère intellectuelle des animaux ; calculant ensuite la valeur relative de chacun d'eux, ils attachaient la plus grande importance à la faculté du toucher, dont ils exagéraient l'étendue et la précision ; et sans établir de parallèle rigoureux, ils ont conclu que l'homme tenait sa prééminence de la perfection de ce sens, qu'ils avaient qualifié de directeur, de réformateur.

Buffon s'étend complaisamment sur ce point, et soutient que c'est par le toucher seul que nous pouvons acquérir des connaissances complètes et réelles. Vicq d'Azyr va plus loin : il ne voit de différence entre l'homme et le singe, que la différence de la main. Cette prérogative n'existe pas : si le toucher redresse le bâton droit, à moitié plongé dans l'eau, et qui paraît courbé à l'œil ; l'œil à son tour ne voit qu'une boule unique, où les doigts accusent une double sensation. L'odorat et le goût pourraient aussi revendiquer leur spécialité. Chaque sens agit donc dans des limites déterminées, et les rectifications sont mutuelles.

Que devient ensuite la proposition, si nous jetons un simple regard sur les espèces qui nous entourent ? Nous le proclamons d'avance : nous craignons bien, qu'à chaque pas que nous ferons dans l'étude de l'homme, nous ne soyons forcé de reconnaître que la perfection matérielle d'un organe n'a qu'une influence très-limitée sur les phénomènes de l'intelligence. En effet peut-on, sous le rapport de la structure et de l'aptitude sensitive, mettre sur la même ligne l'organe du toucher de l'homme et celui d'animaux, où l'on s'étonne de trouver quelque chose de parfait ! Qu'il y a loin de notre tact grossier, et pourtant si vanté, à l'excessive délicatesse des sensations, que la chauve-souris recueille sur les membranes légères, qui forment ses vastes ailes : ses voiles étendues et vibrantes, susceptibles d'oscillations, quand elles sont dé-

plissées, palpent l'air et mesurent jusqu'à sa densité, jugent de la liberté des ouvertures et de la nature des obstacles. Cet animal privé de la vue, guidé seulement par son tact exquis, s'élance hardiment dans l'obscurité, parcourt avec vitesse et sûreté la voie tortueuse des souterrains, et sait même trouver le défaut d'une toile qui barre son passage. Eh bien ! nous vous le demandons! que donne à l'intelligence une faculté si merveilleuse? Où est l'harmonie originelle et promise entre la perfection physique et la perfection morale! Que l'on prenne au hasard tel ou tel autre sens ; l'odorat, la vue, le résultat sera le même. L'homme pourvu d'un odorat ébauché, pourra-t-il soutenir la comparaison avec certains carnivores, obligés d'éventer et de suivre l'aninal, dont ils doivent se repaître ! N'admirons-nous pas tous les jours l'étonnant développement de cette faculté dans l'un de nos animaux domestiques? Egaré au milieu d'une foule, ne parvient-il pas à distinguer entre mille pas qui se croisent, les pas de son maître? L'œil de l'homme, chef-d'œuvre d'expression sous un autre point de vue, miroir admirable de son âme, n'est qu'un instrument imparfait, si nous le comparons à l'œil des oiseaux! L'hirondelle s'empare en volant à tire d'aîles, de l'imperceptible moucheron, qui, mobile comme l'air, se confond pour nous avec l'azur du ciel! La buse, au plumage gris comme la terre, perchée sur un tronc d'arbre desséché, saisit à des distances prodigieuses l'invisible mouvement de la proie, qu'elle sait attendre dans une immobilité de pierre, et dont elle calcule avec la plus grande justesse le moindre pas imprudent !

Avouons franchement notre infériorité sur ces différents points ; l'homme ne peut puiser là de prétexte d'orgueil, ni de motifs de prééminence sur les animaux : c'est ailleurs qu'il devra chercher des titres pour avoir le droit de se dire la première comme la plus favorisée des créatures.

Les combinaisons sublimes de l'intelligence remontent à une source plus élevée; et quand donc à propos des chefs-d'œuvre et des découvertes des Raphaël et des Galilée, s'est-on avisé de relever la finesse de leur tact, ou de vanter l'excellence de leurs yeux.

L'attrait et la simplicité de l'analogie a séduit de bons esprits; ils se sont fait une idée fausse de l'homme et du rang suprême qui lui est dévolu, en interprétant sa nature exceptionnelle et élevée, par celle des espèces qu'ils avaient systématiquement placées au-dessous de lui, dans leur échelle plus ou moins vraie des êtres créés. Frappés d'une ressemblance réelle dans certaines conditions matérielles de forme et de structure, ils ont cru tenir le fil du labyrinthe qui menait au plus caché des mystères ; ils ont cru, en torturant les animaux, dont ils n'ont su tirer que de la douleur, avoir surpris à la nature ses lois, à la Divinité son secret. Mais quand il s'est agi d'appliquer à l'homme des données restées spéculatives et nécessairement incomplètes, ils auraient dû s'apercevoir que son histoire ne pouvait se fonder sur des inductions.

Ces théories, en effet, n'ont abouti et ne devaient aboutir qu'au néant. On peut s'en convaincre facilement : la fragilité de la base fera juger de la solidité de l'édifice... Ainsi les uns remontant des animaux inférieurs aux plus élevés dans l'échelle et de ceux-ci à l'homme, n'apercevaient dans le jeu merveilleux de l'économie vivante, qu'une succession de rouages plus ou moins savamment combinés, et ne considéraient notre espèce que comme la machine la plus compliquée. Les autres, observateurs plus déliés, peu satisfaits de la matière pour tout expliquer, attribuaient à l'organisme animal quelque chose de plus qu'un mécanisme vulgaire : mais dominés par leurs idées premières, ils se sont trouvés forcés de doter la brute d'un principe, qu'ils voulaient bien

soupçonner chez l'homme. Ils avaient bien vu! Oui, un principe existe chez l'homme; mais chez l'homme seul : appelez-le de n'importe quel nom: mais ce principe n'est pas le même que la vie, ni le même que l'instinct : le confondre avec le jeu des organes, c'est ne pas vouloir distinguer l'étincelle du caillou, l'esprit de la matière!

L'essence des mouvements primitifs reste impénétrable, les hypothèses les plus séduisantes ne dissipent pas le nuage épais qui la soustrait à nos regards : la voie des expériences est périlleuse : c'est encore un chaos où l'on ne voit briller qu'une lueur incertaine; et l'homme sage n'y marche que d'un pas chancelant. Tout ce qui vit est grand : tout ce qui vit est mystérieux: tout ce qui vit est indépendant! L'erreur consiste donc à vouloir interpréter les sensations des autres espèces, en invoquant les mêmes preuves qui démontrent la réalité des nôtres. Sans doute il existe aussi entre les organes de l'homme et ses facultés un accord parfait, une subordination merveilleuse. Nous ne rejetons pas la juste et nécessaire solidarité qui règne entre les actes et les instruments de la vie: nous ne nions pas l'évidence des faits; et qui oserait révoquer en doute les rapports naturels entre la structure et les phénomènes, entre les organes et les fonctions! Nous irons plus loin : nous dirons que l'exercice de la vie étudié simultanément chez l'homme et les animaux n'offre aucune différence fondamentale; ils respirent, ils marchent comme lui, souvent mieux que lui : comme lui ils passent de l'enfance à la vieillesse, de la santé à la maladie; de la force à faiblesse : le mode d'alimentation de développement est à peu près le même. Comme l'homme ils sont soumis aux alternatives de veille et de repos, d'activité et de sommeil : comme lui encore la durée de leur existence est fixée par des règles invariables; partout enfin, sinon, identité, au moins similitude frappante.

Nous pourrions sans efforts pousser plus loin un parallèle où les particularités physiques, par lesquelles on a l'habitude de caractériser l'espèce humaine, sont ou imperceptibles ou tout à fait insignifiantes; mais disons-le sans plus attendre; pour trouver l'homme supérieur aux animaux, il faut abandonner une voie battue et stérile; laisser de côté une classification artificielle et offensante, et le considérer sous le rapport des facultés de l'esprit. Mais le moment est venu de parler d'un système qui s'est produit avec assurance, qui a séduit par sa simplicité, et qui compte encore beaucoup de partisans. Chacun a nommé la phrénologie.

Au commencement du siècle un savant étranger, anatomiste distingué et observateur plein de sagacité, concentrant toute son attention sur la partie contenue dans le crâne, et laissant derrière lui la science des Lavater, essaya de déterminer le rapport des forces morales et intellectuelles avec l'organisme; il voulut localiser les miracles de l'entendement, et la forme de la tête acquit dans ses mains une grande importance. Pour Gall, et c'est ce qui résume son système en quelques mots, *l'exercice de nos penchants et de nos facultés est toujours soumis à l'influence de conditions organiques appréciables et déterminées.* Voilà justement ce que nous nous permettons de contester, et nous repoussons cette proposition; *à savoir, que ce n'est que par la physique que l'on peut pénétrer le moral de l'homme.* Des démentis solennels et fréquents sont venus renverser cette théorie: des parties érigées en organes principaux, et sur les attributions desquelles on paraissait le plus d'accord pour remonter à l'origine d'une faculté, ont été trouvées dans un état de dépérissement ancien et maladif; et la qualité ou le talent avait subsisté! Comment établir ensuite une distinction entre les penchants et les facultés mentales? Qu'est-ce en effet qu'un penchant, sinon une tendance à certains actes, due à une modification par-

ticulière de toute la sphère intellectuelle? N'est-ce pas une perversion dans la manière de sentir, de juger et de vouloir, qui produira le penchant à la dissimulation, à la ruse, au vol, au meutre? Et peut-il y avoir un organe particulier pour de semblables combinaisons! La crânioscopie n'a pas tenu tout ce qu'elle avait promis : des résultats contradictoires prouvent journellement l'incertitude de ses principes : citons entr'autres quelques faits récents et d'une authenticité irréprochable. Des hommes ont paru, qui ont étonné le monde par l'étendue de leur intelligence; ou affligé l'humanité par la dépravation de leurs mœurs, ou la cruauté de leur caractère; et l'on n'a été frappé par aucune différence saillante dans la configuration de leur crâne, image fidèle selon le système, de la conformation du cerveau. Napoléon eût passé pour un homme ordinaire, Fieschi pour un être moral, et Lacenaire pour un bon père de famille. Nous ne ferons pas toutefois le reproche aux phrénologistes d'avoir exalté la toute puissance des sens; car ils ne les considèrent que comme des instruments créés pour le service des facultés de l'ordre supérieur, dont le siége est le cerveau. Il est visible pour qui veut faire un simple retour sur soi, que nos attributions les plus éminentes ne dérivent pas de la vivacité de nos impressions: les idées ne se produisent pas irrésistiblement, semblables à ce signe que fait mouvoir le fluide électrique et, qui se lève toujours de la même manière, quand le même fil est choisi pour conducteur. Ce que nous refusons aux partisans de la crâniologie; c'est l'empire absolu de la matière et la division dogmatique du cerveau en organes distincts, appréciables au dehors et correspondants à une faculté ou à un penchant, selon leur langage. Prenons pour exemple un trait saillant de l'intelligence; l'un de ses plus précieux attributs, la mémoire, et essayons de la faire rentrer dans le mécanisme du système.

La présence de la mémoire se traduit-elle au dehors par un signe manifeste et constant? A-t-elle son organe déterminé? Forme-t-elle, lors de son grand développement, une saillie facile à reconnaître?

La mémoire, élevée d'abord par l'auteur de la doctrine à la hauteur de force fondamentale, eut son organe et son signe extérieur distincts : elle fut même l'un des premiers éléments de ses remarques crâniologiques, l'éclair qui lui dessilla les yeux. Cédant ensuite au caprice des faits, il la fit descendre au rang de simple attribut, la subdivisa en une série de mémoires secondaires au service de chaque faculté, et la convertit plus tard en sens d'éducabilité, de perfectibilité. Enfin la mémoire, comme tout le monde la comprend, sans subtilité ni finesse, reconquit son organe et fut réhabilitée dans la plénitude de ses droits, quand on crut avoir besoin d'appuyer le système sur des têtes d'individus qui avaient présenté ce phénomène à un haut degré, tels que Pic de la Mirandole, Rabelais, Crébillon, comme si ces personnages célèbres n'avaient brillé que par ce point de l'intelligence. L'incertitude de la doctrine se ressent de la mobilité de la base sur laquelle on a prétendu l'asseoir : l'inspection du crâne : les données rétrospectives ne sauraient mener à des résultats positifs et vrais : dans l'acte qui constitue la mémoire, il y a collection, association d'idées; tout le mécanisme intellectuel est mis en jeu : tout, depuis le simple recueillement jusqu'au plus opiniâtre effort de réflexion ; et ce concours universel, subit et facile, ou lent et difficile, est nécessaire pour arriver à la pensée; car la mémoire n'est que la pensée rapportée à un objet ou à une personne.

A qui n'est-il pas arrivé, pour un motif souvent des plus futils, de s'être, pour ainsi dire, obstiné à réveiller un souvenir éloigné et à sonder les profondeurs d'une mémoire rebelle? Dans ce cas de rappel indocile de l'objet, qui semble

fuir devant son expression, on a le sentiment de l'effort intellectuel produit : on suit la trace de la pensée, l'idée recherchée est là; il n'y a qu'à la saisir : elle se dérobe, pour se représenter encore ; mais voilée ; mais incomplète, jusqu'à ce qu'enfin elle se dessine nettement et sans confusion sur le premier plan. Êtes-vous vaincu dans cette espèce de lutte; le travail mental continue, à votre insu; malgré vous; et tout à coup la solution du problème désirée, abandonnée, reprise inutilement, vous est subitement révélée. En quoi diffère donc d'une autre cette opération de l'intelligence? N'est-ce pas le résultat simple d'une action complèxe? L'un des nombreux rameaux d'un seul et unique tronc? l'une des nombreuses étincelles, d'un seul et unique foyer ?

Le règne animal tout entier étudié, retourné de toutes les façons, ne fournit que des arguments équivoques à l'appui d'un pareil système : la solution d'un seul des mille problèmes, que présente l'immense sujet du rapport du physique avec le moral, exigerait la vie d'un homme, seulement peut-être pour le mettre sur la voie de la vérité, qu'il laisserait à développer à de plus heureux successeurs. Les lueurs d'intelligence dont on a bien voulu doter les grandes espèces, n'ont du reste été rapportées à certaines modifications organiques, que par retour de l'homme à la brute, à moins toutefois qu'on ne prenne pour une démonstration, nous ne savons quelle ressemblance remarquée, au dire des phrénologistes, dans le cerveau du chamois et de la chèvre, animaux que recherchent le sommet des montagnes, et quelque particularité cérébrale, propre aux hommes fiers et orgueilleux !

L'homme se détache de toute sa hauteur des autres espèces, et le lit de Procuste, de nouvelle forme, où l'on prétend mesurer son moral, se trouve aussi trop restreint pour la moindre de ses facultés! Où puiser les éléments par arriver, par gradation et analogie, au don sublime de transmet-

tre la pensée, au moyen de sons, qui ne paraissent pas avoir de relation naturelle avec l'organe de la voix? Est-ce une protubérance douteuse qui nous donnera la raison du prestige de l'éloquence? Quelle place assignerez-vous sur le crâne à la faculté de matérialiser la parole, à l'aide de quelques signes de convention, qu'un enfant tiendrait dans le creux de la main? Par ce simple et ingénieux artifice, un corps est donné à la plus fugitive de nos affections, à la pensée? Et cette pensée, transmise à travers les siècles, réveillera chez d'autres au temps le plus reculé, la même impression qui l'a produite? Ce phénomène admirable rentre, dites-vous, dans les arts d'imitation, dont le cerveau de l'homme présente l'organe! Pourquoi s'étonner du résultat?... L'explication nous paraît insuffisante; mais nous ne saurions nous étonner! Nous vous accordons même, que ce prodige est le fruit de l'éducation; qu'il est le produit de l'intelligence; qu'il est l'œuvre entière de l'esprit humain; comme nous accordons à la terre le mouvement qui nous donne alternativement le jour et la nuit..... Mais l'impulsion première d'où vient-elle? N'en est-il pas ainsi de nous et de nos pensées? Nous accomplissons notre mouvement aussi : et nous oublions quelquefois de remonter jusqu'à la main qui le dirige!

Tout dans la nature physique de l'homme paraît en opposition avec la mission élevée qu'il remplit. Né faible, il porte en lui le cachet du commandement : pour y parvenir il sait s'approprier la force des êtres, auxquels elle a été le plus largement départie; il fait plus, il s'empare des éléments, et les fait servir à ses desseins; les plie à ses caprices, et ravit à la nature ses plus mystérieuses combinaisons.

Nu et désarmé, il avait à lutter contre des ennemis avides de sang et de carnage; il a su les dompter : il s'est montré plus redoutable qu'eux! Le rang suprême qu'il occupe, il le doit à son intelligence : il est le fruit légitime de ses con-

quêtes. Le temps qu'il fallut à l'homme pour se faire reconnaître souverain de l'univers, nous échappe : le premier homme commençant par l'enfance ne saurait se comprendre, et les merveilles que nous lui voyons accomplir, ne jettent qu'une faible lumière sur ses premiers pas dans le monde.

Il n'entre pas dans notre plan de remonter à l'établissement des sociétés actuelles, ni de rechercher comment l'homme a pu échapper aux cataclysmes, dont notre planète a été le théâtre : il n'appartient qu'à la saine géologie de lier l'histoire naturelle à l'histoire civile. Nous laissons volontiers à d'autres le soin de suivre la chaîne des siècles et d'interroger les monuments et les traces de tourmente qu'a subies notre globe; nous tirerons plus simplement nos preuves. L'homme à son apparition sur la terre eût un maître et un guide : les leçons qu'il en reçut sont gravées en caractères ineffaçables; son noble front en porte la sublime empreinte : c'est là que se trouvent écrites son histoire et sa destinée : c'est là que se voit l'irrécusable témoignage de son éducation divine !

L'homme n'est pas le vain jouet d'un instinct grossier : l'homme pense et réfléchit : il s'apprécie lui-même et comprend la nature extérieure, dont il rattache à lui l'existence, et qui concourt à lui donner l'idée de la réalité de la vie. Parmi les animaux, il en est qui paraissent avoir de la mémoire et quelque teinte d'intelligence : mais dira-t-on qu'ils pensent, parce qu'ils possèdent l'organe de la pensée? C'est un ordre de phénomènes étranger à leur stérile cerveau. L'animal sent : voilà son existence morale, voilà sa vie. Chez lui les impressions se succèdent et ne déterminent que des actions instinctives. Ce qu'il voit; ce qu'il entend, ce qui, en un mot lui arrive par ses sens plus ou moins parfaits, constitue sa pensée, s'il est permis d'employer cette expression : pensée limitée, pour celui-ci à son champ visuel, pour celui-là à la délicatesse de l'odorat ou à la finesse de l'ouïe.

L'homme seul a l'idée du passé et espère dans l'avenir : lui seul voit au-delà des limites de la vie. Pour la brute le jour n'a pas de veille comme il n'aura pas de lendemain : elle est tout au moment présent : la durée du temps pour elle c'est la durée de la sensation ; l'effet se perd dans la cause. On dirait une machine agissant sans conscience, mais aussi sans variation, tant que vont ses rouages. Apprenons alors à qualifier ce que nous rapportons à la persévérance, en voyant certains animaux guetter indéfiniment leur proie : la patience n'existe pas chez eux ; car l'ennui ne sépare pas le désir de la satisfaction.

L'esprit de l'homme dépasse donc l'horizon borné, circonscrit par la sphère sensitive : son imagination le transporte dans un monde idéal, indéfini, vague dont il a la conscience et dont il n'a pas la raison.

Il a le sentiment d'une force suprême, d'une puissance immense, incompréhensible, placée au-dessus de tout ce qui est lui ; puissance qui est la cause de l'ordre, de la beauté et de l'harmonie, qu'on admire dans les merveilles de la création : c'est le sentiment inné de l'existence de Dieu.

Si l'homme comme conséquence de sa haute destinée a souvent à souffrir de maux, d'agitations inconnues aux autres espèces ; d'afflictions qui rendent la vie si amère, il a reçu en compensation le don précieux de la liberté. Mais admirons en passant la sagesse, avec laquelle ce présent céleste lui a été concédé ! Cette liberté qui fait sa force et son orgueil ; qu'il peut porter, par excès, jusqu'à sa limite extrême ; jusqu'à devenir arbitre de sa propre existence ; cette liberté a un terme quand l'homme veut faire mentir son âme. L'hypocrite le plus consommé ne peut dérober complètement le mouvement intérieur que suscite en lui une émotion forte et imprévue : la rougeur de la honte monte au visage malgré la volonté, et ce n'est pas volontairement non

plus que le parjure tremble devant son juge, le meurtrier devant sa victime!

L'attrait irrésistible qui pousse l'homme vers son semblable : son penchant à la sociabilité ; son esprit de famille, ne peuvent être rabaissés au niveau de l'instinct de quelques espèces, qui se rassemblent par bandes plus ou moins nombreuses, à des époques fixes de l'année. N'est-ce pas dénaturer ces douces et énivrantes sympathies que de les mesurer au besoin de protection, cultivé ensuite par reconnaissance? Et la sublime abnégation de soi-même portée jusqu'au dévoûment le plus absolu ; et l'amour maternel et la piété filiale, sont-ils aussi des mouvements instinctifs? L'amitié, le désintéressement, la pitié, nobles sentiments, particuliers à l'espèce humaine, où donc leur trouver des analogues? L'homme simple et sans culture, à moins que son cœur n'ait été froissé par l'injustice, ou endurci par l'excès de la misère, est prompt à sympathiser avec celui qui souffre, à plaindre, à soulager le malheur, à exposer sa vie même pour sauver un infortuné! C'est l'abus de la civilisation qui, en multipliant les besoins et les passions, soumet la conduite au calcul ; les actions à l'intérêt, et rend l'homme égoïste, froid et indifférent.

Des préjugés établis depuis longtemps : de faux systèmes peuvent entraîner momentanément dans des écarts : mais les notions justes et vraies ne s'éteignent jamais complètement, tant est gravé profondément le cachet originel de notre organisation morale. Le cœur de l'homme est comme un fort inexpugnable : les atteintes de l'ennemi ne se font jamais sentir jusqu'au centre de la place.

S'il n'y a point d'organe spécial pour le langage, qui donne la vie aux idées : pour l'écriture, qui immortalise les inspirations du génie : si la mémoire qui les rappelle est une œuvre complexe de l'intelligence ; si l'histoire des animaux n'éclaire

pas l'histoire de l'homme, il faut bien reconnaître que la phrénologie ne dépasse pas les proportions d'un système; que les expériences sont infidèles; et chercher ailleurs la cause de tant et de si hautes facultés.

Si les phénomènes de l'intelligence n'étaient que le fruit de l'action incertaine d'une machine gouvernée par des lois variables comme elle, il eût été impossible d'arriver à former des codes, à tracer des principes de morale et à fonder des institutions sociales de quelque durée.

L'uniformité d'intention que l'histoire nous montre dans une série d'actes tendants à ce noble but et émanés d'hommes appartenants à des siècles, et à des climats différents, n'est compatible qu'avec la la doctrine que nous essayons de faire prévaloir. Pourquoi tant d'efforts et tant de sacrifices : à quoi serviraient les préceptes de sagesse, que nous appelons expérience, si l'homme devait constamment obéir aux accidents de son organisation? Ces trésors amassés laborieusement d'âge en âge, ne seraient qu'une confusion de faits, existant sans liaison comme sans utilité.

L'homme, a dit un philosophe chrétien, est *une intelligence servie par des organes*. Voilà comme il faut comprendre la sublime union du physique et du moral ! On a du reste en soi la conscience de la connexion des idées; l'agrégation qui les retient peut être sentie; le chaînon qui les unit, apprécié; et pour nous faire mieux comprendre, nous dirons que le cerveau opère en masse. Nous pourrions citer, entre mille, un exemple de ce travail merveilleux de notre esprit. Un peintre jette par hasard un regard vague et distrait sur un paysage; l'ensemble le frappe, fixe son attention; à l'instant les objets jusque là confus prennent un corps distinct : ils se dessinent nettement à ses yeux. La scène est changée : ce n'est plus le même aspect : ce sont des monuments, un ciel, de l'eau, de la verdure. Le travail intellectuel marche tou-

jours; et l'objet étudié est déjà un tableau qui a son étendue, ses lignes, ses couleurs, ses ombres, sa lumière; l'artiste le voit : il dispose ses contrastes, en calcule les effets : il compose ses masses et corrige sa perspective : enfin il s'est approprié ce que la nature lui a offert; et vienne l'occasion, il fera jaillir des pièces d'eau, surgir des forêts; et guidé par son imagination, il réalisera sur la toile la création de son esprit. Voyez, au contraire, parmi nos animaux domestiques, ceux qui vous paraissent le mieux doués, ils n'ont pas la moindre idée réfléchie : la pensée n'y est pas même en germe. Amateurs passionnés du feu, ils le laissent éteindre, sans voir le moyen qui pourrait l'entretenir. Ont-ils reçu de la nature une industrie, qui parfois paraît exciter notre admiration; ils feront bien dans la limite tracée de leur instinct; jamais mieux, jamais pis.

Le nid de l'oiseau ne se perfectionne pas : il ne s'altérera pas non plus dans sa forme; il n'a pas appris à le faire, il ne l'oubliera pas. L'abeille, du temps d'Aristote, bâtissait sa ruche, comme l'abeille de nos jours! Le castor, renommé si bon architecte, ne varie pas dans la construction de sa cabane, bien que de temps en temps, l'eau vienne submerger la famille et ruiner l'établissement. Partout mouvement machinal, jamais action délibérée et mûrie. Pour eux l'instinct : pour l'homme la réflexion.

Les manifestations intellectuelles ne peuvent être soumises à des appréciations ordinaires et prévues, de force et de faiblesse. Des hommes robustes, à la stature herculéenne, n'ont qu'une volonté d'enfant : de faibles femmes étonnent par leur énergie morale. Celui qui a observé l'homme de près, qui l'a vu en proie à la douleur, et lutter contre les affections du cœur à ce moment suprême, où la vie est sur le point d'abandonner le corps, a pu remarquer que les personnes épuisées par de longues souffrances n'étaient pas celles qui

offraient le moins de caractère et de résignation. Il est même de ces natures débiles, qui confondent les assistants par la lucidité et l'élévation de leurs pensées, à l'instant où déjà elles ne voient plus : elles n'entendent plus. Nous avons été personnellement témoin d'un fait semblable : une jeune femme emportée par une maladie cruelle, à un âge où l'avenir devait être encore long pour elle, et dans une condition de fortune qui lui promettait la vie douce, être saisie, à l'approche de son dernier moment, d'une inspiration surnaturelle : elle remerciait des soins qu'elle avait reçus, distribuait des dons en nommant les personnes, motivait ses préférences et témoignait ses regrets de ne pouvoir être libérale envers tous. C'était elle qui consolait sa famille éplorée et à genoux auprès de son lit ; et comme si déjà elle dominait le néant d'une vie passagère et remplie de douleurs, elle nous semblait entrer dans une existence meilleure et sublime.

Les longs jeûnes, les grands chagrins, les veilles prolongées, les méditations solitaires, toutes causes d'affaiblissement des organes, donnent souvent à l'intelligence une trempe toute nouvelle. Les pieux anachorètes de la Thébaïde, auraient-ils pu faire preuve d'une si longue constance dans les privations des choses les plus indispensables à la vie matérielle, s'ils n'avaient vécu que de la vie ordinaire? Leur ravissement imposait silence à leurs sens irrités et à l'exigence de la nature.

Voyez, mu par un autre ordre d'idées, le corse Viterbi, il veut échapper à une mort infâmante, et il prend la résolution de se laisser mourir de faim. Tous les jours il enfouit dans son caveau le pain qu'on lui apporte, et il renverse par terre la cruche qui contient l'eau : il résiste à la tentation la plus naturelle, au besoin le plus impérieux, et il conserve, jusqu'à la fin, une force d'âme, qui l'empêche de succomber. Une raison mâle dans un corps qui s'éteint, le soutient assez

pendant quatorze jours, de déchirante agonie, pour rédiger, heure par heure, le journal des angoisses dont il a laissé le lugubre tableau. Le moindre choc, il le dit lui-même, eût suffi pour amener la dissolution d'une machine épuisée ; et cependant la haine pour les auteurs de ses malheurs ne perd rien de sa violence; ses expressions mêmes empruntent à la circonstance une justesse effrayante.

Dans l'étude de l'homme on marche constamment de mystère en mystère : parfois un acte intellectuel éclate et brille comme l'étincelle. Sa soudaineté surprend, ravit et tient du merveilleux : on dirait qu'il échappe à la mesure du temps : l'impression, la volonté, l'exécution, tout se confond et ne fait qu'un.

Dans les inspirations subites et bonnes; dans les actions d'intrépidité heureuse; dans le sacrifice généreux et utile de la vie, le fait suit de si près la cause qui l'a produit, qu'il est souvent impossible d'en apprécier ou d'en saisir le mécanisme. Parfois encore l'homme semble s'élever au-dessus de l'ordre naturel et se spiritualiser complètement.

Les impressions n'ont plus de messagers; la douleur n'a plus d'écho! Le sauvage captif sourit à la vue des tourments que lui prépare un ennemi féroce et victorieux.

Mutius Scœvola s'inflige lui-même le supplice le plus cruel, et le martyr de sa foi ne fait entendre du milieu de son bûcher que des cris de pardon pour ses bourreaux.

Obligé de nous arrêter et convaincu de l'impossibilité de nous rendre compte, au point de vue physique, des phénomènes merveilleux qui constituent la sphère intellectuelle de l'homme : capable au plus d'en être le modeste interprète, au point de vue moral, nous demandons la permission de rappeler notre proposition :

L'homme est-il aussi parfait en organes, qu'il l'est en facultés ?

Nous nous flattons que pour ceux qui ont bien voulu nous suivre, la réponse ne doit pas être douteuse.

L'homme reste donc une admirable exception parmi les êtres créés, tout en étant le complément nécessaire de l'organisation du globe; corps gigantesque auquel il fallait une intelligence : l'homme, en un mot, est l'âme de l'univers !

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE,

PENDANT L'ANNÉE 1846-1847,

PAR LE SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL.

Séance publique du dimanche 29 août 1847.

MESSIEURS,

L'Académie se réjouissait d'avoir complété le nombre de ses membres par trois nominations successives, lorsque trois nouvelles vacances sont venues inopinément l'attrister. Deux ingénieurs ont porté, dans d'autres résidences, leur expérience et leur talent; une mort prématurée nous a privé du troisième, et tout-à-l'heure quelques fleurs seront répandues sur la tombe d'un collègue justement regretté.

Le cours de lecture musicale continue de propager le goût et l'étude de la musique dans nos ateliers et jusque dans la maison du pauvre; le moment n'est pas loin, il est permis de l'espérer, où la gamme sera devenue, à Amiens, aussi populaire que l'alphabet.

A peine admis dans nos rangs, M. Allou accepte le difficile honneur de remplacer, dans la chaire de droit commercial, MM. Louis Roussel et Hardouin : c'est aux nombreux

auditeurs qui ont suivi le cours avec une assiduité bien flatteuse pour le professeur, à dire si les intentions de l'Académie ont été comprises, si ses espérances ont été réalisées.

Deux questions d'économie politique et de philosophie morale avaient été émise, par vous, au concours. Deux concurrents seulement se sont disputé le prix de l'une d'elles; moins heureux que l'année dernière, vous n'avez point de couronne à décerner.

Le libre-échange et le système protecteur préoccupent les esprits depuis un an : l'Académie n'a pas pensé qu'elle pût rester spectatrice indifférente du débat qui s'est engagé. Le rapport dans lequel la Commission que vous avez nommée, a consigné, par l'organe de M. Mathieu, le résultat de son examen approfondi en des conclusions longuement motivées, a été l'objet, au milieu de nous, d'une vive discussion. L'Académie a pu dès lors se prononcer en connaissance de cause, et déclarer qu'elle regarde le maintien de la protection comme nécessaire, non seulement aux intérêts de la ville d'Amiens, non seulement aux intérêts du département, mais encore aux intérêts généraux de la France.

Quant à vos travaux purement intérieurs, peu d'années ont été plus fécondes que celle qui finit; le double du temps assigné à ce compte-rendu, ne suffirait pas à l'analyse de toutes les lectures qui ont si utilement occupé vos séances. Forcé de me restreindre, mes collègues voudront bien me pardonner si je ne puis que mentionner, de M. Obry, de savantes recherches sur la gentilité romaine, parce que le dépôt n'en a jamais été fait aux archives, de M. Anselin un extrait d'un ouvrage sur la peinture du paysage, qu'il lira dans le cours de cette séance, et de plus, un examen critique d'un essai de psychologie physiologique de M. Chardel; plusieurs discours que M. Tarvernier a prononcés en qualité de directeur, des pièces de vers de MM. Breuil et Hippolyte

Henriot, enfin de nombreux rapports de MM. Hubert, Mathieu, Dubois, Breuil, Pollet, etc.

Je vais maintenant parcourir quelques œuvres que leurs auteurs ont présentées sous la forme de mémoires.

M. Andrieu vous a lu deux mémoires sur l'inhalation de l'éther. Dans le premier, il rend compte des nombreuses expériences qu'il a faites et des succès constants qu'il a obtenus. Il a pu se convaincre qu'entre les mains du médecin, mais du médecin seulement, l'inhalation de l'éther n'offre pas plus de danger que tous les médicaments qui composent l'arsenal de la thérapeutique; que l'inhalation amène l'insensibilité absolue chez presque tous les sujets; qu'elle est applicable à tous les cas chirurgicaux où la manifestation de la douleur est inutile au succès de l'opération.

Dans le second mémoire, M. Andrieu examine cette question. L'éther agit-il seul dans l'éthérisation? n'a-t-il pas toujours pour collaborateur l'asphyxie? Il établit d'abord qu'à la température uniforme de 12° qu'il a toujours maintenue pendant ses opérations, l'athmosphère qu'on respirait dans l'acte de l'éthérisation conservait encore 13 1/2 pour 0/0 d'oxigène; c'est-à-dire près des deux tiers de l'oxigène contenu dans l'air athmosphérique. Cette diminution d'un tiers ne suffit pas, selon M. Andrieu, pour produire l'asphixie, et il conclut que, pendant un quart-d'heure, au moins, on peut, sans être incommodé, respirer un air qui ne renferme que 14 pour 0/0 d'oxigène. Le premier sentiment qui se développe dans l'asphyxie est une angoisse qui marque la difficulté ou l'impossibilité de respirer; le premier sentiment que fait éprouver l'inhalation de l'éther est une sensation de chaleur à la gorge, au larynx et dans tous le système pulmonaire; l'angoisse de l'asphyxie y est tout-à-fait étrangère. M. Andrieu rappelant que toutes choses étant égales, l'éthérisation est complète chez certains sujets en moins d'une mi-

nute, qu'elle se fait longtemps attendre chez d'autres, on tire ce nouvel argument, que chez les premiers, l'asphyxie n'a pas eu le temps de se produire, et que chez les autres, elle aurait eu dix fois plus de temps qu'il n'en fallait pour les étouffer. M. Andrieu conclut d'une expérience qu'il a faite le premier, en plongeant des tanches et des roches dans un litre d'eau de rivière tenant en dissolution 8 grammes d'éther, que l'éthérisation est due à l'éther seul, et que l'asphyxie par insuffisance d'oxigène n'y peut être absolument pour rien. Cette asphyxie n'est donc point à craindre dans de certaines limites, qu'il sera toujours facile à un médecin expérimenté de ne pas dépasser; il pourra même toujours rester fort en deçà en maintenant, avec de l'eau de source ou de puits, l'appareil à une température d'autant plus froide, que la température de l'athmosphère sera plus élevée; en mêlant l'air pur à l'air éthéré dans des proportions convenables.

Dans un mémoire où il a examiné les différentes opinions écrites pour expliquer la maladie des pommes de terre, M. Mathieu croit pouvoir se ranger du parti de ceux qui attribuent cette maladie à la présence d'un champignon. Il peut paraître étrange qu'un cryptogame à peine visible soit l'agent principal d'un fléau dont les effets se font sentir dans d'aussi vastes proportions. Mais si l'on examine cet agent d'une manière plus attentive, l'invraisemblance diminue, lors même que la conviction n'arrive pas. L'immense famille des champignons paraît être toujours en guerre avec les autres familles du règne végétal et se nourir à leurs dépens. Les champignons eux-mêmes, lorsqu'ils sont près de mourir, ne sont pas à l'abri des champignons d'une autre espèce qui viennent s'implanter sur leurs corps en ruines, et chercher la vie au sein même de la mort. L'homme veut en vain leur interdire l'entrée de sa demeure, ils mettent en poudre les bois

des caves, pénètrent dans les endroits les mieux fermés, et se jettent sur les fruits et les préparations alimentaires. A cette action destructive se joint une puissance de reproduction prodigieuse. Le champignon tout entier n'est qu'un réceptacle de séminales dont le nombre est immense. Il est telle espèce dont un rayon de soleil fait jaillir la féconde poussière comme une fumée, et cela plusieurs fois en une minute. On conçoit dès-lors comment l'action des cryptogames peut s'étendre sur la pomme de terre. Quoiqu'un examen à la loupe ait fait reconnaître, sur des pommes de terre, les signes d'une végétation parasite, la science n'a point encore indiqué, d'une manière certaine, l'espèce du cryptogame qui la cause. Toutefois, un matérialiste distingué prétend, à l'aide du semis, produit le mal, en deux jours, sur des pieds de pommes de terre très-sains. En attendant que cette grave question ait reçu une solution de tout point satisfaisante, M. Mathieu pense qu'il faut bien se garder de considérer comme perdue la culture de la pomme de terre; le mal a diminué, dans beaucoup d'endroits en 1846; et en cherchant à le combattre dans les différentes causes assignées à son origine, il n'est pas douteux qu'on ne parvienne à la maîtriser entièrement.

M. Mathieu vous a fait, au nom d'une commission spéciale, un rapport sur le libre échange. Considérant la question à son point de vue le plus élevé, la Commission repousse le libre échange, parce qu'elle le trouve faux dans son principe, injuste dans son application, et pernicieux dans ses effets. M. Mathieu réfute cette opinion: que le pouvoir ne doit pas agir sur le commerce extérieur. Le libre échange peut vouloir enchaîner le pouvoir, bien plus, que le pouvoir s'enchaîne lui-même, mais il ne démontrera jamais que les objets d'un même prix sont, pour une nation, d'une même valeur, et que l'individu travaillant pour lui-même, dans le commerce extérieur, travaille toujours nécessairement, et

sans le savoir, pour la nation dont il fait partie. Il ne prouvera jamais qu'il n'existe pas entre tous les individus d'une même association politique, une communauté d'intérêts, un intérêt national, et que de l'existence certaine de cet intérêt dans le commerce extérieur, ne résulte pas la nécessité d'une intervention du pouvoir. L'intérêt individuel et l'intérêt national ne peuvent vivre ensemble qu'en se limitant réciproquement; ainsi le veut l'ordre. Quant au libre échange, en même temps qu'il enlève à l'intérêt individuel toute limite, il enlève à l'intérêt national toute liberté; c'est l'intérêt le plus considérable qu'il sacrifie à l'intérêt moindre; pour lui, l'individu, c'est tout, l'association politique, n'est rien. Injuste envers la nation, le libre échange ne l'est pas moins envers les individus qui, par la patente, ont acheté le droit de produire, et à qui il veut que ce droit soit enlevé par l'étranger. Le libre échange fait lutter entre elles des nations placées dans des conditions tout-à-fait différentes; il ne s'inquiète nullement de ces différences; il n'a qu'un niveau, qu'un pouvoir, qu'un idole, le bon marché. Invoquer la réciprocité pour réparer le dommage du libre échange, c'est convenir de la réalité de ce dommage, si la réciprocité n'existait pas. Et d'ailleurs qu'est-ce que la réprocité entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre? Il faut donc la protection, il la faut même, en de certaines circonstances, à la nation que l'on supposerait supérieure à toutes les autres. La France doit maintenir la protection, elle peut se servir du libre échange; mais le servir, s'en rendre l'esclave, ce serait pour elle un suicide qui ne pourrait que réjouir ses ennemis. Défendre la protection, c'est dans l'opinion de la commission, défendre le territoire national, le travail national, la cause du gouvernenent et la cause du peuple. En conséquence, la commission demande, par l'organe de M. Mathieu, que l'Académie déclare regarder le maintien de la

protection comme nécessaire, non-seulement aux intérêts individuels de la ville d'Amiens, non-seulement aux intérêts du département, mais encore aux intérêts généraux de la France.

M. Tavernier. L'agriculture qui produit, l'industrie qui met en œuvre, le commerce qui transporte et livre à la consommation, vous a dit M. le Directeur, à la réception récente de l'un de nos collègues, se tiennent par les liens les plus étroits, et sont les véritables bases de la prospérité publique, tout le reste n'est qu'accessoire, le nécessaire a précédé le luxe, comme le travail le repos; le malaise des idées se supporte mieux que le malaise du corps; la tête crie moins haut que l'estomac. M. Tavernier blâme les novateurs imprudents qui essaient d'entraîner l'industrie française dans une voie funeste où elle succomberait infailliblement; qui se laissent éblouir par le libéralisme improvisé d'une nation voisine succédant à tant d'égoïsme de sa part. Partisan du système protecteur, M. Tavernier veut que le commerce extérieur, que l'exportation soient encouragés; mais il les place en seconde ligne, et n'hésite pas à dire que les meilleurs débouchés d'une nation indépendante sont ses propres marchés. Le commerce étranger fonctionnant en dehors de la sphère nationale, offre peu de gages de certitude et de durée. Qu'est-il resté de la splendeur commerciale de Gênes, de la gloire de Venise, dont la jouissance rivalisait avec celle des plus grandes nations? Ce qu'on doit préférer protéger, c'est le commerce intérieur; celui-ci seul appartient au pays, et relève de ses besoins; il dure autant que lui, et l'un ne doit périr qu'avec l'autre. En défendant la terre, on défend le produit; celui qui vit du sol confond ses intérêts avec celui qui les possède; l'amour de la patrie se généralise, et vienne le danger, une armée de combattants sort des rangs des travailleurs. Il serait donc bien imprudent de livrer notre marché à l'industrie étrangère; au lieu d'avoir à lutter avec

des concitoyens astreints aux mêmes charges, et travaillant sur des matières premières des mêmes sources, les producteurs auraient pour rivaux tous les fabricants des pays voisins, et comme unique compensation, la liberté précieuse de promener leurs marchandises sur tous les marchés de l'Europe. Chacun *chez soi*, est sans doute une maxime étroite, prise dans un sens absolu, mais elle est encore préférable à l'axiome laissez faire, laissez passer. Un juste milieu se présente, c'est la protection, sauve-garde des intérêts nationaux, sorte d'échelle mobile qui tient en échec le fabricant, obligé d'améliorer les qualités, tout en abaissant ses prix, en voyant toujours, s'il se relâche, l'ennemi prêt à franchir la barrière qui lui est opposée.

Lors de son installation, et pour son premier tribut, M. Péru-Lorel a présenté quelques considérations sur le commerce d'Amiens, tel qu'il était autrefois, et tel qu'il est aujourd'hui. Amiens était renommé, dès le temps de Louis XI par l'importance de son négoce, et surtout par la probité de ses commerçants. Il l'appelait sa petite Venise, non pas seulement à cause des nombreux cours d'eau qui la traversent, mais aussi parce qu'elle lui retraçait l'image de l'intelligente activité de cette reine du commerce de l'Italie. M. Péru-Lorel énumère les titres nombreux que nos devanciers, dans la carrière du commerce, ont acquis à la reconnaissance de leurs successeurs. Il rend hommage à cette espèce de solidarité qui s'était établie entre la plupart des maisons les plus honorables, et qui ne permettait pas que l'une d'elles pût manquer à ses engagements de commerce. Une génération nouvelle d'industriels et de commerçants a succédé à nos anciennes maisons, qui se sont presque toutes retirées devant elle; elle a donné une grande impulsion à nos rapports commerciaux, et développé, avec intelligence et énergie, la puissance des nouveaux moyens créés par l'industrie moderne. Toutefois,

M. Péru-Lorel regrette que, sous quelques rapports essentiels, les bons exemples que nous avons reçus de nos ancêtres, ne soient pas tous également bien observés. Les goûts changent, la mode est variable, mais les lois de la morale sont immobiles. Il déplore aussi cet entraînement qui pousse la jeunesse des campagnes dans les villes, où elle néglige trop souvent les règles de la prudence et de la probité qui seules consacrent la légitime possession de la richesse. Selon M. Péru-Lorel, c'est au gouvernement à porter remède à ce mal, à sauver le commerce en protégeant l'agriculture d'une manière plus efficace, et en la soulageant d'une partie du fardeau sous lequel elle succombe. Le séjour des propriétaires aisés dans les campagnes exercerait l'influence la plus salutaire et y retiendrait les classes inférieures. Mais pour encourager cette résidence, il faudrait que les propriétaires ruraux occupassent une place plus large dans les emplois publics et dans la représentation nationale; qu'ils les fassent affranchir de certains impôts exceptionnels, de prestations en nature, et qu'on trouvât surtout le moyen de les dégrever du poids énorme d'une dette qu'on évalue aujourd'hui à 12 milliards sur un fonds de 80 milliards. Que l'Etat crée une caisse de crédit, dotée d'un capital suffisant dont l'intérêt serait au plus de 4 p. 0/0; qu'il accorde à l'agriculture des subventions proportionnées à son importance, et bientôt l'habitant des campagnes renoncera à ces émigrations aventureuses également funestes à l'agriculture et au commerce.

Dans un mémoire sur le libre-échange, M. Daveluy s'est proposé d'ajouter quelques arguments à ceux qui ont été produits par la Commission chargée d'examiner cette question et de démontrer, une fois de plus, que le principe émis par les libre-échangistes est essentiellement faux. Rappelons cette idée de J.-B. Say, que les sociétés politiques sont des corps vivants, comme le corps humain. M. Daveluy fait voir com-

bien la pensée est juste et l'analyse complète. Du moment qu'une nation est un corps vivant, il faut qu'une grande harmonie règne entre les divers organes pour que le corps soit en santé. Cependant, comme tout ce qui est humain est sujet aux changements, il y a pour les peuples une voie d'améliorations et de progrès; il y en a aussi une de décadence et de ruine. Il faut qu'une intelligence conduise les nations pour leur faire prendre l'une et éviter l'autre. Les gouvernements doivent donc avoir une action sur le commerce et surtout sur le commerce extérieur, ils doivent diriger tous les mouvements du corps social et les faire concourir au bien-être de tous. Si, selon le vœu des libre-échangistes, toutes les barrières étaient abaissées, le trop-plein des pays voisins se répandrait nécessairement sur la France; il y aurait bientôt une surabondance de produits qui serait immédiatment suivie d'une indigestion, puisque les produits sont la nourriture du corps social. Le moyen le plus naturel de parer à cet inconvénient serait de fermer les barrières, mais d'après la méthode de l'hygiénique du libre-échange, le seul remède, pour guérir la France, serait de lui faire subir une nouvelle indigestion. Dans la position industrielle où se trouve l'Europe, un pays qui ouvrirait ses barrières, ressemblerait, selon M. Daveluy, à un convive qui s'assierait à une table somptueusement servie, et mangerait indistinctement tout ce qu'on lui présenterait, en se disant: j'ai affaire à des gens sensés, quand ils verront que j'ai assez mangé, ils ne m'apporteront plus rien. Quand aux protectionnistes, ils disent qu'un convive raisonnable doit rester juge de la quantité et de la qualité des aliments qu'il confie à son estomac, et ne pas laisser à d'autres cette appréciation. Faut-il demander de quel côté est la raison? Les protectionistes ne prétendent pas que l'état de liberté du commerce est contre nature, et qu'il ne peut exister dans aucune hypothèse donnée; mais ils soutiennent que le gou-

vernement a le droit et le devoir de changer cet état de liberté quand il le trouve funeste au pays. Voila la différence radicale qui existe entre les deux opinions. C'est à ce point de vue que s'est placée la commission. Sa décision était nécessairement absolue, car un principe est faux ou il est vrai, il n'y a pas de milieu. L'Académie, en adoptant l'avis de sa Commission, n'a pas voté la prohibition à jamais, mais elle a déclaré que le Gouvernement conserverait la protection, et même la prohibition tant qu'il les croirait nécessaires à la France, qu'en un mot le Gouvernement gouvernerait et devait gouverner à jamais.

Dans son discours de réception, M. Forceville-Duvette dit qu'il ne pourra guères s'acquitter envers l'Académie qu'à l'aide de son ciseau, mais que l'accueil qu'elle a fait à son buste de Delambre lui donne l'espoir qu'elle ne le dédaignera pas. Passionné dès sa jeunesse pour les travaux d'art, c'est peut-être la lecture de Winckelmann qui lui a inspiré l'idée de la statuaire, art d'imitation positive, où rien n'est de convention, où le sujet se voyant sous toutes les faces et dans tous les sens, doit et peut se rendre tel qu'il est. Un coup-d'œil juste suffit donc pour bien imiter et copier son modèle; mais il faut être né artiste pour donner à son ouvrage, non seulement la forme, mais encore la vie, l'expression et le mouvement qui caractérisent les œuvres d'art. Il en est autrement de la peinture, qui ne peut reproduire sur une surface plane des reliefs et des raccourcis, sans une parfaite connaissance des règles au moyen desquelles on obtient l'illusion par l'effet combiné de la couleur, des ombres et de la perspective. M. Forceville-Duvette n'attribue ses succès qu'à sa persévérance et à sa ferme volonté, et ce sont ces mêmes succès qui l'enhardissent, dit-il en terminant, à offrir à l'Académie le buste de celle de nos célébrités qu'elle voudra bien lui indiquer.

M. Rigollot vous a entretenus d'une petite statue en bronze de Midas, trouvée à Henri-Ville, et qui, par sa singularité est devenue l'un des objets les plus remarquables du Musée d'archéologie. M. Rigollot recherche d'abord, parmi les cinq rois du nom de Midas qui ont régné sur la Phrygie, celui que représente la figurine récemment découverte : il pense que ce ne peut être que le Midas des temps héroïques; celui qui, pour avoir préféré les sons de la flûte de Pan ou de Marsyas aux accords de la lyre d'Apollon, reçut, en punition de son mauvais goût, deux grandes oreilles d'âne. Analysant ensuite les opinions diverses des mythographes sur les circonstances de cette aventure, et sur les interprétations plus ou moins ingénieuses qu'on en a données, M. Rigollot conclut qu'en archéologie, il n'est pas nécessaire de pénétrer le fond des choses, mais qu'on doit se faire aussi crédule que les anciens, et se servir de leurs fables pour déterminer, autant que possible, le sens des objets qu'on a sous les yeux. Après avoir passé en revue les figures de Midas qui sont parvenues jusqu'à nous, quelques vases grecs le représentent barbu, couvert du bonnet phrygien qui laisse sortir deux lougues oreilles d'âne; sur les médailles de plusieurs villes qu'il a fondées en Phrygie, on le retrouve barbu, la tête recouverte du bonnet phrygien, mais sans ses longues oreilles; enfin, sur un dernier vase grec, Midas n'a ni longues oreilles, ni costume phrygien. M. Rigollot décrit la figurine du Musée d'Amiens; c'est un bronze du style romain, de l'époque d'Auguste, exécuté peut-être dans les Gaules par quelque artiste de talent. Les circonstances de costume, de physionomie, etc., n'auraient pas suffi à faire reconnaître le roi Midas, si son oreille droite n'était pas pareille à celle d'un âne, tandis que la gauche, cachée par la boucle des cheveux, n'est pas apparente. Cette manière toute nouvelle de représenter Midas, indique qu'elle a été faite à

une époque où les traditions anciennes étant perdues, les artistes se donnaient une grande latitude dans la composition de ces petits ouvrages. M. Rigollot signale encore comme une particularité curieuse de cette statuette, d'avoir été fondue en deux pièces, l'une formée de la tête et du bras gauche, l'autre du bras droit, du corps et des jambes.

M. Dubois vous a soumis les observations que lui a suggérées l'examen du nouveau projet de loi sur l'instruction primaire. Bien qu'à ses yeux, la loi de 1833 soit le plus beau titre de gloire du ministre qui l'a présentée, il n'en convient pas moins qu'une expérience de quatorze ans de pratique a plus que suffi pour indiquer les changements, les réformes et les améliorations qu'elle réclame impérieusement aujourd'hui. M. Dubois passe successivement en revue les nombreux articles dont se compose le projet, donne son approbation à quelques-uns, en repousse ou en modifie quelques autres, et n'hésite pas surtout à blâmer une tendance qui se fait jour de toutes parts, une tendance prononcée à altérer essentiellement l'esprit de la loi de 1833, à mettre de côté l'autorité municipale et les comités d'arrondissement, pour consacrer l'invasion universitaire. Tout le premier titre de la loi lui paraît excellent : on y propose d'améliorer le sort des instituteurs communaux, en les divisant en trois classes, et affectant à chaque classe, selon la population ou l'importance des communes, des traitements de 600, 900 et 1,200 francs. D'autres articles sont destinés à encourager l'établissement des écoles d'adultes. C'est au titre 2 qui traite des conditions d'exercice, que le Conseil académique est appelé, pour la première fois, à intervenir dans l'instruction primaire. Jusqu'à présent, la loi est toute municipale et départementale; les Comités locaux, les Conseils municipaux, les Comités d'arrondissement sont seuls placés entre les instituteurs et le ministre. Que gagnera-t-on à intervertir cet ordre?

Les membres du Conseil académique sont-ils plus éclairés, plus indépendants que les membres des Comités d'arrondissement? Pourquoi l'Université, dont on veut faire si bon marché dans l'instruction secondaire, envahirait-elle, comme compensation, l'instruction primaire? M. Dubois, qui voit beaucoup d'inconvénients à ce que les instituteurs remplissent les fonctions de chantre et de sacristain, voudrait que la loi leur confiât dans les communes rurales, celles de secrétaire de la mairie. Au titre 3, M. Dubois proteste contre la mise à l'écart des Comités locaux sur la prétention des candidats. Il croit y voir le désir d'amener leur suppression définitive. Le titre 4 présente l'intention manifeste de remettre entièrement à l'Université la direction de l'instruction primaire. C'est là que M. Dubois réunit ses efforts pour démontrer que le régime de la loi de 1833 est préférable à celui qu'on veut y substituer. Après avoir indiqué les modifications dont les écoles des filles lui paraissent susceptibles; après avoir prouvé la nécessité de réviser les lois et ordonnances qui régissent les écoles normales, M. Dubois termine en disant que, malgré tout l'argent dépensé depuis quinze ans, malgré les efforts du gouvernement et des localités, le progrès dans l'intérieur des écoles n'est pas sensible encore; le mode d'enseignement pêche sans doute, puisque les enfants n'apprennent généralement ni mieux, ni plus vite.

Aux yeux de M. Bouthors, la famille est tout à la fois le berceau des peuples, et le berceau des principes sur lesquels repose la société. La religion, la justice, la politique, sont trois choses dont le gouvernement des pères a fait usage avant que l'État en pût essayer l'application. Il y a dans l'histoire de la famille, trois grandes époques à observer; l'antiquité, le moyen-âge et les temps modernes; la transition de l'une à l'autre a été déterminée par des causes tout à fait distinctes; la première révolution est due à l'influence

des idées chrétiennes; la seconde aux efforts des légistes et à l'esprit parlementaire. Le christianisme a agi en combattant le matérialisme romain et l'âpreté des mœurs barbares; la jurisprudence en attaquant sourdement l'ultramontanisme et la féodalité. Au tableau de la famille dans l'antiquité, M. Bouthors oppose celui de la famille telle que l'a faite le christianisme ; celui-ci l'a replacée sous les principes de justice et d'équité : il a sanctifié le lien des époux, réhabilité la femme en la proclamant la compagne de l'homme, et son égale quant aux droits et aux devoirs qui naissent du mariage. En imprimant au mariage son cachet religieux, il a plus fait pour la civilisation que le génie industriel par ses plus belles découvertes. L'église a détruit tous les fléaux du bonheur domestique; mais en s'attribuant un droit de juridiction, et en se faisant accepter pour arbitre de tous les litiges relatifs aux mariages et aux testaments. C'est par là qu'elle est devenue reine et maîtresse absolue, car c'est par la domination dans la famille qu'on arrive à la domination dans l'État. Les richesses toujours croissantes du clergé ne tardèrent pas à provoquer des résistances qui se manifestèrent dans les écrits des jurisconsultes, les arrêts des parlements et les ordonnances des rois. M. Bouthors signale comme digne de remarque que ce soit saint Louis qui ait donné le premier l'exemple de l'opposition. De toutes les attaques dirigées contre le clergé, celle que suscita sa juridiction temporelle fut la plus redoutable; ici tout l'avantage était du côté des légistes qui plaidaient la cause de l'équité et de la raison, sans aucune préoccupation d'esprit de culte ou d'intérêt personnel; et leur persévérance devait amener la réformation des coutumes. Après eux, sont venus les philosophes, précurseurs de la révolution politique. Si l'on doit aux premiers le perfectionnement du droit civil, on doit aux seconds l'amélioration de l'ordre social, et parmi ces derniers, il faut

placer Montesquieu, le plus philosophe de tous les légistes et le plus légiste de tous les philosophes. M. Bouthors fait ressortir les défauts de l'école philosophique qui a voulu faire passer sous le même niveau toutes les classes de la société, et appliquer avec une inflexible logique à la constitution politique et aux lois civiles son programme de la déclaration des droits qu'elle a résumé en deux mots : *Liberté, Égalité*. Il termine enfin en signalant la nouvelle école qui s'est formée en Allemagne, sous le nom d'École historique, et qui s'étudie à rechercher, dans les institutions du passé, le germe des institutions futures, et essaie, en ce moment, l'application de sa théorie à la vieille constitution de la Prusse.

Dans un second mémoire, M. Bouthors a recherché l'origine et le principe du mariage. Chez quelques peuples de l'antiquité, le mariage se produit sous la forme d'un prêt à usage; chez d'autres, le mariage est une vente, et présente ainsi tous les caractères d'une union permanente. Le prix stipulé dans le mariage par achat régularisait la position de la femme dans la maison de son époux. La prise de possession de l'épouse était accompagnée de toutes les formalités du contrat de vente pour rendre le consentement des parties intéressées apparent aux yeux de tous. Jusqu'au XIII.e siècle, la publicité n'était pas exigée pour la validité du mariage; il en est résulté de nombreux abus que le Concile de Trente a proscrit en faisant de la publicité une condition essentielle. Longtemps avant cette époque, la loi civile française qui ne pouvait faire prononcer la nullité du mariage, pour cause de clandestinité, parce que le mariage, comme sacrement, était de la compétence de l'autorité ecclésiastique, la loi civile prononçait l'exhérédation des enfants. Le conflit de doctrine s'explique par l'idée différente que les deux pouvoirs professaient sur le caractère de l'union conjugale. l'autorité laïque

faisait un acte civil; l'autorité ecclésiastique, un acte religieux. Enfin la révolution a mis tout le monde d'accord, en déclarant que le mariage n'est ni un acte civil, ni un acte religieux, mais un acte naturel qui a fixé l'attention du législateur et que la religion a sanctifié. Si le mariage n'était qu'un acte naturel, la loi n'aurait pas dû déterminer les conditions qui le rendent valable; elle le dénature par cela seul qu'elle y touche; elle en fait donc un acte civil; or, la condition essentielle du mariage, comme acte civil, c'est la publicité qui prouve l'acquiescement de ceux qui auraient pouvoir et volonté de s'y opposer. M. Bouthors résume son travail en disant que le mariage dérive du droit de propriété. Pour que les enfants de la femme fussent à l'homme, il a fallu que la femme lui appartint en vertu d'un titre légitime. C'est pourquoi le mariage nous apparaît d'abord sous la forme d'un prêt à usage, puis sous celle d'un contrat translatif de propriété, et enfin, sous celle d'un contrat où l'homme et la femme stipulent, avec une égale liberté, les clauses de leur association; mais, dans aucun de ces systèmes, le mariage n'a pu être considéré comme un acte naturel. Son but étant de consacrer la légitimité des droits héréditaires, son origine ne remonte pas à une époque antérieure à la constitution régulière de la société et de la famille, et son principe ne peut être cherché ailleurs que dans la loi positive.

M. Anselin vous a lu, sous le titre de l'Art et du Métier, un chapitre de son essai sur la peinture du paysage. Il y a deux époques, vous a-t-il dit, dans la carrière du peintre; la première est celle des impressions vives, où se fait sentir le besoin d'imiter, dépourvu des procédés et des ressources mécaniques. La seconde commence alors que, par l'étude, l'artiste s'est exercé aux moyens d'exécution, et créé une manière. A ce moment commencera, pour chacun, une ère nouvelle qui décidera de la vocation et imprimera aux œuvres

un cachet particulier dont le type sera puisé dans l'organisation. L'un fera de l'art, l'autre du métier.

Chez l'un, le sentiment poétique domine la mise en œuvre; il sera frappé des contrastes ou touché de l'harmonie; et ces deux genres d'émotions se révèleront dans son œuvre; même sous les entraves d'une exécution pénible, à travers laquelle perçera la pensée de l'artiste.

Chez l'autre, au contraire, la couleur et la forme n'auront produit que des sensations distinctes, fort arrêtées, peut-être, mais isolées et manquant de cet ensemble qui se fond dans un résultat unique, qu'on appelle le sentiment du beau: celui-ci ne fera que du métier. M. Anselin fait observer que plusieurs grands maîtres ont fait plus souvent leurs paysages de souvenir qu'en présence de la nature, et qu'on y remarque du métier dans quelques parties; aussi regarde-t-il comme un progrès la préférence donnée aujourd'hui aux paysages faits d'après nature, sur les paysages composés.

On doit bien se garder de confondre le métier qui se glisse non-seulement dans la forme, mais dans la couleur et la touche, avec l'individualité qui est le caractère des grands maîtres. Il faut aussi distiguer l'homme de l'école : le chef d'école exécute comme il sent; le disciple, plus subjugé par l'esprit d'imitation ou d'engouement, que dominé par ses propres impressions, a trop souvent le tort, avec une organisation différente, de vouloir exprimer comme celui qu'il imite : le maître fait de l'art, l'élève du métier. Aussi, on sait que les organisations excentriques qui se constituent chefs d'école, immolent un nombre prodigieux de victimes, dont les œuvres tournent fréquemment à la caricatures.

Les aberrations des artistes sont pardonnables quand elles prennent leur source dans une imagination exaltée, cherchant à dépasser les limites de l'art; elles sont ridicules

quand elles n'offrent que le parti pris d'une médiocrité qui veut ériger le métier en système.

Le métier peut se joindre à l'art, mais pour le seconder seulement. L'art peut se passer du métier sans cesser de plaire : il faut acquérir le métier, mais en user sobrement ; on doit éviter de se laisser dominer par la facilité qu'il donne, et par sa tendance à faire oublier la nature. Il faut, en un mot, rester convaincu que la vérité l'emportera toujours sur le genre factice, comme le savoir sur le savoir-faire.

En prenant place au sein de l'Académie, M. Allou s'est réfugié dans cette idée, que la mission des sociétés savantes n'est pas exclusivement une mission de découvertes et de créations originales, mais qu'elles pouvaient encore avoir à remplir un rôle d'observation, de comparaison et de critique ; rôle modeste, en apparence, dont le cercle cependant est bien étendu, puisqu'il embrasse la civilisation elle-même. Dans tous les temps, aux grandes commotions politiques ont succédé de grandes époques pour les sciences, la littérature et les arts. Il est même à remarquer que la marche de l'esprit humain a toujours été d'autant plus rapide, que la tourmente nationale de laquelle on sortait avait elle-même offert plus de dangers à éviter, plus de difficultés à vaincre. Si donc un peuple, après quarante ans d'agitations et de troubles, est sorti victorieux de toutes les luttes, s'il s'est donné des institutions qui lui garantissent ses droits les plus chers, si fier de ce qu'il a obtenu dans la sphère de ses libertés, et voulant continuer sa vie de progrès, ce peuple s'adonne tout entier à la culture des sciences et des arts, au développement de son industrie, qui peut prévoir où il s'arrêtera ? Qui peut dire où il ne tentera pas d'atteindre ? Ainsi le génie artistique et industriel de notre époque s'est lancé dans la nouvelle carrière avec la conscience d'une grande

force; il tend à mettre en harmonie tous les éléments de notre vie sociale; équilibre difficile à obtenir, difficile surtout à maintenir, mais qui peut et doit être l'œuvre des sociétés savantes.

Fortuitement conduit à relire le Prométhée d'Eschyle, M. Dauphin s'est demandé ce que signifiait ce mythe, quelle allégorie il consacrait, quel sens offrait aux Athéniens cette tragédie. Après avoir retracé l'horreur du supplice infligé à ce demi-dieu sur le Caucase, et recherché la cause qui lui mérita ces tortures, M. Dauphin ne voit d'abord dans Prométhée qu'un bienfaiteur de l'humanité, et dans Jupiter qu'un dieu jaloux des bienfaits répandus sur la race humaine par d'autres que par lui. Mais comment le poète a-t-il osé revêtir d'un rôle si odieux le maître du tonnerre? Au point de vue mythologique, Prométhée serait l'agent subalterne pour avoir voulu rivaliser de puissance avec un être supérieur, et le supplice devait paraître juste au peuple imbu de la fable des Titans, et entouré des œuvres d'art qui représentaient leur punition. Eschyle ne commet pas d'impiété en traçant l'inexorable caractère de Jupiter; il n'est pas plus coupable, comme poète, en laissant tomber Prométhée dans quelques-unes des faiblesses de la race humaine, lorsque celui-ci s'en relève par l'indomptable courage qui révèle sa divine origine.

M. Dauphin croit trouver la moralité et la clef de cette tragédie, dans les quelques mots par lesquels le chœur reproche à Prométhée de n'avoir élevé si haut les mortels que pour fruster de leur hommage la suprême intelligence qui régit le monde. Au point de vue moderne, Prométhée ne nous offrirait-il pas l'image des obstacles et des persécutions qui attendent le génie inventeur de l'homme, et des souffrances auxquelles il est destiné? Enfin, dans l'ordre matériel, M. Dauphin voit en Prométhée le pendant ou la contre-épreuve du Christ, et signale les rapports qui tendent à rapprocher

le mythe ancien des divers attributs du Christ. Admettons, dit-il en terminant, deux évangiles, deux royaumes, deux sauveurs : que le génie de l'homme partage avec l'Homme-Dieu la mission douloureuse de nous affranchir de toutes nos misères.

M. Creton vous a présenté quelques extraits d'un ouvrage qu'il se propose de publier sur le tribunat. Dans l'un d'eux relatif au concordat, M. Creton se montre convaincu que des intérêts positifs, et le besoin de consolider le pouvoir temporel, ont seuls guidé Bonaparte dans ses rapports avec le Saint-Siége. Les hautes inspirations du christianisme n'avaient point alors d'accès dans ce cœur enivré par la fortune ; et ce n'est pas le calomnier que de dire qu'il considérait la question religieuse sous le point de vue de l'utilité pratique. Le premier Consul entendait que l'autel fût un des points d'appui de la suprême puissance qu'il méditait; dès qu'il était l'envoyé de Dieu, il confisquait la religion, comme le reste, au profit de ses projets ambitieux. Aussi habile tacticien en politique, que dans la conduite des armées, son génie organisait tout puissamment, mais il fit peu pour la civilisation et la morale : en religion, il restitua la forme, il ne sut pas donner le fond. La subordination, l'exactitude, la régularité, la promptitude, voilà ce qu'il exigeait de tous ; quant à la probité proprement dite, il n'y attachait de prix que pour le vulgaire. Il s'informait peu de l'origine des grandes fortunes et de la moralité de ceux qui l'entouraient ; pourvu que ce qui manquait de ce dernier côté fût compensé par une grande aptitude à comprendre la volonté du maître et à l'exécuter. C'est ainsi, dit M. Creton, que l'on démoralise un peuple et que l'on perd son propre avenir ; c'est ainsi que l'on décourage les gens de bien, et que le véritable honneur s'efface pour faire place à ce qu'on appelle des honneurs. La force du souverain n'est plus dans l'énergie nationale, mais dans le dévouement

éphémère de quelques habiles privilégiés. Cette puissance de fait ne peut être double; il est dans la nature des choses qu'elle ne succède pas à celui qui la crée.

Messieurs, j'ai trop longtemps promené votre attention sur vingt objets différents; j'ai analysé, impitoyablement disséqué des mémoires qui, soyez-en certains, méritaient un meilleur sort; notre auditoire si brillant et si nombreux a droit à de légitimes compensations; il les obtiendra de ceux de nos collègues qui, libres de toute entrave, vont se produire devant lui, il les obtiendra encore de ce collègue, dont la présence est l'heureux complément de nos solennités, de cette voix tour à tour éloquente, harmonieuse, pénétrante, toujours amie et toujours applaudie.

DISCOURS

SUR LA

NÉCESSITÉ D'ÉTUDIER L'ÉCONOMIE

DANS LES CIRCONSTANCES ACTUELLES,

PRONONCÉ PAR M. MATHIEU,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE,

DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AOUT 1848.

MESSIEURS,

Parmi les principaux sujets d'étude que peuvent se proposer les Académies dans le désir et l'espérance d'être utiles, il en est un qui nous paraît de la plus grande importance, et dont on leur conteste quelquefois le droit de s'occuper; nous voulons parler de l'Economie considérée dans son principe. Digne dans tous les temps d'être étudié par les esprits sérieux à cause de l'influence considérable qu'il exerce sur la prospérité des peuples, ce sujet appelle leur attention d'une manière plus pressante, en ce moment où de fausses doctrines s'efforcent de renverser les principaux soutiens de notre édifice national. Il nous conduit à montrer que, dans les circonstances actuelles, c'est un devoir pour les Académies

de se livrer à des études économiques, parce qu'il existe une mauvaise et une bonne économie ; une économie magnifique dans ses promesses, mais non moins erronée dans ses leçons que dangereuse dans ses conseils, et une économie véritable, constante dans son but, toujours bienfaisante et mesurée dans son action.

Depuis longtemps l'humanité gémit sous le poids de l'infortune et de la misère ; elle consume ses forces dans de pénibles travaux, et le succès qui semble fuir devant elle ne répond jamais à ses espérances. Fille d'une civilisation progressive, l'Economie a entendu ses plaintes ; elle a vu la rigueur de ses maux ; et, touchée d'une tendre compassion, elle veut guérir promptement des plaies aussi profondes. Séchez vos larmes, a-t-elle dit, je vais vous consoler. Après de longues recherches et de sérieuses méditations, j'ai trouvé le moyen de rendre le travail aussi profitable que facile, et de faire enfin cesser toutes ces vicissitudes, sources continuelles de vos douleurs. Constante maintenant, la capricieuse déesse va demeurer soumise à mes lois ; je lui ai coupé les aîles, et je me suis emparé de sa roue. Désormais, plus de luttes ardentes, plus de discordes envenimées ; Mars lui-même, obligé de reculer devant moi, s'enfuit pour ne plus revenir ; je m'avance escortée de l'abondance et de la paix ; en ma présence, toute distinction s'efface, toute barrière s'abaisse, et mon grand cœur, à l'étroit jusqu'alors sous les langes de l'erreur, se dilate au grand air de la liberté, embrassant le genre humain tout entier dans un amour ineffable. Avec moi le bonheur, si l'on veut suivre mes conseils après avoir écouté mes leçons.

J'ai le droit de les faire entendre, car je suis une science, et même l'une de celles qui prétendent au premier rang. Si l'on en croit mes partisans les plus zélés, toutes viendront se ranger sous mon empire, et les chefs-d'œuvre de l'esprit, et

les sublimes élans d'un cœur généreux seront des productions comprises dans mon domaine. Il est vrai que j'éprouve d'abord, comme tout ce qui est beau et grand, des difficultés inattendues. Malgré la multitude des ouvrages composés pour me faire connaître, malgré toutes les définitions données de mon essence, on me demande encore qui je suis! On me conteste mes droits! On me dispute tout, jusqu'aux noms que je porte! Je ne les conserve cependant que par respect envers l'usage qui me les donne; je déclare même que je n'ai plus rien de ce qu'ils signifient; que je ne suis et ne veux être, ni politique, ni surtout économe; et que s'il faut enfin choisir entre les noms si variés dont on s'est plu tour à tour à me parer, je suis la science des richesses.

La science des richesses! Quels mots, Messieurs, dans le siècle où nous vivons! Comme les regards se tournent vers les personnes qui les prononcent! On dirait qu'elles vont tenir un trésor suspendu, et que toutes les mains vont s'élever pour le saisir. Vaine attente! Trompeuse espérance! Il ne s'agit pas d'un secret pour les gagner; il s'agirait plutôt peut-être d'un secret pour les perdre, si toutefois il fallait un secret pour cela. Il s'agit d'observer, de raconter, de décrire, comment elles se produisent; et que d'industriels les produisent, sans avoir le flambeau de la science économique! comment elles se distribuent; on ne le sait pas toujours, il est vrai; et comment elles se consomment; hélas! on ne le sait que trop. Ce sont, ajoute-t-elle, les richesses de la société; et, par société, l'on entend la multitude humaine qui naît, vit et périt sur la surface du globe. Tel est, pour cette science, l'un des points de départ; telle est la marche qu'elle se propose de suivre pour arriver à l'accomplissement de ses promesses.

Existe-t-il cependant un rapport nécessaire entre le bien-être du genre humain et la connaissance des richesses, en

supposant que la science dont il s'agit nous donne cette connaissance d'une manière conforme à la vérité, ce que nous sommes loin de croire? De ce que l'on sait comment une chose doit se faire, s'ensuit-il qu'on la fera? L'industriel qui ferme ses ateliers, et l'ouvrier sans ouvrage, savent comment des richesses se produisent, et cependant ils cessent de les produire, malgré tout le désir qu'ils auraient de ne pas cesser, parce qu'il faut à leur action une autre cause. La trouveront-ils dans le besoin qu'ils ont de travailler, dans cette nécessité du travail qu'on leur démontre bien inutilement, puisqu'ils en sont convaincus? Mais les faits sont là pour répondre d'une manière négative. En vain la science affirme que ces faits n'existeraient pas, si ses principes étaient mieux connus; en vain elle assure qu'une force occulte, qu'elle appelle la force des choses, qu'un mouvement civilisateur, opérant son action sans le concours des pouvoirs humains, suffisent pour répartir entre tous les hommes un travail constant et profitable; des preuves seraient nécessaires pour appuyer une affirmation de cette importance; et ces preuves, elle ne les donne pas; elle ne peut pas les donner; elle ne donne que des conseils.

Après la diffusion de ses propres lumières, le premier moyen qu'elle conseille pour remédier aux maux de l'humanité consiste à n'en prendre aucun, et à laisser les individus parfaitement libres de gouverner leurs intérêts comme ils l'entendent, sans donner à la liberté de leur action la moindre limite. Cette limite gênerait le mouvement dont elle est impatiente de voir les bons effets. Aussi, malgré toute la réserve que devrait imposer son rôle d'observateur, voyez comme elle devient empressée, quand il s'agit d'exciter à la pratique de ses maximes. Rien alors de plus vif et de plus rassurant que son langage. Que craignez-vous, dit-elle aux esprits étonnés de sa doctrine? Que craignez-vous?... la perte? elle est impossi-

ble..... Le départ de l'or? Le besoin le ramènera..... La diminution de la fortune publique? Elle s'augmentera toujours avec la vôtre..... Toute difficulté disparaît à ses yeux; tout change de couleur à travers son prisme, et les affirmations s'accumulent de telle sorte, qu'il serait trop long de la suivre dans les erreurs qu'elle proclame comme des vérités évidentes, mais qui, fort heureusement, rencontrent des obstacles.

A l'adoption de semblables conseils, on oppose une vigoureuse résistance. Toutes les industries qui se voient menacées, et qui ne veulent pas se laisser ruiner pour enrichir le genre humain, se lèvent d'un élan unanime, et comme obéissant à l'instinct de leur propre conservation. Mais la science, de répondre qu'il faut bien acheter par quelques sacrifices le bonheur qu'elle montre dans l'avenir; et, si l'on craint de s'en approcher tout à coup, qu'on peut y arriver doucement, en foulant aux pieds les vaines terreurs de l'égoïsme et de l'ignorance.

Ces terreurs ne sont pas vaines cependant; et les conseils de la science, pratiqués à la lettre, produiraient infailliblement, pour un grand nombre de peuples, la ruine d'abord, et, avec la ruine, tous les maux qui en sont la suite. Loin de combattre l'égoïsme, ils le développeraient sans mesure en faisant de chaque individu le centre auquel tout doit se rapporter; loin de donner la liberté, ils amèneraient l'esclavage, en plaçant les peuples pauvres sous le joug des peuples riches; et loin de devenir une garantie pour le maintien de la paix, ils deviendraient des causes de guerres, et de guerres d'autant plus terribles, que les peuples opprimés et dépouillés de leurs biens, seraient obligés de faire des efforts désespérés pour reconquérir leur indépendance.

Ainsi se manifesteraient par des conséquences funestes, par le désaccord de la doctrine avec les faits, et peut-être par

une conflagration générale, les aberrations de la science économique.

Tribunaux de l'intelligence, n'est-ce pas aux Académies qu'il appartient de la rappeler dans ses écarts, et de la remettre dans sa voie? Ces aberrations d'ailleurs ne doivent pas les étonner. La science est ou doit être comme l'itinéraire des esprits dans leur marche vers la vérité; et quand le point de départ est mal fixé, quand l'itinéraire est mal tracé, quand il présente une foule de chemins sans indiquer le bon, alors les esprits s'égarent; et leurs lumières, loin d'éclairer, deviennent comme ces feux errants qui conduisent aux précipices. Le bon chemin toutefois existe nécessairement; et son existence est indépendante de notre volonté, indépendante de tous les systèmes. Il est déterminé par les rapports constants qui se trouvent entre les êtres; et l'expression de ces rapports ou, si l'on veut, de ces lois, doit former une véritable économie, que les sociétés savantes pourraient développer, en donnant aux esprits une meilleure impulsion.

L'Economie, considérée dans sa plus grande généralité, nous paraît reposer sur un principe qu'il ne serait pas inutile peut-être de rappeler, quand même notre sujet ne nous y forcerait pas, puisqu'il y a malheureusement tant de personnes qui l'oublient; et ce principe le voici : la vie est un bienfait que l'homme a reçu du Créateur, et qu'il doit respecter dans lui-même et dans les autres. Différant de l'animal armé de toutes pièces par la nature, et pourvu d'un instinct, l'homme, doué de l'intelligence, doit employer ses forces intellectuelles comme ses forces physiques à l'entretien de son existence, à la possession des objets nécessaires pour la conserver. De là, l'Economie. A ce point de vue l'on conçoit que nous ne pouvons pas la considérer comme une science dont le caractère est de connaître, mais bien plutôt comme un art dont la nature est

de faire; puisque l'action doit être de son essence, et que le repos serait la mort. La bonne économie ne dit donc pas comme la mauvaise : je suis la science des richesses, mais je suis l'art de les posséder; l'art de posséder, non pas comme l'entend l'avare qui veut la possession pour la possession, mais l'art de posséder de la manière la plus utile à la vie du possesseur, mais l'art de posséder en comprenant dans cet art, et celui de produire, et celui de bien employer.

Ne croyez pas que l'indication de cette différence entre la science et l'art soit une vaine distinction, futile objet d'une dispute oiseuse sur des mots sans portée; nous la regardons au contraire comme de la plus haute importance, comme capable de conduire à la formation de la véritable économie, à la solution de la plupart de ses problèmes; car il existe dans la langue une logique plus profonde qu'on ne le pense communément.

Aucun art, on le sait, ne peut s'exercer sans un but, un sujet, un artiste.

Le but de l'art économique, nous venons de le voir, c'est la vie.

Son sujet est la possession; mais point de possession sans le possesseur, et ce dernier doit présenter l'unité, soit de la famille, comme dans l'économie domestique, soit d'une autre association.

On nous vante tous les jours, Messieurs, la puissance de l'association, et l'on n'a pas tort. Ce sont les associations qui creusent les canaux et qui exploitent les mines; ce sont les associations qui font ces chemins où glissent comme des dragons au souffle vaporeux, au regard étincelant, des masses de voyageurs et de marchandises; ce sont les associations qui construisent ces paquebots mugissants que se lancent alternativement les deux mondes à travers les vents, les vagues

et les tempêtes. En les approuvant toutes les fois qu'elles sont formées dans un but vraiment utile, toutes les fois que leur composition et leurs moyens ne présentent rien de nuisible, n'oublions pas qu'elles font partie d'une association formée par la nature, dans laquelle nous a placés, et, nous pouvons le dire malgré les commotions qui nous ont agités d'une manière si douloureuse, dans laquelle nous a très-heureusement placés notre naissance, et dans laquelle nous sommes destinés à prendre part, soit à la prospérité, soit à la détresse commune. La nation, et la nation considérée dans son ensemble, telle doit être la première partie d'un sujet dont les matières possédées sont la seconde.

Ces matières sont envisagées par la bonne économie relativement à leur influence plus ou moins grande, médiate ou immédiate, sur la vie du possesseur, et c'est à ce point de vue, et non pas seulement sous le rapport du prix, base mobile comme les eaux de la mer, appas dangereux et trompeur, source des illusions les plus déplorables, qu'elle en opère la classification. Loin d'abandonner la science qui s'occupe de ces matières, elle la veut; mais elle la veut à son rang; elle s'en sert, elle l'applique; mais elle n'abdique pas en sa faveur. Elle ne confond, ni les richesses entre elles, ni les richesses avec la richesse, c'est-à-dire avec la possession. Possession qu'elle veut durable, puisque la vie doit l'être, et puisqu'à l'intérêt éphémère du présent se rattachent les intérêts plus grands de l'avenir; et possession active, car autrement que serait-elle? Et c'est ici que se manifeste entre les deux économies une différence énorme.

Un art, pour s'exercer, demande un artiste; et l'artiste, dans l'art de posséder, c'est le possesseur. Dans l'économie domestique, c'est le père de famille, secondé par toutes les personnes qui composent sa maison; dans l'économie nationale, c'est la nation, c'est-à-dire le pouvoir qui la repré-

sente, secondé par toutes les forces intellectuelles, et toutes les forces physiques dont la nation se compose. Mais en même temps que l'art demande un artiste, il indique à son action ses véritables limites.

Il repousse la mauvaise économie, quand cette dernière, passant d'une exagération dans une autre plus dangereuse encore, entreprend de placer dans l'état l'omnipotence qu'elle voulait d'abord accorder à l'individu; quand elle veut faire de l'état le seul propriétaire, le seul industriel, le seul commerçant, en réduisant les particuliers à l'état de machines; et quand elle se propose de mettre aux travaux forcés, au profit de toutes les passions mauvaises, les nations les plus avancées dans la civilisation, les sciences et les beaux-arts. Ce n'est, ni dans l'une, ni dans l'autre de ces exagérations que se trouve la vérité, mais bien dans une juste mesure, dans la balance et la combinaison de ces forces qui doivent s'entraider, et non pas se détruire.

Point de mesure, s'écrie bien haut la mauvaise économie, point de combinaison, point de balances surtout... Et ce sont des balances cependant qui soutiennent l'univers !... Sans l'action simultanée de plusieurs forces, verrait-on la mécanique céleste se mouvoir comme elle le fait, et les masses dont elle se compose décrire des courbes qui répondent à toute la précision du calcul le plus rigoureux. Otez à ces masses la force de l'impulsion qu'elles ont reçue; ne leur laissez que l'attraction; et les voilà qui se précipitent les unes sur les autres, réduisant la matière en un monceau. Otez l'attraction, ne laisez que l'impulsion, et tout fuit en ligne droite. L'ordre dans la nature, comme l'ordre dans les arts, résulte de la combinaison des forces; et l'on n'en voudrait pas en économie !...

On refuserait la liberté et même l'existence, tantôt à la possession nationale, et tantôt à la possession particulière !

On oublierait qu'elles doivent agir dans la mesure qui convient le mieux à l'existence simultanée de l'une et de l'autre, et sous la pression des forces collectives qui les entourent! On ne comprendrait pas qu'il faut, par des limites intelligentes, nécessaires à la forme d'une nation, et par la force d'un travail intérieur, indispensable à sa vie, résister à cette pression sous peine de s'aplatir! On ne sentirait pas qu'il est dans l'essence de l'art de posséder, de vivifier d'abord le travail par une protection suffisante, au lieu de commencer par le tuer, comme si l'on avait le pouvoir d'organiser la mort.

Vous le voyez, dit la bonne économie, je ne suis pas connue comme je dois l'être; car, si je l'étais, passerait-on, comme on le fait, de système en système, et verrait-on des hommes d'état proclamer tour à tour des principes opposés, donnant ainsi le droit aux personnes les plus respectueuses envers leur autorité d'examiner en quel cas on doit les croire?

A la lumière d'une étude approfondie, les Académies me feraient sortir tout entière de mon principe, comme l'arbre sort de sa graine, et me montreraient telle que je suis, c'est-à-dire nationale; toujours voulant des statistiques véritables, une comptabilité sincère, rigoureuse, complète, des échanges avantageux, un travail permanent, la mise en valeur de tous les biens, le bon emploi de tous les produits, et par conséquent les mesures capables d'amener ces précieux résultats.

En me donnant ainsi les traits qui m'appartiennent, les Académies produiraient le plus grand bien, en même temps qu'elles se donneraient à elles-mêmes les moyens d'en produire toujours davantage. Toutes les fois qu'il s'agirait d'appliquer leurs forces intellectuelles à des arts utiles, elles jetteraient un rapide coup-d'œil sur l'intérêt national et sur l'intérêt local; et quand elles apercevraient des points de coïncidence, ce serait vers ces points qu'elles dirigeraient leurs efforts, et les efforts de ceux dont elles stimulent les travaux. D'un tel

accord résulteraient nécessairement de nombreux avantages.

Touchant, comme on le voit, aux moindres intérêts, dans l'ordre qui s'applique aux biens matériels, l'art économique s'élève jusqu'à ceux d'un ordre supérieur, sans cesser d'être avec tous en constante harmonie; et pendant que les mauvaises doctrines affectent de se confondre avec l'économie religieuse, alors même qu'elles en demeurent séparées par un abîme, l'économie nationale s'en distingue, sans toutefois s'en séparer.

Cela doit être.

Différant de la matière, l'esprit ne vit pas comme le corps. La nourriture de l'esprit, c'est la vérité, c'est l'amour; et cette nourriture, il la donne, sans s'appauvrir; son vêtement, c'est la science, c'est la vertu; et ce vêtement, il le communique, sans se dépouiller; sa lumière, c'est la parole; et cette lumière il la répand, vive et abondante, sans la perdre.

L'économie religieuse qui a pour but la vie de l'esprit, pour sujet, la possession des biens de l'esprit, pour artiste un pouvoir spirituel, doit comprendre dans son sujet l'humanité tout entière; son caractère doit être l'universalité. Mais loin d'être contraire à l'économie dont nous parlons, elle lui donne et en reçoit un continuel secours.

Au-dessus de toutes ces pyramides nationales dont les bases couvrent et divisent la terre, elle place une lumière qui s'étend sur elles, éclaire leurs rapports, et les pénètre jusque dans l'intérieur, jusque dans les parties les plus faibles et les plus intimes de l'être. Cette lumière, c'est la Justice, c'est le Droit des gens; force puissante, élément indispensable, couronnement nécessaire de l'art de posséder. Par le respect qu'elle commande pour la vie et pour la propriété d'autrui, elle impose à la force expansive des nations une barrière que celles-ci ne peuvent franchir sans se rendre coupables; elle leur dit, comme aux flots de la mer : Vous viendrez jus-

qu'ici; et dans l'intérieur des nations, elle prescrit de justes bornes aux entreprises des compagnies et des individus.

Plût à Dieu que l'économie nationale, d'accord avec l'économie religieuse, parvînt à faire regarder les principes de la Justice, comme la règle suprême de toutes les relations. Plût à Dieu qu'elle parvînt à faire dire, non pas comme Aristide : Cela est utile, mais injuste; mais bien plutôt à faire dire et à persuader, comme on voit en effet que cela est vrai, quand on veut bien l'approfondir : Cela est injuste, donc cela n'est pas utile. Elle fonderait ainsi la paix, au dedans et au dehors, sur le maintien de tous les droits, et par l'heureuse union de la Justice et de la paix, elle ramènerait la confiance, le travail et la prospérité.

Serait-il possible que l'espérance de contribuer à de si grands avantages fût sans effet sur les Académies, ou qu'elle trouvât le moindre obstacle dans les faibles raisons que l'on vient nous opposer?

En dirigeant ainsi vers l'économie nationale les efforts des sociétés savantes, vous les détournerez de l'étude des lettres... A ces discours portant au fond de l'âme la paix et le plaisir, et dont l'orateur romain comparaît l'influence à la fraîcheur d'un doux ombrage, vous allez substituer les discussions animées de la presse et les luttes ardentes de la tribune. Au lieu de ces brises embaumées, de ces parterres émaillés de fleurs, de ces arbres aux cîmes élancées, de ces bosquets délicieux et de ces harmonieux concerts qui faisaient le charme des jardins d'Académus, vous aurez la noire fumée des fourneaux, le sifflement de la vapeur, les cris agaçants de la lime mordante, et les coups répétés du morteau retentissant. Vous allez effrayer les trois sœurs, au visage souriant, à la mise décente; vous allez mettre en fuite les Muses et leur aimable cortége. Ah! grâce, nous vous en conjurons, grâce pour l'harmonie, grâce pour les riantes images, les agréables

fictions, les allégories ingénieuses; grâce pour la poésie; grâce pour les beaux-arts; grâce enfin pour le beau.

Messieurs, ne craignez rien; la bonne économie aime la paix; elle ne veut pas la guerre, même entre l'utile et le beau. Elle dit au beau : vous êtes utile, et à l'utile : tachez d'être beau. La bonne Economie ne veut pas seulement la vie, mais elle veut la vie heureuse, et le beau est essentiel au bonheur.

Peut-on dire d'ailleurs que l'Economie n'ait rien de beau?... Le beau, c'est l'expression d'un bon esprit... Et la bonne Economie ne veut-elle pas un bon esprit pour l'exercer?... Le beau, c'est l'unité... et la bonne économie ne veut-elle pas l'unité dans son but qui est la vie, dans son sujet qui est la possession, dans son artiste qui est le possesseur... Le beau, c'est l'ordre, la proportion, l'harmonie, c'est-à-dire l'unité de la variété, et la bonne économie ne veut-elle pas l'ordre, la proportion et l'harmonie dans toutes les forces nationales?... Le beau, c'est l'intégrité, c'est-à-dire l'état complet; et la bonne économie ne veut-elle pas que la nation soit complète dans la possession de ses moyens d'entretien, de développement et de défense ?... Ne la voit-on pas ainsi réunir à son incontestable utilité les principaux caractères qui déterminent le beau? et proposer son étude aux Académies, ce n'est donc pas, comme on veut bien le dire, les détourner du beau.

Et quand on voudrait les en détourner, pourrait-on y parvenir? Ici surtout se manifesterait une vive, une énergique résistance. Fille de la poésie, et de la poésie aimable et gracieuse, aux tons enjoués, aux sentiments délicats, au coloris naturel et brillant, l'Académie d'Amiens se souviendrait toujours de sa glorieuse origine. Jamais elle n'oublierait le double but de sa mission. Dès sa naissance, elle se montra désireuse de l'accomplir; et par la fondation d'un jardin dont

plusieurs d'entre vous parleraient avec reconnaissance, ce fut, pour ainsi dire, les mains pleines de fleurs et de fruits qu'elle voulut d'abord se montrer à ses concitoyens.

Puisse cette Académie, puissent toutes les sociétés qui fleurissent sur notre sol venir en aide à la bonne économie! Puissent les nuages qui l'entourent se dissiper, et puisse la lumière apparaître! Puisse enfin, éclairée par elle après ces jours d'orages, la France, notre chère patrie, se guérir de ses blessures, relever sa noble tête inclinée par la douleur, et puisant dans la sagesse de ses lois la vigueur d'une vie nouvelle, se montrer encore à l'univers comme la reine des nations, par la grandeur de ses sentiments, et par son art de posséder conformément à la Justice.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE,

PENDANT L'ANNÉE 1847-1848,

PAR M. ANSELIN, SECRÉTAIRE-ADJOINT.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AOUT 1848.

MESSIEURS,

Le calme est nécessaire à l'étude. — Les méditations du savant qui creuse la science; l'imagination du poète d'où jaillit la pensée; celle de l'artiste qui enfante les chefs-d'œuvres, veulent agir dans le recueillement et libres de toute préoccupation.

Au milieu des commotions qui ont ébranlé la France; lorsque naguère encore l'émeute grondait autour de nous; lorsque tous les regards se tournaient avec anxiété vers un horison politique obscurci d'orages; attendiez-vous une riche moisson et éprouverez-vous quelque déception, si je viens avouer aujourd'hui que l'exposé de vos travaux sera moins rempli que dans les années précédentes? Non, sans doute, Messieurs, ce vide était prévu; mais ce qui ne pouvait l'être; ce qui doit ajouter à vos regrets, c'est de ne pas recueillir le compte-rendu de vos travaux de la bouche de celui qui savait,

en présentant cette analyse, inspirer l'intérêt et captiver l'attention. Toutefois, je suis heureux de dire qu'ayant puisé les éléments de mon exposé dans les procès-verbaux des séances de l'Académie, rédigés par M. Duroyer, vous pourrez y reconnaître cette finesse d'appréciation, cette clarté d'analyse qui sont les attributs de la plume de votre secrétaire-perpétuel.

Si quelques événements peuvent entraver l'étude des sciences, il en est une qui n'accepte point de trêve à ses travaux et qui veille sans cesse pour l'humanité. Toujours aux prises avec la souffrance, elle cherche constamment à la combattre et ne laisse point attiédir l'intérêt puissant qui la dirige par des préoccupations étrangères; c'est la médecine. En d'autres temps, Messieurs, où chargés d'un riche butin, nos analyses se portaient de préférence sur les sujets propres à captiver l'attention de notre auditoire, nous avons peut-être trop négligé de faire connaître, dans leurs détails, les utiles travaux des médecins, nos collègues. Aujourd'hui la vérité et la reconnaissance nous font un devoir de déclarer que c'est à ceux de nos collaborateurs qui exercent l'art de guérir, que nous devons nos productions les plus importantes de l'année.

Dans une improvisation pleine d'intérêt, M. Barbier vous avait, à l'une de vos premières séances, entretenu d'un phénomène pathologique, présenté par un malade de l'Hôtel-Dieu, chez lequel la sensibilité était éteinte dans tout le côté droit, bien qu'il eut conservé de ce côté la liberté des mouvements.

Cette communication amena M. Andrieu à vous faire connaître un fait plus étrange, dont la durée se prolongeait encore au moment où il vous en entretenait. Je veux parler d'une épidémie qui s'est manifestée, en septembre dernier, dans un établissement religieux de cette ville; dans cette institution charitable et morale, connue sous le nom du *Bon Pasteur*.

Sur l'invitation de l'Académie, M. Andrieu a bien voulu

classer ses observations qui ont été l'objet de quatre mémoires successifs.

Le premier a été consacré à l'exposé du fait, à l'examen scrupuleux et réfléchi des symptômes qui se sont manifestés chez les sujets attaqués. Il a présenté les étranges particularités que nous allons rappeler.

Du 2 novembre 1847 au 18 décembre, vingt-sept personnes du sexe féminin ont été attaquées d'une maladie qu'on pourrait appeler catalepsie épidémique.

La plupart des malades ressentaient au début des douleurs aux jambes et des pesanteurs de tête; puis, se manifestait un sommeil léthargique avec raideur des membres et insensibilité, telle que les excitations les plus brusques ou les plus douloureuses ne pouvaient amener le réveil.

Enfin, les malades réveillées et tourmentées, même pendant la veille, d'hallucinations fantastiques, ne recouvraient pas la sensibilité qui, chez la plupart cependant, se concentrait sur quelque partie du corps d'un diamètre très-restreint et se montraient là d'autant plus vives. Chez quelques-unes les douches d'eau froide paraissaient chaudes, et produisaient un sentiment de bien-être; pour d'autres, elles étaient glaciales et insupportables. Enfin, chez plusieurs sujets des sensations différentes étaient éprouvées, à savoir le froid sur les parties non sensibles à la douleur, et la douleur dans celles où la sensibilité semblait s'être réfugiée,

A ces symptômes se joignaient tantôt une loquacité incessante, tantôt la perte absolue des idées, au point que les malades n'avaient plus de mémoire que pour répéter les mots qu'on venait de leur prononcer. Chez quelques femmes se manifestait une faculté d'imitation involontaire si grande, qu'elles reproduisaient instantanément et avec le même accent, les sons ou les cris qui venaient frapper leurs oreilles. Enfin la convalescence laissa pendant longtemps

subsister cet étrange résultat d'une insensibilité persistante, qui continua d'affecter même les doigts qui avaient repris avec adresse les travaux de l'aiguille.

Les premières recherches se portèrent sur l'aliénation, et il fut démontré qu'elle n'avait aucune part à l'épidémie. — C'est ce qu'a parfaitement établi M. Andrieu dans un mémoire où après avoir exposé la théorie du système cérébral et nerveux, il donne une description détaillée des effets produits dans l'économie animale par l'usage du blé *ergoté*, qui engendre les affections morbides connues sous le nom d'ergotisme, et dont quelques-unes revêtent les apparences de la catalepsie.

Dans un nouveau mémoire lu à votre séance du 25 mars, M. Andrieu recherche les causes auxquelles doit être attribuée l'épidémie qui s'est développée dans l'établissement du Bon-Pasteur. Il fait remarquer d'abord que les femmes ont été presque toujours, seules atteintes par les épidémies non moins bizarres que nombreuses, dont la science a gardé le souvenir, et de plus que c'est principalement dans les classes supérieures que les femmes possèdent à la fois les qualités et les défauts qui les distinguent de l'autre sexe, et qui se réunissent toutes en une seule : *une exquise sensibilité*. Les défauts inséparables de cette qualité se résument aussi en un seul : *une excessive mobilité*. Enfin, les maladies, cortége obligé de ce défaut, procèdent presque toutes d'une extrême *surexcitation nerveuse*. M. Andrieu exprime par le mot *émotivité* la sensibilité exquise de la femme, sa prodigieuse aptitude à s'émouvoir. Cette émotivité comprend trois ordres de faits qui occupent une grande place dans le caractère de la femme : succession plus rapide des émotions ; besoin d'en rechercher de nouvelles et de plus vives ; empire exercé par ces émotions sur le raisonnement et le jugement. Et comme les émotions ont leur retentissement dans les profondeurs de

l'organisme, on conçoit que les chocs réitérés qui en résultent peuvent en déranger l'harmonie et en altérer les fonctions.

A l'appui de ces observations, M. Andrieu cite dans les faits déjà anciens, les religieuses de Loudun, les effets du mesmerisme, les affections nerveuses dont le cimetière de Saint-Médard fut, en 1727, le théâtre, lors de la mort du diacre Paris, et de nos jours les oracles du somnambulisme, les prodiges de l'homéopathie, etc. Les anciens attribuaient de pareils symptômes à la colère des dieux; M. Andrieu croit pouvoir les attribuer à l'*émotivité*.

Dans le dernier mémoire que vous a présenté M. Andrieu, et toujours pour arriver à découvrir la cause de l'épidémie, il passe en revue le régime alimentaire de la maison, et la règle disciplinaire sur l'emploi du temps, les travaux et les récréations. Il n'y découvre rien qui puisse matériellement être signalé comme une cause même occasionnelle. Enfin, il passe à l'examen des causes morales. Il évoque les antécédents des récluses, les souvenirs de leur vie passée, les émotions qu'ils peuvent produire, et les combats qui peuvent naître, des idées de religion qui commencent à dominer et des retours vers une existence toute matérielle; mais il oppose aux présomptions tirées du grand travail du cerveau et du désordre nerveux produit par ces combats, l'existence de vingt établissements ayant la même destination, soumises au même régime, et où rien de semblable ne s'est manifesté. Et d'ailleurs l'exaltation nerveuse née des causes qu'il vient d'indiquer, pourrait agir sur quelques sujets isolés, suivant la nature de leur organisation; mais comment concevoir le développement de ce germe épidémique qui s'empare de trente sujets, présentant des constitutions et des caractères opposés; et puis enfin, comme si la nature se plaisait à déconcerter la science, que dire de deux religieuses de la maison qui

viennent se placer au rang des malades, et présenter à peu près les mêmes symptômes. Ces faits ne portent-ils donc pas les caractères d'une véritable épidémie? En attendant un nouveau mémoire que nous promet notre collègue, disons avec lui : *Felix qui potuit rerum cognoscere causas.*

La véritable philantropie a toujours applaudi aux études des hommes de l'art, dirigées vers la perfection des objets les plus vulgaires, pourvu qu'ils fussent d'une utilité incontestable et d'un usage fréquent. A ce titre, M. Andrieu a bien mérité ; vous lui devez un excellent mémoire sur le choix et l'emploi des lunettes. — La vue n'est-elle pas le plus précieux, le plus noble de nos sens? sa privation n'est-elle pas la plus grande perte que puisse éprouver l'homme intellectuel ou le travailleur? Tout ce qui tend à la conservation de ce sens, n'est-il pas digne du plus haut intérêt? M. Andrieu embrasse donc ce sujet simple, sous le rapport de la physiologie et de l'optique; et après avoir signalé le danger de se livrer au charlatanisme industriel ou à l'ignorance, il explique le mécanisme préférable dans la forme de ces précieux instruments et les règles qui doivent présider à leur choix, pour toute espèce de vue.

Vous savez, Messieurs, avec quel empressement fut accueillie la célèbre découverte qui, venant en aide à la chirurgie, soustrait l'homme à l'empire de la douleur. Comme toutes les découvertes, celle-ci eut ses détracteurs. Il était du devoir des hommes compétents d'examiner la question qu'elle faisait germer et d'en hâter la solution par la pratique. Nos plus habiles opérateurs se sont emparé de l'éther et du chloroforme ; chacun s'est empressé d'apporter son tribut de faits et d'observations. Un de nos plus jeunes et de nos plus laborieux correspondants, vous a, dès le commencement de l'année, présenté un mémoire sur l'action physiologique de l'éther et du chloroforme. Non seulement

M. Follet a pratiqué de nombreuses opérations sous l'influence de ces stupéfiants, mais en médecin dévoué, il a voulu expérimenter sur lui-même et comparer à différents degrés les effets et les suites de l'éthérisation, par l'une et l'autre substance. Il déclare, qu'en aucun cas, il n'a éprouvé ou n'a observé dans les nombreux sujets qu'il a traité de résultat fâcheux. — Le chloroforme agit plus promptement que l'éther, et l'emploi lui en paraît préférable ; seulement il a pu remarquer qu'après son emploi, des nausées assez vives s'étaient manifestées. — Combattant l'opinion émise de la possibilité d'une asphixie par l'éthérisation, M. Follet démontre que l'extinction de la sensibilité n'est pas due à un commencement d'asphixie, dans le sens médical de ce mot, et établit qu'avec un bon instrument et quelques précautions qu'il indique, l'asphixie n'est jamais à craindre. Il demeure convaincu que si des accidents mortels, en une ou deux circonstances ont pû se développer, ils sont dus à la gravité de l'opération même, et non à l'éthérisation.

Déjà, Messieurs, notre collègue, M. Dauphin, vous avait initié aux mystères du Dante; ce poète merveilleux, qu'il n'est pas donné à tous de comprendre, et dont il est si difficile de sonder les profondeurs et de percer les obscurités. Sa traduction de l'*enfer* et la glose qui l'accompagne, furent pendant plusieurs séances l'objet d'une attention soutenue.

Cette année M. Dauphin a entrepris avec non moins de succès de vous faire connaître les x.e, xi.e, xii.e et xiii.e chants du paradis du Dante.

Dans cette traduction toujours fidèle et énergique, vous avez remarqué l'union de saint François d'Assises ; allégorie ingénieuse et touchante, rendue par le traducteur avec une poétique simplicité qui, en excitant au plus haut degré votre intérêt, a provoqué vos sincères applaudissements.

Quelque temps après la communication de son premier mémoire, M. Follet a lu à votre séance du 25 mars, un nouveau mémoire ayant pour titre : *Réflexions sur quelques doctrines médicales nouvelles, au point de vue de l'éclectisme.*

Lorsque la marche progressive de la science, l'esprit investigateur du siècle amènent tant de découvertes dont quelques-unes peuvent conduire à des résultats, mais que le charlatanisme exploite, ou dont l'esprit de système peut s'emparer; il ne faut ni tout rejeter ni tout admettre, il faut douter et choisir, c'est ce qui caractérise l'éclectisme, préconisé par M. Follet. Ce mode de procéder doit tenir le savant en garde contre l'engouement des nouveautés et la séduction des prodiges, en même temps qu'il doit se préserver des rechutes dans l'ornière de la routine.

Avec une bonne foi et une naïveté peu goûtés peut-être des praticiens vulgaires, et des vrais croyans en la médecine, M. Follet fait de cette science un historique peu rassurant ; il la présente comme professant à des époques diverses des principes différens et appliquant, par conséquent, des remèdes opposés. L'esprit de système a trop d'influence dans la recherche des causes occultes des maladies, pour ne pas conduire souvent à des erreurs. La thérapeutique, suit donc la médecine, dont elle est la très-dévouée servante, dans les routes où il lui plaît de s'égarer. Le mode curatif, les médicaments eux-mêmes sont soumis à l'empire de la mode. (Qu'il nous soit permis de dire, en évoquant nos plus vieux souvenirs, que nous nous rappellons le fauteuil de cuir, où chez notre aïeul, venaient à la file le samedi, les gens de travail, solliciter ce qu'on appelait *la saignée de précaution.*) — L'émétique eut son tour et le parlement sévit contre lui. Ce que M. Follet regarde avec justice comme les plus grands ennemis du progrès, ce sont l'esprit de système et l'esprit de routine.

Après avoir scruté avec sagacité les causes qui clouent irrévocablement un savant à son système, ou celles de la répugnance naturelle chez les hommes instruits pour les idées nouvelles, M. Follet arrive, après des antécédents adroitement préparés, à examiner la question si intéressante du magnétisme; cette découverte défendue par tant de prosélytes passionnés, attaquée par tant d'ennemis acharnés. M. Follet avec Bacon et tant d'autres penseurs, dit qu'il ne faut s'étonner de rien; qu'on a si peu pénétré dans les secrets de la nature, qu'il ne faut pas rejeter une chose parce qu'elle contrarie les idées reçues, ou qu'elle paraît incroyable. Retournons un siècle en arrière, et voyons comment auraient été reçues les prédictions sur les aérostats, la vapeur, l'électricité, et les résultats miraculeux qu'ils ont produits? Il y a donc autour de nous des agents invisibles qui fonctionnent et dont les effets, non contestés, révèlent seuls l'existence. Le fluide nerveux, dont Cuvier pensait que non seulement nous étions pénétrés, mais encore entourés comme d'une atmosphère, est évidemment l'un de ces agents. Le magnétisme agit sur lui et modifie ses effet, voilà qui n'est pas douteux.

L'étude du magnétisme doit, suivant l'auteur, comprendre trois ordres de faits:

1.° Les faits certains qu'on doit étudier pour en tirer parti.

2.° Les faits douteux dont on doit chercher à constater la réalité ou l'illusion.

3.° Les faits supposés par le charlatanisme et nuisibles à la science.

Au premier rang et comme constatés, M. Follet place le sommeil magnétique, et l'influence d'un individu sur un autre, pour le plonger dans cet état anormal.

Après avoir exposé la théorie par laquelle il explique l'action, ou le mécanisme, si on peut s'expliquer ainsi en par-

lant d'un agent impondérable, par lequel un individu peut magnétiquement agir sur un autre, et fait comprendre que cet effet n'a rien de plus miraculeux qu'une foule de phénomènes dont la cause nous est inconnue, M. Follet raconte avec simplicité, et avec la loyauté d'un homme qui marche de bonne foi à la recherche de la vérité, les quelques faits dont il a été témoin et à l'accomplissement desquels il a concouru.

Il avoue qu'il s'est tenu en défiance jusqu'à ce qu'il ait opéré lui-même.

Il a exercé le pouvoir magnétique sur une petite fille, à laquelle, après l'avoir plongé dans un sommeil magnéque, il a fréquemment et en présence de nombreux témoins, imposé sa volonté par la seule force de la pensée. Il l'a, dans cet état de somnambulisme, fait quitter un appartement où elle dansait par son ordre mental, et attirée par sa seule volonté dans une autre chambre où il s'était caché dans une armoire. L'enfant, à travers un labyrinthe de chaises disposées à dessein, est venue, sans trébucher, jusqu'au lieu où il était enfermé.

Une autre fois, il l'a fait nommer toutes les personnes placées derrière la chaise où elle était endormie, et entrées depuis son sommeil ; et ayant voulu l'éprouver, en lui reprochant de n'avoir pas nommé une personne qu'il lui désigna, elle répondit que cette personne était sortie (ce qui était vrai), et indiqua en son absence ce qu'elle avait fait depuis sa sortie. Tous les détails furent confirmés par la personne en question, lorsqu'elle rentra.

L'action et l'influence magnétique paraissent donc démontrées à M. Follet. Cependant, en précisant cette action, il fait remarquer que jamais sa volonté directe et mentale n'a pu se faire obéir par des idées *complexes* et des mouvements compliqués. Ainsi, pour déterminer la magnétisée

à déplacer un objet, il était obligé par une première impulsion de l'amener près de l'objet, par une seconde, de lui faire lever le bras, etc., et ainsi de suite.

Des phénomènes de visions accomplis, malgré l'interposition d'obstacles impénétrables à la lumière, sont aussi racontés par M. Follet ; toutefois, dans ceux dont il parle, il n'a point été agent. Seulement il dit avoir, en présence d'un somnambule, tourné dans sa poche les aiguilles de sa montre, de manière à ne savoir lui-même sur quelles heures elles étaient fixées, et cependant le somnambule donna une indication trouvée exacte par l'exhibition de la montre.

Sur ces faits de vision et pour en justifier la possibilité, M. Follet rapporte quelques cas extraordinaires manifestés dans certaines affections de l'œil, et notamment dans des opérations de la cataracte, où les malades, bien qu'ayant les yeux recouverts de compresses et dans l'obscurité, ont vu parfaitement.

Quant au deuxième ordre de faits, ceux qu'il qualifie *douteux* et qu'on doit étudier avec soin et défiance, ce sont les vues à grandes distances, celles internes, et surtout la science infuse avec les termes appropriés, bien qu'inconnus dans l'état de veille.

Quant aux faits miraculeux, M. Follet les abandonne aux charlatans. Ils se reconnaîtront par la possibilité de la démonstration contraire, par leur oppositions flagrante avec les principes élémentaires de toute science naturelle et physique.

Nous ne pouvons ici reproduire l'argumentation graduée, serrée et logique de M. Follet, qui ajoute beaucoup au mérite de son travail, mais qui perdrait de son prix en subissant une analyse qui n'entre pas dans les bornes de cette séance.

Divers rapports pleins d'intérêt vous ont été faits par

M. Huzard et notamment sur les mémoires de l'Académie de Metz et sur ceux de l'Académie de Dijon, à l'occasion d'un mémoire sur les Comètes, par M. l'abbé Maréchal. Il est entré dans des développements aussi curieux que scientifiques sur ces deux questions :

« Les aérolithes sont-ils les fragments d'une planète pri-
» mitive, brisée par le choc d'une comète? »

« L'anneau de Saturne peut-il être considéré comme ayant
» été séparé de sa planète par la pression d'une comète? »

Diverses lectures poétiques sont venues animer la gravité de vos réunions, aux deux morceaux que nous entendrons aujourd'hui de la bouche de leur auteur même, M. Brizeul a encore rempli l'une de vos séances par une comédie en vers ayant pour titre: *l'Eclair*, et qui se distingue par une intrigue bien conduite et une grande facilité de versification.

La musique a aussi ses systèmes, les uns exigent d'elle qu'elle exprime, non-seulement les sentiments, mais les pensées et presque les mots; les autres ne se préoccupent pas du poème; la mélodie est belle ou insipide; l'harmonie agréable ou dissonante, c'est à peine si elle doit être en rapport avec la situation. M. Marotte a mis en présence, en les personnifiant, ces deux systèmes, dans un dialogue spirituel où le technisme et la spécialité opposaient à la versification des difficultés que notre collègue, tout à la fois poète et musicien, a heureusement vaincues.

M. Garnier, aux soins duquel la ville eut la bonne inspiration de confier notre bibliothèque, et qui va toujours la feuilletant, y a découvert deux autographes de saint François de Salles, dont il a fait mention dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque par lui précédemment publié. Ses recherches l'ont conduit aussi à vous présenter une histoire financière de l'Académie, qui, par la comparaison des ressources dont la première révolution vous a dépouillé, vous a

fait plus vivement encore sentir la réduction éprouvée cette année dans votre subvention; surtout lorsque vous avez la conscience que l'emploi des modiques fonds qui vous sont alloués, est toujours dirigé vers le but de votre noble institution.

Votre section des beaux-arts s'applaudit plus que jamais de compter M. Forceville-Duvette au nombre de ses membres. Cet infatigable artiste, après avoir fait don à sa ville natale du buste de Delambre, que vous contemplez avec orgueil dans cette enceinte, vous avait offert celui de Blasset. Cette année encore il a largement payé son tribut, en vous faisant hommage de son archétype de la statue de saint Geoffroy, qu'il a offert d'exécuter en grand et prête à être livré au fondeur, si dans des temps plus heureux la ville jugeait convenable d'en décorer l'une de ses places.

M. Forceville, en vous faisant hommage de son œuvre, vous a lu une notice historique sur saint Geoffroy, évêque d'Amiens, ordonné en 1104 et mort en 1131. Ce saint personnage qui succédait à un prédécesseur, expulsé du siége épiscopal pour sa honteuse conduite, travailla d'abord à rétablir la règle de l'ordre dans le clergé; bientôt il consacra sa vie à l'affranchissement de la cité, opprimée par l'impitoyable Thomas de Marle et par Enguerrand de Boves. Le château d'Amiens, dit *le Castillon*, était le réfuge des oppresseurs. Vers 1115, il profita de la marche de l'armée de Louis-le-Gros, qui s'avançait vers Amiens, pour faire le siége du Castillon, et dans un discours prononcé avec l'entraînement de la conviction, il ranima le courage abattu des habitants, les engageant à réunir leurs forces et à verser leur sang pour la conquête de la liberté.—C'est ce trait de la vie de saint Geoffroy, que M. Forceville a saisi; c'est le mouvement d'inspiration qu'il s'est efforcé de rendre, alors que le saint évêque, tenant d'une main les chartes, gages futurs de la liberté, montre

de l'autre le ciel, comme la récompense de ceux qui sauront mourir pour l'affranchissement de leur patrie. — Ajoutons qu'après deux ans de siége et de combats, le Castillon ayant été pris et rasé, saint Geoffroy eut avant de mourir la satisfaction de voir l'établissement de la commune et le triomphe de la cause qu'il avait embrassée et défendue avec tant de zèle et de persévérance.

Tels sont, Messieurs, les résultats de vos travaux, moins importants que de coutume, il est vrai, mais que vous devez encore vous trouver heureux de constater, au milieu des préoccupations qui vous ont environné, et des graves événements qui vous ont distrait. — C'est sans doute à cette même cause que nous devons attribuer ce phénomène d'un défaut absolu de concours pour les sujets de prix que vous aviez proposés.

Espérons que l'année prochaine s'ouvrivra sous de plus heureux auspices, et lorsque réunis à pareil jour, en 1849, nous viendrons rendre compte à nos compatriotes de nos travaux, nous aurons à leur offrir une abondante moisson, résultat heureux du calme si nécessaire après tant d'orages.

DISCOURS

PRONONCÉ A LA

SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES D'AMIENS,

LE 2 SEPTEMBRE 1849,

PAR M.r BARBIER, DIRECTEUR.

MESSIEURS,

Cette séance touche à l'année séculaire de votre fondation. Il y aura bientôt un siècle que l'Académie d'Amiens existe.

J'avais eu la pensée de vous parler des travaux de cette compagnie, de la part d'influence qu'elle a eue sur les progrès de l'industrie dans cette cité, des efforts qu'elle a faits pour améliorer les procédés de l'agriculture dans cette province.

On sait que l'Académie a créé le Jardin des Plantes d'Amiens, qu'elle y donnait des leçons publiques de botanique, qu'elle y enseignait la physique et la chimie. Aurait-on oublié les grands sacrifices qu'elle s'est imposés, l'aliénation d'un terrain d'une valeur considérable, pour introduire dans cette ville les machines propres à la filature du coton. Comprend-t-on bien aujourd'hui les répugnances qu'elle a été

obligé de vaincre, pour faire adopter l'usage de cet autre pain que l'on nomme pommes de terre.

Il m'eût été agréable de faire passer sous vos yeux la longue suite de savants, de littérateurs, d'agronomes, d'hommes recommandables dans tous les genres, qui ont appartenu à l'Académie: j'aurais signalé leurs droits à la reconnaissance publique: j'aurais prouvé, que nous pouvons nous honorer de nos prédécesseurs.

Mais pour être dignement exécuté, ce travail demande autre chose que de bonnes intentions, autre chose même que du sentiment. J'ai dû laisser au collègue qui me succédera le mérite d'exposer les titres de cette modeste compagnie à la considération publique.

Cependant la place honorable que j'occupe en ce moment m'impose un devoir. J'éprouve le vif désir de mériter, pendant quelques instants, la bienveillante attention de cet imposant auditoire. Le choix du sujet pouvait seul m'assurer cette faveur. J'exciterai votre surprise, Messieurs, en vous annonçant que je viens vous entretenir des grandes lois de la Création.

Je me hâte de vous dire, que ce n'est pas de la création même, de l'origine des choses, que j'ai dessein de vous parler. Je distingue deux temps dans la création du monde. J'y vois les actes sublimes qui ont tout produit. Puis les lois éternelles, immuables, en vertu desquelles tout se maintient et se conserve. Je prends la Création déjà accomplie, et j'appelle seulement vos réflexions sur les lois qui ont alors été portées: lois qui protègent l'ordre admirable de l'Univers, lois qui ont fait arriver jusqu'à nous les choses crées, lois dont l'abrogation anéantirait le monde.

Ces grandes lois sont au nombre de trois. La première, la loi de la gravitation, régit les mouvements des astres, et maintient l'intégrité du globe que nous habitons. La seconde, la loi des attractions moléculaires, règle toutes les combi-

naisons que les principes des corps forment entre eux. La troisième, la loi biogénique, assure le développement des êtres organisés, les plantes et les animaux, conserve leur forme originelle, veille à la perpétuation des espèces.

La loi de la gravitation conduit dans l'immensité de l'espace céleste ces globes lumineux que nous voyons se mouvoir au-dessus de nos têtes. Cette loi les dirige dans leurs courses, elle prévient leurs écarts, elle permet à l'homme de calculer l'heure, la minute d'une éclipse dont il est séparé par vingt générations passées ou futures.

La loi de la gravitation a établi le soleil comme un centre autour duquel tournent toujours la terre et d'autres planètes. En vertu de la même loi, la terre est devenue un autre foyer d'une force qui oblige la lune, son satellite, à décrire sans fin autour d'elle des orbes à peu près circulaires. Nous retrouvons encore l'empire de la loi de la gravitation, sur les corps mêmes qui composent notre planète. C'est cette loi qui fait tendre vers le centre de la terre toutes les molécules, toutes les substances dont sa masse se compose. C'est elle qui tient rapprochées, réunies toutes les parties minérales qui la constituent. Elle attache à la surface du globe terrestre tous les êtres qui la recouvrent, et ceux qui habitent le point opposé du globe, qui nous sont antipodes, obéissent comme nous à cette puissance qui attire tout vers le centre de la terre.

Le globe terrestre doit à la loi de la pesanteur la conservation de sa forme, le maintien de son intégrité. Sans cette loi, dans la rapidité de son double mouvement sur elle-même et autour du soleil, ses parties se désuniraient, seraient lancées dans les espaces célestes.

La loi de la pesanteur nous rend encore d'autres services. Elle retient autour de la terre l'épaisse couche d'air atmosphérique qui l'entoure. On sait que nous puisons dans cet air l'oxigène, principe sans lequel nous ne pouvons vivre.

Hé bien ! dans le mouvement de la terre autour du soleil, cette enveloppe aérienne se déchirerait, elle nous abandonnerait, si l'attraction de la loi qui nous occupe ne la retenait.

C'est encore la loi de la pesanteur qui conserve les eaux des mers dans leur lit, qui arrête sur le rivage les flots qui menaçaient de le franchir. C'est elle aussi qui conduit les eaux de nos rivières, de nos fleuves, de nos pluies torrentielles, qui nous préserve d'inondations, de nouveaux déluges.

Lorsque les nuages se résolvent en eau, c'est la loi de la gravitation qui ramène celle-ci sur la terre. C'est à cette loi que nous devons ces pluies bienfaisantes qui fertilisent la terre, sans lesquelles nos champs seraient des déserts.

Dirai-je enfin que la loi de la gravitation, en retenant toujours la terre à une distance égale du soleil, fait que les rayons lumineux et calorifiques qui en émanent, nous arrivent avec le degré de puissance nécessaire à l'existence des êtres organisés. C'est la situation plus favorable encore que prend, au printemps et en été, le point du globe que nous habitons, qui donne à ces rayons une force stimulante, une vertu vivifiante. Le calorique, la lumière que ces rayons répandent alors autour de nous, raniment toute la nature organisée, suscitent les merveilles qui se multiplient sous nos yeux.

La seconde loi de la Création est celle des affinités moléculaires. La puissance de cette loi a créé le globe terrestre, elle a formé les corps qui le composent.

Supposez dans l'espace tous les principes, toutes les molécules des choses créées : puis admettez que ces principes, que ces molécules sont en repos, dans un état d'inertie ; vous avez la confusion, vous avez le cahos. Que tout à coup une voix souveraine s'élève, qu'elle proclame la loi des affinités moléculaires : aussitôt les principes élémentaires s'agitent ; ils se portent les uns sur les autres ; ils contractent des unions,

ils forment des combinaisons; tous les corps terrestres ont pris naissance : le monde est sorti du néant.

La loi des affinités donne de l'activité aux principes élémentaires; elle semble les animer, les provoquer à former des composés. Ces composés ne résultent point d'un simple rapprochement de molécules, d'une cohérence, d'une agrégation des parties intégrantes. Il y a ici pénétration réciproque, fusion complète, et ces nouvelles combinaisons ont souvent des qualités très-différentes des qualités de chacune des substances qui les ont formées.

La loi des affinités moléculaires, cette grande puissance créatrice, est toujours un exercice. C'est elle qui, dans l'intérieur du globe, produit, mais avec une lenteur séculaire, les métaux, les matières salines, les matières minérales, que nous en extrayons. C'est elle qui, à sa surface, opère journellement des décompositions, et crée d'autres êtres avec les principes que ces décompositions mettent à l'état libre.

Cette affinité n'a pas le même caractère dans toutes les molécules. C'est de cette cause que procèdent les changements que nous apercevons dans les corps terrestres. Ces corps se détruisent, leurs molécules se désunissent, aussitôt qu'elles rencontrent d'autres molécules pour lesquelles elles ont une préférence. Il est des principes qui se recherchent, qui se précipitent les uns sur les autres, quand on les met en contact. Il en est qui montrent entre eux une affinité moins empressée, surtout moins tenace. Il en est enfin qui n'ont aucun attrait réciproque. Si on les rapproche, ces molécules paraissent indifférentes, aucun lien ne s'établit entre elles.

Sans doute la loi des affinités n'a rien perdu de sa puissance. Sans doute l'acide sulfurique a encore pour la potasse le degré d'attraction qu'il avait au commencement du monde. Cette loi est immuable; elle est absolue. Le chimiste ne peut changer ni modifier le caractère de ces affinités; il est obligé

[illegible] jamais il ne fera un composé avec des [illegible] qui n'ont point reçu de cette loi une tendance à se [illegible] Jamais il ne parviendra dans une analyse à priver [illegible] de la force attractive qui s'oppose à ses fins.

[illegible] qui donnent des combinaisons qui nous occupent [illegible] toujours une forme déterminée. Ceci est une chose [illegible]. Peut-on concevoir une fixité dans la figure que [illegible] les mêmes corps, sans l'empire d'une loi qui la [illegible] et la reproduit. Aujourd'hui, comme au commencement du monde, le sel marin cristallise en cubes. Aujourd'hui comme alors les sels donnent constamment des cristaux [illegible], ou en aiguilles ou en fer de lance ; ou bien [illegible] en masses lenticulaires, rosacées, en paillettes. Que cette pérennité des mêmes formes dans les matières minérales ne démontre-t-elle pas qu'elles sont soumises à un pouvoir qui ne varie pas.

Les fluides impondérables, la lumière, le calorique, le fluide électrique, le fluide magnétique, jouent un très-grand rôle dans la formation de tous les corps. Hé bien! nous les trouvons dans les conditions les plus propres à favoriser toutes les nouvelles combinaisons : ces principes ont été soustraits à la loi de la pesanteur. Ne voit-on pas là l'intention de leur laisser toute leur liberté, de leur donner plus d'aptitude à provoquer des créations nouvelles, à opérer des décompositions, des transformations.

Si dans l'air atmosphérique, l'oxigène, l'azote, l'acide carbonique, ne présentent qu'un simple mélange, peut-on méconnaître une prévoyance, celle de rendre plus faciles les opérations de la loi des affinités. En tenant ces éléments libres, ils tendent toujours à faire partie de toutes les combinaisons qui se préparent. On sait qu'il est peu de corps dans la nature qui ne contiennent des principes qu'ils ont puisés dans l'atmosphère.

L'eau est aussi un agent qui concourt à la formation de tous les êtres. Ses courants dans l'intérieur du globe, ses pénétrations à sa surface sont des causes toujours actives de décompositions et de nouvelles combinaisons. Souvent l'eau cède dans ces cas l'hydrogène et l'oxigène qui la constituent. Mais elle est de plus un milieu qui favorise l'exercice des affinités moléculaires. Deux substances sous forme pulvérulente que l'on mêle ensemble, restent inertes. A peine sont-elles dissoutes dans l'eau, que leurs molécules s'agitent, se séparent, et donnent de nouveaux composés.

La troisième loi de la création est celle que je propose de nommer la loi biogénique. Cette loi est propre aux êtres organisés, les plantes et les animaux. Cinq ordres de faits importants me paraissent prouver l'existence de cette loi. Sans son secours je ne puis m'expliquer : 1.° l'organisation de ces êtres ; 2.° la nature spéciale des liquides et des tissus qui les constituent; 3.° les mouvements, l'action spontanée de leurs parties; 4.° la conservation de leurs formes originelles; 5.° le mode particulier de reproduction qui perpétue les espèces.

Le corps d'une plante ou d'un animal n'offre pas, comme le minéral, une masse homogène, d'un volume indéterminé, et dont tous les points se ressemblent. Les plantes et les animaux ont reçu une organisation, c'est-à-dire un corps qui se compose d'un ensemble de pièces distinctes, dont la position est obligée, l'action assignée, et qui concourent à un but commun.

Mais cette organisation est loin d'être toujours la même. Il y a autant de systèmes pour la construction des corps, qu'il y a d'espèces différentes, dans les plantes et dans les animaux : pour chaque espèce le nombre des parties est compté; mais il suffit pour remplir toutes les conditions de l'existence. Tous les besoins ont été prévus, les moyens de les satisfaire ont été donnés.

L'étude d'une plante ou d'un animal montre, dans les détails de son organisation, une prévoyance, une sollicitude, une entente, qui ne permet pas de douter qu'une intention a été suivie, qu'une cause intelligente a présidé à la formation de ces corps.

Dans ces organisations si diversifiées, si multipliées, vous ne trouvez pas un pore, une écaille, un filament, un renflement, qui n'ait une destination. Toutes les parties d'un être vivant sont des instruments dont l'action est prévue.

Citerai-je quelques faits bien vulgaires. Voyez le quadrupède destiné à se mouvoir sur la terre. Comparez son organisation à celle de l'oiseau qui doit parcourir les airs. Portez votre attention sur le poisson qui habite les eaux; et jugez comme chacun d'eux a été sagement pourvu des moyens qui lui étaient nécessaires pour accomplir facilement sa destinée. Les membres du premier, les ailes du second, les nageoires du troisième ne témoignent-ils pas qu'une intention bienveillante a ordonné leur création. Le mammifère, l'oiseau, ont reçu des poumons vésiculeux dans lesquels l'air pénètre. Les poissons ont des branchies qui exécutent le seul mode de respiration qui était possible dans l'eau. Combien d'autres merveilles, combien de faits qui révèlent la bonté, la sollicitude, autant que la toute puissance du créateur, j'aurais à vous signaler, si nous descendions dans les détails de l'organisation des mollusques, des insectes et des plantes!

La composition matérielle des plantes et des animaux me fournit une deuxième preuve qu'une loi spéciale commande toutes les actions qui se passent en eux. Savez-vous que leur corps est formé de liquides et de tissus organiques qui ont une composition et des qualités qui les distinguent de tous les autres corps de la nature. Savez-vous que dans l'intérieur des plantes et des animaux, il s'opère des combinaisons que l'on ne retrouve nulle part; que là les éléments, l'oxigène,

l'hydrogène, le carbone, l'azote sont employés à composer des matières que le chimiste n'a jamais pu faire.

C'est dans ces laboratoires vivants que se forment la fécule, le sucre, l'huile, les résines, la gomme, l'albumine, la fibrine etc., ou autrement la sève, la lymphe, le sang, la chair, des tissus organiques de tous les genres. La chimie peut bien décomposer ces substances, nous dire quels sont les éléments qui les constituent, mêmes les proportions dans lesquelles ces éléments se trouvent. Elle peut encore modifier ces substances, les transformer les unes dans les autres, mais les produire, jamais. Rousseau avait assisté à une leçon du chimiste Rouelle. Ce dernier croyait avoir intéressé son illustre auditeur, et lui vantait l'importance de la chimie. Quand nous ferez-vous de la farine, fut la seule réponse du philosophe.

La fécondité de la loi biogénique, pour varier les combinaisons chimiques, est si grande, que chaque espèce d'êtres créés fournit à l'analyse de son corps quelque chose qui lui est propre. Chaque espèce de plantes, pour exemple, donne ordinairement un produit qui la caractérise.

Voyons maintenant comment s'exécutent les opérations organiques dans les corps des plantes et des animaux. Ces opérations supposent des mouvements: mais ces mouvements sont spontanés, ils dépendent d'une force active, intime, inhérente aux fibres, aux tissus même des parties qui les exécutent. Cette force mystérieuse émane de la loi biogénique. Elle est le témoignage visible de son exercice. Cette force a été de tout temps reconnue dans les êtres organisés. Elle a été nommée *nature, principe vital, force vitale*. Son action commence la vie ; elle continue le développement des êtres organisés ; elle dirige l'exercice des fonctions qui les entretiennent ; et la mort arrive quand elle s'éteint, quand elle abandonne le corps qu'elle faisait vivre. Même dans

les animaux qui ont un appareil nerveux, l'innervation s'arrête, dès que la force vitale n'existe plus.

Remontez à l'origine de cette puissance qui fait vivre les plantes et les animaux, et vous reconnaîtrez qu'elle date de la création, qu'elle est passée du corps du premier individu créé, dans le corps des individus qui sont immédiatement sortis de lui, et de ces derniers dans tous ceux qui se sont succédés jusques à nous. Tous les êtres de la même espèce se tiennent ainsi par leur naissance. Il n'y a pas d'interruption possible dans cette marche descendante des êtres organisés. Si dans une grande catastrophe tous les individus d'une même espèce ont été anéantis, l'espèce est et demeure détruite. Elle manque dans le grand catalogue de la création. On sait que l'on a trouvé dans l'intérieur de la terre des squelettes d'animaux dont il n'existe plus d'individus vivants.

La force vitale qui anime toutes les parties du corps des plantes et des animaux, a donc traversé toutes les générations qui se sont remplacées sur le globe terrestre depuis la création. Elle s'est ainsi propagée des ascendants aux descendants, de manière qu'on pourrait la présenter à l'esprit comme un long fil, conducteur de la vie, dont une extrémité serait dans la main du créateur, et l'autre aboutirait dans les êtres aujourd'hui existants, pour se continuer dans ceux qui naîtront de ces derniers.

Je donnerai comme une nouvelle preuve que les êtres organisés sont sous l'empire d'une loi toujours présente, toujours agissante sur eux, la conservation de leur forme générale et celle de toutes les pièces qui composent leur être. Tous les individus de la même espèce ont toujours le même nombre d'organes, et ces organes offrent exactement la même configuration. Tous ces individus sont comme sortis du même moule, établis sur le même type. Conçoit-on cette

fixité des formes, cette pérennité fidèle du même modèle, si l'on n'admet pas un dessin initial, fixé, arrêté pour chaque espèce par une volonté souveraine, si l'on ne reconnaît pas que le développement de toutes les parties des plantes et des animaux est un effet prévu, obligé d'une loi portée à l'origine du monde.

On a comparé les plantes figurées sur d'anciens monuments avec celles de la même espèce qui appartiennent à notre époque : on les a trouvées semblables. On a semé des graines qui dataient de plusieurs siècles : les plantes qui en sont sorties ne différaient pas de celles qui ornent nos parterres ou qui croissent dans nos champs.

On sait comment se forment les minéraux. On sait que la rencontre fortuite de principes, de molécules qui se conviennent, suffit pour leur donner naissance. L'homme peut en créer à volonté. Mais ce n'est pas ainsi que se perpétuent les plantes et les animaux. Il y a pour les êtres organisés un mode de génération qui a été institué au commencement du monde et qui est invariable. Toujours une plante ou un animal a pris son premier degré de développement sur un être actuellement vivant. Une graine, un œuf, un germe quelconque a d'abord été attaché à un corps organisé ; il a pris sur ce corps un certain accroissement ; il ne le quitte que quand il réunit les conditions qui lui assurent son existence individuelle. Il emporte, en s'en détachant, cette force vitale dont nous parlions tout à l'heure.

La loi biogénique ne reçoit-elle pas ici une sorte de sanction ? Ces faits ne sont-ils pas comme une répétition fidèle des actes de la création ? Peuvent-ils se concevoir si l'on n'admet pas une cause intelligente qui les dirige ?

Nous avons vu, Messieurs, la loi de la gravitation à laquelle est soumis le cours des astres ; la loi des affinités moléculaires qui détermine la formation des corps terrestres ; la

loi biogénique qui régit les êtres organisés. Dirai-je qu'avec le secours de ces lois, le spectacle de l'Univers m'inspire, avec un vif élan d'admiration, un doux sentiment de sécurité. Si les lois supposent une puissance qui les fait, elles supposent en même temps que cette puissance veille à leur exécution. Alors mon esprit se rassure, il est tranquille et plein de confiance sur l'avenir : mais j'éprouverais une inquiétude pénible, si je me laissais aller à la pensée que tout ce qui existe, n'est point établi sur des lois éternelles, immuables, qui conservent, qui maintiennent l'ouvrage du créateur.

Il serait téméraire de vouloir juger, de vouloir soumettre à un examen, le pouvoir immense, incompréhensible, incommensurable qui a donné ces lois. Ce pouvoir ne se révèle qu'à la conscience de l'homme. La main qui exerce cette toute puissance ne se laisse pas voir.

Il est assez curieux de rechercher ce que les savants ont dit sur chacune de ces lois. Consultons sur la loi de la gravitation, l'auteur de la mécanique céleste, le célèbre Laplace. Il déclare dans son exposition du système du monde, qu'une cause primitive a dirigé les mouvements planétaires, et qu'il y a plus de quatre mille milliards à parier contre un, que ces mouvements ne sont pas l'effet du hasard.

Si je m'arrête à la loi des attractions moléculaires, et que je demande aux chimistes quelle est la cause qui pousse les principes des corps à former des combinaisons, Fourcroy me répond que la nature créatrice a placé dans tous les corps qui composent notre globe une forme intime qui pénètre, agite leurs molécules, et qui les invite, en quelque sorte, à s'unir les unes avec les autres. M. Thenard dit que nous ne pouvons expliquer cette tendance générale à la combinaison, qu'en admettant l'existence d'une force inhérente à la matière, et que cette force, dont nous ignorons complètement la cause, a été appelée attraction moléculaire.

La loi biogénique aurait-elle le mérite de porter la conviction dans tous les esprits. Elle met sous nos yeux des merveilles si multipliées ! elle nous montre une fécondité de moyens qui surpasse de si loin le pouvoir de l'homme ! Elle nous rend les témoins de tant d'effets qui manifestent un commandement ! Vues en exercice dans l'Univers, jugées par la conscience, les lois de la création ne laissent pas de place au doute ; elles conduisent invinciblement à l'idée d'un Dieu.

Disons après Cicéron : quoi la sphère d'Archimède prouve l'existence d'un ouvrier habile, et le système du monde ne prouverait rien !

Les sciences dont l'esprit de l'homme s'honore le plus, n'ont pris une doctrine, n'ont fait des progrès réels qu'au moment où les grandes lois de la création ont été admises, reconnues, interprêtées,

Avant la découverte de la gravitation, l'astronomie se composait d'un certain nombre d'observations curieuses sur le mouvement des astres. Une attention persévérante avait constaté des faits importants, mais la science astronomique n'existait pas.

Newton paraît, il trouve la loi de la gravitation ; et aussitôt tout le système du monde planétaire s'explique. Tout ce qui se passe dans les cieux est prévu d'avance, et nous annonçons à nos neveux les phénomènes célestes dont ils seront les témoins.

La chimie a eu le même sort. D'abord cette science n'était qu'un jeu de hasard. On mettait sans règle, sans guide, des substances en contact, et on attendait ce que ces rapprochements fourniraient. On espérait à force de tentatives obtenir quelque combinaison précieuse. On connaît les folies des alchimistes, leur infatigable patience, leurs efforts opiniâtres, pour convertir en or les autres métaux.

On croyait alors que les corps se formaient par l'effet d'un

pouvoir surnaturel, d'une action magique. La chimie était la science des prodiges; on y parlait un langage mystérieux, énigmatique.

La loi des attractions moléculaires se révèle, et la chimie devient une science positive dans ses opérations. Si on veut un corps, on sait quelles conditions sont nécessaires pour le former. Si on désire décomposer une substance, on connaît les agents qu'il faut employer pour séparer les principes qui la constituent.

Nous ne pouvons dire quelle influence l'admission de la loi biogénique aurait sur les progrès des sciences qui se rattachent à cette loi. Ces sciences sont nombreuses; l'histoire naturelle quand elle s'occupe des plantes et des animaux; l'anatomie, la physiologie qui étudient leur organisation; la médecine qui recherche toutes les altérations que peuvent éprouver les diverses parties du corps des êtres créés. L'agriculture, cette branche si féconde de la richesse publique, est fondée sur la loi biogénique: ce sont des êtres organisés et vivants que cultive l'homme des champs. C'est par une sage et heureuse interprétation de la loi biogénique qu'il parvient à obtenir d'abondantes récoltes, à faire prospérer des cultures nouvelles, à améliorer les races des animaux domestiques. Cette loi tient toujours le cultivateur dans un état de sujétion, et il ne parvient à faire des conquêtes sur la nature, qu'en suivant avec soumission les conditions que cette loi lui impose.

Ce que l'on nomme matières premières dans nos filatures, dans nos manufactures, sont des produits de la loi biogénique. Le coton qui a occupé tant de bras dans cette cité, est une substance soyeuse que la Providence a placée autour des graines dans les fruits du cotonnier, pour les garantir des causes extérieures qui pouvaient les altérer. La laine a évidemment une destination, celle de garantir du froid et de

l'humidité les animaux qui en sont recouverts. La soie provient d'un insecte de la famille des lépidoptères: la chenille de cet insecte forme avec une sécrétion qui sort de son corps une enveloppe filamenteuse que l'on nomme cocon; cette enveloppe est destinée à servir d'abri à l'insecte, pendant que, sous la forme de chrysalide, il éprouve l'espèce d'incubation qui le métamorphose en papillon. Le lin, le chanvre sont fournis par l'écorce de ces plantes: ces matières textilles concouraient à la solidité de leurs tiges.

Mais je m'arrête. J'ai peut-être abusé, Messieurs, de votre bienveillance. Je vous demande pardon d'avoir choisi un sujet si sérieux. Je serais trop heureux si j'avais pu lui donner quelque intérêt.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE,

PENDANT L'ANNÉE 1848-1849,

PAR M. ANSELIN, SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 1849.

MESSIEURS,

L'usage de rendre compte, dans la séance publique, des travaux de l'année, est devenu une loi qui ne saurait être enfreinte; c'est une servitude imposée à perpétuité au Secrétaire-perpétuel, et qui pèse aussi quelquefois de tout son poids sur un auditoire rempli de bienveillance. Et cependant, il faut le dire, ce n'est ni l'importance, ni l'intérêt, ni la valeur des sujets traités qui font faute; mais c'est le mouvement et la vie qu'ils perdent dans l'analyse. Un compte-rendu peut aspirer à l'intérêt d'un inventaire. C'est un herbier rempli de belles plantes desséchées et pour lesquelles celui qui le montre chercherait en vain à exciter l'enthousiasme qu'il a éprouvé à les recueillir, quand elles exhalaient leurs parfums et brillaient de leurs couleurs natives.

Il faut le dire aussi, le compte-rendu est le tribut que doivent à la Société, les réunions académiques, en échange de la considération qu'elle leur accorde et des encouragements qu'elle leur donne. Et puis dans ces temps où des polémiques ardentes s'élèvent de tous côtés, où trop souvent on regarde le dénigrement comme une lumière, l'impuissance comme une force, le dédain comme une supériorité, elles doivent être considérées comme aussi heureuses que rares, les occasions de rendre à chacun la justice qui lui est due; d'examiner en famille les richesses intellectuelles que l'année a produite.

Dans cet examen il ne faut pas, sortant d'une juste appréciation, se bercer d'un vain espoir ni porter trop haut les exigences. Si depuis que les intelligences se réunissent, pour marcher dans la voie des progrès, une seule découverte avait tous les ans signalé l'existence de chaque réunion; la somme des progrès serait immense, et nous aurions dépassé actuellement ce que les utopistes les plus zélés et de meilleure foi ne nous promettent que dans un avenir éloigné. Espérons donc que ce qui sera offert sans faste d'une part, sera accueilli avec indulgence de l'autre. Et n'oublions pas qu'après les commotions qui ont ébranlé le monde civilisé, les esprits sont à peine rendus au calme si nécessaire à la méditation, à l'étude, aux beaux-arts.

Vous avez eu d'ailleurs cette année, Messieurs, à regretter la perte d'utiles collaborations. C'est tantôt le changement déjà si déplorable pour nous du foyer universitaire qui vous enlève M. Hubert, tantôt c'est le suffrage universel qui porte MM. Creton et Dubois aux deux assemblées politiques et vient substituer les devoirs du législateur aux travaux de l'académicien; tantôt c'est un magistrat dont la parole harmonieuse et pleine de grâce résonne encore à vos oreilles, mais qui ne vous sera plus donné d'entendre souvent, ab-

sorbé qu'il est loin de vous par d'austères fonctions. Enfin, c'est encore un magistrat que ses éminentes qualités, son honorable caractère, ses hautes lumières devaient appeler à la présidence d'une de nos premières Cours de justice. De toutes ces privations, celle qui n'est pas la moins sensible, c'est l'éloignement pour un long temps encore, je le crains, de celui dont l'absence et votre honorable suffrage m'appellent aujourd'hui à porter un fardeau si lourd pour moi, pour lui si léger.

Vous avez cherché à réparer ces pertes en vous adjoignant de nouveaux collaborateurs, et chaque admission vous a convaincu que vos choix étaient heureux. M. Follet vous a, lors de sa réception, présenté le médecin assistant à la naissance de l'homme et le suivant jusqu'au tombeau. Ce sont d'abord les soins tutélaires qui protègent une existence à peine consolidée; ce sont bientôt ceux qui doivent préserver l'enfance, aider le développement des forces, sans nuire à celui de l'intelligence; puis viendra la surveillance devenue nécessaire pour limiter l'effet destructeur des passions. L'homme fait deviendra encore l'objet de la sollicitude du médecin, non seulement pour combattre les maladies du corps, mais pour arrêter les ravages qu'un travail continu, les passions viriles, l'ambition auront exercé sur l'organisation; et enfin lors qu'arrivé au terme de sa carrière l'homme aura vu ses facultés s'amoindrir, ses forces l'abandonner, il trouvera dans le médecin, devenu presque membre de sa famille, un consolateur, un appui pour son courage défaillant; c'est un ami qui prolongera ses jours et lui fermera les yeux.

Dans la réponse à ce discours, M. Barbier, directeur, a justifié l'empressement de l'Académie à recevoir dans son sein les membres distingués du corps médical, qui aspirent à prendre part à ses travaux. Dans une digression à travers le vaste champ des connaissances nécessaires à l'étude de la mé-

decine, il a fait voir que l'étude de l'homme physique, intellectuel et moral, embrasse presque toutes les branches de la science. Combien de fois, dit-il, n'avez-vous pas rencontré sous l'enveloppe du médecin, tantôt le chimiste, tantôt le physicien, tantôt le botaniste; combien de fois l'Académie n'a-t-elle pas eu recours aux connaissances variées de ceux de ses membres appartenant à la médecine, soit pour des cours publics, soit pour la solution de questions de salubrité, soit pour les épidémies, soit pour celles d'économie politique, se rattachant au travail des manufactures. La législation et la justice ne viennent-elles pas aussi demander des enseignements aux médecins?

M. Follet n'a point failli à l'espoir conçu par l'Académie d'une active collaboration de sa part. Il vous a présenté au commencement de l'année un mémoire sur le traitement du *Croup;* et dernièrement encore sur le traitement du Choléra, des observations théoriques et pratiques. C'est en réunissant et comparant les divers systèmes et les méthodes curatives en classant leurs résultats, en s'éclairant de l'expérience, qu'on parviendra peut-être à dompter ces deux funestes maladies, dont l'une est le désespoir des mères et l'autre le fléau des familles.

Tout près de vous, Messieurs et se dérobant pour ainsi dire sous l'enveloppe modeste d'un employé, M. Brouaye, vous dédiait une méthode de sténographie syllabique procédant par monogramme et sans traits parasites.

M. Roussel se dévouant à l'étude toujours ingrate d'une telle science, a, dans un rapport lumineux et concis, relevé les avantages de cette méthode qui, lorsqu'elle aura vaincu les obstacles que l'intérêt ou la paresse opposent toujours aux voies nouvelles, rendra (c'est le jugement que vous en avez porté) de grands services à l'art de la sténographie; art qui plus que jamais s'identifie avec les besoins de notre société

moderne; car chaque siècle a son cachet particulier, ses goûts, ses exigeances, et chez nous surtout, jusqu'à ses caprices.

A raison de ces phases diverses qui caractérisent la société jusques dans les beaux-arts et les produits littéraires, M. Dauphin s'est attaché à rechercher pourquoi dans ces derniers temps l'opéra paraissait l'emporter sur le drame. La musique unie à l'œuvre dramatique, n'en change pas la nature; c'est un ornement qu'elle ajoute, c'est un moyen d'émouvoir à l'aide de ce langage divin qui enivre et pénètre nos sens, dit une dame, (et vous l'auriez deviné d'avance), qui se fait le champion de l'opéra; mais son adversaire, M. Dauphin, rapportant toute entière à l'intelligence l'œuvre dramatique, conteste à l'opéra le pouvoir de se prêter aux détails, comme le fait le drame parlé. La musique peint les sentiments, s'adapte aux situations; mais non aux paroles. Peut-on faire de la politique en musique? Introduira-t-on dans l'opéra les scènes si profondes de *Cinna*, de *Britannicus* ou de *Nicomède?* Peut-on dans une cavatine, crayonner le caractère d'Agrippine? La musique rendra-t-elle *le pauvre homme*, du Tartuffe; *les beaux yeux de ma cassette*, de l'Avare? M. Dauphin le nie, et d'ailleurs; dans le drame l'acteur disparaît par le prestige d'un art profond, et vous laisse en face de *Cinna*, ou du *Misantrope*, d'*Hamlet*, ou de *Célimène;* dans l'opéra la prédominance du chant, rappelle trop le talent du chanteur aux dépends de l'illusion dramatique. Après une digression sur l'histoire de la Mélopée, M. Dauphin, en qui le musicien passionné disparaît, sous le littérateur convaincu, accorde la palme à celui qui peut produire la peinture la plus complète de l'homme qui parle au cœur et à l'intelligence. Le *Mæstro* ne possède que la couleur, le poète réunit la couleur et le dessin. Honneur donc au mæstro, mais place au premier rang au poète dramatique.

Cette lutte entre la poésie et la musique nous conduit à vous rappeler, Messieurs, l'intéressante notice sur Weber, dont M. Breuil vous a donné la première partie. L'illustre auteur de *Robin des Bois*, ne nous est connu que comme musicien. M. Breuil, quoique juge très-compétent, laisse à d'autres l'appréciation de ce beau génie musical. C'est sous une face nouvelle qu'il veut l'envisager en nous révélant le talent littéraire qui, dans cette riche imagination, se joignait à l'art profond du compositeur. Weber, dès sa jeunesse, sentait se développer les premières étincelles de ce feu divin, qui entraîne les organisations privilégiées vers le culte des beaux-arts. Il peignait à l'huile, au pastel; mais bientôt le génie de l'harmonie s'empare de lui et lui fait vaincre tous les obstacles qui s'opposaient à son entrée dans une carrière où il devait rencontrer des maîtres et des rivaux. C'est surtout dans la correspondance de Weber, fréquemment citée par M. Breuil, que se révèle non-seulement une charmante naïveté de style, mais une vraie philosophie, une grande élévation de pensée, et une dignité qui ne se démentent jamais. Cette première partie des recherches sur les ouvrages d'un si grand maître, trop tôt ravi à la scène lyrique, vous a laissé et vous réserve, pour la prochaine année, le vif désir d'en entendre la suite.

M. Dauphin, persévérant dans ses études du Dante, vous avait l'année dernière initié aux mystères peu connus du Purgatoire, œuvre de ce poète du XIII.e siècle. A l'époque où le Dante écrivait en 1300, l'Italie encore barbare, il faut le dire, était déchirée par ses guerres civiles, Florence surtout, patrie du poète en était le théâtre. Les premières études du Dante embrassaient la poésie, l'histoire et la théologie. On s'étonnerait qu'un esprit poétique se livrât à l'étude de la théologie; mais la science des choses saintes était alors d'un usage général; les ecclésiastiques s'y livraient par devoir,

les autres pour communiquer avec eux ; ainsi se forme par les circonstances l'esprit général d'un siècle. Le siècle du Dante se peint dans ses écrits; on y voit un mélange étonnant et quelquefois absurde de vérités théologiques et de fables puisées dans la mythologie. Au projet bizarre d'employer cent chants à décrire l'enfer, le purgatoire et le paradis, on ne pouvait peut-être ajouter qu'une bizarerie, c'était d'appeler cet ouvrage une comédie. Beaucoup de parties du poème du Dante sont encore un mystère pour ses compatriotes eux-mêmes. C'est une étude réelle que celle de ce poète, et vous devez à la persévérance de M. Dauphin de vous avoir, cette année, fait connaître par des sommaires raisonnés les trente-trois chants du paradis où l'amant de Béatrice rêve qu'il est conduit par cette maîtresse inexorable, qui fut le tourment de sa jeunesse, et dont il fait son guide et son ange gardien, dans ces régions ténébreuses et fantastiques de l'enfer et du paradis ; régions où l'on ne peut demeurer longtemps, et que nous abandonnons pour revenir avec M. Bouthors, aux choses de la terre.

M. Bouthors, vous le savez, explorateur infatigable de nos chartes, y retrouve l'origine ancienne de tous nos droits, et tous les éléments de l'édifice social, tel que les ans l'ont modifié. Avant que la propriété fut contestée et qualifiée de *vol* par nos utopistes modernes, notre collègue s'était occupé de l'origine des biens, de la famille. Ses méditations à ce sujet avaient de l'actualité, et vous avez entendu avec un vif intérêt la lecture qu'il vous a faite de l'extrait d'un ouvrage ayant pour titre : *la Propriété et la Famille*, considérés dans leurs rapports avec l'organisation de la commune. Dans cet ouvrage, qui contient les grands principes de l'économie politique, l'auteur établit que les charges résultantes de la transmission de la propriété et qu'elle supporte en raison de la protection accordée par l'Etat, ne doivent jamais dépasser une certaine li-

mite à peine d'avoir pour effet l'anéantissement de la propriété même.

L'envoi qui vous fut fait par M. J. Guérin de son Traité d'Ortopédie, a eté, de la part de M. Andrieu, l'objet de plusieurs rapports successifs, tous consiencieux et détaillés, dans lesquels le rapporteur a intercallé sur la science des observations qui lui sont propre, et dont le résultat a été d'inscrire M. J. Guérin au nombre de nos associés correspondants.

M. Pollet, notre savant professeur de physique, vous a présenté, avec des développements, le baromètre anéroïde de Vadi, et l'anémomètre de M. Combes; ce dernier instrument, destiné à mesurer la vitesse des courants d'air, et le premier aussi sensible que le baromètre à colonne de Mercure, et bien plus commode pour le transport et les observations, en ce qu'il offre sous un très-petit volume une grande solidité, et une résistance sans dérangement, aux plus violentes secousses.

Nous n'abandonnerons pas la science sans rappeler avec quels soins M. Pauquy s'est livré à l'analyse de plusieurs plantes tuberculeuses que l'on soupçonnait contenir de la fécule alimentaire, propre à remplacer la pomme de terre, dans un moment où cette plante si nécessaire paraît avoir aussi son choléra.

L'étymologie du nom de *Samarobrive* (pont sur la Somme) donné à notre antique cité a été contestée par un de nos correspondants, et décomposée en celui de *Sama-Robriva* ou Robriga. L'un signifiant *Sommet*, et l'autre celui d'une divinité adorée par les Gaulois. En confiant à M. Rigollot l'examen de cette opinion, vous en avez obtenu une discussion rigoureuse et telle que vous deviez l'attendre de son profond savoir; mais inexorable en même temps et de nature à décourager, pour quelque temps, ceux qui seraient tentés de nous rebaptiser.

Depuis un siècle que l'Académie d'Amiens a été constituée, les *avènements* et les événements ont dû changer sa numismatique, j'entends par là le type de ses jetons. A cette occasion, M. Garnier, à qui la ville a eu la bonne pensée de confier le soin de sa bibliothèque, a fureté dans ses domaines, et en a extrait une notice intéressante sur l'origine de notre Société académique. Comme toutes les réunions de cette nature elle a été d'abord bien modeste et timide, elle a eu ses détracteurs, elle a dû subir, et je crois que l'usage n'en est pas abrogé, toutes les critiques et tous les sarcasmes des beaux esprits qui ne voulaient ou ne pouvaient en faire partie. Enfin Gresset, notre illustre poète, la prit sous sa protection et obtint, sous Louis XV, en 1750, les lettres-patentes qu'il lui remit en venant la présider le jour de la Saint-Louis de cette même année. Vous avez substitué à des effigies trop passagères le temple de l'immortalité avec votre ancienne devise : *Tentenda via est*. Ce type, symbole de la gloire qui attend le génie, sera, nous l'espérons, à l'abri des révolutions.

Vous êtes académie littéraire, Messieurs, mais vous l'êtes aussi des beaux-arts ; pourquoi ceux-ci ne viendraient-ils pas aussi vous payer leur tribut et consacrer les grandes renommées ?

Cette pensée généreuse a été conçue par M. Forceville-Duvette, l'un de vos membres, dont le ciseau nous a déjà enrichi des bustes de Delambre et de Blasset. Il voulu rendre à Gresset, notre fondateur, les mêmes honneurs que Du Cange avait reçu.

C'est avec enthousiasme, Messieurs, que vous avez accueilli cette proposition. Et comment ne vous applaudiriez-vous pas de l'avoir adopté ; lorsque nous sommes encore tous émus des illustres journées que l'inauguration de la statue de Du Cange a donné à notre ville.

Nous aussi nous aurons un beau jour; ce sera celui où dans notre cité nous verrons s'élever un marbre à la mémoire de notre poète illustre et de notre fondateur. Ce sera un beau jour que celui où nous pourrons dire, en contemplant la statue de Gresset : un siècle s'est écoulé depuis que notre compatriote inaugurait l'Académie. Après cent ans il nous est donné de rendre illustration pour illustration; et c'est du sein même de cette Société fondée par lui, que sort le tribut glorieux d'un monument élevé à sa mémoire.

DISCOURS

SUR LES

PROGRÈS DES SCIENCES PHYSIQUES

DEPUIS UN SIÈCLE,

PRONONCÉ DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 1.er SEPTEMBRE 1850,

PAR M. POLLET, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Tous les ans, à pareil jour, une assemblée nombreuse vient encourager vos travaux et prouver, par son empressement à en entendre l'analyse, qu'ils ne sont point dépourvus d'intérêt. Cette fois, les circonstances donnent à notre réunion une importance inaccoutumée. Ce fut en 1750 que l'Académie tint sa première séance publique, sous la présidence de son illustre fondateur: elle célèbre aujourd'hui son année séculaire.

Peut-être aurais-je dû reproduire à grands traits ce qu'elle a fait depuis un siècle, et par la simple énumération des services qu'elle a rendus à l'industrie et aux arts, anéantir les reproches de stérilité qu'on lui adresse trop souvent. J'ai pensé que cette rapide esquisse de son histoire serait plus convenablement placée dans une solennité prochaine. Vous auriez

désiré, Messieurs, commencer le nouveau siècle qui s'ouvre pour vous par l'inauguration de la statue de Gresset. Des obstacles imprévus vous ont empêchés de réaliser ce désir. Bientôt vous acquitterez la dette de la reconnaissance, et l'immortel auteur de *Ver-Vert* et du *Méchant* aura dans cette enceinte un monument digne de sa gloire. Alors, sans doute, une voix éloquente, résumant les travaux de l'Académie qu'il a créée, démontrera que, si cette Société n'a point égalé son fondateur par le génie, elle a du moins répondu à sa noble origine par des titres réels à la reconnaissance publique.

Depuis qu'elle existe, de grands progrès se sont accomplis : c'est en les suivant avec une religieuse attention qu'elle a pu se rendre utile. De plus grands progrès encore doivent sortir comme conséquences de ces prémisses glorieuses.

Une soif inextinguible de perfectionnement dévore l'esprit humain. Loin de l'apaiser, une conquête est pour lui comme un aiguillon qui le pousse invinciblement vers une autre conquête. Trop souvent son impatience aveugle l'égare dans une voie fausse, et, tandis qu'il aspire à monter, il se jette dans un abîme. Mais il est une carrière où les dangers sont inconnus : tout effort y rapporte son fruit, et l'inépuisable activité de l'esprit, son insatiable avidité de connaître y trouvent une satisfaction assurée : car la matière à exploiter, c'est la Nature, c'est-à-dire l'infini.

Vous avez compris, Messieurs, tout ce qu'il y a de solides richesses et de véritable bonheur pour la société dans cette source féconde. Aussi la science de la Nature occupe-t-elle dans vos travaux le premier rang. Jeter un coup-d'œil sur ce qu'elle a produit depuis un siècle, ce sera justifier les espérances d'avenir que vous faites reposer sur elle : ce sera peut-être, en même temps, répondre à la pensée qui m'a valu l'honneur de vous présider.

La philosophie naturelle a langui dans une longue en-

fance. Née, pour ainsi dire, avec le monde, elle est, pendant long-temps, demeurée stationnaire. C'était un amas grossier de préjugés et d'erreurs, au milieu desquels, à de rares intervalles, des hommes de génie jetèrent quelques vérités. Pour qu'une science marche et se développe, il faut que la méthode qui lui convient soit trouvée; il faut surtout que cette méthode soit constamment appliquée. Dans la science de la nature, il n'y a point d'autre méthode que l'observation de la nature. C'est ce que l'orgueilleuse raison des philosophes ne comprit que bien tard. Aux phénomènes réels, ils substituaient de vains fantômes, de stériles théories, résultats des élucubrations de leurs cerveaux et des folies de leur imagination. Avec leurs prétendus principes de la *raison suffisante*, du *convenable* et du *plus simple*, ils bâtissaient un monde. Ne les a-t-on pas vus soutenir que les planètes décrivent autour du soleil des orbites circulaires, parce qu'un pareil mouvement est le *plus simple* des mouvements de révolution? N'ont-ils pas affirmé que la terre était sphérique, parce que, la sphère étant la forme la plus parfaite, il était *convenable* que la nature l'eût adoptée? A force d'être déjoués dans leurs combinaisons, ils abandonnent enfin les systèmes. Laissant de côté leurs puériles discussions sur le plein et sur le vide, sur l'espace et sur le temps, sur les atômes et sur le mouvement, ils entrent dans la voie que leur avaient tracée les Descartes et les Bâcon. La science, dès-lors, prend un autre aspect, ou, pour mieux dire, la science est créée.

Ce serait assurément un magnifique tableau que la revue des progrès accomplis depuis cent ans par toutes les sciences naturelles et des merveilleuses applications qu'elles ont fournies. Mais je dois me borner à quelques traits.

Je ne vous rappellerai pas les nombreux et importants travaux qui, soumettant à une investigation scrupuleuse les faits du monde matériel, les ont enchaînés par des lois na-

guère inconnues. Pour énumérer toutes les recherches auxquelles s'est livrée l'infatigable patience des savants, il faudrait reprendre un à un tous les phénomènes que comprend la science; car il n'en est pas un qui n'ait été l'objet d'une sérieuse analyse. De tant d'efforts persévérants devaient sortir tout à la fois des théories plus exactes et de précieuses découvertes.

Tantôt Cavendish démontre le fait de l'attraction. Forçant, en quelque sorte, la terre et les planètes à venir tour à tour se placer dans un appareil de quelques mètres cubes, il mesure avec rigueur leurs incommensurables masses.

Tantôt Mongolfier substitue aux vains rêves des héros de la fable un procédé réalisable pour une navigation aérienne, et l'on voit des hommes, se confiant sur un frêle esquif à ce mobile océan des airs, planer au-dessus des plus hautes montagnes.

Ici, transformée par l'action du feu en un fluide aériforme, l'eau devient le plus puissant des moteurs. Sous son énergique impulsion, des machines gigantesques agissent avec une facile élégance; mille rouages s'attaquent victorieusement à des obstacles invaincus ou s'assouplissent aux travaux les plus complexes; les navires, triomphant et de la résistance des flots et de la force des vents, s'avancent avec rapidité sur les mers; des fardeaux immenses sont traînés sur le sol avec une incroyable vitesse.

Là, Melloni crée un sens nouveau qu'il ajoute à nos sens naturels : il donne à la chaleur un microscope. Muni de ce précieux instrument, il découvre comme un autre monde au milieu du monde connu. De même que la lumière, la chaleur est décomposée sous l'action du prisme; elle s'étale en spectre et se nuance, en s'éparpillant, d'une infinité de couleurs invisibles.

L'électricité venait de naître. Bientôt, marchant de pro-

grès en progrès, elle s'avance à pas de géant et semble vouloir tout embrasser dans son domaine. Dans les leçons de Nollet, elle étonne le monde par les magiques phénomènes dont elle est la cause. Mais elle ne doit pas demeurer longtemps un simple objet de curiosité. Franklin, armé d'un cerf-volant, conçoit le hardi projet de dérober la foudre au nuage qui la recélait dans son sein. Docile à sa voix, la foudre descend, silencieuse et inoffensive, sur la terre pour se soumettre à l'expérience. Ainsi le génie de l'homme a vaincu la nature dans ce qu'elle a de plus redoutable, et désormais une pointe aiguë est une arme efficace pour maîtriser le plus terrible des météores.

Enrichie, en moins de soixante ans, d'une foule de documents, la science de l'électricité semblait n'avoir plus de pas importants à faire : on eût pensé que toutes les recherches pour diversifier les résultats de ce mystérieux agent étaient épuisées. Tout-à-coup, une observation amenée par le hasard ouvre une carrière nouvelle. Un médecin de Bologne avait attaché au fer d'une terrasse, par des crochets de cuivre, les membres d'une grenouille écorchée. Le vent les pousse contre les barreaux de fer, et Galvani voit ces débris s'agiter de mouvements convulsifs, comme s'ils eussent été rappelés à la vie. Un de ses élèves, que d'ingénieuses découvertes avaient déjà fait connaître, s'abandonnant à des inductions incertaines peut-être, mais fécondes, y trouve le germe d'un admirable instrument, d'un instrument bien digne de transmettre à l'immortalité le nom de son inventeur, et bien capable, à lui seul, d'illustrer le siècle auquel il est dû; car cet instrument surpasse par les prodiges de ses effets toutes les inventions de l'industrie humaine. Vous avez nommé la pile de Volta.

Sous l'influence du courant qu'elle excite, se produisent ces commotions étranges qui jouissent du singulier privilége

d'être une douleur sans cesser d'être un plaisir, et l'art médical y trouve une ressource inattendue. Les métaux sont rougis, fondus, vaporisés avec une facilité extrême, et les corps qui résistent à l'énergie du foyer le plus actif deviennent liquides dans le circuit voltaïque. L'eau se décompose, et ses éléments, soustraits à l'affinité, se montrent comme par enchantement aux deux extrémités de l'appareil, sans que l'examen le plus attentif ait pu reconnaître la voie par laquelle ils s'y rendent. Des substances réputées simples autrefois subissent à leur tour la décomposition, et des métaux inconnus excitent l'admiration par les curieuses propriétés qu'ils présentent. L'or et l'argent, séparés par la pile des dissolutions où ils étaient engagés, se déposent sur d'autres métaux et leur communiquent leur propre éclat; ou bien se durcissant sur des médailles qu'un enduit protecteur soustrait à l'adhésion, ils leur empruntent les traits les plus déliés des effigies qu'elles portent. Par une suite de savants et ingénieux travaux, Ampère fait disparaître le magnétisme du nombre des agents naturels, et ramène toutes les propriétés des aimants à des effets de l'électricité. La création instantanée de ces propriétés dans le fer et leur destruction non moins rapide donnent naissance aux télégraphes électriques. C'est avec une vitesse presque infinie que l'électricité voyage dans les fils qui la transmettent, et pourtant cette vitesse est mesurée : plus rapide que le fluide lumineux dans le vide planétaire, l'électricité franchit en une seconde une longueur de cent quinze mille lieues, plus de dix fois le tour de notre globe. Par l'écriture et par l'imprimerie, l'homme avait su donner à sa parole une immortelle durée; par les télégraphes électriques, il la porte aux extrémités du monde en moins de temps qu'il ne lui en faut pour l'articuler.

La lumière, ce fluide si subtil, est, à son tour, asservie. Contrainte à se fixer, avec l'infinie variété de ses tons, sur

une lame de métal, elle y peint en un clin-d'œil le plus fidèle tableau de la nature. Quand les nuages, dérobant le soleil à nos yeux, nous privent du moyen le plus sûr de mesurer le temps, l'art saisit quelques rayons diffus qui se sont fait jour à travers ce voile épais, et, par des épreuves faciles, il les force à indiquer la position précise de l'astre éclipsé.

Ainsi, Messieurs, toutes les branches de la physique se sont enrichies de brillantes découvertes.

Il est une autre science, sœur de la première, que l'on peut appeler à juste titre la science éminemment applicable. Embarrassée des théories mensongères de l'Alchimie, perdue dans les illusions d'une dialectique fertile en disputes, stérile en inventions, elle attendait qu'un homme d'un génie profond, d'un esprit droit, la délivrant de ces entraves, la soumît à la seule méthode capable de la féconder. Ce réformateur fut le célèbre et malheureux Lavoisier. Parmi ses nombreux titres de gloire, je ne saurais vous en rappeler un plus beau que la création du langage chimique, magnifique monument d'où sont partis, on peut le dire, tous les progrès qui se pressent, comme à l'envi, dans cette science sans limites. « Les » sciences, dit Condillac, ont fait des progrès parce que les » philosophes ont mieux observé, et qu'ils ont mis dans leur » langage la précision et l'exactitude qu'ils avaient mises » dans leurs observations : ils ont corrigé la langue, et l'on a » mieux raisonné. L'art de raisonner se réduit à une langue » bien faite. »

L'impulsion une fois donnée, la chimie ne tarde pas à se perfectionner elle-même, en perfectionnant tous les arts.

Nos pères n'avaient pour s'éclairer que des chandelles fumeuses, d'un éclat incessamment variable, ou des bougies de cire dont le prix élevé n'en permettait l'emploi qu'aux classes les plus fortunées. Si l'on y joignait des lampes à mèche pleine, leur odeur désagréable et leur lumière rougeâtre et

vacillante les faisaient reléguer dans l'atelier et dans la chaumière. Aujourd'hui, quelle différence! Le suif, dénaturé par l'art, donne une bougie capable de rivaliser pour l'éclat et la solidité avec la bougie de cire; l'huile, élevée par la pression d'un liquide ou par le jeu d'un mécanisme dans un bec à double courant d'air, vient y brûler sans odeur, en jetant des torrents de lumière; la houille, décomposée par le feu, produit un fluide aériforme qui, circulant dans mille conduits souterrains, va s'arrondir dans nos maisons en cylindres de flammes ou s'épanouir dans nos rues en larges lames de feu.

Qui n'a point entendu raconter les affreux désastres que causait jadis le feu grisou dans les mines de charbon de terre? Grâce à la précieuse invention de Davy, ces ravages, aujourd'hui très-rares, disparaîtront complètement, lorsque l'aveugle obstination de la routine cessera enfin de repousser les bienfaits de la science. Tout récemment encore, l'éblouissant éclat que prennent, dans un globe purgé d'air, des charbons traversés par le courant de la pile, est devenu pour ces sombres galeries une source puissante de lumière : il y porte toute la clarté du jour le plus pur, sans y répandre la chaleur funeste qui pourrait occasionner l'explosion du gaz destructeur.

J'ai parlé de charbons. Que de merveilles ce nom rappelle à la mémoire! Tantôt, le chimiste parvient à brûler le diamant, cette pierre dont la dureté, la transparence et les vifs reflets semblent exclure toute idée de comparaison avec le grossier combustible; et le diamant n'est que du charbon cristallisé.

Tantôt, par la puissance absorbante du charbon réduit en poudre, les sirops sont décolorés comme par magie; les matières organiques supportent, sans en subir l'influence, les causes d'altération si prompte que réunissent pour elles les

jours orageux ; la plus insalubre des professions perd ses actions délétères.

Si je remonte jusqu'à la source dont nous extrayons le charbon, quelles singulières métamorphoses ne vois-je point s'opérer sur le bois qui le fournit ? Ici, Braconnot le change en sucre : là, on en extrait un excellent vinaigre : ailleurs, les fibres qui le composent prennent une facilité de combustion dont rien n'approche et une force d'explosion supérieure à celle de la poudre. Ces mêmes fibres déchirées, réduites en poussière, deviennent la pâte du papier, dont la fabrication, améliorée comme tout le reste, a changé de face par l'application de méthodes nouvelles et de procédés mécaniques.

Si je visite nos usines, je ne puis qu'admirer partout cet imposant spectacle de l'activité guidée par l'intelligence. Des milliers d'ouvriers façonnent les métaux. Ceux-ci fabriquent de toutes pièces le sel ammoniac, l'alun et les couperoses, ou, décomposant le sel marin, ils en retirent la soude pour la changer en savon : ceux-là préparent et appliquent les matières tinctoriales, convertissent la pomme de terre en esprit de vin, ou bien extraient le sucre de la betterave. Les uns, plongeant le chanvre et le lin dans un bain de chlore, les dépouillent avec rapidité de leurs teintes naturelles pour y substituer une éclatante blancheur ; d'autres, faisant entrer le cobalt et le chrôme dans des combinaisons habilement ménagées, enrichissent l'art de la peinture de magnifiques couleurs. Plus loin, les substances végétales dont l'imparfaite maturité rend leur putréfaction si facile, sont enfermées dans des espaces privés d'air, et, conservées intactes pendant un temps indéfini, elles ramèneront l'été sur nos tables au milieu des plus grands froids de l'hiver.

J'entre dans un de ces nombreux asiles élevés par la charité chrétienne pour le soulagement de la pauvreté souffrante.

L'air des salles habitées par tant de malades reçoit incessamment des miasmes pestilentiels qui le corrompent; mais l'art le purifie par un miracle, en y répandant un gaz délétère lui-même. Un autre prodige m'étonne: endormi par une mystérieuse influence, le malade subit, sans la moindre impression de douleur, les plus horribles mutilations.

Dans le sanctuaire de la justice, je rencontre encore le chimiste découvrant sans peine les traces les plus imperceptibles du poison, et déjouant ainsi les plus habiles raffinements du crime.

Je m'arrête, Messieurs, non devant la pénurie des sujets, mais devant la crainte de fatiguer votre bienveillance. Je ne pouvais avoir la prétention de vous signaler tout ce qu'ont produit ou perfectionné les sciences. J'aurai atteint mon but, si je suis parvenu à démontrer que le passé garantit de leur part d'utiles services pour l'avenir.

Pour nous, Messieurs, nous continuerons à les suivre dans leur marche; nous nous efforcerons de hâter leurs progrès et de répandre autour de nous leurs applications. Toutefois, nous n'oublierons pas que leurs bienfaits ne sauraient être complets, si l'industrie seule en ressentait l'influence. Quel homme sensé ne s'est depuis long-temps effrayé de l'empire toujours croissant que prennent les intérêts matériels, tandis que les idées morales n'obtiennent plus que l'indifférence et tombent dans le discrédit? Le côté moral des sciences sera donc ce qui nous préoccupera le plus dans les encouragements que nous pourrons leur donner. L'utile a son prix, sans doute, et l'industrie, aux yeux du moraliste lui-même, est d'une haute valeur. Grâce à elle, l'homme, affranchi des entraves que la nature et ses besoins imposent à son activité, peut donner plus de temps à l'étude de lui-même et à celle de ses devoirs. Mais l'industrie et la science qui la féconde cacheraient sous de séduisantes apparences de redoutables

périls si, gonflé d'orgueil en admirant les conquêtes de son génie, l'homme ne voyait pas que, incapable de rien créer, il ne peut que scruter les merveilles de la création, et que ses plus brillantes découvertes ne sont en réalité que d'éloquentes manifestations de l'infinie sagesse. Nous favoriserons l'industrie; mais en nous rappelant que, si l'industrie est bonne, c'est parce que, donnant à l'homme plus de facilité pour trouver le nécessaire dans l'*utile*, elle lui permet de s'occuper aussi du *vrai*, objet de la science pure, du *beau*, qui est la parure et, comme le dit Platon, la splendeur du *vrai*, du *bien* surtout, qui est le but de la vie humaine, tandis que l'*utile*, le *beau*, le *vrai* même, ne sont que des moyens d'arriver à ce but suprême.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE,

PENDANT L'ANNÉE 1849-1850,

PAR M. ANSELIN, SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL.

Séance publique du dimanche 1.er septembre 1850.

MESSIEURS,

Un demi-siècle ne s'était pas écoulé depuis le jour où notre illustre Gresset avait installé l'Académie, que la tourmente politique, l'ouragan de 1793, venait la disperser; mais le besoin de mettre en commun les intelligences et d'en réunir les forces ne tarda pas à en rassembler les éléments épars.

Oui, ce besoin est dans la nature de l'homme, comme l'instinct de vivre en société. Aussitôt que l'organisation d'un état social arrive à un certain point de civilisation; quand les esprits commencent à se dégager des soins et des exigences de la vie physique, les intelligences se cherchent et s'assemblent pour communiquer entre elles et réunir leurs efforts dans un but commun, quelque soit le titre de l'association. Si elle est littéraire ce sera l'élévation et le développement de la pensée; la recherche des secrets de la nature, si elle est scientifique. Le résultat amène toujours un progrès dont en

vain certains détracteurs ou esprits ardents accuseraient la lenteur. Cette lenteur est un bienfait de la sagesse divine.

Concevons en effet, Messieurs, quel bouleversement amèneraient dans la société les applications immédiates de la science parvenue tout-à-coup à son apogée. — Voyez combien une seule découverte à de peine à se faire place. Il n'est pas une innovation, si belle, si utile qu'elle soit, qui ne porte la perturbation dans certaines existences et ne soit la cause de quelques infortunes particulières. — Que serait-ce donc, si les inventions, surgissant de toutes parts, venaient s'emparer du présent, en frappant de stérilité tout ce qui existe, pour substituer sans mesure le mieux, la perfection même, au bien?

Je ne ferai pas l'honneur aux démolisseurs de 93 d'avoir été mus par ces pensées philosophiques lorsqu'ils fermèrent les académies et s'emparèrent des dotations instituées par des bienfaiteurs éclairés; heureusement à ces temps d'anarchie et de discorde succéda un gouvernement intelligent et fort, dont le chef releva les autels et rendit aux sciences leurs sanctuaires.

Une société d'agriculture s'était formée à Amiens; elle appela dans son sein les glorieux débris de votre ancienne académie, et cette réunion d'hommes éclairés, vous reconstituant sur de nouvelles bases, reprit un titre qu'avaient illustré vos devanciers.

Ce fut à la séance du 15 germinal an XIII que M. Demeaux, secrétaire-général de la préfecture, et alors votre secrétaire-perpétuel, obéissant au règlement, présenta l'analyse des travaux de l'année.

Trois hommes éminents lui ont succédé; MM. Limonas, Delamorlière et Duroyer. Appelé aujourd'hui à remplir cette mission difficile, qui pour eux n'était qu'un jeu, je cherche en les relisant à me pénétrer de leur esprit, à m'inspirer de leurs pensées. J'appelle à mon aide ce style lucide et plein,

cette analyse claire, succincte et consciencieuse qui caractérisait M. Demeaux.

J'évoque l'esprit de haute critique, le savoir d'érudition du savant oratorien; cette finesse de malice innocente, par laquelle M. Limonas savait intéresser aux matières les plus abstraites en déguisant l'aridité d'un compte-rendu.

Que n'ai-je ce laisser aller poétique, ce charme de diction, cette bonhomie pleine d'attraits de notre excellent Delamorlière.

Et pour parler des sciences, Messieurs, ne me faudrait-il pas ces antécédents indispensables, ces études consacrées par de glorieuses épreuves, cette aptitude à toutes les connaissances humaines qui étaient l'apanage de celui auquel j'ai succédé et dont l'absence momentanée laisse un si grand vide dans nos rangs.

A défaut de toutes ces qualités, veuillez m'accepter, Messieurs, comme un simple écho de vos pensées; puissé-je être un écho fidèle; puissé-je en promenant mon pinceau sur tant de palettes différentes, rapporter dans l'ébauche de vos productions la vérité de touche et le brillant du coloris dont vous les aviez revêtues.

Dès l'année dernière, Messieurs, M. Dauphin, par des extraits intéressants de sa traduction du Dante, vous avait familiarisé avec ce poète si original et si peu connu. Il ne s'était pas contenté de vous présenter des extraits. —Dans des sommaires concis et raisonnés, il vous avait fait embrasser l'ensemble du poème gigantesque de la divine comédie. Il restait à connaître le Dante lui-même en dehors de ses œuvres, ou, pour mieux dire, à suivre parallèlement l'examen des œuvres et les évènements de la vie du poète si cruellement agitée ; à voir comment son existence, ballottée par les guerres civiles de Florence, avait réagi sur son génie. — C'est ce que notre collègue a fait dans une notice biographique, historique et

littéraire, destinée à précéder la traduction qu'il se propose d'éditer prochainement. Cette notice qui pendant plusieurs séances a captivé votre attention, est terminée par un résumé des opinions sur les ouvrages du Dante.

Ce poète, dit M. Dauphin, a été l'objet de jugements bien contradictoires ; déprécié par les uns, admiré par les autres, il a été souvent l'objet de critiques amères et de louanges passionnées. — Censuré par le pape Jean XXII, il est admiré dans le siècle de Léon X. Il inspire les artistes, et fait tracer à Michel-Ange la grande page du Jugement dernier ; mais lorsque sa renommée passe les Alpes, elle n'obtient pas même sous Louis XIV une mention du législateur de la poésie française ; Boileau jugeait sévèrement Milton et le clinquant du Tasse, mais n'accordait pas l'honneur d'une mention au Dante. — Voltaire se bornait à trouver dans ses œuvres trente vers qui ne dépareraient pas l'Arioste.

La divine comédie, poème sans modèle et sans imitateurs, est au point de vue classique une composition bizarre, mais non informe, comme l'avaient jugée ceux qui n'en ont pas saisi l'ensemble. — Le sujet est la régénération du poète (de Dante lui-même). — Le rachat d'une âme par une pérégrination miraculeuse. — C'est une *épopée* intime et mystique, dans laquelle il a su allier les trésors de la mythologie et les sublimes croyances de la religion ; c'est une Epopée nouvelle, créée par un génie puissant qui osa s'en faire le héros ; c'est un drame encore. — Prise d'une manière plus générale, ce serait la grande et nouvelle idée de la régénération de l'homme par le spectacle anticipé de la vie future. Enfin, le poète a rempli les conditions du poème épique, telles qu'elles étaient tracées par les modèles du genre dont il a su s'inspirer sans être imitateur rigoureux.

Mais suivant M. Dauphin, c'est surtout l'école romantique qui a vengé le Dante, c'est cette école dont il fut le créateur,

dont il est encore le fanal, qui lui paie au XIX.e siècle le plus large tribut d'admiration. — S'il existe un art nouveau né du christianisme et de la civilisation, on ne saurait nier que la divine comédie n'en soit l'expression la plus complète. Qu'est-ce en effet que le romantisme par opposition à l'art classique? « C'est, d'une part, une nature vraie, prise sur le » fait et partout, et opposée à une nature choisie et à une » certaine forme qui ne choque pas la délicatesse de nos » sens; c'est le calque sévère, au lieu d'une imitation libre » qui souvent dégénère en nature de convention. — C'est la » couleur locale, au lieu d'une teinte idéale. » — Quant à l'obscurité reprochée au Dante, elle a dû être calculée pour envelopper les allusions de mystère. Enfin, M. Dauphin fait ressortir les difficultés vaincues par l'écrivain qui parvient à tout exprimer dans un poème encyclopédique, dans une langue aussi imparfaite que l'était celle de Florence au XIV.e siècle.

Les notes nombreuses dont notre collègue orne sa notice historique prouvent à quelles persévérantes recherches il a dû se livrer, et son appréciation littéraire justifie le jugement qu'il porte sur son poète favori ; car le Dante est un poète qu'il ne suffit pas de lire, mais qu'il faut étudier.

M. Dauphin a terminé cet examen critique par quelques réflexions sur l'esprit et le tact qui doit présider aux traductions. La traduction doit rendre la pensée originale sans offrir de vestiges de la langue étrangère, et sans tomber dans les écarts d'une imitation libre. Conserver le dessin et reproduire autant qu'il se peut la couleur, telle est la solution du problème. Si les règles posées par notre collègue ont été appliquées à son œuvre avec autant de bonheur qu'elles ont été établies avec justesse et lucidité, l'Académie devra se féliciter de voir, par la plume d'un de ses membres, notre littérature s'enrichir d'une bonne traduction de l'illustre Florentin.

La physique et la chimie ne manifestent pas seulement leur utilité par leurs nombreuses applications industrielles; elles viennent encore souvent servir de fil conducteur dans le dédale obscur de faits compliqués, en prêtant leur utile concours à la justice. L'étude de la médecine légale devient un devoir pour le magistrat, une nécessité pour le jurisconsulte. Celui qui peut lever une difficulté, éclaircir un doute dans cette science encore sujette à tant de controverse, a bien mérité de la société, lors qu'amenant la justification de l'innocence ou la conviction de la culpabilité, il évite aux magistrats ces anxiétés cruelles, ces responsabilités accablantes qui sont le tourment des esprits consciencieux appelés à décider du sort des hommes.

La présence du sang sur les vêtements décèle souvent le meurtrier; trop souvent encore le coupable cherche à faire disparaître cet indice accusateur. Rendre cette précaution inutile, retrouver la tache après le lavage, et la faire reparaître, pour ainsi dire, tel est le problème dont MM. Boe et Pauquy ont cherché et amené la solution. Ils ont avec patience soumis à l'action de réactifs tels que la noix de galle, l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique, l'azotate de baryte, l'acide iodique, etc., des toiles blanches et bleues imprégnées de sang et lavées a différents degrès, soit à froid, soit à chaud; avec ou sans savon. Sur les morceaux lavés à l'eau bouillante et repassés, les taches se sont montrées persistantes; aussi est-il résulté de la réaction de l'acide azotique des taches d'un jaune verdâtre et très-foncé. Ces diverses expériences, faites dans des conditions différentes, donnent des résultats dont la comparaison conduit à la certitude de la présence du sang sur des tissus blancs ou colorés. Voilà donc des données nouvelles dont la médecine légale va s'enrichir.

La révélation de la présence de l'opium dans certaines potions peut offrir dans plusieurs cas des conséquences

graves. Appelé à vérifier un fait de cette nature, M. Pauquy vous a, dans l'une des premières séances de l'année, communiqué le résultat de ses travaux qui sont d'une haute portée, et que les bornes de cette séance, de même que des raisons de convenance ne nous permettent pas de développer.

Fidèles à vos titres, Messieurs, c'est avec bonheur que vous faites excursion dans le domaine des beaux-arts; vous avez donc accueilli avec reconnaissance l'hommage que vous a fait M. Rigollot de son catalogue de l'œuvre de Léonard de Vinci.

Sous ce nom de catalogue, Messieurs, il faut bien se garder d'entendre le simple travail d'une liste de tableaux dus au célèbre peintre toscan. Il s'agit d'un catalogue critique et raisonné de tous les tableaux connus, attribués à Léonard; contenant pour chacun les raisons d'admettre ou de rejeter leur authenticité. On est effrayé de l'érudition artistique que renferme ce petit volume, quand on apprécie les recherches qu'il a dû coûter. Entraîné par son amour de l'art, l'abondance et la valeur des matériaux rassemblés par lui, notre savant collègue a fini par donner à son catalogue une extension disproportionnée avec la place qu'il lui destinait d'abord dans son grand ouvrage des *Etudes historiques sur l'art du dessin depuis Constantin jusqu'à la fin du règne de François* I^er^.

Ce catalogue que l'auteur annonce modestement être lancé comme un ballon d'essai, sera le *vade mecum* indispensable de tout amateur ou artiste qui voudra parcourir l'Italie ou l'Europe dans le noble but de voir et de comparer les chefs-d'œuvres des grands maîtres. Il est précédé d'une lettre à M. de Cayrol, naguères notre collègue résidant, et actuellement un de nos plus savants correspondants. Cette lettre est elle-même un traité où, dans un style digne du sujet, M. Rigollot rend compte à son honorable ami de ses travaux pour arriver à compléter son catalogue.

Il n'a reculé ni devant les voyages, ni devant l'étude d'une langue difficile (l'allemand) pour arriver au but si parfaitement atteint d'un catalogue le plus complet et le mieux discuté de ceux qui existent. Il n'y a qu'un amour profond de l'art qui puisse soutenir le courage et la persévérance dans une étude aussi consciencieuse que remarquable par le tact exquis des jugements qu'il renferme.

Nous n'abandonnerons pas les beaux-arts, Messieurs, sans vous parler des travaux de notre collègue M. Forceville-Duvette, nous aurons à compter avec lui l'an prochain, lorsque nous aurons le bonheur d'inaugurer la statue de Gresset. Mais quoi ne la possédons-nous pas? Sans doute le marbre sera plus grandiose, il aura plus de fini, ce sera un grand travail où l'artiste déploiera toute l'énergie de son talent; mais je le répète, nous avons son archétype, sa première pensée dont il vous a fait hommage, et qui appartient à nos travaux de cette année. Nous pouvons attendre le grand œuvre avec patience, puisque nos yeux se reposent avec tant de plaisir sur ce charmant archétype qui, dans des proportions plus petites et peut-être plus faciles à saisir, en est comme la miniature.—Nous ne pouvons penser sans effroi à la perte qui nous menaça pendant l'opération du moulage en grand lorsque le moule, cédant à la pression des cordages tendus par son poids énorme, a failli se briser. Heureusement tout fut réparé, et, nous pouvons dire, à quelque chose malheur est bon, puisque l'accident vous a valu de la part de notre collègue M. Floucaud, un exposé plein d'intérêt du procédé du moulage et des circonstances presque fatales qui signalèrent celui de la statue de Gresset.

A l'Académie française, Messieurs, appartient sans doute le droit de fixer la langue, droit qu'elle partage un peu avec l'usage, et peut être avec la mode.

C'est cependant à vous que M. l'abbé Mallet, curé de Sais-

seval, crut devoir s'adresser, lorsque surpris par un scrupule de grammairien, il vous exposa ses doutes sur la légalité de l'emploi des participes.

Selon M. Mallet : « Le participe passé ne doit pas s'accor-» der avec son régime, quand ce régime précède le parti-» cipe, comme il ne s'accorde pas quand le régime suit le » participe. »

Voilà qui est un peu abstrait ; expliquons-nous. — Un seul exemple fera l'affaire.

Il faut dire la lettre que j'ai *lu ; l, u, lu* ! ! Voilà tout.

M. Mallet entre dans de grands détails et sa logique est assez serrée ; mais la grammaire est fort entêtée quand elle a derrière elle l'usage et l'Académie française.

Malheureusement encore, M. Mallet a rencontré dans la commission que vous avez nommée pour examiner la gravité du cas, M. Obry, non moins bon logicien que lui, et versé dans l'étude de la linguistique moderne et ancienne, en remontant jusqu'au sanscrit. Notre collègue, dans deux mémoires consécutifs où sont discutés à fond l'origine et l'emploi des participes, a démontré que la prétention de M. Mallet devait être rejetée. Nous continuerons donc de dire la lettre que j'ai *lue*, et nous ajouterons l'*e* muet, comme par le passé. Mais malgré la sentence portée contre le novateur, nous lui devons des remerciements, car l'examen de sa prétention a conduit M. Obry à nous donner un ouvrage important, une étude philologique sur le participe passé et les verbes auxiliaires dans les langues anciennes et modernes, ouvrage dont vous avez ordonné l'impression dans le prochain volume de vos Mémoires.

L'étude de la physiologie est regardée avec raison comme une des voies les plus larges et les plus sûres qui soient ouvertes au progrès de la médecine ; et dans cette étude celle du cerveau, de ses relations avec le corps, de son action sur

les membres par l'émission et la transmission de la volonté, est une de ses parties les plus intéressante. Tous les regards sont tournés de ce côté; de la part des uns pour y chercher la solution des grands problèmes psychologiques; de la part des autres, pour y observer les modifications que l'état anormal du cerveau exerce sur l'ensemble des fonctions vitales ou le mécanisme des mouvements. M. Alexandre a consacré tout un mémoire à l'examen de l'accroissement des forces musculaires par l'action du cerveau. La question qui paraît toute simple, est cependant d'une haute importance.

La force musculaire des hommes, vous a dit M. Alexandre, est généralement proportionnée au volume de leurs muscles; mais cette force s'accroît singulièrement par l'action nerveuse et surtout par celle du cerveau; c'était l'opinion de Haller et de Bichat; c'est la thèse que soutient M. Alexandre. Il parcourt d'abord les différents cas qui offrent des applications irrécusables du phénomène qu'il signale, et présente des tableaux animés d'observations et de faits particuliers qui confirment sa proposition.

Il place en première ligne les surexcitations morbides du cerveau, puis les passions, les affections morales, telles que la joie, l'émulation. Tantôt la colère triple les forces, tantôt le découragement les abat. Dans la carrière militaire, un premier succès conduit presque toujours à une seconde victoire. M. Alexandre va puiser ses exemples au bal même; car dans ces réunions consacrées au plaisir, ce sexe qui de sa faiblesse même emprunte un nouvel attrait, ce sexe dont l'éducation n'admet pas l'étude de la gymnastique, offre à l'observateur le phénomène toujours étonnant d'une jeune fille que l'enivrement du bal soutient du *coucher au lever du soleil*, dans l'exercice le plus fatiguant auquel des muscles délicats puissent être condamnés. Les passions généreuses décuplent aussi les forces. Quels prodiges non seulement d'héroïsme,

mais de forces matérielles, l'amour maternel n'a-t-il pas produits. — L'émulation, cette passion secondaire, ne vient-elle pas chez les animaux même rendre la vigueur et l'énergie au coursier qu'on croyait près de succomber à la fatigue.

M. Alexandre, dans la seconde partie de son mémoire, examine l'influence de l'ingestion et de la nature des aliments sur la force musculaire. — Il fait remarquer combien l'usage du café donne d'énergie aux organes de la locomotion; mais, dit-il, si les forces musculaires sont développées par la présence dans l'estomac d'un aliment qui excite convenablement cet organe, elles sont diminuées dans le cas contraire.

La force musculaire paraît dépendre moins des proportions des muscles que de l'influence nerveuse; et en effet combien ne voit-on pas d'hommes d'une apparence grêle, posséder une force musculaire supérieure à celle d'individus d'une constitution matérielle plus robuste.

Enfin, M. Alexandre termine par l'examen d'un travail communiqué (en avril dernier) par M. de Gasparin à l'Académie de médecine, et dans lequel il analyse les effets de l'alimentation dans plusieurs ateliers, en comparant les parties de carbone et d'azote produits par ces aliments.

Vous aviez avec grande faveur, Messieurs, accueilli l'année dernière la première partie d'une notice biographique sur le célèbre auteur d'*Obéron et de Robin des Bois*. M. Breuil, cédant à vos désirs, vous a, cette année, donné la seconde partie. Il vous a montré le grand artiste parvenu à l'apogée de son talent, quittant l'Allemagne pour mourir en Angleterre enivré de gloire, il est vrai, mais s'éteignant tristement, loin de tout ce qui lui était cher; consumé par cette étincelle qui fait le génie, mais qui souvent dévore l'organisation trop faible qui la recèle. Les derniers accords d'Obéron furent pour Weber le chant du cygne; son organisation im-

pressionnable ne put résister aux émotions d'un triomphe inouï. Je m'abstiens, Messieurs, de retracer la peinture naïve et touchante que nous fait notre collègue des derniers moments du grand compositeur; nous le verrons sous un jour nouveau dans la troisième partie de la notice où M. Breuil nous le fera connaître comme écrivain; car Weber fut peintre, musicien et littérateur.

Il est dans l'industrie et dans la civilisation des époques où les investigations prennent une certaine direction qui leur donnerait presque les apparences de la mode, si ce mot pouvait être appliqué aux choses sérieuses. La rapidité des communications, voilà le point de mire des savants et des industriels. En vain la vapeur se prête à toutes les exigences; vingt lieues à l'heure ne suffisent pas, on promet avant un siècle de faire le tour de la terre en quarante-huit heures; mais en définitive ce ne sera encore que ramper un peu plus vite. En ce moment ce sont les voies aériennes qu'on explore; ce ne sont qu'ascensions plus ou moins périlleuses, sans cependant que la science y gagne beaucoup.—Mais voici venir M. Pétin qui annonce un système d'aérostats qui résout le problème de la direction des ballons. Ce physicien a pour interprète M. Théophile Gauthier qui, dans la *Presse*, annonce avec son talent accoutumé, que le problème est en effet résolu; nous le désirons; mais les feuilletons peuvent tomber entre les mains de lecteurs que la magie du style n'éblouit pas, qui vont au fond des choses, et qui, armés des sciences les plus rebelles aux illusions, la physique et les mathématiques, s'attaquent à des théories repoussées par ces sciences incommodes. Notre collègue M. Roussel est un de ces lecteurs; il prend donc dans la *Presse* la théorie ou l'exposé du système de *M. Petin,* et, dans un mémoire lu à vos dernières séances, il combat plusieurs assertions de l'exposé théorique de la direction des ballons. Au surplus et pour prouver qu'il est loin

de condamner l'auteur, pour prouver qu'il voudrait l'aider à concourir à la solution du problème, il communique un moyen fondé sur les données les plus certaines, les mieux établies de la physique; à savoir les effets démontrés de l'expansion d'un liquide ou d'un fluide comprimé, hors d'un vase suspendu.

On sait, en physique, dit-il, que si l'eau où tout autre liquide s'écoule par une ouverture pratiquée dans une des parois d'un vase *librement* suspendu, ce vase prend une position inclinée en s'écartant, comme le *pendule*, de la verticale. L'application de ce principe est sensible dans le jeu des roues à réaction pour les liquides, et pour les gaz dans le recul des armes à feu, dans la force ascendante de la fusée. Voilà donc le point d'appui trouvé. L'application sera simple; ayez un récipient contenant un gaz comprimé, muni d'orifices mobiles dans toutes les directions,—et, abstraction faite de toute force impulsive comme celles des courants dans lesquels se meut l'aérostat, vous lui imprimerez une direction opposée à celle prise par le fluide comprimé qui s'échappe. Si maintenant les courants existent, non-seulement on peut en neutraliser l'effet, mais en opposant un point d'appui à leur direction, on peut les utiliser par des voiles convenablement orientées.

Ici M. Roussel justifie son système par une analogie clairement démontrée de la marche des navires s'appuyant sur un milieu résistant, pour faire prendre au bâtiment une marche perpendiculaire au courant d'air par la combinaison des voiles avec la résistance qu'offre l'eau à la quille et au gouvernail. Suivant M. Roussel; *et tout fait présumer qu'il est dans le vrai*, là serait en effet la solution de la question, ou du moins le premier, l'indispensable élément de la solution du problème. Des appareils appropriés faciliteront l'application qui ne présentera plus que des obstacles mécaniques qu'on peut regarder comme levés. Ainsi le prin-

cipe de la vapeur découvert, et qui ne donnait d'abord qu'un simple mouvement de *va et vient*, s'est bientôt prêté à tous les mouvements, même à celui de rotation continue. Nous dirons en terminant, comme M. Roussel, que nous serons heureux, si les idées par lui émises conduisent à la solution du problème, et peuvent, en complétant la découverte de nos illustres compatriotes, les frères Montgolfier, lui donner un but véritablement utile. Nous nous sommes donc empressés de donner date à notre collègue pour l'émission de sa théorie.

Je termine, Messieurs, cette analyse de vos travaux ; trop courte si elle avait la prétention de les faire apprécier à leur valeur; trop longue pour captiver l'attention. Je l'ai resserrée à cause des spécialités qui ne peuvent offrir à tous le même intérêt. — Ai-je été l'écho fidèle de mes honorables collaborateurs, c'est ce dont il m'est permis de douter, malgré le zèle consciencieux qui m'anime et que soutient leur excessive indulgence.

L'OPÉRA ET LE DRAME,

PAR M. H. DAUPHIN.

(SÉANCE DU 12 JANVIER 1849).

Le Théâtre-Italien attire et retient depuis longtemps l'élite de la société parisienne. Il a prévalu décidément sur le Théâtre-Français, malgré l'éclat jeté dans ces derniers temps sur la scène de Corneille par une artiste célèbre. Le Grand-Opéra participe à cette faveur. D'où vient un pareil changement? N'est-ce qu'un caprice de la mode? Faut-il y voir un progrès, ou un signe de décadence?

L'observateur impartial, que ce fait a surpris d'abord, accorde volontiers que la vogue dont jouit l'opéra n'est pas due à un engoûment passager, et que l'alliance d'Euterpe avec Melpomène et Thalie, loin d'être un symptôme de décadence, est digne d'une nation avancée dans les arts. Il voit sans chagrin la scène lyrique s'agrandir. Il n'est pas assez insensé pour contester aux dilettantis leurs plaisirs; il cherche seulement à s'expliquer cette préférence, et demande si elle est légitime.

Une dame d'esprit et de goût me disait un jour, à Paris, dans une saillie de dilettantisme enthousiaste : « Qu'ai-je besoin de votre Théâtre-Français ? La tragédie et la comédie ont déserté avec armes et bagages aux Italiens et au Grand-Opéra. Embauchées par Rossini et Mayerbeer, ces deux muses ont changé de camp. La Grisi vaut Rachel, Lablache vaut Saint-Prix; tel autre chanteur pourrait nous rendre Talma, et de plus traduire ses inspirations tragiques dans une langue incomparable, la musique. Supposez avec cela que Métastase soit à la hauteur de Racine, et que nos chefs-d'œuvre aient été écrits pour la scène lyrique, vous aurez là même poésie, mêmes talents, même puissance d'exécution, et de plus un instrument merveilleux, qui manque au Théâtre-Français. Donc ces genres, au lieu de différer essentiellement, n'en font qu'un; donc l'opéra est la plus haute et la dernière expression de l'art dramatique; et lorsque mon goût et mon plaisir m'y portent, je soutiens que je suis en progrès, m'attachant à ces nouveaux perfectionnements de l'art. »

Cette dame, pour justifier sa préférence, allait vite et loin. Elle soulevait une question curieuse et neuve qui dépassait les bornes d'une causerie légère. J'en demeurai frappé. Mon esprit y revint souvent pour en bien poser les termes, et rechercher ce qu'il y avait de vrai ou de faux dans ce paradoxe, qui menaçait d'une révolution le domaine des arts et de la critique littéraire.

Au premier coup-d'œil, rien de plus séduisant que cette théorie, née d'une saillie de l'imagination. Rien de plus spécieux, ni de mieux approprié à l'état de nos mœurs et de nos goûts. Il faut quelque attention pour démêler ici la vérité de l'erreur.

On dit : la musique ajoutée au drame n'en change pas le genre. Il n'est sorte de composition dramatique, depuis la

pastorale jusqu'à la tragédie, qui n'ait son pendant sur la scène lyrique. Entre l'*Aminte* et le *Devin du Village*, entre le *Festin de Pierre* et *Don Giovanni*, entre *Sémiramis* et la *Sémiramide*, où est la différence essentielle qui oblige de rapporter ces ouvrages à des genres séparés ? Tout morceau lyrique est avant tout un drame, de même que tout drame peut devenir une composition lyrique. La lyre a des cordes pour toutes les œuvres de l'esprit, des harmonies pour toutes les créations du poète. Elle est pastorale, comique, tragique, religieuse. Elle s'applique à tout pour tout orner et embellir. En augmentant nos plaisirs, elle laisse au drame sa nature, contente de le saisir, sous quelque nom qu'il se produise, pour l'élever, en brisant des formes imparfaites, à la plus haute perfection qu'il puisse atteindre.

La question ainsi posée, examinons-la sous toutes ses faces. Voyons si, comme l'avait prédit mon aimable mélomane, la scène lyrique doit un jour absorber toutes les autres.

Pour que le drame vînt aboutir à l'opéra, il faudrait que celui-ci en recueillît tous les éléments, qu'il mît en œuvre toutes ses ressources, qu'il eût la même portée, la même universalité, qu'il marchât en un mot dans toutes ses voies, en les éclairant seulement de splendeurs nouvelles, en n'ajoutant qu'un décor à la scène multiple qu'il saurait s'approprier. A ces conditions, je reconnaîtrais l'héritier, et, qu'on me passe le mot, l'heureux acapareur de l'art dramatique ; mais il n'en est pas ainsi.

Je vois que l'opéra, loin de s'assimiler le drame tout entier, le mutile pour s'en servir, et que des emprunts qu'il fait il crée une œuvre originale, d'un genre à part, et qu'il faut bien se garder de confondre, malgré les apparences, avec le drame proprement dit. De quoi se compose-t-il ? De paroles, de chant, de récitatif. Eh bien ! les paroles d'un opéra se trouvent circonscrites, par la nature même de cette composi-

tion, dans une sphère bien plus restreinte que celles du drame. Elles sont esclaves de la musique, c'est-à-dire que non-seulement elles doivent se plier au rhythme imposé par le compositeur, mais qu'elles ne peuvent marcher qu'avec lui et sur le second plan, et que les régions inaccessibles au chant leur sont pareillement interdites. Car le chant, cette partie essentielle de l'opéra, n'est pas, comme le langage parlé, sans limites, et en mesure de se substituer à lui, partout où celui-ci se manifeste dans le drame. Le chant de sa nature est descriptif et expressif, plein d'images et de sentiments. Il jaillit du cœur; il puise aux riches trésors de l'imagination; il est sensuel ou pathétique, moral ou religieux; mais ne lui demandez rien au-delà. Tout ce qui n'est pas tableau, situation forte, effets de scène saisissants ou contrastes, lui échappe. Les mœurs, les développements de caractères, les finesses de l'intrigue, les ressorts délicats de la politique, en un mot, toute la partie intellectuelle du drame lui est et sera toujours étrangère. Le chant n'est donc pas la parole ornée, élevée à la puissance de la mélodie; mais il est par lui-même un langage, c'est-à-dire l'expression immédiate des affections de l'âme. Aussi se conçoit-il, abstraction faite de toute parole, antérieur à toute langue parlée ou écrite; et s'il emploie la parole, c'est comme auxiliaire et pour ses besoins seulement. Or, dans un opéra, les occasions de chant, quelque nombreuses qu'elles soient, sont liées entre elles par des fils nécessaires. De là le récitatif, sorte de déclamation notée, qui tient du langage ordinaire, mais qui ne saurait jamais fournir à l'opéra de quoi remplir toutes les conditions du drame.

Le récitatif, qu'il soit un dialogue vif et rapide, indispensable à la marche du poème, ou qu'il s'élève (comme il y tend aujourd'hui), à des effets qui le distinguent à peine du chant, quelqu'extension qu'il puisse recevoir, sera toujours un ac-

cessoire, un élément parasite, un remplissage ingénieux, gracieux, pathétique même, selon le génie du compositeur, mais auquel il ne faudra jamais demander plus que n'exige le besoin d'amener des situations et de les lier entre elles. Jamais la politique d'Auguste ou d'Agrippine, ni la fourberie savante de Tartuffe, ni les coquetteries raffinées de Célimène, ne pourront être exprimées dans un récitatif. Bien que ce soit en musique un *récit*, on ne concevra jamais sous cette forme le récit de Théramène ou de la mort de Pompée. On ne peut donc pas dire que, grâces au récitatif, le drame subsiste dans l'opéra, ni qu'il assure l'identité du genre. S'il sortait de ses limites naturelles, s'il grandissait outre mesure et devenait une langue générale, philosophique, bonne à tout exprimer, comme la musique est faite à tout sentir, il abdiquerait son rôle qui est de servir à celle-ci d'auxiliaire. Au lieu d'être un lien, il ferait disparate et dissonance. D'ailleurs le meilleur récitatif, appliqué aux conceptions de l'esprit, ou au développement des caractères, ne vaudra jamais la déclamation, et ne saurait rendre ces nuances exquises qui échappent à toute notation musicale, et qu'ont saisies avec tant de bonheur nos grands acteurs. Le récitatif ainsi dénaturé perdrait l'opéra, sans conquérir le drame.

Ainsi, dans ce qui constitue l'opéra, paroles, chant et récitatif, je vois toutes choses ayant une valeur propre et distincte. Je vois un domaine limité qui touche au poème dramatique par quelques points, sans se confondre avec lui, ou plutôt qui en est séparé par une barrière infranchissable.

Tout est différent, moyens, but, plaisirs.

L'opéra, féerique ou non, a toujours quelque chose de surnaturel, qui nous transporte dans un monde idéal. On comprend que je ne parle pas ici de ses machines. Mais il emploie une langue divine, qui va droit aux âmes et les affecte sans la froide entremise des mots, une langue trouvée, pro-

pre à l'homme, et qui n'a guères de modèle dans la nature, comme lui-même n'a point d'égal. Ce langage, expression immédiate des affections de l'âme, agit à sa manière et avec une puissance merveilleuse. Il est vague, plein d'illusions et d'enchantements, et ne s'adresse qu'à l'imagination et au cœur.

Dans le drame, il y a plus de vraisemblance, lors même qu'il s'appèle tragédie, et que monté sur un cothurne, il s'exprime en vers pompeux. Sous la haute poésie du langage, c'est toujours le même fond de vertus et de crimes, l'humanité. L'homme se reconnaît dans ces grands personnages, il suit avec émotion le développement de leurs caractères, observe le jeu de leurs intérêts et de leurs passions. L'illusion peut être portée au plus haut degré. L'acteur s'efface, et l'on voit *Hamlet*, *Manlius*, *Célimène*, tandis que le chanteur ne se fait jamais oublier. Dans le drame, tout sert à éclairer l'esprit autant qu'à émouvoir le cœur. Les grands effets naissent de l'histoire, des traditions patriotiques et religieuses, de la connaissance profonde de l'antiquité. La philosophie et la littérature, c'est-à-dire tout le domaine de l'intelligence y est intéressé, de manière à produire un effet plus complet, une impression plus large, sinon plus délicieuse. Au drame appartiennent la vraisemblance, la précision du dessin, l'utilité pratique. Par sa nature, (je ne parle pas de ses abus ni de ses excès), il offre ces mérites que son rival ne peut lui disputer, non plus que son principal attribut, l'universalité.

On insistera sur l'assimilation : la musique, dira-t-on, est un vêtement qui prend toutes les formes, qui s'adapte avec une souplesse admirable à toute poésie. Les vers sont enfants de la lyre. La tragédie grecque avait sa mélopée qui, ajoutant aux puissants effets de la scène, faisait des ouvrages de Sophocle et d'Euripide de véritables opéras. D'ailleurs qu'importent les moyens si, par des voies diverses, on arrive au

même but qui est d'émouvoir et d'instruire? L'invraisemblance du chant nuit-elle plus à l'illusion théâtrale que celles de la mesure et de la rime, des longues et pompeuses tirades et de toutes les conventions sur lesquelles reposent les beaux-arts? — Sous leur vêtement musical, dira-t-on encore, la tragédie et la comédie conservent leurs allures franches et toute la liberté de leur essor.

Un mot d'abord sur la mélopée. Sans la regarder avec Aristote comme une partie essentielle de la tragédie, j'avouerai qu'au moins, avec le masque et le cothurne, elle faisait partie du costume tragique. L'Italie, à la renaissance du théâtre, avait tenté de la faire revivre, et l'imitation l'avait introduite en France. La sophonisbe de Mairet, suivant la remarque de Voltaire, se chantait comme celle du Trissin; je le veux encore. J'admettrai même que le système musical des Grecs étant, avec ses genres chromatique et enharmonique, éminemment propre à la déclamation théâtrale, il n'y a nulle comparaison à faire entre celle-ci (quoiqu'il n'en reste aucun vestige) et les barbares essais de la renaissance. Mais, qu'elle qu'ait pu être sa perfection, c'est se moquer que de prétendre qu'elle ait jamais fait d'une pièce de Sophocle ou d'Euripide quelque chose qui ressemble à nos opéras modernes. Une déclamation savamment notée (et la mélopée des grecs n'était pas autre chose) diffère même d'un bon récitatif, loin de ressembler au chant dramatique. Du moins ne répond-elle pas à l'idée que nous avons aujourd'hui du chant, ni pour les formes de la mélodie, ni pour le style ou le caractère. — Si la mélopée avait été chez les Grecs un véritable chant, la tragédie aurait plus perdu que gagné à cette alliance. Une composition aussi correcte dans son dessin, aussi sévère dans sa marche aurait souffert des vagues élans, des répétitions obligées, des heureuses redondances de la musique. Aussi a-t-on vu, en France, la déclamation,

notée longtemps dans les rôles de nos tragédiens, ne pouvoir se soutenir, même en dehors du chant proprement dit, même avec l'appui de talents supérieurs. De la Champmeslé à M.lle Rachel, nos grands artistes sont revenus par degrés à ce débit naturel et noble, fortement accentué, dont M.lle Georges et Talma nous ont laissé de si beaux modèles.

La mélopée n'a donc rien de commun avec le chant dont on voudrait revêtir la tragédie. Dépouillée du masque et du cothurne, Melpomène a perdu encore cette autre pièce de son costume, et dût-elle le ressaisir (ce qui assurément ne serait pas un progrès); elle enflerait encore sa voix, mais elle ne chanterait pas. Tel n'est pas, tel n'a jamais été son rôle.

Voyons maintenant le but, abstraction faite des moyens: — Si l'opéra, en suivant d'autres voies que le drame, arrive aux mêmes effets, et les surpasse même, comme on le prétend, s'il nous le rend tout entier sous une forme plus brillante, il sera vraiment la plus haute expression de l'art. Voyons ce que la musique peut faire du drame, qu'il s'appelle tragédie, comédie, ou de tout autre nom.

Métastase est l'auteur dramatique qui s'est le plus rapproché dans ses opéras du genre illustré par notre grand Racine. Comparez, autant que le permet la différence des sujets, *La Clemenza di Tito* et *Bérénice*, la moins tragique des pièces du poète français. Pense-t-on que ces merveilleux développements des faiblesses du cœur, cette métaphysique de l'amour, que Racine a pu rendre si touchante, grâces au genre de composition qu'il avait adoptée, aurait pu trouver place dans un poème lyrique? Que sera-ce donc si vous essayez d'attribuer à Métastase, de mettre sous son nom des ouvrages tels que *Cinna*, *Britannicus* et *Nicomède?* Faites-le disserter en ariettes sur la meilleure forme de gouvernement; crayonner, dans une cavatine, le caractère altier et

ambitieux d'Agrippine ; cacher et montrer tour à tour la serre tranchante de Néron, ménager l'ironie continue et poignante de Nicomède. Qu'il en fasse des couplets pour la musique, s'il l'ose. Qu'il se trouve un maëstro pour rendre ce vers :

Nous saurons lui trouver un lac de Trasimène.

Jamais, on peut l'affirmer, d'aussi savantes études, des caractères aussi curieusement dessinés, des plans aussi vigoureusement conçus ne seront du ressort du poète lyrique, ni du compositeur emprisonné dans les entraves de son genre ; jamais Métastase ne pourra même ébaucher, ni Mozart accomplir une œuvre véritablement tragique. Cette œuvre, en excitant des émotions différentes, en nous arrachant des cris de terreur ou de plaisir, comme dans *Othello*, sera toujours, comme drame, incomplète et batarde. Admirable opéra, ce ne sera point le drame de Skakespeare. A peine reconnaîtra-t-on Yago, dont la profonde scélératesse peut seule faire comprendre la fureur jalouse du More. Et *Hamlet*, ce roi du drame romantique, qu'est-ce que la musique en pourra faire?

La comédie, avec ses nuances fines et délicates, avec ses caractères soutenus et son dédale d'intrigues, aura les mêmes désavantages, si on veut la livrer tout entière à la scène lyrique. Le nom même de ce genre d'opéra, dit *buffa*, en montre les limites et l'insuffisance. A vrai dire, il ne saisit bien que la charge, parce que la musique a besoin de situations franches qui s'emparent de l'oreille en donnant peu de travail à l'esprit. Mais il est trop restreint dans ses moyens pour faire une grande part à la peinture des mœurs. Comment exprimer en musique les railleries fines des *Femmes savantes*, ou le langage quintessencié des *Précieuses?* Comment imaginer que le *Menteur*, l'*Avare*, le *Tartuffe* et le *Misanthrope* puissent passer littéralement dans des opéras ? Il n'est pas une pièce de Marivaux dont on se soit avisé de

faire un *libretto*. Il est vrai que le *Barbier de Séville* et le *Mariage de Figaro* sont devenus, sous la baguette magique de deux grands compositeurs, des chefs-d'œuvre de grâce et d'élégance, où les effets comiques ne manquent pas. Mais que reste-t-il de la comédie d'intrigue de Beaumarchais? Et cependant c'est le fil bien conduit de l'intrigue qui donne aux situations toute leur valeur. — Les saillies et les mots plaisants sont encore plus rebelles: « *Le pauvre homme!* — *Les beaux yeux de ma cassette!* — *Qu'allait-il faire dans cette galère!* » se refusent à toute expression musicale.

Voilà d'évidents désavantages. Mais, pour peu qu'on y songe, on verra que cette insuffisance, loin de porter atteinte à l'honneur de la scène lyrique, prouve seulement la différence des genres. De même que dans l'opéra *seria*, où les émotions plus soudaines, plus saisissantes, sont d'une autre nature que cette longue et douloureuse anxiété sous laquelle nous tient une représentation tragique, l'opéra *buffa* a aussi d'autres moyens et d'autres sources de plaisir que la comédie proprement dite. J'oserai dire que le plaisant n'est pas le même en musique et en littérature, et je serais bien trompé si le poète et le musicien n'en avaient pas souvent fait l'épreuve, l'un en fournissant au compositeur des idées qui demeurent stériles, l'autre en créant sur une situation à peine indiquée des chants pleins de verve et de joyeux entrain. C'est qu'il a mis la main sur un riche filon que le poète, à son point de vue, n'avait point aperçu.

Après avoir considéré l'opéra et le drame dans leurs moyens et leur but, étudions-les sous le rapport du plaisir qu'ils procurent, (quoique les plaisirs ne s'analysent guères) et toute comparaison ainsi faite entre eux, voyons auquel des deux appartient la prééminence.

Je sais dans quel torrent de délices un opéra bien chanté jète un véritable dilettante. Je connais ces sensations eni-

vrantes. Moi aussi, le cœur avide d'émotions, voyageur curieux plutôt que transfuge, néophyte fervent d'un nouveau culte, mais fidèle à mes anciens dieux, j'ai passé souvent du Théâtre-Français aux Italiens. Là je retrouvais rendus dans une autre langue, avec une force souveraine, avec un charme délicieux, les principaux effets de la tragédie et de la comédie, la finesse, la malice, les contrastes comiques les plus piquants dans *il Barbiere*, l'amour, la jalousie et la vengeance dans *Othello*. Je suivais avec transport, au second acte du *Barbier*, cette progression merveilleuse qui comprenait dans des chants successifs à deux, à trois, à quatre, à six voix, et puis dans un grand chœur final, les incidents les plus variés, les situations les plus plaisantes que la ruse féminine et les précautions inutiles d'un vieux tuteur amoureux puissent faire naître. J'entends encore dans *Othello* les éclats de la colère du vieux patricien maudissant sa fille, et cet *ingrato* que Desdémone jète à son époux devenu son bourreau, cri sorti du fond du cœur, et que M.lle Rachel, je l'avoue, ne saurait égaler. Je vois Julia Grisi, arrachée au sommeil par le More furieux, comprenant enfin qu'il y va de sa vie, et qu'elle va périr victime d'un outrageux soupçon, se redresser fièrement, et s'écrier avec une candeur et en même temps avec une énergie incomparables: *io son innocente!* — A en juger par l'aspect de l'auditoire, par les transports frénétiques qui agitaient alors toutes les parties de la salle, voilà, je l'avoue, des jouissances vives et pénétrantes, et qui n'étaient point altérées par l'impression encore vivante des triomphes de Duchesnoy et de Talma. J'ajouterai volontiers que notre opéra français, avec toutes ses pompes et ses merveilles, appelant tous les arts à orner la scène lyrique, enchantant l'oreille et flattant tous les sens, cause aussi quelquefois d'ineffables sensations de volupté. Mais le Théâtre-Français n'a-t-il pas aussi ses émo-

tions et ses plaisirs qui ne le cèdent pas aux enchantements de son rival?

Peut-être n'est-il permis qu'à ceux qui ont vu les beaux jours de Talma et de M.lle Mars d'estimer à sa juste valeur le pouvoir de Melpomène et de Thalie. On ne saurait aujourd'hui, même en présence de M.lle Rachel, que s'en faire une idée imparfaite. Il faut avoir vu *Manlius*, le *Misanthrope*, les *Fausses Confidences*, joués par Talma, Fleury et M.lle Mars, pour connaître à la fois toute la puissance des émotions tragiques et les plaisirs que la bonne comédie peut causer.

Nous y sommes initiés sans doute par la lecture de nos chefs-d'œuvre. Voir l'homme dans toute sa grandeur, au milieu du jeu terrible de ses passions, et la société dans des tableaux d'après nature, qui représentent ses ridicules et ses travers, vivre pendant quelques heures de la vie d'un héros, observer à l'abri de ses coups les noirs machinations d'un scélérat, passer tout-à-coup de son petit cercle sur le théâtre varié du monde, y coudoyer le vice et la vertu, et pouvoir y choisir sa place; voilà des plaisirs inhérents à l'art dramatique. La lecture seule de nos bons auteurs, des représentations même très-imparfaites, peuvent à certains degrés nous les procurer. Mais, pour connaître ce qu'ils ont d'exquis et de divin, il faut avoir vu la scène française occupée par les grands artistes dont la perte n'a pas encore été réparée. C'est par eux seulement qu'on a pu goûter le plus grand plaisir du drame, celui qui, à mon sens, le caractérise et fait sa gloire, le plaisir d'une illusion parfaite, le plaisir de se sentir homme parmi des hommes, pur au milieu des méchants, raisonnable parmi les fous, le plaisir de suivre un personnage pas à pas dans le développement de son caractère, le plaisir noble et vraiment digne de l'homme de prendre la nature sur le fait, et de saisir des réalités au lieu de chimères.

Telle est, ce me semble, quelle que soit la diversité des goûts sur les jouissances qui naissent de l'opéra et du drame, la différence qui les sépare. Le vrai et le merveilleux sont les deux sources d'où elles proviennent, diverses comme leurs produits qui ne sauraient se confondre.

L'opéra vit de merveilleux, lors même qu'il se renferme dans le champ de l'histoire; car la musique, à quelque sujet qu'elle se prenne, transporte l'auditeur hors du monde, au ciel, dans les espaces, partout ailleurs qu'ici bas, où l'homme ne chante pas ainsi ses joies et ses douleurs. L'auteur lyrique aura beau prendre ses héros dans la vie réelle, aux premiers accents de la mélodie, l'âme prendra son essor et les emportera dans des régions fantastiques.

J'ai fait souvent ces voyages aériens avec autant de ravissements qu'aucun de nos dilettantis. Mais en retombant sur terre, j'ai reconnu que l'homme, peint tout entier dans sa réalité poétique, me touchait et m'intéressait davantage.

Toute cette querelle entre l'opéra et le drame se réduit maintenant à une question de prééminence. Il est certain que le genre lyrique, de quelque faveur qu'il jouisse aujourd'hui, quelque immenses progrès qu'il ait faits et qu'il puisse encore faire, n'absorbera point le genre dramatique dont il diffère essentiellement par les moyens et le but, ainsi que par les résultats. Leurs territoires sont contigus, mais indépendants. Auquel de ces deux genres accorder la palme? Elle appartient, ce me semble, à celui qui peut fournir la peinture la plus complète de l'homme, qui parle au cœur et à l'intelligence, qui n'a d'autres limites que celles de l'humanité elle-même. Le maëstro ne possède que la couleur. Le poète dramatique réunit la couleur et le dessin, c'est-à-dire les deux conditions de l'art: honneur au maëstro, mais place et premier rang au poète dramatique!

NOTICE

SUR LA

DIRECTION DES AÉROSTATS,

PAR M. ROUSSEL.

MESSIEURS,

Depuis quelques années, les esprits sont tournés vers les moyens de créer de nouvelles voies de communication, de perfectionner les anciennes, de les rendre plus rapides.

La vapeur et les chemins de fer, l'électricité et la télégraphie ont réalisé, sous nos yeux, des prodiges qui eussent paru chimériques, auxquels on n'eût pas même osé penser, il y a soixante ans. Les plus longues distances sont parcourues aujourd'hui avec plus de facilité qu'on n'en avait autrefois pour accomplir le plus petit voyage. Ce ne sont plus seulement quelques individus privilégiés qui peuvent, à prix d'or, se faire transporter rapidement dans des contrées éloignées, ce sont des populations entières qui parcourent le territoire national d'un bout à l'autre, non plus seulement pour les motifs les plus graves, mais par plaisir ou par caprice, comme on fait une simple promenade. Mais tout cela ne suffit pas encore, l'esprit et le cœur de l'homme sont ainsi faits: le pro-

grès réalisé appelle de nouveaux progrès ; possède-t-il ce qu'il a le plus vivement désiré, il le laisse, pour courir à de nouvelles conquêtes. Ainsi c'est peu de franchir en dix jours l'immense distance qui sépare l'Europe de l'Amérique ; ce n'est rien de parcourir la France en quelques heures, de se transporter de ses frontières du Nord à celles du Midi ; on veut faire le tour du globe en quarante-huit heures ; et quelques esprits ardents et audacieux affirment que cela n'est pas impossible.

En attendant la solution de ce dernier problème, tous les regards sont tournés vers l'athmosphère ; c'est de là, ce semble, que doit nous arriver le nouvel hippogriffe qui devorera l'espace. Depuis quelque temps les ascensions aérostatiques sont à la mode (pardonnez-moi cette expression toute française) ; il ne se passe pas de semaine qu'un de ces globes immenses dus au génie de notre Montgolfier ne quitte la terre pour s'élancer dans les régions éthérées. Quelques-unes de ces ascensions ont eu pour objet la recherche ou la vérification de certaines vérités scientifiques ; le plus grand nombre n'ont servi qu'à amuser la foule et qu'à montrer l'intrépidité des aéronautes. Est-ce là tout ce que l'on peut, tout ce que l'on doit attendre de ces expériences si souvent réitérées ? Non certainement : il faut espérer qu'une de ces circonstances qui se produisent de mille manières dans chacun de ces voyages aventureux, qu'une étincelle allumée par un de ces incidents heureux auxquels sont dues les plus belles découvertes, mettra sur la voie qui doit nous conduire à faire de l'aérostat un instrument vraiment utile.

Vous avez déjà compris, Messieurs, que je veux parler de la possibilité, de la nécessité de diriger la marche du ballon dans l'air. Plus de soixante ans se sont écoulés depuis la première expérience faite par les frères Montgolfier, le 5 juin 1783, et nous ne sommes guère, à cet égard, plus

avancés qu'au premier jour. Quelques tentatives plus ou moins ingénieuses ont été faites à diverses époques, mais toujours, à ce qu'il paraît, sans succès, au moins quant au but final qu'il s'agissait d'atteindre.

Au milieu du bruit que font en ce moment les nombreuses ascensions dont je parlais tout à l'heure, un cri s'est fait entendre, et ce cri est poussé par le journal la *Presse*.

Sous ce titre : *Système de M. Pétin*, l'un des écrivains les plus spirituels de ce journal nous affirme qu'à moins de dire que toutes les lois physiques sont fausses, et que la statique n'existe pas, on peut, très-raisonnablement et très-logiquement, soutenir que le problème de la locomotion aérienne est résolu.

Malheureusement M. Théophile Gautier, si nous l'en croyons lui-même, serait plus littérateur, plutôt poète que mathématicien, et bien que, sous ce dernier rapport, le compte qu'il nous rend du système de M. Pétin nous le montre beaucoup plus savant qu'il ne veut le paraître, je ne puis m'empêcher de craindre qu'il ne se soit laissé séduire par le talent de persuasion dont paraît éminemment doué M. Pétin, et que la solution du problème de la direction des ballons ne soit pas aussi avancée qu'il l'espère et le désire.

Je ne connais le système de M. Pétin que par le récit de M. Théophile Gautier. C'est donc en suivant ce compte-rendu, fort bien fait d'ailleurs et d'une clarté parfaite, que je vous demande la permission d'examiner, devant vous, les moyens que prétend employer M. Pétin pour vaincre les difficultés qui s'opposent à la marche du ballon dans l'air suivant une direction donnée, et différente de celle du vent.

Avant d'entrer dans cet examen, j'ai besoin de vous dire, Messieurs, que mon intention n'est pas d'analyser le système de M. Pétin pour paralyser ses efforts et entraver le succès de son entreprise. Loin de moi une pareille pensée; mon

unique but est d'appeler l'attention de M. Pétin lui-même sur certaines dispositions de son appareil qu'il n'a pas, selon moi, étudiées sous toutes leurs faces, et qui pourraient bien, quand viendra le moment de l'application, ne pas répondre aux espérances qu'il a fondées sur leur emploi. Le sentiment qui m'a porté à prendre la parole, c'est surtout et avant tout le désir de lui venir en aide en lui fournissant quelques idées que j'ai rencontrées depuis longtemps déjà, en étudiant, de mon côté, le problème dont il s'occupe, et qui me paraissent de nature à en amener la solution, si elle est possible.

Voyons d'abord l'appareil adopté par M. Pétin, et les raisons ou les espérances qui l'ont guidé dans la disposition de ses principales parties.

M. Théophile Gautier nous dit : que ce qui distingue M. Pétin des faiseurs de projets impossibles, c'est qu'il ne prétend pas inventer. Et cela rassure son éloquent et spirituel interprète. Quant à moi, cela m'inquiète un peu, je l'avoue. Non que je demande à M. Pétin de nous inventer un système de toute pièce; certes, je me contenterais parfaitement d'un appareil connu et dans lequel je trouverais une application nouvelle des lois de la statique et de la dynamique. En un mot, je me tiendrais pour satisfait d'un appareil très-connu qui mettrait en œuvre, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, les forces également connues que la nature et la science mettent à notre disposition. Malheureusement, il faut bien le dire, je ne vois rien de semblable dans le système de M. Pétin. Son appareil n'est pas nouveau, les moyens qu'il emploie pour en déterminer la locomotion, pour le diriger dans l'air; la manière dont il applique ces moyens ne le sont pas davantage. Quant à l'appareil, il se compose, nous dit M. Théophile Gautier, de quatre ballons placés les uns derrière les autres et reliés par une charpente

légère, soit en bois, soit en fer, espèce de cage destinée à supporter les ponts où seront rangés les voyageurs, les bagages, les roues des turbines, les hélices, les ailes et les coupoles, parachutes et paramontes. Cet appareil est de grande dimension, il ne doit pas avoir moins de cent vingt mètres de longueur, vingt-sept de large et trente-six de hauteur. En augmentant ainsi le poids de son navire, M. Pétin, dit encore M. Théophile Gautier, accroît sa force de résistance contre les courants d'air horizontaux. Si telle est l'espérance de M. Pétin, je crois qu'il se trompe; et voici mes raisons.

Un ballon, dans l'atmosphère, est emporté avec la masse d'air qui l'enveloppe et dans laquelle il occupe exactement la place du volume d'air auquel il est substitué. Que le volume d'air déplacé soit grand ou petit, la masse entière se meut comme si ce déplacement n'avait pas eu lieu, comme si elle ne renfermait aucun corps étranger, quel que soit d'ailleurs le poids de ce corps. Pesant ou léger, il occupe exactement, je le répète, en poids et en volume, la place de l'air qu'il a déplacé, il ne peut donc exercer sur la masse totale une influence différente de celle qu'exercerait lui-même le volume d'air déplacé, et réciproquement la masse totale n'a sur lui que l'action qu'elle aurait sur le volume d'air dont il tient la place. La comparaison tirée d'une nacelle que le vent fait chavirer tandis que ce même vent n'émeut seulement pas un navire à trois ponts, cloche de tous points. Le navire à trois ponts résiste à l'action du vent, parce qu'il s'appuie sur l'eau par une base plus large et plus profondément enracinée, si je puis m'exprimer ainsi. Il n'en est pas de même du ballon; grand ou petit, pesant ou léger, il est emporté avec la masse d'air qui l'environne de toute part. Si l'on voulait, à toute force, une comparaison prise dans la navigation ordinaire, on la trouverait dans un

bateau qui descendrait un fleuve en voguant au gré de l'eau, si l'on fait abstraction de la résistance de l'air, par exemple, comme dans le cas où le bateau serait complètement immergé et nagerait entre deux eaux. Peu importe alors que le bateau soit grand ou petit, qu'il soit pesant ou léger, il avance avec la masse d'eau, ni plus ni moins vite, quels que soient son poids et ses dimensions, en d'autres termes, quel que soit le volume d'eau dont il tient la place. Les grandes proportions de l'appareil de M. Pétin ne lui serviront donc à rien pour résister aux courants horizontaux; au contraire, elles le géneraient grandement s'il avait besoin d'y résister.

Je reconnais toutefois que ces grandes dimensions sont inévitables. Elles sont nécessaires pour soutenir dans l'air le poids des voyageurs et celui des appareils destinés à la navigation. Mais il faut le reconnaître aussi, loin d'être un avantage, ces grandes dimensions ont été la principale difficulté, qui, jusqu'ici, s'est opposée, et qui, dans l'avenir, s'opposera probablement à la direction des ballons.

Voyons maintenant comment opère M. Pétin pour déterminer le mouvement progressif de son navire aérien. Si j'ai bien compris son habile interprète, M. Pétin détermine par un moyen simple l'inclinaison d'un des planchers de son appareil, de manière à lui faire faire avec l'horizon un angle plus ou moins grand. Il en résulte que, dans le trajet *descensionnel* ou *ascensionnel* du ballon, l'air sous-jacent ou l'air supérieur rencontrant le plan incliné, lui oppose une force de résistance verticale qui se décompose et oblige le système tout entier à se mouvoir horizontalement dans le sens déterminé par la direction du plan incliné. Cela suppose, comme on le voit, que M. Pétin peut faire monter et descendre son appareil à volonté. Bien que les moyens qu'il emploiera ne soient pas indiqués, je ne regarde pas cela comme une difficulté. Il existe, pour produire cet effet, plu-

sieurs moyens connus, M. Pétin n'aura donc que l'embarras du choix.

Si l'on a bien saisi ce qui précède, on comprend maintenant comment M. Pétin marche dans un air tranquille. Il louvoie, en parcourant des zigzags non pas horizontalement comme un navire qui court des bordées, mais verticalement, des zigzags de haut en bas et de bas en haut. Quand je dis que M. Pétin marche, je suis forcé d'ajouter que s'il marche, il marche bien lentement, puisqu'il ne le fait qu'en louvoyant. Or tout le monde sait qu'un navire forcé de louvoyer fait beaucoup de chemin, mais avance fort peu. Et encore, pour obtenir ce faible résultat, faut-il que l'air soit tout à fait tranquille. C'est alors seulement que M. Pétin, en montant et en descendant à volonté, pourra produire les courants verticaux dont il a besoin pour avancer horizontalement. Qu'arriverait-il si l'air était animé d'une vitesse horizontale quelconque? M. Pétin, dit M. Théophile Gautier, ayant la faculté d'élever ou d'abaisser la proue de son navire, peut se faire prendre, en dessus ou en dessous, par le courant d'air arrêté dans les ailes, et filer en montant ou en descendant, sans surmonter tout à fait la force de la vitesse de l'air, lorsqu'elle est contraire. J'avoue que je ne comprends pas bien cet effet ou cette espérance. D'abord l'air ne sera pas arrêté dans les ailes du navire, attendu que les ailes et le navire tout entier seront emportés avec l'air ambiant. Il faudrait, pour qu'il en fût autrement, que M. Pétin pût résister d'une manière quelconque au courant d'air horizontal. Il le pourra, dit-il, à l'aide de deux hélices qui, se vissant pour ainsi dire dans l'air, opéreront des tractions énergiques. Je me demande d'abord si, pour produire l'effet attendu, l'hélice est un organe bien choisi? L'hélice, on le sait, occasionne une énorme déperdition de force. Et puis est-il bien sûr que l'écrou dans lequel on prétend la visser, sera assez solide pour ne

pas se briser au moindre mouvement de la vis. J'admets pourtant que M. Pétin parvienne à résister au courant d'air horizontal, dans ce cas il montera et il descendra, mais il n'avancera pas horizontalement, ou, s'il avance, il marchera plus lentement encore qu'en louvoyant sous l'influence des courants verticaux.

Voici en peu de mots, et tel qu'il ressort du récit de M. Théophile Gautier, le système de M. Pétin. Je désire, beaucoup plus que je ne l'espère, que le succès couronne ses efforts, et, pour lui prouver à cet égard la vérité de mes sentiments et ma vive sympathie, je vais lui proposer quelques moyens qu'il ne paraît pas avoir entrevus et qui, selon moi, vont plus directement au but que ceux auxquels ils s'est arrêté.

Je dirai avant tout que je n'ai pas non plus la prétention d'avoir inventé les moyens dont je vais faire l'exposé. Ils sont tout simplement empruntés aux forces de la nature, et chaque jour la manifestation de leurs effets se produit sous nos yeux.

Avant de développer les procédés ou plutôt le seul procédé que je voudrais voir appliquer à la navigation aérienne, permettez-moi, Messieurs, de jeter un coup d'œil sur ce qui se passe dans la navigation maritime.

Là, deux agents bien distincts concourent à la marche du vaisseau. L'eau qui le porte et le fait participer à son admirable mobilité, et l'air qui enfle les voiles et le pousse vers le but du voyage. J'ai dit que l'eau faisait participer le vaisseau à son admirable mobilité, et j'ai eu raison, je crois, de me servir de cette épithète *admirable*. En effet, Messieurs, cette mobilité, quant à l'objet qui nous occupe, est bien la plus merveilleuse chose que l'on puisse imaginer, non pas seulement parce qu'elle est très-grande et qu'elle seconde parfaitement la marche du vaisseau, mais surtout, parce qu'elle ne se produit que dans un sens, dans le sens de la longueur du

navire. Selon la largeur du bâtiment, la résistance est énorme, on pourrait dire que la mobilité de l'eau a disparu. C'est là, Messieurs, cette propriété que j'appelais tout à l'heure admirable. C'est celle qui permet d'utiliser la force du courant d'air, même quand ce courant ne se fait pas sentir dans la direction que doit suivre le bâtiment, en d'autres termes, quand le vaisseau n'a pas le vent en poupe. Hors ce dernier cas, il faut que la voile présentée à l'action du vent puisse résister à son impulsion latérale et obliger la force du courant d'air à se décomposer, et à suivre la ligne que le pilote veut faire parcourir à son vaisseau. En un mot il faut un point d'appui contre lequel le navire puisse glisser, suivant la résultante des forces, sous l'action décomposée de l'air en mouvement. Sans ce point d'appui que l'eau offre si heureusement contre les flancs du navire, on ne pourrait pas plus utiliser sur mer la force des courants latéraux qu'on ne l'a pu jusqu'ici dans la navigation aérienne. La première condition pour pouvoir diriger le ballon et pour faire servir à sa marche les courants dont il est actuellement le jouet, c'est donc de lui donner dans l'air le point d'appui que le vaisseau trouve dans l'eau. On conçoit en effet que si un appareil, comme celui de M. Pétin, pouvait impunément présenter au vent l'un de ses flancs, sans courir le risque d'être emporté par le courant d'air, des voiles disposées obliquement, comme celles d'un vaisseau, lui feraient suivre une ligne perpendiculaire à la direction du vent, ainsi que cela arrive pour un bâtiment qui a le vent à tribord ou à bâbord. — Le problême consiste donc, je le répète, à trouver dans l'air un point d'appui qui permette à l'appareil aéronautique de présenter un de ses flancs au courant d'air, sans être entraîné dans la direction de ce courant.

La nature nous offre pour cela une force qui n'a point été appliquée jusqu'ici, que je sache, à la navigation aérienne,

et qui, en théorie du moins, assure la solution du problème. Cette force c'est ce que j'appelle la réaction produite par l'écoulement des liquides ou des gaz comprimés. On sait, en physique, que si l'eau, ou tout autre liquide, s'écoule par une ouverture pratiquée dans une des parois latérales d'un vase librement suspendu, ce vase prend une position inclinée, en s'écartant, comme le pendule, de la verticale, et cela dans le sens opposé à celui où l'écoulement à lieu. La force qui écarte ainsi le vase de la verticale est proportionnelle à la pression exercée par le liquide sur ses parois intérieures multipliée par l'étendue de l'orifice d'écoulement. Ce que je viens de dire pour les liquides est également vrai pour les gaz. Un gaz comprimé dans un récipient et s'échappant par un orifice latéral, tendrait à entraîner ce récipient dans le sens opposé; et, comme dans ce second cas le gaz comprimé exerce son action contre les parois du récipient dans toutes les directions, il en résulte que le récipient, entraîné, comme je viens de le dire, en sens inverse de l'écoulement, pourra, sous l'influence de l'action intérieure du gaz, monter, descendre ou se mouvoir horizontalement.

S'il était besoin d'appuyer par des faits la théorie que je viens d'exposer, ils s'offriraient tout naturellement; pour l'écoulement des liquides, dans le jeu des roues à réaction; pour les gaz, dans le recul des armes à feu, dans la force ascendante de la fusée.

J'ai dit que la force entraînante était proportionnelle à la pression du liquide ou du gaz multipliée par l'étendue de l'orifice d'écoulement. Cette force peut donc être facilement déterminée. Ainsi l'air que nous respirons, comprimé sous la pression d'une atmosphère et s'échappant du récipient qui le renfermerait par un orifice de un centimètre carré, tendrait à entraîner le récipient en sens contraire avec une force de *un* kilogramme environ. On peut, comme on le voit, ac-

croître à volonté la force entraînante, soit en augmentant la compression du gaz, soit en étendant les dimensions de l'orifice d'écoulement.

Ce qui précède bien entendu, j'arrive à l'application à la direction des ballons de la force que je viens d'indiquer.

Si l'on suppose deux récipients contenant de l'air comprimé, ou un gaz quelconque également comprimé, et placé à chacune des extrémités d'un appareil comme celui de M. Pétin, rien ne sera plus facile que d'obtenir le mouvement progressif de l'appareil et d'en diriger la marche. On aura, comme dans les frégates à vapeur, deux moyens de locomotion. Si l'air est calme et qu'on ne puisse s'aider de l'action du vent, le ballon sera entraîné par la force du gaz s'échappant des récipients et dont l'ouverture d'écoulement sera disposée convenablement. Il est bien entendu que ces orifices d'écoulement seront établis de manière à pouvoir prendre toutes les directions, de sorte que, sous l'influence du gaz sortant, le ballon puisse non seulement être entraîné horizontalement dans tous les sens, mais encore monter et descendre dans l'atmosphère.

Si le vent souffle, on se servira de voiles convenablement orientées, en résistant à l'action latérale du vent. Pour cela, on lui opposera comme point d'appui la force du gaz s'échappant des récipients. Celui des deux récipients qui sera placé à l'arrière de l'appareil pourra servir en même temps de gouvernail.

Il est bien entendu encore que par un moyen quelconque, et c'est ici la *seule difficulté* que présente la théorie dans son application, on remplacera dans les récipients l'air ou le gaz comprimé à mesure qu'ils s'échapperont.

Telle est, Messieurs, la théorie sur laquelle repose, selon moi, la solution du problème qui préoccupe M. Pétin, et qui a occupé bien d'autres personnes avant lui. Je désire vive-

ment, je le répète, que M. Pétin réussisse, et je serai heureux, si ces idées que je ne fais ici qu'indiquer, peuvent, en complétant la découverte de nos illustres compatriotes, les frères Montgolfier, lui donner un but véritablement utile.

ÉTUDE HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE

SUR LE

PARTICIPE PASSÉ FRANÇAIS,

ET SUR SES

VERBES AUXILIAIRES.

PAR J.-B. F. OBRY.

Grammatica plus habet in recessu,
quàm in fronte promittit.
QUINTILIEN.

AVANT-PROPOS.

Au mois d'août 1849, un ami de l'enfance, M. l'abbé Mallet-Dufresne, curé-desservant de Saisseval (Somme), a présenté à l'Académie d'Amiens, en sollicitant son approbation, un petit mémoire dans lequel il s'élève avec force contre la règle de concordance du participe passé avec le complément direct auquel il se rapporte. Il y soutient que, toutes les fois que le participe se construit avec *avoir* pour exprimer, non point l'état du régime,

mais l'action du sujet, et c'est presque toujours ainsi que la chose se passe dans la langue écrite, aussi bien que dans le langage parlé, le participe passé ne doit point s'accorder avec le régime, quelle que soit sa position à l'égard de celui-ci. La raison qu'il en donne est que le participe est actif et le verbe *avoir* simple auxiliaire; que tous deux ne présentent qu'une idée indivisible et ne forment ensemble qu'un seul verbe, comme l'ont toujours pensé les Espagnols et comme le pensent aujourd'hui les Italiens, qui ne font pas plus l'accord après qu'avant le régime, lorsqu'ils entendent exprimer une action.

L'application de cette théorie à la langue française n'est pas nouvelle. Elle a déjà été proposée, quoique sous forme de simple vœu, par Louis Meigret (1), par Regnier-Desmarais (2), par Duclos (3), par Destutt-Tracy (4), et en dernier lieu, à ce qu'il me semble, par la Société grammaticale de Paris (5). Mais M. l'abbé Mallet est plus absolu que ces grammairiens. Séduit

(1) Tretté de la grammère francoeze, Paris, 1550, in 8.° — Voir à ce sujet, la Biographie universelle de Michaud, au mot Meigret, XXVIII, page 151, et Histoire des révolutions du langage en France, par M. Francis Wey, p. 297.

(2) Grammaire française, p. 464—5, Paris, 1705, in-12.

(3) Remarques sur la grammaire générale et raisonnée de Port-Royal, part. II, chap. 21.

(4) Elémens d'idéologie, grammaire, p. 429.

(5) Cours supérieur de grammaire, par M. Bernard Jullien, I, p. 191.

par la simplicité d'un système qu'il croit irréfragable, il espère le faire bientôt prévaloir sur ce qu'il nomme la routine. Il se flatte, en quelque sorte, d'opérer une révolution dans notre langue, en la débarrassant pour jamais d'une entrave pénible, ardue, compliquée, qui fait le supplice des étrangers, des élèves nationaux, des instituteurs et des grammairiens eux-mêmes. Il oublie qu'en France il est plus facile de changer les formes du gouvernement que les formes de la grammaire. Il oublie que l'usage est le suprême régulateur des langues; que cet autocrate commande en maître absolu et ne souffre pas la contradiction; qu'avant tout il veut être obéi, et que, quand, nouveau Jupiter, il a prononcé par les cent voix de la renommée, le fameux *sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas*, tous les fronts doivent s'incliner, tous les genoux se ployer, toutes les résistances s'anéantir devant ses ordres souverains.

L'Académie d'Amiens n'avait pas à se prononcer sur une question de grammaire dont la solution appartiendrait de plein droit à l'Académie française. Néanmoins, sur les instances réitérées de M. l'abbé Mallet, elle a bien voulu en renvoyer l'examen à une Commission. Le rapport n'a pas répondu à l'attente du réclamant. Celui-ci est revenu plusieurs fois à la charge, mais toujours sans succès. Son système a paru inadmissible en théorie comme en pratique.

M. Mallet-Dufresne ne se tient pas pour battu. Il persiste dans son opinion et se propose d'appeler bientôt

devant le public, non pas du jugement de l'Académie d'Amiens, car elle n'a pris aucune part active dans ce débat, mais de celui de sa commission, ou tout au moins de celui du rapporteur, qui, non content de juger en fait, a cru devoir statuer en droit, en décidant que le participe est toujours passif et régi, et le verbe *avoir* toujours actif et régissant (1).

Au moment où M. l'abbé Mallet occupait à huis-clos l'Académie d'Amiens de sa théorie du participe, un autre grammairien, placé sur un plus grand théâtre, M. Bernard Jullien, venait de justifier l'usage contre les critiques de la Société grammaticale de Paris, par des arguments puisés dans les langues étrangères, et spécialement dans le gérondif et le supin des latins, dans les partitipes passés du grec ancien construits avec ἔχω (avoir), et dans les plus-que-parfaits du grec moderne, formés, selon lui, du verbe *avoir* et du parfait de l'infinitif (2). Les preuves fournies par ce nouveau champion ne sont pas nouvelles. Il les avait empruntées aux grammairiens idéologues des trois derniers siècles. Il prétend après eux que le participe passé est actif ou passif, selon que le regime le suit ou le précède. La Société grammaticale sou-

(1) M. Mallet-Dufresne a tenu parole. Il vient d'exposer son système dans une petite brochure de 22 pages in-12, sous le titre de *Traité des participes*, etc., avec cette épigraphe :

« Le participe ne doit point s'accorder avec son régime. »

(2) Cours supérieur de Grammaire, I, p. 119. Paris, 1849.

tient au contraire, à peu près comme M. l'abbé Mallet, qu'il est toujours actif, et, par voie de conséquence, que l'accord est absurde. Et nous pensons de notre côté, comme Court de Gébelin (1), P. A. Lemare (2) et J. P. H. Barberi (3), que le participe étant passsif et par sa nature et par son emploi, il y a toujours accord, soit avec le régime ostensible qui précède, soit, lorsque le régime suit ou qu'il n'y a pas de régime exprimé, avec un autre complément sous-entendu.

C'est au soutien de cette thèse que le présent mémoire est consacré.

Les questions de grammaire comparative que l'auteur y discute sont nombreuses et diverses. Mais elles se rattachent toutes, soit à l'origine ou à la nature du participe passé, soit à sa métamorphose en adjectif verbal, soit à sa construction avec les verbes *avoir* et *être*, soit enfin au rôle que jouent ces deux verbes dans les temps passés de la conjugaison.

Voici les divisions principales de cette étude :

1.° Coup-d'œil général sur les opinions divergentes des grammairiens au sujet du participe passé et de ses verbes auxiliaires (Ch. I).

2.° Origine et signification de nos temps composés, soit

(1) Grammaire universelle, p. 215 et suiv.

(2) Cours de langue française, I, p. 99; II, p. 743 à 812, *passim*.

(3) Grammaire des Grammaires ital. II, p. 130, *et alibi passim*.

[illegible] Ch. II et III, soit [illegible] verbes neutres et dans [illegible] Ch. V.

[illegible] un participe passé avec l'ad- [illegible] et même verbe, et rôle auxiliaire [illegible] des temps passés de l'actif [illegible].

[illegible] exceptions et conclusions gé- [illegible] P.

[illegible]

[illegible] de chaque cha- [illegible] servent, indiquent d'ailleurs [illegible] entre eux.

[illegible] à la fin les dévelop- [illegible] à notre langue, sauf ceux qui [illegible] même.

CHAPITRE I.

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL SUR LES OPINIONS DIVERGENTES DES GRAMMAIRIENS AU SUJET DU PARTICIPE PASSÉ ET DE SES VERBES AUXILIAIRES.

I. — *Exposé des principaux systèmes adoptés par les grammairiens.*

II. — *Examen préparatoire de ces systèmes.*

III. — *Utilité d'une étude nouvelle.*

I. — A peine la langue française était-elle sortie des lisières du latin rustique ou roman, que les grammairiens du XVI.e siècle se divisèrent sur les deux règles de concordance et d'invariabilité de son participe passé construit avec *avoir*. Trois opinions se produisirent successivement dans l'intervalle des règnes de François I.er et de Charles IX (1515-1560). Elles se sont renouvelées depuis ce temps jusqu'à nos jours; et si l'une d'elles a enfin triomphé, ce n'est pas sans réclamation de la part des partisans des deux autres. Aujourd'hui encore la lutte se maintient, non plus parmi les grammairiens rudimentaires et pratiques, mais entre les logiciens et les philologues. C'est de ceux-ci seulement que l'on peut dire :

Grammatici certant et adhuc sub judice lis est.

Ces divergences proviennent de la nature ambiguë du par-

ticipe passé français et du verbe *avoir* avec lequel il se construit.

Suivant la première opinion, le participe est passif, avant comme après le complément direct, et régi avec lui par le verbe transitif *avoir*. Selon la seconde, il est actif et régissant, avant aussi bien qu'après le régime, comme exprimant toujours l'action du sujet, conjointement avec le verbe *avoir* réduit au rôle de simple auxiliaire. Enfin la troisième le fait actif et régissant avant le régime direct, et passif et régi après ce complément, en laissant au verbe *avoir* sa force d'action dans les deux cas.

L'ordre dans lequel nous venons de présenter ces trois systèmes est précisément celui qu'ils ont successivement suivi dès l'apparition des premières grammaires françaises de quelque valeur qui soient parvenues jusqu'à nous. Je citerai entre autres, comme les résumant toutes: 1.° l'*Esclarcissement de la langue françoyse* de Jehan Palsgrave, publié à Londres en 1530, et dont il n'existe en France qu'un seul exemplaire (1); 2.° le *Tretté de la grammère francoeze* de Louis Meigret, Lionoes, publié à Paris, en 1550, et 3.° la *Gramère* de Pierre de la Ramée, publiée à Paris en 1562, et éditée de nouveau en 1572 (2).

Au jugement des philologues de nos jours qui ont été à même de consulter ces trois vieilles grammaires, la pre-

(1) La première grammaire composée en France est écrite en latin. Elle est de l'année 1531. Son auteur, Jacques Dubois, dit Sylvius, était né à Amiens. — Sur ce personnage et ses écrits, voir les curieux détails donnés par M. Fr. Wey, dans son histoire des révolutions du langage en France, p. 276—285.

(2) Quatre ans auparavant, c'est-à-dire en 1557, Robert Estienne avait publié un *traicté de la grammaire françoise* sur laquelle M. Fr. Wey s'est expliqué avec éloge, *ubi supra*, p. 303—308.

mière en date, celle de Jean Palsgrave, quoique écrite en anglais pour des Anglais, est la plus essentiellement française des trois, la seule d'après laquelle on puisse se représenter la situation, les allures et la physionomie du langage, au temps où elle a été écrite. Les autres, ajoutent ces savants, sont fixes, décolorées, immobiles comme des corps morts, parce qu'elles furent façonnées sur le modèle d'une langue morte (1).

Eh bien! Palsgrave fait constamment accorder le participe avec le régime, quelle qu'en soit la place, et ne suppose pas même que l'on puisse balancer sur ce point (2).

Cet accord absolu devait d'autant plus frapper un grammairien anglais, que sa langue maternelle laisse constamment le participe invariable, même lorsqu'il se construit passivement avec le verbe *être*.

Il est vrai que vingt ans plus tard, Meigret entendait la chose autrement que Palsgrave. Mais c'est qu'il connaissait mieux le latin classique que le français vulgaire. Tout préoccupé des formations romaines sur lesquelles il avait étourdiment calqué les temps passés des conjugaisons françaises (3), sans mieux saisir le génie des unes que l'esprit des autres; il voyait dans *vous avez fait* plus qu'un équivalent de *fecistis: vous êtes ayant été faisant:* ces deux formes étaient pour lui sinon identiques, au moins adéquates. Et comme dans les temps passés de la conjugaison latine, le radical, sauf l'allongement habituel ou le redoublement de sa voyelle, reste invariable, il en inféra que le participe français qui en tenait lieu, selon lui, ne devait pas non plus se décliner dans les

(1) Voir l'ouvrage cité de M. Fr. Wey, p. 262 et 274.

(2) Id. *ubi suprà*, p. 273.

(3) Voir M. Francis Wey, ouvrage cité, p. 297.

temps passés de nos conjugaisons. Il méconnaissait à la fois la nature du verbe auxiliaire et celle du participe passé (1).

A l'époque de Meigret, comme à celle de Palsgrave, comme aux siècles antérieurs, les hommes illettrés, et le nombre en était alors très-grand, rejetaient l'accord du participe lorsque le régime suit. Meigret qui, à ce qu'il semble, fréquentait plus la place Maubert que les avenues du Louvre, en tire la conséquence qu'on doit aussi rejeter l'accord toutes les fois que le régime précède. Selon lui, dire : *les grâces que je vous ai faites* est une lourde incongruité, parce qu'en admettant *j'ai fait les grâces*, il faut *les grâces que j'ai fait* (2). Et à ce propos il invoque l'autorité d'Aristote.

> Ma foi, l'on ne s'attendait guère
> A voir *un grec* en cette affaire.

Mais le philosophe de Stagyre ayant dit quelque part que la transposition des mots n'en change ni la nature ni la signification (3), Meigret en conclut que le participe, quelle

(1) M. Francis Wey, ouvrage cité, p. 249—52, 260, 279—85, blâme peut-être d'une manière trop absolue et nos vieux grammairiens d'avoir construit la grammaire française sur le modèle des latins, et les grammairiens romains de la décadence d'avoir bâti la leur sur le plan des grecs. Rien n'était plus naturel que cette double imitation, puisque le latin s'était formé du grec éolien, comme le français est né du latin. Mais ce qu'il y a de plus répréhensible dans les uns comme dans les autres, c'est d'avoir poussé l'imitation jusqu'à la servilité, et contraint les faits à se plier à un parti pris d'assimilation.

(2) Voir Observations de Ménage sur la langue française, I, p. 47-9, — Biographie universelle au mot *Meigret*, — et surtout M. Francis Wey, *ubi suprà*, p. 297.

(3) Dans Ménage, *ubi suprà*, p. 49.

que soit sa place, doit toujours rester invariable. Palsgrave en avait conclu, de son côté, et avec plus de raison, que le participe doit toujours s'accorder. Meigret avoue néanmoins que la règle qu'il veut introduire contrevient au commun usage (1). Aussi n'a-t-elle pas été suivie, malgré l'exemple de Mellin de Saint-Gelais et de Rabelais (2).

Enfin la grammaire de Ramus prouve que, sous le règne de Charles IX, la syntaxe du participe n'était pas encore bien arrêtée.

Ce nouveau grammairien semble, au premier abord, combattre à la fois et les passivistes absolus et les activistes absolus dont Palsgrave et Meigret n'avaient été que les échos. Il pose en principe qu'on doit écrire *les grâces que Dieu nous a données*, et supprimer l'accord si le substantif suit le participe : *Dieu nous a donné les grâces*. Il oppose a Meigret une pièce de Clément Marot, composée de trente vers, dans laquelle est tracée la plus ancienne règle formelle sur les participes, dont nous ayons gardé la mémoire (3).

On y lit, entre autres choses :

La chanson fut bien ordonnée
Qui dict : — M'amour vous ay *donnée* :
Et du bateau est estonné
Qui dict : M'amour vous ai *donné*.....

Puis, quelques vers plus bas :

Il fault dire en termes parfaicts :
Dieu en ce monde nous a *faicts* ;

(1) Dans Ménage et dans M. Francis Wey, *ubi suprà*.

(2) Ménage, ibid., p. 47.

(3) Cette pièce reproduite en partie par Ménage, *ubi suprà*, p. 47-8, a été tout récemment réimprimée *in extenso* dans l'ouvrage de M. Francis Wey, p. 321-2.

Fault dire en parolles parfaictes :
Dieu en ce monde les a *faictes* ;
Et ne fault point dire en effaict :
Dieu en ce monde les a *faict*, etc.

Ramus, revenant sur ces vers, concède aux activistes que les phrases : *m'amour vous ay donné* (pour donnée) ; *Dieu en ce monde les a faict* (pour *faicts* ou pour *faictes*) et autres semblables syntaxes (blâmées par Marot) sont bâties selon la vraiye raison et reigle de grammaire. Cependant il les repousse par cette considération qu'il faut *se souvenir de la souveraineté du peuple* que nous ont enseignée Varron et Cicéron. Il traite l'usage sur lequel il s'appuie de singulier *francisme*, introduit par les Français (1). Il oublie ces derniers vers du fragment qu'il venait de rapporter tout au long :

L'italien, dont la faconde
Passe le vulgaire du monde,
Son langaige a ainsi basty,
En disant : *Dio noi ha fatti* (2).

Il n'a pas su voir que ce prétendu gallicisme, commun à l'idiome italien, avait sa source dans la langue latine elle-même, et que *les grâces que Dieu nous a données* emportait nécessairement : *Dieu nous a données ses grâces*. Imitateur de Meigret dont il suit les réformes bien plus souvent qu'il ne les critique, Ramus, à l'exemple de son prédécesseur (3),

(1) Dans Ménage, *Observations sur la langue française*, I, p. 48-9, ou dans Regnier-Desmarais, *Grammaire française*, p. 478.

(2) Ménage, ibid. remarque ici que *noi* n'est pas régime en italien, et qu'il fallait dire : *Dio ci ha fatti*. Mais cette correction ne touche pas à la règle.

(3) Dans Francis Wey, p. 297.

n'admettait implicitement d'autre participe passé que celui qui peut être précédé du verbe *être* (1). Il nommait *infinitif-supin* le participe passé construit avec *avoir*, de même qu'il appelait le participe présent *infinitif-gérondif* (2). Voilà pourquoi il trouvait que l'indéclinabilité du premier avec *avoir*, avant comme après le régime, était conforme à la vraie raison et règle de grammaire. Car, lorsque nos vieux grammatistes parlent des règles de grammaire, c'est toujours la grammaire latine qu'ils ont en perspective.

En somme, Pierre de la Ramée ne péchait ici qu'en un point. Malheureusement ce point était grave : c'était d'accorder aux partisans de Meigret que le participe passé suivi du régime direct n'était qu'un infinitif-supin, et qu'à ce titre il devait rester invariable. Comment se fait-il que lui qui s'abritait si volontiers derrière le nom de Clément Marot, ne se soit pas rappelé l'épitaphe de Jean Cotereau, composée par ce poète, et dans laquelle le participe suit l'accord avant comme après le régime? On y lisait :

> Puis le mourant, dit à dieu
> A ses enfants, qui sur lui ont posée
> Cette épitaphe, et la tombe arrosée (3).

La plus grande faute qu'aient commise nos premiers grammairiens c'est d'avoir fait scission complète avec les prosateurs et les poètes qui les avaient précédés. Et chose étonnante, cette ignorance, ou si l'on veut, cet oubli dédaigneux de nos écrivains nationaux, se perpétua jusqu'à l'époque de Vaugelas. Qui croirait que cet officiel interprète de l'Académie fran-

(1) Ibid. p. 320.

(2) M. Wey, p. 319, et Ménage ; I, p. 48.

(3) Dans Ménage, *Observations sur la langue française*, I, p. 53.

çaise demandait sérieusement si l'on avait jamais dit : *j'ai reçues vos lettres* (1)? Qui croirait que le docte Ménage n'attribuait l'accord du participe, même après le régime, qu'aux écrivains postérieurs à François I.er (2)? Qui croirait enfin qu'il faut descendre jusqu'à l'abbé d'Olivet (3), pour apprendre de nos précepteurs de langue qu'avant le règne de François I.er la concordance formait la règle générale et que l'invariabilité était une simple exception?

Les premiers grammatistes français prirent les choses à rebours; ils transformèrent l'exception en règle et la règle en exception, procédé anti-logique qui les mit dans la nécessité de créer pour le participe ce double rôle actif et passif qui devait donner la torture à leurs successeurs.

La distinction de Pierre de la Ramée a fait école pendant plus de deux siècles, et elle a encore aujourd'hui des partisans. Elle a été embrassée par Arnauld et Lancelot (4); par le P. Bouhours (5), par Dumarsais (6), par Duclos (7), par Restaut (8), par Beauzée (9) et par Condillac (10). De nos

(1) Remarques sur la langue française, I, p. 288.

(2) Observations sur la langue française, I, p. 47.

(3) Essais de Grammaire, p. 189.

(4) Grammaire générale et raisonnée, 2.e part. ch. 21.

(5) Nouvelles Remarques sur la langue française, I, p. 519.

(6) Des Tropes, 2.e part., ch. 1. — *Encyclopédie*. V. auxiliaire. — Principes de Grammaire, p. 563.

(7) Remarques sur la Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal, 2.e part., ch. 21 et 22.

(8) Principes généraux et raisonnés de la Grammaire franç., p. 327-328.

(9) Encyclopédie au mot *participe*. — Grammaire générale, p. 331-337.

(10) Grammaire, 2.e part., ch. 22.

jours elle a eu pour champions Destutt-Tracy (1), M. Bescher (2) et M. Jullien (3), ainsi que les auteurs de la grammaire nationale (4).

II.— Malgré l'autorité de ces grammairiens et l'appareil d'érudition qu'ils ont déployé pour la soutenir, cette opinion mitoyenne n'est à nos yeux qu'un *mezzo-termine*, inventé pour concilier les opinions extrêmes, c'est-à-dire, pour expliquer, d'une manière telle quelle, la concordance et l'invariabilité du participe, selon que le régime le précède ou le suit. C'est une idée ingénieuse plutôt qu'une déduction rationnelle, et nous montrerons qu'elle repose sur les bases les plus fragiles.

Il faut reconnaître pourtant que les deux théories extrêmes, également exclusives, donnent lieu à de graves difficultés. Si, à l'exemple des activistes absolus, on prend le verbe *avoir* pour un simple auxiliaire faisant corps avec le participe, on devra dire sans accord, pour être conséquent avec soi-même, *Dieu nous a créé*, répondant au latin : *Deus nos creavit*, de même que l'on dirait : *Dieu a créé nous*, répondant au latin : *Deus creavit nos*, si le français permettait de remettre le pronom régime après le participe. Ce serait tout le contraire si l'on suivait à la lettre l'opinion des passivistes absolus, car celle-ci suppose que le verbe *avoir* se détache du participe et conserve sa force de verbe transitif, en sorte que *Dieu nous a créés* appelle nécessairement *Dieu*

(1) Grammaire, p. 266.

(2) Théorie du participe français, 2.e édit., p, 121 et suivantes.

(3) Cours supérieur de Grammaire, p. 191.

(4) Les auteurs sont MM. Bescherelle frères, et Litais de Gaux. — V. p, 689 et 690. Le nouvel éditeur de la Grammaire des Grammaires paraît être aussi de cette opinion, II, p. 749.

a créés nous, ou *Dieu a nous créés*, avec accord dans les deux cas. Il semble en effet que, dans l'une comme dans l'autre, les deux phrases expriment absolument la même idée, et qu'il n'y a ici qu'une inconséquence d'orthographe, de quelque côté qu'elle vienne.

Les partisans de l'opinion mixte répondent que la phrase hypothétique *Dieu a créé nous* exprimerait uniquement l'action de créer au passé, tandis que la phrase *Dieu nous a créés* désigne plutôt le résultat de cette action. Mais cette nuance de signification existe-t-elle réellement? En français, les pronoms régimes, à cause de leur forme écourtée, se placent toujours avant le verbe régissant. Ainsi le veut l'euphonie. Cette inversion pronominale s'étend même aux mots *tout* et *rien* régis par nos temps composés. Nous ne voyons pas qu'avec nos temps simples elle cause la moindre influence sur le fond de l'idée à exprimer. On dira, d'objets comparés ensemble : *nous les avons convenables, ceux-ci que vous avez, sont mieux*, au même sens que l'on dirait *nous avons eux convenables; ceux-ci, vous avez lesquels, sont mieux.* Quelle différence y a-t-il entre *je lui ai tout dit* et *je lui ai dit tout?* entre *je ne lui ai rien caché* et *je ne lui ai caché rien.* Est-ce qu'en italien on ne dit pas indifféremment : *ho fatto questo* et *ho questo fatto?* (1) Quiconque voudra y réfléchir sérieusement, comprendra qu'à part l'intensité de sens plus ou moins grande attachée au participe ou au régime, suivant leur position respective dans la phrase, il n'existe du reste aucune différence appréciable, même en français, entre *j'ai fait cela* et *j'ai cela fait.* Il n'y en a pas d'autre que celle

(1) Nos ayeux disaient dans le même sens : « pourquoi il avoit ce fet ou ce fait. » (Richard de Fournival, mort en 1250, et Philippe de Navarre, mort fin du XIII.e siecle, dans la Bibliothèque de l'école des chartes, II, p. 22 et 55.)

qui se remarque en latin entre *feci istud* et *istud feci*. Au surplus, la prétendue nuance de signification que l'on signale existât-elle dans les exemples qui précèdent et autres semblables, qu'elle resterait sans influence sur la valeur étymologique des mots : *Dieu a créé* ou *créés nous* serait à *Dieu nous a créés* ou *créé*, dans le même rapport que *Deus creavit nos* est à *Deus nos creavit*. Il est bien entendu que *creavit* et *a créé* ne sont pas ici comparés comme identiques, pour le sens non plus que pour la forme. Ce ne sont que des termes équipollents qui, en définitive, conduisent au même résultat.

Nous venons de dire que, dans les deux systèmes diamétralement opposés, celui des activistes absolus et celui des passivistes également absolus, il n'y avait peut-être qu'une inconséquence d'orthographe. Malheureusement, dans le premier, l'accord du participe avec le régime qui le précède, constituerait plus qu'une inconséquence : il conduirait à une véritable absurdité. Il est impossible en effet que, dans la phrase *Dieu nous a créés*, le participe et le pronom soient mutuellement commandés, régis, gouvernés l'un par l'autre : il est impossible que *nous* soit cause et effet de *créés*, et que *créés* soit cause et effet de *nous*. Autant vaudrait-il dire, comme le remarquait Lemare, qu'Ulysse était père et fils de Télémaque ou que Télémaque était fils et père d'Ulysse. (1). Dans le dernier système au contraire, le non-accord du participe avec le régime qui le suit, pourrait fort bien ne présenter qu'une simple irrégularité due à la paresse, à l'insouciance, à la précipitation de nos pères, et peut-être même aux exigences du rhythme ou de l'euphonie.

Sous ce dernier point de vue, la théorie mitoyenne a un avantage manifeste, car elle n'est ni absurde, ni même in-

(1) Cours de langue française, II, p. 781-782, avec les notes.

conséquente. D'une part, elle éclaircit très-bien la règle de de concordance, tout en laissant dans l'ombre la règle d'invariabilité. D'autre part, elle échappe au juste reproche encouru par les activistes *quand même*, de faire régir le participe régissant par le complément régi. Enfin, chose importante, elle reconnaît au verbe *avoir*, à l'exemple des passivistes absolus, une fonction plus relevée que celle de simple auxiliaire qui n'appartient qu'au verbe *être*. Et ce rôle actif, elle le lui attribue dans tous les cas, qu'il y ait ou non un régime direct, avant ou après le participe (1). Mais elle pèche en un point essentiel, dans le cas où le complément suit le temps composé. Elle attribue alors au participe deux rôles opposés. Elle le fait à la fois actif et passif, agent et patient, régissant et régi. Il est vrai qu'elle ne tombe point dans la même faute que l'hypothèse des activistes absolus : elle ne fait point régir le participe régissant par le complément régi. Mais les idées dont elle part, pour être moins étranges, n'en sont pas mieux établies. Elle pose en fait ce qui est précisément en question ; l'activité relative du participe passé ; et la possibilité de donner pour régime au verbe *avoir* un participe actif et régissant.

III. — Tel est l'état dans lequel les grammairiens idéologues ont laissé la question du participe passé français. Elle est restée indécise, mais parmi les doctes seulement ; car, de nos jours, les grammairiens pratiques, les rudimentaires en vogue, ne s'en préoccupent plus guères. Ils admettent presque tous l'activité absolue du participe passé construit, soit avec *avoir*, soit avec *être* dans nos quatre conjugaisons à la voix

(1) Regnier-Desmarais, bien que passiviste absolu, ne réduisait pas non plus le verbe *avoir* au rôle de simple auxiliaire, Selon lui, le participe n'exerçait son action sur le régime qu'après avoir lui-même subi celle du verbe conjugué. V. la Grammaire française, p. 464-465.

active. Nous citerons entre autres, Lhomond, Letellier, Noël et Chapsal, Bonneau et Lucan, Guerrier de Haupt, MM. Bescherelle frères et Litais de Gaux, Poitevin, etc., etc. L'activité relative de ce participe a aujourd'hui bien peu de partisans, et sa passivité n'en a plus, c'est-à-dire que, des trois systèmes débattus par la science, la routine a adopté le moins rationnel. On se fonde pour cela sur l'autorité du dictionnaire de l'Académie française au mot *participe*. Mais la simple lecture de cet article démontre que le docte Aréopage n'a entendu ni résoudre ni trancher la question. Le rédacteur s'est borné à parler du régime du participe, comme les astronomes parlent du lever et du coucher du soleil.

Ainsi, malgré l'importance de son rôle, malgré la fréquence de son emploi dans le discours, le participe passé est encore aujourd'hui, comme au temps de Vaugelas, qui s'en plaignait avec raison, la partie la plus difficile et la moins connue de la grammaire française. Depuis le siècle de Louis XIV, il est vrai, l'usage des bons écrivrains en a beaucoup simplifié les règles; mais son origine, sa nature, ses phases diverses depuis le Moyen-âge jusqu'à la Renaissance, et depuis la Renaissance jusqu'à nos jours; enfin les causes de sa construction tantôt avec *avoir*, tantôt avec *être*, et surtout celles tant de sa ressemblance avec l'adjectif verbal passif, que de ses variations ou de son invariabilité, n'ont pas encore été suffisamment explorées.

Il y a donc ici une lacune à remplir. Nous n'espérons pas la combler, sous le point de vue historique, parce que la plupart des documents anciens qu'il faudrait compulser ne sont pas à notre disposition. Toutefois, les nombreux textes qu'il nous a été possible de relever, soit dans le glossaire de la langue romane de M. J. B. B. Roquefort, soit dans les onze volumes de l'excellente bibliothèque de l'école des chartes,

publiés de 1839 à 1849, nous ont laissé la conviction que les nouvelles recherches que nous pourrions faire à ce sujet ne feraient que confirmer les anciennes.

Quoique borné par son titre au participe passé français et à ses verbes auxiliaires, cet essai peut s'appliquer également, *mutatis mutandis*, aux temps composés des autres langues modernes de l'Europe. Et parmi ces langues nous rangerons d'abord les néo-latines, entre autres, l'italienne, si semblable à la nôtre pour la syntaxe du participe, puis l'espagnole, la portugaise et la provençale, quoiqu'elles s'en écartent davantage en cette partie. Les idiomes germaniques, l'allemand et l'anglais entre autres, y pourraient aussi trouver quelque place, malgré l'invariabilité qu'ils conservent au participe tant avec *avoir* qu'avec *être* ou son substitut *devenir*. Il en serait de même des dialectes slaves, et, qui plus est, des langues celtiques. D'une part, en effet, toutes ces langues appartiennent par leur origine autant que par leur conformation, à la grande famille indo-européenne, dont le sanscrit et le zend, en Asie, le grec et le latin, en Europe, ont été les plus célèbres et les plus parfaits représentants. D'autre part, il ne s'agit point ici d'une question de grammaire élémentaire et spéciale, mais bien d'une thèse de grammaire générale et raisonnée dont la solution appelle les efforts combinés de la logique, de la philologie et même de l'histoire. Du reste, nos grammairiens rudimentaires font bien de ne pas entrer dans ces discussions scientifiques. Chez nous, l'usage a depuis longtemps consacré les deux règles de la concordance et de l'invariabilité du participe passé, suivant sa position à l'égard du régime direct. Cela doit leur suffire. Que leur tâche se borne donc à en faire l'application aux diverses circonstances qui peuvent se présenter. Et en effet, quand tout le monde s'accorde à parler de la même manière, cette manière, fût-elle vicieuse,

cesse d'être une faute, elle devient un usage, et bientôt après une règle. Dès-lors à quoi bon s'inquiéter de son origine, de ses causes, de ses variations? Mais les logiciens, les philologues ont un autre office à remplir. C'est de chercher la raison des préceptes établis, non pas pour les combattre, s'ils sont illogiques, car la lutte serait impuissante; mais pour en justifier l'observation, s'ils sont conformes au bon sens.

Convaincu qu'on ne sait jamais bien une chose quand on ne voit pas comment elle a pu être faite, nous reprendrons le participe passé d'un peu plus loin et d'un peu plus haut qu'on ne le fait généralement, et avec plus de détails que nos rares devanciers. Nous serons peut-être un peu trop prolixe, mais le sujet exige d'être traité avec étendue. Car plus les erreurs sont accréditées, plus les efforts tentés pour les redresser doivent être grands. Pour mieux apprécier la nature du participe, nous ne le considérerons pas seulement en lui-même; nous remonterons à son origine; nous suivrons son cours à travers les siècles, nous constaterons ses vicissitudes diverses et ferons voir que, malgré les apparences contraires, il est encore aujourd'hui ce qu'il était à sa naissance. Nous essaierons de marier aux données spéculatives de la logique les faits positifs de la philologie, science nouvelle encore, mais déjà parvenue à sa maturité. « La grammaire, a dit un grand maître, est la logique des enfants, et cette logique, ils l'apprennent, pour ainsi dire, sans s'en apercevoir, parce que l'application marche toujours à côté du précepte (1). » Eh bien! la philologie nous montre que la logique était, en quelque sorte, la grammaire des inventeurs du langage; elle nous apprend que si l'usage dans les langues paraît quelquefois

(1) J. L. Burnouf, préface de sa méthode latine, p. v).

capricieux, arbitraire, déraisonnable même, c'est plutôt notre faute que celle de nos pères. Elle nous fait reconnaître que l'usage est, comme le proverbe, le fruit de la sagesse des nations. C'est qu'il a presque toujours pour base une secrète analogie, une raison mystérieuse qui, à notre insu, maintient l'accord de la parole et de la pensée, malgré leur discordance apparente.

CHAPITRE II.

ORIGINE ET SIGNIFICATION DES TEMPS COMPOSÉS AVEC *AVOIR* DANS LES VERBES TRANSITIFS.

I. — *Coup d'œil général sur la différence matérielle de l'ancienne avec la nouvelle composition des temps passés à l'actif.*

II. — *Origine latine de la construction analytique du participe passé avec le verbe* AVOIR.

III. — *Sens actif de ce verbe et sens passif du participe passé.*

IV. — *Différence intrinsèque des deux méthodes synthétique et analytique dans la signification fondamentale des temps passés à la voix active.*

I. — L'analyse logique, en décomposant les verbes attributifs, nous y fait découvrir deux idées principales, celle du verbe *être* et celle d'un attribut. Ainsi *j'aime*, *j'aimai*, *j'aimerai*, etc., signifient à la lettre : *je suis aimant*, *je fus aimant*, *je serai aimant*, formes qui répondent au passif ou soi-disant tel : *je suis aimé*, *je fus aimé*, *je serai aimé*. Cette théorie grammaticale est trop connue pour qu'il soit besoin d'y insister davantage (1).

Si la philologie ne confirme pas de tous points les données

(1) Elle a été combattue par quelques grammairiens. Voir, entre autres, la *Grammaire nationale*, p. 504. Mais elle n'en est pas moins certaine. Aussi est-elle admise aujourd'hui dans toutes nos écoles. On peut lire à ce sujet les deux préfaces des méthodes grecque et latine de J. L. Burnouf.

spéculatives de la logique, en revanche elle leur apporte très-souvent l'appui des faits, ainsi que je l'ai fait voir en 1835 dans une dissertation spéciale intitulée : *du verbe substantif et de son emploi comme auxiliaire dans les conjugaisons sanscrite, grecque et latine, à la voix active* (1). Ce travail contenait avec quelques modifications, l'analyse succincte d'un ouvrage allemand du célèbre Fr. Bopp, publié à Francfort, dès 1816, sous le titre de : *Ueber das conjugations system der Sanscrit sprache*, traité remanié par l'auteur en 1820, dans une édition anglaise, avec ce nouveau titre : *Analytical comparison of the sanscrit, greck, latin and teutonic languages* (2), et refondu presque en entier dans sa *Vergleichende grammatik der sanscrit, zend, griechischen, latinischen, litthanischen, Gothischen und Deutschen* (3).

Mon but, en publiant en français le résumé de la première ébauche du philologue de Berlin, était de faire voir en détail que beaucoup de temps des verbes latins, grecs et sanscrits, qui nous paraissent simples, à l'actif comme au passif, sont réellement composés par voie de synthèse, et que le verbe substantif leur servait généralement d'auxiliaire, non point dans l'état de séparation et d'isolement dont nos prétendues conjugaisons passives offrent des exemples, mais bien dans l'état d'union et de fusion que les anciens affectionnaient, au point de suivre la même marche dans leurs déclinaisons dont les cas indirects se composaient d'un radical et de prépositions juxta-posées.

(1) Elle se trouve dans le volume des *Mémoires de l'Académie d'Amiens*, publié en 1835 ; p. 543—672.

(2) Ce remaniement que je ne connaissais pas a été inséré dans les *Annales of oriental littérature, London*, 1820.

(3) Cinq fascicules de cet ouvrage ont paru à Berlin de 1833 à 1849. Le sixième et dernier n'a pas encore été publié.

J'y faisais voir que, dans ces trois langues-mères, la conjugaison active renfermait ordinairement, savoir : en sanscrit, six temps ainsi composés sur dix; en grec, onze sur seize, ou treize sur vingt-deux, en y comprenant les parfaits dits moyens, les futurs seconds et les aoristes seconds, et, en latin, huit temps sur onze. J'y montrais également qu'à la voix passive, le sanscrit avait le même nombre de temps synthétiques (six sur dix), composés à l'aide du verbe *être;* mais que le grec y avait analysé deux temps, les parfaits du subjonctif et de l'optatif, et que le latin, moins riche encore en inflexions, y avait décomposé toute la série de ses temps passés.

Je me borne ici à renvoyer à cet opuscule ceux qui désireraient approfondir la matière. Je n'en extrairai pour celui-ci que ce qui concerne la conjugaison latine.

On sait que les six temps conjugués des verbes latins se divisent en deux séries égales, dont l'une part du présent, l'autre du parfait; et que par un accord remarquable du sens et de la forme, les temps de chaque série dérivent l'un de l'autre. Mais ce qu'on ne sait pas aussi bien, c'est que la plupart de ces temps sont composés de la racine verbale, puis du verbe substantif et enfin des pronoms personnels.

Ainsi, dans la première série, les imparfaits *legebam* et *legerem* signifient littéralement, l'un : *lisant j'étais,* et l'autre : *lisant que je fusse,* ou *lisant je serais,* de même que l'ancien futur *legebo* voulait dire à la lettre : *lisant je serai*, sans compter l'infinitif présent *legere, lisant être.*

De même, dans la seconde série, on a, à l'indicatif, *legi,* pour *lelegi, ayant été lisant je suis; legeram,* pour *lelegeram, ayant été lisant j'étais ; legero,* pour *lelegero, ayant été lisant je serai*, et au subjonctif : *legerim,* pour *lelegerim, ayant été lisant que je sois ; legissem,* pour *lelegissem, ayant été lisant*

que je fusse ou *je serais*, d'où l'infinitif passé *legisse*, pour *lelegisse, ayant été lisant être.*

Il n'y avait primitivement en latin que les trois temps présents, *lego*, je lis, *lege*, lis, et *legam*, que je lise, qui ne renfermassent pas le verbe substantif (1); mais dans la suite on y ajouta le futur pour les deux dernières conjugaisons où *legebo, audibo, lisant je serai, écoutant je serai*, ont été remplacés par *legam, audiam*, pour *legem, audiem* (comparez *leges, leget*, etc., *audies, audiet*, etc.).

Dans les temps passés qui prennent soit la semi-voyelle *v*, tels que *amavi, delevi, petivi, audivi*, soit la voyelle *u*, tels que *sonui, monui, fremui, potui, aperui*, etc., soit la sifflante *s*, isolée ou fondue en *x* avec une gutturale, tels que *scripsi, dilexi* (pour *dileg-si*), *dixi* (pour *dic-si*) etc., etc., le passé est marqué, non plus par le radical à conjuguer, mais bien par le verbe substantif. C'est là une exception qui ne se rencontre pas dans les verbes dits de la troisième conjugaison, *exceptis excipiendis*. En général, ceux-ci n'empruntent au verbe substantif que sa première série, comme on le voit par *legi, legeram, legero, legerim, legissem*. La raison en est qu'ici *leg* dont la voyelle est allongée, rem-

(1) *Lego* pour *legomi* signifie *lire je*, *lege*, abrégé de *legito*, *lire toi*, et *legam*, pour *legaim*, *lire aller je*, ou *lire désirer je*, pour *que je lise*. Car ce dernier temps contient, comme le futur, ou le radical *ĕ*, *désirer*, ou le radical *i*, *aller*. (Voir à ce sujet les paragraphes 670, 686, 693 et 694 de la *Vergl. Gram.* de Bopp). — Les radicaux simples répondent généralement à l'infinitif français. Mais, quand le verbe *être* vient s'y incorporer, ils doivent être rendus, savoir: à l'actif, par le participe présent, et au passif, par l'adjectif verbal. Ainsi, à *legebam, lisant j'étais*, correspond *legebar, lu j'étais*. Ce participe et cet adjectif ont cela de commun avec l'infinitif présent, qu'ils sont indéfinis, et se prêtent à tous les temps, à la différence des participes passés et futurs.

place *le-leg*. Toute cette série était à redoublement en sanscrit, en zend et en grec, et le latin en a conservé des restes dans un certain nombre de verbes, tels que *ce-cini*, de *cano*, *tetigi*, de *tango*, *momordi*, de *mordeo*, *tutudi*, de *tundo*, etc.

Les langues néo-latines n'ont conservé cette composition synthétique, formée du radical et du verbe *être*, qu'à trois temps : l'imparfait de l'indicatif, le prétérit défini et l'imparfait du subjonctif. Au futur et au conditionnel, elles l'ont remplacée par une autre où le verbe *avoir* se trouve fondu avec l'infinitif du verbe à conjuguer, à tel point que sa présence y est aujourd'hui presque méconnaissable (1).

Ces langues ont aussi adopté généralement le verbe *avoir* pour la formation de leurs temps passés, le parfait, le plus-que-parfait, le futur passé et le conditionnel antérieur. Mais là elles le laissent intact et lui adjoignent le participe passé, qu'elles en détachent complètement. Cependant plusieurs d'entre elles construisent généralement le participe avec l'auxiliaire *être* dans les temps passés de leurs verbes pronominaux et de leurs verbes neutres.

Les idiomes néo-gothiques ont aussi adopté pour cette seconde série, la seule qui doive nous occuper ici, la construction analytique du participe passé, soit avec *avoir* pour la plupart de leurs verbes, soit avec *être* pour quelques verbes intransitifs.

Enfin les dialectes slaves, le letton et le persan moderne, tout en conservant dans les temps passés le verbe substantif, ont également substitué au radical le participe passé, à l'exemple du latin dans ses verbes déponents, soit qu'ils unissent, soit qu'ils séparent les deux éléments (2).

En somme, de toutes les langues actuelles de l'Europe,

(1) Sur cette composition, voir la note A, à la fin de ce mémoire.

(2) Bopp, ibid. — *Vergl. Gramm.* §§. 522, 627, 629.

appartenant à la famille indo-européenne, il n'y a plus guère que la branche celtique qui ait conservé l'ancienne synthèse dans la série des temps passés de la voix active ; et encore n'en trouve-t-on de traces bien marquées que dans le gallois (1).

Les langues néo-latines et germaniques actuelles ne se sont pas bornées, comme les modernes dialectes slaves, à substituer le participe passé au radical pur, en conservant le verbe *être ;* elles ont encore remplacé cet auxiliaire par le verbe *avoir*, sauf dans quelques verbes où *être* est resté comme lien du participe avec le sujet. En outre elles ont généralement substitué l'analyse à la synthèse.

Le verbe substantif lui-même, cet antique auxiliaire, cet auxiliaire par excellence, a subi la loi commune en français, en espagnol et en anglais où l'on dit : *j'ai été, j'avais été,* etc.; — *yo he sido, yo habia sido, — I have been, I had been ;* tandis que l'italien, l'allemand et le hollandais, restés plus près, sous ce rapport, de l'ancienne formation, disent : *io sono stato, io era stato ; — ich bin gewesen, ich was gewesen ; — ik ben geweest, ik was geweest* (2). En revanche, le verbe

(1) A. Pictet, *de l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit*, p. 157.

(2) Notre participe *été* se construisait autrefois avec *être*. Bonamy. (*Mém. Acad. inscr.* XLI, p. 443, in-12), a déjà cité pour exemple ce texte des assises de Jérusalem : *tel qui est mort.... se, au jour que j'ai offert à prover, fust été vif*, au lieu de : *eût été vivant*. Le chroniqueur genevois Bonnivard, qui écrivait en 1563 son *advis et devis des lengues*, y suit souvent cette ancienne construction. Exemples : « les lengues ne sont seullement esté changées selon la diversité des lieus, mais selon celle des temps (*Bibl. de l'école des chartes*, V, p. 297). — Les lengues ne sont pas esté d'une même sorte par toute la Germanie (ibid., p. 349). — Si je ne fusse esté, tu ne seroies pas (ibid., p. 356). — Lesquels jaçoit qu'ils soient esté en grande réputation (ibid., p. 357). — Les homes soient esté (ibid., p. 363). — Ce que n'eusse faict, moi, si fusse esté en sa place (ibid.,

avoir se sert d'auxiliaire à lui-même, non seulement chez les peuples néo-latins, mais encore parmi les nations germaniques : français, *j'ai eu, j'avais eu ;* italien, *io ho avuto, io aveva avuto ;* espagnol, *yo he habido, yo habia habido ;* allemand, *ich habe gehabt, ich hatte gehabt ;* hollandais, *ik heb gehad, ik had gehad ;* anglais, *I have had, I had had,* etc.

II. — Ce sont trois phénomènes bien remarquables dans l'histoire comparative des langues que ces trois remplacements de la synthèse par l'analyse, du radical par le participe, et du verbe *être* par le verbe *avoir* dans la série entière des temps passés de la voix active, sauf le prétérit défini. Ces faits philologiques devaient tout naturellement appeler l'attention de ceux de nos grammairiens modernes qui se sont occupés de grammaire générale ; car, quant aux grammairiens rudimentaires, il n'en faut point parler. Si on les interrogeait sur ce point, ils répondraient volontiers, comme feu M. Auguis (1), que l'emploi du verbe *avoir* dans les temps passés de l'actif est né de l'ignorance des barbares de l'Italie, de l'Espagne et de la Gaule, aussi bien que celui du verbe *être* dans tous les temps du passif. Ils diraient que l'un de ces barbares qui voulait exprimer qu'on l'aime ou qu'il avait aimé, et qui ne pouvait se rappeler ni le mot *amor,* ni le mot *amaveram,* s'efforçait d'y suppléer en disant : *ego sum amatus, ego habebam amatum :* d'où seraient venues les locutions italiennes, espagnoles et françaises : *io sono amato, io aveva amato ; — yo soy amado, yo habia amado ; — je suis aimé, j'avqis aimé.*

p. 366). — Je ne sçais lesquels ce sont estez (le même Bonnivard, *de la noblesse et de ses offices,* ch. 9, *dans Bibl. de l'école des chartes,* VII, p. 396). »

(1) Du génie de la langue française, p. 101, en tête du Glossaire de la langue romane, de Roquefort.

Parmi nos grammairiens idéologues, les uns ont conjecturé que la formation analytique qui nous occupe avait son origine dans la langue tudesque, théotisque, francisque ou francique, c'est-à-dire dans l'ancien allemand (1). Les autres en ont fait honneur à la langue grecque (2), d'autres au latin rustique des provinces romaines (3), d'autres enfin au latin classique lui-même (4). Ces derniers étaient seuls dans le vrai. Mais ils ont mis à cet aveu des restrictions qui ne nous paraissent pas admissibles. Ces divergences d'opinions ne se seraient sans doute pas produites si, depuis bien des siècles, une fausse délicatesse n'avait pas fait proscrire de l'enseignement public les expressions et les tournures latines qui ont une ressemblance trop frappante avec celles de notre langue, et n'avait ainsi placé la lumière sous le boisseau (5).

(1) Arnauld et Lancelot, *Grammaire générale et raisonnée*, 2.e part., ch. 22. — Tercier, *Mém. Acad. inscr.*, XLI, p. 345-348, in-12. — Bonamy, *Ibid.*, p. 439-440-447. Cependant ce n'est de la part de ce dernier qu'une concesion faite à son collègue Tercier dont il réfute indirectement l'opinion, p. 439-442, en citant divers textes latins.

(2) Henry Estienne, *Traicté de la conformité du langage français avec le grec*, p, 55. Paris, 1569, in-12. — Id. *Thesaur. lang. græcæ*, V.° ιλεω. — M. B. Jullien penche encore vers cette idée dans son *Cours supérieur de grammaire*, I, p. 118-119.

(3) Voir à ce sujet les observations de Fréd. Diez, *Poésie des Troubadours*, tradition de Ferd. de Roisin, p. 280-282. — Paris, 1845, in-8°.

(4) Ils seront cités ci-après. — Fréd. Diez a aussi reconnu cette origine, *Poésie des troubadours*, p. 294.

(5) Un savant professeur de l'Université de France, M. Planche, se plaignait en 1822 de ces scrupules exagérés. Je regrette que le cadre trop resserré de son Vocabulaire comparatif lui ait à peine permis d'effleurer le sujet qui m'occupe. M. Dutrey, dans sa *Nouvelle Grammaire de la langue latine*, n'a suppléé qu'en partie à cette lacune.

L'emploi de cette forme analytique chez les Goths ne datant que du IX.e, ou tout au plus du VIII.e siècle de notre ère (1), il y a tout lieu de penser que ces peuples l'ont empruntée à la même langue que les nations néo-latines.

Cette langue n'est point la grecque, parce que, dans celle-ci, le participe construit en apparence avec le verbe ἔχω (avoir), se rapportait toujours au sujet et jamais au régime, comme dans les idiomes germaniques et néo-latins. Il y désignait la manière dont l'agent était parvenu à se procurer la chose dont il était possesseur; de sorte que le régime dépendait à la fois et du verbe conjugué et du participe actif (2). Aussi ce dernier s'accordait-il avec le sujet en genre, en nombre et en cas. Dans nos langues modernes, au contraire, le participe qualifie la chose possédée à laquelle il se rapporte forcément, comme un qualificatif ordinaire, et de là vient qu'en italien et mieux encore en français, il en prend la livrée lorsqu'elle le précède dans la proposition.

Le grec moderne auquel on a recouru dans ces derniers temps, offre bien pour son plus-que-parfait une construction analogue; mais elle est trop récente, et, disons-le, trop bizarre, pour avoir servi de modèle à celle de notre participe invariable (3).

C'est au latin sans nul doute que nos langues modernes sont redevables de la construction analytique dont est ques-

(1) J. Grimm, *Deutsch. Grammatik*, IV, 149 et suivantes. Bopp, *Vergleich. Gramm.*, §. 588.

(2) Consultez à ce sujet la Grammaire raisonnée de la langue grecque, par M. A. Matthiæ, §. 559, p. 1,166-1,167 de la traduction française, et au besoin, joignez aux exemples qui y sont cités, ceux que fournit le *thesaurus linguæ græcæ*, de Henri Estienne, v.° ἔχω, dernière édit.

(3) J'y reviendrai à la fin de ce mémoire dans la note D, destinée à l'examen de l'objection tirée du supin et du gérondif latin.

tion. On en trouve la preuve non seulement dans Varron, Térence, Salluste, César, Virgile, Pline le jeune, etc., mais encore et surtout dans Cicéron.

Que l'orateur romain n'ait pas appliqué cette construction à tous les participes passés sans distinction; que, par exemple, il l'ait quelquefois employée, non comme dans nos temps passés, pour énoncer simplement un acte accompli, mais pour exprimer la durée et la permanence de son effet, cela se conçoit, puisqu'en latin elle était exceptionnelle et destinée à donner plus de force et d'énergie au discours. Mais prétendre avec quelques philologues allemands (1), comme le fait M. Dutrey (2), qu'on ne peut l'employer en latin qu'avec quelques participes qui expriment un résultat durable, c'est aller beaucoup trop loin. Les deux ou trois exemples que l'on cite en preuve, ne sont pas concluants. Ils le sont d'autant moins, qu'en même temps on se voit forcé de reconnaître que plusieurs de ces participes se construisent au neutre avec *habeo* dans le sens d'un parfait, devant une proposition complétive (3). Or, pourquoi n'en serait-il pas de même dans le cas où le participe régi par *habeo* se trouve en rapport de concordance avec un régime exprimé? On convient que cette phrase cicéronienne : *Quantùm in acie tironi sit committendum, nimiùm sæpè expertum habemus* (4), a la même valeur que la version française: *Nous avons trop souvent éprouvé quel fond on doit faire dans une bataille sur les nouvelles recrues.* On avoue également que cette autre phrase

(1) Kritz ad Sall. catilin., 23-24. — Zumpf, *Gram. lat.*, §. 91, 1, 3, p. 452. — Ern. Web. exercit. styl. lat. I, p. 65. — Herz, ad Cæsar. de Bell. Gall., I-15. — Voir aussi Forcellin. lexicon tot. latin. V.° *habeo*.

(2) Nouvelle Grammaire lat., §. 410.

(3) M. Dutrey, *ubi suprà*.

(4) Cicer. ad famil., x, 24.

de l'orateur romain : *Clodii animum perspectum habeo, cognitum, judicatum* (1), signifie : *j'ai depuis longtemps pénétré, sondé, jugé l'âme de Clodius.* Mais en même temps on veut que celle-ci : *Homines deliciis diffluentes amicitiam nec usu nec ratione habent cognitam* (2), ne réponde pas exactement à la phrase française : *les hommes plongés dans la mollesse n'ont connu de l'amitié ni la pratique, ni la théorie.* On veut qu'ici *habent* soit l'équivalent de *tenent* ou *possident*, et marque, avec la négation qui le précède, que ces gens-là ne possèdent point la connaissance théorique ou pratique de l'amitié. L'observation est juste. Car, dans cette proposition, le participe présent *diffluentes* ne remplace point le participe passé *diffluxi ;* mais il n'en est pas moins vrai que *habent cognitam* exprime littéralement notre parfait *ont connu*, et qu'il suffit d'y sous-entendre *nunquam* pour en tirer cette maxime générale qui était dans la pensée de Cicéron : « Les hommes qui vivent dans les plaisirs, au milieu de flatteurs intéressés, n'ont jamais connu les avantages ni les charmes de l'amitié ! » Ces sybarites peuvent en avoir cherché, mais il n'en ont pas trouvé la connaissance, *non habent cognitam.*

Au surplus, il existe une foule d'autres exemples où le participe passé se construit avec *habeo,* dans le sens de nos temps passés ordinaires, non-seulement à l'accusatif neutre devant une proposition complétive, en sous-entendant l'un des pronoms démonstratifs *id, hoc, illud, istud* (ceci ou cela), et même quelquefois un déterminatif universel, tel que *quidquid, omne, multum, aliquid*, etc. (3), mais encore à l'accusatif de tout genre en rapport avec un régime ex-

(1) Id. ad Brut., 1, 1.

(2) Id. de Amic., 52.

(3) Sur ces pronoms neutres sous-entendus, voir la *Méth. lat.* de J. L. Burnouf, §. 192, 225 et 238.

primé. Pour ne pas interrompre la suite de nos raisonnements, nous les avons relégués dans la note B, à la fin de cet écrit. On y verra que les Romains les plus lettrés disaient, par exemple, *scriptum habebam, dictum haberem,* soit pour *scripseram, dixissem,* soit pour *scriptum erat à me* ou *à me dictum esset,* aussi bien que *positas habemus spes nostras,* au lieu de *spes nostras posuimus,* ou *spes nostræ positæ sunt.*

Ces locutions se sont perpétuées dans la moyenne et dans basse latinité, comme on peut le voir dans le glossaire de notre célèbre Du Cange, v.° *habere,* ou dans la note à laquelle je viens de renvoyer.

La conclusion à tirer de tous ces faits n'est pas douteuse : c'est qu'ils sont la source de l'usage constant et général, adopté par les langues néo-latines et germaniques, de construire le participe dont il s'agit avec le verbe *avoir* à la voix active.

Il est possible que les Romains aient reçu des Grecs l'idée de cette construction. Mais bien certainement ils ne leur en ont pas emprunté la forme. En effet, il y a entre eux cette différence que ceux-ci y employaient un participe passé actif, en concordance avec le sujet, tandis que ceux-là n'y faisaient usage que d'un participe passé passif, en rapport avec le régime. Je ne connais qu'un seul texte latin qui contienne cet hellénisme. Il émane de Lucrèce. On y lit, à propos des philosophes qui, selon le poète naturaliste, auraient fait fausse route dans leur première exploration de la nature :

> Amplexi quod habent pervorsè prima viai
> Principia, etc. (1).

Dans ce texte, *habent* n'est point pour *sunt.* Il faut ou

(1) De Nat. Rer. I, v. 1,069. Si la mesure du vers le lui eût permis, Lucrèce aurait pu dire, au passé passif, *amplexa,* en accord avec *principia* ; car Petrone et Pline le jeune ont pris passivement ce participe. Voir le *Thesaur. poeticus* de M. Quicherat.

sous-entendre *se* (habent se), comme dans *hic habet, il y a,* et prendre *principia* pour régime d'*amplexi*, ayant été embrassant, ou bien plutôt faire régir *principia* par *habent* et par *amplexi* tout ensemble, et rapporter également aux deux l'adverbe *pervorsè*, à rebours. De cette manière, *habent pervorsè* exprimerait la possession irrégulière des premiers principes, et *pervorsè amplexi* la façon maladroite dont les philosophes se la seraient procurée (1).

Cet exemple, tout à fait exceptionnel et unique peut-être dans la langue latine, n'a point été suivi par les idiomes germaniques et néo-latins. Ceux-ci ne rapportent jamais au sujet le participe passé construit avec *avoir*, même dans les verbes neutres, puisqu'en français et en italien l'accord, quand il a lieu, se fait toujours avec le complément direct.

III. — Dans toutes les citations que l'on peut emprunter au latin, on ne voit ni le verbe *habere* figurer comme un pur auxiliaire, ni le participe passé des verbes transitifs à forme active prendre un régime direct. La raison en est bien simple. C'est qu'il n'en est pas du verbe *avoir* comme du verbe *être*, ni du participe passé comme du participe présent actif.

D'abord l'auxiliaire *être*, en qualité de verbe substantif ou abstrait, veut après lui un attribut, c'est-à-dire un mot destiné à qualifier le sujet. Car sa fonction propre est d'unir tout sujet à tout attribut, soit substantif, soit adjectif, soit pronom, soit participe. *Avoir*, au contraire, comme verbe attributif ou concret, renferme en lui-même son attribut, et par suite, ne peut recevoir qu'un régime direct, qui achève, qui complète le sens de cet attribut, qui par conséquent sup-

(1) En latin, comme en grec, un même mot pouvait être régi à la fois par un participe passé déponent ou réputé actif et par un verbe conjugué. Exemple : Cæsar aggressus Pompeianos ex vallo deturbavit. Voir J. L. Burnouf, *Méth. lat.*, §. 420.

porte l'action du sujet, en d'autres termes, un mot considéré, au moins momentanément, sous un point de vue passif.

Ce verbe, en effet, signifie dans toutes les langues où il se rencontre, *être ayant, tenant, possédant*, de même que son passif latin *haberi* veut dire *être eu, tenu, possédé*. Il faut donc de toute nécessité que la personne ou la chose qui en est l'objet soit gouvernée, régie, commandée par l'attribut *ayant*, virtuellement compris dans la forme verbale. Dès lors, ce régime, ce complément direct, ne peut être envisagé que comme un objet possédé, en quelque sorte, c'est-à-dire ne peut être pris que passivement. Par conséquent, il ne peut consister uniquement en un participe actif et régissant, à moins que celui-ci ne soit en concordance avec un nom régi directement, avec lui et comme lui, par le verbe *avoir*. Ainsi les Romains disaient *habemus confitentes reos* ou *reos confessos*, sans régime de ces deux participes. Ils pouvaient dire encore *habemus reos culpam confessos* ou *confitentes*. Mais à coup sûr ils n'auraient pas dit activement *habemus confessum culpam*, ni même *habemus confessum* tout court, en place de *confessi sumus* (nous sommes ayant été avouant). *Habemus confessum*, sans régime ostensible du verbe, aurait signifié pour eux : *nous avons cela ayant été avoué ;* et avec *culpam*, ils auraient dit : *culpam habemus confessam, nous avons la faute ayant été avouée*. Car le participe passé de *confiteor* était à la fois actif et passif.

Le verbe *avoir* indique possession au sens figuré comme au sens propre. Or, la possession ne peut tomber que sur une chose considérée comme existante en elle-même, d'une existence physique ou intellectuelle. Elle ne peut porter immédiatement et uniquement sur une qualité, à moins que le mot qui exprime celle-ci, dépouillant son caractère d'adjectif ou de qualificatif, ne prenne le titre et le sens d'un substantif abstrait. On peut dire de quelqu'un :

il a du bon quelquefois; mais si l'on veut exprimer avec le verbe *avoir* qu'il est foncièrement bon, on dira mieux: *il a la bonté en partage.* Et il importe peu que la possession marquée par le verbe *avoir* soit réelle ou métaphysique, positive ou négative; car les tropes ne changent pas la nature des mots; ils ne sont que les diverses manières de les employer. Il importe peu que par des métaphores prises à rebours, ce verbe nous fasse dire: *j'ai faim, j'ai soif, j'ai froid, j'ai chaud, j'ai peur, j'ai honte,* etc., comme si nous possédions nous-mêmes les besoins, les incommodités, les sensations qui nous possèdent! Ces façons de parler empruntées au latin, et moins connues en grec (1), n'empêchent pas que le verbe *avoir* n'y conserve, comme en toute autre circonstance, la valeur, la force, l'énergie d'un verbe actif-transitif.

Il résulte de là que le participe passé qu'il met en jeu dans les temps composés de la conjugaison active, se trouve réduit à un état de dépendance qui ne permettrait point à ce participe, lors même qu'il serait actif, de s'approprier le régime du verbe *avoir* qui le régit lui-même. Mais la vérité est qu'au fond il n'exprime point activement l'action du sujet.

En latin, le participe en *tus, ta, tum,* et, dans quelques verbes, en *sus, sa, sum,* type du participe passé des langues néo-latines, exprimait généralement le passif et le passé, soit lorsqu'il s'employait à l'état isolé en rapport avec un substantif ou pronom, exprimé ou sous-entendu, soit lorsqu'il se construisait à l'une des deux voix, active et passive, avec un verbe quelconque, auxiliaire ou non.

Ce participe existait dans tous les vieux idiomes de la famille arienne, avec des désinences à peu près iden-

(1) Comparez à ce sujet le *Thesaur. ling. græcæ* d'Henri Estienne, v.° ἔχω, le *Lexicon totius latinitatis de Forcellini*, v.° *habeo*, et le *Dictionnaire de l'Académie française*, au mot *avoir*.

tiques. Ces désinences étaient, en sanscrit : *tas*, masculin; *tâ*, féminin; *tam*, neutre; en zend: *tas*, *ta*, *tam*; en vieux dorien *tos*, *ta* ou *té*, *ton* (1); en gothique: *ths*, *ta* ou *da*, *th*, *d*; en lithuanien: *tas*, *ta*, *t*; en celtique: *ta* ou *te*, *da* ou *de*, *t*; et en slave, *l*, *la*, *lo*, par le double changement de *t* en *d* et de *d* en *l* (2). C'est delà qu'il a passé dans les langues actuelles de l'Europe pour s'y construire à la voix active, soit avec *être*, soit plus généralement avec *avoir*. Car, malgré les altérations plus ou moins grandes qu'il y a subies, il y est partout reconnaissable. Dans les langues mères, il exprimait généralement le passif et le passé, de la même manière qu'en latin (3).

Cette double signification était générale dans tous les anciens idiomes de la famille indo-européenne. En sanscrit, comme en zend, comme en grec, comme en latin, il y avait des exceptions sans doute pour certains verbes, les intransitifs, par exemple, dans lesquels ce participe, à notre point de vue moderne, semblait exprimer ou un présent passif, ou un passé actif, ou même un présent actif, quoique dans plusieurs d'entre eux il conservât en même temps sa signification primitive (4). Mais ces acceptions secondaires ou dé-

(1) Ce participe n'est plus guère en grec qu'un nom verbal, répondant aux adjectifs latins terminés en *bilis*. Mais il y reste beaucoup d'exemples de son acception primitive. Voir, entr'autres, ceux que M. Bopp a cités, dans sa *Vergl. Gram.* §. 817-818.

(2) Voir sur tout cela, Bopp, *Vergl. Gram.* §§. 513, 588, 628, 817 et 818. Pour le sanscrit en particulier, id. *Gram. critic. ling. sansc.* §§. 608 à 628 ; et pour le celtique, A. Pictet, *de l'affinité*, etc. p. 162.

(3) Bopp, ouvrages et paragraphes ci-dessus cités. — Voir au surplus la note C. à la fin de ce mémoire, ainsi que le chap. IV ci-après.

(4) Voyez pour le sanscrit les deux grammaires de Bopp ci-dessus ci-

rivés ne sont que des exceptions, et, en toute chose, l'exception confirme la règle. Nous y reviendrons dans la note C.

C'est pour avoir méconnu à la fois la force active du verbe latin *habeo* et la nature passive du participe passé, que les activistes relatifs, étonnés de voir celui-ci rester invariable en français lorsqu'il est suivi du complément direct, l'ont transformé en participe actif, et en ont cherché le type, ou tout au moins l'idée, soit dans le gérondif en *dum*, soit dans le supin en *tum* ou *sum* des latins. On verra dans la note D, à la fin de cet écrit, combien leurs arguments sont fragiles.

IV. — L'activité du verbe *habeo* et la passivité du participe qu'il gouverne, ne pouvant plus être contestées, il nous reste à expliquer en peu de mots la différence de signification qui existait en latin entre l'ancienne methode synthétique des temps passés, demeurée générale dans cette langue, et la nouvelle méthode analytique des mêmes temps, admise seulement par exception.

La synthèse présentait le sujet d'un verbe transitif, conjugué à la série des temps passés, comme étant l'auteur d'une action faite antérieurement, ou comme ayant été l'agent d'une action également passée, mais indéterminée quant à sa date, selon que l'auxiliaire, fondu avec la racine, figurait à la série des temps présents (3.e conjugaison), ou à celle des temps passés (1.re, 2.e et 4.e conjugaisons). L'analyse au contraire montrait les sujets comme *ayant*, *tenant*, *possédant* la chose faite, l'acte accompli. Dans l'une, le verbe infléchi (sum ou fui), exprimait la manière d'être ou l'état de l'agent, et le radical son action. Dans l'autre, le verbe conjugué (habeo), marquait l'action du sujet, sous forme de possession, et le participe l'état du régime exprimé

tées, et pour le latin, méthode de Port-Royal, p. 517-521. — J. L. Burnouf, *Méth. lat*, §. 176-179. — Dutrey, *Nouv. Gram. lat.*, §. 167-170.

ou sous-entendu. La première s'arrêtait spécialement à l'action elle-même, à l'opération de la puissance agissante, sans s'occuper immédiatement de l'objet sur lequel s'était exercée la force active. La seconde avait plutôt en vue l'acte opéré, le résultat de l'action, l'impression reçue. Enfin la synthèse, par son amalgame de l'action et de l'état du sujet, suivait pour les temps passés le système de construction qu'elle avait adopté pour les temps présents. L'analyse s'en écartait dans la série du passé, en y mêlant le passif, applicable au régime.

Ainsi, avec l'une, les Romains disaient, en suivant la règle générale, *legeram*, *legero*, *legissem*, pour *leleg-eram*, *leleg-ero*, *leleg-issem*, j'étais ayant été lisant, je serai ayant été lisant, que je fusse *ou* je serais ayant été lisant, formes correspondant à *legebam*, *legebo*, (ancien futur), *legerem*, j'étais étant lisant, je serai étant lisant, que je fusse *ou* je serais étant lisant. Ou bien ils disaient encore dans les verbes exceptionnels : *amaveram*, j'avais été aimant, *monuero*, j'aurai été avertissant, *scripsissem*, que j'eusse été *ou* j'aurais été écrivant, répondant à *amabam*, j'étais aimant, *monebo*, je serai avertissant, *scriberem*, que je fusse *ou* je serais écrivant. Cette symétrie était rompue avec l'autre méthode. Car, dans celle-ci, les deux formes séparées *lectum habebam*, j'avais lu, *lectum habebo*, j'aurai lu, *lectum haberem*, que j'eusse ou j'aurais lu ; ou bien *amatum habebam*, j'avais aimé, *monitum habebo*, j'aurai averti, *scriptum haberem*, que j'eusse *ou* j'aurais écrit, se rapportaient, l'une, (le participe), au régime *id* ou *aliquid* sous-entendu, et l'autre, (le verbe), au sujet *ego*.

CHAPITRE III.

ACCORD EN VIEUX FRANÇAIS DU PARTICIPE PASSÉ AVEC LE COMPLÉMENT DIRECT AVANT COMME APRÈS CELUI-CI, ET RAISONS DE L'INVARIABILITÉ DANS LE FRANÇAIS MODERNE, LORSQUE LE RÉGIME SUIT LE PARTICIPE.

I. — *Ancienne concordance du participe avant le complément direct.*

II. — *Déplacement logique du premier pour maintenir l'accord ou pour faciliter la rime, et motifs qui ont fait rejeter ce déplacement.*

III. — *Motifs de l'invariabilité subséquente du participe placé avant le régime.*

IV. — *Exemple de ce procédé dans l'idiome sanscrit, même quand le régime précède.*

I. — Il paraît que, lors de la formation des langues néo-latines, la synthèse de l'auxiliaire *être* et du radical dans les temps passés des verbes latins, avait généralement fait place à la construction analytique du participe avec le verbe *avoir*, au moins dans le langage parlé. Car c'est celle-ci que ces langues ont adoptée. Les hommes lettrés parlaient et écrivaient sans doute un latin classique, plus ou moins correct. Mais les autres, et c'était le plus grand nombre, les autres qui n'écrivaient guères, devaient parler moins bien, et substituer plus fréquemment l'analyse à la synthèse.

Toutefois, il est difficile d'admettre avec un moderne philologue (1) que les Romains rustiques aient dit indifféremment : *tu habes amatus*, ou *amatum* ou *amatam societatem hominum*, en place de *hominum societatem amavisti*. Il est évident qu'ils ont dû dire *habes amatam societatem*, ou *habes societatem amatam*, en faisant accorder le participe avec le régime. Les plus ignares ont probablement dit: *habes amatum societatem*, dans le sens de *habes id amatum, scilicet societatem*. Mais *habes amatus societatem* eût été beaucoup trop absurde. Aussi la langue romane disait-elle, à l'actif, *avia amat*, (j'avais aimé), *aurem amat*, (nous aurons aimé), venant du latin *habebam amatum, habebimus amatum;* et au passif, *era amatz*, (j'étais aimé), *serem amat*, (nous serons aimé), venant aussi du latin *eram amatus, erimus amati*, en ne plaçant *z* pour *s*, signe du nominatif singulier, qu'aux trois premières personnes singulières de la conjugaison passive (2).

L'italien et le français, fils ainés du latin rustique, ont dû tout naturellement imiter leur père, c'est-à-dire faire

(1) M. Francis Wey, *Hist. des révolutions du lang. en France*, p. 3, 13, 16 et 19.

(2) Voir à ce sujet la Grammaire provençale de Faidit, dans la *Bibl. de l'école des chartes*, I, 175-180. — Toutefois, au passif, cette langue disait : *avia estat amatz*, et non *amat*, (j'avais été aimé), comme si l'on avait dit en latin : *habebam statum amatus*, en place d'*amatum*. Cette irrégularité vient sans doute de ce qu'au lieu d'analyser ainsi cette forme composée : *habebam me statum amatum*, on l'entendait de cette manière : *habebam id statum, ego amatus*, (j'avais cela ayant été, moi étant aimé), en rapportant *estat* à un pronom régime sous-entendu, et *amatz* au sujet de la proposition, à titre d'appositif, dans le sens de *amatz avia estat*, (aimé j'avais cela été). Au pluriel, la langue romane disait : *aviam estat amat*, répondant au latin *habebamus id statum, nos amati*.

l'accord du participe avec le régime exprimé ou sous-entendu, sans s'inquiéter de la position de l'un ou de l'autre. En effet, nos ancêtres, pour ne parler ici que des Gallo-Romains, nos ancêtres ne reconnaissaient à la voix active que deux participes, l'un actif et présent, l'autre passif et passé. Pleins du souvenir de la langue latine qu'ils mêlaient encore dans leur langage au français naissant, ils analysaient volontiers l'ancien latin *aliquid fecistis* par le latin moderne *aliquid factum habetis*, et traduisaient : *vous avez quelque chose fait*. Si *fecistis* signifiait pour eux, ce qui peut être révoqué en doute, *vous êtes ayant été faisant*, ils ne pouvaient pas raisonnablement interpréter *factum habetis* par *vous avez ayant été faisant*. Cet hellénisme, en effet, n'aurait pas eu de sens dans nos langues modernes. Mais ils entendaient par là : *vous avez quelque chose ayant été fait*. Imitateurs des latinistes de leur temps, ils considéraient l'auteur d'une action faite, comme possesseur de l'acte accompli. Ils avaient raisonné à ce sujet comme les meilleurs écrivains de Rome. On ne peut, pensaient-ils, être ayant été faisant quelque chose (en latin : *aliquid fec-isse*, pour *fe-fic-esse*), sans que quelque chose ait été fait. Or, si quelque chose a été fait, son auteur l'a eu, dans un moment donné, à l'état de quelque chose fait. Ainsi, dire *vous avez quelque chose ayant été fait*, (en latin *aliquid factum habetis*), ou, *vous êtes ayant été faisant quelque chose*, (en latin encore *aliquid fecistis*), c'est toujours au fond la même idée. Et puisque la vieille synthèse du latin ne nous va plus, pensaient encore nos ayeux, adoptons, généralisons sa moderne analyse. Nous éviterons par là les ambiguités qui naîtraient pour nous des lourdes intonations que notre idiome rebelle donne aux désinences des verbes actifs latins.

L'esprit méthodique de nos ancêtres aurait pu sans doute

décomposer le *fecistis* latin de cette manière : *vous êtes ayant été faisant.* Mais cette tournure eût été longue, monotone et gênante. La traduction de *factum habetis* en *vous avez fait*, pour *vous avez* cela ou quelque chose *ayant été fait*, était beaucoup plus courte et plus simple. Entre ces deux locutions analytiques, il n'y avait donc pas à balancer. « On a dit d'abord, remarque Dumarsais, *avoir quelque chose fait*, puis, en moins de mots, *avoir fait* (1). » C'est-à-dire, en latin : *habere aliquid factum*, ou, devant une proposition complétive, *habere* (id) *factum.*

Remarquons en passant que le latin sous-entendait *per me* après *habeo factum*, et que cette ellipse a passé dans nos langues modernes. Personne d'ailleurs ne s'y trompe. Quand je dis en latin : *scire volo*, en français, *je veux savoir*, en italien, *io voglio sapere*, en allemand, *ich will wissen*, etc., tout le monde comprend que l'infinitif se rapporte naturellement au sujet de la proposition : *c'est moi qui veux* et *c'est moi qui dois savoir* (2). Il en est de même ici de *fait*, sauf qu'à titre de participe passé-passif, il prend tacitement pour régime indirect l'agent du verbe *j'ai*, au lieu de le compter également pour sujet.

(1) Des tropes, p. 47, *Stér.* Le texte porte : *avoir quelque chose faite*, comme si Dumarsais avait pris quelque chose (*aliquid*) pour une chose quelconque (*aliquam rem*). Mais si ce féminin n'est pas une faute des typographes, il faut qu'au temps de ce grammairien, l'expression *quelque chose* n'ait pas encore été considérée comme pronom neutre et indéfini. — Voir sur ce mot la dernière édition de la *Gram. des gram.*, II, p. 1236-1237. — Au surplus, Lemare, *Cours de lang. fr.*, II, p. 763, entend comme nous le texte de Dumarsais.

(2) Voir à ce sujet, Lemare, *Cours de lang. lat.*, p. 288, n.° 146, et p. 348-349, n.° 224. — J. L. Burnouf, *Méth. lat.*, § 221 ; et Dutrey, § 256.

Quelques grammairiens ont dit avec raison que la nécessité de recourir aux verbes auxiliaires pour former les temps passés, était une imperfection dans le langage. Elle a sa cause dans l'esprit moderne d'analyse qui a succédé partout au génie synthétique de l'antiquité. Toutefois, en substituant le verbe *avoir* au verbe *être* dans cette décomposition des anciennes formes verbales, les Romains et leurs imitateurs ont racheté un défaut par un avantage. En effet, le recours à ce verbe actif-possessif donne plus de douceur, de variété et d'harmonie à l'expression, en même temps qu'il lui imprime plus de vivacité et de force, en séparant l'auxiliaire du radical, devenu participe, pour ramener celui-ci au régime exprimé ou sous-entendu dont il marque l'état, tandis que le verbe conjugué exprime l'action du sujet (1).

Quoiqu'il en soit, nous pouvons considérer comme logiquement démontrées les deux propositions suivantes : 1.° notre participe invariable, non accompagné de régime direct, n'est autre chose que le participe passé passif des latins, placé au neutre devant une proposition complètive ; et 2.° notre participe accordé n'est autre aussi que ce même participe passé passif des latins en concordance avec le régime direct.

Pour compléter la preuve de ces deux conclusions, il nous suffira de suivre les phases que le participe passé a subies à travers les différentes variations du vieux langage français.

Et tout d'abord il faut reconnaître que jusqu'à la fin du XIII.° siècle, nos vieux écrivains, prosateurs ou poètes, déclinaient ce participe ou le laissaient invariable, à l'actif comme au passif, avec le verbe *être* comme avec le verbe *avoir*, selon leurs vagues réminiscences des déclinaisons latines.

(1) Les auteurs de la *Gram nat.*, p. 510, ajoutent à cet avantage de l'analyse sur la synthèse, celui de permettre d'incorporer, en quelque sorte, l'adverbe dans le verbe dont il modifie la signification.

Ces procédés que l'on a décorés du titre pompeux de règles de l'*s*, parce que la sifflante y joue le principal rôle, s'étendaient du reste à tous les mots déclinables, noms, pronoms, adjectifs, participes présents, participes passés, etc. Ils consistaient à donner à ces mots l'*s* finale (quelquefois remplacée par le *z*), savoir : 1.° au singulier, lorsqu'ils étaient employés comme sujets, et au pluriel, lorsqu'ils l'étaient comme régimes directs ou indirects; et 2.° à les laisser sans variations, savoir : au singulier, quand ils étaient régimes, et au pluriel, lorsqu'ils étaient sujets ou attributs (1).

Ces deux prétendues règles se trouvent établies dans deux vieilles grammaires de la langue des troubadours (2), bien qu'elles y soient circonscrites par de nombreuses exceptions. Raynouard, qui les y avait découvertes, crut pouvoir les étendre et les étendit en effet à la langue des trouvères. Elles ont eu de chaleureux partisans; mais les contradicteurs ne leur ont pas manqué non plus (3); et ce n'était pas sans raison.

Il n'y avait là en effet qu'une mauvaise parodie des cas de la seconde déclinaison latine, qu'une inintelligente application de *Dominus* et *Dominos*, de *Dominum* et *Domini*, etc. Imaginé pour suppléer à l'absence des cas, l'usage de l'*s* finale impliquait des contradictions innombrables, par rapport à

(1) Raynouard, *Gram. comparée des lang. de l'Europe lat.*, p. 71; 107; 129; 133-136; 250; 264; 278-279, 282-286, etc.

(2) Publiées et annotées par M. Fr. Guessard, dans le t. 1 de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, p. 129 et suiv.

(3) Admises par Fallot, Fréd. Diez, Ampère, Le Roux de Lincy, Orell, Génin, etc., elles ont été rejetées par Daunou, Fauriel, Fr. Guessard, Francis Wey, etc. — Voir à ce sujet, *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, I, p. 139-142, et *Hist. des révolutions du langage en France*, p. 63-71.

tous les mots des trois autres déclinaisons latines. Il n'était pas d'ailleurs généralement observé; il ne l'était pas surtout par les écrivains peu lettrés; et les latinistes eux-mêmes ne s'y assujétissaient pas constamment. D'ailleurs la sifflante trouvait souvent place à la suite des cas obliques employés au singulier comme régimes directs ou indirects, et surtout au pluriel comme attributs, lorsqu'ils précédaient un terme débutant par une voyelle. « Les manuscrits, remarque à ce sujet M. Francis Wey, lès manuscrits présentent en foule des noms masculins sans *s* où la règle en indiquerait, des noms féminins qui en ont une, et des régimes des deux nombres qui en sont pourvus (1). » En sorte que cette sifflante finale y fait souvent l'office d'un velours, comme dans le langage des cuisinières.

Au surplus, les deux règles dont nous venons de parler ne déguisaient guères que l'accord du participe avec le sujet, dans le cas où l'un et l'autre étaient joints ensemble par l'auxiliaire *être*. Elles mettaient au contraire en relief l'accord du participe avec le régime, féminin ou pluriel, lorsque le premier se faisait accompagner du verbe *avoir*, en ce que tous deux étaient à l'accusatif, comme étant gouvernés, régis, commandés par ce verbe. Malheureusement les écrivains du moyen-âge n'étaient pas plus forts sur la syntaxe que sur l'orthographe. Ils observaient ou négligeaient l'accord selon le plus ou moins d'attention qu'ils mettaient à leurs œuvres (2); ou plutôt ils se laissaient guider, tantôt par l'oreille, tantôt par la rime. Aussi les voit-on varier sans cesse d'une phrase à l'autre, et quelquefois dans la même phrase, sans qu'on en puisse induire qu'ils entendaient mettre la moindre différence entre le participe invariable et le participe accordé.

(1) Histoire des révolutions du langage en France, p. 69.

(2) Von Orelli, *Altfranz grammatik*, p. 159, 165, etc.

Il n'y a donc aucune conclusion à tirer de ces ouvrages incorrects contre la nature passive du participe. Soit que ces fautes d'orthographe proviennent des auteurs eux-mêmes, soit qu'elles émanent des copistes, elles sont ici sans importance. Car, en cette matière, l'accord prouve plus que l'indéclinabilité. D'ailleurs ces œuvres datent d'une période où l'on brouillait tout, au point d'écrire : « Pourquoi sont-ils de leurs mères nasquit, s'ils doivent être à jamais relinquit (1). »

Jusqu'au règne de François I.er, les écrivains lettrés avaient généralement maintenu la concordance du participe avec le régime qui le suit. A partir de cette époque, prosateurs et poètes ont commencé à la négliger, les premiers plus fréquemment que les seconds. L'auteur en prose le plus récent qui ait continué de s'y conformer est, à notre connaissance, le Genévois Bonnivard, dans son advis et devis des lengues, écrit en 1563. Quant aux poètes, ils n'ont guère cessé de faire l'accord qu'à la fin du règne de Charles IX.

Nous donnerons dans la note E, à la fin de cet essai, de nombreuses preuves de ces assertions, tant pour la prose que pour la poésie.

On y verra que jusqu'à l'avènement de Henri III, notre langue admettait l'inversion du participe passé passif, en ce sens que, comme la langue italienne, elle le faisait accorder avec le régime placé après. Dans les deux langues, on a dit successivement : *reçues j'ai vos lettres, ricevute ho le vostre lettere,* (lat. *receptas habeo tuas epistolas*); et *j'ai reçues vos lettres, ho ricevute le vostre lettere,* (latin *habeo receptas tuas epistolas*). Mais en même temps on disait aussi : *vos lettres j'ai reçues, le vostre lettere ho ricevute,* (lat. *tuas epistolas habeo receptas*); et, en suivant l'ordre didactique des idées:

(1) L'Incarnation de J.-C., dans Von Orelli, ouv. cité, p. 226.

j'ai vos lettres reçues, ho le vostre lettere ricevute, (lat. *habeo tuas epistolas receptas*).

II. — Cette dernière forme contenait un déplacement logique du participe qui devint plus fréquent en français qu'en italien, par la raison que notre langue, moins amie des inversions, tendait sans cesse à les écarter. Aussi se perpétua-t-elle en poésie jusqu'au milieu du règne de Louis XIV. En prose, elle n'a guère été employée que jusqu'à la fin de la branche des Valois.

On trouvera dans la note F ci-après, des preuves nombreuses de cet emploi, tant chez les prosateurs que chez les poètes.

Nous ne citerons ici qu'un seul exemple entre mille, et nous le choisissons parce qu'il émane du plus correct, du plus pur, du plus élégant de nos poètes. Racine a dit quelque part:

La valeur d'Alexandre a la terre conquise.

Comme qui dirait en Italien: *Il valor d'Alessandri ha la terra conquista,* ou, en latin du moyen-âge: *Valor Alexandri terram habet conquisitam.* Un prédécesseur de Racine aurait dit, au besoin :

La valeur d'Alexandre a conquise la terre,

en latin moyen-âge: *Valor Alexandri conquisitam habet terram,* ou, en italien: *Il valor d'Alessandri ha conquista la terra.* Mais combien d'autres participes féminins, terminés par deux voyelles, auraient exigé en français des élisions introuvables ou produit des hiatus mal sonnants! La poésie s'est donc vue forcée de renoncer, dans ce cas, à une concordance déjà bannie de la prose. Elle ne l'a conservée que dans le style appelé *marotique,* comme le prouvent ces deux vers de Voltaire :

A son côté pendait la noble épée
Qui d'Holopherne a la tête coupée.

En français, comme en italien, deux causes principales s'opposaient au maintien du nom régi avant le participe dans les phrases telles que celle-ci : *il a ces choses données, egli ha queste cose date.* On pouvait croire ou que le sujet possédait des choses données par d'autres que par lui, ou que, si c'était lui qui les avait données, ce n'était pas cette action passée qui se trouvait exprimée, mais bien la possession actuelle des choses données. L'amphibologie provenait à la fois des deux significations du verbe *avoir*, l'une propre et l'autre figurée, et des deux fonctions du participe passif, comme participe passé marquant l'état du régime à une époque antérieure, et comme simple qualificatif verbal exprimant cet état sans aucune indication de temps. Car telle est l'imperfection des langues modernes, que, faute de formes spéciales, propres à distinguer le passé du présent dans le participe passif, elles sont forcées de recourir à un seul et même mot.

La double équivoque qui peut résulter de cet emploi forcé sautait aux yeux, en français et en italien, dans les exemples suivants : *j'ai mes gants perdus, io ho i miei guanti perduti; il a deux brebis égarées, egli ha due pecore smarrite; elle aura la tête tranchée, essa avrà la testa tagliata; ils avaient leurs fonds dispersés, essi avevano i denari suoi dispersi*, et dans une foule d'autres (1).

L'italien, qui admet les inversions, plaçait ici plus volon-

(1) M. Mallet-Dufresne remarque très-bien, à la p. 15 de son *petit traité des participes*, que *j'ai mangé une pomme* ne signifie pas la même chose que *j'ai une pomme mangée*. Mais si le sens n'est plus le même, il l'était autrefois, comme dans le latin rustique *habeo manducatum pomum*, comparé à *habeo pomum manducatum*. C'est pour éviter l'amphibologie que l'on a déplacé le participe et qu'on l'a fait accorder avec un pronom-régime sous-entendu.

tiers le participe avant le régime, et disait, en faisant l'accord, à l'exemple du vieux français : *Io ho perduti i miei guanti ; egli ha smarrite due pecore ; essa avrà tagliata la testa ; essi avevano dispersi i denari suoi.* Les inversions sont encore de mise aujourd'hui en italien. Mais, comme l'accord, dans les cas semblables, faisait équivoque, cette langue qui, en ce point, tend sans cesse à se rapprocher de la nôtre, incline maintenant à laisser le participe invariable, lorsqu'elle veut y exprimer uniquement l'action du sujet. Ainsi, pour marquer l'action, elle dirait dans les phrases qui précèdent : *io ho perduto i miei guanti*, ou *io ho miei guanti perduto ; Egli ha smarrito due pecore*, ou *egli ha due pecore smarrito ; essa avrà tagliato la testa*, ou *essa avrà la testa tagliato ; essi avevano disperso i denari suoi*, ou *essi avevano i denari suoi disperso* (1).

L'italien moderne reste fidèle à cette fausse règle, toutes les fois que le régime placé avant le participe est joint à celui-ci par les pronoms conjonctifs *che* (que), *la quale, i quali, le quale* (laquelle, lesquels (2). Mais il s'en écarte lorsque les deux mots sont liés entre eux par les pronoms personnels *la, li, gli, le* (la, les *masc.*, les *fém.*) La raison pour cette fois triomphe de l'usage (3). Malheureusement il en résulte une disparate choquante lorsque les pronoms conjonctifs et

(1) Nous suivons ici la *Gram. des gram. italiennes* de J. Ph. Barberi, II, p. 6-30. Du reste, ce grammairien avoue lui-même que la règle qu'il y établit d'après les bons écrivains, n'est pas nettement posée ni même reconnue par *Corticelli, Soave, Peretti, Veneroni, Biagioli*, etc. Il y a plus, c'est que Barberi lui-même cite de nombreux textes dans lesquels sa règle n'est pas suivie. De sorte que, dans cette langue, comme dans la nôtre, la syntaxe du participe serait encore, en théorie du moins, un problème insoluble (Voir ibid. II, p. 1, 5, 8, 16, 28, note 125).

(2) Barberi, II, p. 6.

(3) Id. II, p. 9 et 21.

les pronoms personnels ou démonstratifs figurent côte à côte dans la même phrase. Exemple : *le donne che avete veduto, io anche le ho vedute* (les femmes que vous avez *vu*, je les ai *vues* aussi). Les Italiens font même l'accord dans des cas où nous le repoussons. Exemple: *Tutte le cose le quali mi avete commandato, le ho fatte, non le ho lasciate, le ho fatte fare* (toutes les choses que vous m'avez *commandé*, je les ai faites, je ne les ai pas laissées, je les ai *faites* faire). — *La canzone laquale esse hanno cantato, l'ho intesa cantare* (l'ariette qu'elles ont *chanté*, je l'ai *entendue* chanter (1). Mais laissons là les inconséquences de cette langue.

En français, l'accord du participe avec le pronom-régime qui le précède, ne produit plus d'équivoque, parce que l'usage actuel de la langue en a restreint l'emploi à la double expression de l'état du régime et de l'action du sujet, concurremment avec *avoir*. Un relieur, par exemple, pourra dire : *les livres que j'ai reliés, je les ai dorés sur tranches*, dans le sens de *les livres que je reliai, je les dorai sur tranches*. Mais le bibliophile qui voudra exprimer qu'il est le propriétaire de ces livres reliés et dorés sur tranches par un autre que lui-même, se gardera bien de répéter cette

(1) Id. ibid., p. 21-22. — Nos ancêtres faisaient aussi quelquefois l'accord du participe *fait* suivi d'un infinitif. Exemples, *En trois eschièles les ont faites rengier* (Gloss. de Roquefort, au mot *Haubergier*). — *L'avaient fête moult jaunir* (ibid. au mot *Maigresce*).— *Qui vos en a les vers tos fais renoveler* (Rom. de Godefroy de Bouillon, *Bibl. de l'école des chartes*, II, p. 442).— *Ains les eusse faictz despouiller nuds* (Bonnivard, même Bibl. V. p. 366), etc. etc. — Plus tard nos écrivains comprirent que la phrase: *Ils ont fait mourir ceux qui les avaient fait vivre* répondait à celle-ci du latin rustique : *Id habent factum ut illi morerentur qui id habebant factum ut ipsi vixissent*; et ils laissèrent le participe invariable.

phrase mot pour mot. Il aura recours à une autre tournure, ou s'il conserve le verbe *avoir*, il l'emploiera de manière à faire comprendre qu'il a, qu'il détient, qu'il possède ces livres à l'état de livres reliés et dorés sur tranches. Il dira, par exemple : *les livres reliés que j'ai dans ma bibliothèque, sont dorés sur tranches,*, ou *les livres que j'ai dans ma bibliothèque, reliés et dorés sur tranches*, etc. Tel serait aussi le sens du verbe et du participe, si, au lieu d'un pronom-régime, on plaçait avant celui-ci un substantif quelconque. *J'ai les livres reliés, j'ai ces choses données*, et autres phrases semblables, exprimeraient l'état du régime et non l'action du sujet, la possession des livres reliés ou des choses données, et non le fait d'en avoir été le relieur ou le donateur.

C'est pour éviter ces ambiguités que nos ancêtres ont rétabli le participe avant le nom auquel il se rapporte, malgré l'inversion qui en résulte.

III. — Mais par quels motifs nos pères, en replaçant le participe avant le régime du verbe, à l'exemple des latins, l'ont-ils rendu invariable, de variable qu'il était auparavant ?

Nous répondrons, avec l'abbé d'Olivet, qu'en cela nos ayeux n'ont songé qu'à leur plus grande commodité. On commence une phrase, ne sachant pas bien quel substantif viendra ensuite. Il est donc plus prudent, pour ne pas s'exposer, par trop de précipitation, à faire une faute, de laisser le participe indéclinable (1). D'un autre côté, comme le remarque très-bien Lemare, l'impatience d'exprimer l'action mixte, résultant de la réunion du verbe avec le

(1) *Essai de Gram.*, p. 189-190. — Voir aussi Girault-Duvivier, II, p. 748. — M. Bescher était d'abord de cet avis, p. 116 de sa *Théorie du participe*, édit. de 1810. Il a changé d'opinion dans la 2.e édit. de 1817.

participe, ne permet pas d'attendre, pour savoir quel sera l'objet passif de cette action. On débute par dire, en raccourci, qu'on a *quelque chose fait*, (*aliquid factum*), se réservant de spécifier ou de ne pas spécifier, selon les circonstances, *ce quelque chose fait*, *ce factum aliquid*. Cela est nécessaire surtout lorsque ne suit point l'expression d'un complément direct, ou quand ce régime est une proposition complétive. Le participe est alors pris substantivement, en place du pronom neutre *cela* ou *quelque chose*. Ne dit-on pas encore aujourd'hui le *dû*, le *vu*, le *bu*, etc, pour la somme *due*, la pièce *vue*, la boisson *bue* (1)? A ces raisons joignez celles de l'euphonie qui joue un si grand rôle en français, et vous ne serez pas surpris que la délicatesse de nos oreilles nous ait portés à faire ici une exception à la règle de concordance. Notre langue ayant affaibli, en les tronquant, toutes les désinences sonores des participes passés-passifs du latin, l'accord prématuré de ces mots écourtés avec des régimes non encore exprimés ni prévus, ralentirait la marche du discours et produirait souvent des assonances peu gracieuses, faute d'être précédées de leur justification. Supposez, par exemple, avec M. Girault-Duvivier, supposez que je veuille dire, en répétant le participe: J'ai *lu* Racine, j'ai *lu* la Henriade, j'ai *lu* les sermons de Bourdaloue, j'ai *lu* les œuvres de Châteaubriant, il faudrait, en maintenant l'accord, exprimer *lu* de quatre manières différentes, aux deux genres et aux deux nombres, et tout cela dans le même membre de phrase (2). Il y aurait là plus que de l'élégance, plus que de l'emphase: ce serait du pédantisme.

Ces raisons, quoique données par des passivistes absolus,

(1) Lemare, *Cours de lang. fr.*, II, p. 762-4; 780; 785-7, 791; 800, 804, 808. — Voir aussi Court de Gébelin, *Gram. univ.*, p. 211, 216-9.

(2) Gram. des Gram. II, p. 748.

n'en sont pas moins péremptoires. Mais ce qu'il y a ici de vraiment remarquable, c'est qu'elles se trouvent aussi sous la plume d'un partisan de l'activité absolue du participe. Le passage est trop concluant pour ne pas le remettre sous les yeux des lecteurs. Il n'y a guère à y reprendre que ces expressions : *le régime du participe*, au lieu de celles-ci : *le régime du verbe avoir* dont l'auteur se serait servi s'il avait mieux apprécié le rôle du participe construit avec *avoir*.

« La concordance du régime avec le participe, lit-on dans le dictionnaire national de M. Bescherelle ainé (1), suppose que celui-ci est énoncé ; car, s'il ne l'est pas, il est inconnu, au moins de ceux à qui l'on parle et bien souvent de celui qui parle. *Elle a aimé ;* qui? quoi? C'est peut-être le jeu, la parure, la gloire, ou ses plaisirs, ou son devoir qu'elle a aimé. Ce rapport est donc indécis ; et dans l'incertitude et du genre et du nombre que le nom régi doit avoir, le participe reste invariable. Quel langage, me direz-vous, où l'on manque de prévoyance, au point qu'on ne sait pas, en prononçant un mot, le mot qui va le suivre? Je vous réponds que c'est le langage ordinaire ; et telle est dans le monde la légèreté de la parole que le plus souvent elle échappe, sans laisser à la pensée un instant pour la prévenir. On sait vaguement et en somme ce qu'on va dire; mais de prévoir quel est précisément le genre, quel est le nombre qu'on va donner au régime du verbe, c'est de quoi bien peu de personnes sont habituellement capables. Or, c'est sur le langage habituel que l'usage établit des règles. Mais lorsque le régime du participe le précède, le rapport est connu d'avance, et l'on sait avec quoi (2) le participe

(1) Voir au mot *participe*, II, p. 790, col. 1.

(2) Ainsi, selon M. Bescherelle ainé, le participe régissant s'accorde avec le nom qu'il régit!

doit s'accorder. Il n'y a donc plus aucune raison de le laisser invariable (1). »

IV. — Le procédé grammatical qu'ont suivi les langues française et italienne pour le cas où le régime vient après le participe, n'est pas sans précédents dans la philologie comparative. Le vieil idiome Brâhmanique nous en fournit un exemple d'autant plus remarquable qu'il s'applique même au cas où le participe suit le régime.

Nous avons dit ci-dessus, chap. II, §. 4, que les anciens Hindous avaient un participe passé passif en *tas, tâ, tam,* type apparent de tous les participes ariens, vieux ou modernes, de même forme, de même nature et de même signification. Eh bien! ce participe, ils semblaient le rendre actif et régissant, en même temps qu'ils le rendaient indéclinable, au moyen d'un suffixe actif *vat,* décliné, masculin *vân,* féminin *vatî,* neutre *vat,* qu'ils y juxta-posaient, et qui signifie *ayant, tenant, possédant* (2). Ainsi ils disaient : *Divaspatir viçvam kritavân asti,* répondant au latin *Diespiter universum creatum-habens est,* ou encore : *Api drichtavân asi* (pour assi) *mama priyâm,* en latin : *An visum-habens es meam amantem?* Dans ces deux exemples, le suffixe actif *vat,* uni aux participes passés passifs *krita* et *drichta,* employés à la forme absolue, semble leur communiquer sa force d'action, et les rendre propres à régir avec lui et comme lui, l'un l'accusatif neutre *viçvam* (l'univers) et l'autre l'accusatif féminin *priyâm* (l'amante).

(1) Il resterait au contraire une très-grande raison dans le système des activistes absolus : c'est la prétendue activité du participe. Cette qualité, si elle était réelle, s'opposerait à l'accord dans tous les cas, après comme avant le régime direct.

(2) Voir là-dessus Bopp, *Gram. crit. lang. sansc.* §§. 621, 652, et *Vergleich. Gram.* §§. 345, 402, 409-10, 513 et 588.

Mais au fond il n'en est rien. On voit en effet que les deux formes écourtées, mi-partie actives et mi-partie passives, *kritavân asti* et *drichtavân asi*, remplacent, l'une *kritam vân asti* et l'autre *drichtâm van asi*, formes pleines, dans lesquelles *vân asti* (habens est) et *vân asi* (habens es), seraient en rapport, le premier avec *divaspatir*, et le second avec *tvam* (toi) sous-entendu, tandis que *kritam* et *drichtâm* le seraient l'un avec le régime neutre *viçvam*, et l'autre avec le régime féminin *priyâm*, tous deux gouvernés par le suffixe *vân* aussi bien que leurs participes correspondants.

C'est uniquement la juxta-position du suffixe aux participes qui a fait perdre de vue la règle générale de l'accord de ceux-ci avec leurs substantifs. Ils n'en restent pas moins foncièrement passifs, et supposent l'ellipse ou plutôt la présence cachée du pronom neutre *tad*, *cela*, même lorsque le régime véritable se trouve placé avant, comme on le voit dans *viçvam kritavân asti*. Car *krita* et *drichta* que nous avons supposés être à la forme absolue, sont réellement à l'accusatif singulier neutre, abstraction faite du *m* final, caractéristique ordinaire de ce genre, de ce nombre et de ce cas, lettre qui disparaît en composition, suivant une règle aussi générale en sanscrit qu'en grec et en latin.

Le sanscrit qui employait ces participes composés avec l'imparfait ou l'aoriste du verbe substantif, pour exprimer le plus-que-parfait qu'il ne possède plus (1), s'en servait également au parfait, au futur antérieur et au conditionnel passé, avec le présent, le futur simple et le conditionnel présent de cet auxiliaire, uniquement dans la vue de donner plus d'énergie au discours. Il se procurait par là des temps

(1) Il le remplaçait aussi par d'autres formes que Bopp a indiquées dans sa *Vergl. Gram.*, §. 513. — Pour le Zend, voir ibid. §. 644.

composés signifiant, par exemple : *je suis, j'étais*, ou *je fus, je serai, je serais possédant fait*, (kritavân), ou *possédant vu*, (drichtavân), c'est-à-dire, j'ai, j'avais *ou* j'eus, j'aurai, j'aurais *fait* ou *vu* (1).

Il y a dans ce procédé, comme Bopp l'a très-bien remarqué, une sorte de prélude et d'acheminement à la construction du participe passé avec *avoir* dans les langues néo-latines et germaniques (2). En disant *drichtavân*, (possédant vu), les Indiens n'entendaient pas plus donner à *drichta* (vu) une force d'action qui lui manquait qu'à *Dhanam*, richesse, *Bhagam*, suprématie, et *Vid*, connaissance, dans *Dhanavân, possédant richesse*, Bhagavân, *possédant supériorité*, et *Vidvân, possédant connaissance.*

C'est donc s'abuser ou se faire illusion que de rendre actifs les participes français *fait* et *vu* dans la traduction des deux exemples sanscrits ci-dessus cités : *Diespiter a créé l'univers. — As-tu vu mon amante?*

Terminons ce chapitre par une remarque qui n'est pas sans utilité.

Nous venons de supposer que, dans les deux textes sanscrits ci-dessus rapportés, il y avait ellipse du pronom *tad, cela.* Mais cette ellipse n'est pas nécessaire en sanscrit. Car, d'une part, on sait que dans cet idiome, comme en grec et en latin, l'idée de chose quelconque était attachée aux désinences *am, on* et *um*, et faisaient du participe auquel elles s'appliquaient, une sorte de substantif passif, sujet ou objet du verbe conjugué (3). Ainsi, en latin, *habeo factum* vel *faciendum*, et *factum* vel *faciendum est*, signifiaient littérale-

(1) Desgranges, *Gram. sanscr.* II, p. 534-5.

(2) *Vergl. Gram.* §. 513.

(3) Voir J. L. Burnouf. *Méth. grecq.*, §. 262, *Méth. lat.*, §. 192 et 238

ment, l'un : *j'ai quelque chose* ou *cela fait* ou *à faire, j'ai cet acte* ou *quelque acte accompli* ou *à accomplir*, et l'autre : *ceci* ou *quelque chose est fait* ou *à faire; quelque acte* ou *cet acte est accompli* ou *à accomplir*. Si, dans nos langues modernes, et pour mieux nous faire comprendre, nous ajoutons au participe passé l'un de ces pronoms vagues, c'est parce que les anciennes désinences ayant été tronquées, le neutre *fait, fatto, hécho, made, gemacht,* etc., ne se distingueraient pas du masculin. D'autre part, on verra à la note C ci-après, que le pronom *tas, tâ, tam,* entre dans la formation des participes passés sanscrits dont est question, en sorte que *kritas, kritâ, kritam,* signifient à la lettre : *lui fait, elle faite, cela fait.* Or, toutes les fois que ces participes entrent à la forme absolue dans un mot composé, ils sont réputés au neutre. Ainsi, *Divaspatir viçvam kritavân asti,* veut dire mot à mot : *Diespiter mundum factum-hoc-habens est.*

CHAPITRE IV.

ORIGINE ET SIGNIFICATION DES TEMPS COMPOSÉS SOIT AVEC *ÊTRE*, SOIT AVEC *AVOIR*, DANS LES VERBES PRONOMINAUX ET DANS LES VERBES INTRANSITIFS.

I. — *Participes passés des verbes pronominaux construits avec* ÊTRE.

II. — *Participes passés des verbes neutres généralement construits avec* AVOIR.

III. — *Participes neutres exceptionnels construits avec* ÊTRE.

IV. — *Autres participes neutres qui prennent* ÊTRE *ou* AVOIR, *selon les circonstances.*

I. — Dans les idiomes germaniques, les temps composés des verbes pronominaux prennent *avoir*, comme ceux des verbes transitifs ordinaires. Parmi les dialectes néo-latins, l'espagnol et le portugais suivent le même procédé, tandis que le français et le roman ou provençal ont préféré y combiner le participe avec l'auxiliaire *être* (1), ainsi que le latin le pratiquait pour ses verbes dits déponents, à formes passives, avec cette différence toutefois que les Romains n'y inséraient pas de pronoms réfléchis. L'italien tient ici le

(1) Cependant Marie de France a dit, dans le Fabliau de la longue nuit: *s'a choisie la porte*, pour *s'est choisie la porte.* Voir *Gloss.* de Roquefort, au mot *aller*, supplément.

milieu. Il emploie presque indifféremment l'un ou l'autre de ces deux auxiliaires (1).

Presque tous les grammairiens s'accordent à reconnaître que le verbe *être* est mis pour *avoir* dans les temps passés des verbes pronominaux, en français, en italien et en provençal. Ce qui a fait dire à G. Hickes (2) et à l'abbé d'Olivet (3), que ces temps proviennent du gothique (4). Mais le gothique lui-même ne tenait-il pas les siens du latin, tout aussi bien que l'espagnol? Par exemple, cette vieille tournure germanique, celtibérienne, welche ou gauloise, comme on voudra l'appeler: *elle s'a proposée pour nous accompagner*, n'équivaut-elle pas à *se habet propositam ut nos comitaretur?* Et cette autre: *elle s'a proposé de nous suivre*, ne représente-t-elle point: *sibi habet* (hoc) *propositum ut nos sequeretur?*

L'emploi du verbe *être*, en place du verbe *avoir*, pourrait aussi s'expliquer par le latin, n'était le pronom réfléchi que cette construction laisse sans verbe régissant.

Quoique les verbes de cette langue appelés *déponents* ne prennent point ce pronom et que leur participe passé soit réputé actif, par une exception à la règle générale, tout porte à penser que leurs temps passés ont servi de modèle aux temps correspondants des verbes pronominaux italiens et français (5). En effet, les grammairiens reconnaissent au-

(1) Barberi, *Gram. des Gram. ital.*, II, p. 29.

(2) Gram. anglo-saxon., p. 9.

(3) Essais de Gram., p. 208.

(4) C'est delà aussi, nous l'avons vu ci-dessus, Chap. II, § 2, qu'avant d'Olivet, quelques grammairiens faisaient venir la construction de tous nos participes passés avec le verbe *avoir*.

(5) Court de Gébelin, dans sa Grammaire universelle, p. 454, s'étonne à tort que personne avant lui n'ait songé à cette dérivation. Car, dès l'année

jourd'hui que les verbes déponents du latin étaient originairement destinés, comme les verbes moyens du grec et comme certains verbes passifs du sanscrit, à exprimer une action réfléchie, et cela par leurs formes passives (1). De là vient que tant de déponents se traduisent en français par des verbes pronominaux. Tels sont, entre autres: *defetisci*, se fatiguer, *deverti*, se détourner du chemin; *expergisci*, s'éveiller; *fungi*, s'acquitter; *gravari*, se faire une peine; *invehi*, s'emporter contre; *irasci*, s'irriter; *labi*, se glisser ou tomber; *lætari*, se réjouir; *lamentari*, se lamenter; *misereri*, s'apitoyer; *niti*, s'efforcer; *pasci*, se repaître; *queri*, se plaindre; *recordari* et *reminisci*, se souvenir; *ulcisci*, se venger; *uti*, se servir; *vesci*, se nourrir, et une foule d'autres. Ceux même qui semblent purement transitifs pourraient se ramener à cette analogie : *amplecti*, embrasser, *se plier autour; aspernari*, mépriser, *repousser loin de soi; aversari*, avoir en aversion, *détourner de soi; comitari*, accompagner, *se rendre compagnon de; imitari*, imiter, *se modeler sur; largiri*, donner libéralement, *s'étendre en largesses; mutuari*, emprunter, *se faire prêter; polliceri*, promettre, *s'engager à*, etc., etc. (2).

Ceci nous explique pourquoi le latin, tout en ayant l'air d'employer comme actifs les participes passés de ses verbes déponents, nous en offre beaucoup qui ont conservé la signi-

1530, Palsgrave qualifiait de verbes moyens (*meanes, medii*), nos verbes réfléchis. Voir à ce sujet l'ouvrage déjà cité de M. Francis Wey, p. 272.

(1) Voir à ce sujet, outre L. Kuster, de *verbis græcor-mediis*, Court de Gébelin, *ubi suprà*; — J. Harris, Hermès, p. 159, traduction Thurot; — J. L. Burnouf, *Méth. gram.* §. 351, et *Méth. lat.*, §. 175-180. — Dutrey, *Nouv. Gram. lat.*, §. 74; — et F. Bopp, *Vergleich. Gram.*, §. 735.

(2) J. L. Burnouf, *Méth. lat.*, §. 180.

fication passive, et beaucoup aussi qui ont à la fois les deux sens actif et passif. Ceci nous explique également pourquoi, en français, nous traduisons souvent les verbes passifs latins par des verbes réfléchis, surtout lorsque l'action n'est pas réellement faite par le sujet lui-même; « qui n'en est réputé l'auteur qu'au sens figuré. Exemple : *Id si minus intelligitur, ex discordiis percipi potest* (1), si cela *ne se comprend* pas bien, cela peut *se conclure* de nos discordes (2). »

Les grammairiens qui, en comparant l'espagnol à l'italien et au français, se bornent à prétendre que ces deux dernières langues ont tout bonnement substitué ici le verbe *être* au verbe *avoir*, ajoutent que cette substitution est purement euphonique et matérielle. Ce qui le prouve, suivant eux, c'est que, malgré l'emploi du premier auxiliaire, ces langues font l'accord de la même manière que si le participe était gouverné par le second. Ainsi, nous disons en français : *ils se sont querellés*, pour : *ils ont eux querellés*. — *Ils se sont écrit*, pour : *ils ont à eux* (quelque chose) *écrit*. — *J'ai vu les lettres qu'ils se sont adressées*, pour : *j'ai cela vu, les lettres, lesquelles à eux ils ont adressées*. — *Elles se sont repenties* pour : *elles ont elles repenties*. — *Ils se sont tus devant lui*, pour : *ils ont eux tus*. — *Cette occasion s'est rencontrée fort à propos*, pour : *a soi rencontrée*. — *Les maisons se sont vendues bien cher*, pour : *ont elles vendues*.

Mais si cette interprétation explique la présence du pronom réfléchi, placé en état de régime direct ou indirect, elle ne rend pas suffisamment raison de celle du verbe *être*, au lieu du verbe *avoir*. On comprend très-bien que dans la première phrase : *ils se sont querellés*, *se* ne peut être régime ni du verbe d'état *sont*, ni du participe passé passif *querellés*.

(1) Cicer., *de Amic.*, 23.

(2) Dutrey, *Nouv. Gram. lat.*, §. 496.

On conçoit également que si cette proposition signifie : *ils ont soi querellés* réciproquement, l'esprit, vivifiant la lettre, laisse de côté le verbe ostensible pour faire la construction avec le verbe occulte. Ce ne serait ici qu'une application de la règle de grammaire appelée *syllepse*, qui consiste à faire la construction, non suivant les paroles, mais selon les idées. Tout cela, dis-je, est très compréhensible. Mais ce qui ne l'est pas autant, malgré l'appel fait à l'euphonie, c'est qu'on ait remplacé un verbe actif indispensable par un verbe d'état superflu (1).

MM. Bescherelle frères et Litais de Gaux, dans leur Grammaire nationale, ont donné une autre explication de l'emploi du verbe *être* dans ces temps passés pronominaux. Au lieu de la substitution de cet auxiliaire à l'autre, ils prétendent qu'originairement le premier y était accompagné du participe présent *ayant* qui faisait corps avec le participe passé, pour constituer celui-ci en état de *participe passé composé;* que, dans la suite, on a supprimé ce possessif *ayant*, et que cette ellipse a entraîné la transposition euphonique du pronom réfléchi. Ainsi, selon ces grammairiens, la phrase *ils se sont querellés* ne doit pas être décomposée en : *ils ont querellé eux*, mais bien en : *ils sont ayant querellé eux* (2).

Cette solution paraît spécieuse au premier abord. Car, comme nos verbes pronominaux se sont modelés sur les verbes déponents du latin dont le participe passé était réputé actif, il paraît naturel d'analyser *ego lamentatus sum*, en français, par *je suis ayant lamenté moi*, et en italien, par *io sono avendo lamentato me*, plutôt que de recourir à la

(1) On aurait dit aussi bien *je m'ai sauvé, tu t'as sauvé, il s'a sauvé*, etc., que *je me suis sauvé, tu t'es sauvé, il s'est sauvé*, etc.

(2) Grammaire nationale, p. 694.

tournure espagnole : *yo he lamentado me* qui, par transposition de *me* est devenue : *yo me he lamentado*. Les auteurs de la Grammaire nationale trouvent leur hypothèse d'autant plus admissible, qu'à l'exemple des activistes absolus, ils transforment tous les participes passés passifs de la conjugaison latine en participes passés actifs, français et italiens ; que par suite, ils réduisent le participe présent, français *ayant*, italien *avendo*, au rôle d'un simple auxiliaire dans toute la force du terme, et expliquent ainsi ce qu'on nomme en grammaire générale, le *participe passé actif composé*.

Mais d'abord les participes passés des verbes pronominaux sont tellement passifs de leur nature, qu'en français et en italien, on les fait accorder avec le pronom réfléchi, lorsque celui-ci est placé en état de régime direct. En effet, que l'on analyse la phrase *ils se sont querellés*, (italien *si sono arrisati*), par *ils ont soi querellés*, (italien *hanno si arrisati*); ou qu'on le décompose en : *ils sont ayant soi querellés*, (italien *sono avendosi arrisati*), le participe *querellés*, (italien *arrisati*), aussi bien que le pronom *se* (italien *si*), auquel il se rapporte, auront toujours pour recteur ou le présent *ont*, (italien *hanno*), ou le participe *ayant*, (italien *avendo*), quoique l'un ou l'autre soient sous-entendus.

Les activistes absolus supposent, il est vrai, que, dans les verbes pronominaux, le pronom réfléchi qui régit le participe par la règle de concordance du qualificatif avec son sujet, en est à son tour le régime, par la règle du complément direct du verbe. Cette idée n'est qu'une explication particulière de leur système général. Ils rapprochent cette phrase : *les deux champions, après s'être battus et blessés, ont mis fin à leur querelle*, de cette autre proposition : *les deux champions, se battant et se blessant contre les règles, on les a séparés*. D'où la conclusion que *se* doit être régi par les participes *battus* et *blessés*, comme il l'est par les parti-

cipes *battant* et *blessant*. Si les choses devaient s'entendre ainsi, l'accord du participe avec le régime serait, comme l'a dit Lemare, de toutes les absurdités, l'absurdité la plus révoltante. Les grammairiens rudimentaires oublient que, dans la seconde phrase, les participes actifs *battant* et *blessant*, qui régissent le pronom réfléchi *se*, sont en accord avec le sujet *champions*, et non avec le régime *se;* que dès-lors ils se trouvent effets et causes d'objets différents, ce qui n'implique pas contradiction. Mais il en serait tout différemment dans la première phrase, si l'on faisait régir réciproquement le pronom réfléchi *se* par les participes *battus* et *blessés*, et les participes *battus* et *blessés*, par le pronom réfléchi *se* (1).

On ne peut donc admettre l'ellipse d'*ayant*, italien *avendo*, dans les verbes réfléchis, français et italiens, en place de la substitution d'*être* à *avoir* et d'*essere* à *avere*, qu'en supposant que ce participe supprimé y jouait le rôle du suffixe sanscrit *vat* dont nous avons parlé ci-dessus, Chap. 3, §. 4, avec cette différence qu'en sanscrit la fusion de *vat* avec le participe passé-passif rendait celui-ci invariable, comme se rapportant à un pronom-régime sous-entendu, tandis qu'en italien et en français les deux éléments du composé se détachent l'un de l'autre, et permettent ainsi de rétablir l'accord du participe passé-passif avec le pronom-régime exprimé (2).

(1) Cours de langue française, II, p. 774-781-782.

(2) Outre l'emploi du suffixe possessif *vat*, au participe passé passif en *tas*, *td*, *tam*, le sanscrit se sert, au participe passé actif à redoublement, d'un suffixe analogue *vas* ou *vdns*, dont le nominatif est au masc. *vdn*, au fém. *uchi*, et au neut. *vat*. Bopp retrouve celui-ci, non seulement dans le lithuanien et le vieux dialecte prussique, mais surtout dans les participes passés grecs à redoublement : masc. *ôs*, fém.

Ceux qui, au lieu de recourir aux explications qui précèdent, seraient tentés de sous-entendre la préposition *par* devant le pronom réfléchi, en laissant à l'auxiliaire *être* sa valeur de verbe d'état, et en prenant, bien entendu, le participe passé dans son acception passive, voudront bien remarquer que ce procédé ne serait pas admissible dans le cas où le pronom dont il s'agit figure comme régime indirect. Quand vous dites, par exemple, elle s'est démis la hanche, il n'y aurait pas moyen d'entendre : *elle est par soi ayant* (ou *elle a par soi*) cela *ayant été démis, la hanche.* L'analyse véritable est celle-ci : *elle est à soi ayant* (ou *elle a à soi*), cela *ayant été démis, la hanche.*

A ce sujet, il convient de rappeler une distinction tout à fait superflue imaginée par plusieurs grammairiens français. Ceux-ci prétendent que, quand, dans un verbe pronominal, l'analyse ne permet pas de remplacer *être* par *avoir,* (ou, suivant l'hypothèse de MM. Bescherelle, de sous-entendre *ayant*), le participe s'accorde avec le sujet, et non plus avec le pronom réfléchi. Ils appliquent cette exception, d'abord aux soi-disant pronominaux neutres, tels que *se repentir, se taire ;* ensuite aux prétendus pronominaux passifs, tels que *se rencontrer, se vendre,* en parlant des objets inanimés. La raison qu'ils en donnent est qu'on ne peut pas dire au sens propre, savoir : *des personnes* qu'elles taisent ou qu'elles repentent

uia, neut. *os*, en supposant l'ellipse du digamma. Ainsi, les formes grecques : masc. *tetuphôs*, (pour *tetuph* (*F*) *ôts*); *tetuphuia*, (pour *tetuph* (*F*) *uia*), neut. *tetuphôs*, pour *tetuph* (*F*) *ots*, répondent aux formes sanscrites : masc. *tutupvân*, fém. *tutupuchi*, neut. *tutupvat*, et signifient, absolument comme ces dernières : *ayant, tenant, possédant frappé-frappé*, l'idée du prétérit étant exprimée par le redoublement du radical, et celle de l'état passif de celui-ci résultant forcément de sa dépendance du suffixe. (Voir à ce sujet la *Vergl. Gram.*, §§. 786-9.)

soi, ni *des choses* qu'elles vendent ou rencontrent soi (1).

Il est bien vrai qu'au sens propre des maisons ne se vendent pas elles-mêmes, mais qu'elles sont vendues; que des occasions sont rencontrées, et ne se rencontrent pas elles-mêmes. Mais cela se dit pourtant au figuré; et les métaphores ne doivent pas plus changer l'application des règles qu'elles ne changent la nature des mots. Qui ne voit que, dans ces sortes de propositions, le langage personnifie les êtres inanimés et les rend à la fois sujets et objets des verbes réfléchis, comme il fait à l'égard des sentiments ou des passions!

Quant aux êtres animés qui se repentent ou se taisent, ou à ceux qui s'abstiennent, s'emparent, s'agenouillent, se souviennent, etc., etc., il n'y a rien à cela d'étonnant, ainsi qu'on le verra tout à l'heure aux paragraphes concernant les verbes neutres. De ce qu'un verbe ne peut avoir pour régime un objet distinct de l'agent, il ne s'ensuit pas qu'il ne puisse avoir pour complément l'agent lui-même, envisagé comme objet de sa propre action, et que dès-lors il ne soit verbe actif ou transitif. Comment s'expliquer autrement le pronom réfléchi qu'il commande et gouverne?

Terminons ce paragraphe par faire observer que nos ayeux, à l'exemple des Italiens, employaient souvent l'auxiliaire *être* avec certains verbes, quand ils étaient suivis de l'infinitif d'un verbe réfléchi dont le participe passé se combinait avec ce même auxiliaire. Ils disaient, par exemple, *je me suis voulu sauver*, pour: *j'ai voulu me sauver; il ne se fut dû fier*, pour: *il n'eût pas dû se fier. Tu t'es pu enfuir*, pour: *tu as pu t'enfuir*, etc. Ils employaient aussi cette construction, toujours à l'exemple des Italiens, quand l'infinitif suivant appartenait à un verbe passif, en changeant cet infinitif en

(1) Voir, entre autres, les *Grammaires* de Letellier, et de Bonneau et Lucan, ou le *Traité des participes* de Lequien.

adjectif verbal. Exemple : *Nous nous sommes crus obligés*, pour : *nous avons cru être obligés*, etc. (1).

Ces vieilles tournures sont encore en usage dans le plus pur italien, avec les participes passés des trois verbes *potere*, pouvoir ; *volere*, vouloir, et *sapere*, savoir, lesquels, dans ce cas, prennent l'accord, soit avec le pronom réfléchi, pour les verbes pronominaux, soit avec le sujet pour les verbes neutres. Premier exemple : *Non si sono potuti, ove voluti, ove saputi rizzare*, mot à mot : *ils ne se sont pas pus, ou voulus, ou sus lever*. — Deuxième exemple : *Esse non sono potute, ove volute, ove saputo venire*, à la lettre : *elles ne sont pues*, ou *voulues*, ou *sues venir* (2). Mais peut-être avec les prétendus verbes intransitifs, l'accord suppose-t-il l'ellipse d'un pronom réfléchi en état de régime direct. Car les Italiens disent également : *Esse non si sono potute, volute, saputo venire, elles ne se sont pas pues, voulues, sues venir*, parce que leur langue admet *venirsi*, se venir ; *andarsi*, s'aller ; *dormirsi*, se dormir ; *viversi*, se vivre, etc. D'un autre côté, ils disent aussi, mais moins correctement : *Esse non hanno potuto, voluto, saputo venire*, répondant au français : *elles n'ont pas pu, voulu, su venir* (3).

Ces variations semblent conduire à trois conséquences : la première que les Italiens et les Français auraient d'abord employé *être ayant* aux temps passés des verbes pronomi-

(1) Voir Regnier-Desmarais, *Gram.*, p. 464, et Bonamy, *Mém. acad. insc.*, XLI, p. 445, in-12.

(2) Barberi, *Gram. des Gram. ital.*, II, p. 61-2.

(3) Id. ibid., p. 49-62. — Les Italiens font aussi accorder ces trois participes avec le régime direct, lorsqu'ils sont suivis de l'infinitif d'un verbe transitif ordinaire. Exemple : *I'ho qui potuta, ove voluta, ove saputa vedere* (id. ibid., p. 22). Nous les laissons indéclinables en français, parce que *j'ai cela pu, ou voulu, ou su : la voir ici.*

naux et des verbes intransitifs ; la deuxième qu'ils y auraient ensuite laissé *être* tout seul, par ellipse d'*ayant* ; et la troisième qu'ils n'y auraient finalement appliqué *avoir* que comme substitut ou contraction d'*être ayant*.

Tout ceci pourra s'éclaircir par les observations contenues aux paragraphes qui vont suivre.

II. — Les temps passés des verbes intransitifs néo-latins et néo-germaniques semblent offrir plus de difficultés, soit quant à l'origine de leur composition, soit quant à la valeur du participe passé qui y figure. Ils prennent, comme chacun le sait, ou le verbe *avoir*, ou le verbe *être*, ou l'un des deux alternativement.

Le gothique était ici l'antipode de l'espagnol, en ce qu'il construisait tous les participes passés des verbes intransitifs avec l'auxiliaire *wairthan*, (*devenir* ou *être*) (1), tandis que la langue castillane les combine constamment avec le verbe *avoir* (2).

En allemand, en hollandais et en anglais (3), un grand nombre de ces verbes prennent aujourd'hui *avoir*. D'autres

(1) Bopp. *Vergl. Gram.*, §. 588.

(2) Le verbe *morir* paraît être le seul qui fasse exception en espagnol. On y dit: *yo soy, era, seré muerto* (je suis, j'étais, je serai mort). Tous les autres prennent *avoir*. Exemples: *yo he ido, venido, entrado, salido, partido, caïdo*, etc., (j'ai allé, venu, entré, sorti, parti, tombé, etc.)

(3) L'anglais emploie généralement au parfait des verbes neutres: ou le participe présent avec l'imparfait-aoriste du verbe *to be : I was sleeping* (j'étais ou je fus dormant); ou le participe passé avec le présent de *to have*: *I have slept* (j'ai dormi). Néanmoins, dans les verbes de mouvement, il construit volontiers le participe passé avec l'auxiliaire *to be: I am arrived* (je suis arrivé): *I was gone* (j'étais allé ou venu). — Voir *English Grammar by Lindley Murray*, p. 84, 102 et 176, 46e édit, 1830).

prennent alternativement *être* ou *avoir*. D'autres enfin se restreignent au verbe *être*.

Le français et l'italien diffèrent ici en ce que le second y fait plus fréquemment usage du verbe *être* que du verbe *avoir*, tandis que le premier s'y sert presque toujours de ce dernier auxiliaire (1). Chez nous, sur environ 600 verbes dits intransitifs que possède notre langue, on n'en compte guère que 50 qui prennent l'auxiliaire *être*, soit exclusivement, soit alternativement avec le verbe *avoir* (2).

L'emploi alternatif des deux auxiliaires dans les temps passés de quelques verbes intransitifs français, a suggéré à nos grammairiens l'idée d'établir cette règle générale : Le verbe *être* entre dans les formes composées qui expriment l'état ; et le verbe *avoir* entre dans les formes composées qui expriment l'action. Ainsi, *j'ai sorti* marquerait l'action et *je suis sorti* énoncerait l'état. Malheureusement la règle pèche, même dans ces participes à deux auxiliaires ; à plus forte raison dans les autres. Car ces mêmes grammairiens avancent que *j'ai dormi* désigne l'état, et que *je suis tombé* indique l'action (3). Voilà à quelles contradictions conduit inévitablement l'application au participe passé de la doctrine des verbes d'état et des verbes d'action. Et ce qu'il y a d'étonnant, c'est que les grammairiens étrangers admettent ces distinctions, non seulement pour les verbes considérés dans leur ensemble, comme actifs ou neutres, mais encore pour les participes passés construits avec *être* ou *avoir*.

En un sens, tous les verbes adjectifs ou concrets, employés à la voix active, sont des verbes d'état ; car, si l'on s'arrête soit à

(1) Voir à ce sujet Barberi, p. 35 à 47.

(2) L'abbé d'Olivet, *Opusc.*, p. 385. — Girault-Duvivier, I, p. 464. — Bescher, p. 5 à 11.

(3) Condillac, part. II, ch. 11.

leur composition intrinsèque, soit à leur décomposition logique, ils expriment que le sujet *est* d'une certaine manière. Mais en un autre sens, ce sont des verbes d'action; car, qu'ils aient ou non un régime énoncé, ils marquent par leur attribut que le sujet est agissant d'une façon quelconque, sur lui-même ou sur un objet étranger. Cela est si vrai que le même verbe, suivant la manière de l'employer, peut paraître successivement actif ou neutre. Mais au fond, on peut toujours le ramener au sens actif. En effet, si je dis: *Je souffre de ma blessure,* ou *je souffre,* tout court, il semble que je me borne à peindre un état de malaise, général ou partiel, provenant d'une cause exprimée ou non. Au contraire, quand je dis: *Je souffre une grande douleur,* on comprend tout de suite que je désigne une action consistant à éprouver, à ressentir une grande douleur. Mais qui ne voit qu'au premier cas il y a ellipse, et que le mot *douleur* est sous-entendu? Il en est absolument de même lorsque je dis: *je viens de débarquer,* sans exprimer la personne ou la chose qui a été l'objet de cette action. Dans ce cas, évidemment, le pronom *me* est sous-entendu: c'est moi-même, c'est ma personne que je viens de débarquer.

La même observation s'applique à tous les verbes transitifs employés seuls, tels que: *j'aime, je frappe, je pose, j'écris,* etc. Ces mots signifient: *je suis aimant, je suis frappant, je suis posant, je suis écrivant,* et la chose *aimée, frappée, posée, écrite* est sous-entendue. En effet, je ne puis être *agissant* ou faisant une chose, sans qu'une chose soit faite, sans qu'une chose reçoive mon action (1). Toute

(1) Voir à ce sujet Barberi, ouv. cité, II, p. 30-2. — Destutt-Tracy, (*Gram.*, p. 91-2), veut au contraire que tous les verbes soient des verbes d'état. Mais la manière d'être du sujet est ou active (*amo*, j'aime), ou passive (*amor*, je suis aimé), ce qui n'est pas la même chose. Il n'y a que le

action, quelle qu'elle soit, physique ou morale, réelle ou figurée, appelle donc un objet sur lequel elle s'exerce, ou autrement dit, un complément direct. Or, comme tout verbe attributif donne ou peut donner un participe passé, il en résulte que lorsqu'on construit ce participe avec *avoir*, sans énoncer l'objet auquel il se rapporte, on exprime que cet objet sous-entendu a souffert une action qui l'a réduit à l'état passif marqué à la fois et par la passivité du participe passé, son représentant, et par l'activité du verbe conjugué, son recteur. Car celui-ci, nous l'avons vu (1), étant un verbe actif-transitif, destiné à exprimer la possession, au propre ou au figuré, il faut de toute nécessité que le participe qu'il régit, qu'il commande, qu'il gouverne, comme résultat de l'action d'*avoir*, de *tenir*, de *posséder*, soit envisagé sous le point de vue de chose faite, d'acte accompli, d'objet possédé (2).

verbe être qui soit un verbe d'état, au sens général du mot. Les verbes attributifs n'ont ce caractère qu'en ce qu'ils contiennent virtuellement le verbe substantif, comme lien du sujet avec l'attribut actif ou passif qu'ils renferment en eux-mêmes.

(1) Ci-dessus, ch. II, p. 3.

(2) Thurot, dans ces excellentes remarques sur l'*Hermès* de Jacq. Harris, p. 177-8, convient qu'il en était ainsi dans l'origine. Mais il ajoute aussitôt, sans en donner aucune preuve, que les choses ont bien changé depuis. — M.lle Elisa Morin a entrevu la vérité dans un petit livre récent qui a pour titre : *Les Participes passés réduits à une seule règle, sans exception*, (Nantes et Paris, 1850). Malheureusement elle n'a pas su tirer parti de cet axiôme : *le participe est le résultat d'une action* (Comparez p. 6-9, 18 et 24). — La petite *Grammaire française de M. S. Lenoel*, ancien maître de pension, à l'usage des écoles de la Sainte-Famille (Amiens, 1850), énonce très-nettement, au §. 206, que *le participe passé exprime une action reçue*, proposition fondamentale dont la con-

Nos pères ayant construit avec *avoir* les participes passés de la plupart des verbes intransitifs français, il faut en tirer la conséquence qu'ils considéraient ces participes comme étant de la même nature que ceux des verbes transitifs. Cette conclusion n'a rien qui doive nous surprendre. Car le caractère propre des verbes neutres ne consiste pas dans la privation absolue de complément direct. Ces verbes ont foncièrement, comme tous les autres, un régime de ce genre; seulement il n'est pas exprimé : il reste à l'état latent, c'est-à-dire renfermé dans l'attribut, comme l'attribut est toujours renfermé dans la forme verbale. De là vient que plusieurs intransitifs se prêtent à l'expression distincte de ce régime, lorsqu'on veut le qualifier ou le déterminer d'une manière quelconque, soit qu'on le désigne par un nom tiré d'eux-mêmes, ou par un nom d'une signification analogue à celle du verbe, soit que, comme en grec et en latin, on le rende par quelque déterminatif universel, ou même par quelque adjectif neutre. Ainsi, les Romains disaient, avec certains verbes réputés intransitifs: *somniare somnium; lusum ludere; vivere vitam; pugnare pugnam* ou *prœlium; ambulare vias; dolere dolorem; servitutem servire,* etc. Ils disaient aussi avec d'autres verbes de même nature : *unum hoc doleo; unum omnes student; eadem ferè peccat; dulce loquens; torva tuetur,* etc. (1).

Remarquons d'ailleurs que la limite entre les verbes neutres et les verbes transitifs n'est marquée nettement dans aucune langue. Elle varie et se déplace de siècle en siècle;

séquence est qu'il ne peut pas avoir de complément direct. Nous savons que si l'auteur semble supposer le contraire aux §§. 520-528 et ailleurs, c'est qu'il a craint de heurter de front les idées reçues.

(1) Voir sur tout cela J. L. Burnouf, *Méth. gr.*, §. 343; *Méth. lat.*, §. 358. — Dutrey, *Gram. lat.*, §§. 354 et 358-9.

et généralement ce sont les premiers qui perdent à ces déclassements. Nous en avons maints exemples en français comme en latin. Il y en a plus encore entre les idiomes provenant de la même souche. Comparez, par exemple, le français avec l'italien, vous y verrez que les verbes *expirer, espirare; jouir, godere; obéir, ubbidire; prospérer, prosperare; rêver, sognare; renoncer, rinunciare; soupirer, sospirare;* etc., etc., sont réputés verbes neutres dans la première langue, et verbes actifs dans la seconde, au moins selon les meilleurs grammairiens (1).

Remarquons en outre que, même en français, quelques-uns de ces prétendus verbes neutres ne le sont pas toujours, puisque l'on y dit, comme en italien, *rêver sa pioche, sa bèche, ses filets,* etc.; *renoncer ses vieux péchés, soupirer ses amours,* etc., etc., et que Racine a écrit :

> Madame, j'ai parlé : vous êtes obéie (2).

Remarquons encore que l'on dit également en français, comme en italien, *vivre la vie d'un patriarche; dormir un bon somme; courir les champs, les rues, le lièvre; aller ou passer son chemin; monter une montagne; parler un langage étranger* (3)*; chanter une chanson; danser une contredanse; jouer un jeu serré; marcher un certain nombre de pas,* etc. etc.

Remarquons encore qu'en quelque langue que ce soit,

(1) Voir Barberi, II, p. 31 et suiv.

(2) Boccace a dit à l'actif : *mal hai i tuoi maestri ubbiditi,* (tu as mal tes maîtres obéis, pour tu as mal obéi à tes maîtres). En italien on dit aussi : *mal hai ubbidito ai tuoi maestri,* mais alors on sous-entend le pronom-régime *te* (toi) : *tu as mal toi obéi* (ta volonté obéie) à tes maîtres. (Voir Barberi, II, p. 32 et 33, note 1).

(3) On lit dans *li tierz livres des reis,* chap. II, §. 27, p. 230 : *la parole nostre Seignur.... que il out parlée encuntre,* etc.

beaucoup de verbes sont réputés à la fois actifs et neutres, ce qui ne veut dire autre chose, si ce n'est que tantôt ils reçoivent et tantôt ils sous-entendent un complément direct. Tous les dictionnaires en font foi (1).

Remarquons enfin, à propos de nos verbes impersonnels, réputés neutres, qu'en latin plusieurs d'entre eux se conjuguaient à toutes les personnes, et prenaient même un régime direct. Tels étaient les verbes *tonare, pluere, ningere*, etc. (2). Et chose remarquable ! On disait également en sanscrit : *stanayati ghanam*, (tonat nubes), *le nuage tonne*, et *vavarcha sahasâ divo*, (pluvit abundantur divus), le *déva* (*Indra*) *a plu en abondance*, locutions qui rappellent et le *Jupiter intonuit lævam* de Virgile, et le *nubes pluant justum* de la version d'Isaïe (3), et le *li air pleut* et *tonne* du roman de la Rose (4), et enfin ce passage tout biblique de Bossuet : Dieu fait luire son soleil sur les bons et sur les mauvais, et *pleut* sur le champ du juste comme sur celui du pécheur (5).

Cela posé, puisque les verbes neutres peuvent recevoir un complément direct, comme des verbes transitifs, ils peuvent, par la même raison, faire prendre à leur participe passé le sens passif. Par exemple, *avoir mangé, bu, dansé, travaillé, dormi*, etc., supposent un règime sous-entendu, et signifient foncièrement *avoir quelque chose* (aliquid) *mangé, bu, dansé, travaillé, dormi ; — quelque chose*, c'est-à-dire de la nourriture, de la boisson, une contredanse, un ouvrage, un somme.

(1) Bescher, p. 8-11, donne pour le français une liste de 95 de ces verbes à double face, accompagnés d'exemples.

(2) Voir le *Thes. poetic.* de M. Quicherat, *in Vis.*

(3) Desgranges, *Gram. sansc.* II, p. 535-536.

(4) Art. de M. Philar. Chasles, en tête de la *Gram. nat.*, p. 7.

(5) Même art., p. 12.

Cette ellipse, il est vrai, ne s'applique exactement qu'aux verbes neutres relatifs. Les neutres absolus semblent y résister. Il est difficile de ramener au sens passif des formes telles que celles-ci : *ces dahlias ont fleuri, langui, péri en peu de jours.* Mais c'est qu'elles contiennent une ellipse plus forte, et du reste, facile à discerner. Elles signifient : ces dahlias ont cela éprouvé : le *fleuri*, le *langui*, le *péri ;* c'est-à-dire les phases de la floraison, de la langueur, de la mort, se sont rapidement succédé pour eux. Toujours est-il que ces participes exceptionnels, quelque activité qu'on leur suppose, n'en sont pas moins représentés dans un état passif, comme subissant l'action du verbe *avoir*, à l'exemple des autres parties du discours placés en état de régime direct. Car le caractère essentiellement transitif de ce verbe ne permet pas de les envisager sous un point de vue actif. Il y a donc nécessité de recourir à l'ellipse.

Les Romains n'ont probablement pas construit avec *habeo* les participes passés des verbes intransitifs. Cette construction était pour eux tout à fait exceptionnelle, et ne s'employait que pour donner plus d'énergie au discours. Sous ce rapport, elle ne convenait guère à ces sortes de verbes où l'idée de l'état prévaut sur celle de l'action. D'ailleurs, la plupart d'entre eux n'avaient point de participes passés. Par exemple, le latin n'admettait ni *floritus*, ni *languitus*, ni *peritus*, venant de *pereo* (1). Les eût-il connus, qu'il n'aurait pas dit : *hæ arbores habent floritum, languitum, peritum*, en place de *floruerunt, languerunt, perierunt*, formules

(1) En revanche il disait : *floridus* (fleuri), et *languidus* (affaibli), qui sont d'anciens participes passés passifs. (Voir Bopp, *Vergl. Gram.*, §. 819. Quant à *peritus* (péri), il s'est perdu devant *peritus* (habile). J.-J. Rousseau l'a retrouvé et construit avec *être* dans cette phrase : *les écrits impies des Leucippe et des Diagoras sont péris avec eux.*

plus courtes et mieux appropriées à la nature de ces verbes, puisqu'elles signifient : « ces arbres ont été florissant, languissant, périssant. »

Ce serait souvent une question très-difficile en français que de savoir à quel régime innommé se rapporte le participe neutre construit avec *avoir*, si c'est au sujet lui-même ou à un objet différent. La langue italienne évite l'équivoque en variant l'auxiliaire, c'est-à-dire en employant *être* lorsque l'acte ou l'état marqué par le participe retombe sur le sujet, et *avoir* lorsque cet état ou cet acte se porte sur un objet différent. (1). Mais comme il y aurait beaucoup d'arbitraire dans ce procédé, elle n'emploie généralement *avoir* que quand le régime étranger est exprimé (2). D'un autre côté, elle applique au sujet beaucoup de participes qu'en français nous serions tentés de rapporter à un objet étranger ; et même, de peur qu'on ne s'y méprenne, elle transforme quelquefois ces verbes neutres en verbes pronominaux. Ainsi, elle dit indifféremment *io vivo*, et *io mi vivo; io vo*, et *io mi vo; io dormo*, et *io mi dormo; io passo*, et *io mi passo*, etc., etc., d'où elle forme des parfaits avec *être*, simples ou réfléchis, *io sono vivuto*, et *io mi sono vivuto; io sono andato, io mi sono andato*, etc., etc. Toutefois, elle construit ces participes avec *avoir* lorsqu'elle les applique à un régime différent du sujet. Exemple: *Io ho vivuto la mia vita, io ho dormito un breve sonno*, etc. (3).

(1) Voir Barberi, *Gram. des Gram. ital.*, II, p. 35-62.

(2) Cependant il lui arrive quelquefois de recourir à *avoir* avec un nom de personne, sans énoncer le régime différent du sujet. Exemple : *Io ho* (sous-entendu *questo*) *proceduto bene*. Mais avec un nom de chose, elle emploie *être: la facenda è proceduta bene*. (Barberi, ibid., II, p. 41-42, note 2.)

(3) Id., ibid., *passim*.

En français, la recherche du régime sous-entendu est une affaire de pure curiosité scientifique, sans aucune utilité réelle, parce que, soit que l'action se porte hors du sujet, soit qu'elle se replie sur l'agent lui-même, l'objet possédé est *cela*, c'est-à-dire quelque chose de vague, d'indécis, d'indéterminé qui, étant au singulier neutre, doit laisser le participe invariable.

III. Les Latins qui n'ont pas construit les participes passés des verbes neutres avec l'auxiliaire exceptionnel *habeo*, ne les ont pas non plus combinés avec l'auxiliaire commun *sum*. Ils ont préféré s'en tenir aux formes synthétiques plus concises et plus rapides. A ce point de vue, ils ne devaient pas faire d'exception en faveur des verbes de mouvement; tels que *eo, incedo, pergo, redeo, vado, venio*, etc. Néanmoins ils se sont amplement dédommagés sous ce rapport dans leurs verbes déponents, *gradior, orior, sequor* et leurs composés, sans oublier *proficiscor*.

C'est de ces verbes déponents que l'italien et le français ont tiré les formes composées de leurs verbes intransitifs où le participe se construit avec l'auxiliaire *être*. Aussi nos vieux grammairiens donnaient-ils à ces intransitifs la dénomination de *neutres passifs*, par réminiscence de certains verbes latins, tels que *audeo, fido, fio, gaudeo, odi, soleo*, qui faisaient, au parfait, *ausus, fisus, factus, gavisus, osus, solitus sum* (1).

Ici se représente la question déjà agitée au paragraphe précédent : Les participes passés construits avec *être* dans

(1) Voir Beauzée, *Encycl.* aux mots *Neutre* et *Participe*. — Regnier-Desmarais, *Gram.*, p. 459-60 et 504. — On peut y joindre les parfaits composés *cœptus, cœnatus, juratus, pransus sum*, quoique les Romains aient dit plus volontiers *cœnavi, juravi, pransi*. Voir *Méth. de Port-Royal*, p. 587-8.

nos verbes neutres, sont-ils passifs, comme ceux qui, dans ces mêmes verbes, se construisent avec *avoir*?

On a vu que, dans ces derniers verbes, le participe gouverné, régi, commandé par le verbe *avoir*, se rapportait nécessairement à un régime sous-entendu qu'il remplaçait, et que dès-lors il était réduit forcément à un état de passivité.

Il n'en est pas tout-à-fait de même dans ceux qui nous occupent maintenant. L'auxiliaire *être*, simple verbe d'état, ne peut exprimer, même partiellement, l'action faite ou reçue. Il faut donc que l'idée de celle-ci réside tout entière dans le participe passé, soit que ce participe devienne réellement actif, soit qu'il revête en apparence un caractère d'activité qu'il ne possède point par lui-même.

Il est certain que, dans les verbes dont il s'agit, c'est le sujet qui fait et reçoit l'action tout ensemble; c'est lui qui se trouve lui-même dans l'état passif indiqué par la forme verbale composée. Par exemple, dans *je suis allé*, le participe se rapporte uniquement à moi, comme ayant été faisant l'action d'abord, puis comme l'ayant subie moi-même. Il n'y a pas ici moyen de supposer un complément distinct du sujet. Si les verbes déponents du latin paraissent recevoir un pareil régime, c'est que, dans les verbes simples, il y a souvent ellipse d'une préposition qui gouverne l'accusatif. Par exemple, *avos imitati sumus*, appelle devant *avos*, ou *secundùm* ou *super*. Dans les verbes composés, la préposition se trouve en tête de la forme verbale. Ainsi, *mater liberos amplexa est*, remplace *mater am liberos plexa est* (1).

Le participe passé de ces verbes neutres exceptionnels est

(1) Sur la vieille préposition *am*, voir le *Thes. poet.* de M. Quicherat, *in V°*.

donc, me dira-t-on, actif et passif tout à la fois? Non. Il reste toujours passif. Qu'on me permette, pour expliquer ma pensée, de recourir encore au sanscrit. Je pourrais ici me borner au latin, car, bien que cette langue n'ait guère construit avec *sum* les participes passés des verbes neutres, qu'à la conjugaison unipersonnelle, les listes données par Lancelot (1), J. L. Burnouf (2) et M. Dutrey (3), prouvent qu'elle les prenait pour des participes passifs (4). Je remonte au sanscrit, parce qu'il employait volontiers cette construction, surtout pour les verbes de mouvement.

On sait que les Indiens, les Grecs et les Romains faisaient avec leurs verbes intransitifs une conjugaison impersonnelle passive, à tous les temps et à tous les modes. Les seconds et surtout les derniers y avaient recours seulement lorsqu'ils ne voulaient désigner le sujet de l'action que d'une manière vague et générale, sujet qui était réputé au neutre singulier (5). Les Romains, par exemple, disaient à la première série, *itur, ibatur, ibitur, eatur, iretur, iri*, (on va, on allait, on ira, etc.), et à la seconde, *itum est, itum erat, itum erit, itum sit, itum esset, itum esse* (on est allé, on était allé, on sera allé, etc.) Ils disaient de même avec le participe futur passif : *eundum est, erat, erit,* etc. (on doit,

(1) Méth. latine dite de Port-Royal, p. 559 et suiv.

(2) Méth. lat., §. 179.

(3) Nouv. gram. lat., §. 167.

(4) Voir aussi le *Thes. poet.* de M. Quicherat pour les participes passés passifs formés des composés du verbe *eo*, tels que *aditus, ambitus, circuitus, obitus, præteritus, subitus.*

(5) Cependant Martial a dit (XIII, 59) : *tota mihi dormitur hiems.*— En grec, l'ancien participe futur en τεος s'employait impersonnellement au pluriel neutre, surtout chez les auteurs attiques.

on devait, on devra aller) (1). Mais les Brâhmanes en faisaient un plus fréquent usage, témoin *âgatam* (sous-entendu *asti*) *svamimâ*, répondant au latin *ventum est a domino*, pour *le maître est venu*.

Les formes impersonnelles, synthétiques ou analytiques, supposent, ce semble, soit un nom neutre de chose, analogue à l'idée que l'on voulait exprimer, tel que serait ici, par exemple, *iter* pour le latin; ὁδὸμα pour le grec, et *ayanam* pour le sanscrit, soit quelque pronom vague ou déterminatif universel, tel que *tod* ou *kimchit*, en sanscrit; *tode* ou *ti*, en grec; *id* ou *aliquid*, en latin. Ainsi les deux parfaits périphrastiques: lat. *itum est à te*, gr. ιτεον εστι δια σου, sansc. *itam asti tvayâ*, et les deux futurs également périphrastiques: sansc. *etavyam asti tvayâ*, gr. ιτεον εστι σοι, lat. *eundum est tibi*, doivent signifier littéralement, l'une; *ce chemin, celâ* ou *quelque chose est étant allé par toi*, pour: *tu es allé;* et l'autre, *ce chemin, cela*, ou *quelque chose doit être allé par toi*, pour: *tu devras aller*.

Ces deux participes passifs, passé et futur, appartenant à un verbe neutre, étaient, quoiqu'employés à un seul genre, en parfaite harmonie avec les deux participes passé et futur passifs dépendant d'un verbe actif et usités dans les trois genres. Exemple: Sansc. *stutah* ou *stotavyah naro'sti* (pour

(1) J. L. Burnouf, *Méth. lat.*, §. 80 et 413. — M. Dutrey, §. 192, prend *eundum est* pour une construction du gérondif. Mais est-ce que *itum est* est un supin construit? D'ailleurs, les verbaux en τεον (grec) et en *dum* (latin) ne sont peut-être pas plus actifs que ceux du sanscrit en *tavyam*. En comparant le sanscrit *pâtavyam asti* au grec ποτεον εστι, et celui-ci au latin *potandum est*, on est bien tenté de croire que les deux derniers signifient, comme le premier, non pas *il faut boire*, à l'actif, mais bien, au passif, *ceci* ou *quelque chose doit être bu*. (Voir au surplus la note D, à la fin de ce mémoire.)

narah asti) *tvayâ ;* gr. ἐπαινετος ou ἐπαινητεος ὁ ανηρ εστι σοι ou δια σου ; lat. *vir laudatus* ou *laudandus est tibi* ou *a te ;* (franç., l'homme courageux a été loué ou doit être loué par toi).

On voit par là que ces vieux idiomes auraient pu faire accorder les deux participes passifs, passé et futur, formés du radical *i* (aller), avec un nom de tout genre, et dire, par exemple, sanse. *padyâ itâ* ou *etavyâ asti tvayâ ;* gr. ἡ ὁδὸς ιτη ou ιτεη εστι σοι ; lat. *via ita* ou *eunda est tibi.* Le grec et le latin ne paraissent pas avoir ainsi construit le participe passé. Je ne sais si le premier l'a fait pour le participe futur. Mais il en est autrement du dernier, puisque Claudien a dit : *non explorantur eundæ vitandæque viæ* (1).

Le sanscrit a ici l'avantage, car il n'hésitait pas à admettre : masc., *ito* ou *gato'smi* (allé je suis); fém., *itâ* ou *gatâ'smi* (allée je suis); neut., *itam* ou *gatam asmi* (allé je suis), et ainsi pour d'autres temps passés. Ce participe paraît actif, parce qu'il se rapporte au sujet qui a fait l'action d'*aller*. Mais la preuve qu'il ne l'est pas, c'est qu'à côté de cette forme, on trouve celle-ci, de signification analogue : masculin, *itavân* ou *gatavân asmi ;* féminin, *itavatî* ou *gatavaty asmi ;* neutre, *itavat* ou *gatavat asmi,* littéralement, *je suis ayant cela allé* (2), sous-entendu *ayanam* (chemin). Ici, la première

(1) *In Eutrop.*, II, 419. — Ovide a dit également avec le composé *circumeo* : *Metaque ferventi circumeunda rotâ.* — On trouve aussi (dans Cat. 5, 7, et dans l'*Anthol*, II, p. 218), le participe *dormiendus, a, um.* (Voir le *Thes. poet.* de M. Quicherat, *in* V^{is}.

(2) On a vu ci-dessus, Ch. III, §. 4, que le pronom neutre *tad* (cela) est compris dans *ta* pour *tam*, de *itavat* ou *gatavat*, et au présent chapitre, §. 1, que le sanscrit possède un autre participe passé analogue en *vas* ou *vâns*, mais à redoublement.

partie du participe composé, je veux dire *ita* ou *gata* (allé) qui reste invariable, est évidemment passive et placée à l'accusatif singulier neutre, comme régime direct du suffixe *vât, vati, vat* (ayant) ; c'est ce suffixe seul qui prend l'accord, parce que seul il exprime l'action sous forme de possession. Là au contraire, le participe simple *itô, itâ, itam,* ou *gato, gatâ, gatam,* au nominatif, n'a aucune forme active; il reste donc passif, quoique dérivant d'un verbe neutre, et indique que l'action passée réfléchit sur le sujet lui-même. Il exprime que l'agent a opéré sur sa propre personne, qu'il a été l'objet de sa propre opération (1). Delà la forme passive conservée à un vocable qui, vu la nature et la signification du verbe dont il dérive, semble plutôt désigner activement une action passée que le résultat passif de cette action (2).

Mais, demandera-t-on sans doute, si le participe construit avec *être* est passif, par quel mot l'action sera-t-elle exprimée? Je pourrais me borner à répondre qu'elle le sera passivement par le participe lui-même, comme dans les verbes moyens du sanscrit, du grec et du latin. Allant plus loin, j'oserai dire qu'elle le sera à la fois par l'auxiliaire et par le participe, absolument comme elle l'est dans nos verbes pronominaux. En effet, les verbes intransitifs dont il s'agit ont cela de commun avec les déponents de ces vieux idiomes, qu'ils représentent des verbes réfléchis. Delà vient que les Espagnols disent : *yo me he ido, partido, salido,*

(1) Sur toutes ces formes composées, voir 1.° pour le sanscrit, Bopp, *Vergl. Gram,* §. 513 et 588; et Desgranges, *Gram. sansc.* II, §. 1068 et 2325 ; 2.° pour le grec, la *Gram. raisonnée* de Matthiæ, §. 220, 447, 559, et là-même, la *Dissertation* de M. H. Martin, p. 874 et suiv., — et pour le latin, *Méthode* de J. L. Burnouf, §. 80 et 413.

(2) Voir à ce sujet la note C, à la fin de cette étude.

venudo, entrado, caïdo, etc. (*je m'ai allé, parti, sorti, venu, entré, tombé*). Delà vient aussi que les Italiens disent de leur côté : *io mi sono andato, partito, uscito, venuto, intrato, cascato*, etc. (*je me suis allé, parti, sorti, venu, entré, tombé*). C'est en suivant les mêmes procédés que les uns disent : *yo me he cascado, herido, mutilado, matado*, etc., (*je m'ai frappé, blessé, estropié, tué*) ; et les autres : *io mi sono percosso, ferito, storpiato, ucciso*, etc., (*je me suis frappé, blessé, estropié, tué*). Les deux langues castillane et toscane abondent en pronominaux réfléchis formés indifféremment de verbes actifs et de verbes neutres (1). Le vieux français en possédait aussi un grand nombre, mais il les a perdus pour la plupart. A l'exemple de leurs voisins, nos aïeux disaient, par exemple : *se partir* ou *s'en partir* (2), *s'issir* ou *s'en issir* (3), *s'en oultre-passer* (4), *se dormir* (5),

(1) V. Barberi, *Gram. des Gram. ital.*, II, p. 34-6.

(2) Ces deux formes s'employaient si fréquemment que j'en pourrais citer plus de cent exemples, pris tant chez les prosateurs que parmi les poètes. Je me borne donc à renvoyer à un seul ouvrage, les quatre livres des Rois. (Voir liv. I.er, XIII, 2, 8, 11 ; XIV, 21 ; XVI, 14 ; XXIV, 1. — Liv. II.e, II, 27 ; III, 21-2 ; XX, 197 ; XXII, 46. — Liv. III.e, XII, 16 ; XIV, 25. — Liv. IV.e, II, 6, VIII, 6 ; XIX, 8). — Au Ch. 1.er du II.e liv., V, 23, on lit : *se sunt partiz* pour *se sont divisés*. — Ovide a dit (*Fast.* IV, 680) : *carcere partitos circus habebit equos ; partitos*, c'est-à-dire, *divisos et emissos carcere* (Forcellini in V.e). — Amyot a dit : *se départir* pour *se retirer*. (Voir Von Orelli, *Altfr.*, etc., p. 175 et le *Glossaire* de Roquefort, aux mots *désatourner, estendieller, framanz, meniere, pier*, etc.).

(3) Voir aussi III.e Liv. des Rois, XI, 29 ; IV.e Liv., V, 27, et XX, 4 ; et *Gloss.* de Roquefort aux mots *Bloch* et *mongniage*.

(4) *Roman de la Rose* et *Lay d'Yonet*, dans Roquefort, aux mots *enosser* et *Pecoille*.

(5) Second livre des Rois, IV, 5 ; XI, 13 ; — Voir aussi dans l'introduction, p. XIV-XV, une version du Ch. III. du 1.er livre, que M. Leroux

Nos grammairiens remarquent à ce sujet qu'il faut toujours considérer si l'on veut indiquer un état, l'ou si on veut marquer une action. Suivant eux, c'est d'après cette règle qu'on doit choisir entre l'un et l'autre auxiliaire. Mais quand vous dites : *les troupes sont sorties il y a une demi-heure*, est-ce que vous n'exprimez pas une action passée, tout aussi bien que lorsque vous dites : *les troupes ont sorti le matin?*

Il y aurait ici une autre recherche à faire : c'est de savoir pourquoi avec *être* le participe passé semble se réduire au rôle d'adjectif verbal. Par exemple, *la procession a passé par cette rue* n'exprime que l'accomplissement de l'action de passer par cette rue. Mais, *vous arrivez trop tard, la procession est passée*, indique en outre qu'après le passage effectué, la procession est à l'état d'une chose passée. Au premier cas, *passé* reste participe, et rien que participe avec sa valeur temporelle de prétérit. Au second cas, il semble dégénérer en simple qualificatif, exprimant l'état avec une si légère indication de temps qu'on n'y prête pas une grande attention. D'où cela vient-il? C'est ce que nous verrons au chapitre suivant.

les ont quelquefois construits avec *avoir*. Consultez à ce sujet les grammaires théoriques et pratiques. Je me borne à renvoyer à celles de MM. Girault-Duvivier, Bescherelle frères, B. Jullien et Poitevin.

CHAPITRE V.

DIFFÉRENCE EXTRINSÈQUE DU PARTICIPE PASSÉ AVEC L'ADJECTIF VERBAL DE MÊME FORME, ET RÔLE AUXILIAIRE DES VERBES *AVOIR* ET *ÊTRE*, A LA VOIX ACTIVE.

I. — *Transformation du participe passé en participe présent passif, puis en adjectif verbal également passif, et conjugaison composée qu'il forme avec le verbe* ÊTRE *à tous les temps de la voix passive.*

II. — *Origine de cette dégénérescence et de cette construction de l'ancien participe passé, dans nos langues modernes.*

III. — *Sens du rôle auxiliaire attribué aux verbes* ÊTRE *et* AVOIR, *à la voix active, et sens du prétérit resté inhérent au participe passé construit avec ces deux verbes, à la même voix.*

IV. — *Origine et explication de nos temps passés actifs surcomposés.*

I. — L'adjectif verbal passif, autrement dit participe présent passif, dont les langues néo-latines se servent avec le verbe *être*, et les néo-germaniques avec le verbe devenir (1),

(1) Ulphilas a employé le gothique *wairthan*, devenir, (allem. werden, holl. worden), dans le sens d'*être, exister*. (Bopp, *Vergl. Gram.*, §. 661.) C'est le radical sanscr. *vrit*, pour *vart*, (lat. vertere), répondant mieux au dérivé latin *versari*, qui, comme lui, veut dire au propre *se tourner*, et au figuré *demeurer, se trouver, être*.

pour former ce qu'on appelle la voix passive, est identique quant à la forme au participe passé dont les mêmes langues font usage avec *avoir*, et exceptionnellement avec *être*, dans les temps composés de la voix active.

La même identité se remarquait autrefois dans les idiomes néo-latins entre l'adjectif verbal actif et le participe présent, lorsque ce dernier prenait les deux genres et les deux nombres (1). Elle existait également en gothique, ainsi qu'en slave, en lithuanien et en celtique, etc. (2). Mais les modernes dialectes allemands et néo-latins ont rendu ce participe invariable, et l'adjectif verbal seul, son homonyme, continue à varier, sauf en anglais. Depuis long-temps l'italien et l'espagnol ont substitué au premier le gérondif latin en *do;* et le français, tout en le conservant, l'a privé des signes du féminin et du pluriel, comme s'il l'avait aussi tiré de ce gérondif en se bornant à changer *do* en *t*. La vérité est qu'il a gardé l'ancienne forme et qu'il s'est borné à ne plus la décliner (3).

(1) Palsgrave écrivait en 1530 que notre participe présent avait le pluriel, mais non le féminin, (dans Fr. Wey, ouv. cité, p. 273). Cependant Bonnivard, en 1563, n'a pas fait cette distinction. Exemples : « Mais laissons ces parolles comme *trop haut s'eslevantes*. — Les parolles *entrepel-* » *lantes* jusqu'au fond du cœur, et *transformantes l'homme* d'une puissance merveilleuse. » (Advis et devis des langues, dans *Bibl. de l'école des Chartes*, V, p. 361-2).—Henri Estienne a également écrit: « Pourceque » j'appellerais de leurs oreilles *escoutantes mal*, à elles-mêmes quand » elles *escousteront bien*. » (dans Bescher, p. 53.)

(2) Voir Bopp, *Vergl. Gram.*, §. 780-3.

(3) Ramus paraît être le 1.er grammairien français qui, s'appuyant sur le gérondif en *do*, ait plaidé pour l'invariabilité de ce participe. Il avait en sa faveur l'exemple des Italiens et des Espagnols. Cependant la question continuait d'être controversée, lorsque, par une délibération du 3 juin 1679,

Ces ressemblances matérielles attestent suffisamment que les deux adjectifs verbaux ne diffèrent pas, sous le rapport étymologique, des mêmes participes présent-actif et passé-passif, et qu'il n'y a eu ici que des altérations de sens plus ou moins fortes. Celles-ci, en tant qu'elles affectent le participe passé, supposent une confusion intellectuelle du présent avec le prétérit. Nous n'ajouterons pas *et de l'actif avec le passif*, puisque, selon nous, le participe passé est toujours passif dans les langues néo-latines aussi bien que dans les idiomes germaniques (1). Elles méritent d'autant plus de nous occuper ici que leur examen est un préliminaire indispensable à l'éclaircissement de nos conjugaisons passives.

Le passage de la signification de prétérit à celle de présent paraît facile à expliquer pour les dialectes néo-latins. Il a son origine dans la langue-mère; mais, dans celle-ci, il faut qu'il provienne d'une cause que nous tâcherons d'éclaircir au paragraphe suivant.

Le mode participe n'avait que deux temps en latin : à l'actif, le présent et le futur; au passif, le futur et le parfait. Cet idiome suppléait généralement aux deux qui lui manquaient, le passé actif et le présent passif, par une pé-

l'Académie française consacra définitivement l'opinion de Ramus. (Voir le *Diction. national*, au mot *participe*.) — Lemare n'avait d'abord admis qu'une seule et même origine pour notre participe présent et notre adjectif verbal actif. Il a changé d'avis dans la 2.e édition de son *Cours de lang. franç.*, (II, p. 722-5). Son motif est que la langue romane, mère prétendue de la nôtre, distinguait le participe-gérondif, terminé en *an*, ou *en*, de l'adjectif participe, finissant en *ans* ou *ens*, régime *ant*, *ent*. Mais c'est ce dernier seul que nous avons adopté, en lui attribuant toujours la désinence *ant*.

(1) Pour les langues celtiques, slaves et autres, je me borne à renvoyer à la note C, à la fin de ce mémoire.

riphrase, au moyen d'une préposition, de *quum* notamment, qu'il construisait, savoir : pour le premier, avec le parfait ou avec le plus-que-parfait du subjonctif; et pour le second, avec le présent ou avec l'imparfait du même mode (1). Ainsi les Romains disaient, d'une part, *quum legerim* ou *quum legissem*, fr. *ayant lu*, ital. *avendo letto*, esp. *habiendo leedo;* et d'autre part, *quum legar* ou *quum legerer*, fr. *étant lu*, ital. *essendo letto*, esp. *siendo leedo*. Dans l'origine, ils avaient au passif un participe présent en *minus*, répondant au grec *menos*, au zend *manas* ou *mnas* et au sanscrit *mânas*, qui est tombé en désuétude dans les beaux siècles de la latinité (2). On ne voit pas qu'ils aient jamais possédé un participe passé actif, analogue aux participes grec, zend et sanscrit de l'aoriste et du parfait. Ils auraient pu s'en procurer un en construisant le participe passé-passif avec le participe présent de *habeo*, et dire, par exemple, *lectum habens librum*, *lectas habens epistolas*, etc. Mais ils préféraient le laisser à l'ablatif absolu : *lecto libro*, *lectis epistolis*, lorsque pour abréger, ils ne recouraient pas à une périphrase.

Nos dialectes néo-latins sont plus pauvres encore. Car, dans les deux voix, ils ont perdu le participe futur. A l'actif, ils n'ont point acquis de participe passé proprement dit, je veux dire de participe passé simple, puisque celui qu'on leur donne est composé de l'un des deux participes *ayant*

(1) Dutrey, §. 93 et 385.

(2) On n'en a conservé des traces qu'à la 2.e personne pluriel des temps simples ou synthétiques, témoin *legimini*, (sous entendu *estis*), qui s'est étendu par analogie à *legebamini*, *legemini*, etc. (J. L. Burnouf, *méth. lat.*, §. 66, n.° 5). Il est resté avec une légère contraction dans quelques vieux qualificatifs, tels que *alumnus*, *autumnus*, *picumnus*, *pilumnus*, *vertumnus*, etc. (Bopp, *Vergl. Gram.*, §§. 478, 791 et 794.)

ou *étant* et d'un participe passé-passif. Enfin, à la voix passive, si tant est qu'ils la possèdent, ils ont transformé l'ancien participe passé en participe présent, ou, moins peut-être, en adjectif verbal qu'ils construisent presque toujours avec le participe présent du verbe *être*. Enfin, ils n'ont gardé le véritable participe passé passif du latin que dans les temps passés de la voix active où ils le combinent avec leurs verbes auxiliaires.

Les langues d'origine germanique sont absolument dans le même cas. Elles n'ont qu'un participe invariable, pour les temps passés de l'actif et pour tous les temps de la voix passive. Elles le construisent également avec des verbes auxiliaires, *avoir* et *être*, à l'actif, et *devenir* au passif (1). Déjà le gothique avait perdu, comme le latin, l'ancien participe présent passif du sanscrit, du zend et du grec. Il n'en avait gardé de vestiges, comme le latin encore, que dans quelques substantifs dérivés (2).

Cet ancien participe présent passif a également disparu des dialectes celtiques. Quoique ceux-ci, sauf le bas-breton, possèdent une conjugaison passive synthétique, ils n'ont qu'une seule et même forme pour le participe présent et pour le participe passé de cette voix, sauf adjonction, soit du participe présent, soit du participe passé de l'auxiliaire *être* (3).

(1) Les Allemands pourraient dire à l'actif *habend gelobt* (ayant aimé), et au passif *gelobt werdend* (étant aimé). Mais ils préfèrent employer des périphrases, comme les anciens Romains.

(2) Voir Bopp, *Vergl. Gram.*, §§. 793 et 799.

(3) En irlandais, *dunta* signifie à la fois *étant fermé* et *ayant été fermé* (Voir O'Connor, *A Grammar of the gaelic language*, p. 85). — En gallois, on dit, au passé, *adeiliedig*, ayant été *bâti*, et, au présent, *yn adeiliedig*, *étant bâti*, en préposant *yn*, *étant*. (Comparez *ys*, *tu es*, et voyez W. Owen, *A Grammar of the welsh language*, p. 103 et suiv.)

Enfin, il n'y a plus guère aujourd'hui que les idiomes slaves et les vieux dialectes lithuanien, letton et prussique qui aient conservé l'ancien participe présent passif de la famille arienne (1).

Maintenant, voyons, pour les langues néo-latines, comment, à la voix passive, le participe passé des latins s'est transformé en participe présent, puis en simple adjectif verbal.

A cette voix, les Romains n'avaient pas besoin de participe pour composer la série des temps présents, pas plus qu'à la voix active. Ils faisaient correspondre *amor, amabar, amabor,* etc., à *amo, amabam, amabo,* etc. Mais il n'en était pas de même à la série des temps passés. Là les formes synthétiques de l'actif, *amavi, amaveram, amavero,* etc., étaient remplacées par des composés analytiques dans lesquels le participe passé se construisait avec le verbe substantif.

Cette seconde série du passif se subdivisait en deux sous-séries, dont l'une, la plus ancienne sans nul doute, se contentait de *sum, eram, ero,* etc., pour exprimer des temps passés ordinaires, c'est-à-dire des temps qui marquaient le passé relativement à des temps présents ou futurs, et dont l'autre, moins usitée, prenait *fui, fueram, fuero,* pour désigner, au moins dans l'origine, des temps passés antérieurs à d'autres temps passés.

Cette subdivision s'appliquait aussi, mais là, dans les deux voix, à la conjugaison périphrastique des deux futurs, l'actif et le passif, construits, tantôt avec *sum, eram,*

— Enfin, le bas-breton dit au présent: *O veza karet, étant aimé,* et au passé, *bet karet, été aimé.* (Voir Legonidec, *Gram. celto-bretonne,* p. 93.)

(1) Bopp, *ubi suprà,* §§, 791-3.

ero, etc., tantôt avec *fui*, *fueram*, *fuero*, etc., selon que l'on voulait exprimer par circonlocution des temps à venir, répondant, les uns aux futurs simples, et les autres aux futurs antérieurs, sauf diverses nuances de signification (1).

En latin, les temps des deux séries du verbe substantif, joints aux deux participes futurs, ont constamment servi à distinguer les futurs et les conditionnels ordinaires des futurs et des conditionnels antérieurs. Mais il n'en a pas été de même à l'égard du participe passé-passif. On construisit aussi ce dernier avec la seconde série du verbe *être*, même lorsqu'on n'avait besoin de désigner que des temps passés ordinaires qui, auparavant, s'exprimaient à l'aide de la première série de ce verbe. Cette seconde construction n'est pas primitive. Car, d'un côté, elle contenait un pléonasme, et, de l'autre, les auteurs classiques ne l'employaient guère que dans la vue de marquer avec plus de force l'antériorité. Cet emploi avait lieu surtout dans les propositions subordonnées, lorsque le verbe principal était au passé et qu'il indiquait une action postérieure à celle du verbe secondaire. Exemple : *Marius id, quod communiter compositum fuerat, solus edixit* (2). Avec le présent, l'auteur aurait dit : *Marius id, quod communiter compositum erat, solus edicit* (3).

(1) Ces formes périphrastiques se rendent par notre verbe *devoir*, suivi d'un infinitif actif ou passif, en prenant ce verbe dans le sens du futur, comme exprimant à la fois qu'une chose n'est pas encore faite et qu'elle le sera, *puisqu'on la doit*. Mais au passif, à l'idée de *futur*, se joint presque toujours celle d'*obligation*, de *nécessité*. (V. J. L. Burnouf, §§. 66, 395 et 413 ; et Dutrey, §§. 75 et 76.)

(2) Cicer. offic., III, 20.

(3) Littéralement, cette seconde tournure signifierait, *Marius publie*, (pour *est publiant*), *un édit qui était ayant été rédigé en commun*. La première disait à la lettre : *Marius a été publiant un édit qui avait été*

On s'habitua peu à peu à ces tournures pléonastiques, même lorsque le verbe principal figurait à l'un des temps de la première série. Toutefois il y avait des cas où *fui* ne pouvait pas être employé pour *sum* : *Respiravi, liberatus sum* (je respire, je suis sauvé), a dit Cicéron; *actum est periisti* (c'en est fait, tu es perdu), a dit Térence. *Liberatus fui* et *actum fuit* formeraient un sens tout différent (1). Ils nous reporteraient dans un passé antérieur à celui que ces écrivains avaient en vue.

On voit par là qu'au passif les Romains suppléaient par leur participe passé à la perte de leur ancien participe présent. Il en résulte cette bizarrerie que le participe conservé qui, avec la première série du verbe substantif, exprimait généralement le passé, sembla, par exception, ne plus désigner par lui-même que le présent, lorsqu'il était construit avec la seconde série de cet auxiliaire. Ainsi *amatus* parut signifier *ayant été aimé* dans *amatus sum*, et *étant aimé* dans *amatus fui*. Au fond pourtant les deux locutions signifiaient, l'une *je suis ayant été aimé*, et l'autre *j'ai été* ou *je fus ayant été aimé* (2). Celle-ci contenait un pléonasme, comme les futurs périphrastiques *amaturus ero*, je

ayant été rédigé en commun. Si l'orateur romain avait employé *palam legit*, en place d'*edixit*, sa proposition aurait signifié, *Marius est ayant été lisant en public un édit qui avait été ayant été rédigé en commun* (Voir ci-dessus, Ch. II, §§. 1, et 4, et ci-après, §. 3). Le sens au fond eût été le même, et l'emploi de *fuerat*, pour *erat*, également admissible.

(1) J. L. Burnouf, §. 396.

(2) Lemare, dans son *Cours de lang. lat.*, p. 157, note 40, s'était demandé si l'on pouvait employer indifféremment *sum* ou *fui* à la seconde série du passif, et avait promis de tenter l'éclaircissement de ce point. Mais il a oublié d'y revenir.

serai devant aimer, et *amandus ero*, je serai devant être aimé (1). Celle-là était si bien destinée à exprimer le parfait, c'est-à-dire un temps entièrement accompli, que les Romains ne la remplaçaient point par le présent *amor, amaris*, etc., qui n'aurait offert à l'esprit que l'idée d'un temps non complètement achevé.

Les grammairiens qui assimilent *amatus sum, eram, ero*, etc., à *je suis, j'étais, je serai aimé*, etc., s'y sont trompés, faute d'avoir prêté une attention suffisante à cette grande ligne de démarcation tracée par les latins entre les deux séries du présent et du passé. Les exemples cités à ce sujet par Lancelot sont peu probants. Ainsi, quand Térence dit : *utinàm aut hic surdus, aut hæc muta facta sit! Facta sit* n'est point là pour *fiat*. Cette phrase signifie : plût aux dieux que la surdité de l'un eût précédé l'indiscrétion de l'autre, ou que le mutisme de celle-ci eût rendu son bavardage impossible. De même, dans cette autre phrase : *funus interim procedit, sequimur, ad sepulcrum venimus, in ignem imposita est, fletur*, le passé *imposita est* ne remplace point *imponitur;* il en suppose l'ellipse et se lie à *fletur*, pour marquer que les lamentations commencent seulement après que la défunte a été mise sur le bûcher.

Il est vrai que, dans le langage de la conversation, l'on employait quelquefois le parfait passif dans des circonstances où nous nous bornons à énoncer le présent. Cela avait lieu surtout à l'impersonnel, comme le prouvent ces locutions si familières à Plaute et à Térence : *dictum est*, c'est dit ; *actum est*, c'est fait ; *concessum est*, c'est accordé, etc., etc. Mais ce sont là de véritables parfaits, puisqu'il y est fait

(1) Ces futurs composés étaient naturellement d'un usage rare, à cause de la double idée d'*avenir* qu'ils renfermaient. Néanmoins on les employait quelquefois.

mention, non point d'actes qui s'accomplissent actuellement, mais bien d'actes accomplis dont l'effet dure encore (1), et voilà pourquoi on ne disait point dans le même sens *dicitur, agitur, conceditur*, etc. (2).

Néanmoins il faut bien que la basse-latinité ait pris les composés *amatus sum, eram, ero*. etc., pour équivalents d'*amor, amabar, amabor*, etc., puisque les néo-latins n'ont pas hésité à substituer les uns aux autres dans leurs langues dérivées. On conçoit très-bien du reste que les formes savantes du latin classique se soient altérées en passant par la bouche des barbares de l'Italie, de l'Espagne et de la Gaule. Les intonations sourdes de leur langage ne permettaient guère à ces peuples de rendre par des mots simples, *amor, amabar, amabor, amarer*, etc. Ils avaient eu déjà assez de peine pour traduire sans périphrase, ou pour exprimer par des équivalents réputés simples, les temps actifs de la première série, *amo, amabam, amabo, amarem*, etc. Déjà, à l'actif, ils s'étaient vu forcés de convertir le plus-que-parfait du subjonctif *amassem* (pour *amavissem*), en imparfait du même mode; d'où le français *que j'aimasse* (3). L'analogie

(1) La *Méth. lat. de Port-Royal*, p. 579-80, contient deux autres exemples tirés l'un de Virgile et l'autre de S.'-Paul; mais là les participes *vecti* et *missi* n'étant pas construits avec *sum*, ne figurent que comme adjectifs verbaux.

(2) Voir à ce sujet J. L. Burnouf, §. 68, et la note C, à la fin de cette étude.

(3) Les Espagnols ont fait plus. Ils ont transporté le plus-que-parfait de l'indicatif dans l'imparfait du subjonctif. Ainsi *fueram* (j'avais été), est devenu *fuera* (que je fusse ou je serais). Ils ont d'ailleurs changé *fuissem* en *fuesse* (que je fusse ou je serais), et le vieux latin *fuerem*, pour *forem*, en *fuere*, avec le sens de futur du subjonctif, après une préposition. — Les Provençaux ont également tiré du latin *amâram*, pour *ama-*

indiquait qu'au passif *amatus eram* pouvait devenir *j'étais aimé;* en sorte qu'*amatus sum* serait bien rendu par *je suis aimé;* puis *amatus ero* par *je serai aimé,* et *amatus sim* par *que je sois aimé.* Quant à *amatus essem,* on le laissa de côté, quoiqu'il dût tout naturellement remplacer *amarer,* parce que les latins disaient plus volontiers *amatus fuissem* (1). On lui préfèra donc cette seconde forme dont on fit *que je fusse aimé.* La première série du verbe *être* une fois adoptée pour les temps présents du passif, il a bien fallu prendre la seconde série de ce verbe pour les temps passés de la même voix. Voilà comment les néo-latins se virent amenés à envisager le participe passé comme un participe présent ou adjectif verbal.

Les peuples germaniques, après la perte de leur ancien participe présent passif, ont également construit leur participe passé avec les deux séries de leur auxiliaire *werden,* (devenir). Car il ne paraît pas qu'ils aient jamais possédé une conjugaison passive proprement dite, à la différence des Georgiens, des Gallois et des Irlandais, qui ont conservé à cette voix les formes passives des anciens idiomes de la famille arienne (2). Tout porte à penser que le gothique, à l'exemple du latin-roman, avait fourni aux idiomes qui en sont dérivés les éléments et les exemples, non seulement de la substitution de l'analyse à la synthèse dans la conjugaison passive, mais encore de la métamorphose, à

veram, (j'avais aimé), leur conditionnel *amera,* Esp. et Port. *amera,* (j'aimerais).

(1) J. L. Burnouf, §. 67.

(2) Pour le Georgien, voir Bopp, *Vergl. Gram.,* §. 737, et pour les dialectes celtiq., les *Gram.* d'Owen et d'O'Connor. Le bas-breton n'a plus que des formes composées du verbe *être* et du participe passé. Voir *Gram. celto-bretonne* de Legonidec, p. 93.

cette voix, du participe passé en participe présent, ou, ce qui est à peu près la même chose, en adjectif verbal passif.

II. — Résulte-t-il de ce qui précède, que les derniers Latins et les anciens Allemands aïent débuté par considérer le participe passé comme totalement dénué de valeur temporelle? Je ne le pense pas. Ce point de vue secondaire a son origine dans un phénomène intellectuel qu'il convient d'exposer.

L'étude comparative des langues fait voir que, dans les propositions où le participe passé figure en fonction de régime ou d'attribut, l'esprit humain incline à subordonner le temps marqué par ce vocable au temps marqué par le verbe conjugué, régissant ou non, qui le met en rapport avec un sujet ou avec un complément exprimé ou sous-entendu.

La propension dont je parle n'a rien que de très-naturel toutes les fois que le verbe fléchi ne remplit pas le rôle d'un simple auxiliaire. Car alors, le participe, placé sous sa dépendance, s'assujétit à sa marche, et le suit par attraction, pour ainsi dire, comme un satellite suit sa planète. Aussi les langues-mères offrent-elles mille exemples de cette particularité. Tels sont ceux-ci en latin : — « Mutata terra non mutat mores. — Nec abest imitata voluptas. — Claustra tenent stabulis armenta. — Unum te monitum volo. — Hoc natura præscribit, ut homo homini consultum velit. — Expugnatæ urbis præda ad militem pertinet, etc. (1) »

Dans ces exemples, comme dans beaucoup d'autres, le participe exprimait au fond un acte passé. Mais comme cet

(1) Voir d'autres exemples dans J. L. Burnouf, §§. 406, 416 et 417, et dans Dutrey, §§. 334, 384, 414 et 419. — Bopp, (*Vergl. Gram.* §. 791, à la fin) en cite un tiré du vieux dialecte prussique. On y voit le participe passé-passif *enimts*, (ayant été agréé), employé dans le sens de *enim-umne*, (étant agréé).

acte durait encore au moment marqué par le verbe principal, c'est à ce moment-là que la pensée le rapportait. Il en était de même du passé antérieur, ramené au passé simple, dans les phrases suivantes : « *Magnus ex amissis civibus dolor fuit. — Captam urbem hostis diripuit. — Alexander detractum annulum digito Perdiccæ tradidit*, etc. » Ainsi cette autre proposition : *Alexander vinctos hostes tenet, tenebat, tenebit*, signifiait que les ennemis ayant été enchaînés par Alexandre, Alexandre les tient, les tenait, les tiendra à l'état d'hommes enchaînés.

Telle était l'influence de la flexion verbale sur le participe décliné, qu'elle s'exerçait même à la voix passive. Ainsi le passif : *vincti hostes ab Alexandro tenentur, tenebantur, tenebuntur*, donnait à entendre que les ennemis, après avoir été enchaînés par Alexandre, sont tenus, étaient tenus, seront tenus en cet état par ce conquérant. De là nos traductions modernes, dans lesquelles, faisant abstraction de l'idée de prétérit, inhérente au participe, on présente celui-ci comme n'exprimant plus que celle d'un simple qualificatif verbal.

Les Romains chez qui *habeo* conservait souvent sa signification propre et primitive, lui donnaient quelquefois pour régime direct un substantif ou pronom accompagné d'un participe passé-passif, qui, à titre de qualificatif de ce complément, semblait dégénérer en simple adjectif verbal, ni plus ni moins qu'avec tout autre verbe transitif. On en trouvera quelques exemples dans la note B, § 3, à la fin de cet écrit. On pouvait donc avec le passif *haberi*, pris dans son acception originelle comme synonyme de *teneri*, rendre ainsi la dernière phrase ci-dessus citée : *vincti hostes ad Alexandro habentur, habebantur, habebuntur*, etc. Nos ayeux auraient traduit : *les ennemis sont eus, étaient eus, seront eus enchaînés par Alexandre*, c'est-à-dire à l'état d'ennemis enchaînés.

Mais on verra au §. 3 ci-après que ces tournures soit actives, soit passives, tirées du verbe *habeo*, doivent, malgré leur nombre, être mises au rang des exceptions, en ce sens que ce verbe n'y étant point auxiliaire sous aucun rapport, le participe qu'il domine n'y exprime plus vaguement qu'un état passif, sans indication précise d'un temps passé. Néanmoins, en les réunissant aux nombreux exemples fournis par les autres verbes transitifs, sans distinction de voix active ou passive, on parvient à s'expliquer comment cette transformation du participe passé en qualificatif verbal, a pu s'étendre par analogie à tous les temps de la conjugaison passive dans les langues néo-latines et germaniques. Le verbe auxiliaire, tout verbe d'état qu'il était, et précisément parce qu'il était verbe d'état, semblait fixer au temps marqué par ses inflexions le temps passé du participe passif qu'il mettait en jeu.

Ceci me conduit à la question controversée de savoir si ces langues possèdent réellement la voix passive. Le doute provient de ce que leurs prétendus verbes passifs ne contiennent réellement que les paradigmes des verbes *être* ou *devenir*, accompagnés d'un adjectif verbal qui se trouve lié à ceux-ci comme attribut, bien plutôt que construit avec eux comme participe. Il est difficile en effet de voir autre chose qu'un qualificatif verbal dans un prétendu participe qui par lui-même n'exprime plus ni présent, ni passé, ni futur, car il ne paraît plus participer en quoi que ce soit de la nature du verbe, puisqu'il s'associe à tous les temps d'*être* ou de *devenir* sans y rien ajouter, sans en rien retrancher, ni plus ni moins que s'il se trouvait à l'état isolé, ou en rapport avec le temps principal de tout autre verbe. Des locutions telles que celles-ci : *je suis guéri, j'étais lassé, je serai déçu*, etc, ne semblent pas plus constituer des verbes composés que *j'étais malade, je suis dispos, j'ai été certain.*

Il est vrai que ces prétendus participes présents passifs peuvent avoir un régime indirect. Mais les adjectifs ordinaires sont dans le même cas, quoiqu'ils ne soient pas dérivés d'un verbe. On dit aussi bien : *cette personne était malade de la peste*, que *cette personne est guérie de sa maladie.*

Ces considérations ont déterminé de doctes grammairiens à décider que les conjugaisons passives devraient disparaître de nos grammaires modernes (1).

Nonobstant ces raisons, les paradigmes dont il s'agit doivent être conservés. Ils sont utiles sous plusieurs points de vue.

D'abord, en français, ils apprennent aux étudiants à distinguer les temps passés des verbes neutres d'avec les formes passives, dérivées des verbes transitifs. Tels sont : *je suis venu; il est parti; elle est tombée*, comparés à *je suis averti; il est ouvert; elle est reçue.*

Ensuite ils servent à faire connaître la nature des verbes dont l'espèce peut paraître douteuse. Car l'usage a décidé que l'actif seul peut se tourner en passif, de sorte que tout verbe qui résiste à l'inversion n'est point actif, et doit être rangé dans la classe des verbes neutres (2). C'est là, il faut

(1) Condillac, *Gram.*, 2.e part., Ch. X. — Destutt-Tracy, *Gram.* p. 246-7. — D'Estarac; *Gram. générale*, II, p. 203. — Lemare, *Cours de lang. fr.*, p. 95, 101-2. — Barberi, *Gram. des gram. ital.*, II, p. 420. — Guerrier de Haupt, *nouv. Cours*, p. 55, à la note. — Girault-Duvivier, I, p. 450, etc., etc. — MM. Bescherelle frères et Litais de Gaux, *Gram. nat.*, p. 506. — Poitevin, *Cours théor. et prat. de lang. franç.*, 1.re p., §. 113. — Francis Wey, *Hist. des révol.*, etc., p. 206, etc. — Le vieux gram. Palsgrave avait dit le premier que nous n'avons point de verbes passifs, dans M. Wey, p. 272.

(2) Par deux exceptions singulières, *avoir*, quoique transitif, n'a plus de voix passive, et *obéir*, quoique neutre, en a une.

l'avouer, un procédé mécanique qui peut se trouver en défaut, puisque plusieurs verbes sont à la fois neutres et actifs, et que ceux qui jusqu'à ce jour ne reçoivent pas de régime pourront en prendre dans l'avenir. Mais l'extension que cette métamorphose pourra subir n'en servira que mieux à faire distinguer les verbes qui n'en seront pas susceptibles.

Enfin, si le participe présent passif lié au sujet par le verbe *être* ou son substitut *devenir*, n'exprime par lui-même aucun temps, il a cela de commun avec le participe présent actif; il exprime au moins un état, comme celui-ci exprime une action. L'un et l'autre diffèrent ainsi des adjectifs ordinaires qui ne désignent qu'une qualité quelconque. Ces participes, même en ne les considérant que comme adjectifs verbaux, différeraient encore des autres qualificatifs en ce qu'ils marqueraient des manières d'être actives et passives, permanentes ou de quelque durée.

Plusieurs langues modernes forment encore avec le participe présent actif une conjugaison périphrastique. Telle est l'anglaise qui dit : *I am teaching the grammar, je suis enseignant la grammaire* (1). Nos ancêtres disaient également : *ce suis disans*, lat. (hoc)-*ce sum dicens* (2). Si *teaching* et *disans* sont des participes actifs dans les phrases qui précèdent, pourquoi se refuserait-on à voir des participes passifs dans celles-ci : *tels vins sont estimés des connaisseurs; tels autres sont dédaignés par eux?*

(1) Lindley Murray, *English grammar*, p. 102, 1830, in-12.

(2) Von Orelli *Altfranz gram.*, p. 197) a cité maints exemples de cette conjugaison composée. — Les Italiens l'emploient encore, en s'y servant, non pas de l'adjectif-participe, mais du participe-gérondif. Exemple : *Egli stava leggendo il giornale*, (il était lisant le journal). Voir Barberi, II, p. 63.

Il est vrai qu'aujourd'hui nous n'admettons plus de conjugaison active composée, mais cela ne prouve rien contre l'admissibilité de la conjugaison passive qui lui correspondait autrefois. Il est vrai encore que si la première n'eût pas été abandonnée, nous y emploierions le participe présent invariable, en place de son homonyme accordé, ce qui couperait court à toute équivoque. Mais de ce que cette ressource nous manque pour le participe passif, il ne s'ensuit pas qu'il soit toujours et uniquement adjectif verbal. Il faut user à son égard de la distinction admise pour le participe actif. Car, sauf la différence de l'action à la passion, les deux participes sont susceptibles des mêmes règles, quant à leur dégénération en adjectifs verbaux. De deux choses l'une: ou ils expriment, l'un une action faite, et l'autre une action reçue, le tout en une seule fois, et alors ils restent participes; ou, au contraire, ils désignent, l'un une manière d'être active, l'autre une manière d'être passive, résultant toutes deux d'une suite d'actions répétées, faites d'une part, reçues de l'autre, et alors ils deviennent adjectifs verbaux.

La nuance entre les deux significations est quelquefois difficile à saisir pour le participe actif (1). Elle l'est plus encore pour le participe passif. La difficulté vient de ce que celui-ci ne différant pas en la forme de l'adjectif verbal, son dérivé, et pouvant se faire précéder, comme lui, d'adverbes de quantité ou de comparaison, d'ailleurs applicables aux formes verbales actives, on est porté à confondre les deux homophones, comme s'ils étaient plus qu'homonymes. On ne s'aperçoit de la nuance que quand on place en avant la particule *si* ou le signe de superlatif *très*, exclusivement pro-

(1) Voir à ce sujet Bescher, *Nouv. théorie du participe*, sect. 2, tit. I, p. 15 à 106.

pre aux adjectifs. Par exemple, *ils sont si estimés, ils sont très recherchés* ne constituent pas, à proprement parler, le passif de *on les estime tant, on les recherche beaucoup*. Heureusement, c'est là en français une nuance de pure théorie, puisqu'en pratique on n'a pas besoin de s'en préoccuper. Mais, en grammaire générale, la différence des deux vocables n'en est pas moins réelle. En deux mots, le passif composé *je suis aimé* répond à l'actif composé *je suis aimant*, comme *amatus sum* de la basse-latinité répondait à *amans sum* de la haute, lorsqu'on les employait, l'un dans le sens d'*amor, amaris*, etc., et l'autre dans celui d'*amo, amas*, etc.

III. — On doit conclure de ces explications que, dans les langues néo-latines et germaniques, pour ne rien dire des autres idiomes ariens de l'Europe, le participe passé-passif marque le prétérit à la voix active, et le présent à la voix passive, ou, pour mieux dire, un simple état passif, sans indication d'époque. C'est là une anomalie singulière, mais incontestable, bien qu'elle ait été contestée dans ces derniers temps, surtout pour notre idiome national.

Quelques grammairiens, et Lemare à leur tête, ont objecté contre la signification de prétérit à l'actif, que, quand le participe se construit chez nous avec *avoir*, on peut y employer les temps passés, tout aussi bien que les temps présents de ces verbes. Exemple : *j'ai, j'avais, j'aurai, j'aurais aimé*, etc., *j'ai eu, j'avais eu, j'aurai eu, j'aurais eu aimé*, etc. Ces philologues en ont inféré que le participe qui nous occupe n'était plus en français, même à la voix active, qu'un pur adjectif verbal ; en d'autres termes, que le sens du passé dans nos temps composés n'était qu'une idée de conséquence ou de résultat, réveillée dans l'esprit par métaphore (1).

(1) Lemare, *Cours de lang. franç.*, II, p. 760, 766, 803, 887, 889 et 896. — Et Barberi, *Gram. des gram. ital*, II, p. 1-5 ; 20-31 ; 37-38.

D'autres grammairiens, sans aller tout à fait aussi loin que Lemare, ou plutôt, sans s'expliquer aussi catégoriquement, n'en ont pas moins soutenu, comme lui et même avant lui, que nos verbes *avoir* et *être* n'étaient pas plus auxiliaires à l'actif qu'au passif; que, dans les deux voix, ils demeuraient verbes ordinaires, verbes exclusivement conjugués; qu'enfin la doctrine des verbes auxiliaires était ridicule et même absurde, puis qu'un participe se décline et ne se conjugue pas (1).

Ce sont là deux erreurs graves qu'il importe de rectifier. Commençons par la seconde, comme étant la source de la première.

Les grammairiens qui, sans nier le sens passé du participe, soutiennent que les verbes *être* et *avoir* avec lesquels il se combine, doivent être seuls pris en considération, comme recevant seuls les inflexions verbales, partent d'un principe incontestable: c'est que tous les temps dans le discours doivent être relatifs au moment de l'acte de la parole. Mais ils en font une fausse application lorsqu'ils prétendent que, dans les temps composés, c'est le verbe infléchi seul qui fixe cette relation, sans le concours du participe. Prenons pour exemples ces trois propositions: *je suis aimé, je suis venu, je me suis agrandi*, dans lesquelles le participe se construit avec *être*.

Je suis aimé, dit-on, peint l'état dans lequel la personne qui parle, se rencontre par un effet de l'attachement qu'on a pour elle.

Je suis venu, peint l'état dans lequel elle se trouve, en conséquence du chemin qu'elle a fait.

Je me suis agrandi, peint son état tel qu'il est, par suite d'un changement qu'elle a apporté à sa situation.

(1) Outre Lemare et Barberi, *ubi suprà*, voir Dumarsais, *Encyclop.*, au mot *auxiliaire*, et Court de Gebelin, *Gram. univ.*, p. 416.

Ces trois états, ajoute-t-on, sont présents; car ils peignent tous l'état actuel. C'est actuellement que je suis dans cet état où je puis dire *je suis aimé, je suis venu, je me suis agrandi:* il est vrai que les deux dernières sont l'effet d'une action passée, ce qui les a fait mettre au rang des temps passés : mais parce que les états qu'ils peignent sont présents, on se sert pour les exprimer du présent. On dit *je suis venu, je me suis agrandi,* comme on dit *je suis aimé* (1).

Si le troisième exemple *je me suis agrandi,* concluerai-je dans le sens de ces grammairiens, semble faire une allusion plus marquée au temps prétérit que le second *je suis venu,* en ce qu'il remplace *j'ai moi agrandi,* et que je ne puis posséder moi agrandi, sans que mon agrandissement ait précédé le moment actuel, on peut le ramener à *je suis venu,* en traduisant avec MM. Bescherelle: *je suis ayant moi agrandi,* c'est-à-dire, *je suis me possédant aujourd'hui agrandi.* D'où il résulte qu'avec le verbe *être* au moins, la construction du participe exprimerait plutôt le présent que le passé.

La réponse à cette objection ne me paraît pas difficile.

Il est vrai qu'un participe se décline et ne se conjugue pas. Sous ce rapport donc, on ne peut pas dire, avec la plupart de nos grammairiens, que les auxiliaires *avoir* et *être* servent à conjuguer les autres verbes au passé. Ce sont ceux-là, et non ceux-ci, que l'on y conjugue. Mais de l'inexactitude de la définition, l'on ne saurait conclure l'absurdité du titre. *Etre* et *avoir* peuvent être auxiliaires en ce sens que, tout en conservant leur nature respective, l'un de verbe d'état et l'autre de verbe d'action, ils aideraient le participe à préciser l'époque du passé vaguement exprimé par celui-ci. Cela avait lieu en latin dans la seconde série

(1) Court de Gebelin, *Gram. univ.*, p. 446.

des verbes passifs, où *amatus sum, eram, ero*, signifiait : « *je suis, j'étais, je serai ayant été aimé.* » En cette langue aussi, les deux conjugaisons périphrastiques formées à l'aide des participes futurs, actif et passif, se trouvaient absolument dans le même cas; exemple: *amaturus sum, eram, ero*, etc., (je suis, j'étais, je serai devant aimer), et *amandus sum, eram, ero*, etc., (je suis, j'étais, je serai devant être aimé). Pourquoi n'en serait-il pas de même dans nos langues dérivées? Est-ce que, quand nous disons de quelqu'un, en français: *il est, il était, il sera, il serait venu*, nous exprimons uniquement que ce quelqu'un est, était, sera, serait à l'état d'une personne venue ou arrivée? Non assurément. Nous voulons dire, et nous disons en réalité, qu'il *est, était, sera* ou *serait étant venu*, c'est-à-dire *ayant lui amené* au lieu dont nous voulons parler. C'est ainsi que, quand les latins disaient *venturus est, erat, erit, esset*, ils entendaient que l'homme ou l'évènement dont il s'agissait, est, était, sera ou serait devant venir. En d'autres termes, les deux participes désignant, l'un le parfait et l'autre le futur, forment avec les temps conjugués de l'auxiliaire des composés analytiques, dans lesquels les idées de passé et d'avenir viennent se combiner avec celles du temps marqué par le verbe infléchi. Il en résulte que ces participes, à la différence des deux participes présents, ne peuvent point former une conjugaison périphrastique complète, c'est-à-dire, une conjugaison qui embrasse tous les temps.

Cette observation suffit pour montrer que ces participes passés et futurs ne sont pas réellement ramenés aux temps marqués par le verbe conjugué qui les accompagne; mais que les uns et les autres marchent, pour ainsi dire, de conserve, comme des vaisseaux qui font route ensemble pour se prêter un mutuel secours. S'il en est autrement dans nos conjugaisons passives, c'est que là il n'y a plus rien d'actif, non seulement dans l'expression,

mais encore dans l'idée, et qu'il y est toujours question, non plus d'action faite, mais d'impression reçue ; de sorte que l'*état* exprimé par le verbe fléchi fixe plutôt l'attention, quant à la détermination des époques, que le *résultat* passif exprimé par l'adjectif verbal. Ici prévaut l'adage de l'école : *avant d'être tel, il faut être.*

Remarquons, au sujet des deux formes composées de l'actif : *venturus est* et *il est venu*, que la première équivaut à *veniens erit ;* et que la seconde répond à *il a été venant*, formes dans lesquelles *erit* et *il a été* expriment la relation d'époque que nous avons particulièrement en vue. Dans les unes, c'est le mode participe qui marque le futur ou le passé, et le mode indicatif qui marque le présent, et dans les autres c'est l'inverse. Mais dans toutes, je trouve un présent et un futur ou un passé. Je puis donc ramener les premières aux mêmes temps du verbe *être* que les secondes, en changeant le participe futur ou passé en participe présent : *veniens erit* et *il a été venant*. Dès-lors *il est venu* et *venturus est* sont de véritables temps composés, analogues à *il a été venant* et à *veniens erit ;* et les uns comme les autres ne forment de sens général et complet que par la réunion des idées particulières attachées à leurs parties constitutives (1).

Il est vrai, pour le dire en passant, que la phrase latine *venturus erat* ne peut pas se traduire en latin par un participe présent, accompagné d'un temps fléchi du verbe *sum*, parce que le temps nécessaire pour arriver à cette transformation manque en cette langue aussi bien que dans nos langues modernes. Mais *venturus erat* n'en est pas moins un temps composé *sui generis* que l'on pourrait analyser ainsi : *venire habebat*, vel *illi venire erat necesse*. Ce qui fait la bizarrerie de ce composé, c'est le mélange dans une

(1) Voir à ce sujet, la Gram. de Destutt-Tracy, p. 241-2.

forme verbale de l'existence passée par rapport à l'instant de la parole et par conséquent positive (erat), et de l'existence future par rapport au même moment et par conséquent éventuel (venturus). Il semble y avoir contradiction dans les termes, ou du moins confusion dans les idées. Cependant, au fond, ni l'un ni l'autre de ces défauts n'existe réellement. Ce mélange de l'existence positive et passée avec l'existence future se conçoit facilement, elle se présente même dans toutes les langues. En effet, de même qu'il peut y avoir dans l'avenir des époques passées par rapport à d'autres qui ne sont pas encore, sans qu'il cesse d'être éventuel, de même il peut y avoir dans le passé des époques futures par rapport à d'autres qui ne sont plus, sans qu'il cesse d'être positif. Le premier cas se rencontre dans les futurs antérieurs et dans les conditionnels passés, tels que : *il sera venu, il serait venu.* Les composés *venturus erat* et *venturus fuit* peuvent être considérés comme des exemples du second cas, puisqu'ils signifient : *il était devant venir, il a été devant venir;* en d'autres termes, *il devait venir, il a dû venir,* ou *il était, il a été disposé à venir* (1). Au surplus, que l'on considère, si l'on veut, ces locutions peu ordinaires comme composées de deux temps distincts qui se suivent, sans se combiner (2), cela est tout à fait indifférent ici; elles n'en forment pas moins des temps composés d'une espèce particulière, temps dans lesquels la relation d'époque est marquée à la fois par le verbe *sum* et par le participe.

(1) Voir à ce sujet la belle théorie des temps du verbe en grec et en français, donnée par feu M.r J. L. Burnouf, dans sa *Méth. gr.*, §. 255; et, en particulier, pour les rapports des deux conditionnels français avec les deux futurs dans la proposition infinitive, la *Nouv. Gram. lat.* de M. Dutrey, §. 335, n.° IV.

(2) C'est ce que prétend Destutt-Tracy, *Gram.*, p. 254-5.

Les mêmes observations s'appliquent avec plus de force encore aux participes passifs, passés et futurs du latin, construits avec *habeo*. Par exemple, les deux tournures *uxorem habet dilectam* et *uxorem habet diligendam*, employées dans le sens de *uxorem dilexit* et de *uxorem diliget*, mais avec l'intention de donner plus d'énergie à la pensée, exprimeraient à la lettre : l'une, que le mari dont on parle à sa femme ayant été chérie ; et l'autre, qu'il a sa femme devant être chérie, c'est-à-dire qu'il l'a chérie ou qu'il l'a à chérir, pour il la chérira certainement (1). Ces phrases seraient équivalentes, mais non pas identiques à celles-ci : *il a* (cela) *eu : sa femme à l'état de femme chérie, il aura* (pour *il a* (cela) *à avoir*) *sa femme à l'état de femme chérie* (2). Dans cette dernière analyse, la transformation des participes passé et futur latins (dilectam ou diligendam), en un même adjectif verbal français (chérie), et celle du présent *d'avoir (habet)* en passé et en futur (a, aura), font voir que la différence de composition ne change rien au sens du composé, et que dès-lors la relation de l'époque avec l'instant de la parole, est fixée à la fois par le verbe et par le participe.

Mais, objecte Lemare, à la voix active, le prétendu participe passé français, lorsqu'il se fait précéder du verbe *avoir*, se prête à tous les temps de celui-ci ; cela est prouvé par nos temps passés surcomposés, où il joue absolument le même rôle que celui qui est rempli à la soi-disant voix passive par l'adjectif verbal, son homonyme. Le premier

(1) On a déjà vu au §. 1er du présent chapitre que, si, généralement, le participe en *dus, da, dum* marquait plutôt *obligation, nécessité*, que *disposition, convenance* ou idée simple de futur, il se prenait quelquefois dans ce dernier sens.

(2) Voir la note A sur ce futur synthétique *il aura*.

n'est que le sosie du second, ou plutôt, c'est le même personnage revêtant un costume différent. Si, à l'actif, il paraît indiquer le passé, ce n'est pas à lui-même qu'il doit cette apparence, c'est au verbe *avoir* qui le domine et qui ne peut tomber que sur une chose existante. En effet, quand je dis : *j'ai lu un livre*, j'exprime que j'ai, que je tiens, que je possède *un livre lu*. Cet état passif du livre est nécessairement antérieur à l'action désignée par *j'ai*. Car je ne puis l'avoir à l'état de *livre lu* qu'après que lecture en aura été faite par moi. Il est lu, parce qu'il le fut; autrement je ne pourrais pas dire que je l'ai, que je le tiens, que je le possède lu. De même, si je dis: *le livre est tombé*, je suppose qu'il a fait l'action de tomber, puisque l'état dans lequel il se trouve est le produit de cette action. Mais la vérité est que je n'exprime pas celle-ci ; la vérité est que je me borne à désigner celui-là. En deux mots, notre prétendu participe passé n'est jamais qu'un adjectif verbal passif; et jamais, quelque soit son emploi, il n'exprime par lui-même une idée de temps. La notion du passé n'est qu'une idée de conséquence, une idée de résultat (1).

On verra au paragraphe suivant si l'exemple tiré de nos temps passés surcomposés est bien choisi. Mais, comme il ne s'agit maintenant que de nos temps passés ordinaires, il faut examiner si le participe y a également dégénéré en simple qualificatif.

Nous avouons et nous avons montré au paragraphe premier ci-dessus, qu'en latin le participe passé passif, construit avec tout autre verbe que les auxiliaires *sum* et *habeo*, semblait prendre, quant à la détermination du temps,

(1) Lemare n'a guère fait qu'indiquer ces aperçus, (Voir son *Cours de lang. fr.*, p. 765-7). — Barberi (ouv. cité, II, p. 3), les a un peu plus développés. J'ai essayé de les présenter dans toute leur étendue.

une signification indécise qui le transformait en une sorte d'adjectif verbal. Ainsi, dans cette phrase, *Alexander vinctos hostes tenet, tenebat, tenebit, teneret*, le participe passé *vinctos* perdait en apparence sa valeur temporelle, comme dans cette autre : *Alexander vinctos hostes tenuit, tenuerat, tenuerit, tenuisset*, en sorte qu'en les réunissant on pouvait entendre qu'Alexandre *tient, tenait, tiendra, tiendrait, a tenu, avait tenu, aura tenu, aurait tenu ses ennemis à l'état d'hommes enchaînés* Les autres langues indo-germaniques, tant anciennes que modernes, pourraient offrir mille exemples analogues. Mais en latin le participe passé construit avec *sum* et *habeo*, gardait généralement son ancienne valeur de participe passé. D'un côté, on disait : *vitâ functi sunt patres nostri, nos pères sont s'étant acquittés de la vie*, pour *se sont acquittés; mater filios amplexa erat, la mère était s'étant pliée autour de ses enfants*, pour *les avait embrassés; his rebus usi eramus, nous étions nous étant servis de ces choses*, pour *nous en avions usé*, etc. De l'autre, on pouvait dire, en construisant le participe avec la première série d'*habeo, Alexander vinctos hostes habet, habebat, habebit, haberet, Alexandre a, avait, aura, aurait ses ennemis ayant été enchaînés*, en d'autres termes, Alexandre *a* (cela) *eu, avait* (cela) *eu, aura* (cela) *eu, aurait* (cela) *eu*, (savoir:) *ses ennemis à l'état d'hommes enchaînés.* Cette phrase exprime donc le parfait, le plus-que-parfait, le futur antérieur et le conditionnel passé. Par conséquent elle équivaudra aux formes ordinaires, sauf un degré d'énergie de plus, *hostes vinxit, vinxerat, vinxerit, vinxisset Alexander, Alexandre a été, avait été, aura été, aurait été enchaînant ses ennemis.*

Rappelons à ce sujet une observation déjà faite au Ch. II, §§. 1 et 4. Dans ces temps passés latins réputés simples, mais en réalité composés synthétiquement, le radical *vinc,*

(enchaîner), n'exprime que le présent *enchaînant*. Le passé réside dans *sit*, *serat*, *serit*, *sisset*, pour *esit*, *eserat*, *eserit*, *esisset*, (il a été, il avait été, il aura été, il aurait été). Si, au lieu de ce radical, on emploie son homonyme *vinc* (vaincre), on aurait, aux temps passés, *hostes vicit* pour *vicesit*, *vicerat*, *vicerit*, *vicisset Alexander*, *Alexandre est, était, sera, serait ayant été vainquant ses ennemis*. La racine raccourcie *vic*, avec *i* long, pour *vi-vic*, y exprimera le prétérit *ayant été vainquant*, et les finales *it*, *erat*, *erit*, *isset*, ne marqueront que le présent, l'imparfait, le futur et le conditionnel.

Ce second mode de formation, général en sanscrit et en grec, était aussi fréquemment usité en latin dans la troisième conjugaison, ou conjugaison-modèle, qui renferme tous les verbes purs, en *ere*, par *e* bref, bien distincts des verbes *contractes* en *are*, *ere*, *ire*, dont la voyelle est longue (1). Eh bien ! c'est ce mode que les Romains ont suivi dans leur substitution d'*habeo* à *sum* et du participe au radical. La raison en est que le participe contenant lui-même l'idée du passé, il n'était pas nécessaire que l'auxiliaire actif l'exprimât une seconde fois. Les Latins disaient donc avec la première série d'*habeo : hostes victos habet*, *habebat*, *habebit*, *haberet Alexander*, et nos pères les ont imités en traduisant : *Alexandre a, avait, aura, aurait ses ennemis vaincus*, ou, *vaincu ses ennemis*, pour *a, avait, aura, aurait ses ennemis ayant été vaincus*.

Voilà pourquoi, dans nos langues néo-latines, les auxiliaires *être* et *avoir*, employés à la voix active, ne prennent, pour construire le participe passé, que la série des temps présents. Cela seul suffirait pour démontrer, si nous n'avions pas d'autres preuves de fait, qu'à cette voix le participe passé a toujours conservé sa valeur temporelle,

(1) Voir à ce sujet la préface de la *Nouv. gram. lat.* de M. Dutrey.

avec les verbes *avoir* et *être*, employés comme auxiliaires. Car il y avait deux exceptions relativement au verbe *avoir*. La première avait lieu lorsque ce verbe gardait son sens propre et primitif de *tenir, d'avoir à soi, de posséder*. Elle provenait de la langue-mère, ainsi qu'on peut le voir par les exemples cités à la fin de la note B, ci-après. La seconde exception, particulière à la langue française, subsiste encore dans le passé antérieur défini, peu usité du reste. Nous en dirons un mot à la fin du paragraphe suivant.

La sagacité habituelle de Lemare s'est donc trouvée en défaut lorsqu'il a émis ce paradoxe que, dans nos temps composés, le sens du passé n'était point foncièrement exprimé, et que ce n'était qu'une idée consécutive réveillée dans l'esprit par voie de raisonnement ou de métaphore. En effet, si le participe ne renfermait pas cette idée, de quelle autre source le trope la ferait-il surgir, quand l'auxiliaire est, par exemple, au futur simple ou au conditionnel présent, surtout si cet auxiliaire est le verbe *être?* Il est manifeste que, dans l'hypothèse de cet ingénieux grammairien, le parfait neutre *je suis venu* équivaudrait pour le temps à *je suis blessé*. Par la même raison, le parfait actif *j'ai aimé* correspondrait, par antithèse, au présent passif *je suis aimé*, de même que *j'avais, j'aurai, j'aurais aimé*, répondraient à *j'étais, je serai, je serais aimé*. C'est parce que le passé se trouve exprimé par le participe que nos pères ont jugé inutile de le répéter dans le verbe conjugué, à l'imitation des Latins qui disaient : *amatus sum*, (je suis ayant été aimé), et *amatum habeo* (j'ai (cela) ayant été aimé).

Nous avons vu au Ch. IV, §. 2, qu'en italien l'auxiliaire diffère selon que l'acte retombe sur l'agent ou qu'il affecte un autre objet. Cela ne suppose point que si, avec *avoir*, le participe garde sa valeur temporelle, il dégénère avec *être* en adjectif verbal. Par exemple, *sbarcato* a la même signi-

fication dans *io sono sbarcato*, (je suis débarqué), que dans *io ho sbarcato il grano*, (j'ai débarqué le blé). Au premier cas, je n'exprime pas seulement que je me trouve au moment où je parle dans l'état passif marqué par l'adjectif *sbarcato*, mais encore et surtout que mon débarquement a eu lieu. Autrement *io sono sbarcato* ferait double emploi avec *io sbarco*, (je débarque). De même, au second cas, je n'entends pas dire que je possède actuellement le blé débarqué par moi, en d'autres termes, que je l'ai, dans l'instant même, à l'état de blé débarqué, mais bien qu'il a été débarqué par moi. Autrement *io ho sbarcato il grano* serait synonyme de *io possedo il grano sbarcato* (je possède le blé débarqué), phrase où l'*acte passé* du *débarquement* que j'ai principalement en vue, ne se trouverait plus énoncé que d'une manière indirecte, et même *comme acte présent*. *Io sono sbarcato* est d'ailleurs pour *io mi sono sbarcato*, et celui-ci, soit pour *io mi ho sbarcato*, (répondant à l'espagnol *io me he desembarcado*), soit pour *io sono avendome sbarcato* (1).

En résumé, quoique les verbes *être* et *avoir* conservent, dans les temps composés de la voix active, leur valeur et leur signification, l'un de verbe d'état et l'autre de verbe d'action, ils n'y figurent pas moins comme auxiliaires du participe qu'ils servent à construire. Celui-ci y garde sa valeur temporelle de prétérit, mais de prétérit vague, in-

(1) Barberi qui partage les opinions de Lemare, rapproche *io sono sbarcato* de *il grano è sbarcato*, pour en conclure que l'emploi du verbe *avoir* est inutile lorsqu'on ne veut point exprimer la *possession*, mais seulement l'état de l'objet dont on parle. (Voir *Gram. des gram. ital.*, II, p. 37-38.) Comment cet habile philologue a-t-il pu confondre le passé avec le présent, l'actif avec le passif, le participe avec l'adjectif verbal, le sens propre avec le sens figuré !

déterminé; et voilà pourquoi ils viennent lui prêter assistance, afin de préciser l'époque à laquelle doit se reporter l'acte ou l'état complexe exprimé par la forme verbale composée. On voit en effet que dans *je suis, j'étais, je serai, je serais venu,* etc., aussi bien que dans *j'ai, j'avais, j'aurai, j'aurais aimé,* etc., les formes simples des deux verbes conjugués ne marquent que le présent, l'imparfait, le futur simple et le conditionnel présent. C'est le participe passé qui, venant ajouter à ces temps simples sa valeur temporelle, forme avec eux des temps composés désignant le parfait, le plus-que-parfait, le futur antérieur et le conditionnel passé. Ainsi, pour placer à sa date précise l'acte ou l'état marqué par ces formes verbales composées, il faut combiner ensemble les idées des deux époques dont elles marquent la relation, comme on combine les inégalités des mouvements du soleil ou de la lune, pour en tirer une durée moyenne (1). Et ici le temps moyen que l'on en déduit, a l'avantage d'être le temps vrai. Sans cette précaution, l'on s'exposerait à tomber dans des méprises grossières. On donnerait à ces temps complexes une signification très-peu concordante avec l'ensemble du discours. Par exemple, si je dis : *Alexandre a vaincu Darius,* je n'entends pas exprimer qu'Alexandre a, tient, possède actuellement Darius à l'état d'ennemi vaincu : cela est manifeste, puisque tous deux sont morts depuis plus de 2,000 ans. Mais j'énonce en d'autres termes que la valeur du héros macédonien l'a emporté sur les hordes asiatiques du grand roi. Je remplace la forme latine ordinaire : *Darium vicit Alexander* (Alexandre est ayant été vainquant Darius), par la forme exceptionnelle : *Alexander victum habet Darium* (Alexandre a Darius ayant été vaincu).

(1) C'est aussi la pensée des auteurs de la *Gram nat.*, p. 499.

IV.— Nos temps actifs surcomposés ne forment pas une objection sérieuse contre la valeur temporelle du participe passé.

Ces temps ne s'emploient plus à présent qu'avec l'auxiliaire *avoir*. Ils sont d'ailleurs très-peu usités, si ce n'est au prétérit. Principaux ou secondaires, ils marquent des époques passées antérieures à d'autres époques également passées. Par leur signification, ils répondent aux tournures latines : *amatum habui, habueram, habuero, habuissem*, etc. (1). Mais, par leurs formes, ils supposent d'autres composés latins tout à fait inusités, tels que : *habeo, habebam, habebo, haberem habitum amatum.*

Nous avons vu au présent chapitre, §. 1, que le latin avait quelquefois construit le participe passé passif avec la seconde série du verbe *sum* pour exprimer originairement des temps passés antérieurs, et ensuite des temps passés ordinaires. La signification plus récente avait pour cause l'ancienne substitution de la seconde série du verbe à la première, et la substitution nouvelle du sens présent du participe au sens passé.

Cette double substitution s'est transmise par imitation au verbe *habeo* dans les mêmes circonstances.

La pente était ici d'autant plus facile que *habeo* signifiait au propre *tenir, posséder*, et que ce sens primitif devait souvent prédominer sur l'acception secondaire ou figurée, dans une langue synthétique où l'emploi de ce verbe comme auxiliaire n'était qu'exceptionnel.

(1) Regnier-Desmarais s'est doublement trompé, quand il a dit, *Gram.*, p. 467, que le prétérit français *il a aimé la chasse* serait mal rendu en latin par *venationem habet amatam*, parce que *amatam* veut dire *caram*, et que pour traduire à la lettre, il faudrait *habuit amatam* qui ne serait pas une tournure latine. Beauzée, au mot *participe* de l'Encyclopédie, lui a mal à propos concédé ces deux points.

On jugera de la justesse de cette observation à la vue de
exemples cités à la fin de la note B, ci-après.

Dans ces textes et d'autres que l'on pourrait y joindr
les temps passés d'*habeo* expriment moins des époques p
sées ordinaires que des époques passées antérieures. En ef
quoique ce verbe puisse y être considéré comme signifi
avoir, *tenir*, *posséder*, au sens propre, et par conséqu
comme n'étant point auxiliaire dans le sens qu'on att
ordinairement à ce mot, toujours est-il que les temps
sés, joints à des participes passés passifs, forment ré
ment un pléonasme dans l'expression du prétérit.

Mais si ces doubles temps passés nous donnent la c
nos temps surcomposés, ils ne nous en offrent point le
Ceux-ci, par leurs formes inusitées en latin, n'en s
sent pas moins qu'en cette langue il arriva une époque
que de décadence, sans nul doute), où le verbe *habeo*
sa seconde série synthétique et la remplaça par la co
tion de son propre participe passé avec sa première
en se servant, comme on dit, d'auxiliaire à lui-même.
habitum, *am*, *um*, devint ainsi l'opposé du parfai
habitus, *a*, *um sum*, et, chose étonnante! il ne par
que celui-ci se soit fait remplacer par *habitus*, *a*,
pour devenir à son tour le remplaçant de *habeor*.
langues modernes ont perdu ce passif d'*habeo*. A l
il se retrouve encore en France dans quelques patoi
provinces, et même avec cette particularité que le pa
exprime l'idée du prétérit. Ainsi, l'on dit en franc-c
se l'ere aivu, répondant au latin *si ille erat habi*
français : *s'il était ayant été eu*, ou, en tournant
verbe *être*, *s'il avait été*. De même on lit dans u
saction de 1381 : promettant payer tous despens et
qui eus seraient, pour *qui seraient ayant été eus*,
de *qu'il y aurait eu*, ou, en tournant par le ver

On jugera de la justesse de cette observation à la vue des exemples cités à la fin de la note B, ci-après.

Dans ces textes et d'autres que l'on pourrait y joindre, les temps passés d'*habeo* expriment moins des époques passées ordinaires que des époques passées antérieures. En effet, quoique ce verbe puisse y être considéré comme signifiant *avoir, tenir, posséder,* au sens propre, et par conséquent, comme n'étant point auxiliaire dans le sens qu'on attache ordinairement à ce mot, toujours est-il que les temps passés, joints à des participes passés passifs, forment réellement un pléonasme dans l'expression du prétérit.

Mais si ces doubles temps passés nous donnent la clé de nos temps surcomposés, ils ne nous en offrent point le type. Ceux-ci, par leurs formes inusitées en latin, n'en supposent pas moins qu'en cette langue il arriva une époque (époque de décadence, sans nul doute), où le verbe *habeo* perdit sa seconde série synthétique et la remplaça par la construction de son propre participe passé avec sa première série, en se servant, comme on dit, d'auxiliaire à lui-même. *Habeo habitum, am, um,* devint ainsi l'opposé du parfait passif *habitus, a, um sum,* et, chose étonnante! il ne paraît pas que celui-ci se soit fait remplacer par *habitus, a, um fui,* pour devenir à son tour le remplaçant de *habeor.* Car les langues modernes ont perdu ce passif d'*habeo.* A la vérité, il se retrouve encore en France dans quelques patois de nos provinces, et même avec cette particularité que le participe y exprime l'idée du prétérit. Ainsi, l'on dit en franc-comtois: *se l'ere aivu,* répondant au latin *si ille erat habitus,* en français: *s'il était ayant été eu,* ou, en tournant par le verbe *être, s'il avait été.* De même on lit dans une transaction de 1381 : promettant payer tous despens et intérêts *qui eus seraient,* pour *qui seraient ayant été eus,* au lieu de *qu'il y aurait eu,* ou, en tournant par le verbe *être,*

qui auraient été (1). Dans ces deux exemples, *ere aivu* et *eus seraient*, formes purement passives, devaient avoir, à l'actif, pour formes correspondantes et opposées, savoir : en français, *avait eu* et *auraient eu*, et, en latin, *habuerat* et *habuissent*.

Du reste, il est douteux que nos formes verbales surcomposées contiennent uniquement les temps passés du verbe *avoir* suivis d'un pur adjectif verbal. Par exemple : *j'ai eu fini ma tâche avant vous*, n'est pas précisément la même chose que : *j'ai eu ma tâche finie avant vous*, c'est-à-dire *j'ai cela eu avant vous, ma tâche à l'état de chose finie*. Cette phrase signifie littéralement : *j'ai cela ayant été eu*, savoir : *ma tâche ayant été finie, avant vous*. Aussi s'accorde-t-on généralement à considérer ces temps surcomposés comme exprimant des temps passés antérieurs.

Cette opinion est fondée à la fois sur l'usage et sur l'étymologie. Prenons pour exemples les parfaits antérieurs *j'eus eu* et *j'eus été*, pour *je fus été*, répondant aux formes latines, réelles ou hypothétiques, *habui habitum*, sous-entendu *aliquid*, et *habui statum* sous-entendu *me*, en place de *fui status*. Il est évident que ces deux temps renferment deux passés, l'un dans le parfait défini *j'eus*, et l'autre dans les participes passés passifs *eu* et *été*. Car *j'eus* y exprime l'idée du passé relativement à l'acte de la parole, et *eu* et *été* y marquent l'idée d'un second passé relativement au premier.

Mais il y a ici une remarque à faire : c'est que, si l'on ajoute à *j'eus eu* un autre participe passé, et que l'on dise, par exemple, *j'eus eu aimé*, *aimé* n'y figurera plus qu'à titre de simple adjectif verbal, sans y indiquer un troisième temps passé (2). Voilà sans doute pourquoi ce passé

(1) Bonamy, *Mém. acad. insc.* XLI, p. 445, in-12.

(2) Destutt-Tracy, *Gram.*, p. 218, 220, a imaginé pour le verbe sub-

défini antérieur *j'eus eu aimé* est encore moins usité que son correspondant indéfini *j'ai eu aimé.*

Le parfait défini antérieur de nos verbes attributifs est donc le seul temps qui vienne à l'appui du système que nous avons réfuté au paragraphe précédent. Or *testis unus, testis nullus.*

Il est vrai que l'infatigable Dangeau, dans son ardeur pour l'accroissement de nos conjugaisons, donnait des temps surcomposés aux verbes neutres dont le participe se combine avec l'auxiliaire *être* (1), et que Beauzée, qui admettait cette trouvaille, citait à l'appui un certain prétérit indéfini antérieur *j'ai été arrivé* (2). Mais, quand bien même ces prétendus parfaits surcomposés se seraient jamais rencontrés ailleurs que dans le portefeuille de l'abbé Dangeau, ils ne donneraient pas plus de force à l'hypothèse de Lemare et consorts. Ils prouveraient seulement que l'on aurait eu l'idée de construire, à la voix active, le participe passé de quelques verbes neutres avec tous les temps du verbe d'état *être,* comme on l'avait construit, à la même voix, avec tous ceux du verbe d'action *avoir.* Il n'en résulterait pas le moins du monde qu'on aurait dépouillé ce participe de sa valeur de prétérit, pour le réduire au rôle subalterne d'un simple

stantif un passé antérieur indéfini *j'ai eu été*, comme pendant de *j'eus été*, et correspondant au latin hypothétique *habeo* (me) *habitum statum.* Mais ce prétendu parfait est inadmissible, car il supposerait pour le verbe *avoir* le parfait correspondant : *j'ai eu eu,* que nulle imagination n'oserait forger. *A fortiori* ne pourrait-on pas plus dire en français : *j'eus eu été* que *j'eus eu eu.*

(1) *Opusc. sur la lang. fr.*, p. 210, etc. Il n'en reconnaissait pas aux verbes pronominaux. Mais Beauzée en voulait également pour ceux-ci.

(2) *Encycl.* au mot *temps*, à la fin, art. 5, §. 2.

adjectif verbal, abstraction faite de toute époque, car le soi-disant parfait *j'ai été arrivé* ne serait autre chose qu'un passé indéfini antérieur. Son correspondant défini *j'eus été arrivé* aurait pu seul être cité en preuve à côté de *j'eus eu aimé*. Resterait à savoir si l'usage a jamais admis ce *j'eus été arrivé*. J'en doute très-fort pour ma part.

CHAPITRE VI ET DERNIER.

RÉPONSE A QUELQUES OBJECTIONS, ET CONCLUSIONS GÉNÉRALES.

I. — *Objections discordantes des activistes, soit contre la passivité du participe passé, construit avec* AVOIR, *soit contre l'activité de ce verbe auxiliaire, et réponses.*

II. — *Réfutation de quelques arguments tirés, tant de la composition de nos futurs et de nos conditionnels, que des participes sanscrits en* VAT *et des participes passés latins employés avec l'accusatif.*

III. — *Réponse à d'autres objections puisées dans certains verbes auxiliaires, anglais, français, allemands etc., et indication des causes de nos méprises sur la valeur de nos temps composés à la voix active.*

IV. — *Récapitulation des principales propositions avancées dans ce mémoire, et résumé des preuves qui les appuient.*

I. — Nous croyons avoir suffisamment démontré que, dans nos temps passés composés de la voix active, la participe est passif et passé, et le verbe *avoir* auxiliaire et actif. Les activistes absolus contestent le premier rôle de l'un et le second rôle de l'autre, sans distinction entre le cas où le régime précède et celui où le régime suit. Les activistes relatifs admettent, dans tous les cas, les deux sens du verbe *avoir* et le second du participe, mais ils méconnaissent le premier

caractère de celui-ci, lorsque le régime vient après ou qu'il n'y a point de régime exprimé. Enfin quelques passivistes absolus pensent que le participe et le verbe *avoir* ne sont jamais, l'un que simple adjectif verbal, et l'autre que verbe actif transitif, c'est-à-dire que le premier désigne bien le passif, mais non le passé, et que le second n'est jamais auxiliaire, quelque sens que l'on donne à ce mot.

Nous avons répondu à ces derniers dans les §§. 3 et 4 du chapitre précédent. Nous pourrions nous dispenser de répondre aux autres. Car les deux systèmes des activistes, en se combattant, se détruisent l'un par l'autre. Cependant il ne sera pas inutile de les mettre aux prises et de montrer leurs contradictions.

Les activistes absolus opposent à leurs antagonistes que, quand le participe, construit avec *avoir*, marche accompagné de deux compléments, l'un direct et l'autre indirect, c'est à lui, et non à l'auxiliaire, qu'il faut les rapporter tous deux, soit qu'ils le suivent, soit qu'ils le précèdent. Exemple : *j'avais prêté des livres à Paul, il me les a rendus.* Si l'on reconnaît, disent-ils, qu'au premier cas *les livres* et *à Paul* sont régis par *j'avais prêté*, pourquoi nier qu'au second cas *me* et *les* soient gouvernés tous deux par *a rendus?* Ce n'est pas tout. Dans cette autre phrase : *vous me les avez prêtés, je vous les ai rendus, avoir* ne peut pas être détaché du participe et considéré comme verbe régissant. Car, d'un côté, si vous les aviez à moi à l'état de livres prêtés, je ne les avais donc point, et c'est vous qui étiez l'emprunteur. D'autre part, si je les ai à vous à l'état de livres rendus, je les détiens encore, comme m'ayant été rendus par vous. Dans les deux phrases, j'exprimerais donc le contraire de ce que je veux dire (1).

(1) Regnier-Desmarais, *Gram.*, p. 468.

Les activistes relatifs font ici une distinction. Ils répondent que, dans la seconde phrase, comme dans le second membre de la première, il faut appliquer le régime direct à *avoir* et le régime indirect au participe; mais ils veulent qu'il en soit autrement dans le premier membre de la première proposition, parce que là *j'avais prêté* n'est qu'un temps du verbe prêter qui a pour objet *des livres* et pour terme *à Paul*, et que ce temps ne présente à l'esprit qu'une idée indivisible, quoiqu'au fond il soit formé de deux éléments distincts dont l'un, *(j'avais)*, gouverne l'autre, (prêté), comme l'autre gouverne *des livres* et à *Paul*.

Considérée en elle-même, la répartition des deux régimes n'a rien d'illogique. Les participes passés tiennent de la nature du verbe, comme exprimant un état passif avec relation à une époque déterminée, et de la nature de l'adjectif, comme désignant une qualité. A ce dernier titre, ils peuvent avoir un complément indirect. Ne dit-on pas *aimé* ou *haï de tout le monde, vaincu par le temps, disposé à bien faire*, etc., comme on dit : *fertile en héros, utile ou nuisible à l'homme, indulgent envers les faibles*, etc.? Mais les régimes directs sont l'apanage des verbes transitifs. Le participe passé que l'on tire de ces verbes étant passif de sa nature, ne peut pas en recevoir.

Mais, répondent les activistes absolus, cette solution, si elle était juste, devrait s'appliquer au participe invariable, tout aussi bien qu'au participe accordé; car, si *prêté* est effectivement régi par *avoir* dans *je vous avais prêté des livres*, il doit se trouver réduit, comme *prêtés* dans *les livres que je vous avais prêtés*, à un état purement passif qui ne lui permet pas de devenir régissant (1).

Les activistes relatifs répliquent qu'au premier cas, *prêté*

(1) Regnier-Desmarais, ibid., p. 467.

abandonne son rôle de participe pour revêtir celui de substantif verbal, de gérondif, de supin, d'infinitif du passé; qu'il est à la fois engendré et engendrant, fils du verbe et père du régime, comme Hector était fils de Priam et père d'Astyanax. Ce double rôle ne laisse pas que d'être fort embarrassant dans nos langues modernes; car voilà un nom verbal qui a ou peut avoir deux compléments, l'un direct et l'autre indirect, comme un véritable verbe conjugué. Cela était bon chez les vieux Romains qui donnaient à certains substantifs termi-en *tio*, le sens actif de leur verbe, en songeant à l'idée d'action virtuellement contenue dans ces noms verbaux. (1). Mais de pareilles constructions ne seraient pas tolérables en français. Je n'en dirai pas davantage ici sur ce parallèle bizarre. On en trouvera la réfutation au chapitre II, §. 3 ci-dessus, et surtout dans la note B ci-après. Il est regrettable que le plus habile promoteur de cette opinion ait ici oublié ce qu'il avait écrit à propos des verbes auxiliaires · « C'est ainsi qu'en » voulant assujétir les langues modernes à la méthode la- » tine, on les a embarrassées d'un grand nombre de termes » inutiles, dont on a tiré de fausses analogies (2). » Beauzée, tout en parlant de supin, comme ses devanciers, avait soin d'y joindre le participe passé auquel il attribuait une signification originairement active, conservée dans les verbes déponents et redevenue générale dans nos langues néo-latines (3). Mais, d'une part, les participes passés déponents ne formaient en latin qu'une exception, et cette exception était plus apparente que réelle. D'autre part, l'italien et le français, en transformant en verbes actifs les verbes déponents dont ils dépendaient, les ont par cela seul trans-

(1) Nous y reviendrons dans le §. 2 ci-après.

(2) Dumarsais, *Encycl.* au mot *auxiliaire*.

(3) *Encycl.* au mot *participe*.

formés eux-mêmes en participes passifs (1), puisque ces deux langues les font accorder, dans certains cas, avec les régimes directs auxquels ils se rapportent, ni plus ni moins que les autres participes passés.

Laissons là l'italien, objectent à leur tour les activistes absolus, et ne nous occupons que du français. De deux choses l'une : ou le participe est actif, et alors l'accord avec le régime qui le précède est une absurdité; ou il est passif, et alors le non-accord avec le régime qui le suit est une inconséquence. Mais il est actif. Car, quelles que soient l'origine et la contexture de nos temps composés, ils répondent pour le sens fondamental aux temps passés actifs de la conjugaison latine. Donnez à un jeune étudiant à traduire en latin : *j'ai ouvert la porte* et *la porte que j'ai ouverte*, il dira sans hésiter : *aperui portam* et *porta quam aperui*. Ce parfait *aperui* rendra aussi bien la pensée du maître dans le second cas que dans le premier. Il est vrai que, sous le rapport étymologique, *la porte que j'ai ouverte* correspond à *porta quam habeo apertam*, de même que *j'ai ouvert la porte* répond au barbarisme *habeo apertum* (pour apertam) *portam*. Mais il est de fait que, dans les deux locutions françaises, on exprime également l'action d'ouvrir la porte, au prétérit; de sorte que le parfait latin *aperui* convient à l'une comme à l'autre, et leur convient seul. Peu importe après cela que la composition synthétique d'*aperui* soit identique ou seulement équivalente à la composition analytique de *j'ai ouvert* (2). Donc on doit dire *la porte que j'ai ouvert*, comme on dit *j'ai ouvert la porte*. Car *la porte que j'ai ouverte* exprimerait, non pas que j'ai fait l'action d'ouvrir *laquelle*,

(1) Voir d'ailleurs ci-dessus, Ch. IV. §., 1.

(2) C'est en ce sens que j'interprète les observations d'ailleurs peu explicites de M. Mallet-Dufresne, *Traité des participes*, p. 14-16.

mais bien que je l'ai, que je la tiens, que je la possède ouverte, soit par moi, soit par un autre.

Les activistes relatifs croient répondre à cette objection en disant que, quand le régime suit le participe-supin, ce participe et le verbe auxiliaire se réunissent étroitement pour exprimer ensemble, et tous deux d'une manière active, l'action passée du verbe transitif, rendue en latin par un seul mot. Mais, à les en croire, il n'en est pas tout à fait de même lorsque le régime précède, par la raison qu'alors la construction joint à cette idée et fait prédominer celle de l'état du complément direct modifié, comme si l'on voulait exprimer moins l'action du sujet que l'état du régime; en sorte que si *j'ai ouvert la porte* répond pour le sens à *portam aperui, la porte que j'ai ouverte* n'y répond plus et revient au sens de la transcription latine *porta quam habeo apertam. J'ai ouvert,* disent ces grammairiens, exprime d'une manière générale et absolue l'action que j'ai faite d'ouvrir, sans la limiter, sans la circonscrire par l'idée du régime. L'état de la porte ouverte n'entre que secondairement dans l'esprit, et reste au second plan, comme objet ultérieur, comme résultat final de l'action *d'ouvrir*. Au contraire, dans *la porte que j'ai ouverte,* l'idée principale est l'état de *la porte ouverte*. L'action faite *d'ouvrir cette porte* ne s'y présente qu'en seconde ligne; elle y est restreinte et limitée par *la porte ouverte* qui figure là, moins comme objet direct de cette action, que comme substantif modifié par le verbe *avoir*. Voilà comment et pourquoi, suivant eux, l'accord, repoussé dans le premier cas, a lieu dans le second. Dans l'un, remarque Bescher, l'action tombe rapidement sur le nom qui en est l'objet. C'est, a dit Dumarsais, le marteau qui frappe sur l'enclume; par conséquent point d'addition de lettre. Dans l'autre, il y a concordance, parce qu'il s'agit moins d'action faite que d'état constaté (1).

(1) *Théorie du participe*, p. 120-1.

Au premier cas, ajoutent les auteurs de la grammaire nationale, l'expression s'affranchit du rapport matériel des mots, mais c'est pour se soumettre au rapport plus puissant des idées, et peindre la pensée avec des paroles plus vives et plus fidèles (1).

Cette réponse n'est véritablement qu'un échappatoire, répliquent les activistes absolus, car *la porte que j'ai ouverte* ne signifie pas *la porte que je tiens ouverte*, au présent. Cette phrase, telle que l'usage l'entend et l'interprète, exprime que j'ai fait l'action d'ouvrir la porte, au passé. Elle a pour correspondante, en latin classique, la tournure ordinaire *porta quam aperui;* elle est foncièrement aussi active que les deux phrases *j'ai ouvert la porte* et *portam aperui*. Dès-lors il est absurde de faire l'accord dans un cas plutôt que dans l'autre (2). Qu'importe, en effet, le plus ou le moins d'extension ou de limitation de l'action? Qu'importe également que le régime précède ou suive? Qu'importe enfin que la proposition énoncée soit principale ou seulement incidente? Il ne s'agit jamais que d'une action qui se trouve exprimée par *j'ai ouvert*, comme elle l'est par *aperui*.

Ainsi raisonnent les activistes absolus. Et ce raisonnement, dans leur système, est très-logique. Il l'est également dans celui des passivistes absolus, mais sous un autre rapport. En effet, puisque la concordance a lieu quand le régime précède, il faut aussi qu'elle existe lorsque le régime vient après ou qu'il n'est pas énoncé; autrement il y aurait inconsistance dans le langage.

Je ne suis pas plus disposé que MM. Bescherelle frères et Litais de Gaux à ne voir dans l'invariabilité de notre participe suivi du régime, qu'une capricieuse volonté de l'u-

(1) *Gram. nat.*, p. 689-90, avec la note.

(2) M. Mallet-Dufresne, ouv. cité, p. 12.

sage. Mais en même temps j'y trouve la confirmation de cette idée qu'à défaut d'accord apparent avec le régime exprimé, il y a accord implicite avec un pronom neutre sous-entendu. Ces grammairiens semblent eux-mêmes convenir dans une note qu'on peut admettre l'ellipse de ce pronom vague, à l'exemple de Lemare, ils auraient pu ajouter de Court de Gebelin et de Barberi, sans nommer Dumarsais, qui n'a fait qu'entrevoir cette solution, pourtant si naturelle. Quoiqu'il en soit, admettre la possibilité de cette ellipse, c'est reconnaître implicitement la passivité du participe passé, même dans le cas où le régime suit.

Mais est-il vrai, comme ils l'insinuent, que, quand le régime précède, la pensée subit le joug de l'expression, et demeure, avec elle, assujétie au rapport matériel des mots, sans s'élever au rapport plus puissant des idées? Oui et non, suivant le point de vue sous lequel on se place. Oui, si l'on entend que le participe passé dégénère en adjectif verbal. Non, si l'on pense qu'il continue d'exprimer un état passé. Au premier cas, on rend au verbe *avoir* sa signification propre d'*avoir à soi, de tenir, de posséder;* on sacrifie la pensée à l'expression, et l'on fait dire à celle-ci plus qu'elle ne dit en réalité, faute de combiner le verbe avec le participe. C'est ce qu'imaginent les activistes relatifs, ou passivistes relatifs, comme on voudra les appeler. Au second cas, on tient également compte de la valeur individuelle des deux éléments pour en tirer un sens général en rapport avec les idées qu'on veut exprimer. On prend *avoir* dans son acception figurée, et le participe dans sa signification ordinaire, et l'on comprend que, quelle que soit la place du régime, le participe, accordé ou non, indique toujours une chose faite, un acte accompli, un objet possédé. C'est ce que les passivistes absolus soutiennent avec force et persévérance. La première hypothèse tombe et s'écroule

sous les coups des activistes absolus. La seconde y résiste, et n'en est pas même ébranlée. En effet, le seul reproche qu'on pût lui faire, celui d'inconséquence, disparaît devant l'admission de ce pronom-régime sous-entendu.

M. Mallet-Dufresne a raison du reste de traduire *j'ai mangé les pommes* et *les pommes que j'ai mangées* par le latin ordinaire *manducavi poma* et *poma quæ manducavi*. Mais il nous permettra de lui rappeler : 1.° qu'en latin exceptionnel on disait : *habeo* (id) *manducatum poma* et *poma quæ habeo manducata ;* 2.° que ce latin plus ou moins correct est la cause de nos deux règles de concordance et d'invariabilité; 3.° que les Romains qui se piquaient de parler plus élégamment disaient, en prenant la tournure exceptionnelle, *poma habeo manducata* ou *habeo manducata poma*, ou encore *manducata habeo poma*, au lieu de *habeo manducatum poma;* 4.° que nos ancêtres les plus lettrés faisaient l'accord du participe avec le régime, sans s'inquiéter de la position respective de l'un ou de l'autre, et 5.° enfin que les italiens, malgré leur penchant à imiter le français moderne, suivent plus souvent que nous la règle de concordance, même sans recourir aux inversions dont leur langue fait encore usage.

II. — Il est vrai que la langue espagnole, à l'imitation des idiomes germaniques, laisse constamment invariable le participe passé construit avec son verbe *haber* ou *haver*, tandis qu'elle le décline toujours lorsqu'elle le fait mettre en jeu par son verbe *tener*, employé en place de notre verbe *avoir*, dans les circonstances où elle veut exprimer l'état du régime possédé par le sujet (1). Mais tout ce que l'on

(1) Ainsi, avec *haber*, les Castillans disent : *Las cartas preciosas che he puesto en orden en mio gabinete*, aussi bien que *he puesto las cartas en orden*, etc. Au contraire, avec *tener*, ils disent : *tengo puestas en orden las cartas preciosas en mio gabinete*, aussi bien que *las cartas che tengo puestas*, etc. (Voir Regnier-Desmarais, p. 464.)

peut conclure de cette anomalie, c'est que les Castillans dénaturent à la fois et le participe et le verbe *avoir*, à moins qu'on ne suppose qu'ils font tacitement l'accord avec le pronom *algo*, (quelque chose), sous-entendu, quoique le véritable régime soit placé avant le participe, en quoi ils se conduiraient comme les anciens Brâhmanes avec leurs participes passés en *vat* (1).

Si cette supposition ne paraît pas admissible pour l'espagnol, elle l'est certainement beaucoup, appliquée à l'italien et au français qui sont restés plus près, sous ce rapport, du génie de la langue latine. Autrement, l'accord du participe avec le régime qui le précède y serait plus absurde que le non-accord.

Les langues germaniques ont pris le parti de laisser le participe invariable, même à la voix passive. Cela est plus commode, sans être illogique ; car, au passif comme à l'actif, avec le verbe *être* ou *devenir* comme avec le verbe *avoir*, on peut sous-entendre un pronom vague, nonobstant la place du sujet ou du régime exprimé. C'est ce que faisaient autrefois les Latins eux-mêmes aux infinitifs périphrastiques des deux futurs actif et passif, à l'époque où leur langue était encore dans sa rudesse native (2). Ils agissaient de même à l'infinitif passé de la voix passive, comme le prouve ce texte de Plaute : « *Justam rem et felicem esse*

(1) Voir ci-dessus, Ch. III, §. 4. — Je lis dans une traduction du Télémaque, à propos d'Astarbé, reine de Tyr, Ch. VIII : « Habian la » abandonado todos los malos, de quienes elle se habia servido, en el » reynado de Pygmalion. » Ne pourrait-on pas faire la construction suivante : *habian la algo abandonado*, avaient elle (pour) quelque chose abandonné, et *ella se habia algo servido*, elle avait soi (pour) quelque chose servi ?

(2) Lancelot, *Méth. lat.*, p. 556 et 572, en a cité de nombreux exemples.

à vobis oratum volo (1). » Ce participe neutre *oratum* pour *hoc oratum*, malgré le régime antérieur *justam rem et facilem*, est tout à fait dans le goût des langues germaniques, et des participes en *vat* du sanscrit.

En parlant de ces derniers, ci-dessus, Ch. III, §. 4, j'ai prévenu d'avance l'objection que les activistes, soit absolus, soit relatifs, pourraient en tirer contre la passivité de notre participe passé, surtout lorsque celui-ci précède le complément direct. J'y reviens ici pour y rattacher une autre objection que je puise dans la composition synthétique de nos futurs et de nos conditionnels.

Cet auxiliaire, pourrait-on nous dire, ne saurait avoir plus de force active et régissante dans nos temps passés analytiques, qu'il n'en a dans nos futurs et nos conditionnels, quoique, dans ceux-ci, il se soude à l'infinitif et que, dans ceux-là, il se détache du participe. Quand nos aïeux disaient *escrire ay* une lettre, *escrire ay*, (en deux mots), d'où nous avons fait *j'écrirai*, avait pour régime une lettre. Pourquoi donc *ay escript*, (en deux mots également), ne l'aurait-il point? Pourquoi ne dirait-on pas à l'actif: *j'ai écrit une lettre* dans le même sens que l'on dit: *j'écrirai une lettre?* Pourquoi enfin l'auxiliaire aurait-il plus d'énergie dans un cas que dans l'autre? La fusion ou la séparation des formes verbales est ici insignifiante. Car, entre le parfait et le futur, il n'y a, quant à l'auxiliaire, que la différence de l'analyse à la synthèse.

N'est-ce pas d'ailleurs ainsi, pourrait-on ajouter, que les Indiens entendaient la chose avec leurs participes passés en *vat*, mi-partie actifs et mi-partie passifs? Certes, la phrase

(1) Il ne faut pas confondre ce participe *oratum* avec le supin du même verbe dans cette autre phrase du même comique: *Nunc quam rem oratum huc veni, primum proloquar.*

citée: *divaspatir viçvam kritavân asti*, ne présentait pas à leur esprit d'autre idée que celle de la tournure ordinaire *divaspatir viçvam tchakara*, latin *diespiter universum creavit*. Le suffixe *vân* (ayant), transmettait sa force d'action au participe *krita* (fait), qui, de son côté, la faisait retomber sur *viçvam* (univers), soit que le participe, gouverné par le suffixe, gouvernât à son tour le substantif, soit que *kritavân* ne formât plus qu'un seul mot actif, signifiant *ayant fait;* de sorte que le sanscrit *kritavân asmi* qui veut dire à la lettre *je suis ayant fait*, ne serait qu'une forme analytique du français *j'ai fait*, puisque, de l'aveu de tout le monde, *j'ai fait* n'est qu'une forme abrégée de *je suis ayant fait*.

Enfin, les Romains eux-mêmes, poursuivrait-on, les Romains allaient plus loin encore que les Indiens; car, au lieu de construire leurs participes passés passifs avec *habens*, répondant au suffixe sanscrit *vân*, ils les employaient quelquefois comme participes actifs, et, à ce titre, leur donnaient un régime direct. Ainsi Virgile, Tite-Live et Horace ont dit: l'un d'Hector, *exuvias indutus Achillis*, l'autre d'Annibal, *tacitâ curâ animum incensus*, et le dernier d'un soldat, *fractus membra labore* (1), comme si *indutus*, *incensus* et *fractus* étaient des participes déponents et signifiaient *ayant revêtu* (les dépouilles), *ayant enflammé* (l'âme), *ayant rompu* (les membres). En effet, dans ces tournures, comme dans beaucoup d'autres, les accusatifs *exuvias*, *animum*, *membra*, étaient régis par l'idée d'action virtuellement comprise dans ces participes envisagés comme remplaçant *qui induerat* (exuvias), *qui sibi incenderat* (animum), *qui sibi fregerat* (membra).

Eh bien! conclurait-on, il en est, ou il en doit être de même des participes français dans nos temps composés à la voix active.

(1) Voir J. L. Burnouf, §. 361.

Ces arguments seraient plus spécieux que fondés.

D'abord, on verra par la note A ci-après, que les futurs et les conditionnels néo-latins, dans lesquels le verbe *avoir* est plus ou moins tronqué, étaient originairement analytiques. A cette époque, on pouvait rapporter le régime direct, tantôt à *j'ai* et tantôt à l'infinitif, selon les circonstances. Ainsi la phrase *ay escrire une lettre*, ou *escrire ay une lettre*, pouvait signifier : ou j'ai une lettre à écrire, ou j'ai à écrire une lettre. On le pouvait d'autant mieux que les langues néo-latines se prêtaient plus facilement aux inversions dans leur enfance que durant leur âge mûr, et que maintenant encore dire qu'on a une lettre à écrire, ou qu'on a à écrire une lettre, ce n'est pas tout à fait la même chose. Cependant les exemples que fournissait le latin classique et que nous rapporterons à la note D ci-après, donnent lieu de croire que l'infinitif y remplaçait, non pas le gérondif en *dum*, mais bien le participe futur passif en *dus, da, dum*. C'était d'ailleurs une règle générale en latin de préférer celui-ci à celui-là dans la construction avec le verbe *être*, toutes les fois qu'il y avait un complément direct, et de prendre ce complément pour sujet (1); d'où la conséquence qu'avec *avoir* le gérondif devait également se transformer en participe futur passif et devenir régime d'*habeo*, conjointement avec le nom auquel il se rapportait.

Quoiqu'il en soit, aujourd'hui que, dans nos futurs, les deux verbes sont fondus en un seul, et que le présent d'*avoir* n'a plus le pronom personnel, qui est venu se mettre en tête de l'infinitif, toujours placé en première ligne, cet auxiliaire n'est plus, à proprement parler, qu'un signe de temps. Il n'est plus en mesure, comme il l'était avant sa neutralisation, de disputer au verbe principal le complément

(1) J. L. Burnouf, §. 413. — Dutrey, §. 192.

direct. Il s'est tellement absorbé dans celui-ci ; il a tellement perdu toute force active et régissante qu'il ne lui en communique aucune parcelle. Si l'infinitif appartient à un verbe neutre, il restera neutre, il ne deviendra pas actif-transitif. Dans nos temps passés, au contraire, *avoir* demeure verbe principal, et le participe passé est passif de sa nature. Celui-ci, au lieu de s'emparer de la force active de celui-là, au lieu même de la partager, en subit l'impulsion, soit seul en apparence, soit avec le substantif ou pronom qu'il qualifie. Si jamais les temps simples de ce prétendu auxiliaire viennent à se fondre avec le participe passé, aussi complètement qu'ils l'ont fait avec l'infinitif présent, si jamais, par exemple, on s'avise de dire au parfait : j'*écrit-ai*, *tu écrit-as*, *il écrit-a*, etc., comme on dit au futur j'*écrir-ai*, *tu écrir-as*, etc., alors, mais alors seulement, on pourra prétendre que le verbe *avoir* a transformé le passif en actif. Mais, tant que ce verbe et le participe resteront séparés, et pour l'œil et pour l'oreille et même pour l'esprit, il faudra bien tenir compte de la valeur du premier comme verbe actif-transitif, et de celle du second comme participe passé-passif, l'un exprimant la possession de la chose faite, et l'autre qualifiant cette chose, comme accomplie, comme possédée.

En second lieu, l'exemple tiré des participes passés sanscrits en *vat* (1) n'est assurément pas décisif. Les Indiens savaient très-bien distinguer *kritavân asmi*, (je suis ayant fait), de *tchakara*, pour *tchakara-smi*, (je suis ayant été faisant), comme les Romains, de leur côté, distinguaient à merveille

(1) J'ai tant parlé de ce suffixe *vat* que je crois utile de dire quelques mots de son origine, et par occasion de celle tant des verbes grecs ἔχω et εἰμί, et des verbes latins *habeo* et *sum*, que de leurs dérivés dans les langues de l'Europe moderne. On trouvera ces conjectures étymologiques dans les notes ci-après, *passim*, et spécialement dans la note C, §. 3.

factum habeo de *feci*, pour *fefic-esum*, ou pour *fefic-esi* (1). Nous-mêmes, nous ne confondons pas je *fis* avec *j'ai fait*. La preuve en est que le moindre écolier dira : *la version que je fis*, aussi bien que *je fis la version*, tandis qu'avec *avoir* il dira, d'un côté, *j'ai fait la version*, et de l'autre, *la version que j'ai faite*. Les Indiens ne déclinaient plus que la seconde partie de leurs participes passés en *vat*, et la rapportaient au sujet, ainsi que le verbe copulatif *être*, parce que la première en *ta* qui, à l'état isolé, aurait été mise en accord avec le régime, s'était agglutinée au suffixe. On vient de voir qu'en latin même on avait commencé par laisser au singulier neutre les participes futurs et le participe passé dans ce qu'on appelle la proposition-infinitive, quoiqu'ils fussent précédés des substantifs masculins ou féminins, singuliers ou pluriels, auxquels ils se rapportaient. Mais nos pères qui, à l'exemple des Romains de la belle latinité, séparaient les deux éléments, les déclinaient tous deux, et maintenaient les deux accords. Presque toujours ils contractaient *je suis ayant* en *j'ai*, à l'imitation des Latins; mais la concordance du participe avec le régime n'en subsistait pas moins, quelle que fût la place de celui-ci dans la proposition. Nous nous sommes écartés de cette règle pour un cas, en faisant comme les Indiens, quoique le mode de composition fût différent; mais nous l'avons religieusement maintenue pour l'autre, et, dans celui où nous ne faisons plus d'accord ostensible avec le régime énoncé, nous faisons un accord occulte avec un régime prématuré et sous-entendu.

(1) Bopp veut que les désinences du parfait latin viennent, non pas du présent de *sum*, mais de l'aoriste sanscrit d'*asmi*. Ce point touche au parfait défini des langues néo-latines, et sous ce rapport mérite d'être examiné. Nous en dirons quelques mots dans la note G ci-après, §. 2.

Enfin, les citations latines de quelques participes passés-passifs employés comme régissants, ne prouvent pas que les Romains les aient pris au sens actif. Leurs poètes, et même leurs prosateurs, donnaient aussi quelquefois une sorte de régime direct à de simples adjectifs verbaux. Par imitation des Grecs, ils disaient, par exemple, *nuda pedes; flava comas; os humerosque deo similis; vir cætera egregius*, etc. (1). Nous avons même annoncé qu'anciennement les Latins donnaient aussi un régime direct aux substantifs verbaux en *tio* dérivés du supin (2), témoins ces phrases de Plaute :— *Quid tibi hanc digito tactio est* (3) ? — *Quid tibi hanc notio est* (4) ? — *Quid tibi hanc curatio est rem, verbero* (5). — *Quid tibi hinc receptio ad te est meum virum* (6) ? — En outre, Ovide lui-même a dit, avec un verbe passif: — *Verecundo suffunditur ora rubore.*

Les grammairiens reconnaissent qu'il y a ou ellipse, soit

(1) J. L. Burnouf, §. 362.

(2) Les noms latins en *tio* ou *sio* de la troisième déclinaison diffèrent des substantifs en *tus* ou *sus* de la quatrième, dérivés du participe, en ce que les uns expriment l'*action* opérante, et les autres l'*acte* opéré. Comparez *actio* et *actus*, *pactio* et *pactus*, *tractio* et *tractus*, *visio* et *visus*, etc., etc. Dans les exemples de Plaute, les substantifs en *tio* gouvernent l'accusatif comme exprimant l'action de toucher (tactio), de connaître (notio), de soigner (curatio), de recevoir (receptio), etc.

(3) Curc. 5, 2, v. 26.

(4) Cité par Port-Royal.

(5) Amp. 1, 3, v. 21.

(6) Asin. 5, 2, v. 70. — Lemare, auquel j'ai emprunté ces exemples, *Cours de lang. lat.*, p. 282, n.° 142, remarque très-bien en note que ces tournures ont vieilli dans la question *quid*; mais qu'elles se sont maintenues dans la question *quò*, et cite en exemple: *domum reditionis spe sublatâ.*

du participe *habens* dans plusieurs de ces exemples, soit des prépositions *secundum* et *inter* dans quelques autres, ou syllepse grammaticale, c'est-à-dire construction selon le sens, et non suivant les paroles. L'ellipse du mot *habens* s'appliquerait surtout aux participes passés, au jugement de feu M. J. L. Burnouf; en sorte que *indutus exuvias*, *incensus animum*, *fractus membra*, etc., seraient pour *indutas habens exuvias*, *incensum habens animum*, *fracta habens membra*, etc. (1).

Il n'est pas douteux pour moi que ce docte et sagace grammairien, lorsqu'il a donné cette explication, avait présents à la mémoire les participes sanscrits en *vat*. Il a pensé avec raison que Virgile, Horace et Tite-Live, faute de composés possessifs synthétiques dans leur langue, s'étaient vus forcés de faire l'accord des participes avec le sujet, et non avec le régime, comme si la désinence *us* avait remplacé *habens*, qu'ils avaient dans l'esprit (2). Mais cette solution, très-bonne pour le grec et le latin, ne saurait s'appliquer à l'italien et au français, par la raison qu'autrefois dans ces deux dernières langues, les participes passés construits avec *avoir* prenaient l'accord, non pas avec le sujet, mais bien avec le régime, et qu'aujourd'hui ils le prennent encore lorsque le régime précède.

III. — Parlerai-je maintenant de quelques minces objections tirées de droite et de gauche par les activistes absolus, et même fort inconsidérément par les activistes relatifs, contre la puissance active du verbe *avoir* dans sa combinaison avec le participe passé, et contre le rôle inerte et

(1) *Méth. lat.*, §. 361.

(2) Comparez ce qu'il dit, *Méth. lat.* §. 313 et 362, et *Méth. gr.*, §. 344, de l'accusatif régi par l'idée de possession comprise dans tout adjectif ou participe, et représentée par la désinence.

passif de celui-ci? Faudra-t-il répondre sérieusement à cette étrange opinion que le verbe auxiliaire ne serait qu'un simple terme de rapport, qu'un simple signe de temps, dépourvu de toute force agissante?

Nos grammairiens se prévalent à ce sujet : 1.° de l'emploi des auxiliaires anglais *to do, to shall, to well, to can, to may*, etc., à divers temps et modes de la conjugaison (1) ; 2.° de l'usage analogue de quelques auxiliaires français ou italiens, tels que *aller, venir, devoir ; andare, venire, debbere* (2) ; 3.° du même emploi en espagnol de l'auxiliaire *tener*, mis souvent pour *haber ;* 4.° de l'usage aussi des auxiliaires *werden, wollen* et *sollen* dans les dialectes allemands (3); et 5.° enfin de l'échange d'*être* ou d'*avoir*, pour composer les mêmes temps passés du verbe substantif, entre l'italien et l'allemand, d'une part, le français et l'anglais, d'autre part (4).

Ces rapprochements que l'on pourrait étendre aux vieux idiomes de la famille arienne, ne prouvent absolument rien.

D'abord, si les prétendus auxiliaires qu'on oppose (5) ont perdu en composition leur signification primitive et fondamentale, ils n'en retiennent pas moins des idées accessoires et dérivées, ainsi qu'on le reconnaît du reste, en déclarant que

(1) Thurot, sur *Harris*, p. 178.

(2) Beauzée, *Encycl.* au mot *temps*, art. 3, avant §. 1, et art. 5, §. 1.

(3) Sur ces deux dernières constructions, Voir Bopp, *Vergl. Gram.*, §. 661

(4) Destutt-Tracy, *Gram.*, p. 243-5.

(5) Destutt-Tracy, *Gram.*, p. 244, a très-bien remarqué que ces soi-disant auxiliaires ne contribuent pas à former de véritables temps composés, mais qu'ils ne donnent lieu qu'à des périphrases destinées à remplacer le manque d'un temps. Nous y reviendrons incidemment dans les notes A, C, D et G, ci-après.

ces idées en sont plutôt l'apanage que le fonds (1). On avoue même que dans *j'ai écrit, l'action d'avoir tombe sur l'acte d'écrire au passé* (2).

En second lieu, de ce que les Italiens ont tiré *io sono stato* du latin ordinaire *ego sum status*, il ne s'ensuit pas que les Français qui ont pris *j'ai été* du latin exceptionnel *ego habeo* (me) *statum*, aient entendu ne donner au verbe *avoir* que tout juste la valeur du verbe *être*. Le contraire est prouvé par de vieux textes dans lesquels *été* prenait les deux genres et les deux nombres, aussi bien que *étant*. Ainsi, pendant que les Italiens rendaient *nos sumus stati* ou *statæ*, par *noi siamo stati* ou *state*, les Français traduisaient *nos habemus* (nos) *statos* ou *statas* par *nous avons estez* ou *esteez*, orthographe qui n'aurait eu aucun fondement si *habemus* n'avait point conservé sa force de verbe actif, et si le participe ne s'était pas rapporté au régime *nous* sous-entendu. L'usage a prévalu de rendre toujours *été* invariable; mais cette exception, du reste peu motivée, n'en fait que mieux ressortir la règle générale (3).

Toutes ces chétives objections ne prouvent qu'une chose, c'est qu'en fait de grammaire, les grammairiens ne sont pas plus à l'abri des illusions que le commun des hommes. Aussi, lorsqu'on met à nu leurs méprises et qu'ils sont à court d'arguments, finissent-ils par vous répondre que les mots signifient ce que l'usage leur fait signifier (4), comme si le ha-

(1) Beauzée, *ubi suprà*, art. 5, §. 1.

(2) M. Mallet-Dufresne, p. 9 et 11.

(3) Lemare, *Cours de lang. fr.*, II, p. 816, a cité une pareille exception pour *eu* suivi d'un autre participe dans cette phrase, dite à propos d'affaires: *quand je les ai eu terminées*. Mais aujourd'hui on écrirait et l'on prononcerait *eues* sans difficulté.

(4) M. Mallet-Dufresne. p. 15.

sard, le caprice et l'arbitraire avaient présidé à la formation des langues ou en réglaient les développements!

Je n'ignore pas que, pour la signification, l'usage ne met pas plus de différence entre *amavi* et *j'ai aimé* qu'entre *amabo* et *j'aimerai*. Mais cela vient de ce que nous nous arrêtons plus aux idées qu'aux expressions. L'habitude une fois prise dès l'enfance de rapporter celles-ci à celles-là, au lieu de soumettre les premières aux secondes, nous jette dans l'illusion la plus complète, et nous fait trouver de l'identité là où il n'existe qu'une simple équipollence. Cela se conçoit très-aisément pour le futur où les deux éléments sont fondus par la synthèse. Mais, quoique au parfait ils soient separés par l'analyse, la pensée les réunit pour en tirer une idée complexe qu'elle croit unique. Voilà comment nos temps passés, mi-partie actifs, mi-partie passifs, comme ceux du sanscrit en *vat*, nous font parler autrement que nous ne croyons le faire. Ils nous placent à peu près dans le cas où nous sommes avec un prétendu parfait du verbe *aller*. Quand quelqu'un nous dit : *J'ai été à Paris l'été dernier*, nous entendons que ce quelqu'un a fait le voyage de Paris ; qu'il y est allé et qu'il en est revenu (1). Mais si la phrase comporte ce sens, elle ne l'exprime pas. Elle n'exprime en réalité que cette pensée unique : *Je me suis trouvé à Paris l'été dernier*. La preuve en est que si cette personne emploie l'imparfait et qu'elle dise : *J'étais à Paris l'été dernier*, nous n'y attachons plus l'idée de l'aller et du retour ; nous n'y voyons plus ni action ni mouvement, mais seulement une situation, une manière d'être passive, un état du sujet (2).

(1) La moyenne et basse latinité employait dans le même sens le parfait *fui*. (Voir le *Gloss.* de Du Cange, *in V°*.)

(2) Girault-Duvivier, I, p. 522.

La principale cause de notre illusion sur ce point réside dans la marche didactique de notre langue. Toutes les fois que le régime vient après les temps composés de nos verbes actifs, l'ordre successif, mais purement mécanique, de l'auxiliaire, du participe et du substantif, nous porte à penser qu'il correspond mot pour mot à l'ordre logique et successif des idées que nous voulons exprimer. Et cette méprise a lieu, soit que, avec les activistes absolus, nous considérions l'auxiliaire et le participe comme ne formant ensemble qu'un seul et même verbe, soit que, avec les activistes relatifs, plus habiles en apparence, nous regardions le participe tout à la fois comme régi par *avoir* et comme régissant le complément direct. Il est vrai que l'italien qui admet les inversions, se modèle aujourd'hui sur le français et ne fait plus aussi souvent l'accord du participe avec le régime placé avant. Mais ce procédé illogique est le fruit d'une servile imitation. C'est un mélange de tournures françaises et espagnoles qui jurent avec le latin aussi bien qu'avec l'analogie.

Malgré cette inconséquence, italiens et français sentent par instinct, pour ainsi dire, que les éléments de leurs temps composés ne sont pas indivisibles, et qu'il y reste quelque empreinte du type originel et fondamental. En voici un exemple pour les deux langues. Quand vous demandez à quelqu'un : *avez-vous fait cette chose?* et qu'il vous répond : *Je l'ai faite*, en italien : *avete-ne fatto questa cosa? l'ho fatta*, vous comprenez à sa réponse, non pas qu'à l'heure où vous parlez, il a, il tient, il possède matériellement la chose à l'état de chose faite, (il pourrait fort bien ne plus l'avoir en ce moment là) ; mais qu'elle a été faite par lui, ou qu'il l'a eue à l'état de chose faite. Lui, de son côté, a compris que vous lui demandiez s'il l'avait eue en cet état, ou si elle avait été faite *par lui*. Voilà pourquoi il vous a

répondu, *je l'ai faite, l'ho fatta,* et non pas *je l'ai fait, l'ho fatto; — je l'ai faite,* c'est-à-dire je la tiens pour faite par moi, je l'ai, je la possède figurément à mon actif comme une chose faite, ou passée, comme un acte accompli, comme une projet réalisé; en un mot, *je suis l'ayant faite, io sono avendola fatta.* A telle question, telle réponse. L'une et l'autre s'interprètent mutuellement. Mais la seconde explique bien plus naturellement la première, que celle-ci n'expliquerait celle-là. Votre demande, il est vrai, peut se traduire ainsi : *avez-vous été faisant cette chose,* ou bien : *êtes-vous ayant été faisant cette chose?* de même que sa réponse peut se rendre de l'une des deux manières suivantes: *j'ai été la faisant,* ou, *je suis ayant été la faisant.* Mais ce que vous êtes censés dire tous deux, aucun de vous ne le dit réellement. Supposer n'est pas disposer. Cet axiome n'est pas moins vrai en grammaire qu'en législation. Pour bien saisir la nuance, il n'y a qu'à recourir au latin, source première du français et de l'italien. Le sens que vous supposez exprimé, et qui ne l'est pas en réalité, est celui-ci : *fecisti-ne hanc rem? illam feci.* En français : *fîtes-vous cette chose? je la fis.* En italien : *facesti-ne questa cosa! la feci.* Au contraire, le sens que vous ne supposez pas exprimé, au moins dans l'interrogation, et qui pourtant n'y est pas moins explicite que dans la réponse, serait ainsi rendu en latin littéral: *habes-ne factam hanc rem? illam habeo factam;* en vieux français : *avez-vous faite cette chose? je l'ai faite;* en italien : *avete-ne fatta questa cosa? l'ho fatta.*

La nuance entre l'actif prétendu et le passif réel est si fugace, pour ne pas dire si chimérique, que les Italiens passent de l'un à l'autre, à notre point de vue français, sans avoir l'air de s'en douter. Ils admettent souvent l'accord du participe dans des cas où, selon notre manière de voir en France, il faudrait le laisser invariable, comme ex-

primant une action plutôt qu'un état (1). Mieux pénétrés que nous de la passivité fondamentale du participe, et par ce motif faisant un usage plus fréquent de l'ablatif absolu des Latins, ils disent *finita la predica*, par abréviation, pour *la predica essendo finita*, bien plus volontiers que *avendo finito la predica*, et même que *avendo finita la predica*. Cette tournure entièrement latine, (comparez *finita prædicatione*), signifie tout bonnement *le sermon étant fini*. Mais les Français la rendent aussi par *ayant fini le sermon*, s'imaginant que tout dépend ici de la contexture de la phrase, et que c'est elle qui indique, même pour les Italiens, s'il faut suppléer *avendo* ou *essendo* (ayant ou étant), c'est-à-dire si le participe se rapporte intellectuellement au sujet, ou s'il forme une proposition-participe. Aussi, donnez-leur à traduire cette autre phrase: *i soldati, veduti i nemici, si sbandarono*, (les soldats, *ayant été vus les ennemis*, se débandèrent), ils s'empresseront d'adopter la tournure soi-disant active: les soldats *ayant vu les ennemis*, se débandèrent, comme s'il y avait *avendo veduti*.

Dans notre langue même, la nuance dont nous parlons est souvent imperceptible. Par exemple, prenez cette phrase de Cicéron: *in unius hominis animâ positas omnes spes nostras habemus* (2), il est évident que vous pourrez la rendre

(1). Voir ci-dessus, Ch. IV, §§. 2, 3 et 4.

(2) *Ad attic.* VIII, 2. — Barberi (II, p. 19), en rapporte une toute semblable, tirée du même auteur, et ainsi conçue: « in tuâ humanitate positam habemus spem omnem. » Il la traduit exactement en italien par: *nel tuo gusto per le lettere posta abbiamo ogni nostra speme.* En Français, il l'interprète ainsi: « c'est dans ton goût pour les lettres que nous avons tout notre espoir placé. » Mais il aurait pu tout aussi bien mettre le participe avant le régime, et traduire: *que nous avons placé tout notre espoir.*

de deux manières différentes, à votre choix, sans qu'il en résulte la moindre altération dans le fond de la pensée. Si vous dites: *nous avons placé toutes nos espérances*, vous ferez peut-être une allusion plus marquée au temps prétérit où l'action s'est faite. Si vous traduisez: *nous avons toutes nos espérances placées*, vous semblerez vous arrêter au temps actuel où l'effet de l'action subsiste encore. Voilà toute la différence, et elle est bien minime. Elle serait nulle si le pluriel *spes nostras* ayant figuré dans un précédent membre de phrase, l'orateur romain avait ajouté: *in unius hominis animâ positas omnes eas habemus, nous les avons placées toutes*, ou *nous les avons toutes placées dans la vie d'un seul homme*. N'oublions pas d'ailleurs qu'en mille circonstances la distinction des aspects reste vague et indéterminée comme celle de l'acte accompli et de son accomplissement, en d'autres termes, comme celle de l'action reçue et de l'état passif qui en résulte.

Le participe construit avec *avoir* ou *être*, à la voix active, y exprime si bien le passif et le passé que, toutes les fois qu'on veut l'employer isolément à cette voix dans les verbes qui prennent *avoir* à leurs temps composés, on est obligé de le combiner lui-même avec le participe présent de ce verbe, c'est-à-dire d'en faire ce qu'on appelle le *participe passé composé*. Sans le participe auxiliaire *ayant*, il n'a aucun sens à l'actif (1). Cette remarque ne s'applique pas seulement au français; elle s'étend aux autres langues néo-latines, et même aux dialectes germaniques. Chez nous, on dira très-bien: *ce militaire, estimé de ses chefs, fera son chemin*, ou *ce jeune homme, parti de très-bas, montera aux plus hauts emplois*, parce que *estimé* n'est là qu'un parti-

(1) **M. Guerrier de Haupt**, quoique activiste absolu, en convient. (*Nouv. cours*, etc., p. 107, n.° 15.)

cipe présent passif, ou même, si l'on veut, qu'un simple qualificatif verbal, devant lequel on n'a pas besoin de sous-entendre *étant*, et que si *parti* conserve le sens de participe passé, il est facile de suppléer le participe présent du verbe *être* avec lequel il se construit bien plus souvent qu'avec *avoir*, à l'exemple des autres verbes intransitifs qui marquent mouvement d'un lieu à un autre. Mais tout verbe transitif ou neutre qui ne prend qu'*avoir* dans la série de ses temps passés, ne peut admettre qu'un participe composé. Corneille a pu dire :

Et monté sur le faîte, il aspire à descendre,

parce que ce participe, comme dépendant ici d'un verbe neutre, se combine avec *être*, et que, dans les intransitifs où figure cet auxiliaire, le français, semblable en ce point à l'italien, à l'espagnol, à l'allemand, à l'anglais, etc., supplée facilement le participe *étant*. Notre grand tragique n'aurait certes pas dit : *Et monté les degrés*, pour *ayant monté*, s'il avait voulu donner au verbe un sens transitif, pas plus que les italiens ne diraient : *e montato i gradi*, en place de *ed avendo montato i gradi*. Ceux-ci diraient plutôt : *e montati i gradi*, (et les degrés ayant été montés), en se servant de la proposition-participe des latins : *et ascensis gradibus*.

Les grammairiens qui, dans nos temps composés, assimilent l'auxiliaire d'action *avoir* à l'auxiliaire d'état *être* et qui, en même temps, dénaturent aussi le participe passé, se trouvent forcément conduits à conclure que celui-ci devrait s'accorder avec le sujet, et que, par exemple, il faudrait dire en français : *nous avons imités*, comme on disait en latin : *imitati sumus*. Ils inclinent même à blâmer l'usage qui a admis de ne pas faire cet accord (1). Néanmoins, dans leur hypothèse, ils

(1) M. Mallet-Dufresne, p. 9.

pourraient prétendre que nos aïeux ont étendu au participe passé le procédé suivi à l'égard du participe présent qui reste toujours invariable, comme le prouve *nous sommes imitant*, formé *d'imitati sumus*.

La comparaison ne serait pas péremptoire, je l'avoue, car l'usage, au lieu de faire ici l'accord du participe avec le sujet, s'est imaginé de l'établir dans certains cas avec le régime. Libre aux activistes absolus de répondre que cette concordance est absurde. Réduit à l'impossibilité de la concilier avec leur système, il faut bien qu'il la dénigrent. Et certes la critique est facile, surtout quand on fait table rase du passé et que l'on veut bâtir une théorie sur des données aussi fautives qu'incomplètes. Comment ne voient-ils pas que, tout restreint qu'il est dans le français et dans l'italien moderne, le vieil accord dont il s'agit n'est que la conséquence naturelle et logique tant de la force active du verbe *avoir*, que de la nature passive du participe? C'est là une vérité vraie, s'il en fut jamais.

Après toutes les preuves que nous en avons données dans ce mémoire, avec un luxe peut-être superflu, il y a lieu de s'étonner de la persistance des activistes *quand même*. Que signifient ces grands mots qu'ils lancent hardiment à la tête de leurs adversaires! « Opposition flagrante, contradiction manifeste avec l'usage général, avec tous les grammairiens, avec l'Académie française, avec le bon sens, avec notre volonté d'exprimer l'action (1)! »

Avec l'usage? Mais vous en méconnaissez l'esprit, vous voulez le corriger, le réformer, le révolutionner.

Avec tous les grammairiens? Mais vous-même, vous les avez combattus et réfutés sur le point le plus important, la règle de concordance.

(1) M. Mallet-Dufresne, p. 14-15.

Avec l'Académie française? Mais elle ne vous a pas dit son secret. Elle n'a publié aucun traité sur les participes passés. Elle n'en a fait l'objet d'aucun article doctrinal. Si elle a dit, dans son dernier dictionnaire, qu'avec *être* ils n'avaient point de régime, et qu'avec *avoir* ils pouvaient en avoir un, elle a parlé le langage de tout le monde, pour se mettre à la portée de toutes les intelligences : elle n'a point touché à la théorie; elle s'est tenue dans la pratique.

Avec le bon sens? Mais le respectez-vous quand vous prétendez exclure l'accord d'un participe passif avec le nom qu'il qualifie, même lorsque ce dernier est déjà exprimé? N'est-ce pas vouloir, en définitive, qu'un enfant dise *ma mère grand'* pour *ma mère grande*, parce que l'usage l'autorise à dire *ma grand'mère?* Le bon sens sait très-bien distinguer les acceptions figurées des significations propres. Il ne confond point l'auxiliaire transitif *avoir* avec le pur transitif *posséder*. Il n'a garde de substituer celui-ci à celui-là dans l'analyse de nos temps composés, et d'en fabriquer des phrases à contre-sens.

Avec notre volonté d'exprimer l'action? Mais de ce que l'action n'est pas exprimée à votre manière, s'ensuit-il qu'elle ne le soit pas du tout? Est-ce que *j'ai cela fait* désigne moins le sens actif que *j'ai fait cela?* Prétendre le contraire, n'est-ce pas dire que *je tiens cela pour fait* n'est pas la même chose que *je tiens pour fait cela?* Enfin, quelle différence trouvez-vous, pour le sens fondamental, entre *je lui ai tout dit* et *je lui ai dit tout?* ou bien, entre *je ne leur ai rien caché* et *je ne leur ai caché rien?* ou encore, entre *je les ai vues* et *j'ai vu elles?* etc., etc.

Ne pourrais-je pas, à mon tour, m'emparer de la réponse de Galilée à ses juges : Vous avez beau faire, la terre n'en tournera pas moins (1)?

(1) M. Mallet-Dufresne, p. 15.

IV. — Les recherches de toute nature auxquelles nous nous sommes livré, tant dans les chapitres qui précèdent, que dans les notes qui vont suivre, avaient pour objet principal l'examen du participe passé français avec les verbes *avoir* et *être*, d'abord à la voix active, puis à la voix passive. Mais cette double construction n'étant qu'un rouage particulier, plus ou moins généralisé, de tout le mécanisme des conjugaisons latines, actives et passives, il devenait nécessaire d'exposer les parties constitutives de celles-ci. Il n'était même pas inutile de remonter à la source de ces dernières et de les comparer, chemin faisant, aux conjugaisons analogues du sanscrit, du zend et du grec, etc. toutes bâties sur le même plan. De là les explications relatives au remplacement de la synthèse par l'analyse, du verbe *être* par le verbe *avoir*, et du radical, soit par le participe dans les temps passés, soit par l'infinitif dans les temps futurs et conditionnels.

Si le cercle étroit dans lequel nous étions renfermé, nous avait permis de nous étendre davantage, nous aurions pu donner plus de développement à ces études comparatives. Car nous pensons avec l'éditeur de l'Encyclopédie méthodique, que *les langues, comme les lois, doivent toujours être ramenées aux principes dont elles émanent.* « Dans les unes, » comme dans les autres, ajouterons-nous après M. Francis » Wey, peu de choses sont données au hasard, et les ano- » malies prétendues sont comme de secrets rouages dont » le jeu, dans une machine compliquée, est indispensable » au mouvement général (1) » L'analogie, disait le plus savant des romains, est la suprême régulatrice des langues (2). L'Académie française elle-même a rendu hommage

(1) *Bibl. de l'école des chartes*, I, p. 480.

(2) Voir à ce sujet les textes de Varron, de *linguâ latinâ*, *passim*, et la préface ci-après citée de M. Villemain, sur le traité perdu de César.

à cette *domina linguarum* par la bouche de son secrétaire-perpétuel, dans la préface de son dernier dictionnaire. « L'usage, comme le hasard, disait M. Villemain, obéit à une » loi cachée, ou, pour mieux dire, il n'y a pas plus de ca- » price dans l'esprit humain qu'il n'y a de hasard dans la » nature ; l'une et l'autre expression est également le nom » vague d'une cause que nous n'avons pas su découvrir. »

Quelque incomplets que soient les aperçus de parallélisme disséminés dans le texte et dans les notes, ils me suffisaient pour atteindre le but que je m'étais proposé. En les réunissant à ceux dont le célèbre Bopp a enrichis sa *Vergleichende grammatik*, il serait facile de dresser un tableau complet des anciennes et des nouvelles conjugaisons dans la famille des langues ariennes. On se rendrait ainsi compte des divers procédés que l'esprit humain a employés successivement pour exprimer la plus essentielle partie du discours. On y verrait qu'en cette partie les modernes n'ont rien inventé, et que si leur analyse est quelquefois plus claire, elle reste toujours au-dessous de la synthèse des anciens, pour la précision et la régularité. Nous montrerons même, dans la note G ci-après, que les néo-latins, et les français surtout, ont considérablement altéré, à la voix active, et souvent rendu méconnaissables, les formes verbales synthétiques de la conjugaison latine, qu'il leur a été possible de conserver, sans les soumettre au travail de décompositon qu'ils affectionnaient (1).

De toutes les propositions établies dans ce mémoire, il n'y en a guère que six qui aient fait l'objet des controverses de nos grammairiens, et qui, par ce motif, aient donné lieu

(1) J'y donnerai accessoirement un aperçu des temps qui y correspondent dans les autres langues ariennes de l'Europe, sauf pour le futur et le conditionnel dont il sera parlé à la note A, §. 3.

de ma part à plus de développements. Elles formaient d'ailleurs le fond de mon travail et valaient la peine d'être discutées *in extenso*. Ce sont :

1.° La passivité du participe passé français dans sa construction générale avec *avoir* ou exceptionnelle avec *être*, à la voix active ;

2.° Le sens de prétérit qui y demeure alors attaché, malgré les apparences contraires ;

3.° L'activité du verbe *avoir* qui l'y met en jeu ;

4.° Et pourtant le rôle auxiliaire de ce verbe d'action dans nos temps composés de l'actif ;

5.° Le rôle également auxiliaire du verbe d'état *être*, dans les mêmes temps, en ce sens que ce verbe concourt comme l'autre à préciser l'époque du passé vaguement exprimée par le participe ;

Et 6.° la dégénération de celui-ci, d'abord en participe présent, puis en simple adjectif verbal, dans tous les temps de la conjugaison passive où, après avoir marqué un état, abstraction faite de toute époque, il s'est trouvé réduit à la fonction d'un qualificatif ordinaire.

Les règles de concordance et d'invariabilité du participe passé à la voix active, en découlent comme des corollaires accessoires. Il n'entrait pas dans mon plan de passer en revue les difficultés d'application que ces deux règles présentent quelquefois. Les détails, les particularités, les exceptions, les anomalies sont du ressort des grammaires rudimentaires ou des traités spéciaux. Le nombre en est assez grand, dieu merci, et l'on n'a que l'embarras du choix. Cependant, comme les principes de solution sont quelquefois erronés, j'en ferai l'objet de quelques remarques critiques dans la note H ci-après. Je n'ai pas cru devoir en surcharger le texte déjà trop long de cette étude.

Je crois avoir complètement démontré les deux points

capitaux qui dominent toute la matière, je veux dire l'activité du verbe *avoir* et la passivité du participe qu'il construit.

Désormais, il doit demeurer pour constant que ce verbe n'est point réduit au rôle d'un simple auxiliaire dans le sens qu'on attache à ce mot, soit que le régime précède ou suive le participe, soit même qu'il n'y ait pas de régime exprimé ; mais qu'il reste, sinon verbe principal, au moins verbe actif-transitif, quoique modifié dans son acception ordinaire par celle du participe passé-passif qui s'y joint et qu'il met en jeu. C'est toujours le verbe *avoir*, mais passant du propre au figuré, sans perdre sa force d'action.

D'un autre côté, il faut reconnaître aussi que le participe passé qui l'accompagne ne perd jamais sa nature primitive de participe passif. C'est qu'en effet, loin d'avoir un régime direct, soit quand il est précédé ou suivi d'un complément de cette espèce, comme le veulent les activistes absolus, soit seulement lorsqu'il en est suivi, comme le prétendent les activistes relatifs, il est lui-même en fonction de régime, à titre de qualificatif verbal et temporel, invariable ou accordé. Il subit, dans tous les cas, l'action directe de son prétendu auxiliaire. Car, lorsqu'il nous paraît indépendant, il n'en est pas moins passif, régi et accordé avec quelque pronom vague et neutre sous-entendu, tels que *ceci*, *cela*, *quelque chose* : De telle sorte que, quand le régime ostensible se présente, ce régime vient trop tard, l'accord est fait avec le pronom vague non exprimé, et le complément réel figure à la suite du participe, comme le ferait un substantif d'apposition, régi avec lui par le verbe *avoir*.

Au fond, le participe passé reste toujours digne de son titre, car il participe à la fois du verbe et de l'adjectif. Il tient de l'un, en ce qu'il marque une époque, et de l'autre,

en ce qu'il exprime une qualité. Du reste, il se distingue et de l'adjectif ordinaire et du participe présent. Ceux-ci en effet se bornent à désigner, l'un une qualité conçue d'une manière vague et générale, et l'autre une manière d'être active et actuelle, en se prêtant d'ailleurs tous deux aux divers temps du présent, du passé et du futur, sans rien ajouter à ceux que marque le verbe auquel ils s'unissent. Le participe passé, au contraire, exprime l'existence dans un temps donné, une manière d'être passive et passée.

Le verbe *avoir* n'est donc pas auxiliaire au même titre et de la même façon que le verbe *être*. Il l'est en ce sens qu'à l'exemple de ce dernier, il précise l'époque du passé que le participe exprime d'une manière vague et générale. Mais il n'abdique point pour cela sa force de verbe actif et régissant. C'est un auxiliaire dangereux qui, sous prétexte de venir en aide au participe soi-disant régisseur, se hâte au contraire de le placer sous le joug de son régime prétendu, dont lui, verbe despotique, s'empare à la dérobée. Allié perfide, il a une telle ardeur d'envahissement que, quand il ne trouve devant soi, ni derrière, aucun régime exprimé qu'il puisse s'approprier en première ligne, alors il fait du participe son vassal immédiat, et ne lui laisse qu'une vaine apparence de suzeraineté.

En deux mots, dans les temps composés de nos verbes transitifs, l'action est exprimée activement par *avoir*, en tant que le sujet en est réputé possesseur, et passivement par le participe, en ce que le régime passe pour un objet possédé; et de plus l'époque de l'action est marquée, définie, précisée par les deux à la fois.

Sans doute, il peut paraître étrange de voir un verbe d'action remplir à la fois la fonction de régent et celle de coadjuteur d'un participe passif. Car, si celui-ci est dominé par celui-là comme mot régi, l'époque marquée par le premier

doit l'emporter sur l'époque indiquée par le second, et même effacer entièrement cette dernière. Il n'en est rien pourtant, pas même en latin où le rôle auxiliaire d'*habeo* se montre jusque dans les circonstances qui paraissent l'exiger le moins. Tout le monde connaît ce distique de Virgile :

> Nocte pluit totâ; redeunt spectacula manè :
> Divisum imperium cum Jove Cæsar habet.

Quel sens faut-il donner à ce pentamètre? Si vous traduisiez, à l'exemple de nos aïeux : César a l'empire partagé avec Jupiter, les grammairiens de notre siècle entendraient qu'Auguste possède le gouvernement du nycthémère, de moitié avec le roi des dieux, et ils se confirmeraient dans cette pensée à la vue du premier vers : il pleut toutes les nuits, tous les matins les spectacles reviennent. Le verbe *habet*, diraient-ils, conserve ici sa signification propre, et le participe passé *divisum*, qualifiant l'accusatif *imperium*, n'y est plus qu'un simple adjectif verbal. Cependant nos pères attribuaient un autre sens à leur version, car ils la croyaient et la faisaient synonyme de celle-ci : *César a partagé l'empire avec Jupiter*, comme si Virgile avait voulu dire : *Cesar imperium cum jove divisit. Divisum habet* équivalait donc pour eux à *divisit;* de sorte qu'ils ne voyaient de sens complet qu'en réunissant les deux mots, dont l'un exprimait l'action de César, au présent, sous forme de possession, et l'autre l'état de l'empire, sous forme d'objet possédé, au prétérit. Le mélange de deux temps appelait leur attention et leur faisait sentir que les deux éléments de ce composé devaient se prêter un secours mutuel, pour désigner l'époque précise que le poète avait en vue. Telle était en effet la véritable pensée de Virgile, et les courtisans d'Auguste ne s'y étaient pas mépris, témoin la récompense promise au versificateur anonyme, le larcin d'un poète frelon et l'ingénieuse ven-

geance que le jeune Cygne de Mantoue sut tirer contre le voleur par ce quadruple *sic vos non vobis,* malheureusement passé en proverbe. L'empereur, avait pensé Virgile, l'empereur s'est fait l'égal de Jupiter ; il s'est emparé de la moitié de la révolution diurne. Le maître de l'atmosphère pleut la nuit; le jour, le maître de la terre donne des spectacles: *divisum imperium cum jove Cæsar habet.*

Si la mesure des vers avait permis au poète d'employer le parfait *divisit*, syncopé de *divid sit*, pour *divid esit*, son vers aurait signifié que César est ayant été partageant l'empire avec Jupiter. Il y aurait eu également mélange du présent avec le passé; mais la phrase aurait eu moins d'énergie. Tout en exprimant, comme l'autre, une action passée, elle n'aurait pas exprimé aussi bien que l'effet de cette action durait encore. Elle aurait marqué qu'il y avait eu partage de l'*imperium ;* mais non que ce partage s'exécutait encore, mais non que l'exercice actuel de ce pouvoir partagé était la conséquence de la prise antérieure de possession.

Ce que je viens de dire pour les temps composés des verbes transitifs, s'applique à ceux de la plupart de nos verbes neutres. Car là, soit que le participe se rapporte au sujet, soit qu'il dépende d'un objet différent non exprimé, il n'en est pas moins dominé par le verbe fléchi, et mis en rapport avec un pronom vague sous-entendu, qui remplace le régime véritable (1).

(1) Lemare dit à ce sujet, (*Cours de lang. fr.* II, p. 786), qu'il importe peu que le participe vienne d'Arcueil ou de Pontoise. C'est au régime sous-entendu qu'il fallait appliquer cette remarque. — M.lle Elisa Morin, dans ses participes passés réduits à une seule règle, fait observer à la p. 11, que les parfaits *j'ai soupé*, *j'ai marché* ne sont pas analysables, parce que, d'un côté, on ne peut pas dire *je me soupe*, *je me marche*, et que, de l'autre, on ne voit pas ce qui aurait pu être soupé ou marché.

S'il y a plus de doute sur le sens passif des participes passés venant de certains verbes neutres qui prennent le verbe *être*, c'est que ceux-ci marquent mouvement pour la plupart; que l'action ne peut pas être exprimée par l'auxiliaire, simple verbe d'état, et que l'esprit, qui sent le besoin de la trouver quelque part, la reporte sur le participe par une illusion presque irrésistible. L'habitude, cette seconde nature, souvent plus forte que la première, nous fait oublier que le participe exprime, non point activement une opération faite par le sujet, mais passivement un acte accompli par lui sur lui-même. Dans ce cas, le participe énonçant l'état du régime (sous-entendu), bien plus que l'action du sujet, l'accord est censé se faire avec l'un plutôt qu'avec l'autre. Autrement on ne s'expliquerait pas comment un participe passé actif serait censé s'accorder avec l'agent, dans une langue où le participe présent actif reste invariable. Nos grammairiens ne se méprendraient pas sur ce point s'ils se rappelaient que les Italiens emploient indifféremment et présentent comme synonymes *io sono andato*, et *io mi sono andato*, pour *io sono avendome andato;* (je suis allé et je me suis allé, pour je suis ayant moi allé). Cette construction pronominale est très-fréquente chez nos voisins d'au-delà des Alpes, surtout avec les verbes intran-

Ce sont, ajoute-elle, des obscurités de notre langue qu'il serait bon d'éclaircir. L'éclaircissement se trouve dans l'italien qui, avec ses deux verbes auxiliaires, se procure le moyen de rapporter le participe neutre, soit au sujet agissant sur lui-même, soit à un régime étranger (Voir ci-dessus, Ch. IV, §. 2 et 3). Ainsi les Italiens disent sans hésiter, *cenare, desinare, pranzare, merendare una cosa*, souper, dîner, goûter une chose, (Voir Barberi, II, p. 52). Quant à *j'ai marché*, on peut ou sous-entendre *des pas*, ou rapporter le participe au sujet, comme le font les mêmes Italiens qui traduisent *io mi sono andato*, je me suis marché.

sitifs qui marquent mouvement, et Barberi fait très-bien observer à cet égard que, quand ses compatriotes ne l'emploient pas, c'est qu'ils sous-entendent le pronom réfléchi (1).

Tel est, en définitive, le dernier résultat de nos recherches. Il est de tous points conforme à l'usage établi, qui se trouve ainsi complètement justifié. Sans doute il eût été plus régulier de faire toujours accorder le participe avec le régime, sans aucune distinction. Mais nous éprouvons peu de regrets pour les âpretés du moyen-âge. Les formes adoucies de la renaissance ne nous plaisent guère davantage. Nous préférons les façons de parler consacrées par le grand siècle. Entre ces diverses locutions : *ouverte j'ai la porte, j'ai ouverte la porte, j'ai la porte ouverte* et *j'ai ouvert la porte*, nous n'hésiterions pas à choisir la dernière, si l'usage ne nous avait dispensé de l'obligation de faire un choix. Enfin, quoique *j'ai ouvert la porte* semble, à la première vue, exiger *la porte que j'ai ouvert*, nous continuerons de dire avec tout le monde *la porte que j'ai ouverte*, au risque d'être taxé d'inconséquence, ou qui pis est, accusé de n'avoir ni la conscience ni le courage de nos principes (2). Car le mieux serait ici l'ennemi du bien. En effet, à quoi bon supposer l'accord du participe avec un régime vague et occulte, lorsqu'il est précédé d'un régime précis et patent ?

Malgré la longueur des développements donnés aux propositions principales, énumérées ci-dessus, on me saura gré, j'espère, de les avoir posées, établies et mises dans tout leur jour.

Le bon Rollin disait que ce qui importait plus dans la grammaire, c'était l'étude de notre propre langue, mais

(1) Barberi, II, p. 33-6, avec les notes, et p. 53.

(2) M. Mallet-Dufresne, p. 19.

que si nous voulions parler vrai, nous avouerions presque tous que nous ne l'avons jamais étudiée (1). J'étais déjà de cet avis avant d'entreprendre ce travail ; je le suis bien plus encore depuis que, grâce à la persistance de M. Mallet-Dufresne, et au vœu de l'Académie d'Amiens, je me suis trouvé conduit à explorer dans toute leur profondeur les buissons épineux de ce participe passé français, autour desquels on ne fait que jouer dans nos écoles.

(1) *Traité des études*, liv. I, Ch. I, §. 6.

APPENDICE.

ADDITIONS, NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

NOTE A.

SUR LA FORMATION DES FUTURS ET DES CONDITIONNELS NÉO-LATINS, ET PAR OCCASION, SUR CELLE DES MÊMES TEMPS DANS LES AUTRES LANGUES ARIENNES DE L'EUROPE (1).

Dès l'année 1572, Castelvetro a fait remarquer que le futur et le conditionnel, dans nos conjugaisons néo-latines, étaient formés de l'infinitif du verbe à conjuguer, resté intact, et du présent, de l'imparfait ou du prétérit défini de l'auxiliaire *avoir*, plus ou moins altérés (2). En France, Regnier-Desmarais (3), La Curne de Sainte-Palaye (4), Raynouard (5) et autres, ont adopté cette

(1) Voir ci-dessus, Ch. II, §. 1, et Ch. VI, §. 2.

(2) *Giunta alle prose di messer Pietro Bembo*. II, 204.

(3) *Gram. franç.*, p. 368 et suiv.

(4) *Mém. acad. inscr.* XLI, p. 531-5, in-12.

(5) *Gram. de la lang. romane*, avant l'an 1000. — *Gram. comparée des lang. de l'Europe lat.*, p. 206-8; 218-20; 253-4: 269-70; 280; 297 et suiv., etc. — *Lexique Roman*, résumé de la *Gram. romane*. I, p. LX-LXIX.

explication (1). Elle a aussi été accueillie en Allemagne par W. Schlegel (2), Diefenbach (3), Fréd. Diez (4), Pott (5) et Bopp (6). Elle n'est plus aujourd'hui contestée, bien que, pour le conditionnel, elle soit susceptible d'objections sérieuses.

Je suis parti de ces données philologiques pour prévoir et combattre la difficulté que l'on pouvait en tirer contre l'activité du verbe *avoir* dans nos temps passés formés à l'aide de cet auxiliaire (7). Mais, comme les archéologues discutent encore sur l'origine de ces futurs et de ces conditionnels, rapportés par les uns au gothique (8) et par les autres au latin, peut-être me saura-t-on gré d'entrer ici dans quelques explications, non seulement pour les langues néo-latines, mais encore pour les autres idiomes de l'Europe moderne. C'est ce que je vais tenter dans les trois paragraphes suivants.

§. 1. — *Sur la formation du futur néo-latin.*

Les langues néo-latines ont remplacé *amabo*, je serai aimant, par les formes suivantes : Roman ou provençal, *amarai*, ital.

(1) Bonamy, (*Mém. acad. inscr.* XLI, p. 481), tirait notre futur simple du futur antérieur des Latins, pris dans sa forme écourtée. Mais il n'est pas possible d'admettre que *j'aimerai*, *tu aimeras*, *il aimera*, etc. viendraient d'*amāro*, *amāris*, *amārit*, etc.

(2) *Observations sur la lang. et la littér. provençales*, p. 33.

(3) *Rom. Sprache*, p. 98.

(4) *Poésie des troubadours*, p. 294, traduction de Ferd. de Roisin.

(5) *Etymologische forschungen*, etc. II, p. 47-8, et p. 696.

(6) *Vergl. Gram.*, §. 659.

(7) Ci-dessus, Ch. VI, §. 2.

(8) Arnauld et Lancelot, Tercier, ci-dessus, p. 182, note 1, et Schlégel, ouv. cité. p. 33.

amerai, fr. *aimerai*, esp. *amaré*, portug. *amarei* (1). Partout le présent du verbe *avoir* (*ai*, *é*, *ei*, pour *hai*, *hé*, *hei*), a remplacé le futur du verbe *être* (*bo* pour *bio*, *je veux être* ou *je vais être*, autrement *je serai*); et l'infinitif entier s'est substitué au radical pur (2). Le valaque seul fait ici exception ; car il compose son futur à l'aide du présent de l'auxiliaire *vouloir* et du présent de l'infinitif; et il place ce dernier, non avant, mais après *je veux* (3).

La fusion de l'infinitif avec l'auxiliaire *avoir* dans ces futurs néo-latins, indique à elle seule que la synthèse y est le fruit d'une

(1) Sur ces formes, voir les *Tabl. comparatifs* de Raynouard, *Gram. comparée*, etc., p. 207, 218 et 242.

(2) Le futur latin en *bo*, *bis*, *bit*, etc., rappelle le futur anglo-saxon *beo*, *bys*, *bydh*, je serai, tu seras, il sera. Il vient, comme l'imparfait en *bam*, *bas*, *bat*, du radical sanscrit *Bhû*, être, zend et lithuan. *bu*, etc. Mais les philologues modernes ne s'accordent pas sur l'origine de la voyelle *i*, (sanscrit *y* devant une autre voyelle), qui sépare la consonne radicale de la désinence personnelle. Wullner, *Ursprung der Sprachlichen formen*, §§. 46-7, et Pott, étym. *forsch*, I, 35, et II, p. 693, la rapportent à la racine *i* (aller). Comme cette voyelle *i* se représente, non seulement au conditionnel sanscrit, mais encore aux temps du subjonctif, Bopp, *Vergl. Gram.* §. 670-1, etc., la rattache au radical *î*, désirer, vouloir. Pott, *ubi suprà*, II, p. 655, avait distingué à tort entre le futur et le conditionnel, d'une part, et les temps du subjonctif de l'autre. Il faut opter pour tous entre *aller* et *vouloir*. (Voir Bopp, §. 686.) Mais en serait-il autrement de la syllabe *ya* qui caractérise à la fois les verbes sanscrits de la quatrième classe, neutres pour la plupart, et les temps spéciaux de la voix passive ? J'aurais peine à le croire. Cependant Bopp, d'après *Gr. Haughton*, la rapporte au radical *i*, (aller), voir *Vergl. Gram.*, §§. 500-2 et 739. La vérité est que les autres langues de la famille fournissent autant de preuves ou d'indications pour cette racine que pour l'autre.

(3) Raynouard, *Gram. comparée*, etc., Disc. prélim., p. LXV.

analyse relativement récente. Car la synthèse est contraire au génie des langues modernes. Aussi les Provençaux, les Espagnols et les Portugais y séparaient-ils originairement l'infinitif de l'auxiliaire, soit par des pronoms personnels ou démonstratifs intercalés, soit même, quoique plus rarement, par des substantifs en état de régime direct (1).

Cette formation néo-latine des deux futurs venait du latin, qui la tenait du grec. Mais en grec, comme en latin, elle était purement exceptionnelle. On s'y servait généralement des anciennes formes synthétiques dans lesquelles figurait le verbe *être*. On y disait, par exemple, γραψω et *scribebo*, depuis changé en *scribam*, (je serai écrivant). Toutefois, lorsqu'on voulait joindre à la pensée de l'avenir une idée particulière, soit de disposition, de devoir ou de nécessité, soit de possession, de persévérance ou de durée, pour ainsi dire, on recourait volontiers aux formes analytiques suivantes, savoir: au premier cas, γραψων ειμι; *scripturus sum*, ou τι γραπτεον (et plus tard γραψομενον) εστι μοι; *aliquid scribendum est mihi*; et au second cas, τι γραψων εχω, ou τι γραπτεον (et plus tard γραψομενον) εχω; *aliquid scribendum habeo* (2). C'est vraisemblablement plus tard qu'en grec, comme en latin, ces dernières formes ont été remplacées par

(1) Pour le Roman, voir les exemples cités par de La Curne de Ste-Palaye, *Mém. acad. inscr.* XLI, p. 532-3, et pour l'espagnol et le portugais, par Raynouard, *Gram. comp.*, etc., p. 297-8.

(2) Pour la comparaison de ces vieilles formes gréco-latines avec celles du sanscrit, voyez ci-dessus, Ch. IV, §. 3, et ci-après note D, §. 1. Le futur actif composé des Latins a son type en sanscrit dans le premier futur de la conjugaison ordinaire. Comparez *dâtâ-smi*, pour *dâtâr asmi*, avec *daturus sum*. Quoique dans ce vieil idiome le participe et le verbe soient presque toujours fondus ensemble, on les sépare quelquefois par d'autres mots. (Voir Bopp, *Vergl. Gram.* §. 64-7.)

celles d'où dérivent nos futurs néo-latins, je veux dire par ἔχω γράψειν, et *habeo scribere* (1).

Nous nous bornerons pour le grec à renvoyer au grand *Thesaurus* de Henry Estienne, V.° ἔχω, à la *Grammaire raisonnée* de Matthiæ, §. 559, etc., et au *Gloss. med. græc.* de Du Cange, au mot ἐχεῖν. Pour le latin, voici quelques exemples, extraits de Cicéron, pour la plupart.

« *Audire habeo quid hic sentiat* (2).— *Habeo etiam dicere quem de ponte in Tiberim dejecerit* (3). — *Neque vero eos solum habeo convenire, quos cognovi, sed etiam illos de quibus audivi et legi* (4). — *Quid habeo igitur de causâ dicere* (5)? — *De nostris somniis quid habemus dicere* (6)? — *De Republicâ nihil habeo ad te scribere* (7). — *De Alexandrinâ re causâque regiâ tantum habeo polliceri, me tibi absenti tuisque præsentibus, cumulatè satisfacturum* (8). — *Hæc dicere habui de naturâ deorum* (9). — *Quid enim dicere habeant* (10)? — *Nihil habeo aliud deos immortales precari* (11). — *Illud affirmare pro certo habeo au-*

(1) Les Grecs employaient plus fréquemment le verbe μέλλω (se préparer à), avec l'infinitif. (Voir ci-après, §. 3.)

(2) Cicer., *De orat.* II.

(3) Id. *Pro Roscio amer.* 35.

(4) Id. *De Senect.* 75.

(5) Id. *In Partit.* p. 6.

(6) Id. *De Divin.* p. 203. R. Est.

(7) Id. *Ad Attic.* II, 22.

(8) *Ad famil.* I, 5.

(9) Id. *De nat deor.* III, 93.

(10) Id. *Acad. quæst.*, lib. II, 41.

(11) *Suet. in Aug.* v. 58.

deoque (1). — *Ut id mihi habeam curare* (2). — *Quare age, lætus habe nostros intrare penates* (3). — *Tollique vicissim pontus habet* (4). — *Et filius dei mori habuit* (5). »

On voit par ces exemples que les composés latins dont il s'agit s'employaient, comme les composés grecs correspondants, non seulement au présent de l'indicatif pour exprimer le futur, mais encore aux autres temps de ce mode et des deux autres (impératif et subjonctif), en place de la conjugaison ordinaire.

Cependant la basse latinité se servait du présent d'*habeo* avec un infinitif dans le sens du simple futur. Parmi les exemples rapportés sous ce mot, dans le *Glossaire* de Du Cange, je citerai les suivants : — « *Qui in sanctis habet jurare. — Ego eum habeo baptizare, vel visitare. — Venire habet in sylvis.— Omnes canonici habent communicare die dominica. — Occide eum, ego tibi facere habeo bonitatem quam volueris; si non ferieris, ego te ferire habeo.* »

Dans la basse comme dans la haute ou dans la moyenne latinité, l'infinitif était séparé du présent d'*avoir*, pour former le futur, comme le participe l'était des divers temps de ce verbe dans la composition des temps passés. Les langues néolatines n'avaient pas manqué de suivre ici leur modèle. Dans la suite, la forme *écrire ai* conduisit à notre futur actuel *j'écrirai*, dans laquelle les deux verbes sont fondus en un seul. Notons seulement qu'au pluriel *avons* et *avez* ont été raccourcis en *ons* et *ez*, comme l'est encore dans le verbe simple

(1) Tite-Live, 44, 2.

(2) Varr., *De Re. rust.* I, 1.

(3) Sil. ital., 16, 209.

(4) Val. Flacc., I, 671.

(5) Tertull., *De hab. mul.*, I.

la troisième personne du pluriel *ont* pour *avont* (1). Ces remarques s'appliquent aux autres idiomes néo-latins (2).

Ce n'est pas que les formules cicéroniennes *habeo dicere* ou *scribere habeo*, *(j'ai à dire* ou *à écrire j'ai)*, empruntés aux grecs (3), signifient précisément la même chose que nos futurs *je dirai*, *j'écrirai*. Mais elles s'en rapprochent beaucoup. Car il n'y a pas loin de *quid habes dicere de gaditano fœdere* (4), à : *que diras-tu du traité fait avec les Gaditains ?* Il en est de même de la phrase grecque que l'orateur romain avait extraite, en la blâmant, du livre de l'athée Protagoras, et traduite littéralement en ces termes : *de diis*, *neque ut sint*, *neque ut non sint*, *habeo dicere* (5). *Je n'ai à dire ou je ne dirai des dieux ni qu'ils sont*, *ni qu'ils ne sont pas.* Il en est de même aussi de cette pensée bien plus philosophique et dignement chrétienne de Tertullien : « *Si inimicos jubemur diligere*, *quem habemus odisse* (6) ? » Qui avons-nous à haïr, (qui haïrons-nous, qui pouvons-nous haïr), nous à qui on ordonne d'aimer nos ennemis ?

§. 2. — *Formation du conditionnel néo-latin.*

Suivant nos grammairiens archéologues, les désinences plu-

(1) Le patois picard dit encore *os'ons*, pour *nous avons*. Quand à *ez*, pour *avez*, on le retrouve écrit *etz* dans les formes provençales, *trobar l'etz*, (vous le trouverez), *gitar m'etz*, (vous me jeterez), etc.

(2) L'italien a rompu cette symétrie en disant *abbiamo*, (nous avons), en place de son ancienne forme *avemo*, dont la désinence est restée dans *amar-emo* ou *amer-emo*, (nous aimerons).

(3) Voir J. L. Burnouf, *Méth. gram.*, §. 281.

(4) Cicer., *Pro Corn. Balbo*, 33.

(5) Cicer., *De nat. Deor.*, II, §. 21.

(6) *Apoleg.*, p. 66, édit. Pamel. Voir la note de l'édit., ibid., p. 114.

rielles *ons*, *ez*, *ont* du futur, pour *avons*, *avez*, *avont*, expliquent comment, au conditionnel, nos pères se seraient contentés de l'imparfait *ois*, *ois*, *oit*, etc. (1), en place des formes pleines *avois*, *avois*, *avoit*, etc., dans *j'écrirois*, *tu écrirois*, *il écriroit*, etc.

La même syncope se remarque, tant au singulier qu'au pluriel, dans les autres langues néo-latines, ce qui ne laisse pas que de faire naître des doutes assez sérieux. En effet, les terminaisons latines *bam*, *bas*, *bat*, etc., de l'imparfait *habebam*, auxquelles nos ancêtres ont fait subir des altérations diverses et profondes (2), étaient communes à tous les verbes attributifs, de sorte que *habebam* et *j'avois* signifiaient littéralement : *ayant j'étais*, et que *j'avrois*, pour *j'avoirois*, ou mieux primitivement pour *j'averois*, ne prenant qu'une désinence générale *ois*, devait signifier mot-à-mot : *à avoir j'étais*, et non point *à avoir j'avais*. Il paraîtrait donc plus simple de dire que *j'averois*, *j'aimerois*, etc., ne sont que des formes altérées du latin *haberem*, *amarem*, etc.

Cependant on peut répondre d'abord que le conditionnel se trouve avec le futur dans le même rapport que le présent avec l'imparfait (3) ; ensuite que les néo-latins ayant pris *ai* pour le premier, il était naturel qu'ils prissent pour le second les désinences de *avois*, à défaut *d'avois* tout entier qui eût été trop long ; en troisième lieu, que les Provençaux, les Espa-

(1) De la Curne de S.te-Palaye, *Mém. acad. inscr.* XLI, p. 531-2, in-12. Raynouard, *Gram. comparée*, etc., *passim*, et pour les *Tabl. comparatifs*, 207, 219, 254, 270 et 280.

(2) Nous en parlerons dans la note G ci-après, §. 2.

(3) Exemples tirés du sanscrit et du grec : présent *dadâmi*, δίδωμι ; imparfait *adâdam*, ἐδίδων ; futur *dâsyâmi*, δώσω ; conditionel *adâsyam*, δωσοιμι.

gnols et les Portugais plaçaient autrefois leurs pronoms régimes entre l'infinitif et les inflexions de l'imparfait d'*avoir*, au temps conditionnel, de même qu'ils le pratiquaient au futur avec les formes pleines ou écourtées de ce verbe (1), de manière que le régime pouvait quelquefois appartenir à la désinence plutôt qu'à l'infinitif ; et enfin, ce qui tranche la difficulté, que l'italien moderne a substitué ici à l'imparfait son prétérit défini, comme le prouve le parallèle d'*amerebbe* et d'*amerebbero* (il aimerait, ils aimeraient), avec *ebbe* et *ebbero*, (il eut, ils eurent).

Le verbe *avoir* était d'un usage trop fréquent dans les langues néo-latines, il y jouait surtout un trop grand rôle dans la conjugaison, pour qu'on ne cherchât pas à s'en servir au conditionnel, comme on l'avait fait au futur. Aussi, quoique la désinence *bam* de *habebam*, *j'avois*, fût identique à celle de *stabam*, *j'étois*, on a voulu, on a cru prendre au conditionnel la désinence *ois* de l'imparfait d'*avoir*, et non la terminaison *ois* de l'imparfait d'*être*. On verra dans la note G, § 2 ci-après, que les anciennes formes de l'imparfait dans les langues néo-latines et la confusion des deux *b* dans *habebam* étaient de nature à produire la méprise de nos ancêtres.

Il doit donc passer pour constant que notre conditionnel néo-latin tire son origine de la langue latine, tout aussi bien que notre futur. Celui-ci en dérive directement, et celui-là par voie de conséquence ou de déduction,

Il est vrai que les Romains, à la différence des Grecs (2), employaient assez rarement l'imparfait du verbe *avoir* avec l'infinitif, dans le sens de notre conditionnel présent. *Nihil habebam scribere* signifiait généralement pour eux, ou *je n'ai*

(1) Raynouard, ouv. cité, p. 298.

(2) Voir à ce sujet J. L. Burnouf, *Méth. gr.*, §. 366. et *Méth. lat.*, §§. 397-9.

rien à écrire, ou *je n'avais rien à écrire*, ou *je n'aurais rien eu à écrire*, selon les circonstances. Pour exprimer *je n'aurais rien à écrire*, ils se servaient plus volontiers, soit du présent de l'indicatif, comme pour le futur, *nihil habeo scribere*, soit du présent ou de l'imparfait du subjonctif, *quid habeam scribere? quid scribere haberem?*

Cependant l'imparfait de *habeo* s'employait quelquefois au conditionnel dans le style épistolaire ou familier. Voici, entre autres un texte d'Ovide où la transition du sens positif au sens subordonné est manifeste:

> Plura quidem mandare tibi, si quæris, habebam;
> Sed vereor tardæ causa fuisse moræ.
> Quod si, quæ subeunt tecum, liber, omnia ferres,
> Sarcina lato magna futurus eras (1).

Mettez *haberem* au premier vers, en place de *habebam*, et le sens sera évidemment le même.

Les Espagnols font un fréquent usage de ces formes d'*avoir* suivies d'un infinitif avec la préposition *de*. Ils les emploient à trois temps composés de leurs conjugaisons, en place de notre verbe *devoir*. Ils disent, par exemple, *yo he, había, habré de amar; j'ai, j'avais, j'aurai à aimer*. Ils se servent aussi dans le même sens de leur verbe auxiliaire *tener: yo tengo, tenía, tendré de amar, je tiens, je tenais, je tiendrai à aimer*. Ils pourraient facilement étendre ces façons de parler aux autres temps. Ils les y emploient en effet, mais plus rarement; et voilà pourquoi leurs grammairiens ne les font pas entrer dans les paradigmes ordinaires (2).

(1) Ovide, *Trist.* I, *Eleg.* I, v. 123-6.

(2) Les Italiens n'ont recours à ces formes composées qu'au futur de l'infinitif et du participe: *aver de amare, avendo de amare; espagnol, haber de amar, habiendo de amar*; français, *devoir aimer, devant aimer*.

J'ai parlé dans une note, Ch. V, §. 2, p. 250, d'un autre conditionnel néo-latin en *ra*, *ras*, *ra*, formé, non plus de l'imparfait, mais bien du plus-que-parfait de l'indicatif. A la première vue, on le croirait tiré de l'imparfait latin du subjonctif. Comparez *amaram* avec *amara* ou *améra*, (j'aimerais), et surtout *forem* avec *fora*, (je serais). Mais la forme pleine *fuera*, employée par les Espagnols, en place de *fora*, vient évidemment de *fueram* et prouve, par contre-coup, que *amara* ou *améra* dérive d'*amaveram*, raccourci en *amaram*, ou en *amaeram*, par syncope de la syllabe *ve*, ou de la semi-voyelle *v* seulement. Quant à la forme *fora* des Portugais, des Provençaux et même des Italiens, elle n'est qu'une contraction de *fuera*, comme *fosti* de *fuisti*, *fo* de *fuit*, *fom* de *fuimus*, *foron* de *fuerunt*, etc.; espagnol, *fust*, *fui*, *fuimos*, *fueron* (1).

Quoiqu'il en soit, les Français ne paraissent pas avoir jamais adopté, même pour le verbe substantif, ce conditionnel en *ra*, qui aurait fait confusion avec le futur.

Remarquons à ce sujet que le verbe *être* a trois radicaux dans toutes les langues néo-latines, savoir : *es* ou *er*, *fu* et *sta*, tous venant de la langue-mère. Le premier se trouve au présent, au futur, au conditionnel, à l'impératif et au présent du subjonctif; le second au prétérit défini et à l'imparfait du subjonctif; enfin, le troisième à l'imparfait de l'indicatif, à l'infinitif, au participe présent, au participe passé, et à tous les temps passés dans lesquels ce dernier participe se construit avec *avoir*. Autrefois, le premier radical s'employait aussi à l'imparfait et au futur où l'on disait *era* ou *ere*, venant du latin *eram*, et *er*, *ere* ou *iere*, formé du latin *ero*. Le troisième était même usité à tous les temps, sauf en français où l'on ne s'en

(1) Sur ces formes du prétérit défini, voir Raynouard, *Gram. comparée*, etc., p. 215.

servait ni à l'impératif, ni au présent et à l'imparfait du subjonctif. Mais nos pères disaient: *este*, aussi bien que *sui* ou *suis; estai* ou *estui*, à côté de *fui* ou *fus; esterai* ou *estrai*, et *esterois* ou *esteraie*, *estrois* ou *estraie*, en même temps que *esserai*, *esserois* ou *esseraie*, depuis raccourcis en *je serai*, *je serois* ou *je serais* (1).

§. 3. — *Formation du futur et du conditionnel dans les autres langues de l'Europe.*

Les langues germaniques possédaient autrefois un futur arien formé du radical et, soit du verbe *i*, *aller*, soit du verbe *i*, *vouloir*, d'où pour le verbe *être*, *sujau*, etc., *je serai*, littéralement *être je vais* ou *je veux*. Mais, dans la suite, elles ont fait usage du futur néo-latin, analytiquement composé du verbe *avoir* et d'un infinitif, ainsi que le prouvent les formes suivantes employées par Ulphilas, *taujan haba*, (facere habeo, je ferai); *visan habaith*, (esse habet, il sera) (2). Elles ont étendu ce second procédé au conditionnel, comme le prouve cet autre exemple, tiré également d'Ulphilas : *ith filba wissa, thatei habaida taujan*, (quia ipse sciebat, quid haberet facere) (3), phrase dans laquelle *habaida* (4), traduit en latin par *haberet*, répond réellement à *habebat*, et démontre que le français *il ferait* remplace *il faire avait*.

(1) Sur toutes ces formes, voir les *Tabl. comparatifs* de Raynouard, *Gram. comp.*, etc., p. 210-224, et Von Orelli, *Altfr. gram.*, p. 187-198. Au surplus, voir la note C, §. 3, ci-après.

(2) Bopp, *Vergl. Gram.* §. 660.

(3) Schlegel., ouv. cité, p. 33, note 19, Pott., Etym. *persch.*, p. 48.

(4) La désinence *da* de ce mot est l'imparfait du verbe *than*, (faire). Voir Bopp, §§. 622-6; et ci-après, notes C, §. 2, et G, §. 1.

Le gothique a transmis à l'allemand moderne une troisième forme de futur qui se compose du présent de *werden*, *devenir*, gothique *wairthan*, et de l'infinitif. Déjà Ulphilas avait donné au présent de ce verbe (wairtha, je deviens), la signification du futur *je serai*, quoiqu'il ne fût pas accompagné d'un infinitif (1). Delà l'allemand *ich werde lieben*, (je deviens aimer, pour j'aimerai). Cependant, au passif, cette langue dit : *ich werde geliebt*, (je deviens aimé), en place de *ich bin geliebt*, (je suis aimé).

Quoiqu'il en soit de cette anomalie, ce verbe *vairthan* ou *werden*, signifiant à la lettre *tourner à*, *se disposer à*, *se préparer à*.... etc., c'est avec raison qu'on l'a choisi pour exprimer le futur, en ce que, par ses acceptions diverses, il porte l'esprit dans l'avenir (2). Delà les futurs allemands *ich werde sein*, *ich werde haben*, *ich werde lieben*, etc. (je tourne à être, je tourne à avoir, je tourne à aimer), en place de *ich bin sein*, *ich bin haben*, *ich bin lieben*. Delà aussi les conditionnels et imparfaits du subjonctif, *ich würde sein*, *haben*, *lieben* (je tournerais à être, à avoir, à aimer), et *dass ich würde sein*, *haben*, *lieben*, (que je tournasse à être, à avoir, à aimer).

Le gothique avait un autre futur périphrastique qui s'est conservé dans le haut-allemand du Nord. Il est formé du vieux verbe *munam*, (penser), répondant au grec μιλλω, sanscrit *manyé*, (comparez le sanscrit *anyas* (autre) avec le grec αλλος), et de l'infinitif du verbe à conjuguer. Exemples d'Ulphilas : *munais gabairhtjan*, (grec μιλλεις φανιζειν), *tu penses*, *tu veux rendre visible*, pour *tu rendras visible*. — Ancien allemand

(1) Voyez Bopp, *ubi suprà*, §. 661.

(2) Voir ci-dessus, Ch. V, §. 1, p. 241, note 1, et Destutt-Tracy, *Gram.*, p. 223 et 224.

du Nord: *koma munu*, (ils pensent à venir, pour ils viendront) (1).

Enfin, l'ancien haut-allemand se sert du présent des verbes *vollen* (vouloir) et *sollen* (devoir) avec l'infinitif, dans le sens du futur (2).

Cette dernière forme composée a passé de l'anglo-saxon dans l'anglais moderne qui dit : *I will be* (je veux *être*), *I shall be*, (je dois *être*), pour *je serai*.

La langue anglaise a tout naturellement étendu ce procédé au présent et à l'imparfait de son mode potentiel qui répondent, le premier à notre présent du subjonctif, et le second tant à l'imparfait du même mode qu'au conditionnel. Pour l'un, elle se sert du présent des auxiliaires *to can* et *to may*, (pouvoir), et pour l'autre, de l'imparfait tant de ces deux verbes que des auxiliaires du futur, *to shall* et *to will*, pour exprimer les diverses nuances de signification.

Ces composés sont parfois équivoques, car ils s'emploient aussi au présent et à l'imparfait de l'indicatif. Cela vient de ce qu'à proprement parler, ils n'expriment que ces deux derniers temps. Ainsi *I will* ou *I shall walk*, signifient à la fois, *je veux* ou *je dois marcher*, *je voudrai* ou *je devrai marcher*, et *je marcherai*. De même *I may* ou *can walk*, veut dire : *j'ai la permission* ou *le pouvoir de marcher*, et en préposant *that* : que *j'aie la permission* ou *le pouvoir de marcher*. De même aussi *I might* ou *I could walk* signifient également *j'avais* ou *j'aurais la permission* ou *le pouvoir de marcher*, et en y préposant *that*, que *j'eusse la permission* ou *le pouvoir de marcher*. Enfin, *I should* ou *I would walk*, veulent dire

(1) Bopp. *Vergl. Gram.*, §. 661, cite encore *munt vara*, tu penses à être, pour tu seras, et *mun slitna*, il pense à rompre, pour il rompra. Cette espèce de futur a aussi passé dans le slave, Bopp, §. 671, *in fine*.

(2) Voyez Bopp, *ubi suprà*, §. 661.

je voulais ou *je voudrais marcher*, *je devais* ou *je devrais marcher*, *je marcherais*, et même avec *that*, préposé, quoique très-rarement aujourd'hui, que *je dusse* ou que *je voulusse marcher*.

Les langues slaves avaient autrefois adopté pour le futur l'emploi du verbe *imam*, (j'ai), accompagné d'un infinitif, quoiqu'elles ne fissent pas usage de ce verbe avec le participe dans les temps passés. Exemples : *imjeti imachi*, (à avoir tu as, pour tu auras) ; — *Ne imatj byti*, (il n'a pas à être, pour il ne sera pas) ; — *Ne imatj piti*, (il n'a pas à boire, pour il ne boira pas) ; — *Priiti imatj syn*, (à venir a le fils, pour le fils viendra) (1).

Mais l'ancien slave a transmis aux dialectes actuels d'autres formations dont deux sont dignes de remarque. L'une combine l'infinitif avec le verbe *khochtchâ* (je désire, je veux), répondant au grec μιλλω, d'où, sur S.t Mathieu, XI, 14, ὁ μιλλων ἐρχεσθαι est rendu par *khotjai priiti* (2). L'autre consiste à construire l'infinitif ou le participe avec le futur du verbe substantif, lequel est à son tour un composé synthétique du radical *bu*, *bin*, *bi*, *bo*, (être), et du verbe auxiliaire *dem*, *dom*, *dum*, *djam*, *djum*, (je fais), plus ou moins tronqué (3). Ainsi les Russes et les Bohémiens disent *budû* (pour *budum*) *dvigatj*, (être je fais mouvoir, pour je mouvrai). De leur côté, les habitants de la Carniole disent : *bom* (pour *bodem*) *igral*, (être je fais jouant,

(1) Bopp, §. 659.

(2) Bopp, §. 670.

(3) Ce verbe auxiliaire dont je reparlerai dans les notes C, §. 2, et G, §. 1, se retrouve partout. Il dérive du radical sanscrit *dhâ*, (poser, créer, faire), grec θε, zend *dâ*, latin *do* (dans *abdo*, *condo*, etc.), goth. *tha*, *ta* ou *da*, etc., etc. (Voir Bopp, *Vergl. Gram.*, §§. 620-37, *passim*, et E. Burnouf, comment. sur le *Yaçna*, p. 356-60, avec les notes).

pour je jouerai), et les Polonais *bendeh* (pour *bendem*) *czytal*, (être je fais lisant, pour je lirai). Les Serbes seuls qui se servent de *bidju*, pour *bidjum*, dans le sens de *être je fais*, pour *je serai*, n'en tirent pas *bidju igratj* ou *igral*, (être je fais jouer ou jouant, pour je jouerai). Ils se bornent à joindre *dju* au radical: *igradju*, (jouer je fais, pour je jouerai) (1).

Cette seconde formation donne lieu à deux observations: d'abord *je fais être* ne désigne pas le futur, mais le présent, témoin l'anglais *I do be*, (je fais être, pour je suis), et l'ancien slave *idju*, pour *idjum*, (aller je fais), qui signifie *je vais* (2). Mais les Slaves modernes ont passé du présent au futur, comme les Gallois-Celtes ont passé du futur au présent, par exemple, dans *byzav*, (je serai), qu'ils emploient pour *byzwyw*, (je suis) (3). En second lieu, le participe passé slave en *l*, *la*, *lo*, pour *las*, *ta*, *tam* (4), n'exprimant pas le présent, *bom igral* et *bendeh czytal* signifient à la lettre, en donnant au verbe conjugué le sens du futur: *être je ferai ayant été jouant*, ou *j'aurai joué*, et *être je ferai ayant été lisant*, pour *j'aurai joué*, et non pas *je jouerai*, *je lirai*. Mais nous allons retrouver dans un autre dialecte ce futur antérieur employé pour le futur simple (5).

(1) Bopp, §§. 634-3, et surtout §§. 657-8.

(2) Bopp, §. 635.

(3) Voir W. Owen, *Gram. of the Welsh language*, p. 85, 103 et 109.

(4) Bopp, §§. 628-9, 657, 822, et ci-dessus, Ch. II, §. 3, p. 190, note 2.

(5) Les Slaves n'auraient-ils pas confondu le participe passé en *tas*, *tâ*, *tam*, avec le participe futur en *tâ*, pour *târ*, de sorte que le polonais *bendeh czytal* signifierait *je fais être devant lire*, pour *je lirai*? Il paraît que non, car ils ont donné aux qualificatifs dérivés du participe futur les désinences *tarj*, *telj*. Comparez le zend *datâr* avec le slave *djetelj* ou *djetarj*, et voyez Bopp, §§. 239 et 647. Cependant il peut y avoir doute.

Le vieux prussique qui a conservé, sauf quelques altérations dans la forme, les participes passés sanscrits et grecs en *vâns* et *ως*, féminin *uchi* et *υῖα*, neutre *vas* et *ος* (1), (*ayant*), les construit avec le présent du verbe *devenir*, pour en tirer un futur présent qui, à proprement parler, est un futur passé. Exemple: *Madliti, tyt wirstai ious immusis; laukyti, tyt wirstai ious aupallusis*, mot-à-mot latin: *petite, sic fit vobis datum-habens; percutite, sic fit vobis apertum-habens;* en français: *demandez, et on vous aura donné; frappez, et on vous aura ouvert* (2). La transition d'ailleurs se conçoit très-facilement; c'est comme si l'on disait: *demandez, frappez; vous n'aurez pas plus tôt demandé et frappé, qu'on vous aura donné et ouvert.* On sait que le latin fait quelquefois cet échange de deux temps qui se correspondent, tels que les deux futurs, le présent et le parfait du subjonctif, et même l'imparfait et le plus-que-parfait du même mode.

Le lithuanien a gardé pour le futur la forme sanscrite dite futur second, qui contient la racine verbale et le présent du verbe *as*, *être*, en disant *dusu*, (sanscrit *dâsyâmi*), et *busu*, (ancien sanscrit *bûchyâmi*, pour *bhavychyâmi*), donner je serai, être je serai (3). Mais au conditionnel ou imparfait du subjonctif, il semble avoir pris pour type le premier futur sanscrit, formé du participe futur et du présent du verbe *as*, sauf échange de celui-ci contre le verbe *bhû*, de même signification, et sauf emploi du précatif zend en place du futur. Au premier coup d'œil, il semble que *dutum bime*, abrégé de *dutum bujame*, selon Bopp, et signifiant: *devant donner nous serions* ou *que nous fussions*, réponde à une tournure zende

(1) Voir ci-dessus, Ch. IV, §. 1, p. 218, note 2.

(2) Bopp, §. 767, note 2.

(3) Bopp, §. 652.

hypothétique *dâtâ bugâma*, de même signification. Cependant le philologue de Berlin pense que le *dutum* de ces formes lithuaniennes n'est autre que l'infinitif sanscrit *dâtum* et le supin latin *datum*, quoique le letton *dohtu*, employé seul à ce temps avec les désinences personnelles, milite en faveur du participe futur *dâtâ*, pour *dâtâr*, latin *daturus* (1).

Enfin les langues celtiques ont pour leur futur et leur conditionnel des formes analogues à celles de l'imparfait du subjonctif lithuanien. L'Irlandais y intercale entre la racine et les pronoms personnels les syllabes *fa*, *fe*, *fi* ou *fo*, que M. Pictet rattache avec raison au radical *bhû* (2). Ainsi, de *dun*, (fermer), le gaélic ou irlandais tire, au futur, *dunfad*, (fermer je serai), et au conditionnel, *dunfainn*, (fermer je serais), ou, à l'impersonnel, *dunfadh me* (fermer il sera, moi), et *dunfaidh me*, (fermer il serait, moi).

Ce mode de formation se retrouve encore dans le conditionnel breton, par exemple, *karfenn*, etc., (j'aimerais), et dans le cornique : *guylfim*, etc., (je verrais), etc. Le gallois n'en a conservé de trace qu'à la troisième personne singulière

(1) Bopp, §§. 685-7. — En sanscrit, le participe futur ne prend pas le verbe *être* à la troisième personne dans les trois nombres, mais il s'y décline : singul. *dâtâ ;* plur. *dâtâras* ; duel *dâtârau*. Il en est de même ici en lithuanien, avec cette seule différence que *dutu* reste invariable. Je penche donc à croire que le *dutum* des autres personnes n'y prend qu'un *m* euphonique, attiré par le *b* du verbe conjugué. Du reste, Bopp remarque avec raison l'accord singulier des désinences lithuan., *biau, bei, bi, bime, bite*, avec les terminaisons latines du futur *bo, bis, bit, binus, bitis*.

(2) Comparez le futur anglo-saxon *beo, bys, bydh*, et le futur antérieur gallois *bov, bos, bot*, etc., avec les désinences *bo, bis, bit*, du futur latin, et *biau, bei, bi*, etc., du conditionnel lithuanien.

du futur, terminée quelquefois en *if: carif*, (il aimera) (1). Ajoutons qu'en bas-breton, on dit encore au futur *kanzenn*, etc., (je chanterai), et au conditionnel, *ra ganzenn*, etc., (je chanterais (2); que, dans ce *zenn*, etc., le *z* n'y représente pas le *f* de *fenn*, venant du *bh* sanscrit, mais bien le *s* dental de cet idiome, et que dès-lors on ne peut voir dans ces formes que l'autre radical du verbe substantif, savoir: *as*, *être*, réduit souvent à *s* dans le sanscrit lui-même.

(1) Sur toutes ces formes, voir 1.° A. Piclet, *de l'Affinité des lang. celtiq.* avec le sanscrit, p. 159; 2.° Bopp, *Vergl. Gram.*, §§. 526 et 662; 3.° W. Owen, *A Grammar of the Welsh language*, p. 90; et E. O'Connor, *A Grammar of the gaelic language*, p. 85.

(2) *Gram. celto-bretonne* de Legonidec, p. 104.

Note B.

SUR LA CONSTRUCTION LATINE DU PARTICIPE PASSÉ AVEC *HABEO* (1).

Cicéron peut passer, sinon pour l'inventeur, au moins pour le grand promoteur de cette construction dont il a fait un fréquent usage, et que d'autres, avant lui, n'avaient employée qu'assez rarement. A qui l'avait-il empruntée! La langue grecque dont il imitait volontiers les tournures, lui en a vraisemblablement suggéré l'idée. Mais peut-être était-elle déjà en usage parmi ses contemporains, dans le langage de la conversation. Cicéron n'était pas le seul qui eût fréquenté les écoles ou les

(1) Voir ci-dessus, Ch. II, §. 2; Ch. V, §. 2, et Ch. VI, §. 4.

rhéteurs d'Athènes. Peut-être aussi venait-elle du latin rustique ou de la langue populaire. Car le peuple, en tout temps et en tout lieu, tend à substituer l'analyse à la synthèse. L'ancienneté de ce latin rustique a donné lieu, d'abord en Italie, puis en France, et finalement en Allemagne, à une longue controverse qui n'a point encore abouti, selon l'expression des politiques de nos jours (1).

J'ai compulsé, pour la composition de cette note, le grand *Thesaur. ciceronian.* de Robert Estienne, le *Lexicon ciceronian.* de Schulze, et surtout le *Lexicon totius latinitatis* de Forcellini, sans négliger les indications fournies par Bonamy, Mém. Acad., Inscr. XLI, in-12, p. 439-50; et par M. Dutrey, Nouv. Gram. lat., §. 410.

J'ai rangé les textes sous trois catégories : participe indécliné ou neutre; participe accordé, et participe devenu adjectif verbal. Mes citations ont été empruntées presque toutes aux écrivains de la bonne latinité, Cicéron en tête : *ab Jove principium.*

Parmi les nombreuses citations qui vont suivre, le §. 2 en contient quelques-unes dans lesquelles *habeo* semble avoir conservé sa signification propre et primitive d'*avoir à soi*, de *tenir*, de *posséder*, et qui, par ces motifs, auraient dû être reléguées dans le §. 3. En effet, dans ces exemples, le participe, entièrement dominé par le verbe, perd, en apparence du moins, sa valeur de temps prétérit, et semble

(1) Voir à ce sujet les mémoires de Bonamy et de la Curne de S.te-Palaye, dans le *Recueil de l'Acad. des inscr.*, I, XLI, in-12, les observations de Fred. Diez sur la *Poésie des Troubadours*, p. 280-7 de la traduction française, et les deux premiers chapitres de l'*Histoire des révolutions du vieux langage en France*, par M. Fr. Wey, sans compter le discours préliminaire de Raynouard, placé en tête de sa *Gram. comparée*, etc., etc.

dégénérer en simple qualificatif verbal. Le temps m'a manqué pour faire ce triage en toute connaissance de cause, je veux dire après lecture, dans chaque écrivain, de ce qui précède et de ce qui suit chaque exemple, travail long, minutieux, et qui plus est, inutile. Car ces textes, quel qu'en soit le nombre, ne constituent, à mes yeux, que des exceptions. Loin d'infirmer la règle, ils la corroborent, en ce sens qu'ils montrent comment on a passé d'une signification à l'autre. Il n'en demeure pas moins pour constant qu'en général les meilleurs écrivains de Rome, et Cicéron tout le premier, ont fait usage de cette construction du participe avec *avoir* dans le même sens que les modernes. Ils se procuraient par là des temps composés qui, par l'énergie des expressions, remplaçaient avantageusement les temps ordinaires du passé à la voix active. Il est clair en effet qu'en se plaçant sous le point de vue que nos langues modernes ont étendu et généralisé, l'action de posséder, même au figuré, une chose faite par soi, est plus expressive que l'état *d'être ayant été la faisant*, ou *d'avoir été la faisant*, et que si l'ancienne synthèse était plus savante, l'analyse moderne est plus variée (1).

§. 1. — *Participe au neutre en rapport avec un pronom sous-entendu, et régi par* HABEO.

« Omnes sic habent persuasum, istum clàm a piratis pecuniam accepisse (2). — Quæ cùm ità sint, de Cæsare satis hoc tempore dictum habeo (3). — Deus exploratum habet se fore

(1) On peut relire à ce sujet les §§. 1 et 4 du Ch. II et le §. 1 du Ch. III.

(2) Cicer., *Verr.* II, 5, 25.

(3) Id. *Philip.* V, 18.

semper in æternis voluptatibus (1). — Quantùm in acie tironi sit committendum, nimium sæpè expertum habemus (2). — conscendens navem sapiens, nùm comprehensum animo habet atque perceptum, se ex sententiâ navigaturum (3). — Compertum habeo, milites, verba viris virtutem non addere (4). — Si habes jam statutum quid tibi agendum putes (5). »

Dans le dernier exemple, le participe n'est plus construit virtuellement avec le neutre *id*, *hoc*, *illud*, *istud*, (ceci ou cela) sous-entendu, mais bien avec *aliquid*, (aliquid statum quod).

§. 2. — *Participe accordé avec un nom, un pronom ou un qualificatif exprimé et régi par* HABEO.

Exemples tirés de Cicéron :

« Homines deliciis diffluentes amicitiam nec usu nec ratione habent cognitam (6). — Non enim bellum nescio quod habet susceptum consulatus cum tribunatu (7). — Si quid constitutum cum podagrâ habes, fac ut in alium diem differas (8). — Hoc quid intersit certè habes subductum (9). — Cognomen Africani per te partum quod habes (10). — Rationes Erotis..... propemodum

(1) Id. *De nat. deor.* I, 19.

(2) Id. *Ad famil.* X, 24. — Sur ce texte, voir ci-dessus, Ch. II, §. 2, p. 185.

(3) Id. *Ac. pr.* II, 31.

(4) Sall. *Catil.*, 60. — Ibid. 14, *in fine*, Salluste avait dit: *Compertum est mihi*, passé moins énergique.

(5) Cicer. *Ad fam.* IV 2, *in fine*.

(6) *De amic.* 52. — Sur ce texte, voir ci-dessus, Ch. II, §. 2, p. 185.

(7) *De lege agrar. orat.*, 2.

(8) *Ad fam.* VII, 4.

(9) *Attic*, 83 B, R. Estienne.

(10) *Somn. Scip.* I.

cognitas habeo (1). — Quæ habes instituta perpolies (2). — Itaque hi conversam jam habent demonstrationem suam. (3). — Ego tantum me scire putabo, quantum ex litteris tuis cognitum habebo (4). — Quod me hortaris ut absolvam, habeo absolutum suave opus ad Cæsarem. (5). — (Edixerat Verres): ut ante kalendas sextiles decumas ad aquam deportatas haberent (6). — In unius hominis, quotannis periculosè ægrotantis animâ positas omnes spes nostras habemus (7). Omnem spem delectationis nostræ in tuâ humanitate positam habemus (8). — Domitius suas XII cohortes tribus in oppidis distributas habet (9). — Ex quibus nonnullas simultates susceptas habemus (10). — Cur hoc nomen in adversariis scriptum habebas (11)? — Mearum reliquarum rerum, maximèque existimationis meæ procurationem susceptam velim habeas (12). — Hæc et innumerabilia quæ collecta habent stoïci (13). — Satis mihi

(1) *Ad Attic.* XV, 20.

(2) *Ad fam.* V, 12.

(3) *In Verr.*, 56, B, R. Est.

(4) *Ad fam.* XV, 20.

(5) *Ad Quint. fratr.* III, 9.

(6) *Verr.* II, 3, 20.

(7) *Att.* VIII, 2. — Sur ce texte, voir ci-dessus, Ch. VI, §. 2, p. 298-9.

(8) *Ad Attic.*, 4, B, R. Est. — Voici une autre phrase du même au même, I, 15, qui peut servir de point de comparaison: *Sed omnis in tuâ posita est humanitate mihi spes hujus levandæ molestiæ.*

(9) *Ad Attic.*, 129, B, R. Est.

(10) *Ad Q. frat.* I, 14, p. 293, B, R. Est.

(11) *Pro Q. Roscio*, 46, B, R. Est.

(12) *Ad famil.*, XV, *Epist.*, 13. — *De nat. deor.*, I, 3.

(13) *De divin.*, 133 B, R. Est.

videbar habere cognitum Scævolam ex iis rebus quas, etc. (1) — Cùm exploratum habere cæpero Cæsarem, etc. (2) — Omnes habeo cognitos sensus adolescentis : nihil est illi republicâ charius (3). — Id habent ratum, quod ab eo, quem probant, judicatum vident (4). — Eum nondùm habes satis cognitum (5). — Qui spem libertatis propositam habent (6). — Habere spectatam alicujus fidem (7). — Clodii animum perspectum habeo, cognitum, judicatum (8). — Videor mihi habere benè cognitam voluptatem et satis fermè conceptam animoque comprehensam (9). — Quem, si vobis, si suis, si reipublicæ conservatis, addictum, debitum, obstrictum vobis ac liberis vestris habebitis (10). — Ex divinitate animos omnes haustos, aut acceptos, aut libatos habemus (11). — Ex universâ mente divinâ delibatos animos habemus (12). — Totam Italiam fac ut in animo ac memoriâ distributam comprehensamque habeas (13) — An quisquam potest probare, quod perceptum, quod comprehensum, quod co-

(1) *De clar. orat.*, 177, B, R. Est.

(2) *Ad Attic.*, 275, B, R. Est.

(3) *In Anton.*, 204, B, R. Est.

(4) *De nat. deor.* I, 8.

(5) *Ad famil.* 211, F, R. Est.

(6) *Pro Rabir.*, 93, B, R. Est.

(7) *In Verr.* I, 7, R. Est.

(8) *Ad Brut.* I, 1. — Ibid. 4, *in fine*, on lit : *Exploratum habeo.* — Sur ce texte, voir ci-dessus, Ch. II, §. 2, p. 185.

(9) *De finib.* II, 2.

(10) *Pro M. Cœlio, in fine.*

(11) *De divinat.* II, 11.

(12) *De senect.*, 21.

(13) *De petit. cons.*, 8.

gnitum non habet (1)? — Nec tamen is ipse, à quo salus petitur, habet explicatam, aut exploratam rationem salutis suæ (2). — Viri clarissimi legati, L. Paullus, Q. Thermus, C. Fannius, quorum habetis cognitam voluntatem in rempublicam, eamque perpetuam atque constantem (3). — Sicut ad meam fidem quam habent spectatam jàm et diù cognitam confugiunt (4). — Urbis autem ipsius nativa præsidia, quis est tam negligens, qui non habeat animo notata planèque cognita (5)? »

Exemples tirés des autres écrivains de Rome :

« Vir me habet pessumis despicatam modis (6). — (Meretrices) quæ nos nostramque adolescentiam despicatam habent (7). — Divisum imperium cum Jove Cæsar habet (8). — Portoria reliquaque omnia Æduorum vectigalia parvo pretio redempta habere (9). — (Ancien édit du prêteur) : qui flumina retanda publicè redempta habent (10). — Qui de censoribus classicum ad comitia centuriata redemptum habent (11). — Equitatum que omnem... quem ex omni Provinciâ... coactum habebat, præmittit (12). — Etsi multis jam rebus perfidiam Æduo-

(1) *De finib.* V, 26.

(2) *Ad famil.* VI, 1.

(3) *Philip.* XIII, 6.

(4) *In Cæcil. divin.* 4, n.° 11.

(5) *De Republ.* II, 6.

(6) Plaute, *Casina*, II, 2-15. — Comparez *Menæchm.*, IV, 3, 19.

(7) Terence, *Ennuch.*, II, 3, 84-5.

(8) Virg. — Sur ce texte, voir ci-dessus, Ch. VI, §. 4, p. 308-9.

(9) César, *de Bell. Gall.* I, c. 18.

(10) Aul. Gel. *noct. att.* XI, c. 17.

(11) Varron, *de ling. lat* .V, c. 9.

(12) César, *de Bell. Gall.* I, c. 15.

rum perspectam (Cæsar) habebat (1). —(Vercingetorix dicebat) : has (civitates) suâ diligentiâ adjuncturum..... idque se prope jam effectum habere (2). »

Exemples tirés de la moyenne et de la basse latinité (3).

« Monachi qui prædicti patris regulam suis patribus habeant promissam (4). — Cum autem orationem habuerint factam, pueri incipient (5). — Sed tamen antè, habeant ipsi omnia sua facinora patefacta (6). — Nec in publico vestimenta lavare, nec berbices tondere habeant licitum (7). — Et nulli, extrà parvulos et infirmos, nisi missam auditam habeant, edere et bibere præsumant (8). — Auditum habemus, qualiter, etc. (9). »

Nous aurions pu citer comme autorités intermédiaires, *Hirtius Pansa* qui a dit : *paratam classem habere* (10), et un autre écrivain qui a dit de son côté : *auxilia comperta habemus* (11).

(1) Id. Ibid. VII, n.° 54.

(2) Id. Ibid. VII, n.° 29.

(3) Voir d'autres exemples dans le *Glossar. ad script. med. et infim. latin.* de Du Cange, nouv. édit. in-4°, au mot *habere*.

(4) *Concil. turon.*, III, can. 25.

(5) Guedon. *discip. farfens.*, lib. I, c. 16.

(6) Id. Ibid., lib. II, c. 2.

(7) *Capit. aquisgran.*, ann. 789, c. 79.

(8) *Addit. ad Capit. Theodulfi.*

(9) *Capit noviomag.*, ann. 806, c. 7.

(10) *Bell. alex.* 28.

(11) *Script. compos.*, 106.

§. 3. — *Participe passé devenu adjectif verbal avec* HABEO *reprenant ou conservant sa signification propre.*

Série des temps présents.

« Ita in tabulis scriptum habes (1). — Habes utique expletam et perfectam formam honestatis (2).— Jus civile ità habemus constitutum, ut causâ cadat is, qui, etc. (3).—Collatas pecunias habent (4). — Exspectatam mortem pro dedecore vitæ habent (5). — Intentum enim animum tanquam arcum habebat: nec languescens succumbebat senectute (6). — Carcere partitos circus habebit equos (7). — Matrem meosque tibi commendatos habe (8). — Ut habeant paratum quid de quâque re dicant (9). — Omnes centurias multis et variis officiis cura ut confirmatas habeas (10). — Nec vero dialecticis modo sit instructus, sed habeat omnes philosophiæ notos et tractatos locos (11). — Cultam vestitamque familiam utiliter magis habeat, quàm delicatè (12). — Is, cùm arationes magnas con-

(1) Cicer., *Verr.*, p. 130 B, R. Est.

(2) Id. *De finib.* II, 2.

(3) Ibid. *De invent.* II, 19.

(4) Id. *Pro Pomp.* 7 B, R. Est.

(5) Quint. Curt. VIII, 90.

(6) Cic., *De Senect.*, 33, R. Est.

(7) Ovid., *Fast.*, IV, 680.

(8) *Trebon. ad Cicer. famil.* X, 16, II A, R. Est.

(9) Cicer., *De orat.*, 122 B, R. Est.

(10) Id. *De petit.*, 269 B, R. Est.

(11) Id. *Orat.*, 33.

(12) Colum. II, 1, *in med.*

ductas haberet (1). — Habere aliquem obligatum beneficiis (2), vel suis copiis devinctum (3), vel implicatum consuetudine (4). — Quos locos multâ commentatione atque meditatione paratos atque expeditos habere debetis (5). — Habere aliquid reconditum (6). — Pecuniam sibi esse in nominibus, ille clamat, numeratam in præsentiâ non habere (7). — Habere inimicitias cum aliquo conceptas ex ædilitate (8). — Quid est justius quàm compositum patrimonium habere conditione unius societatis (9). — Hominem servum suos domitos habere oportet oculos et manûs orationemque (10). »

Série des temps passés.

« Quid naturæ copulatum habuit Alcibiadis somnium (11)?— Inclusum in curiâ senatum habuerunt (12). — Quorum (deorum) templis et religionibus iste bellum sacrilegum semper impium

(1) Cicer., *Verr.* II, 3, 21. — Cet orateur a dit aussi *fundum conductum habere de aliquo*, (*pro Cæcin.* 68).

(2) Id. *Philip.* II, 121, R. Est.

(3) *Pro Cœl.*, 28, R. Est.

(4) Id. *Ad famil.* VI, 39, R. Est.

(5) Id. *Orat.* II, 27.

(6) *In Verr.* 204 B, R. Est.

(7) Id. *Verr.*, 7, 14 A, R. Est.

(8) Cæs., *de bell. civil.* III, 16.

(9) Quintil., *Declam.* III, 20, p. 639, Ed. Lemaire.

(10) Plin. Jun., *Miles.*, 2, 6, 80. — Cicer., *De orat.* I, 43, avait dit dans le même sens : *Domitas habere libidines, et de finib.* II, 20, *habere cupiditates finitas.*

(11) Cic., *de Divin.* II, 69.

(12) Cic., *Ad Attic.* VII, 2.

que habuit indictum (1). — Necessitudinem habui constitutam cum domo vestrâ, antè aliquantò, quàm natus es (2). — Sic habuisti statutum in animo ac deliberatum, omnes judices rejicere (3). — Habuit amicitia nostra consuetudinem interruptam (4). — Hunc habuisse vinctum clausumque custodiis (5).— Habui enim filios diversissimâ mentium corporumque qualitate compositos (6). — Fulvia..... tale periculum reipublicæ haud habuit occultum (7). — Philosophorum ità percepta habuerat præcepta (8). »

On connaît d'ailleurs les locutions si communes de *habere cognitum*, *compertum*, *comprehensum*, *constitutum*, *manifestum*, *perceptum*, *persuasum*, *ratum*, *sollicitum*, etc., etc.

(1) Id. *Verr.* II, 5, 72.

(2) Id. *Ad famil.* X, 3.

(3) Id. *Verr.* II, 3, 41.

(4) Id. *Ad famil.* XV, 38. — Id. *Philip.* I, 38.

(5) Id. *Verr.*, p. 270 B, R. Est.

(6) Quintil., *Declam.*, 5, 2, p. 105.

(7) Sall., *Catilina*, 23, 4.

(8) Corn. Nep., *vita Attic.*, 17.

Note C.

SUR LA QUALIFICATION DE PARTICIPE PASSÉ-PASSIF ATTRIBUÉE AU MOT VERBAL QUI SE CONSTRUIT AVEC *AVOIR* OU *ÊTRE* A LA VOIX ACTIVE; ET, PAR OCCASION, SUR L'ORIGINE ÉTYMOLOGIQUE DE CES DEUX VERBES AUXILIAIRES OU DES SUFFIXES QUI LES REMPLACENT DANS LES LANGUES INDO-GERMANIQUES (1).

Je réunis dans cette note quelques remarques détachées, d'abord sur les deux sens originaires du participe construit avec *avoir* ou *être*, en tant que passif et passé; en second lieu sur une autre signification de ce participe, considéré comme actif, passé ou présent; et enfin sur l'étymologie des vieilles formes verbales qui servent à le construire dans les idiomes ariens, primitifs ou dérivés.

§. 1. — *Sur l'origine de la double signification de passif et de passé, inhérente autrefois au participe en* TAS, TA, TAM, *τος, τη, τον*, TUS, TA, TUM, *etc., type du participe passé des langues modernes de l'Europe.*

Des deux sens primitifs de ce participe, exprimant l'un le passé et l'autre le passif, le premier paraît dépendre du second, en ce sens que toute impresion reçue suppose une action antérieure; de sorte que si vous pensez à celle-ci, celle-là s'y rattache par la pensée, comme l'effet à sa cause. Par exemple, en latin, *virtutem amant*, et, en français, *on aime*

(1) Voir ci-dessus, Ch. II, §. 3; Ch. III, §. 4; Ch. IV, §. 1, p. 218, note 2, et §. 3; Ch. V, §. 1; et Ch. VI, §§. 1 et 2, *passim*.

la vertu, ne sont pas plus identiques pour le sens que pour la forme, à *virtus amatur* et à la *vertu est aimée*. Il y a là deux idées successives, comme dans *poursuivre* et *atteindre*, *regarder* et *voir*, *écouter* et *entendre*, *flairer* et *sentir*, etc. Dans la forme active, le verbe exprime l'action d'aimer exercée par *on*, (en latin *homines*, sous-entendu), et faite sur la vertu qui, par voie de conséquence, est aimée. Au contraire, dans la forme passive, le verbe énonce l'impression *d'être aimée*, éprouvée par la vertu et provenant, par voie d'antécédence, de ce qu'on l'aime. Tâchons d'éclaircir cette pensée par d'autres exemples où la même gradation se présente, quoique les nuances ne soient pas toujours faciles à saisir (1).— « On » fera telle chose à telle heure. — Telle chose sera faite à telle » heure. — On aura telle chose faite à telle heure, (c'est-à-» dire telle chose à l'état de chose faite). — On aura fait telle » chose à telle heure, (c'est-à-dire on aura cela ayant été fait : » telle chose à telle heure, ou, on aura cela eu fait : telle » chose à telle heure). » En relisant ces quatre propositions l'une après l'autre, on se convaincra qu'elles expriment des idées distinctes et successives ; que la première dit moins que la seconde, la seconde moins que la troisième, et la troisième moins que la dernière. De même encore, *cette prédiction s'accomplira quand.....* et *cette prédiction sera accomplie quand.....* ont deux valeurs différentes, quoique ce soit le même temps, parce qu'il faut que la prédiction s'accomplisse avant qu'elle ne soit accomplie (2).

Virtus amatur et *la vertu est aimée* expriment donc que la vertu est dans l'état d'une chose aimée, par suite de l'attachement que l'on a pour elle. Or cet amour de la vertu pré-

(1) Revoir à ce sujet ce que j'ai dit ci-dessus, Ch. V, §§. 3 et 4.

(2) Voir Destutt-Tracy, *Gram.*, p. 252.

cède la pensée que j'en ai. Par conséquent cette pensée ne vient qu'après l'affection sentie ou éprouvée, de même que la déclaration que j'en fais, ne vient qu'après la pensée conçue.

Il suit de là que l'ancien participe passif latin *amaminus*, *(étant* actuellement *aimé)*, exprimait une idée postérieure à celle qui résulte du participe actif *amans*, *(étant* actuellement *aimant)*; de sorte que, si votre esprit se porte sur le sens de celui-ci, tout en voulant tourner par le passif, vous pourrez substituer à celui-là le participe passé *amatus*. Par suite, *amaminus* disparaîtra comme vocable superflu, quoique son type sanscrit *kamayamânas* et son analogue grec φιλομενος persistent dans ces deux idiomes plus parfaits, pour former le pendant de *kamayan* et de φιλεων.

On peut appliquer le même raisonnement, non seulement aux dialectes allemands de nos jours, mais même aux langues slaves et lithuaniennes, quoique celles-ci aient conservé quelques vieux participes présents passifs (1).

L'analyse qui précède peut paraître subtile; mais elle n'en est pas moins vraie au fond. Elle peut servir à expliquer comment, en latin, les formes synthétiques de la première série des verbes passifs ont fait place aux formes analytiques devenues générales dans les langues néo-latines. Sans doute les temps de la première série, au passif comme à l'actif, c'est-à-dire, le présent, l'imparfait et le futur, représentent l'action comme non encore accomplie au moment que l'on a en vue; et c'est bien d'une action accomplie, absolument ou par relation à une autre, que j'entends parler, lorsque je dis en latin, par exemple, *amatus sum*, *amatus eram*, *amatus ero*. Régulièrement, si je veux exprimer passivement que l'on m'aime

(1) Voir Bopp, *Vergl. Gram.*, §. 791-3, et ci-dessus, Ch. V, §§. 1 et 2.

aujourd'hui, que l'on m'aimait hier ou que l'on m'aimera demain, je devrai employer l'un des trois temps de la première série *amor*, *amabar*, *amabor*, puisque l'état passif d'être aimé existe, existait ou existera. Mais si je songe à la cause plutôt qu'à l'effet, c'est-à-dire à l'action faite plutôt qu'à l'impression reçue, les composés *amatus sum*, *eram*, *ero* pourront très-bien signifier *je suis*, *j'étais*, *je serai aimé*, par opposition à *amatus fui*, *fueram*, *fuero*, *j'ai été*, *j'avais été*, *j'aurai été aimé*. En d'autres termes, la série moyenne *amatus sum*, *eram*, *ero*, qui d'abord exprimait quelque chose de plus que la première série *amor*, *amabar*, *amabor*, et quelque chose de moins que la seconde *amatus fui*, *fueram*, *fuero*, passera sans beaucoup d'efforts de celle-ci dans celle-là. C'est ce qui est arrivé, comme on l'a vu au chap. IV §. 2.

Quant à la seconde acception du participe passé, celle de passif, elle semble au premier abord n'avoir d'autre fondement que l'usage. Cependant elle pourrait bien tenir aux éléments constitutifs de cette partie d'oraison, tels que nous les montre le plus vieil idiome de la famille arienne.

En effet, le sanscrit tire généralement ce participe de la forme verbale la plus simple et la plus faible, de celle que le verbe affecte dans les temps ou les modes subordonnés, actifs ou passifs. Puis, à ce radical, il ajoute, ainsi que je l'ai avancé ci-dessus, chap. III, §. 1, à la fin, l'ancien pronom démonstratif *tas*, *tâ*, *tam*, (lui, elle, cela) (1), qui, dans le sanscrit classique, fait au nominatif masculin *sas*, féminin *sa*, neutre *tad*, répondant au grec ὁ, ἡ, τὸ pour τοδ. Ainsi, de *bhri*, porter, le sanscrit forme *bhritas*, (zend *bereto*, grec φερτος, latin *fertus*), féminin *bhritâ*, neutre *bhritam*, comme

(1) C'est le sentiment de Bopp, *Vergl. Gram.*, §. 817; et de Pott, *Etym. forsch.*, II, p. 365.

qui dirait *lui, elle, cela porté.* Au passé passif, les nominatifs masculin et féminin *sas, sâ* du pronom, pour *tas, tâ*, nous expliquent les désinences *sus, sa, sum* de quelques participes latins, tels que *visus, confessus*, etc., pour *vid-sus, confet-sus.* Les Romains avaient d'ailleurs un ancien pronom démonstratif *sus, sa, sum*, dont on retrouve quelques cas, tels que les accusatifs *sum, sam, sos, sas*, pour *eum, eam, eos, eas*, et le nominatif singulier *sapsa* pour *sa-ipsa*, etc. (1). En outre, l'autre pronom en *tus, ta, tum*, est resté dans les désinences du pronom composé *is-te, is-ta, is-tud*, pour *is-tus, is-ta, is-tum.* Il est vrai qu'en sanscrit le suffixe *tum*, analogue à *tam*, figure comme désinence de l'infinitif actif; mais le radical y garde la forme ordinaire ou forte : *bhartum*, porter.

Ce que je viens de dire des formes faibles et fortes du participe en *tas* et de l'infinitif sanscrit en *tum*, s'applique plus spécialement aux verbes qui, dans les temps principaux, contiennent les syllabes *ya, ye, yo, va, ve, vo, ra, ar*, ou une consonne dentale. Au participe, les voyelles et la nasale disparaissent, et *y, v, r* retournent à leurs éléments voyelles *i, u, ri*, comme au temps nommé précatif, qui répond à notre imparfait du subjonctif, et surtout comme aux temps présent, imparfait, aoriste et prétérit de la voix passive. La forme forte persiste à l'infinitif, ainsi qu'au participe futur en *tâ*, pour *târ*, à peu près comme aux temps principaux de la voix active (2).

Ces permutations prouvent, ce me semble, que si les grammairiens latins ont raison de tirer du supin le participe futur, ce qui néanmoins peut être révoqué en doute (3), ils ont tort

(1) Bopp, ibid., §. 345.

(2) Pour plus de détails, voir la *Grammatica ling. sansc.* de Bopp, I, 195-6; p. 200-3; p. 209-18; p. 239-44 et p. 251-5.

(3) Benfey, *Griech. Etymol.*, II, p. 257, et Bopp, *Vergl. Gram.*,

d'y rattacher le participe passé. On n'a qu'à comparer *creatum* et *creatus* avec *kartum* et *kritas; genitum* et *genitus* avec *djanitum* et *djâtas; itum* et *itus* avec *etum* et *itas; junctum* et *junctus* avec *yoktum* et *yuktas; sopitum* et *sopitus* avec *svaptum* et *suptas; vocatum* et *vocatus* avec *vaktum* et *uktas*, etc., pour être convaincu que la ressemblance matérielle des formes latines n'est pas ici un indice certain de la communauté d'origine, ni de l'analogie de signification.

§. 2. — *Double sens secondaire d'actif et de passé ou d'actif et de présent, donné au participe passé-passif.*

Je me suis assez expliqué ci-dessus, Ch. V, §§. 1 et 2, sur la transition du sens passé au sens présent dans le participe en question, pour qu'il ne soit pas besoin d'y revenir. Je me borne à remarquer que le persan moderne construit ce participe avec son verbe *chouven, devenir*, dans le sens du présent. Exemple : *berdeh* (pour *berteh*) *michouvem, je suis porté.*

Néanmoins ce dialecte le combine avec le verbe *être*, dans le sens du passé, comme le zend, mais en lui donnant la valeur d'un participe actif. Ainsi le zend *bereté ahmi*, (sanscrit *bhrito'smi*), répondant au latin *latus sum*, devient en persan *berdeh-em*, et signifie *je suis ayant porté*, comme si ce dialecte dérivé avait attribué à la désinence *deh* la signification du suffixe zend *vâo*, (dans *bereté vâo*, par exemple). Cette dégénération du sens primitif ressemble à celle que le latin a fait subir à la plupart de ses participes déponents. Du reste, le persan moderne a, par opposition, attribué un sens passif,

§. 815, rapportent le participe futur sanscrit au radical *tri* ou *tar*, (traverser, faire, exécuter, opérer, accomplir); en sorte que le sanscrit *datâ*, (pour *dâtâr*), et le latin *daturus*, (d'où *dator*), signifieraient *s'apprêtant à donner* ou *prêt à faire, à exécuter un don.*

passé ou présent, au participe futur actif zend en *târ*. Ainsi de *dâtâr*, (latin *daturus*), il a fait *dâtâr*, *datus*), etc. (1)

On a vu dans la note A, §. 3, que les dialectes slaves donnent également au participe passé une signification active. Mais, à l'exemple du latin et du persan, ils le construisent avec le verbe *être*, exprimé ou sous-entendu, et le font accorder avec le sujet. Ainsi on dit en polonais, singulier masculin: *czytal-em* (moi ayant été lisant), pour *czytal-jestem* (je suis ayant été lisant); pluriel masculin: *czytali-smy* (nous ayant été lisants), pour *czytali-yestesmy* (nous sommes ayant été lisants (2).

Parmi les langues celtiques, le Gallois fait également jouer un double rôle au participe passé. Par exemple, *adeiliedig* peut signifier *ædificatus* et *ædificatum habens*. Il en est de même du participe futur *adeiliadwy*, répondant à *ædificandus* et à *ædificaturus* (3).

On serait tenté de croire que l'imparfait-aoriste de l'anglais n'est autre chose aussi que le participe passé rendu actif, et précédé du pronom personnel, par exemple, dans *I loved* (j'aimais ou j'aimai). En effet ce *loved* est identique, tant au participe passé, dans *I have loved* (j'ai aimé), qu'à l'adjectif

(1) Voir Bopp, §§. 627, 628 et 809. Le persan que l'on peut appeler l'anglais du zend, forme d'ailleurs très-facilement des verbes avec des noms, des pronoms, et des adjectifs, en y accolant le verbe *être*. Exemples: *Merdem*, homme je suis, *Busurkem*, gros je suis, *pirem*, vieux je suis, *menem*, moi je suis, etc. Voir Bopp, *ubi suprà* et §. 777, p. 1071, à la note.

(2) Bopp, §. 628, *annot.*, p. 880. Pour les autres dialectes, tels que le Bohémien, le Russe, etc., voir ibid., §. 628-9.

(3) Voir A. Pictet, *de l'affinité des langues celt. avec le sanscrit*, p. 162, et W. Owen, *Gram. of the welsh lang.*, p. 99.

verbal, dans *I am loved* (je suis aimé). Mais la seconde personne du singulier *thou lovedst* (tu aimais ou tu aimas), nous ramène à l'allemand *du liebtest* de même signification. Et, à son tour, cette forme allemande qui persiste aux autres personnes, *ich liebte*, *er liebte*, *wir liebten*, *ihr liebtet*, *sic liebten*, nous fait remonter aux imparfaits-aoristes gothiques en *ta*, *tha* ou *da*, tels que *môsta*, (allemand *ich musse*); *muntha*, (allemand *ich meinte*); *skulda*, (allemand *ich sollte*), etc., dans lesquels Bopp reconnaît avec raison le verbe gothique *than* (allemand *thun*), *faire*, joint immédiatement au radical (1); en sorte que *I loved* est analogue à *I did love*.

Remarquons en passant : 1.° qu'entre *I loved* et *I did loved*, il n'y a d'autre différence que celle de la synthèse à l'analyse, l'un signifiant je (moi) aimer fis, et l'autre je fis (moi) aimer; 2.° que la ressemblance de l'imparfait aoriste *I loved* avec le participe passé ou l'adjectif verbal *loved*, n'est pas plus une preuve d'identité que la similitude de l'aoriste gothique *ohta* (je croyais, à la lettre je craindre moi fis), avec le participe *ohta* (craint), ou que celle du supin latin *monitum* avec le participe *monitus*; 3.° que c'est en ramenant ces formes semblables à leur source arienne que l'on s'aperçoit de leurs différences étymologiques (2); et 4.° enfin que l'allemand actuel ne confond plus l'imparfait *ich liebte* avec le participe *liebt*, en ce que, pour les mieux distinguer, il prépose à celui-ci, à titre d'augment, la particule *ge* (gothique *ga*, avec), d'où *geliebt* (aimé). (3).

Du reste, on a vu à la note A, §. 3, que les dialectes slaves emploient aussi le participe passé dans le sens du présent actif

(1) Bopp, *ubi suprà*, §§. 620, 624-6 et 632.

(2) Bopp, §§. 623-6.

(3) Bopp, ibid. §. 541, *Anmerk.* p. 791.

avec le futur du verbe auxiliaire. Ce sont là des altérations du sens primitif qui ne sauraient tirer à conséquence pour les langues bien faites.

Il est vrai que cette valeur de participe présent actif paraît se retrouver, même en sanscrit, pour les verbes neutres ou d'état (1). Mais, en réalité, elle n'y figure que comme une idée de conséquence ou de résultat. Ainsi, quand on y traite quelqu'un de *bhîtas*, tremblant, (en latin *pavidus*, pour *pavitus*), c'est parce que l'on considère qu'il a été effrayé. Il en est de même des adjectifs verbaux : *tvaritas*, pressé, qui a hâte, parce qu'il a déjà marché vite ; *suptas*, dormant, parce qu'il s'est endormi; *hrîtas*, rougissant, parce qu'il a eu honte ; *sthitas*, (pour *sthatas*, grec, στατος, latin, *status*), se tenant debout, parce qu'il y a été mis; *çaktas*, pouvant, parce qu'il a montré du pouvoir ; *yattas*, s'efforçant, parce qu'il s'est mis en mouvement, etc., quoique ces deux derniers participes aient conservé ou repris le sens du passé passif, sous les formes de *çakitas*, ayant été pu (2), et de *yatitas*, ayant été cherché.

On peut faire les mêmes remarques sur les anciens participes passés du grec, tels que μενετος, attendant, parce qu'il est demeuré en place, et ἑρπετος, rampant, parce qu'il s'est glissé, etc.

Enfin, le latin nous en offre aussi de nombreux exemples dans ses adjectifs en *idus*, pour *itus*, tels que *pavidus*, déjà cité, *rapidus* et *cupidus*, signifiant, le premier *craintif*, parce qu'il

(1) Bopp admet ce sens actif, *Gram. crit. ling. sansc.*, §. 606, p. 239, et *Vergl. Gram.*, §§. 627 et 819.

(2) Ce *çakitas* nous rappelle le participe italien *potuto*, *ayant été pu*, qui se décline également, comme autrefois en français. (Voir ci-dessus, Ch. IV, §. 1, à la fin, et Barberi II, p. 22.)

s'est effarouché (pavitus) (1), le second *entraînant*, parce que lui-même a été entraîné (raptus), et le dernier désirant avec ardeur, parce qu'il a été emporté par ses désirs (cupitus), etc. (2).

Une remarque générale à faire sur les participes passés dont il s'agit, c'est que nulle part ils ne se construisaient avec *avoir*, lorsqu'on leur attribuait le sens actif; ils ne se combinaient jamais qu'avec l'ancien auxiliaire *être*. Je n'en excepte pas même l'usage des Grecs, puisque les participes actifs de parfait ou d'aoriste qu'ils employaient avec ἔχω, différaient par la forme et par la signification de leurs anciens participes en τος, τη, τον, et se rapportaient toujours, non pas au régime, mais au sujet (3).

On a vu que les participes mixtes en *vat* du sanscrit ne font pas exception, en ce que leur première partie en *ta* restait passive et se rapportait au régime, tandis que la seconde partie en *vat*, seule active, se rapportait au sujet (4). La même observation s'applique tant aux participes passés grecs en ως, υῖα, ος, dont j'ai parlé ci-dessus, ch. IV, §. 1, p. 218, note 2, qu'à leurs analogues du lithuanien en *ens*, *usi*, *usia*, du vieux prussique en *wuns*, *uns*, *ons*, *usis*, etc., et du slave en *usi*, tous provenant de leurs types sanscrits en *vâns*, *uchi*, *vat*, ou zends en *vâo*, *usi*, *vat* (5).

(1) Le fréquentatif *pavitare* prouve qu'on a dit *pavitum* au supin, et *pavitus* au participe.

(2) Voir à ce sujet Bopp, *Vergl. Gram.*, §. 819. — En sanscrit, *kupitas* n'a plus que le sens de *irrité*, et il s'emploie au présent aussi bien qu'au passé, comme le latin *iratus*. Ovide a dit :

Quam libet accuses, et sis irata licebit.

(3) Voir ci-dessus, Ch. II, §. 2, p. 183 et 186.

(4) Voir ci-dessus, Ch. III, §. 4, p. 209.

(5) Voir Bopp, *Vergl. Gram.*, §§. 786-90, et E. Burnouf, *Comment. sur le yaçna*, note R, p. CXXVIII-CXXX.

§. 3. — *Sur l'origine des verbes et suffixes auxiliaires insérés dans les formes verbales des idiomes indo-germaniques pour exprimer l'existence ou la possession.*

L'antique synthèse arienne employait généralement pour auxiliaire le verbe *être*. L'analyse moderne lui a substitué le verbe *avoir*. Cette différence prouve qu'à la voix active, les anciens s'attachaient surtout à exprimer l'action du sujet au moyen du radical auquel ils juxta-posaient le verbe substantif, comme terme de rapport ou comme lien du sujet avec l'attribut. Les modernes au contraire s'arrêtent plutôt à la possession de la chose, ou à l'état du régime qui fait l'objet de l'action, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, ch. II, §§. 1 et 4. Ce n'est pas que les uns aient eu moins d'attachement que les autres pour le droit de propriété, tant s'en faut. Mais, même pour l'exprimer, ils préféraient le verbe *être* au verbe *avoir*. *Ceci est à moi* leur paraissait plus expressif que *j'ai ceci*, *je tiens ceci*, ou *je possède ceci ;* de même que *je suis ayant été faisant cela*, ou *j'ai été faisant cela*, leur semblait avoir quelque chose de plus caractéristique que *j'ai cela fait* ou *j'ai fait cela*.

Le verbe substantif avait, en sanscrit, deux radicaux, *as* et *bhû*, que l'on retrouve dans toutes les langues de la famille sous des formes plus ou moins altérées (1). Il est reconnu que les verbes grecs ειμι, pour σεμι, (être), et φυω (naître), en dérivent; que les verbes latins *sum*, pour *esum*, (je suis), et *fuo*, (je suis), parfait *fui* (j'ai été), en tirent aussi tous leurs temps ; qu'enfin les imparfaits et futurs en *bam* et *bo* viennent également du second radical, de même que *eram*, *ero*, *sim*, etc. proviennent du premier.

(1) Voir Bopp, *Vergl. Gram.*, §§. 508-11, etc. et Pott, *Etymol. forsch*, I, p. 217-8 et 273-5.

Il n'est pas vraisemblable que les anciens peuples aient débuté par apposer aux racines verbales un verbe qui exprime l'existence d'une manière abstraite, pour en former leurs temps composés. Aussi le verbe substantif est-il lui-même composé à quelques-uns des siens dans les vieux idiomes de la famille, entre autres au futur, au conditionnel et aux temps du subjonctif, où il se fait aider par l'un des deux radicaux *ṣ* (désirer) ou *i* (aller) (1). D'ailleurs, en sanscrit, la voix passive et, même à l'actif, toute une classe de verbes, (la plupart neutres), emploient l'auxiliaire *i* (aller) (2), à des temps où le verbe *as* n'entre pas. Enfin les anciennes langues prennent quelquefois pour auxiliaires à certains temps, des radicaux signifiant *poser*, *faire*, etc., témoin le grec qui, au passif, se sert en ce sens du verbe θε-, (placer), dans les temps futurs et aoristes (3), et le sanscrit qui possède un parfait composé à l'aide du verbe *kri*, (faire) (4); témoin encore les conjugaisons zendes, slaves, germaniques et lithuaniennes, etc., etc, où figure à certains temps le radical sanscrit *dhâ*, (poser, créer, faire), plus ou moins altéré (5).

Bopp a trouvé en sanscrit et en zend le radical *ás* par *â* long, (être assis ou immobile), et le radical *sthâ*, (être fixe ou debout), employés en guise de verbe substantif. Il en conclut que le radical *as*, (être), par *a* bref, n'est qu'une mo-

(1) Voir ci-dessus, note A, §. 3.

(2) Gr. Haughton, sur les lois de Manou, I, p. 329; Bopp, *Gram. crit. ling. sansc.* R. 492, et *Vergl. Gram.* §§. 500-2 et 739.

(3) Bopp, *Vergl. Gram.*, §§. 630-2, et Pott, *Etymol. forsch.*, I, p. 187.

(4) Bopp, *Vergl. Gram.*, §§. 556, 619, 625.

(5) Bopp, *Vergl. Gram.*, §§. 620-37; et Eug. Burnouf, *comment. sur le yaçna*, p. 356, note 217. — Comparez ci-dessus, note A, §. 3, et, ci-après, note G, §§. 1 et 2.

dification du premier. Il remarque d'ailleurs que le latin a fait quelquefois servir le second au même usage (1). Ce docte philologue ne dit rien du radical *bhû*, (être), mais comme ce verbe signifie aussi *naître*, *s'élever*, *croître*, puis *demeurer*, *séjourner*, *être de reste* ou *survivre*, etc., on sent qu'il a été facile de passer de ces modalités d'existence à l'idée de l'existence abstraite (2).

On comprend du reste que le verbe latin *stare*, à cause de ses deux consonnes fortes, ait été souvent préféré par les nations néo-latines au verbe *esse*, dans les divers temps où celui-ci se réduisait à la syllabe *er*, et même dans les autres ; car originairement elles en avaient formé une conjugaison complète, que le français a depuis modifiée (3). C'est ainsi que les Goths ont fait du radical sanscrit *vas*, (demeurer), leurs imparfaits *ik was*, (j'étais), *ik vésjau*, (que je fusse ou je serais), (allemand, *ich war*, *ich waere*), leur infinitif *visan*, (être), et leur participe présent *visands*, (étant), pour *vasan*, *vasands* (4). Je ne relève les formes allemandes *ich war*, *ich waere*, que pour me demander si le latin *verum*, (le vrai), n'est pas ce qui reste, ce qui demeure, ce qui subsiste, ce qui est, en un mot (5).

Je n'en dirai pas d'avantage ici sur ces vieilles formes du verbe *être*, et je passe à celles du verbe *avoir*.

(1) *Vergl. Gram.*, §§. 509 et 640. Pott, *Etymol. forsch.*, I, p. 277, est du même avis.

(2) Pott, I, p. 217.

(3) Voir ci-dessus, note A, §. 2.

(4) Bopp, ibid., §. 509.

(5) En sanscrit, la vérité se nomme *sati*, *l'existante*, ou *satvam*, *l'état de ce qui est* ; et, en grec, ἀλήθεια, (vérité), signifie celle qui n'est pas cachée.

Il est étonnant que le celtique (1), le slave, le grec (2) et le sanscrit n'aient pas connu ou gardé le radical d'où le latin, le gothique et le lithuanien ont tiré leurs verbes *habere*, *haban* et *zaboti*. M. A. Benary conjecture que ces verbes dérivent d'un radical perdu *dhab*, formé de *dhâ*, (poser, placer, tenir, et même *avoir*, grec θέω), comme *stabh*, (être ferme), a été formé de *sthâ*, (être debout), grec στα, latin *sta*. Il pense que le *dh* s'est réduit à *h*, par apocope de la dentale, de même que le sanscrit *bhûmas* védique, pour *bhumis*, (terre), est devenu *humus* en latin (3). Cette hypothèse ne manque pas de vraisemblance. Mais ne serait-il pas plus simple de recourir au vieux radical védique *grâbh* ou *gribh*, resté dans le sanscrit ordinaire sous les formes *grah* ou *grih*, et signifiant *saisir*, *prendre*, *tenir*, *retenir*, etc.; allemand *greifen*; français *gripper*, etc. *Grabh*, privé de son *g* initial ou de son *r*, expliquerait peut-être les verbes latins *rapio* et *capio*, et, en les conservant tous deux, le verbe *carpo*. (Comparez le sanscrit *garbha*, venant de *grabh*.) De même la soustraction du *r* et le changement du *g* en *h*, donneraient le latin *habeo*, l'ancien haut-allemand *hapen*, le français, *happer*, etc., etc.

Le verbe grec ἴχω, *avoir* et *porter*, a évidemment une autre origine. Bopp le tire avec raison du radical sanscrit *vah*, latin

(1) Il semble pourtant en rester quelques vestiges dans le *b* initial du singulier verbe *kahout*, (*avoir*), de l'armoricain ou bas-breton.

(2) Cependant Hesychius a donné ἄϝις, pour ἶξις, venant d'ἄϝω ou d'ἄϝιω, d'où Vossius et Forcellini font venir le latin *habeo*, en préposant l'esprit rude.

(3) *Die Rœmische Lautelehre*, p. 153 et 165-6. — Ce philologue incline moins pour une seconde hypothèse qui tirerait *hab* de la forme redoublée *dadhâ*, grec, τίθη, en changeant *d* en *h*, et *dh* en *bh*.

veho (1), dont le *v* initial a disparu et dont le *h* médial s'est renforcé en *χ*, comme en beaucoup d'autres mots (2). Ainsi l'aphorisme de Bias : *τα παντα μετ' ἐμοῦ ἐχω*, signifiait également *je porte* ou *j'ai tout avec moi*. C'est delà aussi vraisemblablement que dérive le gothique *aigan* et l'ancien haut-allemand *eikan*, *avoir*.

Le suffixe sanscrit *vat*, masculin *ván*, féminin *vatí*, neutre *vat*, a la forme d'un participe présent actif. On a vu qu'en sanscrit il s'attache aux participes passés passifs en *tas*, *ta*, *tam*, dont il transforme la finale en *taván*, *tavatí*, *tavat* (3). Il y joue absolument le même rôle que notre participe-gérondif *ayant* dans nos participes passés composés. S'il m'était démontré que le sanscrit védique a contracté le participe présent *vahat*, (portant), en *vat*, comme les latins ont contracté *vehemens*, *vehementer*, en *vemens*, *vementer*, je n'hésiterais pas à dire que le suffixe *vat* correspond au grec *ϝαντ*, (ayant et portant) (4). Mais il peut n'être aussi que le participe présent du radical *av*, (conserver), syncopé en *v*, de même que celui du radical *as* se syncope en *s*. Comparez *sas*, *satí*,

(1) *Vergl. Gram.*, §§. 442 et 507. — Pott, *Etym. forsch.*, I, p. 283, le rapportait au radical sanscrit *sah*, *porter*, *soutenir*, mais cette origine ne s'applique qu'au verbe grec *σχω*, pour *σιχω*, de même signification.

(2) Sur ce changement de l'aspiration en gutturale, voir M. E. Burnouf, commentaire sur le *yaçna*, alphabet zend, p. LXXXI.

(3) Voir ci-dessus, Ch. III, §. 4; Ch. IV, §§. 1-3; Ch. VI, §. 2.

(4) Pott, *Etym. forsch.*, II, p. 463, en comparant les suffixes *mat* et *vat*, de même signification, les fait dériver des racines *mah* et *vah*, prises toutes deux dans le sens de *croître*, d'où *mahat*, *grand*, et *vahat*, *crû*, contractés en *mat* et *vat*. Mais le sens actif de ces deux suffixes semble exiger qu'on donne à leurs radicaux une signification active : *mah*, augmenter, et *vah*, porter.

sat, avec *vân*, *vatî*, *vat*. Je laisse donc le choix entre ces deux hypothèses. Ainsi j'oserais en induire que la phrase sanscrite *api drichtavân asi mama priyâm* peut signifier *est-tu ayant* ou *conservant cela vu : ma bien aimée ?*

Quant à l'autre suffixe sanscrit *vâns*, *uchî*, *vat*, employé au participe du prétérit passif, et commun au grec, au lithuanien, au vieux prussique, j'hésite à y voir avec Pott une forme altérée du suffixe précédent (1). Il vient peut-être du radical *vas*, (demeurer), verbe dont la forme faible est *uch*. *Vâns*, comme participe irrégulier, pour *vasans*, signifierait donc *demeurant*. Dès-lors le participe passé *tutupvân* que j'ai cité ci-dessus, Ch. IV, §. 1, p. 218, note 2, voudrait dire à la lettre, non pas *ayant frappé-frappé*, mais bien *qui demeure, qui reste ayant été frappant*, ce qui s'accorderait mieux avec le sens actif de *tup*, à la voix active (2).

(1) Pott, *Etym. forsch.*, p. 464.

(2) Cependant le participe passé grec λελυκως étant syncopé de λελυκφως, et celui-ci remplaçant λελυσφως, la désinence σφως suppose une terminaison sanscrite *svâns*, pour *asvâns*, littéralement *qui est demeurant*, dès-lors λελυκως signifierait *qui est restant ayant été frappant*. La présence simultanée de ces deux verbes, *être* et *demeurer*, dans une même forme verbale, ne peut faire difficulté, malgré l'analogie de leurs significations. Car le verbe *être* se construit avec lui-même, témoin les formes du futur sanscrit *Bhavichyâmi*, grec φυσω, latin *fuero, je serai étant ;* à plus forte raison peut-il se fondre avec d'autres verbes. Le changement du *s* en *k* dans le verbe substantif paraît venir du zend. Voir Bopp, §§. 568, 569, 645 et 669.

Note D.

Sur la comparaison du participe passé français invariable, tant avec le gérondif et le supin actif de la langue latine, qu'avec l'infinitif ou participe passé dont se sert le grec moderne dans la composition de son plus-que-parfait.

J'ai annoncé ci-dessus (1) que les grammairiens français qui tiennent pour l'activité relative de notre participe passé, construit avec *avoir*, s'étaient prévalus à ce sujet de la distinction que le latin établissait, d'une part, entre le gérondif actif en *dum* et le participe futur passif en *dus*, *da*, *dum*, et de l'autre, entre le supin actif en *tum* ou *sum* et le participe passé passif en *tus*, *ta*, *tum*, ou *sus*, *sa*, *sum*.

On sait, par exemple, que les Romains disaient, d'un côté, *ad honores adipiscendum veniunt*, et *qui me ad defendendos homines dedissem;* et, de l'autre, *scitatum oracula Phœbi mittimus*, et *illic clausa tenent stabulis armenta.* Tels seraient, selon nos grammairiens idéologues, les modèles ou les guides que nos ancêtres auraient suivis pour établir les deux règles de concordance et d'invariabilité de notre participe passé.

Un philologue de nos jours a joint à cette double argumentation, et présenté comme preuve plus décisive, ou du moins comme imitation plus probante, la composition actuelle du plus-que-parfait dans le grec moderne (2).

(1) Voir Ch. II, §. 2; Ch. VI, §. 1, et note A, §. 1.

(2) B. Jullien, *Cours supérieur de grammaire*, I, p. 118-9 et 189-91.

Cette note est spécialement destinée à l'examen de ces deux points : le premier fera l'objet de deux paragraphes distincts. J'y ajouterai dans un quatrième, et par forme d'*excursus* philologique, quelques remarques sur la prétendue construction latine du gérondif avec le verbe *habeo*.

§. 1. — *Notre participe passé invariable, construit avec* AVOIR, *peut-il être comparé au gérondif en* DUM ?

Le qualificatif ou nom verbal appelé gérondif, dont le nominatif et l'accusatif sont terminés en *dum*, le génitif en *di* et le datif et l'ablatif en *do* (1), est identique, sinon par la signification, au moins par la forme, au neutre du participe futur passif. Il n'a rien de commun, ni pour le son ni pour le sens, avec notre participe passé, à part l'invariabilité relative de celui-ci. Sous ce rapport, on aurait pu s'en tenir au parallèle tiré du supin en *tum* ou *sum* dont je parlerai au paragraphe suivant, et réserver le gérondif pour l'explication de l'invariabilité de notre participe présent. C'est ce que nos grammairiens ont fait, du reste, avec quelque apparence de fondement, puisque les autres langues néo-latines tirent directement le leur de l'ablatif de ce nom verbal, et que, si nous ne les avons pas imitées, nous laissons le nôtre invariable lorsqu'il est envisagé comme ayant ou pouvant avoir un régime, et ne lui faisons prendre l'accord que quand il dégénère en adjectif verbal (2).

Cependant, quoique le gérondif en *dum* paraisse étranger à notre participe passé invariable, il n'en fournit pas moins

(1) Lemare, *Cours de lang. lat.*, p. 283-4, a cité sept exemples du gérondif en *dum* employé au nominatif.

(2) Voir ci-dessus, Ch. V, §. 1, p. 242, note 3.

un argument d'analogie assez spécieux pour l'éclaircissement de celui-ci.

Ce n'est pas que les grammairiens auxquels je vais répondre s'accordent sur la nature du gérondif. Les uns, tels que Beauzée (1) et Bopp (2), le considèrent comme purement actif. Les autres, en plus grand nombre, n'y voient que le neutre du participe futur passif en *dus*, *da*, *dum*, lequel se serait accordé, comme le neutre du participe passé-passif, soit avec le substantif *negotium* sous-entendu, soit avec l'un des pronoms démonstratifs *id*, *hoc*, *illud*, *istud*, également sous-entendu, soit enfin avec quelque déterminatif universel, comme *aliquid*, *multum*, *omne*, etc., aussi non exprimé. Dans cette hypothèse, on rapporte le régime ou à la syllepse, ou à l'idée d'action renfermée dans le verbe d'où le gérondif est tiré. Tel était le sentiment de Sanctius, de Scioppius, de Vossius (3), de Court de Gebelin (4) et de Lemare (5). Lancelot lui-même penchait de ce côté (6); et, de nos jours, Pott y incline encore (7). Suivant ces deux philologues, les Romains auraient donné deux valeurs différentes à leur gérondif, l'une active et l'autre passive, selon les circonstances.

Voilà, comme on le voit, les trois systèmes des activistes absolus, des activistes relatifs et des passivistes absolus, transportés des idiomes néo-latins à la langue-mère. Peut-être, en

(1) Encycl. au mot *gérondif*, ou *Gram. générale*, II, p. 287 et suiv.

(2) *Vergl. Gram.*, §. 809.

(3) Lancelot a très-bien analysé leurs raisonnements, dans la *Méth. lat.* de Port-Royal, p. 570-4, éd. de 1653.

(4) *Gram. univ.*, p. 437-40.

(5) *Cours de lang. lat.*, p. 283-5.

(6) *Ubi suprà*, et *Gram. génér. et raisonnée*, 2.e part., Ch. XXI.

(7) *Etym. forsch.*, II, p. 239-40.

passant de Rome à Athènes, trouverait-on des arguments d'analogie entre les vieux participes en τεος, τεη, τεον, et les soi-disant gérondifs en τεον (1). Mais c'est bien assez d'avoir à éclaircir les gérondifs latins.

En prenant le cas en *dum* pour un qualificatif verbal foncièrement passif, mais rendu actif par l'usage, les partisans de l'activité relative de notre participe passé prétendent que nos aïeux auraient traité celui-ci de la même manière lorsqu'il est invariable. Le parallèle du latin et du français se réduit donc au point suivant : De part et d'autre on aurait employé comme actifs des participes de nature passive. On les aurait revêtus, sans trop y réfléchir, de toutes les prérogatives de l'activité, non par eux-mêmes, mais en conséquence de la manière dont l'esprit les incorpore avec l'actif, pour tenir lieu de temps et de tournures qui devraient avoir ce caractère, et que les deux langues ne fournissaient pas. On les aurait détachés des noms

(1) M. H. Martin, dans la traduction de la *Gram. gr.* de Matthiæ, p. 875, soutient que le neutre τεον, employé impersonnellement, avait d'abord le sens actif. Cependant le *tavyam* sanscrit, son type, est toujours pris passivement. (Voir Bopp, *Gram. crit. ling. sansc.* R. 622; et ci-dessus, Ch. IV, §. 5.) — A la page 235, j'ai omis de dire que le sanscrit employait, comme le latin, à d'autres genres qu'au neutre les participes en *tavyas, tavyâ, tavyam*, dérivés des verbes intransitifs. Bopp, *ubi suprà*, cite les formes *gantavyas, â, am*, lat. *eundus, a, um*, et même celles de *bhavitavyas, â, am*, qui seraient, en latin *fuendus, a, um*, et, en persan, *buvendeh*, etc. Voir aussi sa *Vergl. Gram.* §. 809. — Le sanscrit possède un gérondif en *ya*, qui paraît être le cas instrumental féminin de la forme en *yas*, que prend le participe futur passif dans les verbes composés, (comparez *nirgamyas*, exeundus), avec *nirgamya*, pour *nirgamyâ*, (cum actione exeundi); mais il ne paraît pas que le participe futur en *tavyah* ait fourni un gérondif en *tavyâ* ou *tavya*. (Voir *Gram. crit. ling. sansc.*, R. 635.)

auxquels ils se rapportaient d'abord et dont ils devaient prendre la livrée, pour leur donner un sens vague, indéterminé ou absolu, et les réunir par la pensée au temps défini du verbe qui les accompagnait. Ce serait donc l'habitude de les envisager comme actifs, qui aurait porté les Latins à leur attribuer un complément direct. Ainsi les Romains auraient dit, en se servant du participe accordé, *litteras habeo scribendas* ou *litteras scribendas habeo*, (j'ai une lettre à écrire), et, en tournant par le gérondif, *litteras scribendum habeo*, ou *habeo scribendum litteras*; (j'ai à écrire une lettre). Ces dernières locutions auraient signifié d'abord : *habeo id scribendum, litteras scilicet*, et on les aurait employées dans un sens analogue à la phrase sanscrite citée ci-dessus (1) : *api drichtavân asi mama priyâm*, phrase qui, comme on l'a vu, remplace *api dricîâm vân asi mama priyâm*. Mais, dans la suite, on aurait oublié le sens primitif de ce participe neutre. Telle est la marche que les Français auraient eux-mêmes suivie dans leurs temps composés. Par exemple, nos pères disaient au passé : *j'ai écrite une lettre*, ou *j'ai une lettre écrite*, tandis que nous disons à présent : *j'ai écrit une lettre*. En d'autres termes, les participes *scribendum* et *écrit*, quoique passifs, seraient pris activement, et à ce titre, ils sembleraient régir *litteras* et *une lettre*, après avoir été eux-mêmes régis par *habeo* et *j'ai*. Aussi presque tous les grammairiens s'accordent-ils à regarder *j'ai écrit* comme un temps du verbe *écrire*.

Ainsi raisonne Court de Gebelin (2), tout passiviste qu'il se montre d'ailleurs. Et je crois qu'en effet il a présenté l'objection sous son véritable jour. A ces aperçus, voici nos réponses :

D'abord, chercher dans le gérondif latin la raison de l'invaria-

(1) Ch. III, §. 4, p. 209-10 ; et note C, §. 3, p. 357.

(2) *Gram. univ.*, p. 217-8, et surtout, p. 439-40.

bilité du participe passé français, c'est vouloir expliquer *obscurum per obscurius*. Avant tout, il faudrait s'entendre sur la nature de ce nom verbal; car, s'il était foncièrement actif, l'argument resterait sans force. Il n'y a rien de plus équivoque en latin que ce malencontreux gérondif; puisqu'on y voit son génitif remplacer quelquefois un nom d'action, et, sous ce point de vue, prendre après lui un autre génitif, masculin, féminin ou pluriel, il n'importe. Par exemple, on trouve des textes analogues à celui-ci : *nobis fuit exemplorum eligendi potestas* (1), phrase qui semble ne pouvoir signifier que *nobis potestas fuit optionis exemplorum* (2).

En second lieu, admettons pour un instant que les Romains aient considéré le neutre de leur participe futur passif d'une manière vague et indéterminé, dans un sens analogue à celui de leur infinitif présent actif, lorsque ce neutre marchait sans nom exprimé auquel il se rapportât. Admettons, par exemple, qu'en disant *tempus est scribendi*, ou *tempus teritur scribendo*, ou *tempus ad scribendum idoneum videtur*, ils aient d'abord entendu prendre ces cas du gérondif pour ceux du participe neutre avec ellipse de *negotii*, *negotio*, *negotium*, ou de quelque pronom neutre au cas correspondant. Admettons encore que, perdant de vue le substantif ou pronom ellipsé, ils se soient ensuite habitués à dire: *tempus est scribendi litteras*, ou *tempus teritur litteras scribendo*, ou enfin *tempus ad scribendum litteras idoneum vide-*

(1) Cic., *De Inv.*, II, 2. — On trouvera d'autres exemples dans Port-Royal, p. 572, et dans Lemare, p. 285, note 126.

(2) Port-Royal, *ubi suprà*, et J. L. Burnouf, p. 286, note 1. — Lemare demande pourquoi les gérondifs en *do* et en *dum* ne sont jamais suivis d'un génitif. Il en conclut que *exemplorum* est le complément de *potestas*, aussi bien que *eligendi*, et donne l'analyse suivante: *negotii eligendi, librorum eligendorum potestas fuit.*

tur, comme si *litteras* était régi par le qualificatif ou nom verbal. En d'autres termes, admettons qu'ils se seraient moins arrêtés à la forme de ce mot qu'au sens général de la phrase, c'est-à-dire qu'en le prononçant, ils s'en seraient tenus à l'idée d'action comprise dans le verbe qu'il renfermait, d'où serait venu à ce participe le titre de gérondif; *quasi vicem activi gerens* (1). Tout cela prouverait-il que les néo-latins se sont conduits de même à l'égard de leur participe passé passif invariable?

Troisièmement, la construction latine du gérondif avec *habeo*, bien qu'admise par nos grammairiens, me paraît fort problématique, ainsi que je le dirai au §. 4 ci-après. Mais fût-elle réelle, que pourrait-on en conclure pour le sens de la construction du participe passé avec le verbe *avoir*? Chez nous, celui-ci domine, régit et gouverne celui-là. Il le réduit forcément à un état de passivité tel qu'il n'est pas possible à ce dernier de se relever pour devenir régissant à son tour (2).

En quatrième lieu, nos ancêtres n'ont pu ni dû faire ici ce que les Latins eux-mêmes n'avaient pas fait. Nulle part, dans le latin classique, on ne trouvera *habeo scriptum litteras*, au lieu de *litteras habeo scriptas*. Et s'il se rencontre ailleurs, tout porte à penser qu'il n'y joue pas un rôle actif. Autrement il aurait fait confusion avec le supin, dont la signification est toute différente, ainsi qu'on le verra au paragraphe suivant.

Enfin les langues néo-latines, et la nôtre en particulier, n'ont pas adopté le gérondif en *dum;* elles l'ont remplacé par l'infinitif, précédé d'une préposition. Elles ne toléreraient point *j'ai devant écrire*. A plus forte raison ne souffriraient-elles pas *j'ai ayant été écrivant*, tournure grecque à laquelle le latin lui-

(1) Voir ci-dessus, Ch. VI, §. 1, p. 279, et §. 2, p. 291.

(2) Voir ci-dessus, Ch. II, §. 3, p. 188-9.

même n'avait pas accordé et ne pouvait pas accorder le droit de bourgeoisie, si ce n'est pour quelques participe déponents, faute d'une forme active propre à la populariser.

§. 2. — *Notre participe passé invariable est-il le supin actif de la langue latine?*

On a vu, au commencement de cette note, que nos grammairiens idéologues avaient fait en faveur du supin le même raisonnement qu'à l'égard du géroudif. Et ici, c'était avec plus d'apparence de raison, vu l'identité matérielle de ce nom verbal et de notre participe passé invariable.

Quand les arguments sont les mêmes, les réponses doivent se ressembler.

D'abord, qu'on nous montre un seul texte latin dans lequel le supin en *tum* ou *sum* figure avec *habeo* et comme régime de ce verbe et comme régissant à son tour un substantif, un pronom., ou un qualificatif quelconque?

En second lieu, ce supin ne se construisait jamais qu'avec les verbes qui marquaient mouvement, direction, déplacement (1). Comme régime d'*habeo*, il aurait constitué un barbarisme trop monstrueux pour avoir jamais été en usage. Par conséquent, il n'a pu servir de modèle à notre construction du participe passé avec *avoir*.

(1) Dutrey, §. 260. — J. L. Burnouf, §. 423. — Le mouvement est quelquefois caché, comme dans *dare nuptum filiam*, où *nuptum* fait allusion au changement de famille. Dans les autres cas, la forme en *tum* ou *sum* représente l'accusatif singulier, masculin ou neutre, du participe passé-passif. Exemple pris de Térence: *inventum et adductum curabo*. Voir *Méth. lat.* de Port-Royal, p. 493, éd. de 1709. — J'ai peine à croire du reste que le supin en question ait jamais exprimé le passif. L'unique exemple cité par Lancelot, même page, est équivoque, et ne me paraît pas concluant.

Troisièmement, ce même supin n'exprimait jamais le passé. Des trois exemples du contraire qui ont été allégués, le premier est insignifiant, et les deux autres ne contiennent que le neutre du participe passé-passif ou déponent, avec l'ellipse assez fréquente de l'infinitif *esse* ou *fuisse*. Voici ce qu'ils portent :

Premier exemple : *Nec ego vos ultum injurias hortor* (1). — Deuxième exemple : *In Arcadiâ scio me spectatum suem quæ, præ pinguedine*, etc. (2). — Troisième exemple : *Diù non perlitatum tenuerat dictatorem* (3).

Quoiqu'en disent Beauzée (4) et Destutt-Tracy (5), le supin *ultum* du premier exemple ne peut pas exprimer le passé. Il serait absurde d'exhorter des gens à avoir vengé leurs injures. Il ne peut être ici question que d'avenir. Salluste a employé le supin, parce que *hortor* emporte excitation à un mouvement. Il aurait pu dire, en d'autres termes : *Nec vos ad injurias ulciscendum hortor* (6). Et certes *ulciscendum* n'aurait pas exprimé le prétérit (7).

(1) Sall...

(2) Varron, *de Re Rusticâ*, II, 4.

(3) Tite-Live, VII, 8.

(4) *Encycl.* au mot *supin*, ou *Gram. générale*, II, p. 327 et suiv. — Je m'étonne que Court de Gebelin, (*Gram. univ.*, p. 442), ait partagé l'erreur de Beauzée sur le sens du passé, attribuée aux deux supins en *um* et en *u*.

(5) *Gram.*, p. 249-50.

(6) J. L. Burnouf, §. 423. — Dutrey, §. 260.

(7) Cicéron, dans sa harangue *pro domo suâ*, se moque avec raison de la formule pour son bannissement : *Velitis, jubeatis, Quirites, ut M. Tullio aquâ et igni interdictum sit*. en place de *interdicatur*. On n'ordonne pas pour le passé. C'est par abus que le langage populaire

Les mêmes grammairiens prétendent que, dans le deuxième exemple, *spectatum* remplace *spectavisse*, devient régime de *scio* et regit à son tour *sum*. Mais quelques manuscrits de Varron portent *me esse spectatum*, ou *me spectatum esse*. Aussi, Lancelot (1) et Forcellini (2) remarquent-ils avec raison que *spectatum* est ici, non le supin, mais le participe passé en accord avec *me*, et que l'auteur l'a tiré d'un vieux verbe déponent *spector*.

Quant au *non perlitatum* du troisième exemple, il suffit d'y sous-entendre *esse*, comme il arrive quelquefois dans les propositions infinitives (3), ainsi qu'un pronom vague, tels que *id, hoc, illud, istud*, ou *aliquid*, etc. *Non perlitatum esse* signifie à la lettre : *le n'avoir pas été fait de sacrifices favorables*, de même que *non perlitari* veut dire *le ne pas être fait de sacrifices favorables*. Car, en latin, l'infinitif présent, sujet ou régime, est réputé neutre (4).

Certes, quand Cicéron disait : *quæ quùm ità sint, de Cæsare satis hoc tempore dictum habeo* (5), il n'entendait pas employer avec *habere*, qui n'est pas un verbe de mouvement, l'infinitif-supin *dictum*, mais bien le participe passé passif ordinaire, dans le sens de la locution usuelle *satis dictum est* (6).

employait au présent le participe passé *interdictum*. Les ennemis de l'orateur romain auraient dû s'exprimer plus correctement. Voir ci-dessus, Ch. V, §. 2. Lancelot a eu tort de blâmer la critique de Cicéron, dans les dernières éditions de sa *Méthode latine*, notamment dans celle de 1709, p. 498.

(1) *Méthode latine*, p. 543, éd. de 1653.

(2) *Lexicon totius latinitatis*, au mot *specto*.

(3) J. L. Burnouf, *Méth. latine*, §. 218-9 ; 406 et 413.

(4) J. L. Burnouf, §. 44 ; 221-3 ; 401.

(5) Philip. V, 8.

(6) Comment Destutt-Tracy, (*Gram.*, p. 251), en parlant de *dictum*

Il suffit de sous-entendre *id* ou *cela*, et de construire : *habeo id satis dictum; je tiens cela pour assez dit.*

D'ailleurs, ce qui prouve que notre participe passé invariable ne peut pas venir du supin actif en *tum* ou *sum*, c'est que ce dernier, même avec un verbe au prétérit, n'exprimait jamais le passé (1). Ainsi, quand Térence dit : *nutricem arcessitum iit* (2), (il est allé faire venir la nourrice), si l'action exprimée par *arcessitum*, (faire venir), est accomplie, c'est parce que le parfait *iit* la reporte à un temps passé. Avec un verbe ordinaire, Térence aurait employé l'infinitif présent *arcessere*, à l'exemple de Virgile, qui a dit :

Si potuit manes arcessere conjugis Orpheus (3),

est, a-t-il pu hésiter sur le sens de cette locution, et y chercher, soit un supin (le dit est), soit un simple adjectif verbal (il est dit), au lieu d'un participe passé (il est ayant été dit, il a été dit)? Il est évident que *dictum* n'est là qu'un participe passé-passif neutre ou indéclinable.

(1) M. B. Jullien, quoique partisan du système de Beauzée, en convient, *Cours supérieur de Gram.*, I, p. 189. — Lemare, *Cours de lang. fr.*, II, p. 767, en avait déjà fait la remarque. Le judicieux Lancelot, cédant ici à l'opinion erronée de Priscien et de Diomède, avait paru voir des supins dans *ventum est*, *lectum est*, *tentatum est*, qu'il traduit par *ventio fuit*, *lectio fuit*, *tentatio fuit*, de même qu'il rend le *diù non perlitatum* de Tite-Live par *diù non facta perlitatio*. (*Méth. lat.*, p. 491-2, édit. de 1709.) C'est lui sans nul doute qui a entraîné Beauzée, Court de Gébelin, Destutt-Tracy, et même M. Dutrey, dans une erreur dont feu M. J. L. Burnouf a su se garantir, ainsi que je l'ai fait remarquer ci-dessus, Ch. IV, §. 3, p. 234, à la note.

(2) *Ennuch.* V, 2, v. 53.

(3) Plaute s'en est même servi avec le futur *ibit*, en place du supin, dans cette phrase : *Senex in Epheson ibit aurum arcessere* (Bacch. II, 3, 120).

Ainsi encore, quand Ovide disait des femmes de son temps :

Spectatum veniunt, veniunt spectentur ut ipsæ,

il n'entendait pas exprimer le passé, mais bien le présent ou plutôt le futur : elles viennent pour voir, *veniunt ad spectandum*, ou *spectandi causâ*, ou *spectaturæ*, ou enfin *ut spectent*. Elles viennent aussi pour être vues, *veniunt ut ipsæ spectentur*, ou *spectandæ*.

Il est clair que, dans nos langues néo-latines, *j'ai donné*, *io ho dato*, *yo he dado*, etc., ne dérivent pas du latin hypothétique *habeo datum* (supin), dans le sens du barbarisme *habeo dedisse*, mais uniquement du vrai latin *habeo datum* (participe), en sous-entendant un pronom neutre *hoc*, *id*, *illud*, etc. Dans ces divers dialectes, *avoir* ne pourrait pas, comme quelques verbes particuliers, nommés par les grammairiens verbes de volition ou de faculté (1), gouverner immédiatement un infinitif actif. Il faudrait y intercaler une préposition dont l'infinitif serait le régime.

§. 3. — *Notre participe passé est-il un infinitif du prétérit?*

M. B. Jullien a bien senti qu'il était impossible de donner au supin latin le sens du passé, malgré tous les efforts de Beauzée, son devancier (2). Il a compris également que l'idée émise par Henri Estienne, et depuis longtemps abandonnée, sur l'origine grecque de la construction de nos temps composés, ne pouvait pas être renouvelée, en ce que les Hellènes se servaient pour cela d'un participe passé actif qu'ils mettaient en accord avec le sujet (3), tandis que le nôtre est

(1) Voir l'*Hermès* de Harris, traduction Thurot, p. 149-50.

(2) Voir l'*Encycl.* aux mots *participe* et *supin*.

(3) Voir ci-dessus, Ch. II, §. 2.

passif et s'accorde avec le régime. Mais forcé de battre en retraite sur ces deux points, il s'est replié sur le grec moderne. Il a cru pouvoir appeler à son aide ce langage dégénéré, et métamorphoser notre participe passé passif en un infinitif passé actif de son invention.

Le grec moderne compose son plus-que-parfait d'une forme verbale invariable, terminée en *si* pour l'actif et en *thi* pour le passif, et de l'imparfait du verbe *ekhi*, *avoir*. Exemples de l'actif : *hi phisis ton ikhe dhôsi pnevma loghicotaton* (1), (la nature lui avait donné un esprit très-droit). — *Hi katâra poû ikhe apètsi* (2), (les malédictions qu'il avait lancées). Exemples du passif : *hi graft ikhe grafthé* (3), (la lettre avait été écrite). — *T'agión hôma ikhe geuthi* (4), (le divin sang avait été goûté.

M. B. Jullien trouve dans ce plus-que-parfait composé du grec moderne l'explication de notre participe passé invariable construit avec *avoir*. Ces formes verbales contiendraient, suivant lui, non pas l'ancien participe de l'aoriste, comme on serait tenté de le croire, mais un infinitif de ce temps, représenté par le mot invariable, de manière que, dans les deux premiers exemples qui précèdent, *ikhe dhôsi* et *ikhe aphèsi* signifieraient *avait l'avoir-donné* et *avait l'avoir-lancé*, de même que, dans les deux derniers, *ikhe grafthi* et *ikhe geuthi* voudraient dire *avait l'avoir-été-écrit*, *avait l'avoir-été-goûté*. En conséquence il prend aussi les participes français *donné* et *laissé*,

(1) Michel Schinas, *Eloge de Botzaris*, p. 43.

(2) Denys Salomos, *Hymne sur la liberté*, str. 137, dans le Recueil de Fauriel, II, p. 476.

(3) *Gram. grecq.*, de M. J. David, p. 38-9. édit. de 1821.

(4) Denys Salomos, *ubi suprà*, st. 136.

construits avec *avoir*, pour des infinitifs passés, en sous-entendant l'infinitif présent du verbe *avoir* (1).

Un grammairien, grec de naissance, M. Minoïde Mynas, conteste l'origine et la régularité de ces formes romaïques dans lesquelles il ne voit à l'actif que la troisième personne singulière du futur, en sorte que *ikhe dhósi* et *ikhe aphísi* auraient ce sens absurde : *avait il donnera, avait il lancera.* Il soutient que ces locutions sont modernes, inconnues du peuple et inventées par son compatriote Coray (2). Il oublie que déjà, au moyen-âge, l'auteur du *Chronicon paschale* avait écrit ἐχεν ἐλθειν, (ils avaient avoir parvenu) (3), et que le seul tort de Coray, si tort il eut, se serait réduit à étendre cette composition au parfait, en disant, par exemple, *ekhó leksí*, (j'ai avoir écrit) (4).

M. B. Jullien a donc raison pour le grec moderne. Mais il ne l'a pas pour le français, car il y a une énorme différence entre un infinitif actif et un participe passif. En comparant le romaïque au grec ancien, on voit qu'à l'actif on a remplacé : *j'avais ayant été donnant* par *j'avais avoir été donnant.* En effet, *dhósi*, pour δωσει, est de même moule et de même fabrique que δωσαι, c'est-à-dire composé du radical actif δω, (donner), et de l'infinitif aoriste du verbe substantif, en

(1) B. Jullien, *Cours sup. de Gram.*, I, p. 118-9.

(2) *Théorie de la gram. et de la lang. grecq.*, p. 160, 164, 167, et *Gram. gr.*, p. 128.

(3) *Chronic. paschale*, p. 722, 3. — Voir aussi Du Cange, *Gloss. med. et infimæ græcitatis.* v.° *Ekhein*, ou *Thesaur. ling. græc.* de Henri Estienne, au mot ἐχω.

(4) Quoique l'iotacisme du grec moderne ne s'étende pas ordinairement à la diphthongue αι, tout porte à croire que *leksí*, *dhósi*, *aphísi*, etc., ne sont que les anciens infinitifs-aoristes λαξαι, δωσαι, αφησαι, etc.

place du participe correspondant. Il en est autrement du français *j'avais donné*, correspondant au latin *habebam donatum*, sous-entendu *aliquid*, (j'avais quelque chose ayant été donné). Ce mot *donné* n'est pas plus actif que le latin *donatum*, et ne peut pas plus que lui se rapporter à autre chose qu'à un régime exprimé ou sous-entendu dont il dépend.

Au surplus, que gagnerait-on en français à transformer un participe passé en un infinitif passé imaginaire? Celui-ci n'en serait pas moins elliptique que celui-là. *J'ai donné*, (en latin *habeo* (id) *datum*), ne peut pas plus signifier *j'ai avoir donné* que *j'ai ayant donné*. Notre langue repousserait également ces deux locutions analytiques, parce que, si vous preniez *donné* au sens actif, *ayant* et *avoir* se rapporteraient forcément l'un et l'autre au sujet et formeraient un pléonasme avec *j'ai*. D'ailleurs, que *donné* soit participe ou, par impossible, infinitif passé, vous ne pourriez jamais le décomposer, en le faisant précéder du verbe transitif *j'ai*, que de l'une des deux manières suivantes : *j'ai* (ceci) *ayant été donné*, — *j'ai* (ceci) *avoir été donné*. Car l'infinitif *avoir* ne supporterait pas plus après lui un participe passé actif que son participe *ayant*.

En deux mots, tout dans la construction française rappelle la construction latine, et nulle autre, sauf la restriction apportée dans la suite des temps à la concordance du participe avec le régime quand celui-ci vient après celui-là.

§. 4. — *Excursion sur la nature du gérondif latin.*

Malgré mon désir de ne point me hasarder dans le débat sur la nature du gérondif latin, je ne puis me dispenser d'en dire quelques mots au sujet de la locution *litteras scribendum habeo*, admise par plusieurs grammairiens comme appartenant à la

bonne latinité et signifiant *j'ai à écrire une lettre*, par opposition à *litteras habeo scribendas*, (j'ai une lettre à écrire).

Je crains que Bopp, à la sagacité duquel je me plais à rendre hommage, ait compliqué plutôt que simplifié la question par son système sur la nature originairement active du participe en *dus*, *da*, *dum*.

Ce profond philologue a fait voir, par la comparaison du sanscrit avec le latin, que le participe en question dérive du présent en *ns;* que, par exemple, le latin *ferendus*, (persan *berendeh*, pour *berenteh*, portant), dérive de *ferens*, génitif *ferentis*, comme les noms sanscrits *bhâsantas*, soleil, mot-à-mot *le brillant*, *gadayantas*, nuage, littéralement *celui qui fait couler*, et *rôhantas*, espèce d'arbre, à la lettre, *celui qui croît*, dérivent des participes présents actifs *bhâsan*, *gadayan*, *rohan*, accusatif *bhâsantam*, *gadayantam*, *rôhantam*.

Il résulterait delà que ce participe lui-même aurait exprimé dans l'origine un temps présent et actif, ce qui expliquerait comment le gérondif a pris ou conservé la signification active et s'est employé comme équivalant par ses formes aux divers cas d'un ancien temps présent de l'infinitif (1).

La théorie du philologue de Berlin est très-spécieuse, et l'on peut admettre avec lui qu'à l'origine le participe en *dus* désignait, sinon l'actif, au moins le présent. Il reste quelques vestiges de la seconde signification, d'abord dans les adjectifs verbaux en *ndus*, tels que *admirandus*, *erubescendus*, *memorandus*, *metuendus*, *miserandus*, *timendus*, *tremendus*, etc., et plusieurs autres (2); ensuite dans les qualificatifs du même genre en *bundus*, comme *errabundus*, *gemebundus*, *sitibundus*, etc., qui semblent contenir le *b* du futur et se rapporter à ce temps,

(1) Bopp, *Vergl. Gram.*, §. 809.

(2) J. L. Burnouf, §. 412; §. 413, à la fin.

quoiqu'ils n'aient plus que la signification active (1), et enfin dans l'emploi que les Romains faisaient quelquefois des participes en *dus* pour suppléer au présent passif qui leur manquait, par exemple, dans ces deux phrases de Cicéron : — *in voluptate spernendâ virtus vel maximè cernitur ; — superstitione tollendâ, religio non tollitur* (2).

Mais, pour admettre le sens actif du participe en *dus*, il faudrait remonter à une antiquité latine véritablement fabuleuse. Car il n'en reste pas de traces dans les vieux monuments de la langue. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans les verbes neutres, aussi bien que dans les verbes déponents, le participe restait passif, témoin le texte de Catulle : *nox est perpetua una dormienda*, et cet autre de Claudien, déjà cité : *non explorantur eundæ vitandæque viæ* (3). J'aimerais mieux dire que ce participe exprimait d'abord le présent passif, comme l'ancien participe en *mĕnus* (4) ; que le futur passif était désigné par le participe en *bundus*, et que celui-ci ayant pris, je ne sais comment ni pourquoi, une signification active et présente, on a reporté le participe en *dus* au futur passif.

Je penche à croire qu'il en était de même, dans les anciens temps, de ce que nous appelons gérondif en *dum*, toutes les fois que l'on avait recours à la tournure impersonnelle, n'importe avec quels verbes, actifs, déponents ou neutres. Ainsi les locutions usuelles *ambulandum est*, *bibendum est*, *cænan-*

(1) Bopp, *ubi suprà*.

(2) Voir à ce sujet J. L. Burnouf, §§. 412 et 413 ; et Port-Royal, p. 580, édit. de 1653, ou p. 499, édit de 1709.

(3) Cat. 5, 7. L'auteur de l'*Anthol.* II, p. 218, a dit également : *trahisque somnos cunctis denique, Marce, dormiendos.* Voir le *Thes. poet.* de M. Quicherat, aux mots *dormiendus* et *eundus*.

(4) C'était l'opinion de Donat et de L. Valle, dans Port-Royal, *ubi suprà*.

dum est, *discendum est*, *dormiendum est*, *eundum est*, *moriendum est*, *serendum est*, *utendum est*, *vivendum est*, etc., devaient signifier littéralement, *non pas* qu'*il faut se promener*, *boire*, *souper*, *apprendre*, *dormir*, *aller*, *mourir*, *semer*, *profiter de*... *et vivre*, au sens actif, mais bien, au sens passif, *il faut cela ou quelque chose être promené*, *bu*, *soupé*, *appris*, *dormi*, *allé*, *mort*, *semé*, *profité*, *vécu* (1).

La grammaire latine de Port-Royal que l'on ne saurait trop étudier, contient à ce sujet une remarque importante : c'est que notre erreur sur la nature du gérondif vient (en très-grande partie) de l'idiotisme général des langues modernes qui affectent autant les formes actives que les Latins aimaient les passives et qui nous font souvent concevoir sous un sens ce que ceux-ci concevaient sous un autre (2). Ce grammairien philosophe rapporte divers exemples qui ne s'expliquent bien qu'en prenant le gérondif dans le sens du futur passif neutre. En voici un de Cicéron qui semble irréfragable : « *Hic autem locus ad agendum amplissimus, ad dicendum ornatissimus visus est.* » Lancelot remarque très-bien que l'orateur romain a voulu dire *ad actionem exercendam*, *ad dictionem agendam* (3). Il rapporte encore cet exemple de Salluste : « *Cùm ipse ad imperandum Tisidium vocaretur,* » texte dans lequel *ad imperandum* ne signifie et ne peut signifier que *pour être commandé*, *ut ipse imperaretur*, ainsi que Cicéron l'explique lui-même en rappelant que, chez les anciens, *ad imperandum* voulait dire, non pas *pour commander*, comme de son temps, mais *pour obéir*, *ad parendum* (4).

(1) Revoir ci-dessus, Ch. IV, §§. 2 et 3; et la note de la page qui va suivre.

(2) *Méth. lat.*, p. 574, édit. de 1653.

(3) *Méth. lat.*, p. 573.

(4) Cicer., *Ad famil.*, IX, 25. Voir aussi Forcellini, au mot *imperandum*.

Je sais bien que cette explication cicéronienne prouve que les Romains ont passé du sens passif au sens actif (1), de manière que si l'usage ancien est favorable à l'hypothèse des passivistes, le nouveau lui est contraire. Mais tout ce que l'on en peut conclure, c'est que, dès le siècle de Cicéron, le gérondif en *dum*, employé activement comme les gérondifs en *di* et en *do*, se prêtait, comme eux, à tous les temps et faisait équivoque avec le nominatif ou l'accusatif neutre du participe futur en *dus*; d'où le jeu de mots *ad imperandum* pris dans le sens de *ad parendum*.

Il y a donc ici une distinction à établir. Je crois que si on l'avait faite plutôt, on n'aurait pas tant disputé sur la nature ambiguë de ce nom ou qualificatif verbal. En y réfléchissant bien, on verra que, de tous les textes classiques, invoqués en preuve *ex utráque parte*, il n'en est aucun dans lequel le gérondif en *dum* figure avec *habeo*, ou tout autre verbe transitif, et comme régime de ce verbe et comme régissant à son tour un pronom ou un substantif.

D'abord, avec les verbes transitifs, les Romains me paraissent n'avoir employé que le participe futur passif (2). Ils le plaçaient à l'accusatif singulier neutre en concordance avec un pronom, exprimé quelquefois, mais plus fréquemment sous-entendu, et lui donnaient pour recteur le verbe conjugué. C'est ainsi qu'avec les verbes *curo* et *puto*, Cicéron a écrit :

(1) Cette observation avait d'abord échappé à Lancelot. Mais il l'a relevée dans l'édition de 1709, p. 490. Voilà peut-être pourquoi, aux p. 486, 88 et 99, il prend pour des gérondifs *dicendum est*, *pugnandum est*, *legendum est*, *veniendum est*, etc. Du reste, il reconnaît, à la p. 489, qu'il y a si peu de différence entre les deux sens actif et passif, que l'on peut adopter l'un ou l'autre à volonté.

(2) Voir ci-dessus, p. 365, à la note, une remarque analogue, relative au supin et émanée de Lancelot lui-même.

« Vehementer te rogo, ut et quàm honorificentissime cùres » decernendum de meis rebus gestis et quàm celerrimè (1), » dans le sens de ; *cures quid sit decernendum.* » — « Et nemo » ferè laudis cupidus adolescens non sibi ad dicendum studio » omni enitendum putavit (2), dans le sens de *hoc enitendum* » *esse.* »

Sur l'emploi de ce participe avec le verbe *habeo*, les exemples ne manquent pas. En voici quelques-uns, dans lesquels je suppléerai, en le plaçant entre parenthèses, le pronom vague sous-entendu, régi avec le participe par le verbe en question :

« Sed et, si nùnc primùm (aliquid) statuendum haberemus, » creditis ne, etc. (3) » — « Orator, sive apud infestos, sive » apud cupidos, sive apud invidentes, sive apud tristes, sive » apud timentes, (aliquid) dicendum habuerit (4). » — « Quùm in » aliquam invidiam aut crimen vocati, suâ voce (aliquid) respon- » dendùm haberent (5). » — « Nàm multum interest, utrum- » ne de furto aut formulâ, aut interdicto (aliquid) dicendum » habeas. (6). » — « Sed de spatiis ordinum eatenùs (id) præ- » cipiendum habemus, ut intelligant agricolæ, etc. (7) » — « Præsertim quùm (id) enitendum haberemus ut, quod paren-

(1) *Ad famil.* XV, 13. — César a dit dans le même sens, en faisant l'accord avec un nom masculin : *Cæsar pontem in Arari faciendum curat.* J. L. Burnouf, §. 414.

(2) *Orat.* 4. Notez que Salluste a pris passivement le participe passé de ce verbe déponent dans cette phrase : *Ab iisdem summâ ope enisum, ne tale decretum fieret.* (Jugurtha, 27.)

(3) Tacite, *Annal.*, XIV, 44.

(4) Id. *Dial. de orat.*, 31.

(5) Id. — Ibid., 36.

(6) Id. — Ibid., 37.

(7) Colum., V, 5.

» tibus dabatur, et orbis probaretur, etc. (1) » — « (Id) im-» petrandum à bonitate tua per nos habet, quod illi fortunæ » malignitas denegavit (2). »

Il me semble difficile d'admettre que, dans ces textes, c'est le gérondif en *dum* qui figure comme régime direct d'*habeo*. Car le latin classique ne nous offre aucun exemple dans lequel une pareille construction ne puisse être rapportée sans effort au neutre du participe futur passif. Partout où le gérondif en *dum* se rencontre à l'accusatif, comme complément, soit d'un adverbe, soit d'un adjectif, soit d'un verbe, il y est précédé de l'une des deux prépositions *ad* ou *inter*, qui le gouvernent (3).

Dans la proposition infinitive, il est presque toujours remplacé, surtout chez les bons auteurs, par le participe futur passif avec *esse* ou *fuisse*, exprimé ou sous-entendu. Car on agissait pour le gérondif en *dum*, comme pour les deux autres en *di* ou en *do*, afin de rétablir l'accord avec le substantif ou pronom qui formait le sujet de cette proposition subordonnée (4). Que si, dans les écrivains antérieurs à Cicéron, et dans Cicéron lui-même, il existe des textes où la forme en *dum* figure à l'infinitif, en rapport avec un nom féminin ou pluriel, il ne faut pas se hâter d'y voir le gérondif. Cette forme peut ne représenter que le neutre du participe, resté invariable. La même chose est arrivée à son correspondant actif : témoins ces phrases de Caton, de C. Gracchus et de l'orateur romain lui-même, déjà rapportées par Lancelot (5):

(1) Pline-le-Jeune, *Epist.*, I, 8.

(2) Id. — Ibid., X, 95.

(3) Voir J. L. Burnouf, §. 411 ; et Dutrey, §§. 177 et 220.

(4) J. L. Burnouf, §§. 409-12.

(5) *Méth. lat.*, p. 556, édit. de 1653. D'autres exemples y sont ajoutés dans l'édit. de 1709, p. 473.

« Hanc sibi rem speravit præsidio futurum (au lieu de *fu-*
» *turam*). » — « Illi polliciti se se facturum (pour *facturos*) om-
» nia). » — « Credo inimicos meos hoc dicturum (au lieu de
» *dicturos*). » — « Ad summam perniciem rempublicam per-
» venturum (pour *perventuram*) esse. »

Quoiqu'il en soit, au siècle d'Auguste, les Romains les plus lettrés n'auraient pas dit : *litteras habeo scribendum* ou *litteras scribendum habeo*, mais bien *litteras habeo scribendas*, ou, avec l'infinitif, *litteras habeo scribere*, à la manière de Cicéron. Je crois même que, dans ce dernier cas, ils auraient rattaché *litteras* à *habeo* plus volontiers qu'à *scribere*, parce que, dans le concours de deux verbes transitifs, le verbe à un temps défini devait prédominer sur l'infinitif et s'emparer exclusivement du régime. En effet, les néo-latins eux-mêmes disent plutôt *j'ai une lettre à écrire* que *j'ai à écrire une lettre* (1).

(1) Voir ci-dessus, Ch. VI, §. 2.

Note E.

Sur l'accord du participe avec le régime qui le suit, dans les vieux écrivains français, tant poètes que prosateurs (1).

Cette note se composera uniquement de passages extraits de divers auteurs. Je les ai puisés, non seulement dans le Glossaire de Roquefort et dans l'excellente Bibliothèque de l'Ecole des Chartres, mais encore dans les Livres des Rois, pu-

(1) Voir ci-dessus, Ch. I, §. 1 et Ch. III, §. 1.

bliés par M. Leroux de Lincy, et dans la nouvelle édition de la Chanson de Roland, donnée récemment par M. Génin.

J'ai cru devoir séparer les poètes des prosateurs dans deux paragraphes distincts, quoique, pour abréger, je me sois dispensé de donner les fragments entiers et de conserver les rimes (1).

Il n'entrait pas dans mon plan de présenter les textes où l'accord n'a pas lieu, même avec le régime qui précède. Mais j'ose affirmer deux choses : l'une que, dans les écrits que j'ai été à même de parcourir, la concordance est généralement plus fréquente que l'invariabilité, et l'autre que, dans ceux où elles se balancent, on omet souvent de faire l'accord du participe avec le sujet à la voix passive, malgré la présence du verbe *être* qui appelait naturellement cette concordance : ce qui prouve assez l'ignorance des auteurs ou des copistes.

§. 1. — *Prosateurs.*

Mais menée et retenue as la preie (2). — Li reis parlad à Amasa, à ki il out grantée la maistre cunestablie de sa ost. (3). — E ces de Juda à qui Josué ont tolue la preie (4). — Sur ki deus ad fundée sainte église (5). — Kar guardées ai les veies nostre Seignur (6). — A ki li deu Jacob ad eschiele du-

(1) Je regrette de n'avoir pas rapproché, tant dans cette note que dans la suivante, les divers textes du Roman de la Rose, des Lais de Marie de France, du Roman de Dolopatos, et des autres Poèmes ou Fabliaux que j'avais extraits du *Glossaire de la langue romane*. J'aurais pu ainsi abréger davantage les notes de renvoi.

(2) Li premiers livres des Reis, Ch. XV, v. 19, p. 55.

(3) Li secunds livres des Reis, XX, 4 et 8, p. 197 et 198.

(4) Ibid., XXI, note sur verset 2, p. 201.

(5 et 6) Ibid., XXII, note sur v. 16, p. 207-8.

née (1). — Si ourent trouvez en Israël de gens haiables... mil milie et cent miliers (2). — Il fud ja en Oreb ù nostre sire out escrite la lei (3). — Tu as abatuz les bois (4). — Diu ad assemblez nus treiz reis (5). — Et ourent dessirez de anguisse lur guarnemenz (6). — Lesquiez... ne ont donnée sauletée (7). — Tu ade certes ne moy as donnée semoil (semen). (8). — Car nostre Seignur ad formée novelle chose sur terre (9). — Es tens li reis Tirri, li peres de mon sure (socori) avait faite la demandise del cane (canonis) en Sicile (10). — Li quiez manès ke il a estendue main (11). — Li quis manès ke il ot finée l'orison (12). — Considérés la deffanz dessus diz et tout ce que dessus est dit (13). — Si hom at trouvée pucelle virgine laquelle ne ad espousé (sponsum), etc. (14).

(1) Ibid., XXIII, note sur v. 1, p. 210.

(2) Ibid., XXIV, 9, p. 216.

(3) Li tierz livres des Reis, VIII, 9, p. 259.

(4) Ibid., XXIX, 3, p. 340.

(5) Li quarz livres des Reis, III, 10 et 14, p. 352-3.

(6) Ibid., XVIII, 37, p. 411.

(7) Qui... saturitatem non dedere, *Genese*, Ch. XLI, 20, dans Roquefort, au mot *sauletée*.

(8) *Genese*, Ch. XV, 3, ibid., au mot *vernaculus*, suppl.

(9) *Jérém.*, XXXI, 22, ibid., au mot *wakeraunt*.

(10) Dial. de Saint-Grégoire, liv. 4, Ch. XXX, ibid., au mot *cane*.

(11) Id., liv. 1, Ch. X, ibid., au mot *traitableteit*.

(12) Id., liv. 3, Ch. XV, ibid., au mot *urs*.

(13) Arrêt C. Genart, février 1316, *Bibl. de l'éc. des Chartres*, III, p. 15.

(14) *Deuter.*, XXII, 28, dans Von Orelli, p. 252.

Seignors, je ay veues vos lettres (1). — Et la galée (galère) leur seigneur qui ot prise terre (2). — Ah! Sénéchal, j'ai pardue ma mère (3). — Sire, fis-je, savez (-vous) pourquoi je vous ai fête cette demande (4). — Nonobstant que le comte de St.-Paul eût baillée sa fille en mariage (5). — Comme elle eut mise sa main (6). — Perdue avoit la veue (7). — Tu qui as ouye cette grande disputation (8). — Finablement Critobolus ayant finée (feinte) ou dissimulée sa trémeur (9). — Li Rois, dès lors qu'il ot prise cele poison (10). — Nous avons admirée la vertu (11). — Nous avons franchis et franchissons les devants dits et leurs hoirs (12). — Il avoit par commandement enterrée toute vive la plus belle personne du monde, etc. (13)

Dient et rapportent que elles ont veue, visitée, tatiée, regardée et maniée bien diligemment..... Jehannette, fille de Guillot

(1) Villehardouin, *Conquête de Constantinople*, Ch. XII, dans Bernard Jullien, I, p. 188.

(2) Id. Ibid., dans Francis Wey, *Hist. des rév. du lang. en France*, p. 169.

(3) Joinville, *Histoire de Saint-Louis*, dans Roquefort, au mot *merveiller*.

(4) Id. Ibid., dans Francis Wey, *ubi suprà*, p. 178.

(5) Philip. de Comines, *Mém.*, liv. 1, Ch. II, dans Bernard Jullien, I, p. 189.

(6) Alain Chartier, dans *Gram. nat.*, p. 685.

(7 et 8) Id. Dans Bonamy, *Mém. Acad. insc.* XLI, p. 442, in-12.

(9) Vieille traduction de Quinte-Curce, dans Roquefort, au mot *Ennorter*.

(10) Ancienne version de Guillaume de Tyr, ibid., au mot *Menison*.

(11) Sylvian, dans *Gram. nat.*, p. 685.

(12) *Cout. de Beauvoisis*, ibid.

(13) Amyot, ibid., et *Dict. nat.*, au mot *participe*.

Belleheuse (1). — Si tout com j'ai perdue la veue de vos nès (lat. *naves*) (2). — Si tost comme madame ot oies ces noveles (3). — qui nos avoient née (niée) la feuté (lat. *fides*) à faire (4). — A Fontevraut où il avoit esleue sa sépouture (5). —Car le seignor et nos avons jurées les assises et les bonnes costumes, etc. (6) — Et par ce ai-je mises ces deux choses en une (7). — Reçeue avons ou nous avons receue ou nous avoir receue l'umble supplicacion de, etc (8). — Et eue sur ce mûre délibération (9). — Sans avoir eue aucune assignation de ses gages (10). — Après qu'ils auront faite l'amende honorable (11). — Et sur icelles eue considéracion aux bons services, etc. (12) — Pourquoi elle avoit frappée lad. femme (13). — Pour ce qu'il a escriptes les dépositions (14). — Et qui ont faites les

(1) Rapport des matrones de Paris, juillet 1333, *Bibliothèque de l'école des Chartres*, IV, p. 513.

(2, 3, 4 et 5) Lettre adressée le 20 avril 1250, par le trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers à Alphonse, frère de Saint-Louis, ibid., I, p. 395 et 400.

(6) Philippe de Navarre, (mort à la fin du XIII.e siècle), ibid., II, p. 22.

(7) Richard de Fournival, chancelier de l'église d'Amiens, mort vers 1250, ibid., II, p. 51.

(8) Ordonnances de Charles VII, juin 1841, et juin 1456, ibid., III, p. 116, et XI, p. 309. Ordonnances de Louis XI, 1410 et 1476, ibid., II, p. 463, et III, p. 63. — Ordonnance de Charles VIII, août 1486, ibid., V, p. 120.

(9) Autre ordonnance de Charles VII, décembre 1445, ibid., III, p. 128.

(10) Ordonnance de Louis XI, 1476, ibid., II, p. 463.

(11) Jugement de l'échevinage de Dijon, mars 1455, ibid., II, p. 263.

(12) Ordonnance de Philippe de Bourgogne, 25 mars 1556, ibid., p. 269.

(13 et 14) Procès-verbal de 1452 (ville de Provins). — Ibid., III, p. 90 et 93.

allées et venues et procédures contre lui (1). — Jusqu'à ce qu'ils aient veues lesdites lettres (2). — Veue par la court, la requeste à elle présentée (3).

Les Helvétiens avoient escritz nom par nom ceux qui étoient sortiz de leur pays (4). — De ce nous avons preuve par ceux qui ont escrite la vie de Ptolémée Philadelphe (5). — L'Italie ha esté la première que (qui) ha receues les langues grecque et latine (6).—Les princes qui ont salariez gens sçavants aux langues por les enseigner (7). — J'hay avancez plusieurs noms sauvages (8).—Les anciens chroniqueurs ont très-mal traduits les noms propres (9). — Et afferment (affirment) ceux qui hont acquise quelque cognoissance des anciens noms propres (10). — Dieu par nature ha constituez les vocables pour les choses, non les choses pour les vocables (11). — Si nous (nos) bonz homes anciens n'eussent trouvées les arts et les sciences, et les nous livrées, comment les sçaurions-nous (12)? — Mais en brief temps havoit apprises les lettres grecques (13). — Et par conséquent en haians reçue non petite utilité (14),— De tant

(1) Plaidoyer de mai 1484, même Bibl. V, p. 238.

Nota. — Le vieux français faisait aussi quelquefois l'accord prématuré du participe construit avec le verbe *être*. Exemple: « Nonobstant qu'il ne soit cy faicte déclaration des pièces. (Lettre de Louis XI, dauphin, juillet 1452, ibid., XI, p. 308.)

(2) Arrêt du parlement de Paris, 1499, même Bibl., III, p. 574.

(3) Arrêt du parlement de Rouen, 1570, ibid., I, p. 102.

(4) Bonnivard, chroniqueur genevois, *advis et devis des langues*, écrit en 1563, même Bibl., V, p. 297.

(5) Id., Bonnivard, ibid., p. 301.

(6 et 7) Id., ibid., p. 306 et 307.

(8, 9 et 10) Id., ibid., p. 348 et 349.

(11, 12, 13 et 14) Id., ibid., p. 356 et 357.

s'en faut qu'il eust ornée et polie sa parolle (1). — De ce qu'il n'avoit pas bien lié son sollier, mal tirées ses chausses ou mal roignées ses ongles. (2). — Ains eusses aussi bien construittes nous opinions, come tu avois destruictes celles des autres (3). — Les philosophes ont desjoincte sapience d'éloquence (4). — Il s'advisa qu'il avoit oubliées certaines reliques (5). — Pour ce qu'il avoit punie sa femme de sa desloyauté (6). — J'hay leues les histoires et chroniques (7). — Après ce qu'il a espousée la damme (8).

§. 2. — *Poètes.*

De nostre prod m'a plevie sa feid (9). — Dunc aurez faite gente chevalerie (10). — Danz Oliver traite ad sa bone espée (11). — De ma maisnée ad faite traïsun (12). — Cruisièdes ad ses blanches mains, les beles (13). — De France dulce m'unt tolute la flur (14). — Li emperere ad prise sa herberge (15). — Perdue

(1) Id., ibid., p. 359.

(2 et 3) Id., ibid., p. 361 et 362.

(4) Id. ibid., p. 364.

(5, 6 et 7) Le même, *advis et devis de mensonge*, ibid., VII, p. 402, 403 et 404.

(8) Demandes des coutumes de fief (XIV.e et XV.e siècles), même Bibl., V, p. 49.

(9) La chanson de Roland, I, vers 506, p. 43.

(10) Ibid., 593, p. 49.

(11) Ibid., II, 707, p. 115.

(12) Ibid., III, 383, p. 153.

(13) Ibid., 812, p. 187.

(14) Ibid., IV, 35, p. 205.

(15) Ibid., 92, p. 210.

ad sa culur, turnez ses oils (1). — Carles li reis en ad prise sa barbe (2). — Isnelement ad vestue sa brunie, lacet son helme, si ad ceinte Joïuse (3). — De sur sa bronie fors ad mise sa barbe (4). — En un emplein unt prise lur estage (5). — Fraites les unt desuz cez bucles lees (6). — Mult vassalement unt traites les espées (7). — Quant Tierris ad vencue sa bataille (8). — Quant li empereres ad faite sa venjance (9).

Perdue avons notre poinne (10). — Seignors, vos qui avez la canchon escotée, Renaus vous mande à tos, qui ceste ovre a finée (11). — Si bons princes Raymons qui la teste ot colpée (12). — Qui vos en a les vers tos fais renoveler (13). — Et Chrêmès qui m'avoit promise sa fille, et puis qui s'est dédit (14).

Qui haut a prise sa volée (15). — S'a choisie (pour s'est choisie) par aventure la porte, et il dedens se met (16). — Quant avoit fête sa prière (17). — Et je y ai mise m'entente (ma entente ou science) (18). — Si crieng (je crains) ausino avoir per-

(1) Ibid., 500-1, p. 242.

(2 et 3) Ibid., 587 et 593-4, p. 249.

(4 et 5) Ibid., 727 et 734, p. 260.

(6 et 7) Ibid., V, 307 et 313, p. 299.

(8) Ibid., 677, p. 328.

(9) Ibid., 712, p. 331.

(10) Philippe Auguste, Chanson sur le siège de Thouars (1206), *Bibl. de l'école des Chartes*, I, p. 367.

(11, 12 et 13) Renault ou Renaux, Rom. de Godef. de Bouillon, 1250. — Ibid., II, p. 439, 441 et 442.

(14) Le grand Thérence, en français, 1549, dans *Gram. nat.*, p. 685.

(15) Le dict de l'Aigle, par Jehan de Condeit, dans le *Glossaire* de Roquefort, au mot *affolé*.

(16) Fabliau de la longue nuit, ibid., V.° *aller*, suppl.

(17) Marie de France, lai d'Eliduc, ibid., V.° *aime*, suppl.

(18) Fabliau de Bérenger au long C., ibid., V.° *atalanter*.

due m'espérance, etc. (1). — Car m'a rendue la parole (ou mieux) car rendue m'a la parole (2). — Vestue ot une sorquemie (3). — Li prestres a prise l'estole (4). — Un des Englès qui ot vus tous les Normans, etc. (5). — Salehadins lui a livrée grant compaignie, etc. (6). — A deus mains a aerse et prise une grant machine, etc. (7). — Onc esposée ne l'eust (8). — Par le poing a prise la dame (9). — Quant ton temps perdu i auras et desgatée ta jonesce (10). — S'avons perdue... amis et drus, etc., (11). — La porte cassent, cassée l'ont, oultre s'en passent (12). — Qu'en li ai mise ma cure (13). — Parmi l'ueil (l'œil) m'a ou cuer (au cœur) mise la sajette (14). — Errant a coupée la corde (15). — Li clers qui mise eut grant entente (16). — Jà aura copée la gorge (17). — Et cil avoit as ses

(1) Roman de la Rose, ibid., V.° *atendance*, et suppl. V.° *Gieu*.

(2) Tournoiement d'Antéchrist, ibid., V.° *Basset*, et V.° *Carme*, suppl.

(3) Roman de la Rose, ibid., V.° *Bourras*,

(4) Fabliau d'Estula, ibid., V.° *Briefment*.

(5) Gace, Roman du Rou, ibid., V.° *Canter*.

(6) Hues de Tabarie, ibid., V.° *Chiunqante* et *Deffaé*.

(7) Fabl. de longue nuit, ibid., V.° *Clauwes*, suppl.

(8) Rom. de la Rose, ibid., V.° *Danter*, suppl.

(9) Le Vilain de Bailleul, ibid., V.° *Descaindre*, et *Leisse* ou *Lesse*.

(10) Rom. de la Rose, ibid., V.° *Desgater*, suppl.

(11) Rom. de Guillaume au court nez, ibid., V.° *Drus*.

(12) Rom. de la Rose, ibid., V.° *Enosser*.

(13) Gasse Brulez, ibid., V.° *Entente*.

(14) Rom. de la Rose, ibid., V.° *Enteser*.

(15) Fabl. de la longue nuit, ibid., V.° *Errant*, suppl.

(16) Gautier de Coinsi, ibid., V.° *Gens*.

(17) Fabl. d'Estula, ibid., V.° *Geter*.

parenz donez ses riches garnemenz (1). — Avoit li soir prise poison (nom féminin) (2). — En son conseil en a menez les plus saviers (savants) (3). — En a la duchoise menées les dames en sa chambre (4). — Loomes tuit (louons tous) la douce dame qui a resuscitée l'âme (5). — Ele avoit faite sa journée (6). — Sitôt com ele ot entendue la raison de frère meneur (7). — Presques eut perdue l'alayne (p. l'haleine). (8). — A grand plenté (plénitude) i ont trovées oublées (oublies) bien enveloppées (9). — Si lor a mostrée sa perte (10). — Mon mari qui... ait crevez les iex (yeux) de la teste (11). — Et quant je qui tant ai amée la joie du siècle (12). — Por ce que Cacus ot emblez ses bues, et les ot assemblez (13).—Quant la parole out (eut) recordée et de chief en chief recontée la jostice, etc. (14)—Où as-tu faite la déserte (pour désertion? (15).

(1) Rom. de Partonopeus de Blois, ibid., V.° *Giter*, suppl.

(2) Fabl. du pet au Vilain, ibid., V.° *gras-humé*.

(3) Rom. de Dolopatos, ibid., V.° *ials*.

(4) La Chastelaine de Vergi, ibid., V.° *Karole*.

(5) Gautier de Coinsi, miracle de Théophile, ibid., V.° *loomes*.

(6) Rom. de la Rose, V.° *may*.

(7) Rutebeuf, Fabl. de frere Denise, ibid., V.° *meneur*.

(8) Rom. de la Rose, ibid., V.° *oppresse*.

(9) Rom. du Renard, ibid., V.° *oublaie*.

(10) Jehan li Galois d'Aubepierre, Fabl. de la bourse, etc., ibid., V.° *plage*.

(11) Fabl. de sire Hains et de dame Anieuse, ibid., V.° *platel*.

(12) Bibl. au chastelain de Berze, ibid., V.° *po* ou *poc*.

(13) Rom. de la Rose, ibid., V.° *reçoit*.

(14) Le Jugement de l'ulle, ibid., V.° *reconter*.

(15) Fabl. du Vilain qui conquist paradis par plait, ibid., V.° *wider*.

— De terre et d'eaue faite avoit une imagette (1). — Ils ont tous occupés les lieux voisins (2). — Car en chascune ot contrefaite de deux escus la fourme entière (3).

C'est une lourde et longue maladie
De trois bons mois, qui m'a toute estourdie
Ma povre teste, etc. (4).
Puis le mourant dit à dieu !
A ses enfants qui sur lui ont posée
Cette épitaphe et la tombe arrousée (5).
Mignonne, allons voir si la rose
Qui ce matin avait desclose
Sa robe de pourpre au soleil, etc. (6).
Mais celui qui riche avait mise
Sa pécune au poteau fendu,
A du povre la corde prise,
Et misérable s'est pendu (7).

(1) Traduction des Métam. d'Ovide, XIII.e siècle, dans *Gram. nat.*, p. 685.

(2) Saiel. 1545, dans *Gram. nat.*, p. 685.

(3) Chroniq. de Guill. Guiart (1306), dans *Bibl. de l'école des Chartes*, III, p. 2.

(4) Clém. Marot, Epitre à François I.er, vieux poètes, III, p. 90, édit. Crapelet.

(5) Clément Marot, dans Régnier-Desmarais, p. 470.

(6) Ronsard, Stances sur la briéveté de la vie, dans Bernard Jullien, I, p. 191.

(7) Vauquelin de la Fresnaye, vieux poètes, V, 119.

Note F.

Sur le déplacement logique du régime pour maintenir l'accord du participe ou faciliter la rime, dans les vieux écrivains français, prosateurs et poètes, et même en poésie sous le règne de Louis XIV (1).

J'ai puisé pour cette note aux mêmes sources que pour la précédente, et je l'ai également divisée en deux paragraphes, l'un pour les écrivains en prose, et l'autre pour les versificateurs.

Malherbe a fait un grand usage de ce déplacement de régime, comme on le verra à la fin du §. 2. Après lui, Molière, Corneille et Lafontaine y ont eu assez souvent recours.

A l'exemple de Bescher, j'ai marqué par des *italiques* les participes déplacés par nos derniers poètes. Il m'a paru inutile d'en faire autant pour les écrivains antérieurs.

§. 1. — *Prosateurs.*

Vostre requeste ai faite tut à vos volentez (1). — Mis pères ad la terre trublée et la victorie desturbée (2). — E sa femme as prise à tun oès (4). — E lis pères ad mult guerre han-

(1) Voir ci-dessus, Ch. I, §. 1 et Ch. III, §. 2.

(1) Li premiers livres des Reis, XII, 1, p. 38.

(2) Ibid., XIV, 29, p. 49.

(4) Li seconds livres des Reis, XII, 9, p.....

tée (1). — Tuz tes humes qui unt la vie guardée (2). — Mais li reis volt que faite fust sa volenté (3). — Et puis que il ourent tute la terre avirunée (4). — La parole nostre seignur fust acumplie que il out parlée encuntre la maidnée Hély en Sylo. (5). — Kar nostre sire out la maisun emplie de sa glorie (6). — Or ad sa parole cunfermée (7). — E pluie en veie en la terre que dunée lur as en possession (8). — Fort chose as requise (9). — Pur quei as ta vesture descirée (10) ! Jo aveie cette cuigniée enpruntée (11). — Il out ses messages enveez (12). — Et il ourent ymagines de déables e simulacres furmez (13). — E qui est cil vers qui il ad cried, e les oilz par orgnil levez (14)? — E tes riches guarnemenz as déramez (15). — Si nos avons les biens recieuz de la main lo sanior (16). — Que ces novèles li avoit aportées (17). — Il avoit la matère veue et lute en un livre qui fut ars (18). — Il avoïent, sans plus, lor cemises vestues (19).

(1) Ibid., XVII, 8, p. 182.

(2) Ibid., XIX, 5, p. 190.

(3 et 4) Ibid., XXIV, 4 et 8, p. 216.

(5) Li tierz livres des Reis, II, 27, p. 230.

(6, 7 et 8) Ibid., VIII, 10, 20 et 35, p. 239, 260 et 262.

(9) Li quarz livres des Reis, II, 10, p. 349.

(10) Ibid., V, 8, p. 362.

(11) Ibid., VI, 5, p. 366.

(12 et 13) Ibid., XVII, 4 et 10, p. 401-2.

(14) Ibid., XIX, 22. p. 414.

(15) Ibid., XXII, 19. p. 425.

(16) Le livre de Job, II, 10, p. 452.

(17) Lettre du 20 avril 1250, à Alphonse, frère de Saint-Louis, *Bibl. de l'école des Chartes*, I p. 394.

(18 et 19) Richard de Fournival, mort vers 1250, ibid., II, p. 36 et 50.

Que ces paroles il a dictes (1). — Elles ont les leurz émendées (2). — Après que Scipion eut leur ville destruicte (3). — Ils ont la terre perdue (4). — Ils ont la messe oïe (5). — Il li a les els (yeux) traiz (arrachés) (6). — Ke ses lignages avoient vendus (7). — Depuis qu'il a la Dame espousée (8).

§. 2. — *Poëtes.*

Li empereres out sa raisun fenie (9). — Vus li avez tuz ses castels tolus, ses citez arses et ses humes vencus (10). — Li reis Marsilie ad la culur muée, de sun algeir ad la hanste erollée (11). — Tanz riches reis (ad) cunduiz à mendistut (12)! — Sa rere guarde averat detres sée mise (13). — Carles li magnes ad Espaigne guastede, les castels pris, les citez violées. Ço dit li reis que sa guerre out finée, vers dulce France a sa grant ost tournée. Li quens Rolans ad l'enseigne formée, en sum un tertre cuntre le ciel levée (14). — Ço dist Chernubles : « Ma bone

(1) Acte d'accusation de 1358, ibid., II, p. 367.

(2) Bonnivard, *Advis et devis des langues*, ibid., V, p. 307.

(3) Chronique du même, ibid., VII, p. 393.

(4, 5 et 6) Dans Bonamy, *Mém. acad. insc.* XLI, p. 442, in-12.

(7) Conseils de Desfontaines, dans Roquefort, au mot *entresentiers*.

(8) Demandes des coutumes de fief, dans *Bibl. de l'éc. des Chartes*, V, p. 51.

(9) La chanson de Roland, I, 193, p. 47.

(10) Ibid., 236 et 238, p. 21.

(11) Ibid., I, 441-2, p. 37.

(12) Ibid., 541, p. 45.

(13) Ibid., 583, p. 49.

(14) Ibid., II, 43, p. 62.

espée ai ceinte (1). — Dist Olivier. » Jo ai (tanz) paiens veus (2). — Tute la teste li ad par mi sevrée, tranchet le cors e (la) bronie safrée (3). — E al ceval a l'eschine trenchée (4). — (Granz) XXX escheles ad li reis anumbrées (5). — Guenes li fils ad nostre mort jurée (6). — Après li ad sa bronie (tut) desclose (7). — Cette bataille oüsum faite u prise (8). — Ço Sent Rollans la veue ad perdue (9)... — Sur sun visage sa culur ad perdue (10). — Tantes batailles en camp en ai vencues, et tantes teres larges escumbatues (11). — Mult larges teres de vus amerai cunquises (12). — En l'oret punt l'ad faite manuverer (13). — La destre main ad perdue trestute (14). — Tutes ses oz ad empeintes en mer (15). — Karles de France a mult sa gent menée! Mort m'ad mes homs, ma tere deguastée, E mes citez fraites et violées (16). — De Sarraguce les clefs lur ad liverées (17). — La quinte eschele unt faite de Normans (18). — La siste eschele unt faite de Bretuns (19). — Li empereres ad VI escheles faites (20). — E l'oidme eschele ad

(1) Ibid., 324, p. 85.

(2) Ibid., 379, p. 89.

(3 et 4) Ibid., 711, 712 et 714, p. 115.

(5 et 6) Ibid., III, 14 et 20, p. 124.

(7) Ibid., 183, p. 187.

(8) Ibid., 292, p. 145.

(9, 10 et 11) Ibid., XI, 859, 861 et 868-9, p. 191-2.

(12) Ibid., 914, p. 195.

(13) Ibid., IV, 110, p. 211.

(14) Ibid., 178, p. 217.

(15) Ibid., 233, p. 221.

(16 et 17) Ibid., 360-2 et 367, p. 231.

(18 et 19) Ibid., 650 et 657, p. 254.

(20) Ibid., 665, p. 255.

naimes establie (1). — La noefme eschele unt faite de prozdomes, etc. (2). — X granz escheles ad faites de sa gent (3). — Li amirals dix escheles ad justedes (4). — Les (X) escheles Charlun li ad mustrées (5). — Desur lur bronies lur barbes unt getées (6). — Baligant ad ses cumpaignes passées, une raisun lur a dite e mustrée (7). — De sun espiet la hanste en ad branlée, envers Karlun l'armure en ad turnée (8). — Deus! tantes hanstes i ad par mi brisées, escuz fruisez et bronies desmailées (9)! — Plus de cent milie espées i unt traites (10). — Tantes batailles avez faites pur méi, règnes conquis e desordenet reis (11).—Li amiraill a sa barbe fors mise (12). — Lor (dous) enseignes n'i unt mie ubliées, li amirals Précieuse ad criée (13). — E Carles ad sa bataille vencue, de Sarraguce ad la porte abattue (14). — E Bramidonie les turs li ad rendues (15). — Li empérere ad Sarraguce prise (16). — Sur les espalles ad la tête clinée (17). — Quatre cantesses sempres i ad mandées (18). — De Guenelun ki traïsun ad faite (19).

(1 et 2) Ibid., 673 et 681, p. 256.

(3) Ibid., 797, p. 265.

(4) Ibid., 857, p. 270.

(5, 6 et 7) Ibid., V, 52, 56 et 62-3, p. 279.

(8) Ibid., 65-6, p. 280.

(9) Ibid., 125-6, p. 285.

(10 et 11) Ibid., 114 et 146-7, p. 286.

(12) Ibid., 258, p. 295.

(13) Ibid., 300-1, p. 299.

(14, 15 et 16) Ibid., 386-7, 392 et 397, p. 305-6.

(17 et 18) Ibid., 463 et 465, p. 312.

(19) Ibid., 485, p. 313.

La char (chair) li a blesmie (1). — M'ont une gambe (jambe) si destruite (2). — Mais ma joie ont troublée (3). — Et qui m'a l'oèle (aile) affolée (4). — Qui votre cort (cour) a desjugiée (5). — La ceinture li ad donée, et li chevalier li ad merciée (6). — Il a la dame saluée (7). — Ki sa mort avait jurée (8). — Une bagasse (servante) ot amenée (9). — Porquoi m'avez la porte close (10). — Lors a une cloche veue (11). — Chil a ses besans bien pesez (12). — As marchéans ont la nès (navire) achatée (13). — Si ot toute s'entente mise (14). — Il a de eve (eau) la boche emplie (15). — Que bataille ot trovée (16). — Quant il ot la parole oïe (17). — E cil qui mors

(1) Rom. de Partonopeus de Blois, dans Roquefort, au mot *achanteler*, suppl.

(2) Le congié Baude Fastoul d'Aras, ibid., V.° *afruiter*, suppl.

(3) Poésies du XIII.° siècle, ibid., V.° *aïremant*, suppl.

(4) Le dit de l'Aigle, par Jehan de Condeit, ibid., V.° *aime*.

(5) Rom. de Floire et Blancheflor, ibid., V.° *amperère*, suppl.

(6) Lai d'Eliduc, par Marie de France, ibid., V.° *anelet*, suppl.

(7) Fabliau de Constant Duhamel, ibid., V.° *anelet*, suppl.

(8) Philip. Mouskes, ibid., V.° *aoré*.

(9) Fabl. du Pescheor de Pont-seur-Saine, ibid., V.° *Bagasse*.

(10) Fabl. du prestre et de la Dame, ibid., V.° *Barre*, suppl.

(11) Rom. de Perceval, ibid., V.° *Befroi*.

(12) Ordeux de chevalerie, ibid., V.° *Besan*, suppl.

(13) Rom. de Garin, V.° *Besquit*.

(14) Le testament de l'Asne, ibid., V.° *Blée*.

(15) Le Bestiaire, ibid., V.° *Boche*.

(16) Rom. de Guillaume au court nez, ibid., V. *Broigne*.

(17) Rom. d'Eres et d'Enide, ibid., V.° *Cachier*.

ont desservie (1). — Une chaene i ot tendue (2). — Cele en a la cire brisiée, puis a la chartre desploiée (3). — Une autre image i ot assise (4). — Cascuns a sa confesse dite (5). — Jà si lui ont la voix enclose (6). — Jà Virgile ot la cope saisie (7). — Toi (charité) ont forclose li cardinal, etc. (8). — Saint-Pierre..... avait la porte deffermée (9). — La voie ont ensamble atornée (10). — Théophilus sa chartre a prise (11). — Tantost en a l'amor perdue (12). — Une autre en i ot appelée franchise (13). — Tote la main ont endolée, par l'espée, etc. (14). — Ki me (ma) compaignie ont amée (15). — Ki l'aige (l'eau) ont passée (16). — Si grant riocise ot assemblée (17). — Li vilains a sa hache prise (18). — Et avoit sa terre

(1) Rom. de Dolopatos, ibid., V.° *Castes*.

(2) Rom. de Floire et Blancheflor, ibid., V.° *Chaene*, suppl.

(3) Rom. de Blanchandin, ibid., V.° *Chartre*, suppl.

(4) Rom. de la Rose, ibid., V.° *Chive*, suppl.

(5) Le Chevalier au Barisel, ibid., V.° *Confesse*, suppl. — Plus bas on lit encore : *Quand il ot sa confesse dite*.

(6) Rom. de la Rose, ibid., V.° *Contraire*.

(7) Rom. de Dolopatos, ibid., V.° *Cope*, suppl.

(8) Rom. de Charité, ibid., V.° *Coustumier*.

(9) Fabl. du Vilain qui conquist paradis, ibid., V.° *deffermer*, suppl.

(10) Rom. de Dolopatos, ibid., V.° *Demor*.

(11) Miracle de Théopbile, ibid., V.° *Diemance*.

(12 et 13) Rom. de la Rose, ibid., V.ᵉˢ *Drue* et *empenner*.

(14) Rom. de Floire, etc., ibid., V.° *endolé*, suppl.

(15) Li congié de Baude Fastoul d'Aras, ibid., V.° *enramé*, suppl.

(16) Chanson d'Auboin de Sézane, ibid., V.° *Eschis*.

(17) Rom. de Dolopatos, ibid., V.° *Esmer*.

(18) Fabl. de Constant Duhamel, ibid., V.° *Espoantail*.

perdue (1). — Il n'a mie mort deservie (2). — Tes mandemens... ay transgressez (3). — Mout a bonne terre trovée (4). — Sa femme ont trovée filant (5). — Il ont sufficience ostée (6). — Qui ses moutons avait contés (7). — Tant qu'on ait la voye passée (8). — Quant la verrière a trespassée (outrepassée) (9). — Quant Dolopatos le loyals ot les lettres veues par ses ials (yeux) (10). — Et s'il la rente son seignor ad prise (11). — Li rois a ses gheldes mandées, et ses maisnies asamblées (12). — Qui la folie ot commenciée (13). — Li ad tuz ses amis mandez (14). — Mais cilz tous sept ouvers les a (15). — Que tu m'as ma volenté faite (16). — J'ai joie ramenée ci (17). — Qu'il ont une minete (table à jeu) eslite

(1) Rom. de Gérard de Nevers, ibid., V.° *Estrif.*

(2) Rom. de Blanchandin, ibid., V.° *faide.*

(3) Complainte de la comtesse de Charolais, ibid., V.° *faliace.*

(4) Rom. de Perceval, ibid., V.° *freommanx.*

(5) Fabl. de Barat et Haimet, ibid., V.° *Garas.*

(6) Rom. des Rom., ibid., V.° *gule.*

(7) Fabl. du Bouchier d'Abbeville, par Eustache d'Amiens, ibid., V.° *hines*, suppl.

(8) Rom. de la Rose, ibid., V. *huer.*

(9) Regrets de Notre-Dame, ibid., V.° *humle.*

(10) Rom. de Dolopatos, ibid., V.° *ials.*

(11) Rom. des Rom., ibid., V.° *issifaite.*

(12) Rom. du Brut, ibid., V.° *Long.*

(13) Guerin, Fabl. des Tresces, ibid., V.° *marescauchie*, suppl.

(14) Marie de France, Lai d'Elidue, ibid., V.° *maugré*, suppl.

(15) Trésor de Jehan de Meung, ibid., V.° *mesaisir.*

(16) Rom du second Renard, ibid., V.° *mesconseiller.*

(17) Fabl. de la Court du Paradis, ibid., V.° *michot.*

(choisie) (1). — Lor ententes ont toutes mises à conquerre (2). — As-tu la fleur mise, quant as l'ermine assise (3)? — Vous avez ouan (hoc anno) fame prise (4). — Lors a la paële (pelle) levée (5). — Qui la voix en ont entendue (6). — Une pastore ai trovée (7). — Malement as l'uile gardée (8). — Quand la parole ont recordée (9). Quand il ot sa confesse dite (10). — Quand iloc ad guere trovée (11). — Qui maint grans reviaus (divertissements) ont menés, et souvent biaus mangiers donnés (12). — A grant ennor la Dame ont prise, et el sarqueu posée et mise (13). — Al jur quant..... ont la grant gent tut assemblée, li reis ad sa fille menée (14). — Que toute sententе avait mise (15). — Où la gent ont l'offrande mise... une grant corroie a emplie (16). — Si ot toute s'entente mise (17). — Une viès (vieille) capèle a trouvée (18).

(1) Fabl. du Prestre et des deux Ribeus, ibid., V.° *mineis*.

(2) Bible Guiot, ibid., V.° *moiner*, *quanque* et *somme*.

(3) Le malheur de la France, ibid., V.° *oppresse*.

(4) La disputoison de Charlot et du Barbier, ibid., V.° *oudn*.

(5) Fabl. d'Estrubert, ibid., V.° *Paële*.

(6) Rom. de Dolopatos, ibid., V.° *paoureux*.

(7) Quatrième chanson du roi de Navarre, ibid., V.° *pastor*.

(8 et 9) Le Jugement de l'uille., ibid., V. *quarte*, *recorder*.

(01) Le chevalier au Barisel, ibid., V.° *refais*.

(11) Marie de France, Lai d'Eliduc, ibid., V.° *remaner*.

(12) Congié Adan d'Aras, ibid., V.° *Reviaus*.

(13) Marie de France, Lay d'Yonet, ibid., V.° *sarcu* (cercueil).

(14) La même, Lai des deus amanz, ibid., V.° *seigne*, suppl.

(15) Gautier de Coinsi, ibid., V.° *sentente*.

(16) Le Soucretain de Clugny, ibid., V.° *soucretainerie*.

(17) Fabl. du testament de l'asne, ibid., V.° *torneir*.

(18) Miracles de Nostre-Dame, ibid., V.° *tracer*.

— Los a une grant huche ouverte (1). — Grant compaignie ot amenée (2). — Dit Renard : J'ai la rume ehue, porquoi j'ai trublée la vehue (3). — O misérable que je suis, d'avoir cette parole ouïe (4)! — Les tables ont ôtées (5). — Seignors, vos qui avez la canchon escotée, Rieus vous mande à tos qui ceste ovre a finée (6). — Li bons princes Raymons qui la teste ot colpée (7). — Sa vie en grant douleur a mise (8). — G'eusse ma foi mentie (p. parjurée) (9). — Or avez-vous nos nuisans diffamez (10). — Que de leur sang as la terre couverte (11).

Sa quenouille chargée a quasi *despouillée* (12).
Vous y verriez la douce frénésie
Dont vous avez ma volonté *servie* (13).
J'ai beau solliciter la muse
Qui m'avait ses trésors *ouverts* (14).
Leurs pieds, qui n'ont jamais les ordures *pressées* (15).

(1) Fabl. de freire Denise, ibid., V.° *umelier*.

(2) Bataille de Karesme et Charnage, ibid. V.° *widecoc*.

(3) Rom. du Renart, dans Génin, *Variations du lang. fr.*, p. 243.

(4) Le grand Thérence en françois, 1549, dans la *Gram. nat.*, p. 685.

(5) Rom. de Grandor de Douay, *Gram. nat.*, ibid.

(6 et 7) Rom. de Godefroy de Bouillon (1250), *Bibl. de l'école des Chartes*, II, p. 439 et 441.

(8) Roman de Fauvel (XII.e et XIII.e siècle), même *Bibl.*, V, p. 41.

(9) Chanson sur les établissements de St.-Louis (1270), Ibid., I, p. 374.

(10) Ballade de Christine de Pisan (1402), même *Bibl.*, I, p. 381.

(11) Marot, dans *Acad. insc.* XLI, p. 347, in-12.

(12) Félix Desportes, dans Francis Wey, p. 480.

(13) Théophile de Viaud, dans *Dict. nat.*, au mot *participe*.

(14) Racan, ibid.

(15) OEuvres de Malherbe, les larmes de Saint-Pierre, 1587, p. 79, éd. Didot, 1843.

Remarque les endroits où la terre pressée
A des pieds du sauveur les vestiges *écrits* (1).
De tes peuples mutins la malice a *détruite* (2).
Enfin cette beauté m'a la place *rendue* (3).
Leur camp, qui la Durance avait presque *taris* (4).
O Dieu, dont les bontés de nos larmes touchées
Ont aux vaines fureurs les armes *arrachées* (5).
Cette reine dont les bontés.....
Tous les défauts ont *surmontés* (6).
Et le fer eût en javelle
Deux fois les blés *abattus* (7).
Ta louange, dans mes vers,
D'amarante couronnée,
N'aura sa fin *terminée*
Qu'en celle de l'univers (8).
L'image de ses pleurs, dont la source féconde
Jamais depuis ta mort ses vaisseaux n'a *taris* (9).
Les funestes complots des ames forcenées
Ont d'un commun assaut mon repos *offensé* (10).
Celle qu'avait hymen à mon cœur attachée...
Au marbre que tu vois sa dépouille a *cachée* (11).

(1) Id., ibid, p. 81
(2) Id., Ode à Henri IV, 1596, ibid., p. 16.
(3) Id., Stances, 1596, ibid., p. 82.
(4) Id., Consolations à Duperrier, 1599, ibid., p. 90.
(5) Id., Prière pour Henri-IV, 1605, ibid., p. 98.
(6) Id., Ode, 1606, ibid,, p. 31.
(7) Id., Ode à Henri IV, 1606, ibid., p. 34.
(8) Ibid., 1606, ibid., p. 40.
(9) Id., Stances sur la mort de Henri IV, 1610, p. 119.
(10) Id., Fragment, 1614, ibid., p. 125.
(11) Id., Sonnet, 1614, ibid., p. 144.

Tu penses que d'Ivry la fatale journée.....
Aurait de tes beaux jours la carrière *bornée* (1).
Le centième décembre a les plaines *ternies* (2).
A peine cette vierge eut l'affaire *embrassée* (3).
Mais las! la perte de mon fils,
Ses assassins d'orgueil bouffis
Ont toute ma vigueur *ravie* (4).
Il a par sa valeur cent provinces *conquises* (5).
Quiconque de plaisirs a son âme *assouvie* (6).
Si de mes jours l'importune durée
Ne m'eût en vieillissant la cervelle *empirée*, etc. (7).
Quel astre malheureux ma fortune a *bâtie* (8)!
Au moins si les regrets de ma faute avenue,
M'ont de ton amitié quelque part *retenue* (9).
Nous en avons tous deux votre père informé,
Un billet de sa femme a le tout *confirmé* (10).
Et de son grand fracas surprenant l'assemblée,
Dans le plus bel endroit a la pièce *troublée* (11).
Le tonnerre et la pluie ont promptement passé,
Et n'ont point de ces lieux le beau monde *chassé* (12).
Et m'a, droit dans ma chambre, une boîte *jetée* (13).

(1) Id., autre Sonnet, sans date, ibid., p. 146.

(2 et 3) Le centième décembre, c'est-à-dire depuis un siècle, id., Ode à Louis XIII, 1627, ibid., p. 63 et 65.

(4) Id., Ode à M. de la Garde, ibid., p. 69.

(5, 6, 7, 8 et 9) Id., dans Bescher. p. 113.

(10) Molière, dans Lemare, II, p. 783.

(11 et 12) Molière, les Fâcheux (1661), act. I, sc. 1, et acte II, sc, 1.

(13) Id., l'Ecole des Maris (1661), acte II, sc. 5.

A ce propos voici l'histoire qu'il m'a dite,
Et sur quoi j'ai tantôt notre fourbe *construite* (1).
Si j'ai, plutôt qu'aucun, un tel moyen *trouvé* (2).
. . . . . J'ai maints chapitres *vus*,
Qui pour néant se sont ainsi tenus (3).
Combien de fois la lune a leurs pas *éclairés* (4).
Il veut parler, l'écorce a sa langue *pressée* (5).
Ils m'ont l'âme et l'esprit et la raison *donnée* (6).
Un certain loup dans la saison
Où les tièdes zéphirs ont l'herbe *rajeunie* (7).
S'il en est ainsi,
Et qu'aucun de leur mort n'ait nos têtes *rompues* (8).
Vous savez que le père avait longtemps devant
Cette fille *légitimée* (9).
Je n'aurais pas d'un roi cette chose *soufferte* (10).
Il avait femme *prise*
Honnête et sage..... (11).
Qui vous a cette cache *montrée* (12)?
Comme on avait toute chose *prévue* (13).
Il avait dans la terre une somme *enfouie* (14).
Mais vous avez cent fois notre encens *refusé* (15).
Ainsi les justes dieux ont mes vœux *exaucés*,
Puis qu'Horace est vainqueur et vous a repoussés (16).
Savoir qu'une rivale ait son âme *charmée*;
La chercher, la trouver dans une sœur aînée (17).

(1 et 2) Id., l'Etourdi, (1658), acte IV, sc. 1.

(3 à 13) Lafontaine, dans Bescher, p. 114.

(14) Id., Fabl., liv. 4, 20.

(15) Id., Fabl. prol. du liv. 10.

(16) Duryer, dans Bescher, p. 114.

(17) Thom. Corneille, ibid.

Mon père est mort, Elvire ; et la première épée,
Dont s'est servi Rodrigue, a sa trame *coupée* (1).
Il est de tout son sang comptable à sa patrie;
Chaque goutte épargnée a sa gloire *flétrie* (2).
Ils sont, grâces au ciel, dignes de leur patrie;
Aucun étonnement n'a leur gloire *flétrie* (3).
Quelle horreur d'embrasser un homme dont l'épée
De toute ma famille a la trame *coupée* (4)!
Le seul amour de Rome a sa main *animée* (5).
Mais, o dieux! le moment où je vous ai quittée,
D'un trouble bien plus grand a mon ame *agitée* (6).
Qui vous a, contre moi, sa fourbe *découverte* (7)!
La valeur d'Alexandre a la terre *conquise* (8).

(1) Pierre Corneille, Le Cid, (1636), acte III, sc. 3.

(2) Id., Horace, (1639), acte II, sc. 6.

(3) Id., ibid., acte III, sc. 5.

(4 et 5) Id., ibid., , acte V, sc. 3.

(6) Id., Pompée, (1641), acte IV, sc. 3.

(7) Id., dans Bescher, p. 114.

(8) Racine, dans Bescher, p. 114.

Note G.

Sur l'altération des anciennes formes verbales dans les langues néo-latines, germaniques et autres (1).

On a vu ci-dessus, Ch. II, §. 1, que les dialectes néo-latins et les idiomes germaniques ont remplacé les temps syn-

(1) Voir ci-dessus, Ch. VI, §. 4, p. 504.

thétiques de la seconde série des verbes latins, sauf le parfait défini, par des compositions analytiques dans lesquelles le participe passé a été substitué au radical et le verbe *avoir* au verbe *être*, à de rares exceptions près.

On a vu aussi, dans la note A, §. 1, qu'à la première série, les langues néo-latines, au lieu de conserver le futur arien composé du radical et du verbe *être* fondus ensemble, l'ont remplacé par une formation différente, d'abord analytique, et depuis synthétique, laquelle consiste à joindre à l'infinitif le présent du verbe *avoir*.

On a vu également, au §. 2 de la même note, que les mêmes langues ont appliqué ce procédé à leur temps conditionnel, en le composant de l'infinitif et des désinences de l'imparfait du même verbe *avoir*, faute de trouver en latin de forme déterminée qu'elles pussent s'approprier.

On a vu enfin, au §. 3 de la même note A, que les idiomes germaniques et les dialectes slaves avaient d'abord adopté cette formation analytique du futur et même du conditionnel; mais que depuis elles l'ont abandonnée pour suivre d'autres errements.

Ainsi, des onze temps à flexions dont se composait l'ancienne conjugaison latine, à la voix active, six seulement ont passé dans les idiomes néo-latins. Sur les six temps conservés, trois d'entre eux, le présent de l'indicatif, l'impératif et le présent du subjonctif, ne renfermaient pas le verbe *être;* les trois autres dans lesquels il entrait sont l'imparfait de l'indicatif, le parfait défini et l'imparfait du subjonctif.

Pour montrer les altérations que ces six temps ont éprouvées dans les langues néo-latines, je vais les passer tous en revue dans l'ordre où la grammaire nous les présente (1). J'y

(1) N'ayant pu consulter la *Grammatik der romanischen Sprachen* de

joindrai quelques remarques sur les temps correspondants des autres langues vivantes de l'Europe. On y verra qu'en fait de langage, les modernes n'ont pas l'esprit inventif (1).

§. 1. — *Présent de l'indicatif.*

Ce temps n'a presque pas subi d'altération dans les dialectes néo-latins; seulement les verbes en *ir* de notre seconde conjugaison et les verbes en *oir* de la 3.e, et quelques verbes en *re* de la 4.e, s'écartent un peu plus des formations latines (2). Les premiers, en place des formes ordinaires des verbes latins en *ire*, contiennent les formes composées des verbes inchoatifs en *isco* de la quatrième conjugaison latine, formes qui renfermaient, outre le radical, le verbe substantif, comme Bopp l'a démontré (3). Ainsi, au pluriel, *nous finissons*, *vous finissez*, *ils finissent*, répondent au latin *finiscimus*, *finiscitis*, *finiscunt*. L'italien dit même au singulier, *finisco*, *finisci*, *finisce*, et le roman provençal *eu fenisc* ou *fenis*, *tu fenisses*, pour *fenisces*, *cel fenis*, pour *fenisc*, (4), latin *finisco*, *finiscis*, *fi-*

Fred. Diez, j'y ai suppléé par l'abrégé de Conrad Von Orelli, ou Von Orell, *Altfranzœsische Grammatik*, Zürich, 1848, in-8°.

(1) Les philologues modernes ne s'accordent pas sur le point de savoir si l'on doit compter en français deux, trois ou quatre conjugaisons. Cette discussion est ici sans importance. On en trouvera le résumé dans Von Orelli, p. 140-4. M. Albert Montemont a même voulu réduire à une seule les treize conjugaisons du grec, les quatre du latin, et celles des langues modernes qu'il a mises en parallèle, dans sa *Grammaire générale*, ou *Philosophie des langues*, Paris, 1845.

(2) Voir les *Tableaux comparatifs* de Raynouard, *Gram. comparée des langues de l'Europe latine*, p. 242, 269 et 279.

(3) *Vergl. Gram.*, §. 776.

(4) *Gram. romane* de Faidit, dans *Bibl. de l'école des Chartes*, I, p. 179.

niscit. On voit que la différence ne consiste guère que dans le changement de la gutturale en sifflante, changement opéré par une sorte d'attraction du *s* qui précède, et d'ailleurs conforme à notre prononciation du *c* devant les voyelles *e* et *i*. Cependant, en italien, la première et la seconde personne du pluriel paraissent simples, *finiamo*, *finite*. Mais la troisième reprend *sc*, *finiscono*.

Cette formation exceptionnelle du présent des verbes en *ir* s'est étendue, dans notre langue, à l'imparfait, à l'impératif et au présent du subjonctif. Exemples : *finiscebam*, *je finissais* ; *finiscito*, *qu'il finisse; finiscamus*, *que nous finissions*. L'italien qui la conserve à l'impératif et au présent du subjonctif aux mêmes personnes qu'au présent de l'indicatif, ne l'a point étendue à l'imparfait, où il se borne à dire *finiva*, ancien latin *finîbam* pour *finiebam*.

Le présent des verbes français en *oir* fait *oi* au singulier et à la troisième personne du pluriel, forme pleine qui se reproduit aux mêmes personnes du subjonctif présent. Nos pères disaient, selon les pays, *je deive*, *je dei*, *je dée*, *que je deive*, *que je deie*, *que je dée*, *je doi*, *que je doive* (1), *que je doie*. Ils ont même dit, à ce qu'il paraît, *je daive*, *je dai*, *que je daive*, *que je daie*, comme on disait *mai*, *tai*, *sai*, *quai*, etc., pour *moi*, *toi*, *soi*, *quoi*, etc. (2). Car on trouve dans Tristan l'Hermite la troisième personne du singulier il *dait* (3), qui n'est qu'une abréviation de *daivet*, comme il *deit* en est une autre de il *deivet*, et comme *il doit* en est une troisième de *il doivet*. Je reviendrai sur ces formes diverses *ai*, *ei*, *oi*, à propos de l'imparfait.

(1) Voir les vieux textes cités par Von Orell, p. 249-50.

(2) Cette prononciation provençale est également bourguignonne.

(3) Dans Von Orell, *ubi suprà*.

Enfin quelques verbes de la quatrième conjugaison, tels que *connaître*, *croître*, *paraître*, et leurs composés, ainsi que le verbe *naître*, comme formés de verbes latins en *sco*, prennent deux *ss* au pluriel du présent de l'indicatif, et cette formation s'étend à l'imparfait, à l'impératif et au présent du subjonctif(1). En italien, elle ne s'offre guères que dans le vieux verbe *parire*, *paraître*, et dans ses composés; et l'imparfait en demeure affranchi, comme dans les autres verbes en *isco*.

Les autres langues néo-latines ne donnent lieu à aucune remarque particulière,

Quant aux dialectes germaniques, leur présent de l'indicatif est également simple, allemand, *ich liebe*, anglais *I love*, etc., (j'aime). Toutefois, l'anglais a aussi une forme composée *I do love*, (je *fais* moi *aimer*), qu'il reproduit à l'imparfait *I did love*, (je *faisais* ou *je fis* moi *aimer*). En Allemagne aussi, le langage populaire emploie fréquemment aujourd'hui ces composés analytiques : *ich thue lieben (je fais* moi *aimer)*; *ich that lieben, (je faisais* moi *aimer)*.

Enfin les Anglais ont une autre conjugaison périphrastique *I am loving*, (je suis aimant); *I was loving*, (j'étais aimant), *I shall be loving*, (je serai aimant), etc., dont j'ai dit un mot ci-dessus, à propos de nos temps passés composés (2). Je ne la mentionne ici que par comparaison tant avec nos verbes en *ir*, dérivés des verbes latins en *isco*, dont je viens de parler, qu'avec un temps de la conjugaison galloise ou kimrique, quoique la formation de ce temps y soit synthétique comme en français. Je veux parler du présent de l'indicatif, lequel, dans ce dialecte celtique, est composé de la racine

(1) Il en est de même du verbe *maudire*, quoique les autres composés de dire n'aient qu'un seul *s*.

(2) Chap. IV, §. 2, p. 222, note 3.

verbale et du présent du verbe *être*, *wyw*, *wyt*, *yv*, etc. Exemple : *adeiliwyw* (*ædificans sum*, je suis bâtissant). Et ce qu'il y a ici de remarquable, c'est que ce *wyw*, *être*, dérivé du sanscrit *bhû*, zend *bû*, lithuanien *bu*, se combine même avec *byx*, autre forme de *bhû*, pour faire au présent *byxwyw*, *byxwyt*, *byxyt*, etc. (1).

Les langues slaves, lithuanienne, lettone et prussique, ont également des formes simples au présent de l'indicatif, comme les anciens idiomes ariens.

§. 2. — *Imparfait de l'indicatif.*

Ce temps est resté presque intact en roman-provençal, en italien, en espagnol et en portugais (2). A la première conjugaison, celle des verbes en *ar* ou *are*, français *er*, ces langues n'y ont guère opéré, abstraction faite des lettres pronominales, que le changement de *b* en *v*, *(amave* pour *amabam)*, et même, en espagnol, on dit plutôt *amaba* que *amava*. Néanmoins, dans la seconde conjugaison qui comprend les verbes en *er* ou *ere*, français *oir* et *re*, aussi bien que dans la troisième, formée toute entière des verbes en *ir* ou *ire*, français *ir*, les Provençaux, les Espagnols et les Portugais ont changé *ebam* et *ibam* en *ia*, pour *eva* et pour *iva*, c'est-à-dire qu'après y avoir substitué le *v* au *b*, ils ont fini par le retrancher, en changeant du reste l'*e* de *eva* en *i*. Les Italiens ont conservé les désinences primitives *eva* et *iva* dans leurs verbes en *er* et en *ir*, ou se sont bornés à retrancher *v*, comme le prouvent *aveva* ou *avia*, (j'avais), et *sentiva* ou *sentia*, (je sentais).

J'ai déjà parlé occasionnellement dans la note A, §. 2, des

(1) Pictet, *De l'affinité des lang. celtiq. avec le sanscrit*, p. 160.

(2) Voir Raynouard, *Gram. comparée*, etc., p. 242, 268 et 279.

altérations profondes que le français a fait subir à ce temps, en promettant d'y revenir ici.

C'est aux divers patois de la langue d'*oil* que ces altérations sont dûes. Elles ont leurs sources dans des différences d'intonation, dans des prononciations plus ou moins sourdes, qui ont du reste changé selon les temps et les lieux. Car il y a eu des variations non seulement de province à province, mais encore de siècle à siècle. De plus, ces différentes orthographes se rencontrent souvent dans les mêmes livres, dans la même page, dans la même phrase. Elles méritent de fixer l'attention des philologues.

Les paléographes modernes rapportent ces variétés d'écriture aux principaux dialectes de la langue d'oil : le Parisien ou Bourgnignon prononçait *ei*, le Normand *ei*, et le Picard *oi* (1). De là *j'aimais*, *j'aimeis* et *j'aimois*. Nous ne plaçons pas *j'aimais* en dernière ligne, parce que l'orthographe de Voltaire, qui a enfin triomphé dans la dernière édition du dictionnaire de l'Académie, remonte pour les moins au XII.e siècle (2). Mais ces formes ne présentent que des prononciations secondaires. Pour savoir comment elles se sont formées, il faut les rapprocher des primitives.

Quoique les manuscrits français ne nous présentent point les terminaisons *ava*, *eva* et *iva* des autres langues néo-la-

(1) Voir à ce sujet 1.° la *Gram. comparée* de Raynouard, *passim;* 2.° l'*Etude sur la lang. fr.*, de M. Fr. Wey, *Bibl. de l'école des Chartes*, I, p. 469; 3.° l'ouvrage de M. Génin sur les *variations du lang. fr. depuis le* XII.e *siècle*, *passim*; p. 20 et suiv.; l'examen critique de cet ouvrage par M. Fr. Guessard, *Bibl. de l'éc. des Chartes*, II, 2.e série, p. 232 et suiv.; et 4.° l'*Hist. des Révolutions du lang. en France*, par M. Fr. Wey, p. 416-8.

(2) Fr. Guessard, *ubi suprà*.

tines, pour les trois anciennes conjugaisons, en remplacement des désinences latines *abam*, *ebam*, *ibam*, ils nous offrent celles de *eve* (1) et de *ive* (2), qui supposent que la première était en *ave*. Ces formes pourraient bien n'être que secondaires, car on lit dans la vieille traduction du livre de Job : *habondaveit*, répondant, non point à *abundavit*, mais à *abundabat* (3). La finale *abam* avait donc été changée en *avai*, puis celle-ci en *avei*, d'où *ave*, et enfin, très-probablement, en *avoi*, selon la différence des patois ou plutôt des temps et des lieux. On peut dire la même chose des deux finales *eve* et *ive*, formées de *evei*, *ivei*, par *evai*, *ivai*, et devenant ailleurs *evoi*, *ivoi*.

Il n'est pas étonnant d'ailleurs que les terminaisons *avai*, *avei*, *avoi*, aient été abandonnées de bonne heure, comme se confondant avec l'imparfait *d'avoir*, qui prenait les formes suivantes : *j'avaie*, *j'aveie*, *j'avoie* (4). Si on les avait conservées dans tous les verbes, nos imparfaits eussent paru composés du verbe *avoir*, comme nos futurs et nos conditionnels, mais avec cette différence qu'au lieu de l'infinitif, on y aurait préposé le radical pur. D'où la conséquence que l'im-

(1) Elle est très-fréquente dans saint Bernard et dans saint Grégoire. Voir Von Orell, p. 147-8 et 153-5.

(2) Von Orell, p. 298, n'en cite qu'un exemple, tiré de saint Bernard, *tenivet* pour *tenebat*. A la p. 242, il pense que le *veskivet* cité par Roquefort, in V.°, comme tiré de saint Bernard et répondant au latin *vivebat*, est une faute des copistes pour *veskist*, venant du prétérit défini *vesqui* ou *veski*, latin *vixi* et *vixit*. Du reste, à la page 258, il donne *apluveit*, latin *pluebat*, italien *pioveva*.

(3) Voir Génin, *des Variations du lang. fr.*, p. 209, et F. Guessard, *Bibl. de l'éc. des Chartes*, II, 2.e série, p. 242.

(4) Raynouard, *Gram. comp.*, etc., p. 204, et Von Orell, p. 182, ne donnent pas *j'avaie*, qui depuis est devenu *j'avais*.

parfait qui ne contenait que les désinences du verbe *être*, eût semblé prendre celles du verbe *avoir*, et que, par exemple, *estavaie*, *estaveie*, *estavoie*, n'auraient plus représenté *stabam*, mais bien l'hypothétique *sta-habebam* (1).

Maintenant rien de plus facile que de s'expliquer le passage:

1.° De *ave* à *aué*, *aue*, *aye*, *aie*, *ay*, *ai*, *ais*.

2.° De *eve* à *eué*, *eue*, *eye*, *eie*, *ey*, *ei*, *eis*.

3.° De *ove* à *ové*, *oué*, *oue*, *oye*, *oie*, *oy*, *oe*, *ois* (2).

Le patois picard allie à la désinence *oué* (3), par exemple, dans *j'aimoué*, *os'aimouèmes*, *os'aimouètes*, *il* ou *ils aimouètent*, celle de *ouï* dans *t'aimouïs*, *il aimouït*. Il se sert en outre de la terminaison *oé* qui n'est qu'un adoucissement de *oué*. Exemple : *j'etoé*, *ej gâtoé*, *ej fesoé*, *ej venoé*, de manière pourtant que l'on semble entendre l'ancienne finale *ois*. Enfin il emploie aussi la finale *eue*, déjà adoptée par l'auteur des moralités sur Job, dans *envoieuent*, *se appeleuent*, *envoieuet Job*, *les sanctifieueit*: *mangieuent* (4).

Les transformations successives de notre imparfait ont amené ce résultat que les étymologistes seuls peuvent reconnaître le latin *bam*, *bas*, *bat*, etc., dans *ais*, *ais*, *ait*, et surtout y attacher le sens de *j'étais*, *tu étais*, *il était*. Rien n'est pourtant plus certain, et tout en approuvant l'épigramme sur *alfana*

(1) Voir ci-dessus, note A, §. 2, p. 323-4.

(2) Raynouard, *ubi suprà*, p. 235-8, 244-9; et Von Orell, p. 153-6, 164, 182, 192, etc., ont donné la plupart de ces formes. On trouvera les autres dans MM. Génin et Guessart, *ubi suprà*.

(3) La finale *oue* est ponctuée *oué* en divers endroits des *quatre livres des Rois*. Exemples: *amoué*, p. 123; *espéroué*, *jeunoué*, *pluroué*, p. 161; et *quidoué*, p. 362.

(4) *Moralités* sur Job, à la suite des *quatre livres des Rois*, p. 498-9.

que Ménage dérivait de *equus*, on peut dire sérieusement et sans ironie :

> *J'aimais* vient *d'amabam* sans doute ;
> Mais il faut avouer aussi
> Qu'en venant de là jusqu'ici ,
> Il a bien changé dans la route.

Dans les langues germaniques et dans les dialectes slaves, l'imparfait de l'indicatif se confond avec le prétérit ou avec l'aoriste des mêmes idiomes. J'en dirai un mot au paragraphe suivant.

Le lithuanien a adopté l'imparfait arien, en ôtant l'augment, comme le prouvent les formes *buwau*, *buwome*, *j'étais* ou *je fus*, *nous étions* ou *nous fûmes*, grec ἐφυν, ἐφυομεν, zend *bâôm*, *bavâma*, sanscrit *abhavam*, *abhavâma*. Mais il emploie aussi le verbe *dâ*, *donner*, pris pour *dhâ*, *poser*, *faire*, etc., qu'il joint au radical, dans *sukdawau*, par exemple, *je donnais* ou *je posais à tourner* (1), composition que l'on retrouve à certains verbes ou à certains temps en letton, en gothique, en slave, en grec et en zend (2).

Quant aux trois principaux dialectes celtiques, l'un d'eux, l'irlandais, ne possède plus ce temps ; il l'a remplacé par l'aoriste ; mais les deux autres, le gallois et le breton, l'ont conservé avec les formes simples du sanscrit, sauf l'augment qu'ils ont également retranché (3).

§. 3. — *Parfait défini.*

Dans tous les idiomes néo-latins, le parfait défini est le seul temps passé qui ait conservé les formations latines ré-

(1) Bopp, *Vergl. Gram.*, §§. 522-5.

(2) Bopp, ibid., §§. 620-36.

(3) Voir *Gram. of the velsh lang.* de W. Owen, p. 86 et 104, et la *Gram. celto-bretonne* de Legonidec, p. 76 et 105.

sultant d'une combinaison du radical avec le verbe substantif, mais toutefois en les altérant plus ou moins.

Cependant les verbes italiens en *sco* ont ici une formation tout à fait singulière. Elle consiste à changer *sco* en *bbi*, comme si le temps dont je parle était composé de la racine et du parfait défini d'*avere*, c'est-à-dire de *ebbi*, raccourci en *bbi*. Exemple : *conobbi*, *conobbe*, *conobbero*, *crebbi*, *crebbe*, *crebbero*. Mais il est évident que ces formes viennent du latin *cognovi*, *cognovit*, *cognoverunt*, *crevi*, *crevit*, *creverunt*, par redoublement du *v* et sa permutation en *b*. C'est ainsi que les Italiens disent avec le verbe *rompo*, *ruppi*, *ruppe*, *ruppero*, dont les autres personnes font *rompesti*, *rompemmo*, *rompeste*. Ces formes s'étendent, bien entendu, aux verbes composés de *conosco*, *cresco* ou *rompo*. (1).

On sait que le parfait latin avait pour désinences, à la première personne du singulier, *vi*, *ui*, *si* ou *i*. Les deux premières viennent du parfait *fui*, (je fus), dont le *f* initial, à titre d'inspiration forte, ne pouvait subsister au milieu d'une forme verbale ; la troisième n'était qu'une syncope d'un ancien parfait *esi*, (je fus), dont la seconde personne du singulier *esis-ti*, la deuxième du pluriel *esistis*, et la troisième *eserunt*, pour *esesunt*, abrégées en *sisti*, *sistis*, *serunt*, étaient à redoublement, comme les parfaits grecs, zends et sanscrits. Enfin la dernière ne contenait que la voyelle *i*, substituée par le latin à la voyelle *a*, caractéristique générale de la première personne de ce temps en sanscrit, en zend et en grec.

J'ai constamment supposé, dans le cours de cette étude, qu'en latin il fallait suppléer à la première et à la troisième personne du singulier et à la première du pluriel, le *s* du verbe substantif *es*, comme représentant, avec les désinences

(1) Voir Barberi, II, p. 442.

pronominales, le présent de ce verbe (1). C'est une hypothèse que je croyais avoir suffisamment établie dns mon mémoire sur le *verbe substantif* (2), et dont j'avais d'ailleurs trouvé le germe dans les recherches de Pott (3). Cette dérivation avait d'abord été adoptée par A. Benary (4), et même admise par Bopp (5), quoiqu'antérieurement ce dernier philologue eût flotté indécis entre le parfait et l'aoriste sanscrit (6).

J'ai annoncé ci-dessus, p. 290, que le savant philologue de Berlin ne partageait plus ce sentiment, et j'ai promis d'y revenir dans ce paragraphe de la présente note. Je dois donc en dire ici quelques mots.

Il m'avait semblé, pour m'en tenir aux temps passés de l'ancien verbe *fuo*, (je suis), que, comme le plus-que-parfait *fueram*, le futur antérieur *fuero*, le parfait du subjonctif *fuerim* et le plus-que-parfait du même mode *fuissem*, contenaient l'imparfait *eram*, le futur simple *ero*, le vieux présent du subjonctif *erim*, depuis remplacé par *sim* (pour *esim*), et enfin l'imparfait du même mode *issem* (pour *essem*), le parfait *fui* devait être une syncope de *fuisum* (pour *fuesum*), je suis été, (italien *io sono stato*, all., *ich bin gewesen*), abrégé d'abord en *fuism*, et finalement en *fui*; j'avais étendu cette explication d'abord à *fuit*, que je prenais pour une syncope de *fuest*

(1) Voir ci-dessus, Ch. II, §§. 1 et 4; Ch. V, §. 3, p. 267, et Ch. VI, §. 2, p. 290.

(2) Voir le volume de l'Académie d'Amiens, publié en 1835, p. 647-55, ou p. 107-15 du tirage à part, épuisé.

(3) *Etym. forsch.* I, p. 248, (Lemgo, 1833).

(4) *Rœmische Lautelehre*, p. 41-6, (Berlin, 1837).

(5) *Vergl. Gram.* §. 454, troisième fascic. (Berlin, 1837).

(6) *Das Conjugations System der sanscrit Sprache*, p. 99-101, (Francfort, 1816).

ou *fuist* (il est été), en étrusque *fu'st* (1); et ensuite à *fuimus*, qui me paraissait également syncopé de *fuesumus* ou *fuisumus*, (nous sommes été), d'où *fuesmus*, *fuismus*, et en dernier lieu *fuimus* (2). Ces syncopes me semblaient fort admissibles en présence de *fuisti* (pour *fuesti*), tu es été, de *fuistis* (pour *fuestis*), vous êtes été, et de *fuérunt* (pour *fue-esunt*), ils sont été.

Bopp pense aujourd'hui et s'efforce de démontrer que les diverses formes du parfait latin ont été empruntées à celles de l'aoriste sanscrit, appelé prétérit multiforme. Il étend même cette origine aux parfaits à redoublement, tels que *momordi* et *tutudi* qui viendraient, non pas des parfaits sanscrits *mamarda* et *tutauda* (pour *tutuda*), mais bien des aoristes réels

(1) *Fust* était la seconde personne en roman et en espagnol (ital. *fosti*). Raynouard, *Gram. comparée*, etc. p. 215. Mais nos vieux auteurs l'ont souvent employé pour la troisième personne. Voir Von Orell, p. 197-9 et 261. — La désinence *ist* figurait aussi à la troisième personne du parfait défini dans un grand nombre de verbes et produisait une sorte de confusion avec la troisième personne de l'imparfait du subjonctif. Exemples : *fesist* (il fit et qu'il fît); *misist*, *mesist*, *meist*, *mist* (il mit et qu'il mît); *trahist* (il trahit et qu'il trahît); *plandist* (il plaignit et qu'il plaignît); *ceinsist* (il ceignit et qu'il ceignît); *mainsist* (il demeura et qu'il demeurât); *vesist*, *vist* (il vit et qu'il vît); *falsist*, *fausist* (il faillit et qu'il faillît, ou il fallut et qu'il fallût); *voluist* (il voulut et qu'il voulût), etc., voir Von Orell, p. 145; 218; 223; 240; 243; 252; 265; 270 et 275. Dans d'autres verbes, la terminaison se réduisait à *st*. Exemples : *solst* (lat. *solvit* et *solvisset*); *surst*, *sorst*, ou *sorsist* (lat. *surrexit* et *surrexisset*); *dust* (lat. *debuit* et *debuisset*); *saüst*, *seüst*, *seiust* (lat. *sapuit* et *sapuisset*); *volst* (lat. *voluit* et *voluisset*). Voir Von Orell, p. 237; 250; 261 et 274.

(2) Nos ancêtres terminaient quelquefois par *smes* la première personne plurielle du parfait défini. Exemples : *chantasmes*; *amasmes*; *eusmes*; *venismes*, etc. dans Von Orell, p. 146, 157, 183, 298.

ou hypothétiques, actif : *amamardam, atutupam ;* moyen : *amamardé, atutudé* (1). Si cette théorie est fondée, il en résultera que le parfait latin exprimait un passé, sinon antérieur, au moins égal à celui que désignait le plus-que-parfait, puisque celui-ci ne contenait dans sa désinence *bam* que l'imparfait du verbe substantif, tandis que celui-là en renfermerait généralement l'aoriste (2).

Quoiqu'il en soit, nos prétérits définis, terminés en *i*, tels que *j'aimai*, *je finis*, *je rendis*, etc., dérivent évidemment des parfaits latins, et contiennent dès lors ou le présent ou le parfait de l'un des deux anciens radicaux du verbe *être*. Ceux qui se terminent autrement, tels que *je fus*, *j'eus*, *je bus*, *je dus*, *je connus*, *je reçus*, *je tins*, *je vins*, etc., faisaient autrefois *ui* (3), et rentraient ainsi dans la règle générale. Quelques-uns même prenaient *ad libitum* les désinences *ui* et *si*, témoins *cloui* et *closi; escripvi* et *escripsi; lui* et *lisi*; *plui* et *plaisi ; falui*, *falsi* et *fausi; valui*, *valsi* et *vausi* ; *volui*, *voulsi*, *vousi*, *volsi* et *vosi*, etc. (4).

(1) *Vergl. Gram.*, §§. 546-59 et 574-85.

(2) Parmi les formes de l'aoriste sanscrit, il en est quelques-unes à redoublement, d'où les Grecs ont pu tirer leur plus-que-parfait. Il se pourrait donc que les Latins eussent puisé leurs divers prétérits à la même source, en mêlant toutefois les désinences du parfait avec celles de l'aoriste. *Sub judice lis est.* Ce qui fait doute dans mon esprit, c'est le double signe du passé dans les parfaits à redoublement.

(3) On disait *je fui*, *j'aüi* ou *j'euï*, *je bui*, *je dui*, *je conui*, *je reçui* ou *je recevi*, *je tenui* ou *je teni*, *je veni*, etc. Voir Von Orell, p. 145 ; 182 ; 197 ; 204-8 ; 214 ; 225 ; 250 ; 252 ; 255 ; 270 ; 275.

(4) Von Orell cite encore les anciens parfaits définis *rescoui*, *rescosi* et *rescousi ; manui* et *mainsi*, troisième personne *mainsist ; calui* ou *chalui*, *calsi* ou *chalsi*, *causi* ou *chausi*, troisième personne *calsist*,

Ces doubles prétérits se retrouvent dans les autres langues néo-latines et plus particulièrement en italien (1).

En gothique, ce temps était à redoublement, comme en grec, en zend et en sanscrit, excepté pour les verbes qui prenaient l'imparfait-aoriste du radical *than*, (faire), dont j'ai parlé dans la note C, §. 2, p. 349. Ainsi, des racines *slêp*, (dormir), *vô*, (traîner), *fald*, (manquer), etc., le gothique tirait les parfaits *saizlêp*, *vaivô*, *faifalth* (2). L'auxiliaire *than* lui-même se redoublait souvent au pluriel du parfait composé. Par exemple, *sôkida*, allemand *ich suchte*, (je cherchais *ou* je cherchai), faisait au pluriel *sôkidedûm*, *sôkideduth*, *sôkidedun* (3).

Les slaves ont pris pour imparfait-aoriste l'une des formes de l'aoriste sanscrit, généralement composé du radical et du verbe *as*, *être*, sauf changement à quelques personnes du *s* en χ, et soustraction de l'augment. Comparez *daχ* et *daste*, avec le sanscrit hypothétique *adâsam*, *adasta*, je donnais, vous donnâtes (4).

Tous les dialectes celtiques ont adopté au parfait cette formation sanscrite du prétérit multiforme, ainsi que M. A. Pictet l'a démontré (5). L'irlandais remplace par cet aoriste l'imparfait qu'il ne possède plus (6).

chalsist, *chausist*, etc. Voir sa *Gram.*, p. 205; 214-5; 220; 225; 229; 252; 270, et 274-5. — Notons que *guérir*, *norrir*, *souffrir*, etc., faisaient à ce temps *garesi*, *norrisi*, *souffrisi*, etc. 3.e personne *souffrisist* à l'imparfait du subjonctif. Von Orell, p. 179 et 280.

(1) Voir Barberi, II, p. 443-4, etc.

(2) Bopp, §§. 588-95.

(3) Id., §§. 620-5.

(4) Bopp, *Vergl. Gram.*, §§. 561-8.

(5) *De l'affinité*, etc., p. 157-9.

(6) Le plus-que-parfait gallois résulte aussi d'une combinaison de la

§. 4. — *Impératif.*

Je n'ai rien de particulier à dire de ce mode ou temps, ni pour les langues néo-latines, ni pour les idiomes germaniques, vu la simplicité de ses formes. J'ai déjà parlé au §. 1.er de celles qu'il prend en français dans les verbes en *ir*. Je dirai un mot au paragraphe suivant de celles qu'il reçoit en provençal dans les mêmes verbes. On sait du reste que l'anglais prépose à toutes les personnes le mot *let*, (laisse ou souffre), et dit, par exemple, *let mi love*, *let thou love*, etc.

Quant aux langues slaves et aux dialectes lithuanien, letton et vieux prussique, leurs formes d'impératif s'appliquant aussi au présent du subjonctif, j'en dirai quelques mots au paragraphe suivant.

§. 5. — *Présent du subjonctif.*

Les désinences latines de ce temps n'ont subi que peu d'altérations dans les langues dérivées (1). A part les formes tirées des verbes en *isco*, pour certains verbes en *ir*, il n'y a de différence que dans la voyelle de flexion qui est partout *e* pour les trois premières personnes de la première conjugaison, et partout *a* pour celles de la seconde et de la troisième, sauf en français où l'*e* se maintient contre l'analogie du latin qui demanderait *a*, comparez *moveam; legam; audiam*, avec *que je meuve*, *que je lise*, *que j'ouïsse*.

Les langues néo-latines inséraient autrefois *g*, portugais *h*, au

racine avec l'imparfait ou aoriste du verbe *as*. Par exemple, *buoezwn* et *buaswn* signifiaient à la lettre *j'étais été*, comme *buais* veut dire *je suis été*. (Voir *A Gram. of the welsh lang.*, by W. Owen, p. 86-8, et p. 106-8.)

(1) Voir Raynouard, *Gram. comp.*, p. 256, 270 et 280.

présent du subjonctif dans les verbes terminés en *ner*, *nir*, *ndre*, tels que *tener*, *venir*, *prendre*, etc., qui faisaient, pour ne parler ici que du second, roman, espagnol, italien *venga*, français *vienge*, portugais *venha* (1). Ces formes surannées supposent une ancienne terminaison en *ia* qui, après les dentales *n* et *d*, s'est changée en *ja*, *je*, forme dure *cha*, *che*, d'où *ga*, *ge*. Elles s'étendaient à d'autres verbes, entre autres à ceux qui contenaient *r* avant les désinences personnelles. Exemples : *dévorge* ou *dévurge* (que je dévore) ; *demorge* ou *demurge* (que je demeure) ; *dorge* (que je dorme) ; *demonstrèche* (que je démontre) ; *repairèche* (que je reparaisse), etc. (2).

Dans les langues germaniques, ce temps se confond avec le présent de l'indicatif (3). La même identité se remarque en anglais, excepté pour les verbes *to be* (être), et *to have*, (avoir), qui font au présent de l'indicatif, l'un *I am*, etc., (je suis), et l'autre *thou hast*, (tu as), *he has*, (il a), et, dans le style sacré: *he hath*, (il a), tandis qu'au subjonctif, le premier fait *that I be*, (que je sois, littéralement, que moi *être*), et le second *that thou have*, (que tu aies), *that he have*, (qu'il ait).

Du reste, les Anglais n'emploient le subjonctif que dans le cas où il s'agit d'un futur incertain, avec ou sans la préposition *if*, *si*. En toute autre circonstance, ils le remplacent par le mode dit *potentiel* dont j'ai parlé ci-dessus, note A, §. 3, p. 226.

(1) Raynouard, *ubi suprà*, p. 289-9. — Von Orell, p. 297.

(2) La terminaison *che*, picarde et flamande, s'étend plus loin, comme le prouvent les subjonctifs *destourbèche*, *enségneche*, *estudièche*, *osèchent*, cités par Von Orell, p. 148-9.

(3) Il n'en diffère que par l'absence du *t* pronominal de la troisième personne du singulier, où l'on dit, par exemple, *dass er liebe*, au lieu de *liebet*.

Dans les dialectes slaves, le présent du subjonctif prend la voyelle *i* caractéristique de ce mode et du futur dans les vieux idiomes ariens. Il en était de même en gothique. Comparez l'ancien slave *vezjem* et le gothique *vegaima*, au grec ἔχοιμι, au zend *vazaéma*, au sanscrit *vahéma*, et au latin *vehamus*, pour *vehaimus*, futur *vehemus* (1).

Le lithuanien et le vieux prussique emploient à leur soi-disant impératif le radical *as*, être, réduit à *s* ou à *k*, son substitut, avec la caractéristique du conjonctif. Exemples: vieux prussique *dâse*, *bouse*, lithuanien, *duki*, *buki*, (qu'il donne, qu'il soit). Le letton se borne à insérer la voyelle *i*. Comparez *darrait*, que vous fassiez, avec *darrat*, vous faites (2).

Cependant le lithuanien possède un autre présent du subjonctif semblable à celui des anciennes langues ariennes, comme le prouve *dudje* ou *dudie*, (qu'il donne), zend *daidhyât*, sanscrit *dadyât*, grec διδοίη (3).

§. 6. — *Imparfait du subjonctif.*

J'ai déjà remarqué dans une note du texte, Ch. V, §. 1, p. 250, que les langues néo-latines avaient formé leur imparfait du subjonctif à l'aide du plus-que-parfait latin du même mode, en se bornant à priver celui-ci de la consonne figurative des temps passés, à l'exemple des Romains eux-mêmes. Ainsi, en français, *amavissem* et *finivissem*, abrégés par les Latins en *amassem*, *finissem*, sont devenus *que j'aimasse*, *que je finisse*, de même que *scripsissem*, *recepissem*, *intendissem*, sont devenus *que j'écrivisse*, *que je reçusse*, (pour recevisse) et *que j'entendisse*.

(1) Voir les *Tableaux comparatifs* de Bopp, *Vergl. Gram.*, p. 975.

(2) Voir Bopp, *ubi supra*, §§. 679-83.

(3) Voir id., ibid., §. 684.

Cette formation est la même dans les autres langues néo-latines. Seulement, à la première conjugaison, le roman ou provençal remplace *a* par *e*, comme si *tu amesses* avait été tiré de *ama(v)isses* par syncope du *v*, d'où *amesses*, par abréviation, pour *amaisses*. En outre, à la première personne du singulier, il retranche la finale *se* dans toutes les conjugaisons, en disant *ames*, *temes*, *sentis*, pour *amesse*, *temesse*, *sentisse*. (1).

Il paraît que nos vieux trouvères imitaient les troubadours dans les verbes de la première conjugaison, puisque parfois ils emploient ici les désinences en *aisse*, *esse* et *isse*, comme s'ils les avaient tirées de la forme pleine en *avissem*, en la dépouillant soit de sa consonne *ve*, soit des deux lettres initiales *av*, d'où : *amaisse*, *amesse*, *amisse* (2).

L'échange des deux temps se conçoit d'autant mieux que les latins eux-mêmes employaient quelquefois *sem* pour *rem* à l'imparfait du subjonctif, témoins *faxem* pour *fac-essem*, et celui-ci pour *facerem*, (que je fisse), et *essem* pour *ed-sem*, *edes-sem*, *ederem*, (que je mangeasse), *possem*, pour *pot-sem*, *potessem*, (que je pusse) (3).

L'imparfait allemand du subjonctif dans les verbes réguliers ne diffère pas de celui de l'indicatif. Il en est de même en

(1) Voir les tableaux donnés par Raynouard, *Gram. comp.*, etc., p. 256, 270 et 280.

(2) Von Orell en a cité de nombreux exemples, *Altfr. gram.*, p. 161-2, et 200.

(3) Bopp, *Vergl. Gram.*, §. 707. — On disait aussi *faxim*, au présent du subjonctif, et *faxo* au futur, à la lettre *que je sois faisant* et *je serai faisant*. Comparez *possim*, pour *potsim*. En gallois, le présent de l'indicatif qui contient aussi le verbe *être*, s'emploie au présent du subjonctif, en sorte que *adeiliwyw* signifie *je suis* et *que je sois bâtissant*. Comparez le vieux prussien *dase*, *qu'il soit donnant*, et le lithuanien *duki*, sansc. *dâsi*.

anglais; mais ce temps y est du reste peu usité. On lui substitue l'imparfait du mode potentiel dont j'ai parlé ci-dessus, note A, §. 3, p. 326-7.

Dans les verbes irréguliers, l'allemand distingue les deux imparfaits par une modification de la voyelle radicale. Cette modification paraît provenir de l'ancienne insertion de la voyelle *i* caractéristique du conjonctif. Ainsi, du sanscrit *bandh*, (lier), l'allemand tire à l'indicatif *ich band*, et au subjonctif *ich baende*, pour *bainde*, etc.

J'ai parlé dans la note A, §. 3, p. 329-30, d'un imparfait du subjonctif dont se servait le lithuanien, imparfait composé du verbe *être* et du supin ou du participe futur.

En résumé, les modernes n'ont rien inventé dans la conjugaison active, pas même le futur et le conditionnel dont ils ont puisé le germe dans le latin. Ils n'ont pas su conserver intactes les anciennes formes qu'ils ont voulu imiter. On sait assez qu'au passif ils ont décomposé et altéré celles de leurs devanciers. Les Celtes seuls font exception, soit qu'ils aient quitté avant les autres le berceau commun de la famille arienne, soit que, s'étant moins mélangés que les autres peuples de l'Europe, ils aient mieux gardé les traces de leur origine asiatique (1). Cependant ils n'ont de complet que les modes de l'indicatif, du conditionnel et de l'impératif. Le mode subjonctif leur manque. Ils y suppléent par les temps correspondants de l'indicatif, en y préposant des mots auxiliaires, tels que prépositions, adverbes ou conjonctions. Cela est surtout très-remarquable dans la conjugaison galloise, plus étendue que celle des autres dialectes celtiques (2).

(1) Voir à ce sujet les remarques de M. A. Pictet, *De l'affinité*, etc., note 3, p. 172-6.

(2) Voir *A gram. of the welsh lang.* de W. Owen, p. 85, 90-5 et 104-11.

Note H.

Sur les deux règles de concordance et d'invariabilité du participe passé construit avec *avoir* (1).

Les changements que la théorie des passivistes apporte à la syntaxe du participe passé français, touchent plutôt à l'énoncé des règles qu'à leur application.

Si la construction analytique de ce participe avec le verbe *avoir*, pouvait être assimilée de tous points à la construction synthétique de son analogue sanscrit avec le suffixe *vat*, rien ne s'opposerait à ce qu'on le laissât invariable après comme avant le régime, à l'exemple des Espagnols, des Allemands et des Anglais. Mais les Latins, de qui nous tenons ces formes verbales composées, ont compris que la séparation des éléments constitutifs résistait à cette invariabilité. Et de là vient que les Italiens et les Français, fidèles imitateurs de leur modèle commun, ont d'abord maintenu généralement la règle latine de concordance, et ne l'ont restreinte que dans la suite des temps. Chez nous, quand le régime précède, l'accord est un devoir impérieux de la langue qui ne permet pas de substituer sans raison au complément exprimé et précisé, un complément vague sous-entendu. Il en est à peu près de même de l'invariabilité quand le régime suit, parce qu'alors le complément n'étant pas connu, l'esprit établit la concordance avec un pronom vague ellipsé, à l'imitation du latin (2).

(1) Voir ci-dessus, Ch. VI, §. 4, p. 305.

(2) Voir ci-dessus, Ch. III, §. 3.

Mais ces deux grandes règles ne sont pas tellement absolues qu'elles ne puissent recevoir des exceptions, du moins en poésie. D'ailleurs il est des cas où, même en prose, nos grammairiens croient pouvoir violer l'accord, par exemple, lorsque le participe, quoique précédé d'un complément direct, est suivi d'un infinitif, et semble se rapporter à celui-ci plutôt qu'à celui-là. Quelques observations sur ce sujet ne seront donc pas déplacées. Je les diviserai en quatre paragraphes.

§. 1. — *Exceptions à la règle d'invariabilité en poésie.*

En prose, le participe passé construit avec *avoir* doit toujours rester invariable lorsque ce verbe n'a point de régime direct énoncé ou que ce régime vient après le participe. La raison en est connue. Mais, en poésie, il doit être permis de faire l'accord quand la mesure du vers le permet ou quand l'exige le besoin de la rime. Autrement, ce serait sacrifier l'esprit à la lettre, et contrevenir aux règles de la logique, sous prétexte de respecter celles de la grammaire.

Ceci posé, il semble, au premier abord, que nos grammairiens se montrent bien rigoureux de blâmer l'exemple suivant, tiré de Voltaire, où une femme dit à une autre (1):

> Et pour quelqu'un de notre Picardie,
> Tu m'as parue un peu trop dégourdie.

Car un latiniste du moyen-âge aurait pu dire: *tu te mihi habes paritam*, et non point *paritum*, en analysant ainsi: « Tu as toi parue à moi un peu trop dégourdie. » Les modernes font au contraire, et bon gré mal gré, la décomposition suivante: tu as cela paru à moi: toi un peu trop dégourdie. De ces deux analyses, quelle est la meilleure? C'est la seconde sans con-

(1) Bescher, Théorie du participe, p. 119.

tredit. En effet, l'attribut : *un peu trop dégourdie* renferme une proposition complétive elliptique qui remplace *toi être un peu trop dégourdie*, et se rapporte au régime *toi* sous-entendu.

Mais voici un autre exemple où nos grammairiens sont évidemment dans l'erreur.

Le poète de Saint-Ange avait d'abord composé les deux vers suivants :

> Mais n'auriez-vous pas *vue*, en longs habits épars,
> Une esclave, à l'instant cachée à mes regards.

Il y avait dans le premier vers un accord prématuré, mais logique, qui ne pouvait même passer pour une irrégularité grammaticale. Cependant l'auteur y a vu lui-même plus qu'une licence poétique, et s'est corrigé ainsi :

> Mais n'auriez-vous pas *vu* seule, en cheveux épars,
> Une esclave, à l'instant cachée à mes regards.

Et nos grammairiens d'applaudir à cette correction, sous le prétexte que le privilége de la poésie ne va pas jusqu'à faire accorder le participe, quand, d'après les règles de la langue, il doit rester invariable (1). En même temps ces grammairiens blâment avec raison ce vers de la tragédie de *Mariamne*, où Voltaire fait dire à Sohème, parlant à la femme d'Hérode :

> Et du moins à demi mon bras vous a *vengé* (2).

C'est un solécisme, s'écrie M. Bescherelle aîné, il fallait *vengée* : ces sortes de fautes sont sans excuse, parce qu'il n'y a ni licence poétique, ni hardiesse de style, ni aucune des raisons qui autorisent quelquefois à sacrifier la grammaire à la poésie (3).

(1) Voir *Dict. nat.*, au mot *participe*.

(2) Acte V, sc. 2, V. 8.

(3) *Dict. nat., ubi suprà.*

Mais pourquoi de Saint-Ange a-t-il bien fait de rendre *vu* invariable, et pourquoi Voltaire a-t-il eu tort d'écrire aussi *vengé* sans accord? C'est ce que M. Bescherelle aîné n'explique pas mieux que ses prédécesseurs. Il se borne à invoquer la souveraineté de l'usage, comme si l'usage n'obéissait point à une loi cachée, et n'était pas, ainsi que l'a dit M. Villemain, le nom vague d'une cause que nous n'avons pas su découvrir. Ici la raison de l'usage est facile à saisir. M. Bescherelle lui-même l'a entrevue. Mais l'autorité de ses devanciers lui a fait faire fausse route. Il a cru, comme eux, à l'activité du participe quand le régime suit, et, dans cette disposition d'esprit, il a approuvé la correction du poète de St.-Ange. Il ne s'est pas souvenu de l'explication qu'il avait lui-même donnée à la colonne précédente, des deux règles d'accord et de non-accord, explication qui n'a aucun sens dans le système des activistes relatifs, et qui confirme de tous points la théorie des passivistes absolus (1).

C'est bien le cas de dire ici: la lettre tue et l'esprit vivifie. La prose n'a rejeté l'accord prématuré que par précipitation ou par paresse, et dans le langage habituel, on fait bien de se conformer à cette règle. Mais pourquoi défendre à la poésie de s'en affranchir, toutes les fois qu'elle le peut, sans blesser les exigences du mètre et les lois du bon sens?

Certes, Voltaire n'était pas excusable de négliger l'accord dans le vers extrait ci-dessus de sa tragédie de *Mariamne*. Car ce vers, mis en latin du moyen-âge, répondrait à *brachium meum te habet id vindicatum*, au lieu de *te habet vindicatam*. Ce serait peut-être du latin de Lucile ou d'Ennius, mais assurément Horace et Virgile ne l'auraient pas reproduit.

Pour en revenir à l'accord prématuré du participe, disons

(1) Nous l'avons transcrite ci-dessus, Ch. III, §. 3, p. 207.

qu'il peut se faire en poésie, d'abord, ainsi qu'on vient de le voir, avec un régime féminin singulier, à l'aide d'une élision de la voyelle finale devant la voyelle initiale du mot suivant, et ensuite avec un régime pluriel masculin, pour prévenir une élision qui romprait la mesure ou un hiatus qui heurterait la prononciation.

On lit, par exemple, dans une requête en vers présentée au parlement de Rouen, en 1570 :

Jusqu'à tant qu'il ait *eu* et l'argent et la bourse (1).

En mettant *eus* au pluriel, on pourrait encore versifier ainsi :

Jusqu'à ce qu'il ait *eus* et l'argent et la bourse.

§. 2. — *Exceptions à la règle de concordance.*

Quand le régime direct du verbe *avoir* précède le participe passé, rien de plus naturel et de plus logique que de rétablir l'ancienne concordance. Tous les grammairiens sont d'accord sur ce point, sauf quelques activistes absolus.

C'est donc à tort que l'usage a consacré ces locutions vicieuses : *les avantages qu'il en est résulté*, au lieu de *les avantages qui en sont résultés*. — *Les chaleurs qu'il a fait*, en place de *les chaleurs qu'il a faites ; — les grands froids qu'il y a eu*, au lieu de *les grands froids qu'il y a eus*.

Ces façons de parler sont inexplicables, en ce que, de quelque manière qu'on les analyse, le *que* relatif qui précède les actions énoncées, n'est le régime d'aucun verbe, et fait double emploi avec un pronom vague sous-entendu. En effet, elles signifient, savoir : la première, *les avantages lesquels ceci en est résulté ;* la seconde, *les chaleurs lesquelles le temps*

(1) *Bibl. de l'éc. des Chartes*, I, p. 101.

a ceci fait; et la dernière, *les grands froids lesquels le temps a cela eu ici* (1). La première est la plus vicieuse des trois; car le pronom *il* pour *ceci*, y étant sujet et non régime, il aurait fallu dire : *les avantages qui il en est résulté*, phrase qui du reste n'eût pas été plus française. Quoique les grammairiens ne s'expliquent pas sur la troisième, l'accord n'y est pas moins nécessaire que dans cette autre proposition, *les grands froids que nous avons eus.*

Mais la poésie n'aurait-elle pas ici quelques droits à revendiquer ?

Les grammairiens désapprouvent avec raison le non-accord dans les vers suivants (2):

Sur ce portail j'aurais ces mots *écrit.* (Lafontaine.)
Qui m'a *fait* ton esclave et de qui suis-je née? (Crébillon.)
. . . . . tu m'as *fait* ta complice. (Voltaire.)
Quelle est donc cette tombe en ces lieux élevée,
Que j'ai *vu* de vos pleurs en ce moment lavée? (Le même.)
. . . Et que votre raison se ranime à des fables
Que Sophocle et la Grèce *ont rendu* véritables. (Le même.)
Et l'eussé-je *aimé* moins (3), comment l'abandonner? (Le même.)

Cependant j'oserais presque demander grâce pour ce vers de Racine, appliqué à Athalie:

Tantôt à son aspect je *l'ai vu* s'émouvoir.

(1) Sur les deux premières locutions, voir le galimatias de Lemare, *Cours de lang. fr.*, II, p. 798, et la juste critique des auteurs de la *Gram. nat.*, p. 697. — J'ai traduit *il* par *ceci* dans la première phrase, et par *le temps* dans les deux autres. Voir à ce sujet, le Ch. IV, §. 2, ci-dessus.

(2) Voir Bescher, p. 149-50.

(3) En parlant d'une femme.

En effet, *vu* étant suivi d'un infinitif, on pourrait, à la rigueur, rapporter le pronom *la* à cette espèce de proposition complétive, et suppléer le pronom *cela*, en analysant ainsi toute la phrase : tantôt à son aspect *j'ai cela vu : elle s'émouvoir.* On appliquerait à ce cas l'explication que je donnerai ci-après §. 3, *in fine*, de l'invariabilité du participe *fait* devant un infinitif. D'un autre côté, j'avoue que les vers précédemment rapportés seraient tous susceptibles d'une analyse à peu près semblable. Or, une fois lancé dans cette voie, où et quand s'arrêterait-on ? Que deviendrait la règle qui exige l'accord quand le régime précède ? Que deviendrait la logique elle-même qui demande qu'entre deux compléments, l'un vague et sous-entendu, l'autre exprimé et précis, on s'arrête à ce dernier ?

Quoiqu'il en soit, j'aime mieux cet autre vers du même poète, malgré la critique de Laveaux :

Cette nuit *je l'ai vue* arriver en ces lieux.

En revanche, la poésie pourrait ressaisir d'autres conquêtes qu'elle a trop légèrement abandonnées. Je veux parler du déplacement logique du participe dont Malherbe a fait maintefois usage ; que les écrivains du grand siècle avaient eux-mêmes adopté, et qui ne s'est maintenu que dans le style marotique (1).

Quant aux écrivains en prose, le mieux pour eux est de suivre constamment la règle de concordance lorsque le régime précède.

Il reste bien quelques participes sur l'accord desquels les grammairiens disputent encore : tels sont les participes *coûté*, *valu*, *pesé*, mais on commence à penser qu'ils doivent suivre la règle

(1) Voir les exemples ci-dessus, note F, §. 2, à la fin.

générale (1). Il en est d'autres dont la concordance est aujourd'hui admise ou rejetée, selon les circonstances, au moyen de distinctions souvent plus subtiles que solides, tels que les participes *douté*, *persuadé*, *aperçu* (2). Mais tous ces détails et autres sont du ressort des grammaires spéciales.

§. 3. — *Application de la règle de concordance au participe passé suivi d'un infinitif.*

Il se présente en français une foule de circonstances où le participe précédé d'un pronom-régime, est suivi d'un infinitif, soit qu'il y ait ou non entre les deux une préposition qui les sépare. Nos grammairiens activistes disent qu'en pareil cas, le participe peut avoir pour régime direct ou le pronom qui précède, ou l'infinitif qui suit; d'où concordance, au premier cas, et au second, invariabilité.

Les passivistes, qui n'admettent jamais l'activité du participe et qui le font constamment régir par le verbe *avoir*, conjointement avec le pronom-régime exprimé ou sous-entendu auquel il se rapporte, les passivistes, dis-je, réduisent toute la question au point de savoir s'il y a lieu ou non de supposer l'ellipse du pronom vague *ceci* ou *cela*, en d'autres termes, si le participe dépend ou non du complément direct placé avant; en d'autres termes encore, si l'infinitif forme ou non une proposition complétive. C'est le sens général de la phrase qui doit alors servir de guide. En cela, les passivistes ne changent presque rien aux résultats des règles et des distinctions généralement établies. Mais c'est déjà quelque chose que de présenter celles-ci sous leur véritable jour.

L'accord est forcé dans les trois cas suivants : 1.° Quand l'infinitif est un verbe neutre. Exemples : Je les ai *laissés*

(1) Voir la Grammaire de M. Poitevin.

(2) Voir les *participes* de la D.lle Morin.

partir. — Il les a *entendus* tomber. — Ils se sont *vus* dépérir. — La difficulté qu'elles ont *eue* à marcher, etc., etc.; c'est-à-dire : J'ai *eux laissés* partant; il a *eux entendus* tombant; ils ont *eux vus* dépérissant; la difficulté qu'elles ont *eue* en marchant.

2.° Quand l'infinitif est précédé ou suivi d'un autre régime direct qui lui appartient. Exemples : Je les ai *vus* repousser les ennemis. — Il nous a *entendus* blâmer son imprudence. — Elle nous a *priés* de lui écrire. — Ils se sont *proposés* pour l'accompagner. — Les personnes que j'avais *engagées* à vous voir. Et cela a lieu même lorsque l'infinitif n'a qu'un complément indirect. Exemples : Elle nous a *priés* de lui écrire. — Ils nous ont *recommandés* de lui être favorables, etc.

Et 3.° Lorsque le participe est précédé de deux régimes directs, comme dans cette proposition : Les brochures qu'il nous a *priés* de lui prêter. Dans ce cas, le régime direct énoncé le premier appartient à l'infinitif, et le second est, aussi bien que le participe, sous la dépendance du verbe *avoir*.

Mais, en dehors de ces trois cas, il s'en rencontre d'autres qui peuvent donner prise à l'arbitraire. Il n'y a pas de difficulté dans ces phrases : Nos soldats se sont *laissé* surprendre. — Je les ai *vu* repousser par les ennemis. — Je les ai *entendu* blâmer à cause de leur imprudence. — Ils se sont *vu* maltraiter, etc.; parce que, dans ces exemples et dans cent autres pareils, on peut dire : Nos soldats ont cela *laissé* : surprendre eux; j'ai cela *vu* : repousser eux par les ennemis; j'ai cela *entendu* : blâmer eux à cause de leur imprudence; ils ont cela *vu* : maltraiter eux-mêmes. L'infinitif qui suit forme, avec le pronom-régime, une proposition complétive, et tous deux se joignent au participe à titre de développement.

Cependant, ici, on aurait pu faire l'accord, en analysant de la manière suivante : Nos soldats ont eux *laissés* surprendre ou

surpris ; j'ai eux *vus* repousser ou repoussés par les ennemis ; j'ai eux *entendus* blâmer ou blâmés à cause de leur imprudence; ils ont eux *vus* maltraiter ou maltraités, etc. On voit, en effet, que, dans ces exemples, l'infinitif peut être remplacé par l'adjectif verbal passif, de même que, dans les précédents, il l'est très bien par le participe présent actif. Aussi les Italiens n'hésitent-ils pas à appliquer ici la règle de concordance (1). Ils ont pour eux l'axiome qui ne permet pas de substituer un pronom vague sous-entendu à un pronom-régime exprimé et dépendant ostensiblement, par sa position, du verbe transitif *avoir*.

Néanmoins, l'usage français est meilleur par deux raisons. La première est que, dans certaines phrases, on ne saurait pas distinguer l'actif du passif. Par exemple, celle-ci : *Je l'ai entendue chanter*, appliquée à une cantatrice, indiquera très bien que j'ai *entendu* la cantatrice chantant; mais, à propos d'une romance, il faudrait qu'elle signifiât : J'ai *entendu* la romance chantée. De même, si vous disiez d'une femme: *Je l'ai vue peindre*, il y aurait équivoque. On se demanderait si vous l'avez vue peignant ou si vous l'avez vue peinte. La seconde raison est que l'infinitif présent actif peut tout naturellement se transformer en participe présent actif; mais non en adjectif verbal passif, car celui-ci, outre l'idée de passivité qui lui est inhérente, emporte virtuellement celle de temps prétérit, surtout quand il se construit avec le verbe *avoir*. Ainsi, *je l'ai vue peinte* formerait une sorte de parfait surcomposé peu propre à exprimer *j'ai cela vu : peindre elle*.

On a vu au ch. IV, § 2, que nos ancêtres faisaient autrefois, et que les Italiens font encore maintenant l'accord du participe *fait*, suivi d'un infinitif, avec le complément direct qui le pré-

(1) Voir ci-dessus, Ch. IV, §. 2.

cède. Chez nous aujourd'hui, ce participe reste constamment invariable en pareil cas, même lorsque l'infinitif est un verbe neutre.

Nos grammairiens expliquent cette invariabilité en disant que le verbe *faire*, suivi d'un infinitif, ne présente avec ce dernier qu'une idée indivisible, et forme avec lui une sorte de verbe composé dont le sens est unique (1). S'il en était ainsi, nous aurions des verbes causatifs, analogues à ceux du sanscrit, du zend et des langues semitiques, avec cette seule différence que le français y aurait remplacé la synthèse par l'analyse. Je crois que les Romains auraient été bien surpris d'apprendre qu'il n'y avait qu'un seul verbe dans le *facit dicere* de cette phrase cicéronnienne : *facit Xenophon Socratem..... solem et animum Deum dicere* (2). La vérité est que, dans ces sortes de locutions, il y a autant d'idées exprimées que de formes verbales. Ainsi, quand vous dites : *On avait fait sortir les troupes*, mais *bientôt on les a fait rentrer*, vous exprimez réellement les idées suivantes : *On avait cela fait*, savoir : *les troupes sortir* ou *sortir les troupes* (car pourquoi ne dirait-on point sortir des troupes, comme on dit sortir des chevaux?), mais *bientôt on a cela fait*, savoir : *rentrer elles* ou *elles rentrer*. Dans les deux cas, le véritable régime est *ceci* ou *cela*. Le reste se réduit à une proposition infinitive, et voilà pourquoi *fait* reste invariable.

§. 4. — *Des participes* EU *et* DONNÉ *suivis de la préposition* A *et d'un infinitif.*

Ces deux participes, suivis d'un infinitif avec *à* préposé, ont été l'objet d'une distinction assez subtile.

(1) Cette opinion émane, à ce qu'il paraît, de Th. Corneille. Voir les Remarques de Vaugelas, I, p. 296 et suiv.

(2) *De nat. deor.*, I, 12.

La concordance a lieu sans contestation toutes les fois que le sens de la phrase permet d'attribuer au verbe *avoir* le complément direct. Ainsi, l'on dit et l'on écrit sans difficulté : Les travaux que nous avons *eus* à terminer. — Je sais quelles souffrances vous avez *eues* à endurer. — Les leçons qu'on lui a *données* à apprendre. — Les marbres qu'on nous a *donnés* à polir, etc. Nos grammairiens en donnent pour raison qu'on peut dire : Nous avons *eu* des travaux ; vous avez *eu* des souffrances ; on lui a *donné* des leçons ; on nous a *donné* des marbres ; de sorte qu'à la rigueur la phrase forme un sens complet avec le participe. Au contraire, ils prétendent qu'il faut dire sans accord : Les ravins, les forêts, les fleuves que nous avons *eu* à traverser. — Les périls que nous avons *eu* à courir. — Les obstacles que nous avons *eu* à vaincre. — Les ennemis que nous avons *eu* à combattre. — Les réparations qu'on nous a *donné* à faire. — Les expéditions qu'on nous a *donné* à entreprendre. — Les expériences qu'on nous a *donné* à tenter, etc., etc. Et pourquoi cela ? Parce que, répondent-ils, nous n'avons pas eu et on ne nous a pas donné, à proprement parler, les choses dont ils s'agit (1).

Il est vrai que, même dans la théorie des passivistes, on peut très bien tourner ainsi les phrases précédentes : *Nous avons cela eu*, savoir : *à traverser les ravins, à courir les périls, à vaincre les obstacles, à combattre les ennemis. — On nous a cela donné : à faire les réparations, à entreprendre les expéditions, à tenter les expériences*, etc. Mais est-ce qu'il n'en est pas de même des exemples précédents, où cependant les grammairiens prescrivent l'accord ? Est-ce que, dans ces exemples, le participe présente un sens véritablement complet ? Est-ce qu'en réalité on n'a pas cela *eu*, on n'a

(1) Voir, entre autres, Bescher et Guerrier de Haupt.

pas cela *donné*, savoir : à terminer des travaux, à endurer des souffrances, à apprendre des leçons, à polir des marbres ?

On oublie qu'il n'est là question que de possession et de dation métaphoriques, et que ces infinitifs régisseurs, précédés de la préposition *à*, répondent tous aux participes futurs passifs du latin en concordance avec les noms auxquels ils se rapportaient. Nous traduisons : ***Libri quos mihi dedit legendos*** par : ***Les livres qu'il m'a donnés à lire.*** Pourquoi donc ne traduirions-nous point : ***Flumina quæ habuimus trajicienda*** par : ***Les fleuves que nous avons eus à traverser ?***

Nos grammairiens ne s'aperçoivent point qu'en rejetant pour *les fleuves à traverser* la concordance qu'ils admettent pour les *livres à lire*, ils substituent le gérondif en *dum* avec *ad*, au participe futur passif, c'est-à-dire qu'ils préfèrent un archaïsme latin à la latinité classique, comme si notre langue, en se perfectionnant, devait préférer les tournures d'Ennius et de Pacuve à celles de Virgile et de Cicéron ?

Les règles de notre participe passé présentent bien assez de complications, sans qu'on les complique encore par des subtilités.

DE L'ACCROISSEMENT

DES

FORCES MUSCULAIRES,

PAR

L'ACTION DU CERVEAU,

PAR M. ALEXANDRE.

MESSIEURS,

La force musculaire de l'homme et des animaux est généralement proportionnée au volume de leurs muscles; cela n'a plus besoin de démonstration. Mais cette force s'accroît singulièrement par l'action nerveuse et surtout par celle du cerveau. Cette dernière proposition, énoncée déjà par Haller et Bichat, est moins généralement connue. Elle nous a paru susceptible de quelque développement sous le rapport physiologique et dans ses applications à la pathologie. Nous venons les soumettre à l'appréciation éclairée de l'Académie.

On croit donc trop souvent encore que, dans l'action locomotive, le cerveau ne fait qu'envoyer aux muscles, par l'intermédiaire des nerfs, le commandement d'agir. Cependant Bichat avait déjà dit : « C'est surtout l'influence céré-

» brale qui augmente beaucoup la force de contraction mus-
» culaire. La volonté peut élever très-haut cette force;
» mais différentes excitations l'exaltent infiniment plus. On
» connaît, dit toujours ce grand physiologiste, la force
» qu'acquiert un homme en colère, celle des maniaques,
» celle des individus dans le transport cérébral d'une fièvre
» essentielle. »

On voit par ces quelques mots de Bichat, que pour parler de ces choses et les appuyer de preuves solides, il faudra tirer celles-ci de faits physiologiques et pathologiques.

Nous plaçons en première ligne l'augmentation si remarquable de la force musculaire chez un sujet qui est dans le transport de la fièvre cérébrale. En effet, plusieurs hommes bien forts suffisent à peine pour le maintenir dans son lit, Il en est de même du maniaque dont les forces sont décuplées, peut-être, dans les accès de son délire avec fureur. L'épileptique, l'hystérique encore, quelle force ne faut-il pas employer par le concours de plusieurs personnes, pour contenir ces malades pendant leurs accès? Chez les hystériques, qui sont ordinairement de jeunes filles aux membres grêles, n'ayant pas encore acquis tout leur développement, comme la *gracilité* de ces membres contraste avec la force qu'ils ont pendant les attaques convulsives!

L'augmentation de la force musculaire par l'excitation morbide de la manie est remarquable non seulement par son intensité, mais encore par sa durée. Ainsi l'on voit des maniaques se promener sans relâche et rapidement, courir longtemps, travailler durement, et tout cela sans fatigue. Nous pouvons citer un des plus singuliers de ces cas d'aliénation mentale, par la faculté qu'avait le sujet d'entretenir en contraction, longtemps et sans fatigue, une partie de son système locomoteur. C'était un vieux gendarme admis à l'Hôtel-Dieu d'Amiens lorsque nous y faisions nos études médicales.

Sa maladie mentale était la mélancolie, ou folie avec tristesse. Le malade, dans une profonde taciturnité, était continuellement couché sur le dos et de telle sorte que la partie supérieure de la poitrine, le cou et la tête détachés du plan du lit, se trouvaient dirigés obliquement vers la tablette qui surmonte la tête du lit, l'occiput s'en trouvant éloigné de quelques centimètres et ne s'y appuyant jamais. Il serait bien difficile a un homme fort et en bonne santé de rester une demi-heure seulement dans cette position forcée qui tient en contraction les muscles de la partie antérieure du cou et de l'abdomen; et le malade s'y tenait et le jour et la nuit, comme pouvaient le voir les élèves qui, pour le service, traversaient les salles à toute heure.

La colère, dit encore Bichat, excite les forces musculaires. C'est là une vérité tout à fait vulgaire, dont nous trouvions dernièrement un exemple dans un compte-rendu de débats judiciaires devant un tribunal correctionnel. Le président, cherchant avec le plus grand soin la vérité, témoignait quelque suprise de ce que le plaignant, qui était plus grand et paraissait plus fort que l'accusé, avait été le battu! Mais les témoins, qui connaissaient les champions, trouvaient cela tout naturel, sachant que le plus petit était aussi le plus méchant.

La joie, le contentement, une satisfaction augmente puissamment aussi les forces musculaires. Un tel résultat ne peut avoir lieu que par l'intermédiaire du cerveau, modifié dans le sens de l'excitation, pendant ces différents états de l'âme. Un des plus curieux exemples de ces effets parmi ceux que nous pourrions citer, est celui du chasseur. Quel est le chasseur qui trouverait dans ses muscles assez de force pour accomplir les actes de son laborieux amusement, si le plaisir, la passion ne faisait sortir cette force du cerveau en excitant convenablement l'organe? Suivez le chasseur lorsqu'il ne réussit pas,

lorsqu'il ne rencontre pas ou ne tue pas de gibier. Voyez-le accablé de fatigue, découragé, se trainant péniblement; comme son corps est lourd! comme ses mouvements sont lents! vous le voyez réussir enfin; il a tué une pièce de gibier. Ce succès l'a comme électrisé; il a tout à coup recouvré toutes ses forces; il marchera dès à présent d'un pas ferme et il marchera longtemps encore. Etonnants effets! un peu de contentement rend des forces réelles, durables, qu'on aurait cru ne pouvoir recouvrer que dans la réfection et le repos. Et cette femme délicate, aux membres fluets, où prendrait-elle les forces qu'il lui faut pour danser toute une nuit, sans fatigue, tant que dure cet exercice, si elle ne les trouvait dans son cerveau animé, surexcité par le plaisir? Chacun sait la part que peut avoir le moral des troupes dans les combats. L'homme découragé est à moitié battu, dit-on proverbialement. N'est-ce pas ainsi que le succès de la veille, en augmentant la confiance du soldat soit en lui-même soit dans son général, peut décider du succès du lendemain? Il y a des séries de victoires comme il y a des séries de défaites qui viennent à l'appui de ce que nous disons. Qu'ils devaient être forts ces chevaliers déjà si robustes qui combattaient sous les yeux de leurs dames, objets de toutes leurs pensées! Nous trouvons aussi parmi les animaux des exemples à l'appui de notre proposition, nous en trouvons dans le coq défendant ses poules et son domaine, dans la poule qui défend sa couvée, le chien toujours victorieux dans sa cour (comme on est fort sur son fumier, dit encore le proverbe)! N'existe-t-il pas chez ces animaux, dans ces diverses circonstances, de la passion qui fait battre le cœur, et en même temps excite leur cerveau? Citons aussi le cheval. Parmi les animaux, il est sans doute celui qui aime le plus à rivaliser avec ses pareils, (nous laissons l'homme hors de cette comparaison). Le cheval est quelquefois lourd et lent lors-

qu'il voyage seul; il bute, il porte mal la tête. Voyez le même animal quelques minutes plus tard, lorsqu'un autre cheval lui fait concurrence; comme il marche fièrement alors! comme il a le pied sûr! comme il porte haut la tête! Que son œil est vif et bien ouvert! Il hennit de temps en temps, comme pour défier son rival. Il va vite; il va longtemps, et il est moins fatigué lorsqu'il arrive au but que s'il eût continué de marcher sans émule.

En continuant la recherche de nos preuves de l'état physiologique, nous arrivons à en trouver encore dans les effets des aliments, de certaines boissons surtout, comme le vin, le café. Les effets des aliments considérés comme concourant à la production des forces musculaires, par leur action sur le cerveau, sont assez différents pour que nous entrions dans quelques détails.

Les aliments relèvent les forces musculaires d'abord rien que par leur contact sur l'estomac et par conséquent sans action immédiate sur le cerveau. Ceci est mis hors de doute par le retour presque subit des forces après l'ingestion d'un chanteau de pain seulement, aliment qui ne contient ni principe stimulant, ni principe diffusible. Le repos sans doute aide à la réparation des forces; mais la présence des aliments dans l'estomac y concourt pour une bien grande part, comme le prouve la conduite de ces ouvriers qui, pour gagner du temps, font leur repas du déjeuner et de la collation en travaillant. Une autre preuve se trouve encore dans le retour subit des forces après l'ingestion des aliments, chez celui que la faim accablait. Ce n'est que par l'étroite sympathie qui unit le cerveau à l'estomac que l'on peut expliquer ces admirables effets; car l'estomac n'a aucune relation directe, anatomique ou physiologique avec les muscles locomoteurs.

L'action médiate que les aliments exercent sur le cer-

veau par leur seule présence dans l'estomac, effet, comme nous le disions, des relations sympathiques établies entre ces organes, sera plus prononcée si ces mêmes aliments contiennent quelque principe stimulant. Agissant plus vivement sur l'estomac, ils agissent de même plus vivement et par sympathie sur le cerveau. Enfin, un peu plus tard, ils agiront directement sur ce dernier organe après l'absorption de leurs principes stimulants et par suite de leur diffusion dans toute l'économie. Les mets épicées, le vin, le café sont dans ce cas. Le café surtout est remarquable par l'énergie qu'il donne aux organes de la locomotion. Il n'est personne qui n'ait fait sur soi-même cette remarque.

Mais si les forces musculaires sont excitées par la présence dans l'estomac d'un aliment qui touche convenablement cet organe, elles seront diminuées dans le cas contraire. Je rapporterai une observation où ces vérités sont touchées du doigt.

Un homme âgé de trente ans environ, exerçant la profession de médecin, était atteint, depuis plusieurs mois déjà, d'une affection d'estomac qualifiée de gastrite par les uns, de gastralgie par d'autres. Les symptômes principaux consistaient dans des douleurs pendant la digestion, douleurs rapportées dans la région de l'estomac, dans une faim insolite, augmentant souvent après le repas, dans des constipations opiniâtres, et enfin dans un dépérissement extrême avec couleur ictérique de la peau. On était au régime lacté. Les nuits étaient toujours très-bonnes, et le matin, au réveil, le malade étendu dans son lit palpait sans douleur la région de l'estomac et les autres parties de l'abdomen. Il se trouvait alors si bien, il était si libre dans tous ses mouvements, qu'il croyait chaque jour commencer sa convalescence. Levé, il avait des forces, il descendait, il remontait légèrement l'escalier et sans fatigue; il sortait, faisait quel-

ques visites, et il trouvait des forces pour ces différents actes. Se mettait-il à l'étude? le travail lui était facile. C'était après deux ou trois heures de ce bon état de choses que le malade déjeunait, soit avec une soupe au lait, une bouillie ou un riz au lait. Tout aussitôt la scène changeait; les forces étaient brisées; l'escalier n'était plus descendu facilement; il n'était remonté qu'avec un sentiment de fatigue des plus prononcé. La faiblesse musculaire était telle qu'elle rendait très-difficiles quelques pas faits dans la rue. L'intelligence était paralysée comme les membres; il avait perdu toute aptitude au travail de l'esprit. Croirait-on que cette liberté des organes qui n'avait lieu que le matin au réveil, que le sentiment de bien-être qui l'accompagnait, que cette aptitude au mouvement du corps aussi bien qu'au travail de l'intelligence lorsque l'estomac était vide, enfin que la perte immédiate de ces aptitudes aussitôt que le lait était ingéré, croirait-on, dis-je, que toutes ces choses dont la filiation de cause à effet paraît si palpable, aient pu se répéter ainsi bien des jours sans que l'on en connût la véritable cause? Cela pourtant peut se comprendre. Le régime lacté est si souvent efficace dans les maladies chroniques de l'estomac, qu'on ne pouvait le croire nuisible, par exception, dans un de ces cas. On attribuait le mal produit par l'ingestion du lait à la susceptibilité maladive de l'organe que tout contact devait irriter, et non à la nature même de l'aliment. Cette confiance imperturbable du malade médecin dans un régime qui lui nuit visiblement, ne rappelle-t-elle pas celle que l'on garde longtemps à un fripon qui nous trompe impunément, parce que on le croit un honnête homme? Mais le mal pourtant suivait de trop près et trop fidèlement sa cause pour que celle-ci ne fût pas enfin reconnue. Le régime fut changé. Après un déjeuner composé d'un quart de litre de fraises bien mûres,

trempées d'eau sucrée et mangées avec du pain, le malade put digérer en conservant ses forces musculaires. Il descendit l'escalier, le remonta plusieurs fois de suite, ne se lassant pas de vérifier un si notable, un si heureux changement. Il put se mettre à l'étude, il fit une longue course dans la campagne et il rentra sans fatigue à la maison. Le régime végétal fut continué pendant quelque temps, et bientôt des aliments tirés du règne animal purent être digérés facilement : c'était la guérison. Dans cette observation il y a deux phénomènes bien remarquables : l'augmentation immédiate des forces musculaires, après l'ingestion d'un aliment qui convient à l'estomac, et la suspension de ces forces lorsque l'aliment ingéré ne convient pas. Dans le premier cas, l'estomac digérant facilement conserve toute sa liberté d'action; le cerveau reçoit même de l'estomac certain stimulus qui vient au profit des forces musculaires. Dans le second cas non-seulement celles-ci sont affaiblies, mais elles sont encore remplacées par un sentiment de pesanteur et de fatigue qui est l'expression fidèle de l'état cérébral causé lui-même par le malaise de l'estomac.

Nous retouverons encore cette autre condition des forces musculaires, caractérisée par leur diminution, et causée par la non stimulation ou asthénie du cerveau, dans les états physiologiques et pathologiques que nous avons déjà étudiés pour y trouver les effets de la stimulation. C'est ainsi que dans une certaine période de la manie ou folie avec fureur, si les forces musculaires se trouvent considérablement augmentées, elles peuvent, dans une période plus avancée de la même affection, ou dans d'autres modes d'aliénation mentale, diminuer de jour en jour jusqu'à leur extinction qui est la paralysie. Ce décroissement de la force motrice dans la folie une fois commencé ne s'arrête guère; il va irrésistiblement et toujours à la paralysie; et la folie

compliquée de paralysie ne guérit jamais. On a vu M. Esquirol, fort de l'expérience de ces choses, pronostiquer l'incurabilité d'un aliéné alors même qu'il paraissait peu malade à tous les yeux. Il fondait ce prodigieux pronostic qui, par l'éloignement des choses prédites, ressemblait à de la divination, sur cela seul que la prononciation chez le sujet était lourde et mal articulée comme elle l'est dans un commencement d'ivresse. C'était pour cet habile médecin la première et la plus simple expression d'une paralysie maintenant inévitable, accident et signe d'une folie qui ne guérira plus.

Nous avons vu des passions, des mouvements d'âme augmenter les forces musculaires; il en est aussi qui les amoindrissent, et qui semblent même les paralyser momentanément. La peur est bien dans ce cas. Nous en rapporterons un exemple où ces effets sont pour ainsi dire palpables.

Un jeune homme d'une vingtaine d'années, revenant d'une fête de village, pendant une belle nuit du mois de mai et traversant un bois avec une sécurité que semblait augmenter le temps calme et le chant de nombreux rossignols, fut tout à coup, à l'extrémité de ce bois, frappé par des cris étouffés, comme douloureux, qui sortaient du taillis à quelques pas du chemin. Ce jeune homme est saisi de peur et l'imagination fait le reste. A l'extrémité du bois, au sommet de la montagne, à quelques pas dans le taillis, ces cris étouffés ne peuvent être que ceux d'un voyageur que l'on assassine après l'avoir entraîné dans ce lieu. Le jeune homme est pétrifié; il est comme soudé au sol; il ne peut plus faire un pas; il éprouve à la gorge un sentiment de constriction qui va jusqu'à la douleur; il veut crier! il n'a plus de voix; toutes les forces musculaires chez lui sont paralysées.

Obstupui, steterunt que comæ, et vox faucibus hæsit

Il semble que ce beau vers, qui dit aussi physiologique-

ment que poétiquement ces choses, ait été fait pour le cas que nous rapportons..... Mais les cris étouffés se répètent; on les analyse, cette fois; ils ne varient pas de ton; ils pourraient bien être, ils sont ceux d'un oiseau nocturne. La confiance revient, avec elle les forces, et l'on quitte cette place que l'on n'oubliera jamais; tant a été pénible et douloureuse l'impression que l'on y a éprouvée.

N'est-ce pas la peur qui arrête un animal en face d'un autre animal son ennemi mortel ? la peur doit être aussi pour quelque chose dans ce singulier phénomène que l'on appelle fascination. On comprendra, sans exemples à l'appui, comment la douleur physique ou morale brise les forces musculaires.

Après ces développements qui prouvent surabondamment l'accroissement de force que les muscles prennent du cerveau dans certaines conditions momentanées, soit pathologiques soit physiologiques, il ne nous serait pas difficile de faire reconnaître que chez certains sujets, la force des muscles empruntée à l'action nerveuse, est de tous les moments, que c'est enfin chez eux l'état normal. En effet, il n'est personne qui ne connaisse de ces individus peu musclés, à membres grêles, qui cependant sont bien forts, qui travaillent ou marchent longtemps, sans fatigue et en faisant bouder des hommes que l'on aurait cru plus robustes, parce qu'ils étaient membrés plus fortement qu'eux. On voit des chevaux minces et petits en faire bouder de grands et de gros. Ils ont de l'âme! disent ceux qui vendent ces animaux. Cette façon de parler ne laisse-t-elle pas entrevoir que ces hommes ont bien su reconnaître que la force alors n'est pas seulement dans les éléments le plus vulgairement connus; mais qu'elle dépend aussi d'une cause qui, dans leur langage expressif, se trouve assimilée à quelque chose d'immatériel. Ils ont de l'âme! Je suis toute âme, me répondit un jour, avec l'accent

et l'expression que donne la force, une pauvre et vieille actrice aux membres grêles, pauvre femme usée par un cancer gros comme le poing qui lui rongeait l'estomac. Elle revenait du marché portant un panier bien pesant. Elle m'avait dit, *je suis toute âme*, pour répondre aux légers reproches que je lui avais adressés touchant le peu de ménagements qu'elle faisait de ses forces. Ses forces! pauvre femme; elle en eut pourtant jusqu'aux bords de la tombe, car elle mourut quelques semaines après cette rencontre.

Une réflexion nait encore de ce sujet d'étude : c'est que l'excitation ou l'asthénie cérébrales qui se répètent si fidèlement dans le système musculaire n'existerait pas seulement dans les parties du cerveau qui sont dévolues aux fonctions locomotives. Cette excitation ou ce collapsus s'étendrait toujours en même temps aux parties de l'encéphale qui aident aux facultés de l'intelligence. Ainsi pour reprendre tous nos exemples : dans la fièvre cérébrale, dans la manie, quel délire! quel loquacité! que d'idées, en désordre il est vrai! Que d'images! Dans la colère, quelle vivacité d'esprit pour dire des injures, quelle mémoire pour en trouver les éléments les plus blessants dans le passé! Le chasseur malheureux a l'esprit aussi lourd que son corps; les chasseurs heureux l'accablent de leurs quolibets sans qu'il trouve à leur répondre. Mais dans la joie de sa réussite il devient l'agresseur; quelle verve alors pour faire des pointes! Quelle adresse, quelle facilité à les décocher aux autres! Si le café donne des jambes, chacun sait tout ce qu'il donne d'esprit. Cette coïncidence d'activité de l'intelligence et des fonctions locomotives s'est rencontré quelquefois chez les moribonds. La nature et l'art ont été impuissants dans la lutte; le mal s'est aggravé de jour en jour; il est arrivé à sa dernière période. Le malade immobile, sans connaisssance depuis plusieurs heures, quelquefois depuis plusieurs jours, ya

rendre le dernier soupir. Tout-à-coup il se réveille, il s'assied ou il se lève, marche pour s'approcher d'un meuble ou changer de lit. Il parle; il fait des dispositions qui étonnent par leur netteté; il dit quelques paroles sentencieuses qui frappent les assistants. Mais bientôt ces forces vitales, un moment réveillés, retombent et pour toujours.

Nous terminerons par quelques citations d'un travail qui, par sa nature, se rattache tout à fait à notre thèse et que M. de Gasparin a communiqué à l'Académie des sciences le 8 avril dernier. Nous prenons nos citations dans un compte-rendu par la *Gazette médicale*.

« La population de mineurs des environs de Charleroy » aurait résolu un grand problème d'hygiène et d'économie » sociale. Le voici : *Se nourrir suffisamment, conserver une » santé robuste et une grande vigueur musculaire avec des » aliments inférieurs en principes nutritifs à ceux que l'on » consomme dans le reste de l'Europe.* Le moyen consiste à » introduire le café en grande proportion dans le régime. » Chaque ouvrier consomme par jour deux litres d'une in- » fusion de café et de chicorée (30 grammes de café et 30 » grammes de chicorée); plus deux dixièmes de litres de lait, » 1 kilogr. de pain, 60 grammes de beurre, 750 grammes » de légumes verts, 73 grammes de viande, 286 grammes » de bierre. Tous ces aliments réunis donnent un peu moins » de 15 grammes d'azote. Or, d'une enquête dirigée par » M. de Gasparin dans un grand nombre de départe- » ments de France, il résulte que la quantité d'azote con- » tenue dans la ration journalière des hommes faits, ne » varie pas dans des limites plus étendues que celles de » 20 à 26 grammes; moyenne 23. C'est donc 8 grammes » de plus que les ouvriers belges. La nourriture de ces » ouvriers est même inférieure à celles des religieux soumis » aux règles les plus austères. Les trapistes d'Aignebelles

» consomment par jour 15 grammes d'azote et 402 grammes » de carbone ou d'hydrogène réduit à son équivalent de » carbone. Le régime des détenus de nos maisons centrales » contient plus de 16 grammes d'azote et 475 grammes de » carbone ou d'hydrogène réduit. M. de Gasparin rapproche » ces faits de la sobriété bien connue des peuples arabes qui » font un grand usage du café, et des distributions de cette » substance faites à nos troupes dans les fatigantes courses » de l'Algérie, qui sont regardées par les militaires comme » un des meilleurs moyens de les leur faire supporter. M. de » Gasparin croit être sur la voie de l'explication de ces » singuliers résultats par les expériences de Boëkers. Elles » établissent que l'usage du café diminue la proportion d'u- » rée et d'acide urique contenue dans l'urine, contraire- » ment au sel marin qui, d'après M. Barral, augmente » cette proportion. Ainsi, d'après ces expériences, ce ne » serait ni en activant les fonctions digestives, ni en pro- » voquant une plus complète assimilation des aliments qu'on » pourrait expliquer cette importante vertu du café, mais » en ralentissant le travail nutritif des organes, en em- » pêchant de se dénourrir, comme le dit ce savant acadé- » micien. » C'est là, Messieurs, la substance de la communication de M. de Gasparin à l'Académie des sciences. Après les exemples que nous avons rapportés tantôt, qui prouvent évidemment la part que le cerveau et l'estomac prennent au développement des forces musculaires, quand ils sont dans des conditions normales, ne se croirait-on pas plus près de la vérité que l'est le savant académicien, pour expliquer les bons résultats du régime des mineurs de Charleroy en les trouvant :

1.° Dans l'usage d'un aliment qui suffit, quoique peu abondant;

2.° Dans la facilité des digestions qui non-seulement lais-

sent au cerveau toute sa liberté d'action, mais encore qui l'excitent doucement et convenablement ;

3.° Enfin dans l'absorption, et la présence dans le sang et partout dans l'économie, du principe stimulant du café qui paraît si propre à exciter et à soutenir l'action nerveuse.

L'ÉCLAIR,

COMÉDIE EN UN ACTE ET EN VERS,

IMITÉE DE MÜLLNER,

PAR M.r A. BREUIL.

PERSONNAGES.

HENRI.

LOUISE.

Un Commissionnaire.

L'ÉCLAIR,

COMÉDIE EN UN ACTE ET EN VERS.

Le théâtre représente une salle d'hôtel garni ; porte principale au fond ; deux portes latérales. — Sur la porte latérale de gauche, on lit le n.° 1, et sur celle de droite, le n.° 2.

SCÈNE PREMIÈRE.

HENRI *(Seul)*.

Monsieur l'hôte de l'Ours, ne perdez point vos pas :
Non ! à tous vos discours je ne me rendrai pas.
C'est un parti bien pris, quand même d'aventure,
Il vous arriverait dix dames en voiture !
J'occupe cette chambre, et la trouve à mon gré ;
Comme Jean de Paris, ma foi, j'y resterai !

(Il arrive sur le devant de la scène.)

Un tel langage est clair et français, j'imagine.
Si cette vieille dame a l'ouïe encor fine,

Elle se hâtera de quitter l'Ours-Royal
Pour aller se loger dans un autre animal.

(Imitant une voix de femme.)

« Monsieur l'hôte de l'Ours, accordez-moi, par grâce,
» La chambre d'où l'on peut regarder sur la place. »
Parbleu ! que ne fais-tu, pour sortir d'embarras,
Sur cette place même arrêter ton cabas !
Il vaut, par sa largeur, une maison entière,
Et pour voir, tu mettras le nez à la portière.
Mais quoi ! j'entends du bruit... on monte l'escalier ;
C'est elle, j'en suis sûr, qui vient me supplier.
Tenons ferme devant cette vieille sybille !
Elle va me trouver inflexible, immobile ;
Je lui tourne le dos, j'ai le ton cavalier,
Et je reste où je suis, au numéro premier.

(Il se met tout près de la porte du n° 1 ; puis, campé fièrement sur la hanche gauche, les bras croisés, il est placé de manière à tourner le dos, pendant toute la scène qui suit, à la jeune dame, son interlocutrice.)

SCÈNE II.

HENRI, LOUISE, *en costume de voyage. (Quelques instants après elle, survient un commissionnaire, qui porte sous le bras plusieurs cartons ou boîtes, un parapluie, un chapeau de femme d'ancienne mode, et qui reste dans le fond du théâtre, contre la porte d'entrée.)*

LOUISE.

Monsieur.....

HENRI *(à part)*.

Nous y voilà ; c'est l'assaut qui commence.

LOUISE.

Est-ce vous, Monsieur, qui...

(Elle s'interrompt en voyant HENRI *mettre la main sur la clef du n° 1.)*

HENRI *(à part).*

Si je n'ai la prudence
De fermer cette porte, elle peut brusquement,
Par une irruption, forcer mon logement.

(Il met la clef dans sa poche, et LOUISE, *remarquant cette manœuvre, fait un mouvement de dépit.)*

LOUISE.

Peut-être vous pensiez que j'avais par caprice
Réclamé de vos droits le léger sacrifice;
J'ai voulu poliment, Monsieur, vous détromper.
Cette chambre, je tiens beaucoup à l'occuper.

HENRI *(qui a repris sa posture).*

J'y tiens beaucoup aussi.

LOUISE.

Croyez que je regrette
Une nécessité qui me rend indiscrète,
Mais des appartements donnant sur le marché,
Celui-là seul est libre...

HENRI.

Ah! j'en suis bien fâché!

LOUISE.

Quoi! Monsieur, vous pourriez malgré...

HENRI.

Cela me peine,
Mais je reste où je suis.

LOUISE.

Si ma prière est vaine,
Je me résigne. Au moins, puis-je savoir pourquoi,
Lorsque je suis polie, on ne l'est pas pour moi?

HENRI.

On ne loge pas seul, puisqu'il faut qu'*on* s'explique.
Mon oncle aime l'aspect de la place publique,
Il aime la parade et le bruit des tambours,
Les charlatans barbus aux burlesques discours,
Il aime.....

LOUISE.

Alors, Monsieur, voudriez-vous lui dire,
Combien de mon côté vivement je désire...

HENRI.

Je ne puis.

LOUISE.

Pourquoi donc?

HENRI.

Il vient de s'absenter.

LOUISE.

Très-bien! mais au dehors doit-il longtemps rester?

HENRI.

Ah parbleu ! c'est trop fort. Coupons court à l'antienne !
Madame... il est sorti, jusqu'à ce qu'il revienne.

LOUISE.

Impertinent !

(S'adressant au commissionnaire.)

Entrez dans le numéro deux.

(A Henri).

Je vous laisse en repos et vous fais mes adieux,
Mais je veux en partant voir si votre figure
De l'enseigne du lieu rappelle la peinture.

(Elle s'approche d'Henri pour le regarder.)

HENRI.

Madame !...

(Il aperçoit Louise qui s'enfuit aussitôt et entre au n.° 2.)

SCÈNE III.

Ah ! qu'ai-je vu ! quelle fâcheuse erreur !
Un ange de vingt ans, un visage enchanteur !
Moi qui croyais parler à cette tête antique
Que du fiacre encadrait la portière gothique !
Triple sot que je suis, malhonnête, brutal !
Mais songeons maintenant à réparer le mal.
Je lui cède ma chambre, et quand même à cette heure
L'hôtel ne m'offrirait qu'un grenier pour demeure,
Quand je n'aurais pour lit qu'un plancher raboteux,
Du sacrifice encor mon cœur serait joyeux.

(Il frappe légèrement au n.° 2.)

Mademoiselle....

SCÈNE IV.

HENRI, LOUISE *(qui a retiré son schall et son chapeau)*.

LOUISE.

Eh bien?

HENRI.

Pardon, je vous invite
A prendre sans délai la chambre que je quitte.

LOUISE *(sèchement)*.

Non. Je reste où je suis.

HENRI.

Pour vaincre ce refus
Je vous dirai...

LOUISE.

Monsieur! Mais vous n'y pensez plus!
Votre oncle aime le bruit, les tambours et les armes,
Et pour lui la parade a d'ineffables charmes.

HENRI.

Hélas! vous me raillez et bien cruellement.
Mon oncle m'a laissé le choix du logement.
Loin d'aimer le tapage, il recherche un asile,
Où l'on puisse le jour lire ou rêver tranquille.
Mon oncle approuvera l'offre que je vous fais.

LOUISE.

Qu'il y souscrive ou non, peu m'importe, et jamais...

HENRI.

Mais vous l'obligeriez, croyez-moi....

LOUISE.

Sur ma vie
Je n'ai de l'obliger, monsieur, aucune envie.

HENRI.

Ma chambre est si commode!

LOUISE.

Eh bien! tant mieux pour vous!

HENRI.

Une très-grande armoire, un lit large et très-doux...

LOUISE.

L'armoire ne serait pour moi d'aucun usage:
Je ne veux pas ouvrir mes caisses de voyage.

HENRI.

Tous les meubles sont neufs.

LOUISE.

Voyez quel agrément!
Toujours les meubles neufs craquent horriblement!

HENRI.

On respire un air frais et pur.

LOUISE.

Cela peut être,
Mais ma tante s'obstine à fermer sa fenêtre.

HENRI.

Que je serais heureux, si....

LOUISE *(vivement)*.

Moi, je voudrais bien
Que vous mîssiez un terme à ce long entretien.

HENRI.

Puis-je vous décider par un motif suprême?
J'abandonne ces lieux, et je pars ce soir même.

LOUISE.

Le projet me ravit. Allons! partez ce soir.
Bon voyage! au plaisir de ne pas vous revoir!

HENRI.

Mais je vous prie enfin...

LOUISE.

Singulière insistance!
Je vous priais aussi, je crois, avec instance,
Et pourtant... Ah! monsieur, j'aimerais mieux mourir
Que d'accepter le don que vous venez m'offrir.

(Elle sort brusquement par la porte du fond.)

SCÈNE V.

HENRI *(seul)*.

Allons! je suis battu, sa victoire est complète!
Comme dans son dépit elle m'a tenu tête!
Sans trève et sans pitié l'ingrate me raillait,
Plus j'étais suppliant, plus elle m'accablait.
Des femmes voilà bien l'ordinaire conduite :
La contradiction sur leurs lèvres habite,

Et ce vilain défaut, fruit de la vanité,
Chez une femme belle est encore augmenté.
Sur ma foi, cette scène offre un triste présage
Au moment où je pense à me mettre en ménage.
D'avance et sans effort je connais mon destin.
Pimpant, le cœur joyeux, j'épouse un beau matin
Quelque naïve enfant de vertus rayonnante,
Un ange de douceur que partout on me vante :
La paix et l'union règnent durant six mois,
Puis madame, au mépris des conjugales lois,
Se mutine, s'irrite et devient intraitable...
L'ange tombé du ciel a les griffes du diable !
— Que faire alors? parler comme un prédicateur?
Mais le sermon ne peut se passer d'auditeur...
Or, la chose est notoire, une femme en silence
Entend les compliments, jamais la remontrance.
— Par des pleurs, par des cris, laissez-vous donc fléchir !
Les maris sont perdus s'ils ne savent agir.
Dans la guerre et l'hymen les discours sont frivoles :
Il faut des actions et non pas des paroles.

(Il s'avance vivement sur la scène.)

Des actions !... Ce mot m'illumine soudain !
La belle a refusé ma chambre avec dédain :
Morbleu ! bon gré, mal gré, je prétends qu'elle y vienne.

(Il ouvre le n.° 2 et en examine l'intérieur.)

Sa chambre, je le vois, offre ainsi que la mienne
Une porte du fond dont je puis profiter,
Quand du champ de bataille il faudra déserter.

(Il entre au n.° 2 et revient aussitôt avec les cartons et autres objets que portait tout à l'heure le commissionnaire. Il a pris également le chapeau et le schall quittés par Louise.)

Transporter ces cartons n'est pas fort difficile.

(Il entre au n.° 1, après en avoir ouvert la porte avec la clef restée dans sa poche. Il reparaît bientôt portant un petit porte-manteau et traînant une grosse valise. Après avoir placé ces objets dans le n.° 2, il revient et dit) :

C'est fini ! changement forcé de domicile !
Elle pourra crier, mais il sera trop tard.

(Montrant le n.° 1.)

Vous logerez ici, ma chère, ou nulle part.
Elle monte : sa tante est sans doute avec elle ;
Moi, je vais m'éclipser et prendre la venelle,
Puis par des questions faites adroitement
Sur le couple obtenir quelque renseignement.

(Il entre dans le n.° 2, après avoir eu le soin d'en retirer la clef. Il ferme ensuite intérieurement la porte en la poussant avec force.)

SCÈNE VI.

LOUISE *(entrant doucement par la porte du fond).*

Personne ! renfermé dans sa chambre, il m'évite.
Je regrette qu'il ait pris son parti si vite,
Car un certain remords maintenant me poursuit.
Au fait, qui de nous deux s'est le plus mal conduit ?
Avec grossièreté, certes, il m'a reçue,
Mais quand ?... c'était avant de m'avoir aperçue.
A peine sur mes traits a-t-il jeté les yeux,
Que, semblable au soleil qui perce un ciel brumeux,
Sur sa bouche aussitôt éclate le sourire.
— Ah ! le visage ainsi doit s'animer et luire,

Quand, nous étant forgé quelque triste tableau,
A la place du laid nous rencontrons le beau.
— Quelle métamorphose étonnante, admirable !
Un homme était brutal : il devient doux, affable,
Sa volonté fléchit sous un regard vainqueur,
Et ce qu'il refusait, il l'offre de bon cœur.
Que l'aspect d'une femme ait autant de puissance,
Et de bonnes raisons tout à coup la dispense,
Vraiment cela me plaît et me rassure un peu,
Lorsqu'au doux célibat il me faut dire adieu.
Un mari, nous dit-on, est chez lui chef et maître.
Le code est positif, et l'on doit s'y soumettre,
C'est juste ! — mais je sais qu'aujourd'hui sourdement
La liberté se glisse en tout gouvernement,
Et, pour réaliser l'équilibre où j'aspire,
Je saurai conserver une part de l'empire.
— A ces choses plus tôt que n'ai-je pu songer !
Je crois qu'en ce moment si ce jeune étranger
M'offrait encor sa chambre, eh bien.....

SCÈNE VII.

LOUISE, HENRI *(entrant vivement par la porte du fond)*.

HENRI.

Mademoiselle,
Voulez-vous accepter ma très-humble tutelle ?

LOUISE.

En ai-je besoin ?

HENRI.

Oui. La tante a déserté.

LOUISE.

Où cela ?

HENRI.

Dans le camp de l'oncle.

LOUISE *(avec un étonnement marqué)*.

En vérité !

HENRI.

Oh ! la désertion, je vous jure, est constante.
— Pour me plaindre de vous, j'ai cherché votre tante.
Pendant que j'attendais l'instant de l'entretien,
Et que la bonne dame, en caressant son chien,
Surveillait le transport d'un coffre hyperbolique,
Tout à coup, hors d'haleine accourt un domestique.
Quand il a mesuré l'équipage des yeux,
Ce fiacre conduisait madame dans ces lieux,
Dit-il à votre tante. — Oui, pourquoi ? répond-elle.
— Madame, pardonnez si je vous interpelle.
Par l'ordre d'un monsieur chez mon maître venu,
J'ai dû guetter ce fiacre, et, l'ayant reconnu,
Savoir en quel hôtel finissait son voyage.
J'ai couru comme un Basque, et je suis tout en nage.
— Votre tante, à ces mots, demande au messager
Un sommaire portrait du monsieur étranger.
— C'est un vieillard replet, sa face est rubiconde...
Elle remonte alors, sans perdre une seconde,
Dans le grand fiacre vert, et, pour quelques instants,
Recommande sa nièce à mes soins bienveillants.

LOUISE.

Ce récit animé par sa clarté me frappe,
Je vois bien les acteurs, mais votre oncle m'échappe.

HENRI.

Mon oncle ?

LOUISE.

Quel est-il ?

HENRI.

C'est le vieillard replet.

LOUISE.

Je vous demanderai la preuve, s'il vous plaît.

HENRI.

La preuve ? volontiers. Fidèle à son usage,
Mon oncle n'a jamais d'argent dans son bagage.
Descendu de voiture, il court chez le banquier,
Qui transforme en écus un commode papier.
Ce Rothschild de l'endroit s'appelle Albert Delambre,
Et notre homme au message est son valet de chambre.
Ainsi, j'en puis juger par ces faits transparents,
(D'un ton enjoué).
L'oncle connaît la tante, et..... nous sommes parents.

LOUISE.

Ce serait singulier.

HENRI.

Non, car une querelle
Entre parents, dit-on, est chose habituelle.

LOUISE *(se tournant vivement vers lui).*

Seriez-vous ?...

HENRI,

Hein? plaît-il? Je....

LOUISE. *(à part).*

Sans réflexion,
J'allais lui demander... Cette indiscrétion
Conviendrait au commis d'un bureau de voiture,
Mais que moi...

HENRI.

Vous disiez...

LOUISE.

Oh rien! je vous assure.
(A part).
Lui demander son nom, ce serait m'obliger
A décliner le mien, et quand un étranger,
Un jeune homme surtout pénètre ce mystère,
On regrette souvent de n'avoir su se taire,
On est à sa merci...

HENRI *(à part).*

Quel étrange embarras!
(Haut).
J'attends la question que vous n'achevez pas.

LOUISE.

Pardonnez-moi, monsieur... aisément on oublie...
Que voulais-je donc dire?...

HENRI.

Ah! je vous en supplie,
Veuillez chercher...

LOUISE.

Eh bien... je désirais savoir
Pourquoi ce logement, objet de mon espoir,
Tout à l'heure pour vous avait tant d'importance;
Mais si quelque secret vous oblige au silence,
Je n'insisterai pas...

HENRI.

Un secret, nullement.
Sur le marché voisin donne ce logement,
Et quand le locataire aux fenêtres se place,
Il a le *Pigeon d'Or* précisément en face...

LOUISE *(l'interrompant et avec intérêt)*.

Ah! l'hôtel du *Pigeon*...

HENRI.

Ce maudit *Pigeon d'or*
Vers le diable eût bien dû prendre aujourd'hui l'essor!

LOUISE.

Mais que vous a-t-il fait?

HENRI.

Rien, et pourtant je tremble,
La crainte et le désir m'agitent tout ensemble,
Lorsque je le regarde...

LOUISE *(avec un intérêt croissant)*.

Allons, expliquez-vous!

HENRI.

Au-dessus du *Pigeon*, emblème pur et doux,
Ma femme, ce matin, ouvrant une fenêtre...

LOUISE *(interrompant, et avec une surprise de désappointement)*.

Votre femme!...

HENRI.

Elle-même à mes yeux doit paraître.

LOUISE.

Seriez-vous marié depuis longtemps?

HENRI.

Hélas!
C'est un hymen unique, et comme on n'en voit pas.
Sa très-courte durée à peine est saisissable,
Cependant il me pèse, il m'est insupportable.

LOUISE *(à part)*.

Non, non, ce n'est point lui.

HENRI.

Pour son étrangeté
Le fait veut en détail être ici raconté.
Mon oncle doit laisser un immense héritage.
Après que j'eus perdu mes parents en bas-âge
Il voulut adopter le petit orphelin.
Là n'est pas le malheur, mais attendez la fin.
J'atteignais mes vingt ans dans le calme et l'étude,
L'amour n'ayant jamais troublé ma solitude,

Lorsque mon oncle, un jour, entamant l'entretien,
Me dit : mon cher Henri... c'est mon nom...

LOUISE *(avec un retour d'étonnement et d'intérêt).*

Ah ! fort bien !...

HENRI.

« Mon Henri, si pour moi tu sens quelque tendresse,
Si tu veux embellir les jours de ma vieillesse,
Epouse aveuglément la femme de mon choix. »
Ah ! le frisson me prit jusques au bout des doigts !
Des oncles on connaît l'engoûment ridicule ;
Mais le mien, désireux de vaincre mon scrupule,
M'affirma, par serment sur son honneur prêté,
Que ma future était une rare beauté.
Cela fit un peu trève à ma frayeur mortelle,
Et je promis de voir la jeune demoiselle.

LOUISE.

Et... vous avez trouvé ?

HENRI.

Rien.....

LOUISE *(à part).*

C'est fort singulier.

HENRI.

Mon oncle, quoique né dans le siècle dernier,
N'adopte en fait d'amour que le nouveau système.
Les longueurs sont pour lui l'absurdité suprême.
Ne pouvant concevoir le tortueux chemin
Que l'on fait du salut au baiser sur la main,

Il veut que vers l'hymen la course soit rapide,
Et qu'un premier regard de notre choix décide.
Quelque jour, me dit-il, j'offre à tes yeux surpris
Celle dont j'ai voulu que tu fusses épris...
L'éclair fascinateur frappe, brûle ton âme,
Et te voilà l'époux d'une adorable femme.
Alors, par ce projet mon cher oncle exalté,
Me peignit les attraits de sa divinité.
Bref, il fut convenu que si cette tactique
Me rendait amoureux par secousse électrique,
Et si la belle était favorable à mes vœux,
Un prêtre sans retard consacrerait nos nœuds.
Dès ce moment je suis marié...

LOUISE.

Quoi !... d'avance
Votre femme était là, pour que l'expérience...

HENRI *(interrompant vivement et se frappant le front).*

Elle est ici !... ses traits nobles et gracieux
Occupent mon esprit sans cesse, en tous les lieux.
Vous ne pouvez savoir combien cette conquête,
Qui me charmait hier, aujourd'hui m'inquiète !

LOUISE.

Je ne vous comprends plus... Enfin, que craignez-vous ?

HENRI.

Les chaines qu'une femme impose à son époux.
La beauté dans son piège aisément nous attire.
Un serrement de main, un regard, un sourire,
Tel que celui qu'on voit sur vos lèvres flotter,
Tout captive le cœur... il ne peut résister...
Et le mien est si faible.

LOUISE *(à part)*.

Ah ! cet aveu sincère
Prévient en sa faveur.

HENRI.

Cela me désespère,
Car il faut qu'un mari gouverne sa maison.
Que faire quand madame est sourde à la raison ?

LOUISE.

On s'esquive sans bruit, et d'un pas tout tranquille,
On va jusqu'au dîner se promener en ville ;
Le visage riant, à table on vient s'asseoir,
Et les torts du matin sont oubliés le soir.

HENRI.

La femme, que fait-elle avec votre système ?

LOUISE.

Ce qu'elle a toujours fait, mon Dieu !...

HENRI.

Quoi donc ?

LOUISE.

Elle aime !...

HENRI.

Et de qui tenez-vous cet art modérateur ?

LOUISE.

De ma tante, monsieur.

HENRI.

J'en admire l'auteur ;
Mais il est bien des cas où l'époux qu'on offense
Ne pourrait promener sa juste impatience.
Me conseillera-t-on de prendre le grand air,
Quand un jeune lion, de sa moustache fier,
Venant dans mon salon se poser en intime,
Tentera d'usurper ma place légitime,
Quand...

LOUISE *(vivement)*.

Permettez, monsieur, mon code conjugal
Omet les cas prévus par le code pénal.
D'ailleurs pourquoi, sans fruit, vous troubler la cervelle,
Tandis que nul péril encor ne se révèle ?

HENRI.

Oui, je le sens, j'ai tort. Comme en réalité,
Je suis toujours garçon, et que ma liberté...

LOUISE *(vivement)*.

Comment ! vous n'êtes pas... Pourtant votre langage
Me semblait indiquer un récent mariage...

HENRI.

Je n ai pas même vu ma future, et j'attends...

(A part).

A voir l'expression de ses yeux éclatants,
On dirait que l'aveu pour elle est agréable.

LOUISE *(à part)*.

Oh ! c'est lui, j'en suis sûre.

HENRI *(à part).*

Elle est belle, adorable!

LOUISE *(à part).*

Mon cœur me dit tout bas que je pourrais l'aimer.

HENRI *(à part).*

Mon oncle en la voyant se laisserait charmer.

LOUISE *(à part).*

Tout doit être éclairci par son nom de famille...
Si....

HENRI *(à part).*

Quand cette beauté dans une femme brille,
Pour un peu de caprice il faut être indulgent.

LOUISE *(à part).*

Deux mots et je saurai... Mais en l'interrogeant,
J'ai peur de découvrir que je me suis trompée.

HENRI *(à part).*

De quoi dans ce moment peut-elle être occupée?
(Haut).
Mademoiselle...

LOUISE.

Eh bien?

(On entend le cartel suspendu au-dessus de la porte du fond sonner midi.

HENRI.

Que je serais joyeux
Si vous logiez en face !

LOUISE.

Au *Pigeon*?

HENRI *(montrant le cartel).*

En ces lieux
Midi vient de sonner, et c'est l'heure critique
Où mon cœur...

LOUISE *(riant).*

Ah ! je sais...
(A part.)
l'idée est drôlatique,
Dirait un romancier maintenant en renom.
Comme au Palais-Royal le docile canon
Dans le milieu du jour exactement résonne,
Son cœur doit s'enflammer alors que midi sonne !...
(Haut.)
Et de l'heure, monsieur, qui vous a mis au fait?

HENRI.

Veuillez lire avec moi ce fragment de billet,
Que l'oncle de sa poche a laissé choir sans doute,
Et que, moi, j'ai trouvé voltigeant sur la route.
(Il montre le billet et lit.)
« Si rien ne s'y oppose, je compte partir demain.....

LOUISE *(à part, et après avoir jeté les yeux sur le billet).*

C'est la main de ma tante !

HENRI *(continuant la lecture)*.

» avec ma nièce. Nous nous rendrons au *Pigeon d'Or* à midi, pour
» qu'Henri puisse nous apercevoir. Mais avant cette heure, je serai
» bien aise de te parler seule..... »

Oh ! le fait est constant !
Ma future, au *Pigeon*, me guette en cet instant.
Malencontreux *Pigeon*, combien je te déteste !
Va, tu n'es qu'un oiseau de présage funeste !

LOUISE.

Tranquillisez-vous donc.

HENRI.

Jamais, en vérité,
Jour ne fut plus propice à la tranquillité !

LOUISE.

Le *Pigeon*, contre qui votre courroux s'emporte,
Pour aucun voyageur n'ouvre aujourd'hui sa porte.

HENRI.

Comment ?

LOUISE.

Ma tante et moi nous devions y loger,
Mais il est envahi par un prince étranger,
Un Hospodar, dit-on, qui mène un train splendide,
Et l'Hôtel n'a pas même une mansarde vide.

HENRI.

Et quand cela serait !... Banni du *Pigeon d'Or*,
On peut se faire ouvrir dix auberges encor.

Oui, quelque soit l'asile où se cache la belle,
Mon oncle, j'en suis sûr, arrivera près d'elle!...

LOUISE.

Eh bien, alors...

HENRI.

Alors?

LOUISE.

Le nuage se fend,
Et peut-être en sort-il cet éclair triomphant
Qui doit...

HENRI *(vivement)*,

Mais cet éclair, il a frappé mon âme!

LOUISE.

Où? comment?

HENRI.

De vos yeux, il est parti madame!
Si le premier regard est l'oracle certain
Qui doit fixer pour moi le conjugal destin,
Je n'ai point à chercher un séduisant visage,
Car l'oracle a parlé, c'est à vous qu'il m'engage!

LOUISE.

Monsieur...

HENRI.

Dites...

LOUISE.

Je sens l'honneur de votre choix,
Mais le devoir me fait entendre aussi sa voix,
Et... je suis fiancée...

HENRI.

Oh ! ce n'est pas possible !
Vous me raillez encor... Votre cœur inflexible...

LOUISE.

Non, je ne raille point.

HENRI.

Quel contre-temps fatal !
Voyons : est-il trop tard pour conjurer le mal ?
— Vous êtes fiancée, et, moi-même, peu sage,
J'acceptai les liens d'un demi-mariage,
Tous deux nous avons fait la moitié du chemin :
Touchons le but ensemble, en nous donnant la main.

LOUISE.

Et votre oncle, monsieur, songez qu'il faut lui plaire,
Il serait irrité...

HENRI *(vivement)*.

Qu'importe sa colère!

LOUISE.

Je n'ai pas de fortune.

HENRI.

Eh ! j'en aurai pour deux !

LOUISE.

J'ai, je vous en préviens, des caprices.

HENRI.

Tant mieux !
A ce léger défaut si vous n'étiez sujette,
L'esprit et la beauté vous rendraient trop parfaite.

LOUISE.

Quelquefois je me fâche et j'ai le ton méchant.

HENRI.

Mais vous êtes encor charmante en vous fâchant !

LOUISE.

Je vous connais à peine, et je pourrais peut-être...

HENRI *(vivement)*.

Vous m'avez vu, je pense, assez pour me connaître.
Je ne suis pas doué d'un mérite éclatant,
Mais le peu que je vaux se découvre à l'instant.
Puis-je donc espérer ?...

LOUISE.

Lorsque viendra ma tante,
Nous reprendrons, monsieur, cette affaire importante.

(Elle veut entrer au n.° 2 et témoigne son impatience en la voyant fermée.)

Qu'est-ce donc ? je ne puis ouvrir mon logement.
Qui l'a fermé ? monsieur, répondez-moi... Comment...

HENRI *(embarrassé)*.

Mademoiselle...

LOUISE.

Eh bien ?

HENRI.

C'est que...

LOUISE *(avec dépit)*.

Parlez plus vite!

HENRI *(timidement et en montrant le n.° 1)*.

Au numéro premier mademoiselle habite.

LOUISE *(avec explosion)*.

Au numéro premier !...

HENRI.

Oui... je...

(A part.)

Quel embarras !

(Haut.)

J'ai cru... certainement...

LOUISE.

Assez ! n'achevez pas !
Malgré ma volonté nettement exprimée,
Vous pensiez qu'en voyant cette chambre fermée,
Je me déciderais à prendre l'autre, eh bien
Vous raisonniez fort mal, et je n'en ferai rien.

HENRI *(très-timidement)*.

Il faut me pardonner ma conduite indiscrète :
J'avais, vous le savez, le mariage en tête,
Il me semblait qu'en vous ma femme vînt s'offrir,
Et... je voulais un peu... m'exercer... m'aguerrir.

LOUISE.

A merveille! monsieur, l'excuse est admirable!

HENRI.

Je suis au moins sincère en m'avouant coupable.
(Montrant le n.° 1.)
Si vous vouliez entrer...

LOUISE *(montrant le n.° 2)*.

Rentrer? assurément.
Donnez-moi donc la clef de mon appartement.

HENRI *(avec hésitation)*.

La clef?

LOUISE.

La clef — ce mot à comprendre est facile.

HENRI *(faisant mine de chercher avec empressement)*.

Je fais pour la trouver un effort inutile.
(A part et continuant le même jeu.)
Hélas! que dira-t-elle, après avoir ouvert,
Du déménagement aussitôt découvert?
Le vent souffle déjà, mais gare la tempête!

LOUISE.

Pour la troisième fois, enfin, je vous répète
Que je veux cette clef.

HENRI.

Puisqu'il faut obéir,
La voici.

(Il la lui présente, mais elle fait avec la main un mouvement de refus.)

LOUISE.

Ce n'est point à moi qu'il sied d'ouvrir.
On doit toujours, je crois, récolter ce qu'on sème.
Vous avez clos la porte : ouvrez-la donc vous-même.

(Henri ouvre la porte en tremblant ; Louise entre au n.° 2, et en sort presque aussitôt.)

C'est indigne, monsieur. Quoi ! vos porte-manteaux
De cet appartement salissent les carreaux !
L'insupportable odeur que tout ce cuir dégage !
Les repoussants objets ! !... où donc est mon bagage ?

HENRI.

Au numéro premier.

LOUISE *(après avoir ouvert la porte du n.° 1).*

C'est encor plus affreux !
Regardez ce désordre et soyez-en honteux !
Vous ne répondez pas ?

HENRI *(à part).*

L'occasion est bonne,
Pour qu'à la patience un mari se façonne.

LOUISE.

Regardez mes cartons qui, posés à l'envers,
Grimacent, déformés, après vingt chocs divers ;

Ce chandelier coiffé de mon chapeau de paille,
Et ce vieux parapluie éborgnant la muraille!
— Je ne vous conçois pas, monsieur, vous êtes fou!
Vite, allons! tout cela doit sortir de ce trou.

(Elle entre au n.° 1 et revient avec un carton et un parapluie. Elle traverse rapidement la scène pour entrer au n.° 2, dans l'intérieur duquel elle trébuche contre le petit porte-manteau.)

(De l'intérieur.)

Hors d'ici, maudit sac!

(Le petit porte-manteau, lancé de l'intérieur, tombe sur la scène; Louise reparaît traînant la grosse valise qu'elle laisse tomber aux pieds de Henri.)

Placez à votre guise
Ce ballot décoré du beau nom de valise.

(Elle rentre au n.° 2.)

HENRI *(à part et en riant)*.

C'est un lutin femelle, un diable, en vérité!
Mais elle a de la verve!

LOUISE *(reparaissant)*.

Ah! j'ai tout exporté!
Ma chambre est libre enfin! — Maintenant je vous quitte.
Tandis qu'à l'hôtelier je vais rendre visite,
Et chercher un vinaigre ou quelque eau de senteur,
Qui de ces vilains cuirs puisse chasser l'odeur,
Vous, monsieur, méritez d'obtenir votre grâce
Et rangez au plus tôt mes effets à leur place.

D'abord, par son ruban, suspendez mon chapeau
A ce grand clou doré brillant sur le trumeau.
Ensuite, déployez mon schall sur la bergère,
En rangeant mes cartons ayez la main légère,
Et sachez éviter, pour qu'on ne gronde plus,
De prendre étourdiment le fond pour le dessus.
Au reste, à vous aider vous me trouverez prête,
Nous finirons tous deux la besogne incomplète,
Car... si vous n'êtes pas encore mon époux,
Vous êtes mon ami... je cours... dépêchez-vous!

(Elle sort par la porte du fond.)

SCÈNE VIII.

HENRI.

Oui, pour ne pas aimer, adorer cette femme,
Il faut n'avoir point d'yeux, point d'oreilles, point d'ame!
Agile comme un sylphe et vive en son humeur,
Comme le vin mousseux, champenoise liqueur,
Elle est pourtant, je crois, affectueuse et bonne.
Je serai trop heureux que le ciel me la donne,
Et si dans le ménage elle veut commander,
Une fois par semaine on pourra lui céder.
En ce monde le bien avec le mal s'allie.
Voyons, qu'est-ce après tout qu'une femme jolie?
On l'a dit avant moi : c'est un mal séduisant.
— Mais mon oncle, comment le fléchir à présent?
D'avance je prévois son interrogatoire.
Quelle est, me dira-t-il, cette galante histoire?
Ce chef-d'œuvre de grâce, à l'auberge trouvé,
De quel point cardinal nous est-il arrivé?

Son berceau fut à Brest, ou bien à Pampelune?
Son nom le connais-tu? Son rang et sa fortune?
Voilà les questions dont il m'accablera,
Et comme le ténor de certain opéra,
Je répondrai toujours, sans varier mon thème :
Hélas! je ne sais rien, mon oncle, *mais je l'aime!*
Ce refrain romantique aura peu de succès.
Alors à ma sottise il fait un long procès,
Il m'accuse d'avoir oublié la promesse
Qui pour une autre femme engageait ma tendresse,
Il me traite d'ingrat, moi qui lui dois mon sort!...
Comment mettre l'amour et l'amitié d'accord!
— Mais j'y pense, tandis qu'un tel sujet m'agite,
Je n'ai pas commencé la besogne prescrite.
Mon zèle cependant veut se faire applaudir,
Le mouvement d'ailleurs est bon pour m'étourdir.

(*Il entre au n.° 1.*)

SCÈNE IX.

LOUISE.

(*Elle entre doucement par la porte du fond, tenant à la main un flacon d'eau de Cologne. Elle prête l'oreille au bruit qu'elle entend dans le n.° 1.*)

M'obéit-il? Sans doute... il s'est mis à l'ouvrage.
— Ma tante me l'a dit : le parfum du ménage
C'est la docilité que montre le mari :
Je pourrai, je le vois, m'entendre avec Henri.
N'a-t-il pas supporté ma bourrade en silence!
Ah! je lui sais bon gré de tant de patience.
Pauvre garçon! vraiment c'est jouer de malheur.
L'avant-goût de l'hymen pour d'autres est flatteur;

Lui, dès le premier pas, savoure une dispute,
Par le sort du mari le fiancé débute!
Allons! dans l'avenir s'il est bon, sage, aimant,
Sa femme lui doit bien un dédommagement.
(Montrant le n.° 2).
Je vais l'attendre là...

(Elle entre au n.° 2.)

SCÈNE X.

HENRI.

(Il sort du n.° 1, portant une pyramide formée de cartons et de bottes. Il est coiffé d'une énorme capote de soie verte, appartenant à la tante de Louise. Il a suspendu le chapeau de Louise à son bras droit, et il porte le schall sur son bras gauche. — En avançant sur la scène, son pied heurte la grosse valise, la pyramide s'écroule, et une quantité de lettres s'échappent d'un petit carton.)

Maladresse maudite!
Je prends tout à la fois pour en finir plus vite,
Et zest! en un moment l'édifice est détruit :
Si ma voisine vient, nous aurons un beau bruit!

(Il se débarrasse du schall, du chapeau de Louise, et enfin il ôte le chapeau de la tante.)

Commençons par ôter ce chapeau de la tante,
Monument de la mode en l'an mil huit cent trente!

(Apercevant les lettres éparses sur le plancher).

Que de lettres, bon Dieu! Ce papier voyageur
Suffirait à remplir la boîte d'un facteur.

De les remettre en place il faut que je m'empresse,
On pourrait soupçonner...

(Prenant une lettre au hasard et en regardant l'adresse.)

Qu'est-ce que cette adresse ?
Il me semble, voyons... « A madame d'Ormin. »
Mais de mon oncle ici je reconnais la main...

(Il ouvre la lettre.)

Puis voilà bien mon nom sur la première page :
Ma foi, je n'y tiens plus ! je lis ce griffonnage.

(Il s'assied pour lire sur la grosse valise.)

« Henri a le cœur d'un enfant, mais il a l'esprit d'un homme....

Ce cher oncle de moi ne dit pas trop de mal !

» Louise et lui feraient un couple charmant. Je ne veux pas pour ma » nièce une de ces femmes aux grands airs, qui prodiguent leur argent » en toilettes folles, courent les bals, les fêtes, et ne se plaisent que hors » de leur maison. Une écervelée de ce genre ruinerait Henri et le rendrait » malheureux. Ce qui lui convient, c'est une jeune fille simplement élevée, » spirituelle, bonne...

C'est bien dit ! Mais lisons le passage final !

» Notre jeune homme n'a jamais été amoureux. Mon dessein est de le » placer tout à coup en présence de Louise.... et l'éclair éblouissant d'un » premier regard.... »

(Se levant et avec feu.)

Oh, je tiens le secret... maintenant plus de doute,
Cet éclair, ce billet ramassé sur la route,
La tante, un messager, l'Ours et le Pigeon d'Or,
Le numéro premier, puis vingt choses encor,
Tout s'explique à mes yeux... C'est elle ! ma voisine,
Qu'en ce jour fortuné mon oncle me destine !

SCÈNE XI.

HENRI, LOUISE *sortant du n.° 2, après avoir épié Henri par la porte entr'ouverte, depuis le commencement de la lecture de la lettre.*

LOUISE (*affectant le mécontentement*).

Voilà comme l'on est à mes ordres soumis !
A se justifier monsieur croit être admis,
Peut-être !... savez-vous...

HENRI (*interrompant vivement*).

Je sais que je vous aime,
Que depuis un moment mon bonheur est extrême,
Je sais qu'au Pigeon d'Or vous avez dû venir,
Je sais... que vous pouvez demain m'appartenir...

LOUISE.

Monsieur !

HENRI.

Il ne sert point de jouer la surprise.
Ah ! je n'ignore plus votre nom de Louise :
Ce nom, je le trouvais déjà mélodieux,
Mais porté par vous-même il est délicieux.
— Si mon oncle était là, que je lui ferais fête !
On doit le réputer pour excellent prophète.
Ne suis-je pas vaincu par l'*éclair* annoncé ?
Seulement... à l'*orage* il n'avait point pensé...

LOUISE.

Vous devez prendre garde et réfléchir : l'orage
Pourrait encor gronder durant le mariage.

HENRI.

J'ai réfléchi. J'ai vu qu'après le mauvais temps
Les rayons du soleil brillaient plus éclatans,
Et que sur votre front où la grâce réside,
Il ne pouvait passer qu'un nuage rapide.
Oui, tenez! j'ai raison de vous parler ainsi,
Car ce front à mes yeux soudain s'est éclairci...
Que de sérénité, de douceur le décore!
Oh! Louise, à genoux un amant vous adore,
Mais... pour se relever il veut un nom plus doux...

LOUISE (*le relevant*).

Henri de Rosambert, mon mari, levez-vous!

LA TOILE TOMBE.

A LA

GARDE NATIONALE

D'AMIENS,

PAR Mr. A. BREUIL.

(VERS LUS A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AOUT 1848.)

Malheur à ceux qui mettent le divin flambeau
de la Liberté entre les mains d'un furieux,
ce flambeau n'éclaire pas, il brûle, il réduit
en cendres les campagnes et les villes.

SCHILLER.
(Traduction de Camille Jordan.)

O frères, qui laissiez votre foyer tranquille,
Et qui vous sépariez de tant d'êtres chéris,
Pour braver les fureurs de la guerre civile,
Dans l'horrible tempête éclatant sur Paris,
Frères, chacun bénit votre mâle courage,
Et chacun applaudit vos noms avec fierté,
Car ils se sont acquis une immortelle page
Dans l'histoire de la Cité.

Deux mois déjà passés, lorsque sous vingt bannières,
Vous avez de Paris accueilli les enfants,
Vous juriez, en chantant, parmi le choc des verres,
Qu'à l'heure du péril vous grossiriez leurs rangs.
Frères! vous n'êtes point des soldats de parade,
Mais des hommes d'honneur, de dignes citoyens,
Et Paris vous a vus devant la barricade,
Tenir la parole d'Amiens.

Pourquoi faut-il, amis, que de la capitale,
Vous ne soyez pas tous parmi nous revenus!
Un de vos compagnons est tombé sous la balle :
Son père désolé ne l'embrassera plus.
Il n'a point respiré, lui, cette odeur suave
Des roses qui payaient votre beau dévoûment ;
Hélas! nous n'avons pu consacrer à ce brave
Que le marbre d'un monument!!

Vos pères, qui s'armaient sous l'autre République,
Maudirent la Terreur qu'ils détournèrent d'eux ;
Dans les plus mauvais jours, sur leur place publique,
Ils osèrent braver un proconsul fameux.
Dumont, des vœux d'Amiens énergique interprète,
Renvoya de Lebon le bourreau menaçant,
Et, pendant une année, au péril de sa tête,
Prodigua l'encre au lieu de sang.

Frères! vous n'avez pas démenti votre race,
Des hommes d'autrefois l'âme revit en vous ;
Pour résister au joug, vous avez leur audace,
Et ce qu'ils maudissaient vous le haïssez tous.
Ah! votre Liberté n'est pas cette déesse
Qui brandit un poignard taché de sang humain :
Sa bouche est souriante, et son œil nous caresse,
L'olivier fleurit dans sa main.

Arrière pour toujours la bacchante impudique
Qu'en ses abruptes vers Barbier nous dépeignait ;
Qui montre aux carrefours sa nudité cynique,
Et dérobe son front sous un rouge bonnet!
Pour vous la Liberté, cette femme française,
Doit, dans l'âge nouveau, prendre nouveaux atours,
Et rejeter du pied ceux que Quatre-vingt-treize
Souilla durant son triste cours.

On ne l'entendra pas, enchérissant encore
Sur les impiétés des sophistes pervers,
Blasphémer le grand Dieu que l'univers adore,
Et lui donner le nom du prince des enfers.
Votre Liberté plaint celui dont la démence
Epouse le néant et renverse l'autel :
Près de la croix du Christ elle espère en silence;
Ses beaux yeux sont levés au Ciel.

On ne la verra pas au vent jeter la cendre
Des rois jadis portés par nous à Saint-Denis,
Ni de son piédestal faire, en hurlant, descendre
L'image consacrée au plus grand des Louis.
Dans sa haute sagesse, elle sait que l'Histoire
D'un livre indélébile a tracé les feuillets,
Qu'on peut, comme au soleil, insulter à la gloire,
Sans qu'elle s'éteigne jamais!

Elle ne lance pas un stupide anathème
Sur le riche que l'or entoure de splendeur :
Elle épand ses bienfaits sur le pauvre qu'elle aime,
Et promet au travail un avenir meilleur.
Chargeant de son mépris ces tyrans populaires
Qui veulent tout soumettre à leur niveau jaloux,
Elle dit seulement : Hommes, vivez en frères,
Les uns les autres aimez-vous!

Telle est la Liberté, cet auguste modèle,
Dont vos cœurs généreux m'ont révélé les traits;
La Grèce n'en connut jamais une aussi belle,
L'Amérique à la sienne a donné moins d'attraits.
Comme les chevaliers combattaient pour leur dame,
Vous combattiez pour elle aux derniers jours de juin ;
Dans ses luttes encor si Paris vous réclame,
Votre drapeau sait son chemin!!!

LE

ROI DES TROUBADOURS.

PAR M.r A. BREUIL.

(VERS LUS A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 1.er SEPTEMBRE 1850.)

Ce qui ne vaut pas la peine
d'être dit, on le chante.

BEAUMARCHAIS.

Quel est donc ce monsieur, aux cheveux argentés,
Qui sur le boulevard s'avance à pas comptés,
Tousse comme un phthisique, et, se donnant l'air triste,
Chiffonne sur sa bouche un mouchoir de batiste?...
Ce ci-devant jeune homme est un littérateur,
De petits vers mignards très-important auteur.
Chaque ouvrage sorti de sa féconde tête
Sous d'habiles crayons fait naître une vignette;
Ses vers, avec faveur accueillis au salon,
Se répètent partout, de Dunkerque à Toulon,
Et quand un vrai poète, en proie à la misère,
Implore vainement la pitié d'un libraire,
Lui, plus heureux, vendant ses rimes à bon prix,
Trouve dix éditeurs au centre de Paris.
Pour lui point de critique; un importun Zoïle
Jamais ne gourmanda sa muse trop facile,

Et, par un sort étrange, aux vers les plus mauvais,
Il a dû bien souvent les plus brillants succès.
Voulez-vous qu'à la fin cette énigme s'explique,
Demandez-en le mot aux marchands de musique :
Auteur qu'on ne lit pas, mais qu'on chante toujours,
Cet homme est à présent le Roi des Troubadours.
Depuis trente-cinq ans soupirant la romance,
Il chanta les amours, la gloire, l'espérance ;
Il chanta les bosquets, les prés et les ruisseaux,
Le vallon solitaire et les riants coteaux ;
Il chanta le bandit, le forban, le pirate,
Enfin toute la gent perfide et scélérate
Que, pour les voix de basse ou pour les barytons,
L'on force à blasphémer le ciel dans tous les tons.
Les rimeurs de couplets aiment fort la marine,
L'un adore le brick, l'autre la brigantine :
Il n'en est pas un seul qui n'ait au moins lancé
Trois ou quatre pêcheurs *sur le flot courroucé*.
Notre homme, distillant le poëme nautique,
A pêché des sujets jusques dans la Baltique :
Il a même, briguant un populaire accueil,
Célébré les hauts faits des marins d'Argenteuil !

Mais admirez comment, littérateur habile,
A la changeante mode il sut plier son style !
Autrefois, quand l'Empire était à son déclin,
Il peignait les transports du jeune et beau Colin,
Berger qui courtisant sa bergère Colette,
Avec elle dansait sous l'orme et sur l'herbette ;
Imitant du Caveau les gaillards chansonniers,
Il narguait la tristesse ainsi que Désaugiers.
C'était encor le temps de l'école classique,
Plus tard il fit peau neuve et devint romantique,

Il se voua dès-lors aux dolentes amours,
Avec le chat-huant hanta les vieilles tours,
Et, quoique de mourir il n'eût aucune envie,
Invoqua le tombeau, port de sa triste vie!
Après mil huit cent trente, alors que les auteurs
De romans moyen-âge inondaient leurs lecteurs,
Et qu'on vit se *lancer* dans la littérature
Tant de pauvres d'esprit, riches en chevelure,
A la douce élégie adressant son adieu,
Le troubadour jura *tête et sang!... maugredieu!...*
Son langage truand effraya les familles,
La mère défendit la romance à ses filles,
Et ses vers, déclarés dangereux pour les mœurs,
Firent même rougir les commis-voyageurs.

Rappelez-vous l'époque où dans toute la France
On chantait l'*Andalouse*, immortelle romance:
L'Espagne devenant à la mode chez nous,
Notre homme ne fit plus que des vers andaloux;
La blonde aux yeux d'azur, autrefois son idole,
Par lui fut immolée à la brune Espagnole;
Il fléchit le genou devant la Giralda,
La locale couleur en ses vers abonda:
Par malheur, oubliant Vosgien et Danville,
Il fit surgir un jour l'Alhambra dans Séville!

Que ne pouvez-vous voir le troubadour français
Dans nos salons, le soir, savourant ses succès,
Surtout quand quelque belle, à ses vœux indulgente,
Consent à moduler sa romance galante!
Dès que sur le clavier la note retentit,
Son visage blafard s'anime et resplendit;
Dardant à la chanteuse un regard plein de flamme,
Il rit, il gesticule, il soupire, il se pâme,

Et pour lui l'on redoute au troisième couplet
Une syncope ou même un délire complet.
Sans doute, pensez-vous, la musique l'enchante,
Il écoute en auteur bien moins qu'en *dilettante*,
Et son enthousiasme est surtout un honneur
Pour le musicien, son collaborateur?
Eh bien! détrompez-vous, ce sont choses frivoles
Que le chant et la voix pour l'auteur des *paroles* :
Le légitime objet de son ravissement.....
C'est son poëme, écrit dans un style charmant!
Aussi, quand l'assemblée applaudit satisfaite,
Telle est l'illusion du modeste poète,
Qu'il croit les auditeurs par ses vers transportés,
Et salue en disant : Messieurs, vous me gâtez!
Ah! je suis bien charmé que ce morceau vous plaise!
Puis il racontera qu'assis sous un mélèze,
Dans le bois de Boulogne, il l'écrivit un jour,
Inspiré par son cœur qui lui parlait d'amour.
D'amour?... à soixante ans?... est-ce bien vrai?... Silence!
Un poète connaît la source de Jouvence :
Le nôtre, post-datant son acte baptismal,
S'est donné quarante ans... au dernier carnaval.
Il est si fort épris de sa chère personne,
Si certain du renom que la muse lui donne,
Qu'au Louvre, l'an passé, dans un tableau de prix,
Il montra son portrait aux yeux de tout Paris.
On le voyait debout, et la taille bien prise,
Etaler les détails d'une toilette exquise;
Par un sillon correct ses cheveux partagés,
Se bouclaient sur sa tête, élégamment rangés;
Sa main, qu'un diamant embellit d'étincelles,
Soutenait un album de *Romances nouvelles*,

Où ces deux derniers mots, en lettres d'or brillant,
Devaient du personnage expliquer le talent.
Un jour que j'écoutais les naïfs commentaires
Que risquent, sans livret, bourgeois et prolétaires,
Devant notre portrait un jeune homme posé,
Demanda : Quel est donc ce beau monsieur frisé?
Son père, lui donnant une prompte réplique,
C'est un *coiffeur*, dit-il, ami de la musique.
Dieu ! m'écriai-je alors, tout n'est que vanité!
Visez donc en poète à l'immortalité,
Puis, faisant à grands frais peindre votre visage,
Du public parisien sollicitez l'hommage,
Pour que le bon public, rebelle à ce désir,
Voie en vous *l'héritier de l'illustre Plaisir!!*

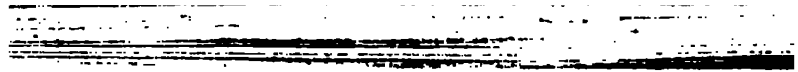

L'ACQUÉREUR ET L'USUFRUITIER,

PAR M. HIPPOLYTE HENRIOT.

D'une belle maison dont il mourait d'envie,
A charge d'usufruit au profit du vendeur
Toute sa vie,
Un homme d'âge mur s'était fait l'acquéreur.
Or, son usufruitier étant octogénaire,
Le fortuné propriétaire
Qu'affriandait encor l'espoir de tôt jouir,
Faisait ses plans d'avance, et rendait à plaisir
Son habitation tout à fait confortable :
Il suffisait d'ailleurs de quelques changemens
Peu coûteux, sans parler des embellissemens,
Pour qu'elle fût irréprochable :
Notre homme en attendant, sous un modeste toit
Qu'enfant il habita, que lui légua son père,
Qui lui semblait si beau naguère,
Allait rongeant son frein, et vivait à l'étroit :

Ah ! que ne pouvait-il sur-le-champ s'en défaire !
Il y manquait d'espace, et d'air et de lumière,
En un mot il s'y déplaisait
Autant que de tous points l'autre le séduisait :
Mais les usufruitiers, race privilégiée,
Ont, dit-on, l'ame chevillée.
Deux, quatre, huit, dix fois de chacun de ses jours
L'année a descendu l'interminable cours,
Sans que, toujours debout, la vivante ruine,
A cheoir enfin se détermine :
C'est vraiment un scandale à quatre-vingt-dix ans,
Et je ne conçois pas qu'au siècle des lumières
On ne réforme pas des abus si crians ;
Mais nos réformateurs ont déjà tant d'affaires !
Cela dit, poursuivons : Tantale, l'acquéreur,
Séchait d'ennui, perdait courage
Quand on vient lui dire, ô bonheur,
Qu'enfin son éternel, sempiternel viveur,
S'apprête pour le grand voyage :
— Ce soir probablement, mais au plus tard demain ;
Tel est l'arrêt du médecin.
— Demain, soit ! pas plus tard ! puis sans que rien l'arrête,
Son âge, un rude hiver, sa femme, ses enfans,
A quitter son taudis au plus vite il s'apprête :
Mais ne voilà-t-il pas, infernal contre-temps !
Que le moribond en appelle,
Et ressuscite de plus belle,
Pour vivre encor pendant l'espace de dix ans :
Bref, jusqu'au dernier souffle insensible aux tourmens,
(Je ne les peindrai plus) de son propriétaire,
Il ne finit que centenaire :
Quand ce dernier l'apprit, il ne s'y fiait pas ! !
Il s'était sur ce point abusé tant, hélas !

C'est encor quelque fourberie,
Disait-il, de ce vieux sournois :
Mais quand il sut que cette fois,
Ce n'était plus plaisanterie,
Un tel accès de joie, après l'enterrement,
Ebranla si profondément
Les restes chancelans de sa frêle nature,
Qu'à deux mois d'intervalle acquéreur et vendeur
Expiraient tous les deux dans la chambre d'honneur;
A ce dernier logis appelé sépulture,
L'un après l'autre s'en allaient,
L'un près de l'autre s'installaient
Sans trouver à redire à son architecture.
A toujours espérer on use son plaisir,
Seul, le présent n'est pas mensonge.
Si pourtant même alors qu'on pense le saisir,
On n'est encor dupe d'un songe :
Au fait, qu'est le présent? sinon un point que ronge
Chaque instant qui le suit sous le nom d'avenir :
Or, plus grande n'est la distance,
Ou du moins peut ne l'être entre vivre et mourir,
Que celle séparant le moment qui commence,
Du moment qui vient de finir.

La Superstitieuse. — Il est facile de reconnaître qu'en écrivant cette fable, je me suis, du moins pour le fond et l'enchaînement des idées, inspiré de l'une des plus parfaites du bon Lafontaine (1). Cependant comme la situation de mon héroïne est toute différente, que ses malheurs ont une autre cause et que j'arrive aussi à une

(1) La *Laitière* et le *Pot au Lait*.

autre moralité; j'ai pensé que ces considérations étaient suffisantes pour m'éviter le reproche de plagiat. Je pense aussi qu'on me rendra assez de justice pour ne pas supposer à l'écolier imitateur la folle présomption de s'assimiler au maître.

LA SUPERSTITIEUSE.

Entre deux paniers d'œufs bien rangés, bien comptés,
Et sans danger aucun doucement cahotés.
Sur son cheval aveugle, à la ville voisine,
S'en allait pieds ballants la grosse Jacqueline:
Et vive et colorée, aimant fort les écus,
Jacqueline, malgré bientôt la soixantaine,
Jamais pour s'enrichir ne mollit à la peine,
Et voit de jour en jour croître ses revenus.
J'ai dans mes deux paniers, se disait la fermière,
Cent beaux quarterons d'œufs qui ne me coûtent guère;
Ils vaudront au marché, cent livres au bas mot;
Précisément ce qu'il me faut,
Pour compléter le prix d'un petit coin de terre,
Que je marchande en ce moment
Et qui me va parfaitement.
Grâce au ciel! je suis donc enfin propriétaire:
Propriétaire! Et dans son doux émoi,
Notre amazone coquetière,
De la voix et du pied hâtait son palefroi.
Et s'épanouissait encore plus vermeille,
Quand retentit à son oreille
Soudain,
D'un vieux Chêne au bord du chemin,
Le cri plaintif d'une Corneille.

Jacqueline frémit et change de couleur :
Un Chêne ! une Corneille !... Elle croit aux présages,
(Et tant d'autres aussi qui s'estiment bien sages).
Mais bientôt la colère a banni la frayeur,
Et voilà que lâchant la bride de sa bête,
Elle montre de loin
Le poing
A la sorcière allée, et lui crie à tue-tête :
— Ah ! si je pouvais te tenir,
Comme je t'apprendrais, scélérate à mentir !
Elle parlait encor, que sa pauvre monture,
Sans guide et sans soutien dans sa pesante allure,
Du pied heurte une pierre et tombe lourdement.
Tombe avec elle la denrée ;
Tombe aussi Jacqueline essoufflée, empourprée.
Du coup elle se tait ; mais capital et gain,
Blanc bonnet, vert fichu, cotillon rouge et fin,
Et les vastes contours de l'ex-propriétaire,
Moins riche à midi qu'au matin ;
Bref la cargaison tout entière,
Brisée et confondue inonde le chemin.
Puis rentrée au village, écloppée et meurtrie,
La dame en défraya quinze jours les caquets ;
Sans échapper non plus aux joyeux quolibets
Des malins de l'endroit à la langue aguerrie ;
Et dans son repentir jura que désormais
Elle ne croirait plus à la sorcellerie.
Lorsque le Corbeau croasse, il use de la voix
Que lui départit la nature ;
Le plus chétif insecte obéit à ses lois ;
Et nous qu'elle a doués, du moins on nous l'assure,
Des lumières de la raison,
Nous craindrions d'en faire usage.

Si Jacqueline au lieu d'aller, hors de saison,
Faire pour un oiseau pareil remu-ménage,
Avait tranquillement poursuivi son voyage,
Elle eût vendu ses œufs, gagné gros, et gaiement
Fût revenue à son village :
La faute à qui s'il en fut autrement ?

Blanc et Noir. — Je dois le sujet de cette fable à une anecdote médicale que j'ai entendu raconter, ici même, il n'y a pas bien longtemps, avec autant de gaieté que d'esprit, par l'un de nos savants collègues dont assurément personne ne contesterait la compétence en pareille matière. Je lui en laisse donc la responsabilité et le mérite, sans même en excepter la moralité, qui au point de vue général de la fable, et quelque peu concluant que soit d'ailleurs le fait en lui-même, ne pouvait s'adresser, ce me semble, qu'aux empiriques et aux charlatans.

BLANC ET NOIR.

— Je souffre constamment, docteur, de la migraine,
Et viens tout exprès à Paris
Pour avoir en ce point vos excellens avis.
Cette pauvre nature humaine
Vous doit tant ! A mon tour guérissez-moi, docteur !
Et si vous me rendez la santé, le bonheur,
Soyez certain de ma reconnaissance.
— Monsieur, je puis d'un mot calmer votre souffrance :
Quoi vous avez le chef tout à fait dégarni,
Et vous ne portez pas perruque !
Monsieur, portez perruque et vous serez guéri.
Le malade enchanté va s'abriter la nuque

Chez un artiste de renom,
Et fait choix à grands frais d'un superbe gazon,
Dont il coiffe avec art sa tête vénérable.
Mais la migraine redoublait,
Et le malheureux au martyre
De plus en plus se désolait.
Retourner en province et de soi faire rire
Sous ces menteurs, sous ces pompeux apprêts;
Malade avant et plus après!
Que doit-il faire? et que conclure?...
Dans cette triste conjoncture
On lui nomme un docteur très-fort en vogue aussi,
Qu'il ferait bien de voir pour sortir de souci.
Il s'y rend donc perruque en tête :
— Monsieur, lui répond celui-ci,
Je ne m'étonne pas si vous souffrez ainsi,
Rien comme une perruque et n'échauffe et n'entête,
Otez votre perruque, et vous serez guéri :
Maintenant voyez-vous notre pauvre malade
Qu'Hippocrate conseille et Gallien dissuade,
Voulant édifier et détruire à la fois.
Sur ses tempes endolories,
Tantôt frisant au mieux, et tantôt dégarnies,
Repoussant, attirant tour-à-tour des dix doigts
Le remède poison, et le poison remède.
Encor s'il avait eu quelque terme moyen;
Un troisième docteur vint peut-être à son aide
Avec la saignée et l'eau tiède.
Or, s'il guérit, je voudrais bien,
Pour soulager l'espèce humaine,
Et faire pièce à la migraine,
Cher lecteur te donner, fidèle historien,

La formule de sa recette :
Rob, pillule, élixir, galvanique chainette,
Ou poudre ou purgatif dont répond l'étiquette,
Mais par malheur je n'en sais rien.

LES DEUX EXTRÊMES ET LE TERME MOYEN.

Dans une même église et simultanément
On célébrait un mariage,
Un baptême, un enterrement.
Triple cérémonie et diversité d'âge.
Ainsi jeune homme, enfant, vieillard,
Dans le saint lieu résumaient par hasard,
L'histoire de l'humaine vie.
L'enfant dans ses langes criait ;
Le jeune homme, l'âme attendrie
Mais cependant rêveur, quelquefois souriait ;
Tandis que par le mal qui finit sa carrière,
Rongé vingt ans et plus sans un jour de repos
Jusques à la moelle des os,
Le mort grimaçait dans sa bière.
Ils sortirent du temple à peu près à la fois :
Qui fut, est, ou sera le plus heureux des trois?

La Simplicité et la Prétention. — Je dois ici quelques explications préliminaires : peut-être ai-je donné à ce sujet et surtout à sa moralité plus de développements que n'en comporte la fable ; peut-être même ai-je fait moins une fable qu'une étude de mœurs et

de caractères ; mais quoiqu'il en soit à cet égard, mon but n'en sera pas moins rempli, si l'on y trouve une œuvre morale et badine tout à la fois : j'ajouterai qu'elle fait partie d'une série de tableaux où j'ai essayé de personnifier et de mettre en scène des êtres pour la plupart surnaturels et allégoriques, tels que les vices, les vertus, les bonnes qualités et les travers de l'esprit et du cœur humain. Assurément c'est là une mine inépuisable, un champ sans limite, et le véritable domaine de l'apologue ; aussi le doute que je viens d'exprimer résulte-t-il, non du choix du sujet, mais uniquement de la manière dont involontairement et pour ainsi dire à mon insu, j'ai été conduit à le traiter, en oubliant, ou peu s'en faut, que je voulais faire une fable.

SIMPLICITÉ ET PRÉTENTION.

Lionne à falbalas, cachemire et dentelle,
Et pesant tous les mots d'un langage apprêté,
Un jour Prétention dit à Simplicité,
Jeune fille aux yeux bleus, naïve pastourelle :
— Ah ! puisque vous voici, je veux, mademoiselle,
Je dois même, sans vanité,
Tancer un peu votre ignorance :
Qui donc prit soin de votre enfance?
Tout dans votre maintien paraît gauche, emprunté,
A peine savez-vous faire la révérence :
Dans votre éternelle innocence,
Incapable de réfléchir,
Au moindre mouvement de peine ou de plaisir,
On vous voit tour-à-tour confiante ou craintive,
Taciturne tantôt, et tantôt expansive.

Sans trop savoir pourquoi, soit rire et folâtrer,
Soit vous attendrir et pleurer.
Voilà, comme en suivant sans règle ni mesure,
Les inspirations d'une aveugle nature,
On court incessamment risque de s'égarer.
Heureusement je puis encor tout réparer.
Or, si les fruits de choix sont dûs à la culture,
Seule elle donne aussi du charme à la figure,
Seule elle anime de beaux yeux
Par le feu du regard, l'esprit, l'intelligence,
Et peut harmonier des contours gracieux,
Par la noblesse et l'élégance.
Donc il faut qu'une femme emprunte le secours,
Serait-elle jeune et jolie,
Du grand art appelé bon ton, coquetterie;
Que son style, que ses discours,
Et tous ses mouvemens et ses moindres atours,
Soient le produit heureux de leur puissant concours.
Si vous saviez! petite, il faut bien vous le dire
Ce que sont, placés à propos,
Un coup-d'œil, un geste, deux mots,
Une petite mine, un grand éclat de rire,
Qui de nos blanches dents font ressortir l'émail,
Et de nos lèvres le corail.
Voilà par quels moyens dans le beau monde on brille.
Mais j'allais oublier, tandis que je babille,
Que je suis ce matin attendue au château
Pour lire ce roman nouveau,
Dans le cercle de la princesse.
Adieu, petite, je vous laisse,
Et madame se pavanant
Dans sa toilette de duchesse,
Son roman à la main, s'en fut incontinent,

Par le beau boulevard ses rêves promenant,
Vers le salon de son altesse.
Que répondit Simplicité?...
Pas un seul mot, en vérité.
Premièrement l'excentrique toilette,
Puis l'abord sans façon et le ton protecteur
De la grande dame orateur,
Avaient interloqué vivement la pauvrette.
Remise par degrés, mais polie et discrète,
Pendant l'exorde et la leçon,
L'autre parlant toujours, elle ne put rien dire,
Mais après la péroraison,
L'incorrigible enfant, en son joyeux martyre,
Partit bon gré, mal gré, d'un grand éclat de rire,
Renvoyant de bon cœur tant de jolis secrets,
Aux fats, aux pédants, aux coquettes.
Ceux-ci sententieux et docte perroquets,
Ceux-là bien qu'en faveur des parfums havanais,
Ils rejettent bien loin jabots, ambre et manchettes,
Toujours aussi féconds en brillantes sornettes,
Et ces dames, de plus, fouillant matin et soir,
Le grand arsenal des toilettes,
Toilettes de salon, toilettes de boudoir,
Voire toilette de couchettes:
Il en est pour les cœurs, il en est pour les yeux,
Pour les jeunes et pour les vieux:
On pare son esprit, on dispose ses charmes,
Suivant les temps, suivant les lieux,
Bref, on est toujours sous les armes:
Soit qu'en riches atours, dans toute sa splendeur,
On savoure à l'avance un murmure flatteur,
En paraissant dans une fête:
Soit qu'en un coquet tête-à-tête,

On découvre sans le savoir
Une main belle et potelée,
Ou qu'on montre, sans le vouloir,
Un petit pied charmant qu'enferme un satin noir;
Soit enfin que d'honneurs, de plaisirs accablée,
On réduise ses frais, pour de tendres retours,
Au candide maintien, à la simple élégance,
Voire au langage sans détours
De la juvénile innocence.
Ah! c'est alors surtout qu'on demande au miroir
Ce qu'il faut déguiser, cacher ou laisser voir,
Et qu'on va devant lui faire en minauderies
Des études approfondies
— Des études!!... Voilà d'impertinens portraits,
S'écrieront quelques bonnes ames,
La satyre pour vous a donc bien des attraits,
Puisqu'ainsi vous bravez sans crainte, sans regrets,
Vous, rimeur inconnu, ces messieurs et ces dames;
Ah! redoutez surtout les femmes,
Imprudent! — Pourquoi donc? Passe si les auteurs,
Les artistes, les amateurs,
Sans excepter le virtuose,
Dien m'en préserve, étaient en cause,
Mais pour ces dames et messieurs,
Dont vous redoutez la colère.
Moi, je suis d'un avis contraire,
Car loin qu'un seul d'entre eux se reconnaisse ici,
Tous ils vont m'applaudir et me prôner, j'espère.
Le prétentieux est ainsi:
Nul autre comme lui ne se flatte, ne s'aime:
Il sait bien décocher, dispensateur suprême,
A son meilleur ami, son parent, son voisin,
Un satyrique trait qu'il aiguisa lui-même,

Ou qui lui tomba sous la main ;
Mais que ce même ami qu'il prit pour point de mire,
Aux dépens duquel il fit rire,
S'avise, même innocemment,
De lui retorquer l'argument,
Il dira qu'on lui fait injure.
Quand les plus laids se trouvent beaux,
Comment verrait-on les défauts ?
D'une plus subtile nature.
Un ancien proverbe le dit,
C'est toujours la règle commune,
Tous sont contens de leur esprit,
Aucun ne l'est de sa fortune.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE,

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1850.

L'Académie des Sciences, des Belles-Lettres et des Arts d'Amiens, fut établie dans cette ville par lettres-patentes données à Compiègne au mois de juin 1750.

Ses règlement et statuts furent agréés par le Roi le 30 juin de la même année, registrés au Parlement le 7 août, lus, publiés et enregistrés au Bailliage d'Amiens, le 18 novembre 1750.

L'Académie d'Amiens, supprimée par la loi générale de 1792, a tenu sa dernière séance le 24 août 1793.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS.

L'art. 1 des règlement et statuts du 30 juin 1750 fixait à 30 le nombre des Académiciens résidants, y compris le Maire de la ville, qui était académicien né. Une lettre datée de Versailles, du 23 août 1751, signée du comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'Etat ayant le département des Provinces, informa que Sa Majesté permettait d'ajouter six places d'Académiciens ordinaires.

LISTE DES MEMBRES AGRÉÉS PAR LE ROI LE 30 JUIN 1750.

MM.

Petyst (Louis-Antoine), écuyer, secrétaire du Roi et son avocat au bailliage et siége-présidial d'Amiens.	Mort 9 févr. 1777.
D'Hangest (J.-B.), chanoine et théologal de l'église cathédrale d'Amiens.	Mort . . . . 1758.
Tribert (Etienne), insp. des manufactures.	?
D'Esmery (Denis-Isidore), doct. en médecine.	Mort . . . . 1783.
Doderel (Pierre-Etienne-Antoine-Benoist), président de l'élection d'Amiens.	Mort . . . . 1780.
Damyens de Gomicourt (Auguste-Pierre), secrétaire-général du gouvernement de Picardie et d'Artois.	?
Houzé de Cavillon (Nicolas-René) receveur des tailles.	?
Duquef (Jacques), prêtre, chapelain de l'église cathédrale.	Mort . . . . 1776.
De Bacq (Louis-Nicolas), avocat au Parlement	?
Le Couvreur (Claude-Franç.) id.	Mort. . déc. 1769.
Bernard (Franç-Nic.-Emman.) id.	Mort . . . . 1753.
Boistel de Belloy (Joseph-Réné). id.	?
Baron (Jean-Léonor). id.	Mort 2 janv. 1785.
De Rhodes (le chevalier).	Mort . . . . 1762.
Boislel d'Welles (Jean-Baptiste-Louis), trésorier de France.	Mort . . . . 1778.
D'Inguinbert (Louis-Sylvestre), chanoine et chancelier de l'église Cathédrale.	Mort. . oct. 1785.
Vallart (Joseph), prêtre.	Mort . . . . 1779.
De Wailly (Vincent), receveur des impositions royales.	*Voir nouv. Acad.*

Marié de Toulle (Isidore-Florimond)※, capitaine au régiment de caval. de Grammont. Mort . . . . . .

Du Castel (Charles), conseiller au bailliage et siége présidial d'Amiens. Mort. . août 1789.

Galand de Longuerue, capitaine de cavalerie au régiment de Saluces. ?

Le Picart (Louis), directeur des fermes du Roi et doyen de l'Académie de Soissons. Mort . . . . 1757.

Clergé (Alex..Hyac.), bachel. en théologie de la Faculté de Paris. Mort . . . . 1771.

Chrétien (Léonor) marquis de Monsures, capitaine de cavalerie au régiment d'Escars. ?

Houlleau (François), chanoine de l'église Saint-Nicolas. Mort . . . . 1763.

Lendormi (Jean-Paul), curé de la paroisse de Saint-Jacques. Démissionnaire le 16 nov. 1750.

Le Maire de la ville d'Amiens (1).

Douville, conseiller au présidial d'Abbeville. Mort . . . . 1780.

Choderlos (Jacques-Thomas-Augustin), chanoine et théologal de Péronne. Mort . . . . 1770.

Vrayet, médecin à Abbeville. Mort. . . . . 1758.

(1) Les maires ont été MM. Gilbert-Morel de Bécordel, 1751 à 1755; Ducroquet de Guyencourt, 1755 à 1757; Pierre-François d'Incourt, seigneur d'Hangart, 1757 à 1760, mort en exercice; Gab.-Fl. de Sachy de Carouge, 15 mai 1760-1762; Gilbert-Morel de Bécordel, 1762, mort le 31 octobre 1766; Jean-Baptiste Jourdain de Thieulloy-la-Ville, 1766-1768; L.-Ant Petyst, 1768-1771; Jean-Baptiste Jourdain de Thieulloy, 1771, 24 juin 1776; Mar.-Jean-Baptiste Morgan, 1776-1779; Ch.-Flor. Le Roux, 1779-1783; Delahaye, 1783-1785; Le Caron de Choqueuse, 1785-1788; Galand de Longuerue, 1788-1790.

ACADÉMICIENS ÉLUS.

	MM.	
1751, 22 juin.	Boullenger de Rivery (Claude-Franç.-Félix), lieutenant au bailliage et siège présidial d'Amiens, *remplace M. Lendormi.*	Mort, 24 déc. 1758.
»	Collignon ( ) de l'Académie Royale de chirur. de Paris.	Mort . . . . 1771.
»	Lebel, chimiste.	Dém. le 4 août 1760.
»	Dupuis (J.-B.-Michel), sculpteur.	Mort. . mars 1780.
1752, 21 août.	Bizet (Jaan-Baptiste).	*Voir nouv. Acad.*
1754, 29 avril.	Christophe, architecte.	?
1755, 9 déc.	Bellery, professeur de mathématiques.	Honoraire, le 21 avril 1787.
1757, 17 janv.	Le Blanc de Meillarts, conseiller, *remplace M. Bernard.*	Mort, 11 mai 1789.
1758, 4 déc.	Dargnies de Fresne, avocat à Abville, *remplace M. Vrayet.*	?
1759, 8 janv.	Sellier (Jacques), professeur de mathématiques.	Mort, 20 nov. 1808.
22 juin.	Marteau, docteur en médecine.	Mort, 20 avril 1770.
1761, 13 avril.	De Haussy de Robecourt, docteur en médecine.	Mort . . . . 1766.
1763, 27 juin.	Vaquette de Gribauval, lieut.-gén. de LL. MM. impériales, grand'-croix de l'ordre militaire.	Mort, 9 mai 1789.

1763, 27 juin.	Boullet de Varennes, avocat.	Mort. . . . . ?
1764, 13 nov.	De Richery (l'abbé), chanoine de l'église cathédrale d'Amiens.	Honoraire, le 25 août 1787.
1766, 4 août.	Gauchin, doyen du Collége de médecine d'Amiens.	Mort. . . . . 1776.
1770, 8 janv.	Bourgeois. maître en chirurgie, *remplace M. Le Couvreur.*	Mort. . nov. 1782.
1770, 14 mai.	Sélis, professeur d'éloquence au collége d'Amiens, *remplace M. Marteau.*	Honoraire, le 21 avril 1787.
1770, 9 juillet.	Gossart, avocat, *remplace M. Choderlos.*	?
1771, 6 mai.	Desmery, avocat, *remplace M. Clergé.*	?
6 mai.	Leleu, négociant, secrétaire de la Chambre de commerce d'Amiens, *remplace M. Collignon.*	?
1775, 20 nov.	Vilin, curé de Cormeilles (Oise), chapelain de la cathérale d'Amiens, *remplace M. Gauchin.*	Mort en. . . 1788.
1777, 24 févr.	Boistel de Belloy (fils), avocat, trésorier de France, *remplace M. Petyst.*	*Voir nouv. Acad.*
1778, 9 févr.	Raynard (l'abbé), professeur de philosophie au Collége, *remplace M. Boistel d'Welles.*	*Voir nouv. Acad.*

1779, 25 août.	Denamps, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier (1).	?
1780, 17 avril.	D'Hervillez, doct. en médecine.	
17 avril.	Lapostole, chimiste. id.	*Voir nouv. Acad.*
11 nov.	Rousseau, ingénieur, architecte de la ville, *remplace M. Doderel.*	?
1781, 11 juin.	Duliège, président, trésorier de France au bureau des finances d'Amiens, *remplace M. Christophe*	?
1781, 12 nov.	Rigaud, physicien de la marine, correspondant de l'Académie Royale des sciences, *remplace M. Vallart*	?
1782, 7 déc.	Demaux, secrét. de l'Intendance de Picardie, *remplace M. Bourgeois*	*Voir nouv. Acad.*
1783, 14 juill.	Anselin, maître en chirurgie, *remplace M. d'Esmery.*	*Voir nouv. Acad.*
1785, 11 janv.	Deu de Perthes, directeur-général des fermes et gabelles, *remplace M. Baron.*	id.
1787, 21 avril.	Devin de Serville, recev.-gén. des fermes, *remplace M. Bellery.*	?
id.	De Gomer (comte), Auguste, *remplace M. Sélis.*	*Voir nouv. Acad.*
1787, 25 août.	Bertin (l'abbé), chanoine, principal du collége d'Abbeville.	id.

(1) MM. Denamps, D'Hervillez et Lapostolle avaient été nommés académiciens-adjoints le 12 janvier 1775.

1787, 26 nov.	MAILLART, avocat et présid. de l'Election, *remplace M. l'abbé Vilin.*	?
1789, 25 mai.	RIGOLLOT (Marc-Edme), docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, *remplace M. de Gribauval.*	*Voir nouv. Acad.*
id.	DARGNIES (l'abbé), archidiacre de Ponthieu, vic.-gén. du diocèse, *remplace M. Le Blanc de Meillarts.*	Mort, 17 avril 1796.
23 nov.	DE LA MORLIÈRE, chimiste, teinturier, *remplace M. Du Castel.*	*Voir nouv. Acad.*
id.	DERVELOY, lieut. de l'Election d'Amiens, *remplace M. d'Inguinbert.*	?
1791, 11 janv.	DEJEAN, ingénieur, commandant en second de la garde nationale, *remplace M. Debacq.*	*Voir nouv. Acad.*
1792, 27 févr.	TATTEGRAIN, procureur syndic du département de la Somme, *remplace M. Marié de Toulle.*	?

MEMBRES HONORAIRES.

Le nombre des Académiciens honoraires étrangers, indépendamment de l'Évêque d'Amiens et de l'Intendant de la Province, qui sont Académiciens honoraires nés, devait être de *seize*. (Art. 11 des règlement et statuts du 20 juin 1750.) Mais une lettre du 23 août 1751, datée de Versailles, signée de S. Florentin, permit de le porter à vingt-cinq.

LISTE DES MEMBRES HONORAIRES AGRÉÉS PAR LE ROI LE 30 JUIN 1750.

Mgr. l'Evêque d'Amiens (1).	»
M. l'Intendant de Picardie (2).	»
Gresset (J.-B.) de l'Académie Française et de celle de Berlin.	Mort, 16 juin 1777.
Le Commandeur de la Motte d'Orléans, commandeur de Malte, colonel-général des troupes de Sa Sainteté dans le comtat d'Avignon.	Mort... avril 1771.
Vallier ✻, colonel d'infanterie,	Mort... janv. 1778.
Le R. P. Fery, minime, professeur de mathématiques à Reims.	Mort... sept. 1773.
Besselier (Charles-Etienne).	Mort, 24 avril 1763.
Dom Bouquet, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur.	Mort, 6 avril 1754.
Chauvelin (l'abbé de), conseiller au Parlement.	Mort... janv. 1770.
Chauvelin (le chevalier de), lieutenant-général des armées du Roi, et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté à Gênes.	Mort en. . . 1773.
Vatry (l'abbé), de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres, inspecteur du Collége royal.	Mort, 16 déc. 1769.
Bersin de Villers (J.-B.-Charles), conseiller au grand Conseil et grand rapporteur en la Chancellerie.	Mort . . . . 1753.

(1) Cette place fut occupée par Mgr. L. F. Gabriel d'Orléans de La Motte jusqu'au 10 juin 1774, puis par Mgr. Louis-Charles de Machault, qui lui succéda.

(2) Les Intendants ont été MM. d'Aligre (Etienne-J.-M.-F); Etienne Maynon d'Invau, 24 août 1754; Guillaume-Joseph Dupleix de Bacquencourt, 1766; François-Marie Bruno, comte d'Agay, octobre 1771.

CAPPERONNIER, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Mort, 30 mai 1775.

DE LA FAUTRIÈRE, conseiller au Parlement. Mort. . . . . 1756.

SECOUSSE, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Mort 15 mars 1754.

BRUHIER, docteur en médecine. Mort, 24 oct. 1756.

LE BOULANGER, secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances. Mort. . . . . 1758.

DE MONTESQUIEU (le président), membre de l'Académie Française. Mort, 10 fév. 1755.

GUASCO (l'abbé), des Académies de Berlin, Tortone, etc. Mort 10 mars 1784.

LEBOEUF (l'abbé), de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Mort 10 avril 1760.

BELIDOR (Bernard-Foreste), chev. de l'ordre militaire de St.-Louis, colonel d'infanterie. Mort, 8 sept. 1761.

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

1751,	MM.	
26 avril,	Le Père ROBBE de l'Ordre des Feuillants, professeur de botanique. *(Il avait été porté comme surnuméraire sur la liste des académiciens honoraires, le 24 mars 1751.)*	Mort. . . . . ?
12 juil.	De CHAUVELIN, intendant des finances.	Mort... mars 1767.
Id.	DUCLOS, de l'Académie française.	Mort 26 mars 1772.
Id.	SIMON, de l'Académie royale de chirurgie.	Mort 21 oct. 1770.
Id.	De REDMONT (le chevalier), brigadier des armées du roi, lieutenant du roi à Amiens.	Mort . . . . 1778.

1751,
12 juill. Don Noel, religieux bénédictin de la congrégation de St.-Maur. Mort . . . . 1782.

2 octob. De Saint-Florentin (le comte) ministre et secrétaire d'Etat. Mort . . . . 1776.

De Boismont (l'abbé Thyrel), membre de l'Académie française. Mort 20 déc. 1786.

Dom Vaissette (Joseph), religieux bénédictin de la congrégation de St.-Maur, *remplace M. de Montesquieu.* Mort 10 avril 1756.

1753,
21 avril. De Gournai, intendant du commerce. Mort . . . . 1759.

12 mai. Titon de Tillet, commissaire provincial des guerres. Mort 26 déc. 1762.

1756,
8 mars. Clairaut, de l'Acad. des sciences, *remplace M. de la Fautrière.* Mort 17 mai 1765.

3 mai. Du Mont Buttel, censeur royal, secrétaire de la commission pour les limites des colonies en Amérique, *remplace Dom Vaissette.* Mort . . . . 1789.

13 déc. Le Camus, docteur en médecine, auteur du journal Economique, *remplace M. Bruhier.* Mort 2 janv. 1772.

1759,
9 juilll. Don Caffiaux, religieux bénédictin de la congrég. de St.-Maur, *remplace M. de Gournai.* Mort 26 déc. 1777.

1760,
28 avril. Don Pardessus, religieux bénédictin, historiographe de Picardie, *remplace l'abbé Lebœuf.* Mort . . . . 1781.

1761, 1.er déc.	Le marquis de Crillon, lieutenant général des armées du roi, commandant général de la province de Picardie, *remplace M. Belidor.*	Mort . . . . 1796.
1763, 27 juin.	Bucquet, procureur du roi au bailliage de Beauvais.	Mort 13 avril 1801.
1770, 2 avril.	Le marquis de Masso de la Ferrière, gouverneur de la ville d'Amiens.	Mort . . . . 1782.
Id.	De Magnanville, garde du Trésor royal.	?
Id.	De Gomer (le chevalier), brigadier des armées du roi, lieutenant du roi à Bapaume.	?
Id.	Boutin, intendant des finances de Picardie.	?
1770, 2 avril.	Delille (l'abbé Jacques), professeur d'humanités à l'université de Paris.	Honor. de la nouvelle Académie.
9 juillet.	Dupleix de Pernant, brigadier des armées du roi.	?
1771, 1.er juill.	Le marquis de Mailly, maître de camp au régiment royal Pologne.	?
1772, 13 janv.	Dupleix de Bacquencourt, ancien intendant de Picardie, *remplace Duclos.*	?
Id.	L'abbé de Crillon, *remplace M. le Camus.*	Mort 26 juin 1789.
1773, 15 nov.	L'abbé Dicquemare, membre de plusieurs Académies, *remplace le R. P. Féry.*	Mort... avril 1789.

1773,
20 déc. D'Agay, fils, avocat général au parlement de Besançon, *remplace M. le marquis de Chauvelin.* Mort . . . . 1788.

1775,
19 juin. Maugendre, subdélégué et secrétaire de l'intendance d'Amiens, *remplace M. Capperonnier.* Mort . . . . 1783.

1776. Laurent de Lionne, directeur général du canal de Picardie. ?

1777,
4 août. Laurent de Villedeuil, maître des requêtes, secrétaire des commandements de Mg. le comte d'Artois, *remplace Gresset.* ?

Id. Elie de Beaumont, intendant des finances de Mg. le comte d'Artois, *remplace M. Simon.* Mort . . . . 1787.

1778,
12 janv. Clicquot de Blervache, inspecteur général du commerce, *remplace Dom Caffiaux.* Mort 31 juil. 1796.

9 févr. Le vicomte de la Maillardière, lieutenant du roi de la province de Picardie, *remplace M. Vallier.* Mort . . . . 1804.

1779,
22 févr. De Wailly (Noel-François), grammairien, *remplace le chevalier de Redmomt.* Mort 7 avril 1801.

1780,
11 nov. L'abbé Guenée, chanoine d'Amiens, sous-précepteur de Mg. le duc d'Angoulême. Mort 27 nov. 1803.

Id. Pigault de l'Epinoy, ancien maire de la ville de Calais. ?

1781, 12 nov.	Le duc de Croy d'Havré.	?
1782, 11 nov.	Le marquis de la Ferrière, gouverneur de la ville d'Amiens.	?
Id.	Le comte de Choiseul Gouffier, de l'Académie française, ambassadeur à la porte Ottomane.	*Voir nouv. Acad.*
Id.	De la Tour (Maurice-Quentin) conseiller de l'Académie royale de peinture.	Mort 17 fév. 1788.
1783, 24 févr.	Raup de Baptestein, censeur royal, *remplace Dom Noel.*	?
1784, 16 févr.	Rolland, président aux requêtes du palais.	Mort 15 nov. 1793.
16 août.	Le duc de Charost, lieutenant général de la province de Picardie.	Mort 27 oct. 1800.
1784,	L'abbé Delambre.	Mort . . . . 1789.
1785, 24 janv.	Colombier, docteur régent de la faculté de médecine de Paris, inspecteur général des hôpitaux.	Mort 4 août 1789.
1787, 22 janv.	Le Père Pingré, de la congrégation de France et de l'Académie des sciences, *remplace M. l'abbé de Boismont.*	Mort 1.er mai 1796.
21 avril.	Bellery, ancien membre titulaire.	?
Id.	Selis, ancien membre résidant.	Mort 19 févr. 1802.
14 août.	De Villequier (le duc).	?
25 août.	Le Sueur, maître de chapelle de la cathédrale de Paris.	*Voir nouv. Acad.*

1787,		
25 août.	Berruer, sculpteur du roi, auteur du buste de Gresset.	?
Id.	L'abbé Richery, ancien membre résidant.	?
26 nov.	Le prince de Poix.	?
1788,		
24 nov.	De Lalande, membre de l'Acad. royale des sciences.	Mort 4 avril 1807.
1789,		
25 mai.	Cousin (Jacques-Antoine), de l'Académie royale des sciences.	Mort 29 déc. 1800.
Id.	Le baron Dumont de Courset, capitaine au régiment de Bourgogne cavalerie, botaniste, horticulteur.	*Voir nouv. Acad.*
23 nov.	L'abbé de Montlinot (Joseph-Leclerc), chanoine de Lille, docteur en médecine, *remplace M. Colombier.*	Mort . . . . 1801.
1791.	Le comte de Périgord (Marie-Gabriel-Talleyrand), ancien gouverneur de la Province.	?
Id.	De Machault (Louis), évêque d'Amiens.	Mort 11 juill. 1820.
Id.	Le comte d'Agay, intendant de la province de Picardie.	?

PROTECTEURS.

L'art. III des statuts porte : l'Académie aura un protecteur perpétuel qui sera élu à la pluralité des voix, son élection n'aura d'effet qu'autant qu'elle sera confirmée par sa Majesté.

Art. IV. Le protecteur ne sera pris que dans le nombre des princes, ducs, pairs et gouverneurs des provinces et des villes et pour cette fois (30 juin 1750) sa Majesté nomme :

MM.

30 juin 1850, Mort en sept. 1769. Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, pair de France, Vidame d'Amiens, lieutenant-général de ses armées, lieutenant de sa compagnie des chevaux légers de sa garde ordinaire, gouverneur de la ville et citadelle d'Amiens et de Corbie, lieutenant-général de la province de Bretagne au comté Nantois, et l'un des honoraires de l'Académie des sciences.

1769. Gabriel-Marie de Talleyrand de Périgord, prince de Chalais, grand d'Espagne de première classe, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de ses ordres, commandant en chef pour sa majesté dans la province du Languedoc, gouverneur-général de la province de Picardie.

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE.

Aux termes des art. VII, VIII, IX et X, l'Académie a trois officiers, savoir : un directeur, un chancelier et un secrétaire. — Le directeur est tiré au sort tous les six mois. — Le chancelier est tiré au sort dans le même temps que le directeur. — Le secrétaire, élu à la pluralité des voix, est perpétuel.

PRÉSIDENT PERPÉTUEL.

Gresset, de l'Académie française, pourvu de la prési-

dence perpétuelle, avec l'agrément du roi, déclare après la séance d'installation qu'il préside, refuser cet honneur.

	Directeurs :	*Chanceliers :*
	MM.	MM.
1750, 1.er oct.	Damyens.	»
1750, 1.er oct.	Du Castel.	Petyst d'Authieulle.
1751, 1er mars.	D'Esmery.	Boistel d'Welles.
23 août.	Collignon.	Baron.
1752, 28 févr.	Marié de Toulle.	D'Inguinbert.
25 août.	Collignon.	Baron.
1753, 26 févr.	Bizet.	D'Esmery.
13 août.	L'abbé Duquef.	Marié de Toulle.
1754, 4 mars.	Houzé de Cavillon.	Baron.
25 août.	Dupuis.	L'abbé Duquef.
1755, 24 févr.	Bizet.	Du Castel.
25 août.	D'Esmery.	Baron.
1756, 23 févr.	De Bellery.	D'Hangest.
25 août.	Clergé.	»
1757, 28 févr.	Le Blanc de Meillarts	D'Esmery.
25 août.	De Wailly.	Le Couvreur.
1758, 27 févr.	Houzé de Cavillon.	Christophe.
25 août.	Boistel d'Welles.	De Wailly.
1859, 5 mars.	Duquef.	Bizet.
25 août.	De Rhodes.	Boistel de Belloy.
1760, 25 févr.	Duquef.	De Wailly.
25 août.	Scellier.	Baron.
1761, 23 févr.	Bizet.	Duquef.
25 août.	Houlleau.	Boistel.
1762, 1er mars.	De Bacq.	De Wailly.
25 août.	Galand de Longuerue.	Dupuis.
1763, 28 févr.	Houzé.	Baron.

1763, 25 août.	Boullet de Varennes.	Dargnies de Fresnes.
1764, 27 févr.	Tribert.	Douville.
25 août.	Doderel.	De Haussy de Robecourt
1765, 25 févr.	Baron.	Ducastel.
25 août.	Clergé.	De Haussy de Robecourt
1766, 24 févr.	Marteau.	Collignon.
25 août.	De Wailly.	Gauchin.
1767, 23 févr.	De Richery.	D'Esmery.
25 août.	Boistel de Belloy.	Tribert.
1768, 29 févr.	Christophe.	Pétyst.
25 août.	Scellier.	Marié de Toulle.
1769, 27 févr.	Clergé.	Marié de Toulle.
25 août.	Christophe.	De Wailly.
1770, 5 mars.	Boullet de Varennes.	Baron.
25 août.	Clergé.	Christophe.
1771, 25 févr.	Boullet de Varennes.	Houzé de Cavillon.
25 août.	De Bray.	De Wailly.
1772, 24 févr.	Petyst.	Baron.
25 août.	Boistel, avocat.	Galland de Longuerue.
1773, 1er mars.	Gossart.	De Monsures.
25 août.	De Richery.	Boistel.
1774, 28 févr.	D'Esmery, avocat.	»
25 août.	Dargnies de Fresne.	Douville.
1775, 20 févr.	Marié de Toulle.	Baron.
25 août.	Douville.	De Wailly.
1776, 26 févr.	Scellier.	Gossart.
25 août.	De Wailly.	Baron.
1777, 24 févr.	D'Esmery, médecin.	De Richery.
25 août.	De Bacq.	Bourgeois.
1778, 23 févr.	Scellier.	Dargnies de Fresnes.
25 août.	Houzé de Cavillon,	Vilin.
1779, 22 févr.	De Richery.	Douville.

1779, 25 août.	Marié de Toulle.	Le Blanc de Meillarts.
1780, 28 févr.	Boistel de Belloy, fils.	D'Esmery, avocat.
25 août.	Boistel de Belloy, père.	Du Castel.
1781, 26 févr.	D'Hervillez.	Reynard.
25 août.	De Richery.	»
1782, 25 févr.	Rousseau.	Leleu.
25 août.	»	»
1783, 24 févr.	Baron.	Reynard.
25 août.	Vilin.	De Wailly.
1784, 16 févr.	D'Hervillez.	Bizet.
25 août.	Vilin.	Reynard.
1785, 28 févr.	Leleu.	Rigault.
25 août.	Vilin.	Boistel de Belloy, fils.
1786, 27 févr.	Demeaux.	Rousseau.
25 août.	Reynard.	Marié de Toulle.
1787, 26 févr.	Boistel de Belloy, fils, élu (1).	»
25 août.	Reynard.	Deu de Perthes.
1788, 25 févr.	Gossart.	Scellier.
25 août.	Devin de Serville.	Rousseau.
1789, 2 mars.	Bizet.	Maillart.
16 nov.	Les officiers sont continués (2).	

(1) Dans la séance du 12 février de cette année, la proposition faite par l'un des membres de continuer le bureau pendant le premier semestre, afin de lui procurer la gloire de présider à l'inauguration du buste de Gresset, qu'il avait préparée, avait été adoptée. Mais dans la séance du 26, M. Reynard ayant témoigné le désir que l'Académie, au lieu de continuer les officiers, les tirât au sort, ou nommât quelqu'un de la famille de Gresset; l'Académie désigna M. Boistel de Belloy fils, qui avait épousé M.lle de Toulle, nièce de Gresset.

(2) Les évènements avaient empêché l'Académie de tenir régulièrement ses séances.

1790,	22 févr.	Les officiers sont continués.
	25 août.	Galland de Longuerue. De Gomer.
1791,	28 févr.	De Monsures. Gossart.
	22 août.	Denamps. D'Hervillez.
1792,	27 févr.	Rigault. Gossart.

Secrétaires perpétuels :

MM. Baron, du 1.er octobre 1750 au 2 janvier 1785.
Gossart, du 11 janvier 1785 au 24 août 1793.

Trésoriers :

MM. Houzé de Cavillon, du 11 mars 1754 au 15 janvier 1791.
(Il donne sa démission le 22 février 1790.)
Derveloy, du 15 janvier 1791 au 24 août 1793.

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

Cette Société fut créée le 25 floréal an VII, par suite d'un arrêté de l'administration centrale du 7 pluviôse, provoqué par une circulaire du Ministre de l'intérieur du 3 floréal an VI. Elle dura du 5 ventôse an VII au 30 ventôse an XI.

La Société (art. 2. du régl.) se composait provisoirement de vingt membres résidants dans le département, de quarante associés correspondants républicoles et d'associés correspondants étrangers dont le nombre n'était pas encore fixé.

La première réunion eut lieu le 5 ventôse au VII.

FONDATEURS.

Membres composant le noyau de la Société (Sic).

An VII, 5 vent.	MM.	Démis. Correspond. le 25 flor. an VII.
	Azéronde (hortillon).	
	Brasle.	*Voir nouv. Acad.*
	Delahaye.	id.
	Dubos.	id.
	Gorguette d'Argoeuves.	id.
	Lequieu de Moyenneville (oncle).	id.
	Lapostolle (de l'anc. académie).	id.
	Pétyst de Morcourt.	Mort . an VIII.
	Tranoy, docteur en médecine, professeur d'histoire naturelle.	*Voir nouv. Acad.*

MEMBRES ÉLUS.

An VII,	MM.	
25 flor.	Caron du Cambot, propriétaire cultivateur, au Cambot près Boves.	?
id.	Dejean, membre de l'anc. acad.	*Voir nouv. Acad.*
id.	Demeaux, secrét. de la préfecture, membre de l'ancienne académie.	id.
id.	Ducroquet de Saveuse, propriétaire cultivateur, à Saveuse.	id.
id.	De Gomer (Auguste), membre de l'ancienne académie.	id.
id.	Jourdain de Thieulloy, propriétaire cultivateur.	id.
id.	Lequieu de Moyenneville (neveu), propr. à la Vallée (faub. Noyon).	id.
id.	Lendormi, docteur en médecine.	id.

An VII,		
25 flor.	Massey, négociant à Amiens.	*Voir nouv. Acad.*
id.	Marssal, ancien négociant, cult.	id.
id.	De Virgile, commandant de la citadelle d'Amiens.	id.
5 prair.	Jourdain de l'Eloge, ancien négociant, cultivateur.	id.
An VIII,		
5 frim.	Palissot.	Remplacé le 15 nivose, an IX.
id.	Berville.	*Voir nouv. Acad.*
15 vent.	Boistel de Belloy, membre de l'ancienne académie.	id.
id.	De Rune.	id.
An IX,		
15 niv.	Didier, remplace M. Palissot.	Mort le 15 pluviôse, an X.
id.	Derveloy.	Mort 2 fruct. an XI.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NOMMÉS PAR LE DÉPARTEMENT.

Date de l'acceptation.	MM.	
An VII,		
6 vent.	Pincepré, propriétaire à Buire (canton de Roisel).	*Voir nouv. Acad.*
22 germ.	Soyer, cultivateur, propriétaire au Hamel.	id.
26 pluv.	De Bussy, propriétaire, cultivateur à Rouvrel.	id.
id.	Delaunay, propriétaire, cultivateur à Mailly.	id.

An VII,

20 pluv.	Œuillo, propriétaire, cultivateur aux Bruyères près Saint.-Valery-sur-Somme.	*Voir nouv. Acad.*
» vent.	Torchon, propriétaire, cultivateur à Lihu.	id.
Id.	Andrieu, propriétaire, cultivateur à Equennes.	id.
26 pluv.	Boucher, directeur des douanes à Abbeville.	id.
Id.	Delair, propriétaire, cultivateur au Mont-Renaud.	id.
Id.	Boyenval, propriétaire, cultivateur à Villers-lès-Roye.	?
Id.	Grignon, propriétaire, cultivateur à Lucheux.	*Voir nouv. Acad.*
Id.	Judcy, médecin à Abbeville.	id.

An VII, *Correspondants élus par la Société.*

	MM.	
25 frim.	Morgan, propriétaire, cultivateur à Maricourt.	*Voir nouv. Acad.*
25 flor.	Azéronde, hortillon à la Voirie, ancien résidant.	?
14 mess.	Besse, pharmacien à Montdidier.	*Voir nouv. Acad.*
22 mess.	Hébert, ingénieur ordin. à Montd.	id.
16 ther.	Duméril, professeur d'histoire naturelle au muséum, à Paris.	id.
22 ther.	Chaumontel, professeur vétérinaire à Alfort.	id.
8 fruct.	Baillon, inspecteur des domaines et bois du Ponthieu, à Montreuil-sur-Mer.	Mort . . an II.

An VII,		
25 fruct.	Dupuget, propriétaire, cultivateur à Hargicourt.	Mort le 15 ventôse, an X.
27 fruct.	Descroisilles, chimiste à Leseuve, près Rouen.	*Voir nouv. Acad.*
An VIII,		
21 br.	Du Mont de Courset, propriétaire à Courset près Samer, Pas-de-Calais.	id.
29 frim.	Tournier.	id.
Id.	Clerc Landresse.	id.
Id.	Bralle, ancien membre résidant.	id.
15 pluv.	Charost Béthune.	Mort le 15 ventôse, an X.
29 pluv.	Le Carlier d'Herlye.	*Voir nouv. Acad.*
An IX,		
5 frim.	Salverte (Eusèbe), à Paris.	id.
An X,		
29 vent.	Le Marchant de Gomicourt.	id.
Id.	De Lamorlière, teinturier, membre de l'ancienne académie.	id.

MEMBRE HONORAIRE.

An IX,	M.	
29 frim.	Quinette, préfet du département de la Somme.	id.

BUREAU.

Le bureau se composait d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier (Art. 6 du régl.). Les nominations se faisaient à la première séance de l'année; (Art. 7.) toutes les élections, à la majorité absolue des

membres présents... l'assemblée composée des deux tiers au moins des membres de la société.

Dates.	Présidents.	Vice-Présid.	Secrétaires.	Vice-Secrétaires.	Trésoriers
An VII, 5 vent.	Pétyst.	Delahaye.	Bralle.	Lapostolle.	. . .
5 prair.	. . . .	. . . .	. . . . .	. . . . .	Demeaux
An VIII 25 bru.	Delahaye.	. . . .	Bralle.	. . . . .	Demeaux
An IX, 15 fr.	. . . .	. . . .	Boistel de Belloy.	. . . . .	. . .
An X, 15 niv.	Lapostolle.	Demeaux.	Boistel de Belloy.	Lendormy.	. . .
An XI, 1er br.	Lapostolle.	Demeaux.	Lendormy.	Boistel de Belloy.	Demeaux

La société d'agriculture désirant se rendre de plus en plus utile prit, par délibération du 29 nivôse an X, le titre d'Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme.

Cette décision fut approuvée le 26 ventôse an X suivant avis du 28 du même mois du Préfet du département de la Somme.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS.

MEMBRES FAISANT PARTIE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE.

MM.

Berville, négociant, président de canton.	Démiss. . . 1816.
Boistel de Belloy, jurisconsulte.	Mort le 6 sep. 1824.
Dejean, ministre, directeur de la guerre.	Hon., 31 déc. 1811.
Demeaux, secrétaire-général de la Préfecture.	Mort, 8 janv. 1806.
Delahaye, négociant.	Mort . . déc. 1814.
Derveloy, jurisconsulte.	Mort, 20 août 1803.
Dubos, propriétaire-cultivateur.	Mort, 7 févr. 1823.

Ducroquet de Saveuse, propriét.-cultivat.	Mort; 24 juin 1826.
De Rune, id.	Corr.. vent. an XII.
Gorguette d'Argobuves, id.	Honoraire, 1839.
Jourdain de l'Eloge, négociant.	Mort, 20 avr. 1809.
Jourdain de Thieulloy, propriét.-cultiv.	Mort . . . . 1826.
Lapostolle, professeur de physique et de chimie.	Mort, 16 juil. 1832.
Lendormy, docteur régent de la Faculté de Paris.	Mort. . . an XII.
Lequieu de Moyenneville, propriét.-cultiv.	Mort, janv. 1812.
Maressal, id.	Mort, 15 sep. 1820.
Massey, négociant.	Mort, 6 févr. 1819.
Trannoy, docteur en médecine, professeur d'histoire naturelle.	Démiss. . . . . ?
Virgile, ancien lieut. de Roi de la citadelle.	Mort, 18 fév. 1832.

La Société d'Agriculture avait rédigé dans son projet un article ainsi conçu : « Les membres de l'ancienne Académie de cette ville qui n'étaient pas de la Société d'agriculture, seront invités à se placer dans les sections auxquelles ils appartenaient avant la suppression de l'Académie. » Aussitôt son organisation, la nouvelle Académie s'empressa de mettre cet article à exécution. Les anciens membres répondirent à cet appel, et l'Académie s'augmenta de :

An II,	MM.	
15 ger.	Anselin, chirurgien en chef du dépôt de mendicité.	Mort, mars 1810.
	Boistel de Belloy (père), jurisconsulte.	Mort 19 prair. an XI
	Bizet, propriétaire.	Mort, 31 déc. 1808.

Brasle (l'abbé), curé dans l'Oise.	C., 31 mars 1808(1).
Démery ou d'Esmery, jurisconsulte.	Mort, déc. 1811.
Deu de Perthes, receveur-général des douanes de Rouen.	Corr. 31 déc. 1811.
De Wailly (Vincent).	Mort, 16 avr. 1815.
De Lamorière, teinturier.	Mort, 25 nov. 1812.
Rigollot, docteur en médecine.	Mort, 29 sept. 1832.
Scellier, prof. de mathématiques.	Mort . . . . 1809.
Tournyer (l'abbé), ancien profes. de physique et de mathématique.	Dém. 31 déc. 1806.

ACADÉMICIENS ELUS.

An II,	MM.	
15 prair.	Acher, juge au tribunal civil d'Amiens.	Corresp . . . 1808.
An XII,		
16 pluv.	Clausel, vicaire-général du diocèse d'Amiens.	Correspondant, 30 novembre 1807.
id.	Rivoire, archiviste du département de la Somme.	Correspondant, 29 avril 1809.
id.	Desprez, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier.	Mort. . . . . ?
id.	Levrier, président du tribunal, correspondant de l'Institut.	Mort, 10 mars 1825.
id.	Petit, juge au tribunal d'appel de la Somme.	Mort. . . . . ?

(1) L'Académie, revenant sur la décision le 30 avril, attendu que l'abbé Brasle n'a point quitté le diocèse, le maintint parmi les résidants. — Il ne devint correspondant que le 31 décembre 1811, avec faculté de reprendre sa place, s'il rentrait dans le diocèse d'Amiens.

An XII,		
16 pluv.	Pommyer de Rougemont, chanoine de la Cathédrale.	Mort, 30 avr. 1813.
15 vent.	Limonas, juge, puis conseiller à la Cour d'appel.	Mort, 8 févr. 1830.
id.	Gorin (l'abbé), chanoine, puis proviseur du lycée.	Dém., 4 sept. 1830.
An XIII,		
1 pluv.	Laurendeau, avocat, administrateur des hospices.	Mort, 12 juin 1827.
An XIII,		
1 pluv.	De Gomer (comte Auguste), propriétaire à Quevauvillers.	Correspondant, 15 avril 1806.
1806,		
28 fév.	Bouttevillle, juge, puis président à la Cour impériale.	Correspondant, 15 janvier 1821.
id.	De Sambucy, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.	Correspondant, 30 juin 1808.
15 nov.	Reynard (l'abbé), ancien professeur de physique, et de l'ancienne Académie.	Mort, 9 mai 1818.
1807,		
31 déc.	De Bray (Augustin), négociant, maire de la ville.	Mort. . . . .
1808,		
31 dec.	Morgan de Béthune, avocat, puis procureur-général.	Mort, 2 nov. 1830.
1809,		
28 fév.	Cornet d'Incourt, négoc., député, direct. général des contributions directes.	Démissionnaire, 30 novembre 1831.
id.	Vaisse de Rainneville, propriétaire-cultivateur, à Allonville.	Démissionnaire, 23 septembre 1824.
id.	Barrier, docteur en médecine, directeur de l'école préparatoire	»

1809,		
30 juin.	Lemerchier (Gabriel) ✻, docteur en médecine, puis maire de la ville.	Honoraire . 1841.
31 juill.	Ducroquet de Guyencourt, propriétaire-cultivateur.	Correspondant, 15 juin 1821.
1810,		
30 avril.	De Maussion, recteur de l'Académie universitaire d'Amiens.	?
1812,		
31 janv.	De Sambucy (l'abbé).	?
id.	Dijon, professeur de littérature, puis recteur.	Mort 15 mars 1823.
1813,		
27 févr.	De Lamorlière (Natalis), teinturier, puis percepteur à Amiens.	Mort, 4 déc. 1842.
30 avril.	Facquez, pharm., membre du jury méd., *remplace M. de Rougemont.*	Mort, 8 sept. 1833.
1818,		
15 juin.	Godin, profes. d'éloquence au lycée d'Amiens, chan. de la cathédrale.	Mort, 29 mai 1826.
id.	Dauzet, secrétaire-général de la Mairie.	Démissionnaire, 2 novembre 1830.
id.	Raynard, pharmacien, membre du jury médical.	Mort, 22 déc. 1837.
id.	Caumartin, procureur du Roi, député, président à la Cour royale.	Mort . . . . 1843.
id.	Bosquillon de Fontenay, avocat-général à la Cour d'appel, puis conseiller à la Cour de Paris.	Correspond....18...
id.	Rigollot, fils ✻, doct. en médecine, professeur à l'école de médecine.	»
1819,		
31 mars.	Hanocq, conseiller et président à la Cour royale.	Mort, 6 janv. 1839.

1819, 31 mars.	MACHART (Auguste) ✻, avocat, conseiller à la Cour d'appel.	»
id.	ANSELIN, av., cons. de Préfecture.	»
1821, 15 mars.	MATHEZ, conseiller à la Cour royale.	Mort, 21 sep. 1828.
1821, 15 mars.	THUILLIER DE BEAUFORT, officier supérieur au corps royal du génie.	Mort . . . . 1824.
id.	BARON, garde de la Bibliothèque communale	Mort, 4 févr. 1826.
1823, 15 juill.	JOURDAIN (Léonor), professeur de belles-lettres.	Honoraire... 1843.
id.	CHEUSSEY ✻, architecte de la ville et du département.	Honoraire... 1850.
1825, 1 août.	ROUTIER ✻ (J.-B.), docteur en chirurgie, profes. à l'école de méd.	Mort . . . . 1839.
id.	MALLET ✻, négociant, membre de la Chambre de commerce.	Honoraire... 1843.
12 août.	LAURENT-COULON, nég., membre de la Chambre de commerce.	Démission... 1839, n'a point accepté.
1827, 31 mai.	BERTIN (l'abbé), chanoine, membre de l'ancienne Académie, invité à reprendre son rang.	Mort, 25 avril 1830.
3 juin.	HUBERT, professeur de rhétorique au collége royal.	Correspond.t 1833.
30 juin.	MOURGUES (Scipion), manufacturier à Beauval-lès-Doullens.	Quitte Amiens le 2 novembre 1830.
5 juin.	Liadières ✻, capitaine au corps royal du génie.	Correspondant, 30 avril 1830.
30 juin.	Picart (aîné), négociant.	Dém., 31 juil. 1828.

1827,		
14 août.	DURAND, inspecteur, puis recteur de l'Académie.	Correspondant. . .
1829,		
15 juill.	VINCENT (l'abbé), professeur de seconde au Collége.	Dém., 28 fév. 1834, honor. . . 1839.
. . juin.	CRETON, avocat, dép., membre de l'Assemblée const. et législative.	»
juin.	GUILLON ✻ (1), rect. de l'Académie.	Corr., 31 mai 1830.
1830,		
31 mars.	DESMARQUET, avocat.	Mort . . . . 184 .
id.	LE SERGENT D'HENDECOURT, conseiller à la Cour.	Correspondant, 15 décembre 1831.
30 avril.	OBRY, avoué, juge au tribunal civil.	»
10 juin.	PAUQUY (Charles), doct. en médec., professeur à l'école préparatoire.	»
15 juill.	RIQUIER ✻, négoc., puis conseiller de Préfecture.	Mort, 27 avril 1842.
8 nov.	CARESME, professeur de mathémaques au Collége.	Correspond., 1843.
8 nov.	VIVIEN, procureur-général.	id. 183 .
1831,		
17 févr.	MAROTTE (Henri) ✻, chef de divis., puis cons. et secrétaire-général de la Préfecture.	»
17 févr.	DECAÏEU, procureur du Roi, conseiller à la Cour.	»
15 déc.	DE CAYROL ✻, ancien commissaire des guerres et député.	Correspond. . . . ?
15 déc.	PASCALIS, procureur-général près la Cour royale.	?

(1) Reçu le 15 juillet.

1831,
30 déc. DEMARSY, ancien négociant, membre du conseil municipal, Démiss. . . . 1839.

1832,
17 févr. DUROYER ✻, ancien officier d'artillerie, maire de la ville. Hon., 23 fév. 1850.

15 mai. JOURDAIN-HERBET, nég., membre de la Chambre de commerce. Démis. . . . . ?

1833,
30 mai. BOULLET✻, président, puis premier président à la Cour d'appel. »

id. MAUME, inspecteur de l'Académie d'Amiens. Corresp. . . . . ?

30 juill. JOURDAIN (Louis), professeur au Collége, puis recteurà Pau. Corresp. . . . . ?

1834,
30 févr. DAVELUY ✻, prés. du trib. de com. et de la Chambre de commerce. »

id. QUENOBLE, prés. du tribunal civil. Corresp.t . . 1848.

15 mars. DELORME, professeur de mathématiques au Collége- Corresp. . . 1841.

15 juill. DURIEZ, maire de Vers, membre du Conseil d'arrondissement. Corresp. . . 1841.

16 août. DEWAILLY, (Julien), cultivateur à Cagny, négociant à Amiens. »

1835,
28 mars. MALLET, professeur de philosophie au Collége, recteur à Rouen. Corresp. . . 1839.

14 nov. HUBERT ✻, inspecteur de l'Académie universitaire. Corresp. . . 1841.

1836,
28 mai. COQUEREL ✻, ingénieur en chef des mines à Amiens. Mort, 16 mai 1839.

1837,
11 mars. ROUSSEL (Louis), avocat, conseiller à la Cour royale. Mort 12 sept. 1844.

1837, 28 mai.	Machart (Auguste), fils ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées.	Corresp. . .	1847.
21 juill.	Garnier, professeur, conservateur de la Bibliothèque.	»	
?	Spineux, propriétaire-cultivateur, secrétaire du Comice agricole.	Mort, 18 mai	1846.
?	Hardouin (Henri), avocat, puis avoué à la Cour Royale.	Corresp. . .	1847.
1838, 10 févr.	Tavernier ✻, docteur en médecine, professeur à l'école préparatoire.	»	
24 févr.	Damay, ✻ procureur du Roi, puis avocat-général et procur.-gén.	Hon. 22 mars	1849.
10 mars.	Roussel (Martial), archiviste, puis direct. de la maison de correction.	»	
28 avril.	Pollet, professeur de physique et de chimie au Collége.	»	
1839, 10 mars.	Bor, pharmacien, membre de la Société médicale.	»	
?	Dubois (Amable) doct. en médecine.	»	
1840, 22 févr.	Andrieu, docteur en médecine.		
?	Hauser, prof. de math. au Collége.	Corresp. . .	1840.
?	Lebreton ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.	Corresp. . .	1847.
?	Galoppe d'Onquaire, homme de lettres, memb. de plusieurs acad.	Démis. . . .	1846.
1842. ?	Lavernier, sec.-gén. de la Mairie.	Mort, 15 août	1844.
25 juin.	Dauphin, cons. à la Cour d'appel.	»	
30 juill.	Breuil (Auguste), avocat, juge-de-paix du 1.er arrondissement.	»	
19 août.	Mathieu, aîné, ancien négociant.	»	

1843,
25 fév. FEVEZ (Hippolyte), doct. en méd., professeur à l'école préparatoire. »

» HENRIOT (Alphonse), ancien négoc., memb. de la Chambre de comm. Mort . . . . 1847.

1846. BOUTHORS (Alex.), greffier en chef de la Cour. »

? DUVAL (Raoul), cons. à la cour roy.le. ?

? HENRIOT (Hippolyte), ancien nég. et juge au tribunal de commerce. »

14 nov. ALLOU, avocat, depuis rect. de l'Académie départ.le de la Somme. »

1847,
13 fév. FORCEVILLE-DUVETTE, ancien nég. et memb. de la Chambre de com. »

1848,
22 juil. ALEXANDRE, docteur en médecine, professeur à l'école secondaire. »

25 nov. FOLLET, docteur en médecine, médecin des prisons. »

1849,
13 juill. FLOUCAUD ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées »

PROTECTEUR (1).

An XI,
5 messidor. Napoléon Bonaparte, premier Consul, puis Empereur et Roi.

HONORAIRES.

Le réglement du 25 germinal an XI, portait: Art. 1.er L'Académie *est composée de trente-six membres résidents et de trois honoraires.* Une délibération du 29 nivôse an XI avait

(1) Ce titre n'a plus été donné dans la suite.

désigné pour remplir ces trois places, le Préfet (M. Quinette); l'Évêque (M. Villaret), et l'abbé Jacques Delille. La liste publiée à la fin du règlement ne comprend que ces trois noms.

Le 15 messidor an XI, le règlement modifié et définitivement arrêté porte : L'*Académie est composée de trente-six membres résidents, d'honoraires et d'associés.* Le nombre de ces derniers n'est point spécifié ; mais le Préfet, l'Evêque, le Maire, désignés seulement par leur titre, sont académiciens honoraires de droit.

La suite chronologique peut être établie ainsi qu'il suit :

An XI,

29 niv. Le Préfet du département de la Somme (1).

(1) Les membres honoraires à ce titre ont été :

MM. Quinette	
Le baron Poitevin-Messemy	**30 novembre 1810.**
Le comte Latour du Pin.	**25 mars 1813.**
Alex. de Lameth	**15 juillet 1814.**
Cavaignac.	**10 juin 1815.**
Seguier de Saint-Brisson	**12 juillet 1815.**
Le comte de Lavieuville	**15 mai 1816.**
Le comte Lezay Marnesia	**14 septembre 1816.**
Le comte d'Allonville	**1.er octobre 1817.**
Le comte de Tocqueville-Clerel	**27 juin 1823.**
Le marquis de Villeneuve-Bargemont . .	**21 juin 1826.**
Didier	**6 août 1830.**
De Lacoste	**12 janvier 1831.**
Fumeron d'Ardeuil	**28 octobre 1831.**
Dunoyer	**23 novembre 1832.**
Le vicomte de Saint-Aignan	**30 janvier 1837.**
Onfroy de Breville.	**30 janvier 1839.**
Le baron Siméon (Henri)	**5 juin 1840.**
Narjot (Jules)	**23 novembre 1841.**
Tonnet	**2 juin 1848.**
Masson (Léon)	**31 décembre 1848.**

An XI, 29 niv.	L'Evêque d'Amiens (1).	»
»	L'abbé Jacques Delille.	Mort, 1er mai 1813.
25 germ.	Le Maire d'Amiens (2).	»
10 mes.	Chaptal, sénateur et ministre de l'intérieur.	Mort, 30 juil. 1832.
Id.	Bonaparte (Joseph), sénateur, membre du grand conseil, puis roi des Espagnes.	Mort, 28 juil. 1844.
Id.	François de Neufchateau, sénateur, membre de l'Institut.	Mort, 10 jan. 1828.
1810, 15 nov.	Quinette (comte de l'Empire), ancien préfet du département.	Mort, 14 juin 1821.
1811, 31 déc.	Dejean (comte de l'Empire), sénateur, ancien résidant.	Mort, 12 mai 1824.

Une décision de l'Académie du 30 avril 1813 accorde au

(1) Cette place fut occupée par:

MM.	Villaret (Jean-Chrysostôme)	An II, 29 nivôse.
	De Demandolx (Jean-François)	17 décembre 1804.
	De Bombelles (Marc-Marie)	20 août 1817.
	Gallien de Chabons (Jean-Pierre)	1822.
	Mioland (Jean-Marie)	22 novembre 1837.
	De Salinis (Louis-Antoine)	2 avril 1849.

(2) Les maires furent: MM. Debray; Morgan (Adrien-Jean-Baptiste); vicomte Blin de Bourdon (13 janvier 1816); Dargent (Nicolas-Antoine), 27 août 1817; Daveluy-Bellencourt (11 juin 1823); Thiérion de Chipilly (2 septembre 1830); Boistel-Duroyer (Frédéric) 20 août 1833; Lemerchier (Charles-Gabriel) (6 mai 1835); Duroyer (21 avril 1839) et Porion (Louis-Réné-Désiré) 3 mars 1848.

premier président de la Cour impériale le titre de membre honoraire de droit (1).

Le règlement de 1831 ne parle point des membres honoraires de droit, mais la liste des membres indique comme jouissant de cette faveur, le *premier Président*, le *Préfet*, l'*Evêque*, le *Maire*. La liste publiée à la suite du volume de 1835 ne l'a point étendue; mais le volume de 1839 ajoute à la liste déjà donnée le *Recteur* (2) et le *Procureur-général* (3). Ce droit reste fixé dans le règlement du 1.er septembre 1842 dont l'art. 8 est ainsi conçu : sont de droit membres honoraires le *premier Président* de la Cour royale; le *Préfet du département de la Somme;* l'*Evêque d'Amiens;* le *Maire d'Amiens;* le *Procureur-général* près la Cour royale, et le *Recteur* de l'Académie universitaire.

1829,
juin....? Comte d'ALLONVILLE, ancien préfet du département. »

(1) Cette place fut occupée par :

MM.	Le marquis Le Sens de Folleville	30 avril 1813.
	Avoyne de Chanteraine	1.er juillet 1818.
	Le marquis de Malleville.	9 juillet 1820.
	Le baron de Cambon	13 avril 1828.
	Boullet	13 juillet 1837.

(2) En qualité de recteurs : MM. Martin ; Camaret (juin 1847) ; et Allou 9 août 1850).

(3) Ont été membres honoraires en qualité de procureurs-généraux :

MM.		MM.	
Plougoulm. .	5 février 1839.	Jallon . . .	23 mai 1847.
Salveton . .	16 décembre 1839.	Huré. . . .	3 mars 1848.
D'Oms . . .	28 avril 1844.	Damay . . .	17 juin 1848.
Preux . . .	11 juillet 1846.	Gastambide .	6 janvier 1849.

1836, 26 mars.	Le Sueur (1), compositeur, membre de l'Institut.	Mort, 6 oct. 1837.
?	Gorguette d'Argoeuve, propriétaire et ancien titulaire.	Mort, 30 déc. 1839.
?	Vincent (l'abbé), ancien professeur et titulaire résidant.	Mort, 20 fév. 1845.
1841.	Lemerchier ✻, doct. en méd., ancien maire et membre titulaire.	»
1842.	Jourdain (Léonor), homme de lettre, ancien titulaire.	»
»	Mallet-Desprez ✻, ancien négociant, ancien titulaire.	»
1849, 23 mars.	Damay ✻, ancien titulaire, procureur-général à Poitiers.	»
1850, 23 fév.	Duroyer ✻, ancien titulaire, ancien maire.	»
»	Cheussey ✻, ancien titulaire, architecte honoraire du Département.	»

CORRESPONDANTS.

1.° Les membres correspondants de l'ancienne Société d'Agriculture en vertu de l'article 4 du Règlement, lequel porte :

Tous les Associés correspondans de la Société d'Agriculture sont de droit associés correspondants de l'Académie.

Pincepré, de Buire.	?
Soyez, de Hamel.	?

(1) Le Sueur avait été déjà nommé membre honoraire par l'ancienne Académie, le 25 août 1787.

De Bussy, de Rouvrel.		?
Delaunay, propriétaire à Mailly.	Mort.	?
OEuillo, de Saint-Valery.	Mort.	?
Torchon, de Lihu.	Mort.	?
Andrieu, ex-législateur à Equesnes.	Mort.	?
Boucher, directeur de douanes à Abbeville.	Mort.	?
Delair, propriétaire à Mont-Renaud.		?
Boyenval, à Villers-lès-Roye.		?
Judcy, médecin à Abbeville.	Mort.	?
Morgan, propriétaire à Méharicourt.		?
Besse, pharmacien à Montdidier.	Mort	1823.
Hébert, ingénieur en chef à Bruges.	Mort.	?
Duméril, professeur au Muséum.		»
Chaumontel, professeur à l'école secondaire d'Alfort.		?
Descroizilles, chimiste à Rouen.		?
Dumon de Courset, propriétaire à Samer.		?
Clerc-Landresse, contrôleur des bâtiments de S. M. impériale,		?
Carlier d'Herlye, propriétaire.		?
Salverte (Eusèbe). membre de l'Institut.	Mort	1339.
Lemarchant de Gomicourt, maire d'Albert.		?

2.° Correspondants nouveaux, élus par l'Académie.

Art. 4 du Règlement. Les Associés correspondants sont pris indistinctement en France et à l'Etranger, et le nombre en reste indéterminé.

An II,	MM.	
15 mess.	De Bray (le chevalier), conseiller intime de S. M. le roi de Bavière.	Mort. . . . . ?
id.	Tillette de Mautort, propriétaire à Abbeville.	Mort. . . . . ?

An II,		
15 mess.	Lendormy, sous-préfet de l'arrondissement de Montdidier.	Mort. . . . . ?
30 id.	De Wailly, chef de l'enseignement du Prytanée français.	Mort, 7 avril 1801.
id.	De Choiseul-Gouffier, ancien ambassadeur, à Heilly.	Mort, 22 juin 1817.
id.	Capperonnier, conservateur et administrateur de la Bibliot. nation.	Mort, 16 nov. 1820.
id.	Corvisart, doct. en méd., professeur au Collége de France.	Mort, 18 sep. 1821.
id.	Caussin de Perceval, prof. de langues orient. au Collége de France.	Mort.... août 1835.
id.	Bocquillon, docteur en médecine, professeur de langue grecque au Collége de France.	Mort, 23 nov. 1816.
id.	Parmentier, membre de l'Institut de France.	Mort, 17 déc. 1813.
id.	Gruet, de Bacquencourt, propriétaire et cultivateur.	Mort. . . . . ?
id.	Du Castel, avocat, cultivateur, à Breuil, près Nesle.	Mort. . . . . ?
An XII.		
30 vent.	De Rune, membre de l'ancienne Acad. et de la Soc. d'agriculture.	Mort. . . . . ?
15 mess.	Arrachart, professeur de belles-lettres au Lycée de Rouen.	Mort. . . . . ?
id.	Flament, bibliothécaire national et botaniste à La Haye,	Mort. . . . . ?
1806,		
8 janv.	Carles (1), homme de lettres, membre de plusieurs académies.	?

(1) Appelé Charles, à tort, dans le tableau de 1811.

1806, 8 janv.	Vitalis, chimiste, secrétaire de l'Académie des Sciences de Rouen.	?
15 avril.	De Gomer (comte Auguste), ancien membre résidant.	Mort. . . . . ?
15 juill.	De Chaillou, auditeur au Conseil d'Etat, puis préfet de l'Arriège.	?
31 juill.	De La Bouisse, membre de la Société des belles-lettres de Paris.	?
id.	Rivery, conseiller de Préfecture à Amiens.	Mort. . . . . ?
1807.		
15 janv.	Ciszeville, méd. à Forges, présid. de la Soc. méd. de Neufchatel.	?
15 mai.	Aubry, provis. du lycée d'Amiens.	Mort. . . . . ?
30 nov.	Clausel (l'abbé), vicaire-général, ancien membre résidant.	?
31 déc.	Millevoye, membre de l'Académie française, à Abbeville.	Mort, 11 août 1816.
id.	Butet (de la Sarthe), directeur de l'Ecole polymathique,	Mort.... mars 1825.
id.	Rivals de la Combe, juge au tribunal civil de Montauban.	?
1808		
30 juin.	De Sambucy, ing. en chef des ponts-et-chaus., anc. memb. résidant.	Mort. . . . . ?
31 mars.	Brasle (l'abbé), ancien membre résidant (1).	Mort. . . . . ?
15 déc.	Hurtrel d'Arboval, auteur du *Dictionnaire vétérinaire*, propr. à Montreuil.	?

(1). Il reprend son titre de résidant par décision du 30 avril, parce qu'i continue d'habiter le diocèse.

1809,		
28 févr.	De Maleden, colonel de cavalerie, inspecteur des haras.	?
29 avril.	Rivoire, ancien membre résidant.	Mort. . . . . ?
1810,		
30 mai.	Roard, directeur des teintures et manufactures impériales, à Paris.	Mort. . . . . ?
id.	Nodier (Charles), membre de l'Académie française.	Mort . . . . 1847.
15 déc.	De Pioger, secrétaire de la Société d'émulation, ancien mayeur, commandant à Abbeville.	Mort, octob. 1820.
1811,		
15 janv.	Deneux, docteur en médecine, puis professeur à la Faculté.	Mort. . . . . ?

Le tableau des membres qui suit le compte-rendu publié de la séance du 16 août 1811, nous donne les noms des membres suivants dont la nomination ne se trouve point dans les procès-verbaux des séances.

1811, Tabl.		
16 août.	Boinvilliers, professeur, membre associé de l'Institut.	Mort, 1er mai 1830.
id.	Cadet de Vaux, chimiste, prof. à l'école de pharmacie de Paris.	Mort, 29 juin 1830.
id.	Coulon, pharmacien à Roye.	Mort. . . . . ?
id.	Delambre, membre de l'Institut (Académie des Sciences).	Mort, 19 août 1821.
id.	De Lameth, propriétaire, maire de Hénencourt.	Mort . . . . 1837.
id.	Lefebvre, prof. à l'école des mines.	?
id.	Leguay, artiste vétérin. à Doullens.	?

1811, 16 août.	Pingré, propr.-cultiv. à Thiepval.	?
id.	Thieffry de Beauvoire, propriétaire-cultivateur à Boucly.	Mort. . . . . ?
»	Colizzy (1), inspecteur-général des manufactures des Etats-Romains.	?
1813.	Dupont(2), de Nemours, membre de l'Institut.	Mort, 6 août 1815.
1811, 31 déc.	Deu de Perthes, anc. memb. résid.	?
id.	Brasle (l'abbé), [avec faculté de reprendre sa place de résidant s'il revient dans le diocèse.]	?
1812, 31 déc.	Arnault, conseiller et secrétaire-général de l'Université, membre de l'Institut.	?
id.	Michaud, auteur de l'histoire des Croisades, membre de l'Académie française.	Mort, 30 sept. 1839.
id.	Baron de Stassart, auditeur, puis conseiller d'Etat, de l'Académie royale de Belgique.	»
1817, 12 août.	Berville (Saint-Albin), avoc.-gén. à la Cour d'appel de Paris.	»
15 déc.	Grégoire d'Essigny, fils not. à Roye.	Mort, 23 juil. 1822.

(1) Il est présenté dans la séance du 15 mai 1811. Sa nomination est ajournée, vu le petit nombre de membres présents. Cependant il remercie du titre de correspondant qu'il a reçu, le 17 mai 1811.

(2) Il n'est point fait mention de sa nomination dans les procès-verbaux. Il remercie de ce titre le 13 octobre 1813.

1819,		
19 août.	Herpin, secrétaire de la Société des siences de Metz.	?
31 déc.	Carault, médecin des hospices civils de Rouen.	Mort. . . . . ?
1820,		
30 juin.	Coste, docteur en médecine.	?
id.	Julien, directeur de la *Revue encyclopédique.*	Mort. . . . . ?
30 déc.	De Talayrat, maire de Brioude.	?
1821,		
15 janv.	Boutteville, anc. memb. résidant.	Mort. . . . . ?
id.	Ducroquet de Guyencourt, ancien membre résidant.	Mort. . . . . ?
15 mars.	Boucharlat, secrétaire-général de l'Athenée des Arts.	?
30 nov.	Liadières, capitaine au Corps royal du génie. résidant.	Mort, 5 juin 1827.
15 déc.	Chevalier, opticien, membre de plusieurs sociétés savantes.	?
1822,		
31 janv.	De Villy, libraire, membre de la Société de Metz.	Mort. . . . . ?
1823,		
20 avril.	Ponce (le chevalier), membre de l'Athénée des Arts.	Mort. . . . . ?
1824,		
30 juin.	Deleau, jeune, méd. à St-Michel.	?
23 déc.	Dejean, fils, comte, lieutenant-général, pair de France.	Mort. . . . . ?
id.	Judas, professeur de chimie à Lille.	?
id.	Raymont, anc. prof. de l'Université.	Mort... mars 1837.
1826,		
28 févr.	Mangon de Lalande, directeur des domaines.	Mort, 10 juin 1847.

1827,		
15 mai.	Dupont, (Aimé), capitaine au corps royal du génie.	»
5 juin.	Mourgues, filateur à Rouval-lès-Doullens, puis préfet.	Rés., 30 juin 1827.
16 juill.	Levavasseur, traducteur de Job, propriétaire à Breteuil.	Mort. . . . .
31 oct.	Morin, pharmacien, membre de la Société de médecine de Rouen.	?
id.	Sanson de Pongerville, membre de l'Académie française.	»
1829,		
30 juin.	Balbi, géographe, statisticien.	
id.	Le Glay, doct. en méd., archiv. du dép. du Nord, corresp. de l'Instit.	»
1829,		
»	Jacquemyns, médecin. (Il remercie le 25 octobre 1829.)	?
1830,		
30 nov.	Liadières ✻, capitaine du génie.	
» déc.	Gaillon, directeur des douanes, naturaliste.	Mort. . . . . ?
31 mai.	Guillon, ancien recteur de l'Académie, ancien résidant.	Mort. . . . . ?
15 août.	Boucher de Perthes, directeur des douanes à Abbeville.	»
8 nov.	Dauvergne, pharmacien à Hesdin, botaniste.	»
id.	Moreau (César), vice-consul de France, à Londres.	
24 déc.	Malo (Charles) (1).	

(1) Indiqué comme correspondant dans la séance du 14. Il n'en est point question ailleurs dans les procès-verbaux.

1830,		
» déc.	Louandre, bibliothécaire de la ville d'Abbeville.	»
1831,		
15 déc.	Lacoste (Aristide), ancien préfet du département de la Somme.	»
id.	Le Sergent d'Hendecourt, ancien magistrat, ancien résidant.	Mort. . . . . ?
30 déc.	Baudart, curé de Conches, membre de l'Académie de l'Eure.	Mort. . . . . ?
1832.		
16 août.	Buteux, memb. du Cons. gén. de la Somme, de la Société géologique de France, à Fransart.	»
30 nov.	Hiver, père, propriétaire à Berny près Péronne.	Mort. . . . . ?
id.	Hiver (Edouard), avoc. à Péronne.	»
id.	Burnouf (Eugène), prof. au Collége de France, membre de l'Institut.	»
15 déc.	Beuchot, éditeur des œuvres de Voltaire.	
id.	Philippart, professeur de botanique et d'agriculture à l'Institut agronomique de Grignon.	»

La liste publiée à la suite du volume de 1833 contient les noms des membres suivants dont les procès-verbaux ne mentionnonnent point la nomination.

1833,		
»	Coquerel, ingénieur en chef des mines, à Laon.	Titulaire résidant, le 28 mai 1836.
»	Pascalis, ancien procureur-général à Amiens.	»

1833.	Durand, ancien rect. de l'Académie universitaire et titul. résidant.	Mort. . . . . ?
»	Vivien, ancien procureur-général à Amiens.	»
»	Mallet de Chilly, prop. à Orléans.	»
15 janv.	Fumeron d'Ardeuil, ancien préfet du département de la Somme.	
30 janv.	Boistel, professeur au Collége Rollin, à Paris.	»
28 févr.	Georges, secrétaire perpetuel de la Société de Nancy.	
id.	Soulacroix, ancien recteur de l'Académie d'Amiens.	Mort. . . . . ?
15 mars.	Mercier, doct. en méd., profess. à l'école secondaire d'Arras.	»
id.	Bregeaut, professeur de chimie et de phar. à l'école second. d'Arras.	»
15 juin.	Gresset, l'aîné, neveu du poète, propriétaire à Abbeville.	Mort. . . . . ?
15 nov.	Hubert, inspect. d'Académie, ancien résidant.	Titulaire résidant, 14 novemb. 1835.
id.	De Cayrol, ancien résidant, à Compiègne.	»
id.	Bosquillon de Fontenay, cons. à la Cour d'appel de Paris, ancien résidant.	»
30 déc.	Robiquet, professeur de chimie au Collége de pharmacie de Paris.	Mort. . . . . ?
id.	Ravenel, sous-bibliothécaire de la ville de Paris.	»
id.	Dubois (Louis), sous-préfet de Vitré (Ile-et-Vilaine.	»

1834,		
28 févr.	Génin, professeur au Collége de Strasbourg, docteur ès-lettres.	»
15 juill.	Maume, ancien résidant.	»
1835,		
15 janv.	Couture, avocat à la Cour royale de Paris, conseiller à Douai.	»
28 mars.	Monnier, prof. au Collége de Gap.	»
14 nov.	Mallet (Charles), ancien résidant, professeur de philosophie à Paris.	»
1836,		
9 janv.	M.me Fanny Denoix, poète à Beauvais.	»
23 janv.	Le Sueur, membre de l'Institut (1).	Honoraire, 26 mars 1836,
id.	Pallas, médecin militaire, à Saint-Omer.	?
27 févr.	Berr (Michel), membre de plusieurs académies.	?
26 mars.	Bressbau, propriétaire à Poix.	»
28 mai.	De Rheims (Jean), phar. à St.-Omer.	»
25 juin.	De Ladoucette (baron), dép., secr. de la Société philotechnique.	Mort... mars 1848.
9 juill.	Ignon, secrét.-perpét. de la Société académique de Mende.	?
?	Picart, médecin à Abbeville.	Mort, 13 mars 1841.
?	Hauser, professeur de mathématiques à Lyon	»
1841.	Ravin, doct. en méd., corresp. de l'Ac. roy. de méd., à St.-Valery.	Mort.... juin 1849.

(1) Ce titre est remplacé par celui d'honoraire que l'ancienne Académie avait accordé à l'illustre compositeur le 25 août 1787

1841.	Durand, profess. au Collége Louis-le-Grand, à Paris.	»	
»	Bazennery (Frédéric), procureur du roi à Compiègne.	»	
»	Duriez, propriétaire à Vers, ancien membre résidant.	Mort	1845.
»	Jourdain (Louis), insp. de l'Acad., recteur à Pau, ancien titulaire.	»	
»	Girardin, profes. de chimie, correspondant de l'Instit., à Rouen.	»	
»	Montemont (Albert), homme de lettres, à Paris.	»	
»	Tillette de Clermont-Tonnerre ✻ (comte), botaniste, à Cambron.	»	
»	Bouchitté, professeur d'histoire au Collége de Versailles.	»	
»	Delorme, prof. de mathématique à Paris, ancien résidant.	»	
»	Cahen, traduct. de la Bible, à Paris.	»	
»	De Morren (Charles), professeur d'histoire naturelle, à Liége.	»	
»	Du Souich (Alban), ingénieur des mines, à Arras.	»	
»	De Santarem (comte), ancien ministre de Portugal, à Paris.	»	
»	Lecanu, pharmacien à Paris.	»	
»	Colson ✻, doct. en méd., corresp. de l'Acad roy. de méd. à Noyon.	»	
»	Labourt, ancien magist. à Doullens.	»	

Tableau de

1843.	Caresme, rect. de l'Acad. de Nancy, ancien titulaire résidant.	»

1845.	Follet, chirurgien militaire à l'armée d'Afrique.	Titulaire résidant, le 25 nov. 1848.
1847.	Machart ✻ (Auguste), ingén. des ponts-et-chaussées à Orléans, ancien résidant.	»
id.	Hardouin, (Henri), avoc. à la Cour de cassation, ancien résidant.	»
id.	Le Breton, ing. en chef des ponts-et-chaussées, ancien résidant.	»
1849, 23 févr.	Guérin (Jules), doct. en médecine, rédacteur de la *Gazette médicale*, à Paris.	»
1850, 23 févr.	Cochet, (l'abbé), inspecteur des monuments hist. de la Seine-Infér.	»
» nov.	Jeannin, chef de division au ministère de l'intérieur	»

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE.

Le Règlement du 15 messidor an XI, porte :

Art. 5. — L'Académie a trois officiers : un Directeur, un Chancelier, un Secrétaire perpétuel.

Art. 6. — Le Directeur et le Chancelier sont élus par le sort tous les six mois, et ne sont pas continués.

L'élection de ces officiers se fait ainsi qu'il suit :

On prend autant de ballottes qu'il y a d'académiciens soumis au sort. Deux de ces ballottes sont marquées, l'une du nombre 1, l'autre du nombre 2. Elles sont toutes mises dans un vase. Le Président en prend une pour chacun de ceux qui sont dans le cas de tirer. Le Chancelier les ouvre, celui pour qui est tirée la ballotte marquée du nombre 1, est le Directeur; celui pour qui est tirée la ballotte marquée du nombre 2, est le Chancelier.

Art. 9. — La nomination de ces deux officiers se fait dans la dernière assemblée de chaque semestre, et le Directeur ouvre la première séance par un discours.

	Directeurs.	*Chanceliers.*
	MM.	MM.
30 ger. an XI.	Jourdain de Thieulloy.	Lapostolle (1).
An XII 16 niv.	Tournyer (l'abbé).	D'Esmery.
id. 30 ger.	Bizet.	Dubos.
id. 15 mes.	Anselin.	Lequieu de Moyenneville.
An XIII 15 ger.	De Virgile.	Trannoy.
id. 15 ther.	Gorin (l'abbé).	Desprez.

Le 31 mars 1806 l'Académie arrête que les élections du semestre d'été se feront dorénavant le 15 avril

	Directeurs.	*Chanceliers.*
1806, 15 avril.	Laurendeau.	Delahaye.
id. » août.	»	»
1807, 15 avril.	Massey.	Trannoy.
id. » août.	»	»
1808, 31 mars.	Dubos.	Rigollot.
id. » août.	»	»
1809, 28 mars.	Morgan de Béthune.	De Moyennenille.
id. 16 août.	De Rougemont (l'abbé).	Gorin (l'abbé).
1810, 31 mars.	Petit.	Desprez.
id. 16 août.	De Rainneville.	D'Esmery.
1811, » mars.	»	»
id. » août.	»	»

(1) M. Lapostolle, dernier président de la Société d'agriculture, avait jusqu'à cette séance présidé l'Académie.

1812, 31 mars.	De Rainneville.	De Bray.
id. 15 août.	Jourdain de Thieulloy.	De Sambucy.
1813, 31 mars.	Cornet d'Incourt.	Lapostolle.
id. 16 août.	Rigollot.	Gorin (l'abbé).
1814, 15 avril.	De Bray.	Ducroquet de Saveuse.
id. 25 août.	Gorin (l'abbé).	Jourdain de Thieulloy.

Interruption à cause des événements politiques.

1815, 30 nov.	De Bray.	Gorin (l'abbé).
1816, 30 avril.	Morgan.	Dijon.
id. 23 août.	Dubos.	Boutteville.
1817, 15 déc.	Facques.	De Belloy.
1818, 15 mai.	Maressal.	Massey.
id. 25 août.	Cornet d'Incourt.	Laurendeau.
1819, 31 mars.	Dijon.	Boquillon de Fontenay.
1820, 24 mars.	Lapostolle.	Petit.
id. 26 août.	De Bray.	Machart.

Le 30 avril 1821 l'article 6 du règlement est modifié ainsi qu'il suit :

« Le Directeur et le Chancelier seront élus au scrutin à la majorité des suffrages, etc.

» Les fonctions de directeur et de chancelier dureront un an, ils ne pourront être réélus qu'après un intervalle d'une année.

» La nomination aura lieu dans la première séance du mois d'avril. »

En conséquence de cette disposition nouvelle, on nomme, le 8 juin 1821 :

M. Barbier, *Directeur*, et M. Lemerchier, *Chancelier*.

Le 16 juin la décision du 30 avril est rapportée. On procède à l'élection par la voie du sort qui désigne :

	Directeurs,	*Chanceliers.*
1821, 16 juin.	Dauzet.	Facquez.
id. 27 août.	Anselin.	Mathez.
1822, 15 mai.	Reynard.	Morgan.
id. 26 août.	De Beaufort.	De Lamorlière.
1823, 1er avril.	Lemerchier.	Hanocq.
id. 26 août.	De Saveuse.	Godin (l'abbé).
1824, 31 mars.	Anselin.	Desprez.
id. 26 août.	Rigollot, père.	De Rainneville.
id. 15 déc.	»	Desprez (1).
1825 »	Caumartin.	»
1826, 13 avril.	Facquez.	De Lamorlière.
id. 25 août.	Dauzet.	Mallet.
1827, 1er mai.	De Bray.	Machart.

Le Roi devant passer à Amiens, le 18 septembre 1827, l'Académie a cru qu'il était convenable de suivre l'exemple que lui avait donné l'ancienne Académie en 1784, et de ne point laisser au sort le soin de nommer son directeur. Elle pria donc d'une voix unanime M. Hanocq d'en accepter les fonctions. Le sort désigna le chancelier.

	Directeurs.	*Chanceliers.*
1827, 30 août.	Hanocq, élu.	Durand.
1828 »	Durand.	»
id. 25 août.	Caumartin.	Facquez.
1829, 30 avril.	Barbier.	Laurent.
id. »	Hanocq.	Lemerchier.
1830, 15 mars.	Boquillon de Fontenay.	Caumartin.

(1) En remplacement de M. de Rainneville qui n'accepte point.

1830, 16 avril.	MACHART (1).	»
id. 24 déc.	CRETON.	OBRY.

Le 16 mai 1831, l'Académie adopte un nouveau règlement. L'article 14 porte : « Le bureau de l'Académie se compose d'un *Directeur* ou *Président*, d'un *Chancelier-Trésorier* et d'un *Secrétaire-Perpétuel*, élus au scrutin secret.

» Le Directeur et le Chancelier sont nommés pour un an, et ne peuvent être réélus qu'après une année d'intervalle. Leur élection se fait à la première assemblée qui suit la séance publique. »

Les élections du 15 novembre ont lieu suivant les dispositions de cet article.

	Directeurs.	*Chanceliers.*
1831, 15 nov.	MACHART.	MAROTTE.
1832, 15 nov.	RIGOLLOT.	DE CAYROL.
1833, 15 mai.	»	DUROYER (2).
id. 15 nov.	DUROYER.	MAROTTE.
1834, » nov.	DECAÏEU.	OBRY.
1835, 14 nov.	MAROTTE.	L. JOURDAIN.
id. 12 déc.	DAVELUY (3).	»
1836, 12 nov.	BOULLET.	OBRY.
1837, 11 nov.	CARESME.	MAROTTE.
1838, 10 nov.	BARBIER.	DECAÏEU.
1839, 9 nov.	HUBERT.	CARESME.
1840, 14 nov.	QUENOBLE.	MAROTTE.
1841, 13 nov.	ROUSSEL (Louis).	OBRY.

(1) En remplacement de M. Boquillon, absent.

(2) Elu en remplacement de M. de Cayrol, qui va habiter Compiègne.

(3) En remplacement de M. Marotte, qui n'accepte point.

Le 1.er septembre 1842, le règlement de nouveau modifié ne donne plus au directeur le titre de président; il est conçu ainsi :

« Le bureau de l'Académie se compose d'un *Directeur*, d'un *Chancelier-Trésorier* et d'un *Secrétaire-Perpétuel*, tous trois élus au scrutin secret.

» Les deux premiers sont renouvelés, chaque année, dans la première séance ordinaire du mois de novembre, et ne peuvent être réélus qu'après une année d'intervalle. »

	Directeurs.	*Chanceliers.*
	MM.	MM.
1842, 12 nov.	Marotte.	Roussel (Martial).
1843, 11 nov.	Obry	Machart, fils.
1844, 9 nov.	Damay.	Mathieu.
1845, 8 nov.	Machart, fils.	Hardouin.
1846, 13 nov.	Tavernier.	Pollet.
1847, 13 nov.	Mathieu.	Bouthors.
1848, 11 nov.	Barbier.	Henriot (Hippolyte).
1849, 10 nov.	Pollet.	Garnier.
1850, 9 nov.	Breuil.	Floucaud.

Le 30 août 1819, l'Académie, déférant au vœu de M. le Préfet, forma une Commission spéciale d'agriculture composée de onze membres:

MM. De Saveuse.	MM. De Bray.
Lapostolle.	Barbier.
Petit.	Facquez.
Reynard.	Dubos.
De Rainneville.	D'Argœuves.
Maressal.	»

Cette Commission s'est constituée le 17 septembre et a nommé :

MM. Lapostolle, *Président.*
De Rainneville, *Secrétaire.*

Le 30 nov. 1820, MM. Lemerchier et Laurendeau remplacèrent MM. d'Argeuves et Maressal, décédés.

Elle proposa, le 13 août 1829, de nommer des correspondants choisis parmi les agriculteurs les plus distingués du département, et l'Académie nomma, le 19 novembre, sur sa proposition :

MM. Jourdain de Prouville, propriétaire à l'Etoile.
Thuillier, id. à Tirancourt.
L'Evêque de Toulet, id. à Ferrières.
Houriez-Claré, id. à Poix.
Dompierre-d'Hornoy. id. à Hornoy.
Trepagne, id. à Molliens-Vidame.
Magniez, id. »
De Tourtier, id. à Moyencourt.
Dewallois, id. à Aumâtre.
Dagne, id. à Fleury.
De la Maison-Rouge, id. à Corbie.
Douriez du Quesnel, id. à Dury.
Legrand, conserv. du Jardin des Plantes, à Amiens.
Pleart, propriétaire à Villers-Bocage.
Dubos, id. à Fossemanant.
Masson, id. à Fresneville.
Labbé, id. à Saint-Maulvis.
Blin de Bourdon (Vicomte), propriétaire au Quesnel.
Ledien, propriétaire à Huppy.

La commission spéciale d'agriculture fut l'origine des comices agricoles, et cessa de fonctionner à l'époque de leur création.

SECRÉTAIRES-PERPÉTUELS.

Les secrétaires-perpétuels ont été :

MM. Lendormi, an XI., jusqu'au 30 messidor.
Deneaux, du 16 nivose an XI, au 29 décembre 1805.
Limonas, du 8 janvier 1806, au 8 février 1830.
De Lamorlière (Natalis), du 15 fév. 1830, au 26 nov. 1836.
Duroyer, du 26 novembre 1836, au 13 avril 1849.
Anselin, élu le 25 mai 1849.

APPARITEURS.

Cette charge a été successivement remplie par les sieurs La Couronne, Bernard et Millet, actuellement en service.

LISTE

DES

MEMBRES TITULAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 1850.

MM.

BARBIER ✻, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, directeur de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie.

RIGOLLOT ✻, médecin ordinaire de l'Hôtel-Dieu, professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, etc.

MACHART (Auguste) ✻, avocat, conseiller à la Cour d'appel.

ANSELIN, avocat à la Cour d'appel, doyen du conseil de Préfecture, *Secrétaire-Perpétuel.*

CRETON, avocat, député, membre de l'Assemblée constituante et législative.

OBRY, juge au tribunal civil.

PAUQUY (Charles), docteur en médecine, professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie.

DECAÏEU, conseiller à la Cour d'appel.

MAROTTE (Henri) ✻, secrétaire-général de la Préfecture.

BOULLET O. ✻, premier président à la Cour d'appel.

DAVELUY ✻, président du tribunal et de la chambre de commerce.

DEWAILLY, négociant à Amiens.

GARNIER, professeur, conservateur de la Bibliothèque.

Tavernier O. ✻, docteur en médecine, professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie.

Roussel (Martial), directeur de la maison de correction.

Pollet, professeur de physique et de chimie au Lycée.

Bor, pharmacien, membre de la Société médicale.

Dubois (Amable), docteur en médecine, membre de l'Assemblée constituante et législative.

Andrieu, docteur en médecine, professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie.

Dauphin, conseiller à la Cour d'appel.

Breuil (Auguste), juge-de-paix, *Directeur*.

Mathieu aîné, ancien négociant, *Secrétaire-Adjoint*.

Févez (Hippolyte), docteur en médecine, professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie.

Bouthors (Alexandre), greffier en chef de la Cour d'appel.

Henriot (Hippolyte), ancien négociant et juge au tribunal de commerce.

Allou, Recteur de l'Académie départementale de la Somme.

Forceville-Duvette, ancien négociant et membre de la chambre de commerce.

Péru-Lorel, négociant.

Alexandre ✻, docteur en médecine, professeur à l'école secondaire.

Follet, docteur en médecine, médecin des prisons.

Floucaud ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, *Chancelier*.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

DISCOURS prononcé à la séance publique de l'Académie, par M. TAVERNIER, *Directeur* 5–23

COMPTE-RENDU des travaux de l'Académie, pendant l'année 1846-1847, par M. DUROYER, *Secrétaire-Perpétuel* 25–46

DISCOURS sur la nécessité d'étudier l'économie dans les circonstances actuelles, prononcé par M. MATHIEU, *Directeur* 47–60

COMPTE-RENDU des travaux de l'Académie, pendant l'année 1847-1848, par M. ANSELIN, *Secrétaire-Adjoint.* 61–74

DISCOURS prononcé à la séance publique de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Amiens, par M. BARBIER, *Directeur* 75–89

PAGES.

COMPTE-RENDU des travaux de l'Académie, pendant l'année 1848-1849, par M. ANSELIN, *Secrétaire-Perpétuel* 91-100

DISCOURS sur les progrès des sciences physiques depuis un siècle, par M. POLLET, *Directeur* . . 101-11

COMPTE-RENDU des travaux de l'Académie, pendant l'année 1849-1850, par M. ANSELIN, *Secrétaire-Perpétuel* 113-26

L'OPÉRA et le DRAME, par M. H. DAUPHIN . . 127-39

NOTICE sur la direction des Aérostats, par M. ROUSSEL 141-52

ÉTUDE HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE sur le participe passé français, et sur ses verbes auxiliaires, par J.-B.-F. OBRY. 153-435

AVANT-PROPOS. 153-8

CHAP. I. — Coup-d'œil général sur les opinions divergentes des grammairiens au sujet du participe passé et de ses verbes auxiliaires . . . 159-74

I. — Exposé des principaux systèmes adoptés par les grammairiens 159-67

II. — Examen préparatoire de ces systèmes . . 167-70

III. — Utilité d'une étude nouvelle 170-4

CHAP. II. — Origine et signification des temps composés avec *avoir* dans les verbes transitifs. . 175-92

I. — Coup-d'œil général sur la différence matérielle de l'ancienne avec la nouvelle composition des temps passés à l'actif 175-81

II. — Origine latine de la construction analytique du participe passé avec le verbe *avoir* . . . 181-7

III. — Sens actif de ce verbe et sens passif du participe passé 187-91

PAGES.

IV. — Différence intrinsèque des deux méthodes synthétique et analytique dans la signification fondamentale des temps passés à la voix active. 191-2

CHAP. III. — Accord en vieux français du participe passé avec le complément direct, avant comme après celui-ci, et raisons de l'invariabilité dans le français moderne 193-211

I. — Ancienne concordance du participe avant le complément direct 193-201

II. — Déplacement logique du premier pour maintenir l'accord ou pour faciliter la rime, et motifs qui ont fait rejeter ce déplacement 201-5

III. — Motifs de l'invariabilité subséquente du participe placé avant le régime 205-8

IV. — Exemple de ce procédé dans l'idiome sanscrit 208-11

CHAP. IV. — Origine et signification des temps composés soit avec *être*, soit avec *avoir*, dans les verbes pronominaux et dans les verbes intransitifs 212-40

I. — Participes passés des verbes pronominaux construits avec *être* 212-22

II. — Participes passés des verbes neutres généralement construits avec *avoir* 222-31

III. — Participes neutres exceptionnels construits avec *être* 231-9

IV. — Autres participes neutres qui prennent *être* ou *avoir*, selon les circonstances. 239-40

CHAP. V. — Différence extrinsèque du participe passé avec l'adjectif verbal de même forme, et rôle auxiliaire des verbes *avoir* et *être*, à la voix active 241-75

PAGES.

I. — Transformation du participe passé en participe présent passif, puis en adjectif verbal également passif, et conjugaison composée qu'il forme avec le verbe *être* à tous les temps de la voix passive 241–52

II. — Origine de cette dégénérescence et de cette construction de l'ancien participe passé, dans nos langues modernes. 252–8

III. — Sens du rôle auxiliaire attribué aux verbes *être* et *avoir*, à la voix active, et sens du prétérit resté inhérent au participe passé construit avec ces deux verbes, à la même voix . . . 258–70

IV. — Origine et explication de nos temps passés actifs surcomposés. 271–5

CHAP. VI ET DERNIER. — Réponse à quelques objections et conclusions générales. 276–312

I. — Objections discordantes des activistes, soit contre la passivité du participe passé, construit avec *avoir*, soit contre l'activité de ce verbe auxiliaire, et réponses 276–84

II. — Réfutation de quelques arguments tirés tant de la composition de nos futurs et de nos conditionnels, que des participes sanscrits en *vat* et des participes passés latins employés avec l'accusatif 284–92

III. — Réponse à d'autres objections puisées dans certains verbes auxiliaires anglais, français, allemands, etc., et indication des causes de nos méprises sur la valeur de nos temps composés à la voix active 292–302

IV. — Récapitulation des principales propositions

PAGES.

avancées dans ce mémoire, et résumé des preuves qui les appuient 303–12

APPENDICE, ADDITIONS, NOTES ET ECLAIRCISSEMENTS. 313–435

NOTE **A.** — Sur la formation des futurs et conditionnels néo-latins, et, par occasion, sur celles des mêmes temps dans les autres langues ariennes de l'Europe 313–31

§. 1. — Formation du futur néo-latin 314–9

§. 2. — Formation du conditionnel néo-latin . . 319–24

§. 3. — Formation du futur et du conditionnel dans les autres langues de l'Europe 324–31

NOTE **B.** — Sur la construction latine du participe passé avec *habeo* 331–41

§. 1. — Participe au neutre en rapport avec un pronom sons-entendu, et régi par *habeo* . . 333–4

§. 2 — Participe accordé avec un nom, un pronom ou un qualificatif exprimé, et régi par *habeo* . 334–8

§. 3. — Participe passé devenu adjectif verbal avec *habeo*, reprenant ou conservant sa signification propre 339–41

NOTE **C.** — Sur la qualification de participe passé-passif attribué au mot verbal qui se construit avec *avoir* ou *être* à la voix active, et, par occasion, sur l'origine étymologique de ces deux verbes auxiliaires ou des suffixes qui les remplacent dans les langues ariennes ou indo-germaniques 342–57

§. 1. — Sur l'origine de la double signification de passif et de passé, inhérente autrefois au participe en *tas, tâ, tam*, τος, τη, τον, *tus, ta, tum*, etc., type du participe passé des langues modernes de l'Europe. 342–7

PAGES.

§. 2. — Double sens secondaire d'actif et de passé ou d'actif et de présent, donné au participe passé-passif 347–51

§. 3. — Sur l'origine des verbes et suffixes auxiliaires insérés dans les formes verbales des idiomes indo-germaniques pour exprimer l'existence ou la possession. 352–7

NOTE D. — Sur la comparaison du participe passé français invariable, tant avec le gérondif et le supin actif de la langue latine, qu'avec l'infinitif ou participe passé dont se sert le grec moderne dans la composition de son plus-que-parfait. . 358–79

§. 1. — Notre participe passé invariable, construit avec *avoir*, peut-il être comparé au gérondif en *dum*? 359–65

§. 2. — Notre participe passé invariable est-il le supin actif de la langue latine? 365–9

§. 3. — Notre participe passé est-il un infinitif du prétérit? 369–72

§. 4. — Excursion sur la nature du gérondif latin. 372–9

NOTE E. — Sur l'accord du participe avec le régime qui le suit, dans les vieux écrivains français, tant poètes que prosateurs 379–89

§. 1. — Prosateurs 380–5

§. 2. — Poètes 385–9

NOTE F. — Sur le déplacement logique du régime pour maintenir l'accord du participe ou faciliter la rime, dans les vieux écrivains français, prosateurs et poètes, et même en poésie sous le règne de Louis XIV 390–405